

LA  
FORMATION TERRITORIALE  
DES  
PRINCIPAUTÉS BELGES AU MOYEN AGE



LA

## FORMATION TERRITORIALE

DES PRINCIPAUTÉS BELGES

AU MOYEN AGE

PAR

LÉON VANDERKINDERE

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

TOME II



BRUXELLES

H. LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

20, RUE DU MARCHÉ AU BOIS, 20

1902

P. Weissenbruch, imprimeur du Roi, 49, rue du Poinçon.



## LIVRE II.

### La Lotharingie.

---

#### PREMIÈRE PARTIE.

##### La Lotharingie jusqu'au début du XII<sup>e</sup> siècle.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

##### *Le royaume de Lothaire II.*

Lothaire II avait obtenu, de l'héritage paternel, la région qui s'étendait de l'Escaut au Rhin et de la mer du Nord au Jura. Pour ce pays, composé d'éléments hétérogènes, la tradition ne fournissait aucune appellation propre; on s'habitua à le nommer le royaume de Lothaire, *Lotharii regnum*, *Lothariense regnum*, *Lotharia* (1). Sans doute cette expression avait pu être appliquée aussi aux États de Lothaire I<sup>er</sup>, mais alors elle comprenait encore

(1) *Lotharii regnum*, diplômes d'Otton I<sup>er</sup>, 952 (*DD*, I, 221), d'Otton II, 980 (*ibid.*, II, 247); *Annales Fuldenses*, 39, 41, 57; *Annales Bertin.*, 68, 71, 73, 91; THJETMAR, 32; REGINO, 98, 100, III, III, 112, 115, 121, 122, etc., et quantité d'autres passages. On trouve aussi *regnum Lothariense*, *Lotharia* (LAURENT DE LIÈGE, *Gesta epp. Verd.*, SS, X, 491; JOCUNDUS, *Transl. S. Servatii*, SS, XII, 98-100, 113, 115, 119). Le nom de *Lotharingia* prévaut au XI<sup>e</sup> siècle.

la Bourgogne, la Provence, l'Italie, et il n'y avait aucun motif pour qu'elle se maintînt dans la suite. Les circonstances, qui donnèrent une sorte d'individualité au territoire intermédiaire entre la France et l'Allemagne, y associèrent intimement le souvenir de Lothaire II; c'est lui, ainsi que le dit M. Parisot (1), « que l'on peut regarder comme le véritable parrain du pays »; mais à partir du x<sup>e</sup> siècle, l'Alsace en fut nettement distinguée, et désormais le « royaume de Lothaire », la *Lotharingie*, s'arrêta aux premiers contreforts des Vosges.

Pour connaître les territoires qui la composaient, il faut s'adresser au traité de Meersen qui, en 870, la partageait provisoirement entre le royaume franc oriental et le royaume franc occidental. Le texte officiel qui nous en a été conservé par la *Chronique d'Hincmar*, archevêque de Reims (2), a fait l'objet de nombreux commentaires, dont le plus récent, celui de M. Parisot, se distingue par sa précision et sa richesse (3).

Je dois cependant attirer l'attention sur un point qui n'a pas été mis suffisamment en lumière; tous les historiens répètent que le traité énumère les *pagi* dont se composaient les États de Lothaire II; en réalité, il faut dire: les *comtés*; à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, les deux expressions ne sont plus équivalentes. Les *pagi* étaient des divisions géographiques qui, depuis l'époque mérovingienne, avaient servi de base à l'organisation administrative; mais la concordance entre les deux ordres de faits n'avait pu se maintenir bien longtemps.

On citera encore les *pagi* au xi<sup>e</sup> siècle, mais ils n'au-

(1) *Le royaume de Lorraine*, Appendice III, 747 et s.

(2) *Annal. Bertiniani (Scriptores... in usum scholarum, 110)*. Voir aussi au tome I, 16, n. 4.

(3) PARISOT, 369-378.

ront alors plus rien de commun avec les comtés; dès le ix<sup>e</sup> siècle, des divergences existent.

Or, il est visible que les rédacteurs de l'acte de 870 se sont placés au point de vue politique; ils ont assigné aux deux oncles de Lothaire II, un certain nombre de sièges épiscopaux, d'abbayes royales (1) et de circonscriptions administratives. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur le texte; on donnera à Louis : *comitatum Testebant, Batua, Hattuarias, Masau...*; à Charles : *comitatum Texandrum, Cameracensem, Hainoum, Lomensem.* ... Le mot *comitatus* placé en vedette se rapporte à tous les noms qui suivent.

Parfois, il est vrai, apparaissent des désignations géographiques : le Brabant, la Hesbaie, la Woëvre, la Ripuarie, l'Alsace; mais pour chacune d'elles, avec une précision remarquable, on ajoute le nombre des comtés qu'elle renferme :

*In Brabantio comitatus quatuor,*  
*In Hasbanio comitatus quatuor,*  
*Wavrense comitatus duo,*  
*In Ribuaris comitatus quinque,*  
*In Elisatio comitatus duo.*

On ne saurait marquer de manière plus évidente l'intention de distinguer les unités administratives du royaume, c'est-à-dire les comtés.

L'Ardenne fait-elle exception? Nullement. Le traité de Meerssen la coupait en deux, mais jusqu'alors elle n'avait formé qu'un seul comté, comme l'atteste la *divisio imperii* de 839, qui porte : *comitatum Arduennensium* (2); le Condroz à cette époque en était distinct, et il en était encore

(1) Cf. PARISOT, 377.

(2) T. I, 5, n. 3 (MGH, *Capitul.*, II, 58).

de même en 870, bien qu'à cet égard les termes rapportés par Hincmar puissent donner lieu à certaine confusion, mais elle résulte du fait sur lequel je reviendrai plus loin, que l'Ardenne était considérée souvent comme une région embrassant non seulement le comté d'Ardenne proprement dit, mais aussi le Condroz, la Famenne, le *Liugas*, voire même, vers le sud, certaines parties de la Woëvre.

Il reste à parler de deux petites circonscriptions : *districtum Aquis*, *districtum Trectis*; ici la terminologie change, il n'est plus question ni de *comitatus*, ni de *pagi* divisés en plusieurs comtés; mais la thèse que je soutiens n'en est pas ébranlée; le *districtum* est, suivant l'étymologie même, un territoire détaché de la circonscription environnante; c'est parce qu'il forme une unité administrative distincte qu'il doit avoir sa place dans le traité; le *districtum Aquis* est le domaine royal d'Aix-la-Chapelle, confié à la gestion d'un comte *palatin*.

Quant à *Trectis*, que l'on interprète généralement par Maestricht, Ernst a conjecturé qu'il fallait corriger *Tectis* (1) et qu'il s'agissait de Theux, fisc royal que Zwentibold, en 898, a donné à l'évêque de Liège (2). Il est vrai qu'il y avait à Theux une résidence où nous voyons Louis le Débonnaire en 820 et en 827 (3). D'autre part, la forme *Trectis* n'est pas habituelle pour Maestricht, qui se dit ordinairement *Trajectum* (4).

Toutefois, il faut songer que Theux n'avait guère d'importance; il était administré en 827 par un *actor*

(1) ERNST, *Histoire du Limbourg*, I, 315.

(2) BM., 1927.

(3) BM<sup>2</sup>, 721 (698) et 841 (815).

(4) HINC MAR, 871 : *secus Trajectum municipium*; *Translatio S. Marcellini*, SS, XV, 261 : ... *in vico qui hodieque Trajectus vocatur*.



d'origine servile (1). Le *district* de Maestricht devait sans doute s'étendre sur la rive droite de la Meuse et comprendre le palais de Meersen, et l'on sait que celui-ci servit à mainte reprise de lieu de réunion aux rois carolingiens (2). Il est donc à supposer qu'il y avait là, comme à Aix-la-Chapelle, comme à Nimègue, une organisation spéciale, distincte de celle du *comitatus* ordinaire.

De ces prémisses découle immédiatement une conclusion : c'est à tort que l'on a signalé des lacunes dans le traité de Meersen ; plusieurs *pagi*, dit M. Parisot (3), ne sont pas mentionnés : le *Fanomartensis*, le *Darnau*, le *Moilla*, le *Trevirensis*, à quoi l'on pourrait ajouter le *Falminensis*, le *Matensis*, le *Bedensis* (sur la haute Meuse) ; mais si ces *pagi* ne formaient pas des *comtés*, la chancellerie royale n'avait aucun motif de les nommer : le *Darnau* était alors englobé dans le *Lommensis*, le *Fanomartensis* dans le Hainaut ; le *Trevirensis* n'était pas distinct du Bidgau, pas plus que le *Matensis* du Methingowe. Quant au *Moilla*, c'est incontestablement le *Masau inferior* de la rive droite de la Meuse ; je parlerai plus loin de la *Famenne* et du *Bedensis*.

On se persuadera donc que ces prétendus oublis sont intentionnels, et dès lors une autre question s'éclaire. Que faut-il penser des comtés situés au nord du Wahal : Hamalant, Veluwe, Drenthe, etc. ? Le texte de Hincmar est muet à leur égard. Ne faisaient-ils pas partie de la Lotharingie ? Il n'y a qu'une réponse à donner : s'ils avaient appartenu à Lothaire II (comme je le pense), ils étaient englobés dans la Frise que le traité nomme sans

(1) SIMSON, *Ludwig der Fromme*, II, 245, n. 7.

(2) En 847 (*MGH, Cap. II*, 68) ; 851 (*ibid.*, II, 72) ; 870 (*ibid.*, II, 193).

(3) *Le royaume de Lorraine*, 108, n. 4.

en détailler les parties; quant aux comtés de Testerbant, Batua, Hattuariensis, qui sont expressément cités, la mention en était nécessaire; les deux premiers s'étendaient en partie sur la rive gauche du Rhin, le troisième s'y trouvait tout entier, et certainement la Frise, envisagée comme division politique, ne dépassait pas ce fleuve.

Il est donc possible de dresser la liste des comtés lotharingiens tels qu'ils existaient à la mort de Lothaire II :

La Toxandrie.

Les quatre comtés du Brabant.

Les quatre comtés de la Hesbaie, sur laquelle à l'embouchure de l'Ourthe le comté de Liège (*Liugas*) faisait un léger empiètement.

Le Cambrésis.

Le Hainaut.

Le *Lommensis*.

Le Testerbant.

La Betuwe.

Le *Hattuariensis*.

Les *Masau* inférieur et supérieur de la rive droite et de la rive gauche de la Meuse (le *Masau* inférieur de la rive droite correspondant au *Moilla*).

Le *Liugas*, sur les deux rives de la Meuse.

Le district d'Aix et le district de Maestricht.

Le Condroz.

L'Ardenne.

Les cinq comtés de la Ripuarie.

Le Meinvelt (*C. Megenensium*).

Le *Bietgowe* (y compris le *p. Trevirensis*).

Le comté d'Arlon.

Les deux comtés de la Woëvre (*Methingowe* ou *Matensis* et *Ivotius*).

Le Saargau supérieur et le Saargau inférieur.

Le *Castricius*.

Le *Mosominsis*.

Le Dormois (*Dulmensis*).

Le Verdunois (*Virdunensis*).

Le *Moslensis* (avec Metz).

Le *Nitagowe*.

Le Barrois (*Barrensis*).

La Charpeigne (*Scarponensis*).

Le *Bliesgowe*.

Le Saulnois (*C. Seline*).

L'Albegau (*Albensis*).

Le Saintois (*Suentisius*).

Les deux Ornois (*Odornensis*).

Le *Tullensis* (Toul).

Le Chaumontois (*Calvomontensis*).

Le Soulossois (*Solocensis*).

De plus la Frise, depuis le Sincfal et probablement jusqu'à l'Ems, avec les nombreux comtés saxons, mi-saxons et francs qui y étaient rattachés.

---

## CHAPITRE II.

### *Les origines du duché de Lotharingie (1).*

On a vu, dans l'introduction, par quelles péripéties a passé le territoire lotharingien. Partagé en 870 entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, occupé presque entièrement par Louis le Jeune en 879 et par ses successeurs Charles le Gros, Arnulf, Louis l'Enfant, conquis par le roi de France, Charles le Simple, de 911 à 923, conservé au moins en partie par Raoul de Bourgogne, faisant retour enfin à la couronne allemande sous le règne de Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur (en 925), il dut à ces circonstances mêmes de consolider son individualité; ballotté entre la France et l'Allemagne, il ne s'attachait étroitement ni à l'une ni à l'autre, et la puissance des dynasties locales qui s'efforcèrent de diriger ses destinées, leur procura assez d'adhérents fidèles pour qu'elles pussent défendre énergiquement leur indépendance.

Charles le Chauve, en prenant possession de la Lotharingie occidentale (871-877), ne l'avait pas confondue avec ses autres possessions héréditaires; il date de façon distincte les diplômes qui se rapportent à ce pays (2).

En 880 et pendant toute la fin du siècle, l'autorité du roi allemand fut loin d'être également acceptée partout; les

(1) K. WITTICH, *Die Entstehung des Herzogthums Lothringen.*

(2) PARISOT, 379 et s.

comtes les plus éloignés vers l'ouest, Raoul de Cambrai et Rénier de Hainaut, firent souvent cause commune avec Baudouin de Flandre; on les voit tour à tour prêter hommage au Carolingien de France et au Carolingien d'Allemagne (1).

L'empereur Arnulf se rendit compte de cette situation lorsqu'il constitua en faveur de son fils naturel Zwentibold un royaume de Lotharingie dont les limites coïncidaient sans doute en grande partie avec celles du royaume de Lothaire II (2). Toutefois, la Frise paraît en avoir été détachée déjà par Charles le Gros, qui créa duc le comte saxon Eberhard, lorsque celui-ci eut mis à mort le Normand Godfrid (885). Eberhard, assassiné à son tour (898), eut pour successeur son frère Meginhard (3).

Les historiens ne sont pas d'accord sur le point de savoir dans quelle mesure le fils d'Arnulf demeurait subordonné à l'autorité impériale; tout indique qu'il jouissait dans son gouvernement d'une large indépendance. L'expérience ne fut d'ailleurs pas de longue durée. Zwentibold se heurta aux résistances des grands qui voyaient avec déplaisir un étranger restreindre leur indépendance; il tomba en 900 dans une rencontre, au voisinage de la Meuse, avec les comtes Gérard, Matfrid et Étienne (4).

Débarrassés de Zwentibold, ces vassaux turbulents se tournèrent vers le roi d'Outre-Rhin, Louis l'Enfant, qui venait de succéder à son père Arnulf; sa jeunesse, en même temps que son éloignement, offrait à leur insubordination des garanties que l'autorité d'un souverain tou-

(1) *Ann. Vedast.*, 895, SS, II, 207.

(2) PARISOT, 521 et s.

(3) REGINO, 885 (124), 898 (146). Sur la situation très douteuse de la Frise, cf. PARISOT, 518-520; il ne conclut pas.

(4) BM., 1931 c.

jours présent et jaloux de ses droits ne leur fournissait pas.

Zwentibold avait créé pour son royaume une chancellerie spéciale dont le chef était l'archevêque Radbod de Trèves. Louis l'Enfant maintint cette organisation : c'était une satisfaction donnée à l'autonomie lotharingienne.

On a généralement admis que l'un des plus puissants seigneurs du pays, Régnier, père du futur duc Giselbert, fut lui-même, dès cette époque, revêtu de la dignité ducale; mais cette opinion paraît devoir être écartée : M. Parisot en a fait justice (1).

Zwentibold, qui était roi et qui résidait en Lotharingie, n'avait aucun motif de partager son autorité avec un rival redoutable. Certes Régnier avait de hautes prétentions; maître de vastes domaines, il pouvait compter sur des sympathies qu'un prince étranger ne réunissait pas; mais c'était une raison de plus pour ne pas le grandir encore, et Zwentibold ne tarda pas à se brouiller avec lui; il l'obligea de s'expatrier (898) (2).

Sous Louis l'Enfant, Régnier était rentré en faveur; mais sauf dans un seul acte il ne reçoit jamais d'autre qualification que celle de *comes*. La charte qui fait exception et qui se rapporte à l'abbaye de Stavelot est datée de 905, mais il est visible qu'elle a été remaniée et qu'elle n'a dans l'espèce aucune autorité (3).

(1) 601 et s. et 543.

(2) REGINO, 898 (145) : *Eodem anno Zwendibolch Reginarium ducem sibi fidissimum et unicum consiliarium, nescio cujus instinctu, a se repulit, et honoribus, hereditatibus, quas in suo regno habebat, interdictis, eum extra regnum infra XIV dies secedere jubet.*

L'expression *ducem* n'est pas décisive; on le verra par la suite.

(3) C'est l'opinion de WITTICH, 64, n. 4, de M. PARISOT, 563, et celle des éditeurs des chartes de Stavelot, MM. HALKIN et ROLAND. Je regrette vivement que ce recueil, dont je possède les premières feuilles, n'ait pas paru au moment où j'imprime mon volume.

Louis l'Enfant avait d'ailleurs conféré à l'un de ses fidèles, Gebhard de Franconie, le titre de duc de Lotharingie : *dux regni quod a multis Hlotharii dicitur* (diplôme pour Saint-Gall, du 24 juin 903) (1).

C'est la première fois que cette désignation apparaît de façon authentique. On s'est demandé si auparavant déjà le comte Henri, sous Charles le Gros, et le comte Meingaud, sous Arnulf, n'ont pas eu le même rôle; mais le premier ne reçut vraisemblablement qu'un commandement militaire avec la mission de protéger à la fois la Saxe, la Frise et les pays francs contre les invasions normandes (2). Quant à Meingaud, le seul témoignage de l'hagiographe Sigehard qui le nomme *duc* n'est pas décisif (3).

Les conseillers de Louis l'Enfant crurent sans doute qu'en faisant disparaître le royaume de Lotharingie, ils devaient soumettre ce territoire à un régime analogue à celui du reste de l'Allemagne; les grandes tribus germaniques s'étaient reconstituées sous la direction de chefs nationaux qui acceptaient la subordination à la couronne; il paraissait logique d'assimiler la Lotharingie à la Saxe, à la Franconie, à la Souabe, à la Bavière, bien qu'elle ne présentât pas la même unité ethnique.

Gebhard, qui figure comme intercesseur dans plusieurs actes du roi (4), appartenait à la famille dont était issue probablement Uta, mère de Louis; avec son frère Con-

(1) BM., 1953 (WARTMANN, *UB. v. S. Gallen*, II, 328).

(2) DÜMMLER, *Geschichte des ostfränk. Reiches*, III, 168 et s.; PARISOT, 469.

(3) Megingaud était comte du Maiefeld et du Wormsfeld. SIGEHARD, 231 : *cuidam Megingaudo regni hujus duci*. Cf. DÜMMLER, III, 358, n. 2.

(4) BM., 1950, 1951, 1991 (BOUQUET, IX, 527, 529, 577).

rad il fut richement doté dans le pays (1), mais ni l'un ni l'autre ne paraissent y avoir résidé de façon durable. Gebhard fut blessé sur le champ de bataille du Lechfeld et mourut le 22 juin 910. Son neveu, le futur roi Conrad I<sup>er</sup>, lui succéda-t-il dans sa dignité en Lotharingie? C'est peu probable. Il semble au contraire que Louis l'Enfant amplifia les titres de Régnier : dès 911 il est désigné comme *comes et missus dominicus* (2).

Après la disparition du dernier Carolingien d'Allemagne, Charles le Simple réussit à se mettre en possession de la Lotharingie (911); tout l'invitait à favoriser Régnier qui pouvait profiter du changement de régime pour accroître sa puissance. Charles cependant n'alla pas jusqu'à lui confier le titre ducal; il apparaît comme marquis (*marchio, demarcus*) (3), et vraisemblablement cette fonction lui donnait autorité sur le groupe des *pagi* compris entre l'Escaut, le Rhin et la Moselle; c'est dans cette région que se trouvent ses domaines; c'est là qu'il exerce des droits sur les abbayes de Saint-Servais, d'Echternach, de Stavelot, de Saint-Maximin (4); c'est là que plus tard on retrouvera ses descendants; mais il n'est signalé nulle part dans la Haute-Lotharingie (5). Il mourut en 915 (6).

(1) REGINO, 906 (151) : *Liber de rebus Trev.* SS, XIV, 104, et voir plus loin.

(2) Charte de Stavelot, MARTÈNE, *Coll.*, II, 38.

(3) B., 1946; *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° X. (915. Donation de la forêt de Theux à l'intercession de *Raginerus marchio strenuus*); dans la donation des abbayes d'Hastièrre et de Saint-Rombaud (*ibid.*, n° XI), Régnier est dit : *comes Regnerus et demarcus*.

(4) B., 1935 (BOUQUET, IX, 514); 1939 (*Ibid.*, 516); MRUB, I, n° 31; B., 1962, 1964. (BOUQUET, IX, 541, 546.)

(5) PARISOT, 603.

(6) SS, XIII, 739, 741; XXIII, 32, 33; PARISOT, 609.



Les historiens qui attribuent à Régnier le titre ducal, supposent que son fils Giselbert en hérita immédiatement; mais il n'y a aucun motif de croire que Giselbert fut créé duc avant 928 ou 929.

Flodoard, en 923, l'appelle *comte* seulement (1); il n'accôle à son nom celui de *duc* qu'à partir de 931 (2).

En 924, à la suite de différends dont l'origine nous échappe, Giselbert ravage le Cambrésis, le Hainaut, le pays de Lomme (3) : ce n'est pas là le rôle du chef officiel de la Lotharingie.

Trois diplômes de Charles le Simple (916 et 919) ne lui donnent aucun titre (4); il ne cesse d'ailleurs d'être en lutte contre ce prince; expulsé en 919, il se fait proclamer par les Lotharingiens mécontents leur *princeps* (5).

Dans deux chartes de Stavelot (915 à 923), il est qualifié d'abbé (6); une troisième (11 mai), de même teneur que l'une des précédentes, le nomme dans l'adresse : *duc et abbé*, et dans la souscription : *comte et abbé* (7), tandis que, dans une quatrième, datée du 25 août, on rencontre l'inverse (8). Il est difficile de dire si ces actes ont été en partie complétés à une époque ultérieure ou si, comme le suppose M. Parisot, ils dénoncent simplement les prétentions de Giselbert d'après les ordres de qui ils étaient dressés (9). En tout cas, leurs contradictions les rendent éminemment suspects.

(1) SS, III, 372.

(2) *Ibid.*, 380.

(3) *Ibid.*, 373.

(4) B., 1949, 1962, 1964. (BOUQUET, IX, 526, 541, 546.)

(5) FLODOARD, SS, III, 369.

(6) RITZ, nos 12, 14.

(7) *Ibid.*, n° 21.

(8) *Ibid.*, n° 10.

(9) P. 614.

Lorsqu'en 925 Henri l'Oiseleur se fut mis en possession de la Lotharingie entière, il commença par y envoyer un certain Eberhard pour y rétablir la paix et y faire justice : *Ebrardus quidam Transrhenanensis in regnum Lotharii mittitur ab Henrico justitiam faciendi causa, et Lotharienses inter se pace consociat* (1). On n'est pas fixé sur l'identité de ce personnage; ce peut être le duc de Franconie, frère du feu roi Conrad, ou bien plutôt, de l'avis de Waitz, un comte du Hamalant ou du Salland qui avait épousé la belle-sœur de Henri I<sup>er</sup> (2). Quoi qu'il en soit, il n'apparaît guère ici que comme commissaire chargé d'une mission temporaire, mais précisément cette mission exclut la supposition que Giselbert eût déjà reçu à ce moment la haute direction du pays.

Encore en 926, dans trois chartes de Saint-Maximin (3) et vers la même date dans trois chartes de Stavelot (4), il n'est qualifié que de comte, d'abbé, une fois de margrave.

Henri I<sup>er</sup> jugea toutefois qu'il valait mieux chercher à s'attacher de façon durable un homme qui personnifiait, comme l'avait fait son père, l'opposition lotharingienne; il lui donna donc en mariage sa fille Gerberge; l'union fut célébrée en 929 (5); la concession des fonctions duciales scellaient sans doute cette alliance; dès 928, dans un acte relatif à l'abbaye de Saint-Servais, Giselbert est intitulé duc (6). Il en sera de même dès lors dans plusieurs diplômes de Henri I<sup>er</sup> et de son fils Otton I<sup>er</sup> (7), ainsi

(1) FLODOARD, 926, SS, III, 376.

(2) *Heinrich I.*, 90.

(3) *MRUB*, I, n<sup>os</sup> 165-167.

(4) RITZ, n<sup>os</sup> 15-17.

(5) *Ann. S. Maximini*, SS, IV, 6.

(6) *MRUB*, I, n<sup>o</sup> 169; *BO.*, 23.

(7) *Dipl. de Henri I<sup>er</sup>*, 931, 935; d'*Otton I<sup>er</sup>*, 936 (*DD*, I, 65, 73, 94, 638).

que dans les chartes de Saint-Maximin et de Stavelot (1).

La fidélité de Giselbert ne fut pas de longue durée. Il s'associa aux révoltes de Henri, frère d'Otton I<sup>er</sup> et du frère de Conrad I<sup>er</sup>, Eberhard de Franconie, mécontent de ce que la maison de Saxe l'eût supplanté. A la bataille d'Andernach, en 939, Eberhard fut tué et Giselbert se noya dans le Rhin (2). Il ne laissait qu'un jeune fils, Henri, qui ne tarda pas à mourir (3). Non

Otton I<sup>er</sup> confia alors le gouvernement de la Lotharingie à son frère Henri, qui avait fait sa soumission, mais qui ne put se maintenir (4). Il eut pour successeur Otton, fils du comte Ricuin de Verdun, qui paraît avoir exercé une autorité très haute dans la région de la Moselle et de la Haute-Meuse (5). Otton conserva la dignité ducale jusqu'en 944 (6).

A sa mort, ce fut de nouveau un Franconien, Conrad le Rouge, fils de Werinharius, qui fut placé à la tête de la Lotharingie (7). Mais cette expérience ne fut pas plus heureuse que la plupart des précédentes ; les descendants de Régnier I<sup>er</sup> provoquaient toujours des mouvements sédi-

(1) MRUB, I, n° 170 (Saint-Maximin, 929) ; RITZ, nos 18, 19, 20) ; MARTÈNE, Coll., II, 40. Et de même FLODOARD, 931, 932, 939.

(2) BO., 78 b.

(3) WIDUKIND, II, c. 33 (53). La mort de Henri doit se placer en 943 ou 944 (KÖPKE-DÜMLER, Otto I., 131.)

(4) CONTIN. REGIN., 940 : *Heinrico fratri regis Lothariensis ducatus committitur* ; cf. FLODOARD, 940. KÖPKE, 106, n. 2, ne croit pas qu'il s'agisse des véritables fonctions ducales.

(5) PARISOT, 604.

(6) WIDUK., II, c. 26 (50) : *proficiensque regioni Lothariorum Odonem, Ricwinis filium...* Pour la date de sa mort, FLODOARD, CONTIN. REGIN., 943 ; WIDUKIND, II, 33. Cf. BO., 115 a.

(7) CONTIN. REGIN., 943 : *cui (Otoni) Chuonradus, filius Werinheri, in ducatu successit*. WIDUKIND, II, 33 : *ducatus regionis conceditur Conrado*.

tieux, et Conrad lui-même, bien qu'il eût reçu pour femme (en 947 ou 948) Liutgarde, fille du roi <sup>(1)</sup>, ne put résister à la tentation de conspirer avec son beau-frère Liudolf contre Otton (953). Conrad fut déposé <sup>(2)</sup>. Les Lotharingiens, en cette occasion, n'avaient pas soutenu le rebelle, qui pour eux était un étranger; même Régner III, le neveu du duc Giselbert, avait pris parti contre lui. Mais c'étaient surtout les évêques Adalbéron I<sup>er</sup>, de Metz, fils de Wigeric, et Baldéric d'Utrecht qui s'étaient placés à la tête des sujets fidèles; les deux lignées seigneuriales auxquelles appartenaient ces prélats joueront désormais un rôle important dans l'histoire de nos régions.

Dès cette époque, la confiance des rois saxons s'attacha de préférence aux chefs de l'Église, et dans le moment actuel Otton I<sup>er</sup> résolut d'unir dans les mêmes mains la dignité d'archevêque de Cologne et celle de duc de Lotharingie. Ce fut son jeune frère Bruno qui reçut, en 953, cette double mission <sup>(3)</sup>; il s'en acquitta avec autant de tact que de vigueur; il pacifia le pays, brisa impitoyablement les résistances et sut rallier autour du trône des serviteurs dévoués. C'est alors que grandit la fortune des descendants de Wigeric, comte du *pagus Bedensis*: ils devaient bientôt occuper une série de comtés de l'Ardenne, de la région mosellane et mosane, garder les fron-

(1) Cf. KÖPKE-DÜMLER, 158.

(2) BO., 231 a; FLODOARD : *Chonradum a ducatu Lothariensium amovet*; CONTIN. REGIN., 954 : *amisso ducatu*.

(3) BO., 232 a. Bruno succéda à l'archevêque Wicfrid, qui était mort le 9 juillet 953; en septembre il fut créé duc (*ibid.*, 235 a); RUOTGERI *Vita Brunonis*, c. 20; FLODOARD, CONTIN. REGIN.; WIDUKIND, II, 36; THIETMAR, II, 23; SIGEBERTI *Gesta abb. Gemblac. SS*, VIII, 529. Ruotger le nomme : *tutorem et provisorem et ut ita dicam archiducem*; cette dernière expression est-elle justifiée par le fait qu'il eut comme subordonnés des personnages qualifiés ducs?

tières occidentales de l'empire sur les bords de l'Escaut et obtenir la dignité ducale dans les deux parties, désormais distinctes, de la Lotharingie.

La famille des Baldéric de la Basse-Meuse eut aussi ses heures de puissance et de célébrité.

En revanche, Régnier III et son frère Rodolphe, qui perpétuaient dans la Lotharingie moyenne, dans le Hainaut et la Hesbaie, les traditions turbulentes de leurs pères, se virent exilés et frappés de confiscation (958) (1).

On a conservé la liste d'une quarantaine de « criminels qui, avec le comte Régnier, avaient incendié des églises » (*malefactorum qui ecclesias misere cum comite Rainero succenderunt*) (2).

Ces événements provoquèrent des réformes importantes. Dès le mois de juin 958, Otton I<sup>er</sup> s'était rendu à Cologne; il y avait conféré avec Bruno et les grands demeurés fidèles : « *Nec defuit ibidem*, dit Ruotger, le biographe de l'archevêque, *severa in improbos et importunos cives regni censura iudicii, blanda item in bonos et mitis pie dominationis liberalitas* (3). »

On y arrêta des dispositions pour pacifier le pays : *de statu regni rebusque ejus tutandis et dilatandis sedulo et strenue in commune consultum*.

Quelques seigneurs qui voyaient avec déplaisir la rigueur déployée par Bruno tentèrent de se soulever. Immon, ancien vassal de Giselbert (4), fut du nombre.

(1) FLODOARD, 957 : *nec multo post trans Rhenum in exilium misit* CONTIN. REGIN., 958 : *Eodem anno factione Brun archiepiscopi Reginherus comes comprehenditur et in Sclavos exul mittitur*; cf. THIETMAR, c. 32 : *ad Boemiam ab Ottone in exilium missus ibidem moritur*. Cf. KÖPKE, 296, n. 4.

(2) DUVIVIER, *Le Hainaut ancien*, 340.

(3) RUOTGERI *Vita Brunonis*, c. 36. SS, IV, 269.

(4) Sur le comte Immon, voir l'étude de M. KURTH, *Bull. de l'Acad.*, 1898, 320-333.

Ils protestaient contre les exigences du duc, qui prétendait raser des forteresses nouvellement édifiées et imposer aux grands des charges inusitées (1).

C'est à cet incident que Flodoard rapporte la mesure par laquelle Bruno délégua une part de son autorité à Frédéric, fils du comte Wigeric. Les historiens sont d'accord pour accepter ce témoignage et pour fixer à l'année 959 la création du duché de Haute-Lotharingie, à la tête duquel on verra désormais Frédéric et ses descendants (2). Toutefois, les renseignements de Flodoard sont visiblement incomplets : Immon appartenait, à n'en pas douter, à la Lotharingie inférieure; comment admettre que sa rébellion dut avoir pour conséquence l'établissement d'un duc dans la Mosellane?

J'ai essayé de prouver (3) que la résolution prise en 959 s'appliqua au pays entier et que le frère d'Otton I<sup>er</sup> se donna alors non pas un seul, mais deux collaborateurs; en d'autres termes, c'est à cette année qu'il faut rapporter la division de la Lotharingie en deux gouvernements, d'abord subordonnés à celui de Bruno, plus tard directement à l'autorité impériale.

Il est vrai que le premier duc de Basse-Lotharingie, Godefroid, apparaît déjà dans une charte de Bruno datée de 953 : la dix-huitième année du règne d'Otton, *Godefrido duce*, l'abbé de Stavelot Werinfrid conclut un échange

(1) FLODOARD, SS, III, 404 : 959. *Lotharienses a duce Brunone desciscunt, suadente quodam Immonne qui ejus pridem consiliarius extiterat et ab eo nuper recesserat, propter oppida quaedam ipsorum novitia, quæ idem dux everti præcipiebat, aliaque onera ipsis insueta, quæ illis imponere velle ferebatur. Quibus postmodum evocatis, Fredericum quemdam comitem eis vice sua præfecit.*

(2) PARISOT, *De prima domo qua Superioris Lotharingiæ ducatum tenuit.*

(3) *Le premier duc de Basse-Lotharingie* (Bull. de l'Acad., 1901, 749-757).

avec le comte Garnier (1). Ce même duc Godefroid figure au bas d'un acte de l'abbé Ingramnus de Prüm (2). Nous savons par le continuateur de Réginon (3) et par un diplôme d'Otton I<sup>er</sup> lui-même (4), qu'il mourut de la peste en Italie, en 964. Enfin, Ruotger nous apprend qu'il était très jeune encore, qu'il avait été élevé sous la direction de l'archevêque de Cologne, que celui-ci l'avait suivi attentivement dans sa carrière, d'ailleurs bien courte, et qu'à sa mort, convaincu de la pureté de sa vie, il jugea inutile de provoquer des donations aux églises pour assurer le repos de son âme (5).

La solution admise jusqu'ici et d'après laquelle Bruno, dès l'année de son avènement, se serait donné un coadjuteur dans la Basse-Lotharingie, se heurte à plus d'une difficulté. On ne conçoit guère qu'il en ait senti le besoin dans les pays les plus voisins de sa résidence, alors qu'il tardait six ans encore pour soumettre au même régime les territoires, plus éloignés, de la Haute-Meuse et de la Moselle.

Et l'on ne s'explique pas la combinaison boiteuse en vertu de laquelle il y avait deux ducs entre l'Escaut et le Rhin, tandis qu'à Trèves, à Metz, à Toul, à Verdun,

(1) MARTÈNE, *Collectio*, II, 46.

(2) MRUB, I, n<sup>o</sup> 219.

(3) CONT. REGINONIS, *ed. in usum scholarum*, 174.

(4) DD, I, 408.

(5) RUOTGERI *Vita Brunonis*, SS, IV, 270 : Bruno... *auxiliares copias... de Lothariorum populo misit. His præsuit Godefridus dux, quem ipse nutrit, vir sapiens et religiosus, amantissimus pacis, observantissimus æquitatis, imperatori per id tempus ad votum serviens, omnibus placens. Hic eodem tempore febre correptus, in magnam spem futura quietis expiravit. De cuius innocentia quodammodo securus, quasi testis et conscius vite ejus, pius pater Bruno, cum de pecunia dispensanda ageretur pro remedio animæ ejus, non valde eum talibus indigere asseruit.*

l'autorité de l'archevêque de Cologne s'exerçait seule et de façon immédiate.

On ne comprend guère non plus que Bruno, à peine âgé de 30 ans lorsqu'il fut promu à l'épiscopat, ait pu remettre à un disciple, certainement plus jeune que lui, la direction civile et militaire du pays.

Tout conduit donc à faire admettre que les deux délégations, celle de Frédéric, pour la Haute-Lotharingie, et celle de Godefroid, pour la Lotharingie inférieure, furent simultanées, et si Flodoard n'a pas mentionné Godefroid, c'est qu'à Reims, où il écrivait, il était mieux placé pour connaître Frédéric et que le jeune duc, mort à l'étranger en 964, n'avait dû laisser de souvenirs que dans un cercle restreint.

Il reste toutefois la charte de 953, qui contredit ces conclusions. Si on l'examine de près, on constate que l'abbé Werinfrid, dont elle relate une transaction, a été le successeur d'Odilon, qui n'est mort que le 3 octobre 954, ainsi que l'établissent les Bollandistes (1); il ne pouvait donc pas prendre le titre d'abbé l'année précédente. Il est vrai que les *Annales Stabulenses* (2) mettent à 953 le décès d'Odilon; mais il faut remarquer que pour cette période leur chronologie est toujours en retard d'une année; c'est ainsi qu'ils renseignent à 918 (au lieu de 919) l'avènement de Henri I<sup>er</sup>, à 935 (au lieu de 936) la mort de Henri I<sup>er</sup> et l'avènement de son fils Otton, à 938 (au lieu de 939) la mort du duc Giselbert, à 964 (au lieu de 965) celle de l'archevêque-duc Bruno.

M. le chanoine Roland a bien voulu me suggérer une autre considération : en admettant qu'Odilon soit mort le

(1) AASS, 28 octobre, XII : *De S. Sigolino... et Odilone abbatibus Stabulensibus commentarius*, 717 et 722.

(2) SS, XIII, 42.



3 octobre 953, comme la charte de Bruno est du 30 octobre, vingt-huit jours d'intervalle resteraient seulement pendant lesquels il faut placer toutes les formalités nécessaires à l'élection de son successeur Werinfrid; or, celui-ci avait pu déjà, à *plusieurs reprises*, faire appel à l'intervention de l'archevêque pour s'opposer aux empiétements que complotait le comte Sigefroid : *auris clementiæ nostræ ne id fieret sæpius commonere*.

Ces sollicitations fréquentes ont pu trouver place de 954 à 959, mais non avant le 30 octobre 953.

La date de 953 paraît donc erronée et, dans la phrase : *regnante rege Ottonē fratre nostro anno XVIII* (c'est-à-dire 953-954), il paraît certain qu'il faut lire XXIII, en remplaçant le v par un x. Ce genre d'erreur est très fréquent de la part des copistes et s'explique aisément (1).

La vingt-troisième année d'Otton se partage entre 958 et 959 et, par cette simple modification, tout dans ces événements, devient clair et logique (2).

Ce n'est pas par deux mesures successives et séparées l'une de l'autre par un intervalle de six ans, c'est par une résolution unique, en 959, après les agitations dont la Lotharingie avait été le théâtre, que Bruno divise le pays et crée en même temps le duché de Frédéric et le duché de Godefroid.

D'autres faits viennent à l'appui de cette interprétation. On s'est demandé d'où ce Godefroid tirait son origine, et

(1) Les Allemands ont encore aujourd'hui l'expression : *er nimmt ein x für ein* vau, pour parler d'un homme illettré.

(2) Une autre correction a été indiquée : lire XXVIII au lieu de XVIII et par conséquent 963 au lieu de 953. Si je ne l'ai pas adoptée, c'est qu'en 963 Bruno aurait vraisemblablement appelé son frère non pas *roi*, mais *empereur*, comme il le fait en 962 (LACOMBLET, I, n° 105) et en 964 (*ibid.*, n° 106).

les hypothèses se sont donné carrière : Meyer (1) le confond avec Godefroid de Verdun, ce qui n'est pas un instant admissible; M. Alberdingk-Thym (2) croit qu'il faut reconnaître au x<sup>e</sup> siècle deux ducs Godefroid, le père et le fils, tous deux originaires de l'Avalgau (sur la rive droite du Rhin, en face de Bonn). Cette thèse repose sur une fausse interprétation d'un passage de la *Vita Adelheidis Vilicensis* (3) : les Godefroid dont il est parlé dans ce texte sont les descendants du comte Gozlin, les Godefroid d'Ardenne, et n'ont rien de commun avec le duc mort en 964. Pour Jaerschkerski (4), c'est près de Cologne, dans le pays de Juliers et dans le Gillgau, qu'il faut chercher Godefroid.

Cette opinion, que l'auteur ne justifie pas, me semble vraisemblable : puisque Bruno s'est occupé de l'éducation de Godefroid, celui-ci ne devait pas être né bien loin de Cologne. Or, précisément, le précédent archevêque, Wichfrid, était le frère du comte Godefroid de Juliers, ainsi que nous l'apprend un de ses actes, daté de 945 (5) : c'est une raison nouvelle qui explique la sollicitude de Bruno pour le jeune neveu de son prédécesseur.

On verra dans un prochain chapitre que le duc Godefroid avait été un instant investi du Hainaut.

(1) MEYER, *De Brunone*, 35.

(2) ALBERDINGK-THYM, *Les ducs de Lotharingie*, 7-15.

(3) SS, XV, 757.

(4) JAERSCHKERSKI, *Godfrid der Bärtige*, II, n. 1.

(5) LACOMBLET, IV, n<sup>o</sup> 604 : *Signum domni Wichfridi archiepiscopi. S. fratris ejus Godefridi comitis*, et dans le corps de l'acte : *in pago Juliacense in comitatu Godefridi comitis*. Je reviendrai sur ce point au chapitre XV.

### CHAPITRE III.

#### *Les deux duchés de Lotharingie jusqu'au commencement du XII<sup>e</sup> siècle.*

La mort de Bruno (965) suivit de près celle de Godefroid. Que devint alors la Basse-Lotharingie? Jusqu'en 977 nous sommes sans donnée à ce sujet. Frédéric de Bar demeura duc de Haute-Lotharingie, mais son autorité ne s'étendit pas sur la région septentrionale.

M. Alberdingk-Thym a conjecturé que le fils de Gozlin, Godefroid de Verdun, obtint le titre ducal et qu'il le conserva jusqu'au moment où Otton II crut nécessaire de gagner le Carolingien français, Charles, frère du roi Lothaire, en lui concédant la Lotharingie inférieure. A l'appui de cette hypothèse, il invoque quelques textes qui nomment Godefroid duc <sup>(1)</sup>; mais ces témoignages ont peu de valeur; les chroniqueurs étrangers au pays confondent fréquemment les titres; j'ai montré qu'ils l'ont fait pour les comtes de Flandre <sup>(2)</sup>, et il n'est pas possible de leur don-

(1) *Les ducs de Lotharingie*, 17 et s. : ANN. SAXO, SS, VI, 648 : *Machtildis quæ nupservat Baldewino Flandrensi comiti et post ejus mortem Godefrido duci*; 681 : *Machtildis post mortem Baldewini nupsit Godefrido duci de Heiham*. Cf. WIPF, SS, XI, 257; THILRODE, SS, XXV, 574; *Vita Adelh. Vili.*, SS, XV, 757 : *Gerberg filia fuit ducis Godefridi*; SIGEB., *Auctar. Affligem.* SS, VI, 399. (1005 : *dux Godefridus dictus Eihamensis*.)

(2) Tome I, 43, n. 1.

ner le pas sur les documents diplomatiques. Or, ceux-ci, même pendant les années sur lesquelles le doute peut porter, ne montrent que le *comte* Godefroid : c'est le cas pour deux chartes de l'abbaye de Saint-Vanne et pour une charte de Saint-Pierre de Gand <sup>(1)</sup>; toutes trois portent : *Signum Godefridi comitis*; de même le nécrologe de Saint-Vanne <sup>(2)</sup> : *Godefridus comes, pater ducis Godefridi*, et celui d'Echternach <sup>(3)</sup>.

Ficker, dans son *Histoire d'Englebert le Saint de Cologne*, se montre disposé à croire que les archevêques successeurs de Bruno, ont hérité de son autorité ducale <sup>(4)</sup>; c'est ce qu'affirment à la vérité les chroniques de la cité épiscopale, mais elles sont de date trop récente pour avoir sur ce point quelque autorité <sup>(5)</sup>. En fait, aucun archevêque de Cologne n'a pris, dans ses actes, pendant le x<sup>e</sup> ou le xi<sup>e</sup> siècle le titre de duc. Même la chancellerie impériale, qui appartenait à Bruno, leur a échappé; c'est l'arche-

(1) *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 404 (963-966), 407 (967); voir aussi 402, 416; VAN LOKEREN, I, n<sup>o</sup> 41 (969); voir aussi n<sup>o</sup> 51. Une charte de l'évêque Wicfrid de Verdun (*Hist. de saint Mihiel*, 442) porte aussi *S. Gotfridi comitis et vicedomini*; malheureusement, il me paraît impossible de la dater avec précision; l'évêque mentionne la huitième année de son ordination, ce qui, d'après un acte de 959 où est indiquée la première année (*Hist. de Metz*, III, b, 74), correspondrait à 966 (cf. KÖPKE-DÜMLER, 339, n. 1), mais l'acte est daté, d'autre part, de la sixième année du règne d'Otton II, ce qui donne 973 si l'on se reporte à son couronnement en 968, ou 978 si l'on part de la mort d'Otton I<sup>er</sup>.

Les *Lettres de Gerbert* ne font aucune allusion au titre ducale. Le diplôme de Conrad II (1031) pour Saint-Vanne (DUVIVIER, *Actes*, 98), oppose le *comes Gotdefridus* à son fils : *dux Godefridus*.

(2) DUVIVIER, *Actes*, 104.

(3) *Neues Archiv*, XV, 133.

(4) *Engelbert der Heilige*, 62, 223-228.

(5) Voir sur ce point le chapitre XV.

vêque de Mayence, Guillaume, qui en a été investi (1) et qui l'a transmise à ses successeurs.

Il paraît certain qu'Otton n'a pas donné de successeur à Bruno et au jeune duc de Basse-Lotharingie Godefroid. L'explication de cette omission, bizarre au premier aspect, se trouve, à mon avis, dans la création des trois marches occidentales de l'empire sur la rive droite de l'Escaut. Wichmann et ensuite Thierry II de Westfrise dans le château de Gand, Godefroid de Verdun, dans le château d'Eename, Arnoul, dans le château de Valenciennes, surveillaient la frontière; ils devaient surtout empêcher que les seigneurs impatients du joug allemand s'entendissent avec les fils de Régnier III, réfugiés en France, et avec les rois carolingiens qui pouvaient être amenés à reprendre l'offensive sur la Lotharingie.

Otton II, qui n'avait ni la même énergie, ni la même habileté que son père, vit renaître les dangers qui semblaient conjurés. Lothaire et son frère Charles soutinrent en 976 l'entreprise de Régnier IV et de Lambert auxquels la maison de Vermandois prêtait également son appui (2). Mais bientôt le roi de France se brouilla avec Charles et l'exila. Otton tirant parti de cet événement et, plus avisé qu'héroïque, divisa la coalition dont était menacée la Lotharingie; il fit rentrer en grâce les fils de Régnier et leur restitua leurs alleux (3). Quant à Charles, il lui conféra le titre ducal (977) (4). La surprise d'Aix-la-Chapelle par Lothaire l'année suivante ne fut qu'un épisode sans

(1) KÖPKE-DÜMMLER, *Otto I.*, 403.

(2) Cf. LOT, 83.

(3) Sur ce point, voir le chapitre VI.

(4) *Gesta Ep. Camer.*, SS, VII, 443 : *Karolum ducem, regis Lotharii fratrem, quem Otto imperator multis beneficiis conductum, ut fraternis motibus secum fortior resisteret, citiori Lotharingie sub se præfecerat.*

lendemain; on a vu que le traité de Margut (980) consacra l'abandon par le roi de France de toute prétention sur le territoire qu'il convoitait.

Le nouveau duc de Basse-Lotharingie était le cousin d'Otton II; sa mère Gerberge, veuve de Giselbert et de Louis IV d'Outre-Mer, était fille de Henri I<sup>er</sup> d'Allemagne. Son rôle dans nos pays ne fut guère marqué; il ne tarda pas d'ailleurs à tromper la confiance qu'on avait eue en lui; sous la régence de Théophano, il conspira ouvertement contre l'empire en s'associant aux nouvelles tentatives de Lothaire, qui, en 985, s'empara de Verdun, et quand, en 986, Lothaire mourut subitement, suivi de près par son fils Louis V (987), il ne songea plus qu'à revendiquer la couronne dont Hugues Capet avait pris possession. Prisonnier de Hugues en 991, il périt obscurément en captivité (1).

On peut s'étonner qu'Otton III donnât pour successeur au Carolingien qui s'était montré si peu fidèle son jeune fils Otton.

Otton n'apparaît guère dans nos annales; les chroniqueurs de Saint-Trond rapportent seulement que le roi Henri II, ayant eu à se plaindre de son beau-frère l'évêque de Metz, lui enleva l'abbaye hesbignonne pour la transférer au duc (2).

Sigebert place la mort d'Otton en 1005 (3); les historiens modernes croient devoir la reculer jusqu'à 1012 (4).

(1) SIGEB, 991 : *Karolus dux moritur. Otto filius ejus succedit ei in ducatu Lothariensium.*

(2) STEPELINI *Mirac. S. Trudonis*, SS, XV, 825 : *Cum ab Heinrico imperatore Octonis ducis cujusdam juri noster locus fuisset traditus...* Cf. *Gesta abb. Trudon contin. tertia*, SS, X, 381, à la date de 1005.

(3) SS, VI, 354.

(4) HIRSCH, II, 339, n. 4; LOT, 280 et s.

Leurs arguments sont les suivants : Godefroid, fils de Godefroid de Verdun, fut, selon les *Gesta* de Cambrai, créé duc sur les conseils de l'évêque Gérard II (1); or, celui-ci ne fut promu à l'épiscopat qu'en 1012. La même chronique, parlant d'événements qui se placent au commencement de cette même année, y fait intervenir *Godefri-dum postea ducem* (2); ce ne serait donc que dans les derniers mois de 1012.

Je ne conteste pas la valeur de ces témoignages; cependant, l'apparente précision des *Gesta* de Cambrai couvre bien des inexactitudes; c'est ainsi qu'ils attribuent à l'archevêque Bruno le fait d'avoir confié le gouvernement du Hainaut à Godefroid de Verdun et à Arnoul de Valenciennes; or, la mesure ne date que de 974 et Bruno était mort en 965 (3).

Il est permis d'opposer à la chronique de Cambrai celle de Saint-Trond, qui rattache la mort d'Otton, comme un effet de la colère divine, à l'envahissement de l'abbaye, qui eut lieu en 1005 (4).

En outre, une charte de l'archevêque Arnoul de Reims, qui porte la date de 1008 (5), et une autre charte de 1004

(1) SS, VII, 468 : *Eodem vero tempore defuncti ducis Oltonis, filii Karoli, Godefridus antea dictus, intercessione Gerardi episcopi... adeptus est dignitatem.*

(2) *Ibid.*, 467.

(3) Cf. chapitre VI.

(4) Les deux faits paraissent si bien reliés par la tradition, que HIRSCH a cru devoir reporter à 1009 l'attribution de Saint-Trond au duc, et LOT à 1012.

(5) MABILLON, *Ann. Bened.*, IV, 633 : *Hecelinus comes de Grandi Prato tenebat advocatiam de duce Godefrido... Testes... Gotdefridus dux... Actum Remis in palatio episcopali, anno incarnationis MVIII, regnante Roberto rege anno XXI, archiepiscopatu autem domini Arnulfi XXIII.*

La vingt-unième de Robert II coïncide avec 1008-1009, si l'on prend pour point de départ son sacre à Orléans le 25 décem-

pour Stavelot, dont tous les éléments chronologiques sont concordants (1), mentionnent déjà le duc Godelfroid; il y a là une difficulté insoluble, mais qui tendrait, ce semble, à faire remonter la mort d'Otton bien avant 1012. Ravanger, qui était à la tête de l'abbaye au moment où l'acte daté de 1004 est dressé, n'a vécu que jusqu'en 1008 (2). Il est possible que la rédaction n'ait été faite qu'en 1005 alors que la donation remontait à l'année précédente.

Il est assurément singulier que de 1005 à 1012 il ne soit plus question nulle part du duc Otton (3).

bre 987. Pour Arnoul, la vingt-troisième année de sa prélature donnerait 1010, si l'on ne décompte pas la période pendant laquelle il fut privé de son siège.

(1) Ritz, 49.

(2) *Ann. Stabulenses*, SS, XIII, 42 : 1007, avec le retard d'une année signalé ci-avant (p. 20) et qui s'applique aussi à la mort de Notger.

(3) L'index du tome II des *Diplomata* a confondu Otton, fils de Charles de Lorraine, avec Otton, fils de Conrad le Rouge. Il est bien certain qu'en 985 (*DD*, II, 405, n° 9. et 409, n° 12), c'est-à-dire avant la mort de Charles, son fils ne pouvait avoir le titre ducal. La plupart des autres mentions du *dux Otto*, qui intercède en faveur du monastère de Saint-Ambroise, à Milan (998, 682), de l'église d'Aquilée (1001, 835) et dans d'autres affaires italiennes (998, 689; 1001, 844 et 846), me paraissent se rapporter beaucoup mieux au fils de Conrad, qui était duc de Carinthie et de Vérone (*Karientinorum videlicet ac Veronensium duci*, 243), qu'au fils de Charles, qui ne pouvait guère avoir que 13 ou 14 ans à la mort de son père (sur ce point, *LOT, Les derniers Carolingiens*, 209, n. 2).

Il est vrai, toutefois, que le jeune duc de Basse-Lotharingie avait accompagné l'empereur à son dernier voyage en Italie : *Otto filius Karoli* fut, d'après ADALBOLD, *Vita Henrici II* (SS, IV, 684), l'un de ceux qui ramenèrent en Allemagne le corps d'Otton III (1002).

L'index des *Diplomata* (II, 960) confond aussi Otton, fils de Liudolphe et petit-fils d'Otton I<sup>er</sup>, mort en 982, avec son cousin Otton, fils de Conrad le Rouge et de Liutgarde, fille d'Otton I<sup>er</sup>, mort en 1004; tous deux ont été ducs de Carinthie.



L'avènement de Godefroid fut pour la Lotharingie inférieure le début d'une ère nouvelle. Fils de Godefroid le Captif, qui avait rendu à la maison de Saxe les plus notables services et dont la fidélité n'avait jamais été soupçonnée, Godefroid, premier duc de la maison de Verdun et d'Ardenne, fut pour Henri II un collaborateur actif et dévoué. C'est lui qui, en 1015, remporte la victoire de Florennes où fut tué Lambert de Louvain, fils de Régnier III (1), et, deux ans plus tard, il défait un autre adversaire du roi, le comte Gérard (2), qui s'était coalisé avec ses beaux frères, Thierry et Adalbéron, qui avaient usurpé les sièges épiscopaux de Metz et de Trèves, et le comte Frédéric, tous trois fils de Godefroid de Luxembourg.

Gérard, qui était originaire de l'Alsace du Nord, possédait dans la Basse-Lotharingie des domaines importants qui lui venaient en partie de son union avec Éva, fille de Sigefroid, mais principalement de l'héritage de sa grand-mère, Liutgarde, fille de Wigeric (3).

Thierry de Metz s'était emparé, en 1011, de la personne du duc de Haute-Lotharingie, Thierry I<sup>er</sup>, fils de Frédéric, et il l'avait retenu longtemps captif dans la cité épiscopale (4); le succès remporté par Godefroid en assurant sa propre autorité, avait en même temps vengé l'injure faite à son cousin dans le gouvernement voisin.

Dans la région du Wahal et de la Basse-Meuse, Godefroid ne montra pas moins d'activité; il contribua sans doute à réprimer les excès du comte Baldéric qui, maître

(1) HIRSCH, III, 26.

(2) *Ibid.*, 62.

(3) Voir le chapitre XX.

(4) THIETMAR, VI, c. 52, 165; HIRSCH, II, 310; PARISOT, *de prima domo*, 108.

du Hamalant, du Tubalgo et de plusieurs comtés frisons et saxons, avait donné la main à tous les ennemis du roi. Mais dans sa campagne de 1018 contre Thierry de Hollande, il fut moins heureux; l'expédition échoua complètement (1).

Les services rendus par le duc n'en avaient pas moins été de telle nature qu'ils méritaient une large reconnaissance. Henri II lui remit la Drenthe et vraisemblablement aussi les comtés frisons orientaux qui avaient été confisqués sur Baldéric.

Pour la Drenthe, cela résulte du fait que Gothelon, frère et successeur de Godefroid, réussit à la garder, bien que Henri II et Conrad II aient essayé d'en doter l'église d'Utrecht.

Quant aux comtés frisons, ils furent aux mains de Godefroid le Barbu, qui en fut dépouillé presque immédiatement; or, il les tenait certainement par droit de succession. On verra d'ailleurs que ces fiefs devinrent vacants par la déchéance de Baldéric, en 1016, et que ce fut la seule occasion qui permit, vers la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, au roi d'en disposer (2).

On voit ainsi clairement que Godefroid eut un rôle important dans les événements qui se déroulèrent sur les deux rives du Zuiderzee, aussi bien en Hollande que dans la Frise proprement dite; c'est à lui et non à un duc saxon que fait appel Henri II; c'est lui qu'il investit dans cette région des comtés qui font retour à la couronne. Il est donc permis d'affirmer que la *Frisia* du royaume de Lothaire n'avait pas cessé d'appartenir à la Basse-Lotharingie.

(1) HIRSCH, III, 96-105.

(2) Dans le même sens BLOK, *Geschiedenis van het Nederlandsche volk*, I, 133.

Lorsque Godefroid mourut sans descendants en 1023, il eut pour successeur son frère Gothelon. Celui-ci avait déjà reçu de Henri II la nouvelle marche d'Anvers créée par le roi aux dépens de la Toxandrie, comme poste avancé de l'empire en face de la Flandre (1).

Toutefois, dans ces natures énergiques, habituées à l'action immédiate, la révolte sommeillait toujours, et de même que sous Henri II, les fils de Sigefroid de Luxembourg avaient longtemps tenu tête au roi, de même à l'avènement de Conrad II, qui suivit de près celui de Gothelon (7 septembre 1024), le nouveau duc de Basse-Lotharingie refusa d'abord de reconnaître l'élu des autres tribus allemandes (2). La plupart des évêques de la région et le duc Thierry de Haute-Lotharingie n'étaient pas moins hostiles. Leur ligue ne put toutefois prévaloir; Gothelon fit amende honorable à la Noël de 1025 (3).

Henri II n'avait pas cru devoir lui conserver la Drenthe, il en avait investi l'évêque d'Utrecht (janvier 1024); Conrad confirma cette mesure le 26 juillet 1025, mais vraisemblablement la soumission de Gothelon lui valut la restitution de son fief, qu'il garda dès 1025, et passa (1044) à son fils Gothelon II. En 1046, Henri III dispose en faveur de l'évêque d'Utrecht du comté de Drenthe, dont la mort de Gothelon II lui avait rendu la possession (4).

De même à Verdun : après Godefroid le Captif et son

(1) Diplôme de Henri II, 1008 (DD, III, 221) : *in comitatu Gotizonis comitis qui Antwerf dicitur.*

(2) *Gesta Ep. Camer.*, SS, VII, 485; *Chron. S. Andreo Cam.*, SS, VII, 530; BRÉSSLAU, *Konrad II.*, I, 31 et s.

(3) BRÉSSLAU, *Konrad II.*, I, 112 et s.; *Gesta Cam.*, III, 50. SS, VII, 485.

(4) MULLER, *Het oudste cartularium van het sticht Utrecht*, 74, 3 janvier 1024, et 150, 26 juillet 1025; *ibid.*, n° 52, 89 : 22 mai 1046. Henri III donne à l'évêché *comitatum qui post obitum Gozlini ducis nostre ditioni in Thrente visus est subjacere.*

fils Frédéric, l'évêque Rambert, disposant du *comitatus*, en avait investi le comte Louis de Chiny. Gothelon, incapable de supporter cette injure, fit massacrer Louis et il obligea l'évêque à le reconnaître lui-même (1).

Après sa réconciliation, la fidélité de Gothelon à l'empereur ne fut plus ébranlée; aussi lorsqu'en 1033 le duché de Haute-Lotharingie devint vacant, Conrad II en disposa en sa faveur (2). Le premier duc, Frédéric, fils de Wigeric, avait eu pour successeurs son fils Thierry (978-1027) et son petit-fils Frédéric II (1027-1033); ce dernier ne laissait que deux filles en bas-âge, Béatrix et Sophie. La situation du pays était assez critique: Eudes de Champagne, qui avait cru pouvoir disputer la Bourgogne à Conrad, menaçait constamment la Lotharingie. Une main ferme était nécessaire pour défendre cette marche extrême de l'empire. Gothelon justifia les espérances qu'avait mises en lui le roi. En 1037, à la bataille de Bar, il tailla en pièces l'armée d'Eudes qui demeura sur le champ de bataille. Godefroid le Barbu, fils aîné de Gothelon, prit une part importante à ce succès. C'est probablement alors qu'associé à son père vieilli il reçut le titre ducal et put, concurremment avec lui, s'occuper des affaires de la Haute-Lotharingie (3).

(1) LAURENTH *Gesta Ep. Vird.*, SS, X, 492; MABILLON, *Vetera analecta*, 380 (épitaphe). La mort de Louis de Chiny peut être fixée au 28 septembre 1025. Cf. BLOCH, *Die älteren Urkunden des Klosters S. Vanne zu Verdun* (*Jahrb.*, X, 442), et les deux chartes de la comtesse Adélaïde, veuve du comte, *ibid.*, nos XXXVI et XXXVII, 442, 443.

(2) SIGEB., SS, VI, 357 (1034, erronément): *Friderico Mosellanorum duce mortuo, quia mares filios non habebat... Gothelo dux, impetrato ab imperatore etiam Mosellanorum ducatu in Lotharingia potentius principatur*. Cf. BRESSLAU, *Konrad II.*, II, 73 et s.

(3) JAERSCHKERSKI, *Godfried der Bärtige*, 13, croit pouvoir, en s'appuyant sur une version du testament d'Adalbéron de Trèves

Mais la mort de Gothelon I<sup>er</sup> (1044) allait provoquer une crise redoutable (1). Godefroid le Barbu avait un frère incapable, Gothelon le Fainéant; c'est à lui que Henri III, craignant sans doute d'exagérer l'autorité d'un seul grand vassal, confia la Lotharingie inférieure; Godefroid ne conserva de l'héritage de son père que la Haute-Lotharingie (2). Mécontent de cette décision, qu'il considérait comme un amoindrissement et une injustice, il entama une lutte qui pendant douze années fut presque ininterrompue. Allié à tous les adversaires de Henri III, au roi de France, au comte de Flandre Baudouin V, au comte de Hollande Thierry IV, tour à tour vainqueur et vaincu, réconcilié et rebelle, commettant les pires excès, incendiant le palais royal de Nimègue et la ville de Verdun, dont l'évêque avait pris parti contre lui, il finira en 1056 par faire sa soumission définitive, mais il ne recouvre alors aucun des deux duchés paternels.

Gothelon II, que son incapacité avait fait déposer en

(MRUB, I, n° 308, I), faire remonter l'attribution de ce titre à 1036, mais on ne peut tirer aucune conclusion d'un acte manifestement faux.

(1) *Ann. Altah.*, 1044 : *Gozzilo dux Lutharcorum obiit* (JAERSCHKERSKI, 15, 19 avril), *et de bonis ejus contentio inter filios oritur. Duos enim ducatus totidemque filios habuerat, quorum alteri Godesfrido ducatum unum, dum viveret ipse, tradi permiserat, alterum usque ad finem vitæ suæ sibi retinuit, quem alteri filio Gozziloni, defuncto patre, rex dare voluit.*

HERIM. AUG., 1044 : *Gozzilo dux Luthariorum moriens, Gozziloni filio quamvis ignavo ducatum suum a rege Heinricho promissum relinquere disposuit.*

(2) Tous nos anciens historiens ont défiguré ces événements. Trompés par SIGEBERT, *Chron.* 1044, ils ont cru que Godefroid le Barbu reçut en 1044 la Basse-Lotharingie, tandis que Gothelon était investi de la Lorraine. C'est le contraire qui est vrai, comme l'a déjà démontré STENZEL, II, 116 et s. Voir aussi STEINDORFF, *Heinrich III.*; PIRENNE, *Histoire de Belgique*, etc. WAUTERS, *Biographie nationale*, a encore reproduit cette erreur.

1046 <sup>(1)</sup> et qui mourut la même année (avant le 22 mai), avait été remplacé dans la Basse-Lotharingie par Frédéric, fils du comte Frédéric et petit-fils de Sigefroid. Il avait été comte de l'Ardenne septentrionale et du Luitgau.

Godefroid le Barbu, qui avait gardé ses alleux héréditaires et notamment le château de Bouillon, avait passé les Alpes, et par le mariage qu'il contracta en Italie avec sa cousine Béatrix, fille de Frédéric II de Haute-Lotharingie et veuve de Boniface, marquis de Toscane, il avait conquis une puissance nouvelle, et il put remplir dans l'histoire de l'Europe méridionale un rôle plus important peut-être que celui auquel il avait dû renoncer dans les Pays-Bas.

L'avènement du jeune Henri IV scella définitivement (1057) la réconciliation ébauchée par son père l'année précédente; en 1065, à la mort du duc Frédéric, Godefroid fut même investi de la Basse-Lotharingie, pour l'obtention de laquelle il avait naguère mis le pays à feu et à sang; mais il avait vieilli; en 1069 il rendit le dernier soupir.

Son fils Godefroid le Bossu, né du premier mariage de Godefroid, avait épousé Mathilde, fille de Béatrix et de Boniface, Mathilde, la grande comtesse, la future alliée de Grégoire VII.

Les sept années pendant lesquelles Godefroid le Bossu gouverna la Basse-Lotharingie (1069-1076) coïncident avec la lutte ardente du sacerdoce et de l'empire; le duc ne dévia jamais de la fidélité qu'il devait à Henri IV, et il aurait sans doute illustré son nom de la façon la plus

(<sup>1</sup>) Les *Annales Altahenses* font entendre que le duché fut enlevé à Gothelon avant sa mort, 1046 : *alter vero (ducatu) Gozziloni sublatus Friderico, Baioaria ducis fratri, est datus.*

mémorable si dans une expédition contre Thierry V de Hollande il n'avait été traîtreusement assassiné (1076).

Privé d'enfants, Godefroid laissa son héritage au fils de sa sœur Ida et d'Eustache de Boulogne, Godefroid dit de Bouillon; mais Henri IV, qui se défiait sans doute d'un jeune homme en quelque sorte étranger à son empire, ne lui confia pas la direction de la Lotharingie; il en investit pour la forme son propre fils Conrad, à peine âgé de deux ans. La Lotharingie se trouvait donc en réalité privée d'un chef national; elle semblait devoir être rattachée directement à la couronne. Quelques années plus tard cependant, et probablement en 1089, Henri IV changea d'avis et créa duc Godefroid de Bouillon. On sait comment en 1096 ce prince, saisi de la fièvre de la croisade, partit pour la Palestine, fut couronné roi de Jérusalem et mourut sans revoir le pays natal.

L'empereur lui avait donné pour successeur le comte Henri de Limbourg, petit-fils du duc Frédéric de Basse-Lotharingie. Mais le dévouement que le nouveau duc témoigna à son roi, proscrit par l'Église et trahi par son fils Henri, lui valut d'être déposé le jour où Henri V eut triomphé dans son criminel dessein.

Le titre ducal de la Basse-Lotharingie fut alors conféré à Godefroid de Louvain, et sauf pendant une courte période où Lothaire de Supplinbourg lui subrogea Waléran, fils de Henri de Limbourg (1028-1039), il demeura à la maison de Louvain jusqu'à l'avènement des Bourguignons.

Dans la Haute-Lotharingie, Henri III, en 1047, avait créé duc, en remplacement de Godefroid le Barbu, le comte Adalbert de Longwy (*Methingowe* méridional), neveu du comte Gérard, dont il a été question précédem-

ment. Adalbert périt dans un combat qu'il livra à son compétiteur (1048) <sup>(1)</sup>. Il eut pour successeur son frère ou son neveu Gérard, dont les descendants conservèrent la Lorraine jusqu'au moment de sa réunion à la France (1735).

<sup>(1)</sup> *Ann. Mosomag.* SS, III, 161 : 1048, *Bellum apud Toen (?) inter duces Godefridum et Albertum, in quo, interfecto Alberto, Godefridus victor extitit;* HERIM. AUG., 1048; LAUR. LEOD., SS, X, 492 : *Cumque nobilissimum Albertum de Longui castro, quem super se (Godefridum) ille duce[m] statuerat, bello exemerit...*; STEINDORFF, II, 46.

---



## CHAPITRE IV.

### *La limite des deux Lotharingies.*

La question de savoir où s'arrêtait la Lotharingie inférieure, quels territoires lui avaient été assignés lors de la constitution des deux duchés entre lesquels se partageait l'ancien royaume de Lothaire II, n'est pas sans obscurité, et les historiens l'ont résolue de façon diverse.

D'après l'atlas de Spruner-Menke, la portion septentrionale du diocèse de Trèves, c'est-à-dire les comtés de Chiny, de Luxembourg, le territoire épiscopal de Trèves même et les petites seigneuries comprises entre la rive gauche de la Moselle et le Rhin, faisait encore partie de la *Lotharingia inferior* (carte n° 39). La première édition due à Spruner donnait les mêmes limites (*Deutschland*, n°s V et VI).

Tel n'est pas l'avis d'Eltester, dans la préface du second volume de l'*Urkundenbuch* de Beyer (1); pour lui, l'archevêché de Trèves tout entier appartenait à la Haute-Lotharingie; seulement, pas plus que les auteurs de l'*Historischer Atlas*, il ne développe les raisons qui l'amènent à cette solution, à laquelle Droysen s'est rallié (2).

M. Parisot, dans sa thèse *de prima domo*, a porté ses investigations sur la période qui s'étend de 959 à 1033,

(1) P. XIII-XV.

(2) *Histor. Handatlas*, 22-23 (avec quelques inexactitudes).

mais ses conclusions demeurent très incertaines : *id utique in incerto relinquere decet* (1). Il admet comme possible que les limites aient varié et que le duché de Frédéric I<sup>er</sup> fût plus étendu que celui de ses prédécesseurs; j'avoue n'avoir trouvé dans le mémoire même aucune confirmation de cette hypothèse.

L'argument consistant à dire que certainement le *pagus Bedensis*, le *pagus Meinevelt* et le *pagus Trevirensis* échappaient à l'autorité des ducs de Haute-Lotharingie parce qu'aucune charte relative à ces territoires ne les mentionne, ne serait convaincant que si elles mentionnaient les ducs de Basse-Lotharingie.

Au surplus, l'analyse des actes en question ne me paraît pas même décisive dans le sens qu'indique M. Parisot.

J'ai déjà parlé du précaire conclu entre l'abbé Ingramnus de Prüm et Everhard (963), qui porte la signature du premier duc Godefroid (2). Je ne puis contester que Prüm et Budesheim, dont il s'agit dans cet acte, n'appartinssent au Bidgau et au diocèse de Trèves; mais il faut noter qu'on se trouve sur l'extrême frontière, et peut-être la forêt dont il est aussi question dans la charte s'étendait-elle sur la rive gauche de la Kyll.

Quoi qu'il en soit, ce fait est le seul qui puisse être invoqué à l'appui de l'opinion que le diocèse de Trèves aurait été divisé lors de la création des deux duchés, et de prime abord on concèdera que cette mutilation n'est pas très vraisemblable; elle aurait eu d'ailleurs pour résultat de donner à la Lotharingie septentrionale une étendue de beaucoup plus considérable qu'à la Lotharingie méridionale.

(1) P. 58.

(2) *MRUB*, I, n<sup>o</sup> 219, cf. ci-avant, p. 19.

Lorsqu'en 963 le comte Sigefroid, opérant un échange avec l'abbaye de Saint-Maximin, acquiert le château de Luxembourg (1), la charte mentionne l'approbation de l'archevêque-duc Bruno et, de plus, elle est signée du duc Frédéric de Haute-Lotharingie, *cujus consensu et collaudatione opus istud totum peractum est*. M. Parisot (2) conjecture avec Meyer (3) que Frédéric agit ici comme frère de Sigefroid; j'aurai l'occasion de contester cette parenté. M. Parisot ajoute que Frédéric n'apparaît nulle part comme avoué de Saint-Maximin, la plus riche abbaye de la région; mais les avoués de Saint-Maximin étaient les comtes du *Bedensis*.

Il faut descendre jusque vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle pour trouver des actes se rapportant au pays de Trèves, c'est-à-dire au territoire litigieux, et dans lesquels figure la mention ou la signature d'un duc; or, précisément, comme on l'a vu, de 1033 à 1044, les deux Lotharingies furent réunies dans les mains de Gothelon I<sup>er</sup>; il n'y a donc rien à tirer d'une charte de 1038 par laquelle l'archevêque Poppon rétablit le monastère de Saint-Mathias : *testes... dux Gozelo* (4), ni d'une autre charte non datée, mais antérieure au 25 août 1036, qui se rapporte à Saint-Maximin : *ducatum Lotharingensis regni duce Gozelone tenente* (5).

Plus important serait le testament du prévôt Adalbéron de Saint-Paulin, près de Trèves (6), dressé *Godefrido duce* (Godefroid le Barbu), s'il était authentique. On a depuis longtemps établi qu'il n'en est rien. La date 1036 de la

(1) *MRUB*, I, n<sup>o</sup> 211.

(2) P. 57.

(3) *De Brunone*, 30.

(4) *MRUB*, I, n<sup>o</sup> 310.

(5) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 306.

(6) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 308.

première version est d'ailleurs contredite par tous les autres éléments chronologiques; s'il était permis d'y appliquer celle de 1037, qu'indique la seconde version (1), elle prouverait que c'est bien alors, après la bataille de Bar, que Godefroid le Barbu reçut le titre ducal; seulement, il est avéré que son autorité ne s'exerçait que dans la Lotharingie supérieure.

Ce qui est beaucoup plus décisif, c'est le précaire conclu entre l'archevêque Poppon et le comte *Cadelo* (Gothelon de Montaigu) : *testibus : duci Godefrido...* (2). Poppon fut à la tête de son église de 1016 à 1047; Ermengarde, qui figure dans l'acte, avait épousé Gothelon peu après 1040. Il est donc permis de croire que l'intervention de Godefroid le Barbu se place entre cette dernière date et sa première rébellion, en 1044 : il était alors collaborateur de son père dans la Haute-Lotharingie seulement.

Il n'y a aucun argument à tirer d'un diplôme de Henri III (3) réglant les droits des avoués de Saint-Maximin (1056) et dans lequel sont mentionnés à la fois Godefroid le Barbu, Frédéric de Basse-Lotharingie et Gérard de Haute-Lotharingie; l'acte est dressé à Trèves à la diète qui vit s'accomplir la soumission de Godefroid, et un grand nombre de prélats étrangers à la région lotharingienne y figurent également (4).

Dans la suite, l'intervention des ducs de Haute-Lotharingie dans les affaires du diocèse de Trèves n'est pas

(1) *MRUB*, 362 et 363.

(2) *Ibid.*, n° 324.

(3) *Ibid.*, n° 345. L'acte appartient à la série des falsifications de Saint-Maximin; cf. ERNST MEYER, *Das Itinerar Kaiser Heinrichs III.*, 115.

(4) Liutbald, archevêque de Mayence; Ebbon, abbé de Fulda; Samuel de Wurzbourg, Odalric de Lorsch.

contestable. Le 11 avril 1067, le duc Gérard donne un alleu à l'abbaye d'Echternach (1). En 1095, le duc Thierry signe un acte de l'archevêque Egilbert (2). En 1112, à l'intervention du duc Frédéric, Henri V fixe les droits des avoués de Saint-Maximin (3); de même pour une restitution de biens par le même prince à la dite abbaye (4).

En dehors de ces arguments empruntés aux sources diplomatiques, je relève dans la chronique de Thietmar un fait non moins probant. En 1003, Henri II était à Francfort : *Inde rex discedens Muselenorum pagum visitavit et ad Theodonisvillum veniens, generale ibidem colloquium cum comprovincialibus habuit... Hinc peractis, rex ad Aquisgrani iter disposuit ut ibi... Liutharenses unanimiter convenirent* (5).

Il s'agit bien ici de la Haute et de la Basse-Lotharingie; *pagus Muselenorum, ducatus Mosellanorum* est une expression fréquente pour désigner la première. Le roi préside la diète successivement dans l'une et dans l'autre, à Thionville d'abord, à Aix ensuite. Or, Thionville se trouve précisément dans la région sujette à controverse que l'atlas de Spruner-Menke attribuait erronément à la Lotharingie inférieure.

Il peut certes paraître étrange que la consistance territoriale de ce pays ne soit pas mieux établie; mais il faut songer aux événements qui, dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, l'ont profondément bouleversé. Depuis la révolte de Godefroid le Barbu, l'autorité ducale fut

(1) *MRUB*, I, n° 366.

(2) *Ibid.*, n° 389.

(3) *Ibid.*, n° 423.

(4) 1113, *Ibid.*, n° 426.

(5) *SSRG*, 122.

ébranlée; la mort prématurée de Godefroid le Bossu, la minorité de Conrad, le départ de Godefroid de Bouillon, la déposition de Henri de Limbourg, tous ces événements ramassés en une courte période de trente années n'étaient pas faits pour la restaurer.

A l'avènement de Godefroid de Louvain son compétiteur Henri ne renonça pas à son titre; la Lotharingie inférieure eut alors deux ducs aux prétentions rivales, mais dont la puissance réelle ne dépassait pas les limites de leurs domaines particuliers. Cet antagonisme se perpétua entre Godefroid et Waléran (1128-1139), et à la fin du XII<sup>e</sup> siècle nul ne savait plus exactement à quoi correspondait l'autorité ducale. Les termes mêmes qui sont en usage pour désigner les successeurs de Godefroid trahissent cette incertitude : duc de Lotharingie, duc de Louvain, duc de Brabant; ce dernier titre inauguré par Henri I<sup>er</sup> (1) prendra définitivement le dessus, mais ce n'est plus qu'un fragment du titre primitif, et ce pendant, de l'autre côté de la Meuse, continuera à s'affirmer le duché de Limbourg.

Lorsqu'en 1190 Henri I<sup>er</sup> assista à la diète de Schwäbisch Hall que présidait Henri VI, il essaya de s'opposer à la reconnaissance officielle du marquisat de Namur que le roi avait créé pour cimenter l'union de l'héritage de Henri l'Aveugle avec le Hainaut (2). Le duc affirmait que son duché devait s'étendre jusqu'aux limites du Cambrésis. Invité à justifier cette assertion en nommant les comtés dont il était le suzerain, il cita Louvain, Nivelles, Aerschot, Cuyck, Gueldre, Clève, Looz; mais le chancelier du Hainaut, Gislebert, répondit immédiatement que

(1) BUTKENS, I, 199.

(2) GISLEBERT, SS, XXI, 571 et s.; cf. TOECH, *Heinrich VI.*, 164.

jamais les comtes de Louvain, même devenus ducs, n'avaient eu un droit quelconque sur les territoires de Namur et du Hainaut, et les pairs assemblés jugèrent pour droit que le *ducat* ne devait comprendre que les fiefs tenus par le duc ou que d'autres tenaient de lui.

L'incident est des plus caractéristiques; il montre que même à la cour impériale on ne savait plus à quoi s'en tenir sur ce point; ensuite que les prétentions de Henri de Louvain étaient loin de s'appliquer à la Basse-Lotharingie tout entière : ni la Frise, ni les pays ripuaires, ni l'Ardenne et ses aboutissants ne pouvaient plus être revendiqués; enfin le jugement de la diète établit que dans la pensée du temps le pouvoir ducal n'était plus l'intermédiaire nécessaire entre celui du roi et celui des comtes; c'était un titre honorifique, un degré supérieur dans la hiérarchie princière, mais il n'impliquait pas une prépondérance que le lien féodal n'avait pas créé de façon expresse.

Le nouveau marquisat de Namur, qui d'ailleurs ne fut lui aussi qu'un décor, s'affirmait dès lors comme un fragment détaché et parfaitement indépendant de l'ancienne Basse-Lotharingie.

Il en était de même des principautés ecclésiastiques qui par le développement de l'immunité et l'acquisition du *comitatus* avaient pris place à côté des comtés laïques et dont les titulaires n'avaient sans doute jamais reconnu qu'avec peine l'autorité ducale. Les évêques de Liège, d'Utrecht, de Cambrai, de Cologne avaient dû trop souvent soutenir le roi contre les ducs eux-mêmes pour garder envers eux l'attitude de vassaux soumis.

On verra comment, autour des cours archiépiscopales de Cologne et de Trèves, s'est formée une ceinture de seigneuries d'étendue généralement médiocre, dont les

titulaires s'avouent les *fidèles* du prélat. Le duc de Brabant lui-même relèvera des fiefs de l'archevêque de Cologne; il lui prêtera hommage (1), tandis que jamais l'inverse n'a lieu : l'archevêque ne se déclare point l'homme du duc.

Deux circonstances ont contribué à détacher de la Haute-Lotharingie les régions septentrionales qui font surtout l'objet de la présente recherche : la première, c'est que les domaines propres de l'église de Trèves les séparait du restant de la zone mosellane ; la seconde, c'est que le comté de Luxembourg, dont elles formèrent le noyau, empiéta largement sur la province ecclésiastique de Cologne et qu'ainsi les divisions diocésaines n'avaient plus de rapport avec les circonscriptions civiles ; l'union du Luxembourg avec le Namurois contribua, elle aussi, à le rapprocher davantage de la Basse-Lotharingie.

Les faits, modelés par la vie de chaque jour, avaient ainsi dérangé les combinaisons nées au x<sup>e</sup> siècle, et le droit coutumier qui, toujours avec souplesse, se pliait aux nécessités du moment, n'enseignait plus ce que devait être l'ancien duché de Basse-Lotharingie.

Et cependant tout souvenir n'en était pas éteint, et quand au xiii<sup>e</sup> siècle, le duché de Brabant sera devenu une puissance, les candidats qui se disputent le trône allemand n'hésiteront pas, afin de s'assurer son appui, à faire revivre en sa faveur les traditions lointaines.

Alphonse de Castille, en 1257, affirme l'autorité du duc Henri III sur toutes les terres qui s'étendent de l'Escaut jusqu'au Rhin et depuis les limites du diocèse de Trèves jusqu'à la mer (2). C'est la Basse-Lotharingie qui tout à

(1) 1222. Henri I<sup>er</sup> reprend en fief de l'archevêque Lommersom, Orten, Tilbourg, Dormael, Hannut. BUTK., I, 69.

(2) BÖHMER-FICKER, V, 2, n<sup>o</sup> 5493; WILLEMS, *Brab. Yeesten*, I, 655.



coup sort de son tombeau : « depuis les limites du diocèse de Trèves », comment aurait-on songé à cette formule qui coupait en deux portions le comté de Luxembourg, si elle n'avait été dictée par des précédents avérés?

Trente-cinq ans plus tard, Adolphe de Nassau sera moins précis lorsqu'il établira le duc Jean I<sup>er</sup> comme avoué principal, gouverneur et juge suprême tant sur eau que sur terre dans les contrées qui s'étendent de la Moselle jusqu'à la mer et au delà du Rhin jusqu'en Westphalie (1). La Moselle n'est évidemment qu'une indication approximative; prise à la lettre, elle aurait étendu l'autorité ducale jusqu'aux portes de Coblençe, de Trèves, de Metz. Quant à la région d'Outre-Rhin, il faut entendre les anciens comtés de Drenthe, Salland, etc., qui dans leur ensemble s'étendaient depuis le Wahal jusqu'aux confins de la Westphalie. Et ici résonne encore une fois le vague écho de la période déjà fort lointaine où la Basse-Lotharingie avait englobé la Frise.

Je n'hésite donc pas à conclure : la Basse-Lotharingie telle qu'elle avait été instituée par les rois de la maison de Saxe n'empiétait pas au sud sur les territoires du diocèse de Trèves.

Il a été établi que l'ancienne Frise y était encore comprise. La Basse-Lotharingie s'étendait donc de l'Escaut à l'Ems et de la mer du Nord jusqu'à l'extrémité méridionale de la province de Cologne.

La Basse-Lotharingie embrassait au point de vue ecclésiastique :

1<sup>o</sup> Une partie de la province de Reims, à savoir le diocèse de Cambrai;

(1) 18 novembre 1292. BUTKENS, I, pr., 128 : *a partibus circa fluvium Moselle usque ad partes maris quod See vocatur, et ex parte Rheni altera versus Westphaliam.*

2° La plus grande partie de la province de Cologne, c'est-à-dire :

Le diocèse de Liège entier ;

Le diocèse d'Utrecht entier ;

La portion du diocèse de Cologne située sur la rive gauche du Rhin ;

3° Peut-être enfin les cinq petits *pagi* frisons des embouchures de l'Ems que Charlemagne avait confiés à l'apostolat du frison Liudger (1) et qui demeurèrent joints au diocèse de Munster lorsque Liudger en devint le premier évêque (2).

La Haute-Lotharingie correspondait à toute la partie de la province de Trèves, située sur la rive gauche du Rhin, c'est-à-dire aux diocèses de Metz, Toul, Verdun et à la portion la plus considérable de celui de Trèves ; elle comprenait en outre la petite portion du diocèse propre de Reims qui embrassait les anciens *pagi* de Mouzon, de Castrices et du Dormois.

Les faits que je viens de résumer tracent le cadre de la première partie de mon étude. Elle s'arrêtera au seuil du XII<sup>e</sup> siècle. A ce moment de nouvelles formations territoriales se sont substituées à celles qu'avait modelées la période carolingienne, et elles ne subiront plus dans la suite de modifications essentielles. L'unité des duchés lotharingiens a subi de profondes atteintes : on ne se trompera pas en affirmant que la Basse-Lotharingie a cessé d'exister comme un organe de l'empire, et pour les derniers

(1) EN 787. ABEL, *Karl der Grosse*, I, 491. ALFRIDI, *Vita Liudgeri*, SS, II, 410 : (*Karolus*) *constituit eum (Liudgerum) doctorem in gente Fresonum ab orientali parte fluminis Labeki (Laubach), super pagos quinque quorum hæc sunt nomina : Hugmerchi, Hunusga, Fivelga, Emisga, Federitga et unam insulam quæ dicitur Bant.*

(2) SIMSON, *Karl der Grosse*, II, 311 et s., entre 802 et 805.

siècles du moyen âge il sera permis de limiter l'exposé de la *Formation territoriale* aux principautés de la Belgique moderne. Pour le haut moyen âge la distinction était impossible, et j'ai même dû, dans le présent volume, embrasser la Lotharingie entière, sans en excepter les comtés méridionaux : il y a en effet des rapports étroits entre ces territoires et ceux de la région septentrionale, et les grandes familles qui font l'histoire du pays sont trop intimement apparentées pour qu'on fasse abstraction du rôle qu'elles ont joué sur la Haute-Meuse et la Moselle.

---

## SECTION. I.

### LA BASSE-LOTHARINGIE.

---

#### CHAPITRE V.

##### *Le Cambrésis* (1).

Le comté de Cambrai qui correspondait encore au ix<sup>e</sup> siècle au *pagus Cameracensis* avait pour limites au nord et à l'ouest l'Escaut et la Sensée, à l'est le Hainaut, au sud l'Artois et le Vermandois dont le séparait la ligne de faite entre le bassin de l'Escaut et les bassins de la Seine et de la Somme.

La *Vie de Saint-Géry* y mentionne au commencement du vii<sup>e</sup> siècle un comte Waddo (2).

L'abbaye que Géry (*Gaugericus*) avait fondée dans la ville de Cambrai constituait au ix<sup>e</sup> et au x<sup>e</sup> siècle l'un des principaux bénéfices des titulaires du comté. Il semble, d'après une bulle de Jean VIII (878), que Boson, le neveu de Theutberge, femme de Lothaire II, et le beau-frère de Charles le Chauve, était investi à cette époque de la

(1) REINECKE, *Geschichte der Stadt Cambrai*.

(2) *Vita Gaugericus*, du vii<sup>e</sup> siècle. AASS, II aug. II, 672. MGH, SS, *Rev. Meroving.*, III, 654.

charge d'abbé de Saint-Géry : *Johannes episcopus... dilecto filio Bosoni, glorioso comiti et abbatibus cœnobii Sancti Gaugerici qui per tempora sunt successuri* (1). On pourrait conclure de ce texte qu'il était comte du Cambrésis. En 879, il devint roi de Provence (15 novembre) (2).

Est-ce alors que Raoul, fils de Baudouin I<sup>er</sup> de Flandre, lui succéda? Il est nommé comte de Cambrai par André de Marchiennes (XII<sup>e</sup> siècle) et par Jean d'Ypres (3).

MM. P. Meyer, Longnon et Parisot, qui repoussent ces témoignages, par le motif que le Cambrésis ne relevait pas de la France, perdent de vue que le traité de Meerssen l'avait rattaché au royaume occidental; Louis le Bègue, en remettant ce territoire à son neveu Raoul, faisait acte de sage politique. Il est vrai que Raoul ne pouvait guère avoir que quinze ans à cette époque, mais son frère Baudouin II n'en avait pas plus de seize quand il prit le gouvernement de la Flandre.

Les savants éditeurs du poème de *Raoul de Cambrai* (4) estiment que le fils de Baudouin I<sup>er</sup> pouvait être comte d'Arras; c'est chose impossible : on ne comprendrait plus les entreprises de Baudouin II sur l'Artois, qui ont eu lieu précisément à cette époque.

J'ai émis l'opinion (dans la 1<sup>re</sup> édition du tome I) que même après l'annexion de la Lotharingie occidentale qu'effectua Louis le Jeune, le territoire cambrésien était demeuré quelque temps encore rattaché à la France. Il est vrai, comme l'a fait remarquer M. Parisot (5), que le roi allemand Arnulf a confirmé, en 894, les privilèges de

(1) DUVIVIER, *Le Hainaut ancien*, 318.

(2) PARISOT, 452, n. 3. D'après RÉGINON, 113, il aurait reçu déjà la Provence en 977 de Charles le Chauve.

(3) Voir t. I, 287.

(4) Introduction, XIX, n. 3.

(5) *Revue historique*, 1900, t. 73, p. 386.

l'église de Cambrai (1) et que non seulement Zwentibold lui a fait diverses donations, mais encore qu'il battit monnaie dans la ville (2).

Je concède donc que mon hypothèse a pris sous ma plume une forme trop affirmative. Il reste établi toutefois que Louis III de France combattit en 881 les Normands dans le Cambrésis, en établissant son camp à Étrun (3), et que le comte Raoul, qui avait embrassé la cause de Charles le Simple, ne se rallia pas avant 895 à Zwentibold (4); Régnier de Hainaut observa la même attitude : c'est dire que l'autorité des rois d'Outre-Rhin était fort mal établie sur cette zone-frontière.

Ce qui le confirme, c'est que l'évêque Dodilon, successeur de Rothard, qui était mort en 887 (5), devait son siège à l'archevêque Foulques de Reims *sine rege, sine ullo ipsius parti consulente* (6). L'absence d'intervention royale ne s'explique-t-elle pas par la situation indécise où se trouvait encore la marche extrême de la Lotharingie? Arnulf n'était pas parvenu à s'y faire reconnaître; les comtes Raoul et Régnier lui demeuraient hostiles.

Les évêques du nord de la France avaient pris une autre attitude. En juin 888, non seulement Dodilon de Cambrai, mais même des prélats du royaume occidental, Foulques de Reims, Honorat de Beauvais, Hétilon de

(1) 6 juin 894, BM., n° 1848,; MIRÆUS, II, 936.

(2) PARISOT, 517, n. 2.

(3) *Ann. Vedast.*, SS, II, 194 : 881. *Rex adunato exercitu in pago Cameracensem venit, castrumque ibi statuit in loco qui dicitur Strun* (Étrun sur l'Escaut) *ad debellationem Danorum.*

(4) *Ibid.*, 207 : 895. *Balduwinus vero comes et Rodulfus, frater ejus, necnon et Rainerus, non bono consilio accepto, Karolum reliquerunt et semet ad Tuendebolchum contulerunt.*

(5) *Ann. Vedast.*, 329 et suiv.

(6) FLODOARD, *H. Remensis Eccl.*, SS, XIII, 568.

Noyon, s'étaient rendus à Francfort auprès du roi (1). Il n'est pas étonnant dès lors qu'Arnulf ait voulu se montrer bienveillant envers l'église de Cambrai; par là-même il affirmait ses droits sur le Cambrésis. Raoul persista néanmoins dans son attitude; ce n'est qu'en 895 qu'il embrassa le parti de Zwentibold.

A partir de cette époque le Cambrésis suivit les destinées du reste de la Lotharingie; il fut soumis successivement à Louis l'Enfant, à Charles le Simple, à Raoul de Bourgogne, à Henri l'Oiseleur.

Le comte Raoul fut tué en 896 (2). Nous ignorons quel fut son successeur. Quelques années plus tard, peut-être dès 910, certainement à partir de 916, apparaît le comte Isaac, dont l'existence est attestée jusqu'en 946 (3).

(1) BM, 1742 a. cf. PARISOT, 488 et suiv.

(2) REGINO *ad ann.* 818 : *qui Heribertus Rodulfum comitem filium Balduini interfecit nostris temporibus*, et *Annal. Blandin.*, 896 : *Rodulfus comes occiditur IV kalendas Julii* (27 juin); Cf. *Annal. Vedast.*, 896.

(3) 15 octobre 910. Un Isaac intercède pour des vassaux du comte Hugues de l'*Albensis*. BM, 2009. Dipl. de Louis l'Enfant.

911. MARTÈNE, *Coll.*, II, 39. Charte de Régnier I<sup>er</sup> pour Stavelot, signée du comte Isaac.

22 mai 916. Les comtes Isaac et Sigard (du Hainaut), intercesseurs pour Cambrai. (Dipl. de Charles le Simple, BOUQUET, IX, 528; MIRÆUS, I, 248, a attribué le diplôme à Charles le Chauve et l'a daté faussement de 863.)

6 janvier 921. BOUQUET, IX, 551. Il assiste à l'entrevue de Bonn, comme fidèle de Charles le Simple.

924. Au concile de Trosly, il se réconcilie avec l'évêque Étienne. FLODOARD, *Chr.*, 924 et *Hist. Rem. Eccl.*, 519.

939. Isaac fait cause commune avec Gislebert et offre la couronne à Louis d'Outre-Mer. FLODOARD, 939 : *Lotharienses iterum veniunt ad regem Ludovicum, et proceres ipsius regni Gislebertus scil. dux et Otho, Isaac atque Theodoricus comites eidem regi se committunt.*

941. Il signe une charte d'Arnoul I<sup>er</sup> en faveur de Blandin. DES MAREZ, *Bull. C. Hist.*, 1897, 249.

946. SS, XV, 797, *Vita S. Humberti* : *unde factum est ut Ottone impe-*

Il descendait peut-être d'une fille de Raoul (1).

Isaac fut l'un des vassaux fidèles de Charles le Simple et en 939, s'associant à la rébellion du duc Gislebert, il prêta hommage à Louis IV d'Outre-Mer.

Il mourut sans doute vers 948; c'est en cette année, le 30 avril, qu'Otton I<sup>er</sup> conféra à l'évêque Joubert l'abbaye de Saint-Géry avec l'immunité excluant toute autorité laïque (2); cette concession avait pour effet de réduire le pouvoir du comte au territoire extérieur à la cité. Depuis ce moment l'évêque fut seigneur temporel et vassal immédiat du roi; aussi voyons-nous qu'en 980 il est mentionné dans la liste des vassaux qui doivent fournir un contingent pour l'expédition d'Italie: il y enverra douze hommes (3).

On a cru trouver dans la première moitié du x<sup>e</sup> siècle deux comtes de Cambrai, Raoul de Gouy et son fils. Cette opinion exprimée d'abord par Mabillon (4) a été reprise par MM. Meyer et Longnon (5), et récemment encore elle a été défendue par M. Lauer, dans son *Histoire de Louis d'Outre-Mer* (6). J'ai déjà dit (7) que je ne la crois pas fondée. Le premier Raoul de Gouy, mentionné par Flodoard en 925, était bien plutôt comte de l'Ostrevant; il y eut pour successeurs son frère utérin Roger II de Laon,

*rante... dum Fulbertus Cameracensis sedis episcopus... querelam deferret, ille princeps... abbatiam de manu Isaac qui tunc temporis comitatus dignitatem administrabat receptam Sancte Mariae Cameraci subjectam faceret.*

(1) Sur ce point, voir le chapitre VI (*Arnoul de Valenciennes*).

(2) *DD*, I, 182.

(3) JAFFÉ, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, V, 472.

(4) MABILLON, *Annales Benedictini*, III, 446, 475.

(5) Introduction au poème: *Raoul de Cambrai*.

(6) LAUER, 29, 95.

(7) Voir t. I, 57 et suiv.



puis en 942 son fils homonyme Raoul II de Gouy, qui tenta d'envahir le Vermandois et perdit la vie dans cette entreprise.

Pendant toute cette période, le comte de Cambrai était Isaac, et l'on n'aurait jamais songé à doter son comté d'un autre titulaire, si la *Chronique de Waulsort* (1) n'avait fait une confusion fâcheuse entre le Raoul du IX<sup>e</sup> siècle, frère de Baudouin II de Flandre, qui périt en 896 alors qu'il pillait les biens de l'abbaye de Saint-Quentin, et Raoul II de Gouy qui, au X<sup>e</sup> siècle, fut tué par les fils d'Héribert de Vermandois. La *Chronique de Waulsort*, qui ne remonte qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et dont la première partie n'est qu'un tissu de légendes, appelle ce dernier Raoul : *Cameracensis comes* ; c'est de ce texte que s'est inspiré le poète Bertolais de Laon auquel la chanson de Geste, *Raoul de Cambrai*, a emprunté elle-même tous ses éléments (2). Guy de Châlons, chroniqueur médiocre qui mourut en 1203, transmet cette erreur à Albéric de Trois-Fontaines (3), d'après lequel Raoul II était le neveu du roi Louis d'Outre-Mer et le fils d'une de ses sœurs. Ce détail peut être exact ; il s'agirait alors d'une des nombreuses filles naturelles de Charles le Simple. On comprend dès lors que sa mort ait contristé Louis IV et aussi que le père de Raoul ait déjà été en faveur auprès du roi Charles ; c'est lui assurément que l'on retrouve comme intercesseur, avec

(1) SS, XIV, 507 : *Quidam Cameracensis comes Rodulfus nomine, qui dignitate regalis consanguinitatis gloriabatur... opidium S. Quintini aggressus est expugnare.* Ce passage est évidemment inspiré par les *Annales Vedastini*, 896, SS, II, 208.

(2) GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 567.

(3) SS, XXIII, 763 : *Cecidit idem comes Radulfus, cum nullo partis utriusque dolore, regis præcipue Ludovici, cujus nepos fuerat ex sorore.* Raoul avait épousé Aalais, sœur du roi Louis IV (MEYER et LONGNON, introduction, xxi).

d'autres favoris, dans trois diplômes datés de 920, 921 et 922 (1).

Isaac de Cambrai avait un fils, Arnoul; c'est ce qui résulte de la charte du comte de Flandre Arnoul le Grand pour l'abbaye de Saint-Pierre, 941, où figurent leurs deux signatures (2).

On a cru pouvoir assimiler cet Arnoul au comte Arnoul de Valenciennes, mais la chose paraît impossible; car ce dernier n'est mort qu'après 1011, et s'il était revêtu déjà des fonctions comtales en 941, il aurait atteint un âge singulièrement avancé.

En 960, Arnoul de Valenciennes était jeune encore; il figure à cette date, sans aucun titre, parmi les témoins d'un acte de son frère Roger (3).

Il est certain toutefois qu'il devait être proche parent d'Isaac et qu'il acquit lui-même le comté de Cambrai; c'est ce que montre le diplôme d'Otton III qui, en 1001, confirme à l'évêque Erluin la possession de la forteresse du Cateau, *in pago Cameracensi ac comitatu Arnolphi comitis* (4).

Cet *Arnolfus* est incontestablement le comte de Valen-

(1) BOUQUET, IX, 522. Diplôme de Charles le Simple pour la chapelle de Saint-Clément à Compiègne, 915, à l'intercession de son fidèle Erbertus et du comte Rodulfus; *Ibid.*, 549. Diplôme attribuant l'abbaye de Maroilles à l'église de Cambrai, 920, à la demande des comtes Haganon et Rodulfus; PÉLICIER, *Cartul du chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne*, 1 (d'après PARISOT, *Royaume de Lorraine*, 644, n. 1), diplôme pour Saint-Étienne de Châlons, 921; il mentionne les comtes Haganon, Helgaud et Rodolphe. On constate que Raoul et Haganon intercèdent en leur qualité de conseillers du roi et non comme comtes de l'un ou de l'autre territoire

(2) *S. Isaac comitis. S. Arnulphi comitis*, dans la charte d'Arnoul de Flandre (DES MAREZ, *Bull. C. Hist.*, 1897, 249).

(3) VAN LOKEREN, I, n° 28.

(4) *DD*, II, 832.

53  
Maulap

ciennes, et plusieurs faits établissent qu'il ne pouvait y avoir, à la fin du x<sup>e</sup> siècle, un autre comte dans le Cambrésis. Lorsqu'en 979 Lothaire de France menace Cambrai, tandis qu'Otton II se trouve en Pologne, c'est le comte Arnoul de Valenciennes, aidé du comte Godefroid de Hainaut, qui s'occupe de la défense du territoire et fait appel au duc Charles (1).

De même, Rothard, évêque depuis le 1<sup>er</sup> mars 980, invoque l'assistance d'Arnoul de Valenciennes et de Godefroid contre <sup>Otton</sup> Eudes de Vermandois qui construisait un château-fort à Vinchy, à quatre milles de la cité (2). Déjà en 975, Eudes lui avait enlevé *Gogiacum*, c'est-à-dire Gouy-en-Arrouaise (3).

Arnoul de Valenciennes semble donc être le petit-fils d'Isaac, comme déjà Vredius l'a conjecturé (4).

On verra que la création de la marche de Valenciennes se rattache à l'ensemble de mesures prises par Otton I<sup>er</sup> pour isoler les Régnier, dont la fidélité était toujours incertaine, de leurs alliés naturels, les Carolingiens français. En confiant ce poste important au descendant d'Isaac, le roi compensait largement les pertes que son aïeul avait subies par suite de l'accroissement de la puissance de l'évêque.

On retrouvera donc Arnoul au chapitre suivant; on le verra, au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, privé de son fils unique Adalbert, vieilli, fatigué, harcelé à Valenciennes par Baudouin IV de Flandre. C'est alors sans doute,

(1) *Gesta Ep. Camer.*, SS, VII, 443 (l. I, c. 101).

(2) *Ibid.*, 443, l. I, c. 103; cf. LOT, *Les derniers Carolingiens*, 113 et n. 5.

(3) *Ibid.*, SS, VII, 440 : *Otto predium illud Gogicum quod sibi esset continuum... Arnulfo... eripuit.*

(4) VREDIUS, *Genealogia comitum Flandria*, 1.

pour obtenir l'appui de l'évêque, qu'il renonça complètement au Cambrésis. Otton III, en 1007, conféra à Erluin l'autorité comtale dans le territoire entier : Comitatum Cameracensem in proprium donavimus, præcipientes ut... episcopus suique successores liberam dehinc habeant potestatem eundem comitatum in usum ecclesie tenendi, comitem eligendi, pannos habendi seu quidquid sibi libeat, modis omnibus, inde faciendi (1).

Arnoul ne survécut que peu de temps à cet abandon.

Le comté laïque de Cambrai a désormais cessé d'exister. Le Cambrésis sera une principauté ecclésiastique qui aura constamment à se garder des appétits annexionistes de la Flandre et du Hainaut.

#### *Les châtelains de Cambrai.*

L'évêque de Cambrai eut son châtelain, probablement depuis le jour où il fut maître de la cité (948); la collation du *comitatus* (1007) étendit à tout le territoire l'autorité de cet officier (2) : il avait pour mission de le défendre par les armes et d'y exercer la justice séculière; mais d'une manière constante les châtelains entrèrent en conflit avec les évêques et se permirent des violences et des usurpations que les prélats cherchèrent vainement à réprimer.

Le premier titulaire de l'emploi, Jean (3), qui appartenait à une famille puissante dans le Cambrésis et le Vermandois, avait donné l'exemple de l'insubordination. L'évêque Tetdo (972—978/79) dut, pour le châtier, recourir à l'intervention de Gautier, châtelain de Lens, auquel

(1) *DD*, III, 168, n° 142.

(2) REINECKE, 31 et s. *Die bischöflichen Beamten, insonderheit der Burggraf.*

(3) *Gesta*, SS, VII, 438 et suiv.

il remit la châtellenie et qui la conserva jusqu'en 1011 (1).

Elle fut ensuite concédée par Erluin à Gautier II, fils du précédent. Lorsqu'en 1041 il fut assassiné, sa veuve Ermentrude, dont l'enfant mineur n'avait pas tardé à mourir, se remaria avec Jean, avoué d'Arras, qui réussit à obtenir du vieil évêque Gérard I<sup>er</sup> la concession de la châtellenie (2). Jean joua un grand rôle dans les événements qui amenèrent l'expédition de Henri III contre Baudouin V de Flandre, en 1054, mais il fut dépouillé de son fief par l'évêque Liébert (1056-1076), qui en investit le jeune Hugues, petit-fils de Gautier II (3). Anselme de Ribemont, comte d'Ostrevant, qui était proche de Hugues (*propinquum*), géra provisoirement la tutelle (4).

Hugues, qui épousa Ada, nièce de Richilde de Hainaut (5), est généralement désigné sous le nom de Hugues d'Oisy, d'après la place forte qu'il occupait et qu'il avait probablement édifiée lui-même (6) au nord-ouest de Cambrai; elle devint une menace perpétuelle pour l'autorité épiscopale.

La vie de Hugues fut pleine d'agitation; il perdit la châtellenie sous Gérard II (1076-1092) et la récupéra des mains de Godefroid, fils d'Anselme de Ribemont, qui

(1) *Gesta*, 439. Gautier I<sup>er</sup> mourut à la fin de 1011 ou au commencement de 1012 (REINECKE, 40, n. 3).

(2) *Ibid.*, 490. Il signe comme *castellanus* en 1046. LE GLAY, *Glossaire*, 7.

(3) DE SMEDT, *Gestes*, 78. REINECKE, 50, traduit *nepos* par *Neffe*.

(4) *Gesta*, 493 : *Quia iste Hugo adhuc puer erat, sed propinquum quemdam Ansellum... habebat, hujus custodia puerum... commisit (pontifex)*. REINECKE, 50, l'appelle *Oheim*.

(5) *Ibid.*, 495.

(6) Cf. DE SMEDT, *Gestes*, 77, n. 6. Les *Gestes* le nomment aussi Hugues d'Inchy. Le P. DE SMEDT (*Gestes*, introd., xxxvi et 10, n. 2 et 11, n. 1 et 2) a eu le tort de croire à l'authenticité des chartes de 1065 et 1096, forgées par LE CARPENTIER; cf. t. I, 106, n. 8.

dans les troubles suscités par la querelle des deux élus, Manassès et Gautier, s'était rendu maître de la ville (1).

La même année, Robert II de Flandre obtint de Henri IV la châtellenie du Cambrésis (2); il l'inféoda à Hugues II, fils de Hugues I<sup>er</sup> (3), qui la conserva au même titre sous Baudouin VII et sous Charles le Bon; il mourut moine à Vaucelles (4). Son fils Simon l'avait remplacé de son vivant.

Hugues III, fils de Simon, avait épousé en premières noces Gertrude de Flandre (5), fille aînée de Thierry; séparée d'elle, il prit pour femme Agathe de Pierrefonds (6), puis Marguerite de Blois (7), qui se remaria avec Otton, palatin de Bourgogne.

A la mort de Hugues III, fils de Simon (1189 ou 1190), ce fut sa sœur Hildiarde qui hérita de la châtellenie et la fit passer à son époux, le sire de Montmirail.

(1) DE SMEDT, 77 et s. *Gesta Galcheri* (strophes 448-456).

(2) Voir t. I, 143 et s.

(3) DE SMEDT, 117. *Gesta Burchardi*.

(4) REINECKE, 59.

(5) Cf. t. I, 311 et suiv. Gertrude est nommée dans une charte de 1173.

(6) Lettre de Henri II à l'évêque de Winchester, 1182 : *Agatha que fuit uxor Hugonis de Oisi* (RAD. DE DICETO, SS, XXVII, 272); cf. GIRALD. CAMBRENSIS, *ibid.*, 402; cf. CASTELLIERI, *Philipp II. August*, 106, 127, n. 136.

(7) GISLEBERT, SS, XXI, 580 : *Domina Marghareta, comitis Blesensis filia, neptis domini regis Francorum... que a marito suo Hugone de Oysi unicam habebat filiam, que eciam in eodem anno (1192) nupsit fratri domini imperatoris (Henri VI) Ottoni, comiti palatino Burgundie, qui postea citius de communi consensu ab invicem separati sunt*. Ce texte a été mal interprété, notamment par REINECKE, 61, n. 7, qui croit que c'est la fille de Marguerite qui a épousé Otton de Franche-Comté; que eciam se rapporte à la mère qui contracta encore une troisième union avec Gautier d'Avesnes (*Art de vérif.*, XI, 114; WINKELMANN, *Philipp v. Schwaben*, 261).

Châtellains de Cambrai.

Gautier I<sup>er</sup>, châtelain de Lens, puis de Cambrai,  
† fin 1011.

Gautier II, † 1041, épouse Ermentrude,  
remariée à Jean, avoué d'Arras.

Adèle, épouse Hugues, châtelain de Douai  
(1024, 1038).

---

Hugues I<sup>er</sup> d'Oisy, épouse Ada,  
nièce de Richilde. Gautier, châtelain de Douai  
(1082, 1087) (1).

Hugues II, † 1131, épouse Hildiardis, † 1145  
(LAMP. WATREL., SS, XVI, 516).

---

Simon, épouse Ada. Clémence, épouse Guillaume,  
avoué de Béthune. Ermengarde, épouse Gérard Maufilâtre,  
seigneur de Saint-Aubert.

---

Hugues III, † 1189 ou 1190, épouse,  
1<sup>o</sup> vers 1167, Gertrude, Hildiarde,  
épouse André de Montmirail.  
fille de Thierry d'Alsace, séparée;

2<sup>o</sup> Agathe de Pierrefonds,

séparée vers 1180;  
3<sup>o</sup> Marguerite, fille du comte Thibaut  
de Blois.

(1) Cf. t. I, 131 et suiv.; charte de Robert II (BRASSART, p. 35) : *Signum Gauthierii prius castellani Duacensis, modo autem clerici; S. Hugonis fratris ejusdem Cameraco.*

## CHAPITRE VI.

### *Le Hainaut.*

#### I. — LE HAINAUT JUSQU'AU MILIEU DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE.

La géographie du Hainaut ancien a été étudiée de façon si complète par M. Duvivier <sup>(1)</sup> que l'on doit considérer comme définitive la délimitation du *pagus* primitif. La Haine, affluent de l'Escaut, qui lui a donné son nom (*pagus Hainoensis*) <sup>(2)</sup>, a formé sans doute sa frontière du côté du nord, bien que de très bonne heure une zone assez profonde sur la rive droite de cette rivière fût venue s'y ajouter.

La frontière occidentale du *pagus* était nettement tracée par l'Escaut, mais il n'avait de limites naturelles ni vers le Cambrésis, ni vers le *pagus Lommensis*. Du côté du Laonnois la ligne de partage des eaux séparait depuis le traité de Verdun le royaume français du royaume allemand <sup>(3)</sup>.

(1) DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*.

(2) Il y a une série d'autres formes que M. Duvivier a énumérées p. 703 : *Hagnoensis*, *Hainensis*, *Hainocensis*, *Hainonensis*, *Hannoniensis*, *Heinia*, etc.

(3) M. Duvivier pense que deux enclaves hennuyères, Wam-



M. Duvivier est d'avis que le Hainaut primitif était partagé en plusieurs comtés et que ceux-ci correspondaient aux vicairies (ou centènes) dont on retrouve l'équivalent dans les doyennés. Il est bien vrai que la *vicaria Bariarinsis* (pour *Bavacensis*), citée en 909 (1), a dû coïncider avec le doyenné du même nom, et il est permis de supposer que le *pagus Templutensis* (2) et le *pagus Fanomartensis* se retrouvent à peu près dans le doyenné d'Avesnes et dans l'archidiaconé de Valenciennes (3).

M. Duvivier voudrait y ajouter les vicairies de Mons, de Maubeuge, de Lobbes, d'Haspre et de Valenciennes, correspondant à autant de doyennés (4). Bien qu'aucun

baix et Tilloy, existaient dans le Cambrésis; sur ce point je conserve des doutes sérieux.

Wambaix (à l'est de Cambrai) est signalé dans le *pagus* de Cambrai par une bulle de Jean VIII, en 878 (4) et par une charte de l'évêque Eudes, en 1111 (2); une seule indication est divergente : *villam quæ vocatur Vuambia in pago Heinia*; elle figure dans le diplôme d'Otton I<sup>er</sup> (958).

Quant à Tilloy (à l'ouest de Cambrai), je crois que M. Duvivier a mal interprété le texte d'une charte de l'évêque Liébert (1057) : *altaria ista sunt : in pago Cameracensi...* (plusieurs noms); *in pago Hainoensi altare de Siccis Avenis; preterea dimidium ville Tiletum nuncupate* (5); c'est à tort qu'il rattache le dernier membre de phrase aux mots : *in pago Hainoensi* : il ne s'agissait en premier lieu que d'autels situés soit dans le Cambrésis, soit dans le Hainaut; ensuite vient le village de Tilloy dont la position n'est pas indiquée.

(1) DUVIVIER, 328.

(2) *Ibid.*, 100-105.

(3) *Ibid.*, 97.

(4) *Ibid.*, 86-87 et 99-100. La vicairie de Lobbes représentant le décanat de Binche.

(1) *In pago Cameracensi villam Wambasiam* (DUVIVIER, 320). Le GLAY, *Cameracum christianum*, XI, considère cette bulle comme douteuse, et M. Duvivier note que la formule d'excommunication ressemble à celle des papes du XII<sup>e</sup> siècle. Je ne puis partager cette manière de voir; cette formule est identique à celles qui se rencontrent dans toutes les bulles de Jean VIII (voir PFLUGK-HARTUNG, *Acta pontificum Rom. inedita*, I, n<sup>o</sup> 6; II, n<sup>o</sup> 72).

(2) *Gambais in pago Cameracensi* (DUVIVIER, 152, note et 502).

(3) DUVIVIER, 397; cf. 84.

texte n'en fasse mention, l'hypothèse est admissible; mais ce qui me paraît plus hasardé, c'est d'attribuer un comte à chacune de ces subdivisions.

En suivant dans cette voie les déductions très ingénieuses de M. Duvivier, on arriverait à dresser le tableau suivant (1) :

*Pagus Hainoensis minor.*

Vicairie de Mons. Comtes : Régnier I<sup>er</sup>, et peut-être Repehard; Régnier II, Régnier III, Richer, Renaud, Godefroid de Verdun, Régnier IV.

Vicairie de Bavay. Comtes : Régnier I<sup>er</sup>, Régnier II, Régnier III, Richer, Garnier, Arnoul de Valenciennes, Régnier IV.

Vicairie de Lobbes : au VIII<sup>e</sup> siècle, Hildulphe; Sigehard, Amulric, . . . Hermann (fils de Godefroid de Verdun).

Vicairie de Maubeuge : Sigehard, . . . Hermann de Verdun (dont Godefroid de Florennes est le vassal).

*Pagus Fanomartensis.*

Vicairie de Valenciennes (Famars) : Arnoul (818), Ingelram (870), Haganon et Isaac (921), . . . Arnoul de Valenciennes.

Vicairie d'Haspre : Godefroid (958).

Vicairie de Templeuve : Brunulphe (VII<sup>e</sup> siècle).

Je ne puis me rallier à cette manière de voir.

(1) Voir DUVIVIER, 87-95 et 98-100. M. PREUDHOMME, dans son *Essai sur la chronologie des comtes de Hainaut*, qui a été couronné par la Société

Le traité de Meerssen ne connaît qu'un comté de Hainaut et tandis que pour le Brabant, pour la Hesbaie, il indique, avec beaucoup de précision : *quatuor comitatus*, il ne mentionne que le seul *comitatum Hainoensem*.

La vicairie de Bavai forme si peu un comté distinct que l'acte qui la nomme la place *in comitatu Hainoense* (1).

Quant au *pagus Hainoensis minor*, c'est en vain qu'on en chercherait trace quelque part.

Je constate ensuite que de la liste précédente il y a un certain nombre de noms à éliminer et que ceux qui restent doivent, tout au moins jusqu'au milieu du x<sup>e</sup> siècle, être rangés en série chronologique : ce n'est pas dans l'espace, c'est dans le temps qu'ils se distribuent.

Je laisse de côté Hildulphe (2) et Brunulphe (3), personnages fabuleux, auxquels on pourrait ajouter toute la série des comtes de Hainaut de l'époque mérovingienne qu'énumère gravement Jacques de Guise.

*Repehardus* est une mauvaise lecture pour *Kepehardus* (4) : c'est le duc et comte Gebhart que Louis le Jeune a chargé de pacifier la Lotharingie (5); rien ne le rattache spécialement au Hainaut.

*Arnulphus* est mentionné dans un acte (6) attribué à

des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (*Mémoires*, IV<sup>e</sup> série, VII, 1882), a adopté, sans critique, toutes les conclusions de M. Duvivier.

(1) DUVIVIER, 328.

(2) *Ibid.*, 87, n. 2; *Annal. Laubienses*, SS, IV, 12; *AASS Belgii*, III, 10, 380, 381, 443; V, 533-536.

(3) DUVIVIER, 101, n. 3.

(4) BM, 1991.

(5) Ci-avant p. 11.

(6) BM, 697 : *ohne echte Vorlage*. M. DUVIVIER donne la date de 818 (106, n. 2); MIRÆUS, I, 246, le place en 821; MÜHLBACHER : 1<sup>er</sup> mai 920 (indiction XIII).

Louis le Débonnaire, en faveur de l'abbaye de Maroilles, qui était située dans le *pagus Templutensis*. C'est à ce titre que M. Duvivier le plaçait dans le comté de Famars (1). Seulement l'acte est faux et il n'est guère possible d'en faire usage.

Quant à Isaac et Haganon, un diplôme de Charles le Simple (6 janvier 921) nous les montre comme intercesseurs en faveur de la même abbaye de Maroilles (2). Haganon était le conseiller favori de Charles; s'il a joué quelque rôle dans le Hainaut, ce n'est peut-être que de façon très passagère et pendant la période assez courte où le roi de France fut maître de ce pays.

L'intervention d'Isaac s'explique par le fait que l'année précédente (8 septembre 920), Charles, à la prière d'Haganon et de Rodolphe (probablement de Gouy, c'est-à-dire de l'Ostrevant), avait remis Maroilles à l'église de Cambrai (3); c'est donc en qualité de comte du Cambrésis qu'Isaac s'intéresse à cette affaire.

Ces personnages étant mis de côté, examinons ceux qui réellement peuvent avoir exercé quelque autorité dans le Hainaut.

En 870, Charles le Chauve, à la demande du comte Enguerrand, assigne certains biens à l'entretien des religieux de Maroilles (4). Il est probable qu'après le partage de Meerssen, qui faisait passer le Hainaut au frère cadet de Lothaire I<sup>er</sup>, il en confia le gouvernement à un comte

(1) *Hainaut*, 106.

(2) BOUQUET, IX, 551.

(3) MIRÆUS, IV, 175.

(4) M. PARISOT, 641, n. 3, suivant MIRÆUS (I, 36) attribue ce diplôme à Charles le Simple et lui laisse la date de 921. Il a été publié d'une manière beaucoup plus complète par GHESQUIÈRE *AASS. Belgii*, IV, 124, avec la souscription : *S. Karoli gloriosissimi*

de la région flamande qui en était voisin ; car précisément, à cette époque, nous y voyons un Enguerrand (1). La prise de possession de la Lotharingie par Louis le Jeune dut mettre fin à cet *interim*.

Régnier I<sup>er</sup>, le père du duc Giselbert, a certainement été en possession du Hainaut dans le dernier quart du ix<sup>e</sup> siècle (2). Ses descendants n'ont jamais cessé de réclamer cette terre comme leur héritage, et leur obstination, que d'ailleurs le succès a fini par couronner, ne s'expliquerait pas s'ils n'avaient eu à faire valoir des traditions respectables. J'ajoute que l'identité d'attitude prise à l'égard de Charles le Simple et du roi de Lotharingie, Zwentibold, par Raoul, comte de Cambrai, et par Régnier (3), indique qu'ils devaient être proches voisins, et le seul territoire auquel on puisse songer pour Régnier est le Hainaut.

La disgrâce dont Zwentibold frappa Régnier en 898 fit passer le comté dans d'autres mains ; c'est ce qui explique qu'on y trouve encore en 908 le comte Sigard (*Sigehardus*),

*regis. Mancio indignus levita ad vicem Goslini recognovi. Data pridie non. Februar. ind. III, anno XXX regnante Karolo glorioso rege et in successione Hlotarii primo.*

Mancio a également rédigé les diplômes du 5 février 868 (BOUQ., IX, 610), du 10 avril 869 (*Ibid.*, 616), du 29 mars 877 (*Ibid.*, 659).

La date est 4 février 870.

(1) Voir tome I, 37-38, et mon étude sur le *Capitulaire de Servais*, 71. Enguerrand paraît avoir été comte dans les *pagi* orientaux de la Flandre.

(2) ALBRIC., SS, XXIII, 749 : *Rainerus comes Hainoensium*, à propos de l'invasion normande sur l'Escaut. A comparer DUDON, 150, et GUILL. DE JUMIÈGES, I, II, c. 8 (DUCHESNE, *Hist. Normann.*).

En sens contraire DUVIVIER, 89 ; DÜMLER, III, 497, n. 2.

(3) *Ann. Vedast.*, SS, II, 207 : *Balduvinus vero comes et Rodulfus, frater ejus, necnon et Rainerus... Karolom reliquerunt et semet ad Tuendebolchum contulerunt.*

qui était en même temps comte du *Luihgau* (1). Il est vrai qu'à l'avènement de Louis l'Enfant Régnier était rentré en faveur, mais il avait probablement reçu des dédommagements ailleurs, et sa mention, comme intercesseur dans le diplôme de 908, à côté du duc Gebhardt (2), montre qu'il occupait à la cour de Louis l'Enfant une position très élevée (3).

Giselbert, son fils, que Henri l'Oiseleur éleva à la dignité de duc de Lotharingie, eut certainement des rapports étroits avec le Hainaut; les *Miracles de Saint-Ghislain* mentionnent fréquemment son nom (4).

Est-ce à ce moment son frère Régnier II qui était comte de Hainaut? Aucun texte ne nous renseigne sur ce point; celui de la *Vie de saint Gérard*, que l'on a invoqué (5), montre Gislebert sollicitant le concours de Régnier, comte de Hainaut, pour l'assister à réformer l'abbaye de Saint-Ghislain; mais l'hagiographe fait intervenir en même temps Tiedo, évêque de Cambrai, qui n'occupa ce siège que de 972 ou 973 à 976, c'est-à-dire

(1) 18 janvier 908. Diplôme de Louis l'Enfant confirmant à l'église de Liège la possession de l'abbaye de Lobbes *in pago ac in comitatu Hainuensi... cujus ad presens comes videtur esse Sigohardus*. BM, n° 1991; *Cartul. de Saint-Lambert*, n° IX.

Cf. 916, Diplôme de Charles le Simple (BOUQUET, IX, 528), faussement daté 863 (BÖHMER, n° 1712) : Isaac et Sigardus, intercesseurs en faveur de l'église de Cambrai Cf. 8 septembre 920, diplôme de Charles le Simple (BOUQUET, IX, 549), relatif à l'abbaye de Crespin à la demande du comte Secharthus.

(2) BM, 1991 (MIRÆUS, I, 34, avec la lecture *Rephardus* et *Reginharius, egregii comites*).

(3) Déjà en 906 (BM, 1984, DUVIVIER, 327 avec la date de 905), Régnier est intercesseur pour un échange entre l'évêque de Liège et l'abbaye de Nivelles.

(4) SS, XX, 580, 582-584, *ex Raineri miraculis sancti Gisleini*.

(5) DUVIVIER, 90; SS, XV, 666.

quarante ans après l'événement auquel on veut ici l'associer. L'anachronisme est donc flagrant.

Il est permis toutefois de rappeler ici le texte de Flodoard <sup>(1)</sup> qui montre Gislebert (924) ravageant les domaines de Bérenger, de Régnier (son frère) et d'Isaac; Bérenger était comte du *Lommensis*, Isaac du *Camera-censis*; entre les deux se place tout naturellement le Hainaut.

C'est le moment de dire un mot d'un problème qui a longtemps préoccupé les historiens. Y a-t-il eu quatre ou cinq Régnier? En d'autres termes faut-il distinguer Régnier II, frère de Gislebert, du Régnier qui en 958 fut exilé par l'archevêque et duc Bruno? Les arguments que l'on a fait valoir pour fondre ces deux personnages en un seul ne tiennent pas devant un examen attentif <sup>(2)</sup>. Régnier II avait déjà en 924 des enfants assez grands pour pouvoir être remis en otage <sup>(3)</sup>; lui-même en 916, un an après la mort de son père Régnier I<sup>er</sup>, avait assisté au plaid de Herstal <sup>(4)</sup>, c'est dire qu'il avait atteint sa majorité; il pouvait être né en 901 au plus tard; or, on veut que ses fils Régnier et Lambert aient été investis par Hugues Capet, en 998, du Hainaut et du comté de Louvain, et Lambert est mort en 1015, non de vieillesse, mais en combattant à Florennes: cent quatorze ans au moins se seraient donc écoulés entre la naissance du père et la mort du fils qui n'était pas encore un vieillard.

(1) FLODOARD, SS, III, 373 : 924. *Gislebertus... terram Berengarii Raganariique fratris sui et Isaac comitis deprædationibus plurimis vastat.*

(2) Le débat a été assez bien résumé par NAMECHE, *Hist. nationale*, III, 20, n. 2. Voir aussi *Acta SS Belgii*, VI, 277. Cf. ma notice *A propos d'une chartre de Baldéric d'Utrecht* (*Bull. Acad.*, 1900, 37-53).

(3) FLODOARD, 524.

(4) BOUQUET, IX, 526; B. 1949.

Le témoignage des chroniqueurs qui en 915 et même plus tard nomment Gislebert, frère aîné de Régnier II, *juvenis et adolescens* (1), ne peut être invoqué pour infirmer ces conclusions; car ces termes ne doivent pas être pris à la lettre.

Quant au fait que Baldéric I<sup>er</sup>, neveu de Régnier III, et par conséquent petit-fils de Régnier II, devint évêque de Liège en 956, il n'a rien d'extraordinaire; nous savons aujourd'hui qu'il était le fils d'une sœur de Régnier III (2) et l'on n'ignore pas combien étaient hâtifs les mariages des femmes; en outre Baldéric était lui-même presque un enfant quand il fut promu à l'épiscopat (3).

Il est impossible de déterminer en quelle année Régnier au Long Col succéda à Régnier II. Ce qui est certain, c'est que son attitude fâcheuse provoqua sa chute; en 957 il fut déposé par Bruno et bientôt après, dépouillé de ses biens (958), il alla mourir exilé en pays slave (4).

J'ai déjà dit que la création de la marche de Valenciennes est probablement antérieure à ces événements,

(1) SIGEHARD., *Mir. S. Maximini*, SS, IV, 132 : *admodum juvenis*, à la mort de son père. WIDUKIND, *SSRG*, 25 : *adolescens* vers 925; RICHER, *SSRG*, 23 : *jam facto juveni*, en 915.

(2) Voir ma notice sur une *Charte de Baldéric d'Utrecht* (*Bull. Acad.*, 1900, 37-53).

(3) *Ibid.*, 43, Rathère le nomme : *puer quidam* (SS, IV, 262, n. 11).

(4) Les causes de l'exil de Régnier III sont indiquées de façon vague dans les *Gesta Ep. Camer.*, SS, VII, 439 : *quem... Bruno .. pro insolentiis, pro rapinis, pro ecclesie incursionibus, pro multis etiam sceleribus saepe arguendo corrigebat, saepe beneficiis ejus sevitiam placando leniebat; sed... in exilio tandem perpetuo damnatum fratri (Otton I<sup>er</sup>) contradidit, terramque suam primum Richario nobili viro, sed hoc defuncto Warnero et Raynaldo, quibus etiam defunctis Godefrido atque Arnulfo comitibus nobilissimis contulit.* On n'attachera pas une trop grande importance à la lettre de ce témoignage; car Bruno était mort depuis 965; ce n'est donc pas lui qui a pu en 974 envoyer dans le Hainaut Godefroid et Arnoul.



et qu'il est permis d'y voir l'une des causes du mécontentement de Régnier.

Le chroniqueur de Cambrai rapporte qu'après sa déchéance le gouvernement du Hainaut fut confié à Richer, puis à Garnier et Renaud; ceux-ci ayant été tués dans un combat contre les fils du comte proscrit (973), furent remplacés par Godefroid (de Verdun) et Arnoul (de Valenciennes).

Ces renseignements sont incomplets; les *Gesta* de Cambrai ignorent deux comtes : *Godefridus* et *Amulricus*, que d'autres sources nous révèlent.

*Godefridus* est le Godefroid auquel Bruno confia, probablement en 959, le gouvernement militaire de la Basse-Lotharingie (1); dès l'année précédente il avait été créé comte de Hainaut, ainsi que l'atteste le diplôme d'Otton I<sup>er</sup>, daté de Cologne le 13 juin 958 : *villam Vuambia* (Wambaix) *sitam in pago Heinia in comitatu Godefridi* (2); deux jours auparavant, le même Godefroid figurait comme intercesseur dans un acte par lequel le roi remettait à son vassal *Tietboldus* un bien enlevé à Immon; il ne porte encore à ce moment que le titre de *comte* : *rogatu Godefridi comitis* (3), mais son crédit est attesté par le rôle qu'il remplit dans la circonstance.

Il ne peut rester de doute sur l'identité du duc Godefroid et du comte de Hainaut de ce nom (4), car en 965,

(1) Ci-avant, 18 et s.

(2) *DD*, I, 276, n° 195.

(3) *Ibid.*, 276, n° 194.

(4) M. ROLAND, *Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes*, 10, extrait du t. XIX des *Annales* de la Société archéologique de Namur, appelle Godefroid de Hainaut : seigneur de Rumigny; aucun texte ne justifie cette désignation. Rumigny, qui appartient à Godefroid, fils d'Alpaïde, était comme Florennes un héritage d'Eilbert. On a vu plus haut, p. 22, que Godefroid était comte de

l'empereur qui se trouve de nouveau le 2 juin à Cologne, déclare que pour le repos de l'âme de son cher duc Godefroid, *pro remedio animæ... dilecti quondam... ducis nostri Godefridi* (1), il obtempère aux prières qui lui sont adressées par l'archevêque Bruno et par le comte Richard et confirme une donation que le duc avait manifesté l'intention de faire à l'abbaye de Saint-Ghislain : *Villare* (Villers-Ghislain) *quam terram olim Godefridus bonæ memoriæ dux noster ad stipendia fratrum... ex beneficio quod ex nobis habuerat, destinaverat*. A quel titre Godefroid aurait-il reçu un fief dans le Hainaut s'il n'avait pas été titulaire du comté? Et pourquoi aurait-il légué ce bien à Saint-Ghislain?

Il est à noter que le comte Richard, mentionné comme intercesseur, est précisément le successeur de Godefroid dans le Hainaut.

L'investiture du Hainaut est confirmée par un autre témoignage, qui nous apprend le nom de la femme de Godefroid; le moine Gonzon écrit, dans les *Miracles de saint Gengulphe* : *Eo tempore Arnulphus, Alpaidis et Godefridi Hainoensis pagi comitis filius, Florinis dominabatur* (2). Alpaïde était dame de Hougaerde en Hesbaie; Arnoul,

Juliers. MEYER (*De Brunone*) l'a confondu avec Godefroid de Verdun. Alberdingk-Thym en a fait un comte de l'Avalgau et l'a même dédoublé, soutenant que deux personnages du même nom, le père et le fils, avaient successivement obtenu le titre ducal.

(1) *DD*, I, 408, n° 291.

(2) *SS*, XV, 791. *Eo tempore* se rapporte à l'année 1010 environ. Une addition marginale au texte d'Égide d'Orval (*SS*, XXV, 63) porte également qu'Arnoul de Florennes était : *Alpaidis et Godefridi filius*, mais elle ne donne aucun titre à Godefroid.

HOLDER-EGGER, *ibid.*, n. 8, se demande si Alpaïde fut la concubine de Godefroid de Verdun, dont l'épouse légitime était Mathilde de Saxe; il a confondu les deux Godefroid.

filz d'Alpaïde et de Godefroid, reçut Florennes non de son père ou de sa mère, mais d'Eilbert, deuxième époux d'Alpaïde (1).

Richer, successeur de Godefroid, qui intercède dès 965 en faveur de l'abbaye de Saint-Ghislain (2), est assurément le même personnage qui, en 973, dans un acte concernant l'abbaye de Crespin (3), est désigné sous le nom de *Richizo* (diminutif de Richerus).

Je montrerai plus loin qu'il était aussi comte du Lühgau, et je rappelle que précédemment déjà Sigard avait réuni les deux comtés. Si j'ajoute qu'Alboin, comte de l'Eifel, fut, à la disgrâce de Régnier I<sup>er</sup>, doté du *Masau*, et que Garnier, comte de Zulpich, fut à son tour envoyé dans la Hesbaie en 958 et dans le Hainaut en 973, on constatera que les rois choisissaient volontiers dans la région d'entre Rhin et Meuse des comtes de fidélité éprouvée et leur confiaient dans la Lotharingie occidentale les territoires que des rigueurs nécessaires avaient rendus vacants.

A côté de Richer figure dans l'acte de 973 un autre comte, *Amelricus* (Amaury). Or, l'auteur des *Gesta* de Cambrai rapporte un incident qui met en scène : *Amulricus, comes ex pago Hainou* (4); époux d'une fille du

(1) *Hist. Walciodor. monast.*, SS, XIV, 519 : *Hæc autem nobilis mulier (elle n'est pas nommée) ex alio anteriore marito binos bonæ indolis adolescentulos pariens nutrierat.* Eilbert leur dit : *Tibi Godefrido et fratri tuo Arnulpho... pagum Florinensem cum integro suo banno... liberaliter trado.*

(2) *DD*, I, 408 : *Richarius comes fidelis noster.*

(3) *Ibid.*, I, 579 : *fidelissimorum nostrorum Richizonis atque Amelrici interventu.* M. Duvièr a publié cette chartre avec la date de 974, qu'elle porte en effet; mais Otton I<sup>er</sup> dont elle indique la trente-troisième année était mort en 973.

(4) *SS*, VII, 427 : *Alter itidem comes (il a parlé précédemment d'Isaac de Cambrai) ex pago Hainou, Amulricus nomine, vir genere nobilissimus et*

comte Isaac de Cambrai, il entre en conflit avec l'évêque Foubert qui prétendait rompre son mariage pour cause de parenté; comme Foubert est mort en 956 et que ce passage précède immédiatement le récit de l'invasion hongroise de 953, il semble qu'Amaury ait dû occuper ses fonctions au moins durant vingt années, de 953 à 973.

La difficulté est sérieuse, car nous connaissons à cette même époque dans le Hainaut Régnier III, puis Godefroid, puis Richer.

Je ne vois qu'une solution, c'est d'admettre qu'Otton avait dès lors créé la marche de Valenciennes et qu'il en avait doté le gendre d'Isaac, comme il en dotera plus tard Arnoul, petit-fils du même Isaac (1). On remarquera que des trois localités dont l'empereur dispose, dans l'acte de 973, les deux premières, Cibly et Ghlin, sont voisines de Mons, la troisième, Étrœux, est située près de Valenciennes; de même il y est question de l'avouerie de cinq villages : Crespin, Quièvrechain, Villers-Saint-Ghislain, qui appartenaient aux doyennés de Bavai ou de Binche, Querenaing et Haussy, qui étaient compris dans les doyennés de Famars et de Haspre; on comprend ainsi que les deux comtes Richer et Amaury, le premier ayant reçu le Hainaut proprement dit, le second la nouvelle marche de Valenciennes, soient mentionnés dans le diplôme.

Il ne faut point objecter que le chroniqueur de Cambrai nomme Amaury, comte du *pagus* de Hainaut (*comes ex pago Hainou*); la marche de Valenciennes, création purement politique, n'avait pas cessé de faire partie géogra-

*juxta secularis gloriæ pompam fortunatissimus, filiam Isaac æque comitis prefati duxit uxorem.* L'expression tout exceptionnelle : *comes ex pago* s'explique peut-être par les considérations développées dans le texte.

(1) Voir p. 74, et le § II du présent chapitre.

piquement du *pagus* de Hainaut. C'est pour le même motif qu'en 988 Otton III, agissant à la requête des comtes Godefroid et Arnoul disposera, en faveur de l'abbaye de Blandin, de Douchy *in pago Haginao* et de divers domaines *in pago Brabantio* (1). Godefroid était alors maître du comté d'Eename (Brabant occidental) et aussi du Hainaut, au sens restreint; mais Douchy appartenait à l'ancien pays de Famars et se trouvait englobé dans la marche de Valenciennes où dominait Arnoul; il n'en est pas moins renseigné *in pago Haginao*; l'ancienne notion collective du Hainaut, considérée dans le sens le plus large, se maintenait toujours.

Richer vivait encore en février 973 (2).

S'il faut en croire le chroniqueur de Cambrai, il eut pour successeurs les deux frères Garnier et Renaud (3); mais, la même année, ils périrent dans un combat que leur livrèrent les fils de Régnier au Long Col (4).

(1) *DD*, II, 444.

(2) M. Lot, 78, n. 2, se borne à dire : après 965; mais la mention de Richer au diplôme de 973 permet de préciser davantage.

(3) Ci-dessus p. 68, n. 4. Les *Gesta* nomment ces deux comtes : Warnerus et Raynaldus. Les *Annales Altahenses* disent : *Werinzo et Reginzo*; THIETMAR, VII, c. 32 : *Reinzo et Wirinharius*.

(4) *Ann. Leodiensis* (SS, IV, 17), *Floreffienses* (SS, XVI) et *Marchianenses* (SS, XVI), 973 : *Bellum fuit in Perrona inter Raginerum et Warnerum*.

SIGEBERT, 973 : *Raginerus et Lambertus paulatim resumtis viribus a Francia redeunt et cum Guarnero et Rainaldo, qui comitatum patris eorum occupaverant* (on voit que dans la pensée du chroniqueur, le Hainaut, sous Régnier III, ne formait qu'un seul comté) *bello apud Perronam conflagunt, eosque cum multis perimunt*.

THIETMAR, VII, 32 : *Ipse (Lambertus) cum fratre suomet Reingerio Wirinharium et ejus germanum Reinzonem pariter occidit*.

*Ann. Altah.*, 32 : *Occisus Werinzo, frater ejus Reginzo de Lotharingea cum aliis multis a Reginherio et Lantperto; 974. Cæperunt filii Reginherii munire castellum Boscuht. Interim... imperator... pergît... ad Lutheringeam ipsunquæ castellum concremavit et custodes aprehendit in Saxoniamque*

L'attribution du *comitatus* indivis à deux titulaires paraît toutefois singulière et je n'en connais pas d'autre exemple

Garnier est probablement identique au comte *Warnerus* qui, en 959, conclut un échange avec l'abbé de Stavelot et reçoit des biens dans le comté de Zulpich <sup>(1)</sup>, et au comte *Werenharius* qui, après la déchéance de Rodolphe, frère de Régnier III, avait obtenu d'Otton la Hesbaie orientale; il y est cité en 966 <sup>(2)</sup>. Il est probable qu'il était originaire du Zulpichgau.

C'est après la mort de Garnier et de Renaud qu'Otton II, sentant la nécessité d'opposer une main énergique aux vellétés d'invasion des Régnier, fit appel à Godefroid de Verdun.

Godefroid avait été l'homme de confiance d'Otton I<sup>er</sup>, qui l'avait investi, sur la limite de l'empire, de la marche d'Eename, confinant immédiatement au Hainaut. Les *Chartes de Blandin* <sup>(3)</sup> nous le montrent intervenant dès 969 à une donation faite à Saint-Pierre de Gand, et son mariage avec la jeune veuve de Baudouin III remontait certainement à une date bien antérieure, puisqu'en 979 <sup>(4)</sup> son fils Hermann figure déjà dans un autre acte avec le titre de comte. Il devait donc dès 963 au moins être établi dans le Brabant occidental.

La chronique cambrésienne associe à son nom celui d'Arnoul, c'est-à-dire du petit-fils d'Isaac.

Le fait que leurs gouvernements constituaient des

*secum duxit : ipsi tamen domini Reginherius et Lautpertus evaserunt* (SS, XX, 787).

(1) Ci-avant p. 18 et s.; MARTÈNE, *Coll.*, II, 46.

(2) *DD*, I, 430, n° 316.

(3) VAN LOKEREN, I, n° 41.

(4) *Ibid.*, n° 51.

marches du royaume résulte du très précieux document publié par Jaffé, qui énumère pour l'année 980 les contingents que les grands vassaux laïques et ecclésiastiques ont à fournir pour l'expédition d'Italie; on y lit : *Gottfredus et Arnulfus marchiones XL mittant* (1). Waitz a cru (2) qu'il s'agissait d'Arnoul II de Flandre et de son beau-père; mais à quel titre Arnoul II aurait-il dû marcher à la suite d'Otton ?

La mention de ces deux seigneurs au milieu des grands lotharingiens ne peut se rapporter qu'aux détenteurs des marches d'Eename et de Valenciennes; avant eux figurent le duc Charles de Lorraine, l'évêque de Liège, l'évêque de Cambrai, le comte Thierry (de Frise), le comte Ansfrid (de Toxandrie, Brabant, Masau, etc.); après eux, le fils de Sicco (peut-être Sigefroid de Luxembourg), l'abbé de Prüm, l'archevêque de Trèves, les évêques de Verdun et de Toul; c'est toute la Lotharingie sous les armes.

(1) *Epistola Bambergenses* (Bibl. rerum germ. JAFFÉ, V, 472). 980. *Numerus lovicatorum a principibus partim mittendorum partim ducendorum.*

*Carolus dux, custos patriæ domi dimissus, Bosonem cum XX mittat.*

*Leodicensis episcopus LX mittat cum Hermanno aut Ammone.*

*Episcopus Camaracensis XII mittat.*

*Geldulfus cum adjutorio abbatum XII ducat.*

*Deodericus comes filium suum cum XII mittat.*

*Ansfredus comes X mittat.*

*Gottfredus et Arnulfus marchiones XL mittant.*

*Filius Sicconis comitis XXX secum ducat.*

*Abbas Brumiensis XL ducat* (l'abbé de Prüm; cf. le diplôme d'Otton III.

27 octobre 997 : *Brumia*. DD, II, 679.

*Archiepiscopus Treverensis LXX mittat.*

*Verdunensis ep. LX ducat.*

*Tullensis XX mittat.*

J'ignore qui est Geldulfus et de quels abbés il peut s'agir. LEHMANN, *Forschungen*, IX, 347, croit que ce sont ceux de Stavelot et de Cornelimünster.

(2) WAITZ, *D. Verf. G.*, VIII, 134 : *Dieser (Arnulf) ohne Zweifel der Graf von Flandern; jener sein Stiefvater.*

On a toujours admis, prenant à la lettre les termes de la chronique de Cambrai, que Godefroid et Arnoul avaient administré soit de façon indivise (ce qui est difficile à comprendre), soit en le partageant, le territoire hennuyer (restant après que la marche de Valenciennes en avait été distraite).

J'incline à croire qu'il n'en est rien; le chroniqueur veut dire : Arnoul reçut Valenciennes, Godefroid reçut le surplus du Hainaut. C'est ce que fait entendre l'auteur de la *Translatio sancti Sulpicii : ea tempestate qua Roma Ottonis adminiculabatur imperio, ... Hanioensium comite Godefrido, Valentienarum quoque Arnulpho* (1).

Il est vrai qu'un acte de 979, relatif à l'abbaye de Saint-Ghislain, est daté *dominantibus consulibus Godefrido et Arnulfo* (2); mais ici encore, la chancellerie abbatiale envisageait le Hainaut entier, c'est-à-dire Mons et Valenciennes, comme un ensemble dont toutes les parties continuaient à avoir des rapports étroits avec le monastère.

Godefroid conserva le Hainaut jusque vers la fin du siècle; même lorsqu'en 985 le roi Lothaire de France s'empara de Verdun que Godefroid défendait et qu'il le fit prisonnier, les hommes d'armes du comte occupaient pour lui la forteresse de Mons, et l'une des lettres de Gerbert nous apprend qu'il aurait pu acheter sa liberté

(1) AASS, 27 janvier, II, 403. *Ea tempestate qua Roma Ottonis (III) adminiculabatur imperio, regnum quoque Francorum Ludovici regebatur sceptro (986-987), cathedra itidem Camaracensi presidente Herluino, Haynau comite Godefrido, Valentienarum quoque Arnulpho.* La mention d'Erluin comme évêque est inexacte; il ne fut en possession du siège de Cambrai que depuis 995.

(2) DUVIVIER, 351, avec la date 978, mais le *dies parasceve* ne coïncide avec le quatorzième jour des calendes de mai (18 avril) qu'en 979.



en sacrifiant cette place à Régnier IV, mais il s'y refusa (1).

Il est permis de croire que pendant sa captivité, ce fut Arnoul de Valenciennes qui administra son comté. Une charte de Saint-Ghislain ne nomme que lui seul : *Arnulfo comite, Wuidone abbate* (2). Elle n'est pas datée, mais la mention de l'abbé Wuido nous reporte entre les années 977 et 989; or, précisément Godefroid fut tenu captif de 985 à 987.

Le moment approchait où Régnier IV allait récupérer l'héritage de ses ancêtres. Déjà depuis 977 Otton II avait fait des concessions aux fils de l'ancien rebelle; il avait rendu à Régnier et à Lambert leurs biens patrimoniaux. C'est ainsi que j'interprète le passage de Sigebert : *in terra patrum suorum relocati sunt* (3), ils récupéraient leurs alleux, mais non les fiefs qui se trouvaient en d'autres mains. Au témoignage d'Albéric de Trois-Fontaines, ce ne fut qu'en 998 que Mons fut enlevé à Godefroid (4); on

(1) Édît HAVET, 58. *Godefridus comes si Castrilucium cum Hainao Reniero redderet..., fortassis ad sua remeare valeret.*

(2) DUVIVIER, 353. Cet acte renferme des données qui prouvent qu'il a été remanié; comme éléments chronologiques : *Othone imperatore atque Arnulfo comite, Wuidone abbate*; mais plus bas : *S. Symonis postea abbatis*. Simon est devenu abbé en 989 à la mort de Wuido; celui-ci avait été abbé de 977 à 989; si l'on admet que la charte est contemporaine de la captivité de Godefroid, 985-987, on reconnaîtra toutefois qu'elle a été remaniée après 989, et, de même qu'on y a introduit la signature du nouvel abbé Simon, on y aura ajouté celle du comte Régnier (*S. comitis Ragineri*) et le titre d'*imperator* qui ne revient à Otton III que depuis 997; Otton II était mort en 983. Tout ceci m'autorise à placer la rédaction qui nous est parvenue après la restauration de Régnier IV, en 998.

(3) SIGEB. *Chron.*, 977. *Ducatus Lotharingia datur Karolo fratri Lotharii regis Francorum... Filii Ragineri.. in terra patrum suorum relocati sunt.*

(4) SS, XXIII, 777 : 908. *Comes Raginerus abstulit montem Castru comiti Godefrido.*

ignore d'où le chroniqueur tire ce renseignement qui paraît authentique.

Godefroid avait vieilli; il se retira dans le Verdunois, laissant la marche d'Eename à son fils Hermann qui semble avoir toutefois conservé quelques droits dans le Hainaut. Il possédait en effet l'abbaye d'Hautmont, à l'ouest de Maubeuge, et il la remit en bénéfice à Arnoul de Florennes (1).

Arnoul conserva Valenciennes. Les *Miracula S. Gisleini* datent un récit du temps des comtes Arnoul et Régnier, *tempore Arnulfi et Raineri comitum*, sous l'abbé Simon (2). Simon occupa la dignité abbatiale de 989 à 1015; il est donc à supposer que le fait est postérieur à 998, et l'on voit une fois de plus que les moines de Saint-Ghislain ne séparaient pas dans leurs préoccupations Valenciennes et ses comtes du reste du Hainaut.

Pour me résumer, de même que le Hainaut ne formait en 870 qu'un seul comté, de même il demeura indivis jusque vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle; c'est alors qu'Otton I<sup>er</sup> en détacha la marche de Valenciennes

Les comtes de Hainaut peuvent être rangés dans l'ordre suivant :

870 Enguerrand.

Fin du ix<sup>e</sup> siècle. Régnier I<sup>er</sup>.

Après 898. Sigard (en même temps comte du *Luihgau*).

Vers 915. Régnier II.

Régnier III, jusqu'en 957.

(1) Les *Gesta* de Cambrai, SS, VII, 463, disent que l'évêque Gérard II réforma (vers 1016) l'abbaye, avec le consentement de Godefroid de Florennes qui la tenait en bénéfice du comte Hermann; mais ils ajoutent (468) qu'Hermann l'avait déjà remise au père de l'évêque, c'est-à-dire à Arnoul de Florennes.

(2) SS, XV, 584.

958. Godefroid (de Juliers, duc de Basse-Lotharingie, 959-964).

964-973. Richer (en même temps comte du *Luihgau*).

973. Garnier (du Zulpichgau en même temps comte de la Hesbaie orientale) et Renaud, frères.

974. Godefroid de Verdun.

998. Régnier IV.

Les comtes de Valenciennes furent vraisemblablement :

Vers 950, Amaury (*Amulricus*) gendre d'Isaac de Cambrai.

Vers 974-1011 environ, Arnoul, petit-fils d'Isaac.

## II. — ARNOUL DE VALENCIENNES.

La personnalité, longtemps énigmatique, d'Arnoul de Valenciennes a donné lieu à de si nombreuses hypothèses que je crois nécessaire d'y revenir, afin de justifier ma conclusion qui fait de lui un descendant d'Isaac de Cambrai.

On l'a confondu avec Arnoul de Gand, avec Arnoul de Florennes, avec Arnoul de Looz.

La circonstance que la femme du comte de Gand et de Westfrise, Arnoul, fils de Thierry II, s'appelait Luitgarde, tout comme la femme d'Arnoul de Valenciennes, a été la cause d'une identification que rien ne justifie (1). Arnoul de

(1) VAN LOKEREN, *Chartes de Saint-Pierre*, distingue « Arnoul, châtelain de Gand, fils de Thiéri » (n° 53) d'Arnoul, comte de Valenciennes (n° 58 et n° 95), mais au n° 87 (charte de 998), il appelle ce dernier châtelain de Gand (*cum conjugē Lietgarda et filio Adalberto*), sans remarquer qu'au n° 75 (994) ce même Adalbert est cité comme fils du comte de Valenciennes.

M. DUVIVIER, de son côté (*Le Hainaut ancien*, p. 108), attribue à tort le comté de Gand à Adalbert, fils d'Arnoul de Gand et de Liutgarde, et à la page 352, n. 1, identifie Arnoul de Gand et Arnoul de Valenciennes.

Gand fut tué en 993; Arnoul de Valenciennes vécut jusque dans les premières années du XI<sup>e</sup> siècle. Le premier eut pour fils Thierry III; le second avait un fils Adalbert qui le précéda dans la tombe.

Pour Arnoul de Florennes, l'hypothèse reprise par Wauters (1) s'appuie, très erronément d'ailleurs, sur le passage déjà cité des *Miracles de saint Gengulphe* (2), où il est parlé d'Arnoul, seigneur de Florennes, fils du comte de Hainaut, Godefroid. J'ai expliqué ci-dessus le sens de ce texte; j'ajoute qu'Arnoul de Florennes fut le père de Godefroid, qui lui succéda à Florennes, et de Gérard II, évêque de Cambrai (995-1012) (3). Ces données sont absolument inapplicables à Arnoul de Valenciennes.

Une note marginale ajoutée au manuscrit d'Égide d'Orval (4), et qui de là a passé dans le texte des éditions anciennes de ce chroniqueur, a fait croire qu'Arnoul était comte de Looz. Le point de départ de cette idée se trouve assurément dans le récit des relations que le comte de Valenciennes a eues vers la fin de sa vie avec l'évêque de Liège, Baldéric II (1008-1018), qui était le frère de Giselbert et d'Arnoul de Looz.

L'auteur de la vie de Baldéric (5) raconte que l'évêque

(1) *Revue d'histoire et d'archéologie*, IV, 99.

(2) SS, XV, 791.

(3) SS, XXV, 63, addition marginale : *Ecclesia S. Gengulphi in Florinis hiis diebus cepit per Arnulfum, nobilem de Rumiaco, qui fuit Alphaidis et Godefridi filius. Idem Arnulfus filios habuit Godefridum nobilem et Gerardum, episcopum Cameracensem. Cf. Vita BaldERICI, SS, IV, 726.*

(4) SS, XXV, 65. *His diebus comes Arnulphus (de Los)... mortis egritudinem incurvit.* Le passage est emprunté à la *Vita BaldERICI*.

(5) *Vita BaldERICI Leodiensis*, SS, IV, 726 : *Cujus rei gratia persuasit comit Arnulfo cum Luitgarda uxore sua, ut si fructu liberorum caruissent, ecclesiam Dei suarum heredem rerum facerent; 732 : comes Arnulfus... gravem incurvit egritudinem... Optimi ergo... consilii in extremis recordatus, quod ei olim... dederat... BaldERICUS, videlicet ut de alodiis suis, si herede caruisset, pro salute*

avait persuadé à son *consanguineus* Arnoul de léguer ses biens à l'église s'il n'avait pas d'enfants. Arnoul vieilli et malade se souvint de ce conseil et résolut de faire don de quelques alleux (*aliquid de allodiis suis*) pour le salut de son âme; il songeait même à transférer son *castrum* à Saint-Lambert. « Vous n'ignorez pas, écrivait-il à Baldéric, que des conflits fréquents ont eu lieu entre le comte de Flandre et moi au sujet de ce château; il s'efforce avec obstination de le réduire sous son autorité; une femme est incapable de défendre la place. » L'évêque, songeant aux liens de parenté qui l'unissaient à Arnoul, était disposé à lui donner son appui, mais il déclarait ses forces insuffisantes pour

*anima sua aliquid ecclesiis Dei largiretur, missa ad eum legatione obsecrat ut venire suumque orando tueri exitum dignaretur. Paratus enim erat res suas suae potestati committere, suum quoque castrum sine refutatione conjugis vel propinquorum sancto Lamberto adtitulare. Audita hujus legationis causa, non distulit episcopus patricio homini ac unico suae cognationis flori, in tali necessitate ferre suffragium.*

Arnoul lui fait tout un discours : *Disponeram... jure propinquitatis vel assidua vestrae sanctitatis provocatus ammonitione... meum castrum... sancto Lamberto... traditum, vestra tueri defensione... Non enim ignoratis hujus castri causa inter me et Flandrensem comitem excitata plerumque certamina...; illo pertinaci astruente animo, idem castrum a finibus suis vi et fraudulenter abstractum, ad suam et heredis potentiam armis postremo redigendum.* (L'emploi incorrect de *suis* rend la phrase obscure; il veut dire que Bau-douin IV arrachant Valenciennes du territoire auquel cette place appartient (*a finibus suis*), veut la réduire sous son autorité.) Il ajoute qu'il ne peut compter sur la fidélité de ses hommes d'armes *quorum fides mutatur cum fortuna*, et qu'une femme est impuissante dans une situation pareille, et il supplie l'évêque, *affectu frater et cognatione*, de ne pas l'abandonner. L'évêque ne promet que vaguement son intervention et retourne à Liège, où après la mort de son époux Liutgarde va de nouveau l'implorer; c'est alors qu'elle est amenée à donner Hanret à l'église Saint-Lambert, et le chroniqueur ne juge pas nécessaire de s'occuper davantage de Valenciennes.

La *Vita Balderici* fut composée vers 1053, reprise en grande partie dans la chronique liégeoise d'Anselme en 1056 et recopiée deux cents ans plus tard par Égide d'Orval. (Cf. SS, IV et s.)

une entreprise de ce genre; sur ces entrefaites, Arnoul vint à mourir. Sa veuve Liutgarde alla personnellement invoquer le secours de Baldéric; en route elle fut capturée par le comte Lambert de Louvain qui, brouillé avec l'évêque, voulut employer la comtesse à négocier une réconciliation. Elle s'y appliqua, en effet, et pour l'obtenir elle fit don à l'église de Liège de son propre alleu de Hanret.

Il résulte évidemment de ce texte qu'Arnoul était parent de Baldéric, mais les expressions *jura propinquitatis* et *unico suæ cognationis flori* indiquent plutôt des rapports d'alliance; la *cognatio* est la parenté féminine. Arnoul, qui est pour l'évêque l'*unicus flos cognationis*, descend par sa mère de la famille de Looz; il n'est pas agnat des comtes de Looz.

Quant à son château, il est bien clair qu'il s'agit de Valenciennes (1); on sait que Baudouin V s'en était emparé, mais qu'il avait été contraint de le restituer en 1007; c'est après cette date qu'Arnoul, inquiet au sujet d'une nouvelle attaque, cherche à intéresser Baldéric à sa cause. Richilde agira de même, quand vaincue à Cassel en 1071, elle s'efforcera d'obtenir le concours de Théoduin, en lui inféodant le Hainaut.

Une chartre de Baldéric (2), datée de 1015, fait allusion

(1) M. DARIS a consacré plusieurs études à Arnoul de Valenciennes sans arriver à des conclusions décisives.

On s'étonne qu'il puisse écrire (*Histoire de Liège jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 323) : « On ignore quel était ce château-fort légué par Arnoul à l'église de Saint-Lambert. »

(2) DUVIVIER, 372 (1015) : *Defuncto igitur Arnolpho comite de Valenclines, consanguineo meo, quo etiam cooperante alodium meum, quod Silva dicitur, supradictæ ecclesiæ tradidi...*

MOLANUS (*Historiæ Lovan.*, 833), auquel ce texte est emprunté, avait lu *Havretum* et cherchait le bien donné par Liutgarde à

aux événements rapportés par la *Vita Balderici*; elle mentionne la mort du comte de Valenciennes, *consanguineus* de l'évêque, et la donation faite par sa veuve tant en vue de son salut personnel qu'afin de réconcilier Lambert de Louvain, mais elle ne dit en aucune façon qu'Arnoul ait légué à l'église tout son héritage.

C'est cependant ce que paraît faire entendre Anselme, qui a connu la *Vie de Baldéric*, mais a déjà probablement fait une confusion entre Arnoul de Valenciennes et Arnoul, frère du comte Giselbert de Looz et de l'évêque Baldéric. Voici comment il s'exprime : *sed et comitem Arnulfum cum sua conjuge liberis orbatos monitis ad hoc perduxit ut ecclesiam sibi heredem pro animarum suarum remedio facerent* (1).

On a eu le tort, en tout cas, de croire que ce texte fit allusion au château dont il était question dans la *Vita Balderici*; nous savons que Valenciennes a été occupé vers 1012 par le comte de Flandre et qu'il n'a été inféodé qu'en 1071 avec le Hainaut à l'église de Liège; le legs dont il s'agit ne concerne évidemment que les alleux : *aliquid de allodiis suis*.

Mais on était mis ainsi sur la voie d'une autre confusion; il y a, en effet, un comte Arnoul qui a laissé à Saint-Lambert son comté de *Haspinga*; Henri III, en 1040, en confirme la possession à Nithard (2). Ici, comme on le verra, le donateur est bien un membre de la famille de

Havrenche. La *Vita Balderici* (SS, IV, 732) donne *Hanretum*, qui est beaucoup plus satisfaisant et que je retrouve dans *Hanret* (canton d'Éghezée).

(1) SS, XIV, 109.

(2) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, I, 32. Les éditeurs ont cru (note 2) qu'il s'agissait encore ici du comte Arnoul de Valenciennes.

Looz, mais il est impossible de l'identifier avec Arnoul de Valenciennes.

Les chartes de Saint-Pierre de Gand nous apprennent que la famille d'Arnoul avait pour cette abbaye une dévotion particulière et qu'elle possédait des biens dans le Caribant, le Courtrais et le Brabant occidental (1). Avait-elle quelques liens avec les Baudouin? On sera tenté de répondre affirmativement si l'on tient compte du fait que Raoul, frère de Baudouin II, a occupé le Cambrésis et qu'Arnoul de Valenciennes lui-même a été comte de ce territoire, ainsi que je l'ai indiqué ci-dessus.

Une mention de la *Chronique de Saint-Trond*, d'après laquelle Bertha, mère d'un comte Arnoul, qui était tombée malade à Saint-Trond et y mourut le 16 juillet 967, fit donation de Provin (en Caribant) (2), doit évidemment se rapporter à la mère d'Arnoul de Valenciennes. Il est vrai que le rédacteur du XIV<sup>e</sup> siècle voit en elle une comtesse de Flandre, mais il est trompé par une charte de Thierry d'Alsace (3), qui reposait à l'abbaye et par laquelle celui-ci, en 1146, confirmait la possession de Provin et la donation d'Arnoul, qui y est appelé comte, mais non comte de Flandre. La circonstance que Bertha voyage en Hesbaie s'explique sans doute par sa parenté avec les comtes de Looz, et c'est ainsi que Baldéric II de Liège a pu être cousin d'Arnoul, fils de Bertha. Je con-

(1) VAN LOKEREN, I, n<sup>o</sup> 58 : *Corulis in pago Karabantensi* (983); n<sup>o</sup> 75 : *Carvin... in pago Karabantensi* (994). De plus : *Anseghem* (n<sup>os</sup> 28 et 59) dans le *Curtracensis* et *Maetere* (n<sup>o</sup> 87) dans le Brabant occidental. Cette dernière mention permet d'attribuer à Arnoul de Valenciennes la donation faite à Nivelles par un *comes Arnulfus*, en 1011, à Walseghem (Baelegem) (*Revue d'histoire et d'archéol.*, III, 444).

(2) PIOT, *Cartul. de Saint-Trond*, I, 72.

(3) SS, X, 379, cf. t. I, 294.



jecture qu'elle était fille de Névelon (1) et par conséquent tante de l'évêque de Liège et des deux comtes Giselbert de Looz et Arnoul de *Haspinga*.

Quant à Liutgarde, la femme d'Arnoul, sur l'origine de laquelle les sources ne nous donnent aucun renseignement, le nom de son fils Adalbert (2) fait songer aux comtes de Namur; d'autre part, le bien de Hanret (à l'est d'Éghezée) qu'elle donne à Saint-Lambert, était situé dans l'ancien *pagus* de Darnau qui avait été partagé entre Namur et le Brabant; la charte de 1015 nous montre que c'était un alleu de Liutgarde, sur lequel Lambert, probablement en sa qualité de comte de Louvain, exerçait des droits d'avouerie qu'il conservera d'ailleurs après la donation (3). Il faut se rappeler que Lambert de Louvain et Albert I<sup>er</sup> de Namur avaient épousé tous deux des filles de Charles de Lorraine. Si Liutgarde était sœur d'Albert I<sup>er</sup>, Lambert était pour elle plus qu'un étranger, et l'on admettra que pour le mettre en paix avec l'église (*pro reconciliacione illius viri*), elle se soit prêtée à quelque sacrifice.

Adalbert qui vivait encore en 998 (4), précéda ses parents dans la tombe. L'auteur de la *Vie de Baldéric*, qui écrivait vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, a même cru que le comte et la comtesse de Valenciennes n'avaient jamais eu d'enfants : *ob sterilitatem liberorum caruisse pignoribus* (5).

La date de la mort d'Arnoul demeure incertaine. Elle

(1) *A propos d'une charte de Baldéric d'Utrecht* (Bull. Acad., 1900, 37-53).

(2) VAN LOKEREN, I, n° 75, 994. *Arnulfus, comes Valencianensis et uxor ejus Lietgardis cum filio suo Adalberto*, et n° 87, 998.

(3) DUVIVIER, 372, Charte de Baldéric II, 1015 : *advocationem autem ipse Lambertus sibi retinuit*.

(4) VAN LOKEREN, I, n° 87.

(5) SS, IV, 733.

est certes antérieure à 1015 (1); d'autre part, Arnoul paraît avoir été encore en vie en 1011, s'il est vrai qu'une donation à l'abbaye de Nivelles qui porte cette date, émane de lui (2).

Baudouin IV occupa Valenciennes avant 1012; or, le récit de la *Vita Balderici* montre bien qu'Arnoul était encore dans cette place au moment où il appelle Baldéric. Il prie l'évêque d'occuper le château dont il n'est pas dépouillé (*hoc castrum..., meum castrum...*). Je conclus qu'Arnoul est mort en 1011.

Arnoul de Valenciennes avait eu plusieurs frères; les actes de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand nous font connaître en 960 et en 983 : Hugues, Eudes, Régnier, Robert et Roger (3). Roger était mort en 983 (4), nous ne savons ce que devinrent les autres frères. L'un d'entre eux au moins reconnut la suzeraineté flamande. En 1038, Valenciennes avait un châtelain, Hugues, qui fut sans doute le neveu d'Arnoul et dont un autre châtelain, Isaac (1066), paraît avoir été le fils (5).

Le restant du territoire, correspondant à une notable partie de l'ancien pays de Famars, était demeuré, ce semble, aux collatéraux d'Arnoul.

Giselbert rapporte que le comte Hermann et la comtesse Richilde l'acquirent *tam jure hereditatis quam coemptione facta cum quibusdam nobilibus qui in hereditate illa reclama-*

(1) Cela résulte à la fois de la de la charte de Baldéric et du fait que Lambert de Louvain fut tué à Florennes en 1015.

(2) *Revue d'histoire et d'archéologie*, III, 444; voir ci-dessus, p. 84, note 1.

(3) VAN LOKEREN, I, n° 28 : 960. Donation de Roger. S. Odonis, Hugonis, Arnulfi, Raineri, Roberti fratrum; n° 59 : 983 : Donation de Roger *coram his testibus... Arnulfo et Odone et Rainero fratribus suis*.

(4) *Ibid.*, n° 58 : 29 juin 983, *Arnulfus, comes Valentianensis pro sua anima fratrisque sui defuncti...*

(5) Voir ci-après p. 96 et s.

bant (1). Le comte de Hainaut pouvait donc élever quelques prétentions sur ce pays, mais d'autres héritiers faisaient également valoir des droits; ces *nobiles* sont assurément les descendants des frères d'Arnoul.

A quel titre Hermann pouvait-il revendiquer l'héritage d'Arnoul? Si ce n'est point comme descendant de Régnier III qui avait possédé un jour le Hainaut entier, ce devait être comme arrière-cousin du fils de Bertha, petite-fille elle-même de Régnier II (2).

### III. — LE HAINAUT SOUS LES RÉGNIER.

Régnier IV, qui avait toujours trouvé refuge et aide en France, épousa Hedwige, fille de Hugues Capet. Ce mariage, que Sigebert place en 977 (3), ne fut conclu probablement qu'après son rétablissement comme comte de Hainaut, en 998. Hugues Capet n'avait pas, en effet, de fille nubile à la date indiquée par le chroniqueur de Gembloux (4), et nous savons par un diplôme de Philippe I<sup>er</sup> que ce fut le roi Robert II qui donna sa sœur Hedwige à Régnier : l'événement est donc postérieur à 996.

La dot d'Hedwige, prise sur les domaines de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, consistait en une partie du *pagus Lommensis*: Couvin, Frasnes, Nismes, Eve (5). Pour que ce territoire eût quelque valeur pour le comte de Hai-

(1) SS, XXI, 490. *Defuncto comite Valencenensi absque proprii corporis herede tam jure hereditario quam coemptione facta cum quibusdam nobilibus qui in hereditate illa reclamabant, sibi in proprietatem comitatum illum vindicarunt et ipsum comitatum Valencenensem comitatus Hanoniensis et castri Montensis honori addiderunt.*

(2) Voir le tableau généalogique à la page suivante.

(3) SIGEB., *Chr.*, 977.

(4) Cf. PFISTER, *Robert le Pieux*, LXV.

(5) Diplôme de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, 1061. (DUVIVIER, p. 398) : *cum soror dedit ipsi comiti quasdam villas Sancti Germani super Mosam*

Baudouin I<sup>er</sup>, † 879.

Baudouin II,  
† 918.  
Raoul,  
comte de Cambrai,  
† 896.

Arnoul I<sup>er</sup>,  
† 964.  
Fille, épouse Isaac,  
comte de Cambrai,  
† vers 948.

Arnoul,  
comte de Cambrai,  
épouse Bertha, † 967,  
sœur de Baldéric I<sup>er</sup>  
de Liège.

Arnoul,  
comte de Cambrai  
et comte de  
Valenciennes, 974,  
† 1011,  
épouse Liutgarde  
[(?) sœur d'Albert I<sup>er</sup>  
de Namur].

Adalbert, † après 998  
et avant 1011.

Régnier II.

Régnier III,  
comte de Hainaut  
jusqu'en 958.

Régnier IV,  
comte  
de Hainaut,  
† 1013.  
Lambert,  
comte  
de Louvain.  
† 1015

Régnier V,  
† 1039.

Hermann,  
† 1051.

Fille, épouse Névelong,

Rodolphe.  
Baldéric I<sup>er</sup>,  
év. de Liège,  
956-959.

Bertha,  
épouse Arnoul  
de Cambrai.  
—  
Arnoul,  
comte de  
Valenciennes,  
† 1011.

Baldéric II,  
év. de Liège,  
1008-1018.  
Arnoul,  
comte  
de Hesbate,  
† avant 1040.

Giselbert,  
comte  
de Looz.

naut, il fallait que dès cette époque ses États s'étendissent en dehors de l'ancien *pagus Hainoensis*, dans la direction de la Meuse. On verra plus loin que le *Lommensis* s'était démembré de bonne heure; il est possible qu'une part de la succession de Bérenger, gendre de Régnier I<sup>er</sup> et comte du *Lommensis* en 908, avait passé aux Régnier de Hainaut, de même qu'une autre part, prise sur le Darnau, fut acquise à la branche de la même famille qui, au XI<sup>e</sup> siècle, occupe Louvain et Bruxelles.

Le pays de Florennes était également compris dans le comté de Régnier IV; c'est ce qui résulte du testament attribué à Arnoul de Florennes, avec la date de 1105; on y voit, en effet, que l'abbaye avait pour avoués le comte Régnier et Godefroid, fils d'Arnoul (1).

Albéric met en 1013 la mort de Régnier IV (2), et il ne vivait certainement plus en 1015, car les *Gesta* de Cambrai citent comme compagnon de Lambert de Louvain à Florennes son neveu Régnier, c'est-à-dire Régnier V (3). Régnier V réalisa une acquisition importante par son union avec l'héritière du comté d'Eename,

-> Hedwige  
veuve  
donateur  
1018

*positas, videlicet Cuvinum, Fraxinum, Nimam, Evam* (Ève, dépendance d'Èvelette), *Bons* (on ignore quelle est cette dernière localité).

Une donation faite par Hedwige à l'abbaye de Florennes comprenait *Melenk* et *Engremeias* (DD, III, 495, diplôme de Henri II, 1018).

(1) *Per manus amborum utrobique advocatorum Ragineri scil. comitis et Godefridi* (BERLIÈRE, *Documents inédits*, 7). L'acte est probablement faux.

(2) SS, XXIII, 780.

(3) *Gesta Ep. Camer.* (SS, VII, 419) : *Lantbertus cum... Rainero nepote suo, Raineri filio*; Régnier paraît avoir eu un autre fils appelé Lambert; cf. diplôme (remanié) de Henri II, 1018 (DD, III, 493) : *Comitissa Hawidis annuentibus filiis suis comite Raginero et Lamberto*. Une confirmation de Conrad II, 1033 (BERLIÈRE, *Documents inédits*, 13), nomme la comtesse *Hadegundis*.

fille de Hermann de Verdun <sup>(1)</sup>. Toute la portion sud-ouest de l'ancien Brabant vint ainsi se joindre au Hainaut; l'accroissement était d'autant plus opportun que les comtes, mis en possession, probablement vers cette époque, de l'abbaye de Sainte-Waudru, jouissaient, en qualité d'abbés laïques, d'une partie des revenus de villages situés aux environs de la Senne; la tradition rapportait que Waudru, la créatrice du chapitre de Mons, et sa cousine Aya avaient légué à leur monastère Hal, Hérinnes, Castres, Braine-le-Château et Braine-la-Wilhote <sup>(2)</sup>. Le Brabant wallon rattachait directement ces domaines au comté et poussait celui-ci jusqu'aux portes de Bruxelles.

Le successeur de Régnier V fut, en 1039, son fils Hermann, qui portait le nom de son grand-père maternel <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Gesta Ep. Camer.*, SS, VII, 469 : *Rainerus ad integrandam amicitiam filiam Herimanni comitis sibi quasivit matrimonio copulari. Sed hoc pro consanguinitate quæ dicebatur esse illicitum Gerardo episcopo estimanti omnino displicuit, Et tamen postea consilio coepiscoporum usus, invitus siluit.* On ne sait pas de quel côté venait la parenté entre Régnier et la fille de Hermann; sur ce dernier, voir aussi les chapitres VII, XIII et XXII.

<sup>(2)</sup> SS, XXI, 496. *Contigit... quod... quidam comes Montensis ad abbatie illius (sanctæ Waldetrudis) dignitatem anhelans, cum ipse et gratia et consanguinitate apud quemdam dominum imperatorem satis posset, petiit ab ipso imperatore ut abbatie illius dominationem ei concederet.*

Quel est le comte de Hainaut qui était parent d'un empereur? Régnier V était fils de Régnier IV et d'Hedwige, fille de Hugues Capet; Hugues Capet lui-même avait épousé Hedwige, sœur d'Otton I<sup>er</sup>; Régnier V (1013-1039) était donc cousin de Henri II, qui descendait lui-même de Henri de Bavière, frère d'Otton I<sup>er</sup>.

*Ibid.*, 497. *Bona autem cum quibus cum capitulo abbas participat sunt in villis Quarignon, Gamapia, Frameries et Kevi et Herinis et Castris et Hal et Braina Castello; 498: quorundam autem villicorum dominus comes tanquam abbas habet hominia et quosdam redditus... scil. de (les terres citées ci-dessus...) et Braina Wilhotica.*

<sup>(3)</sup> DE REIFFENBERG, *Monuments*, VIII, 315 : charte de 1032 pour l'abbaye de Saint-Ghislain, signée par Régnier V et son fils Hermann (analysée par Dom Baudry).

J'ai prouvé, en m'appuyant sur l'autorité de Gislebert, chancelier du Hainaut à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, qu'une interprétation erronée des faits a amené les chroniqueurs plus récents à signaler la comtesse Richilde, femme de Hermann, comme l'héritière légitime du Hainaut (1). Richilde, nièce ou cousine du pape Léon IX, appartenait à la race des comtes d'Egisheim en Alsace.

Hermann réussit à incorporer à ses États l'ancien comté de Valenciennes qui était demeuré aux mains des collatéraux du comte Arnoul. Il opéra de plus avec Baudouin V de Flandre un échange de territoire en vertu duquel Hermann renonçait à Eename et à la zone s'étendant entre Audenarde et Lessines, tandis que Baudouin lui abandonnait la place même de Valenciennes et la portion orientale de l'ancien Ostrevant qui, depuis 1012, y avait été rattachée.

Par ces divers arrangements le comté de Hainaut s'était considérablement agrandi; il s'étendait depuis les portes de Douai jusqu'à la Meuse et depuis la frontière française jusqu'à Hal, c'est-à-dire au cœur de l'ancien Brabant.

La *Chronique de Saint-Hubert* nous montre Richilde disposant de divers biens situés dans l'Ardenne (2). Il est vraisemblable que c'était un héritage des Godefroid qui, par Hermann d'Eename et sa fille, avait passé au comte de Hainaut, Hermann, et dont celui-ci avait doté son épouse.

La mort de Hermann (1051) amena l'intervention de Baudouin V, le mariage de Richilde avec son fils et l'établissement d'une dynastie flamande dans le Hainaut. Ce fut une véritable usurpation; car si la veuve de Hermann

de Baud  
V

(1) *Richilde et Hermann de Hainaut* (Bull. Acad., juillet 1899, 106 et suiv.).

(2) Voir le chapitre XIV.

avait conservé la tutelle de ses enfants, elle n'était pas en personne l'héritière du Hainaut, et il fallut toute l'audace et toute la puissance de la maison de Flandre pour amener les conseillers du jeune Henri IV à reconnaître le fait accompli, la dépossession des héritiers légitimes et la substitution de la dynastie des Baudouin à celle des Régnier. La diète de Cologne de 1057 transféra officiellement à l'époux de Richilde « le comté des Nerviens » et lui laissa Valenciennes.

Il est à noter que par l'acquisition de l'Ostrevant, le comte de Hainaut était devenu vassal du roi de France.

#### IV. — LE HAINAUT SOUS LES PREMIERS BAUDOUIN.

L'union de la Flandre et du Hainaut, réalisée en 1067, à la mort de Baudouin V, ne fut que temporaire. Baudouin VI descendait dans la tombe dès 1070 et l'on sait comment son frère Robert le Frison, évinçant ses neveux, se fit reconnaître en Flandre (1).

Richilde, dont le fils aîné Arnoul avait péri à la bataille de Cassel (1071), voulut tenter un dernier effort pour reconquérir le patrimoine perdu. Elle fit appel à l'évêque de Liège, et pour se procurer les ressources nécessaires à la continuation de la lutte, elle lui inféoda ses alleux. L'accord fut conclu à Fosses, avec l'assentiment du jeune Baudouin, second fils de la comtesse (2). Peu de jours après, Henri IV donnait son assentiment au transfert des

(1) Cf. t. I, chapitres IX et X.

(2) Cf. MEYER v. KNONAU, *Heinrich IV.*, II, 56 et s.; 65 et s.; HANSAY, *L'inféodation du comté de Hainaut à l'église de Liège* (Bull. Soc. d'art du diocèse de Liège, t. XIII); GISLEB. *Chr. Han.* (SS, XXI, 493) : *Richildis... allodia sua omnia in Hanonia sita episcopo Leodiensi Theo-*



fiefs du comté à l'église Saint-Lambert; la décision royale est du 9 mai 1071 <sup>(1)</sup>; on en a conservé une relation qui mentionne de façon générale le comté de Hainaut et la marche de Valenciennes <sup>(2)</sup>; le 11 mai, le diplôme officiel est plus explicite : il énumère les châteaux de Mons et de Beaumont, la marche de Valenciennes, les abbayes de Sainte-Waudru (à Mons), de Sainte-Aldegonde (à Maubeuge), de Saint-Ghislain, de Hautmont, les prévôtés de Saint-Vincent (à Soignies), de Saint-Saulve (près de Valenciennes), de Condé, de Saint-Pierre à Leuze, de Saint-Landelin (à Crespin), de Saint-Jean (à Valenciennes), *cum comitatibus, beneficiis, advocatiis, theloniis, monetis, forestibus et omnibus appendiciis...* <sup>(3)</sup>.

Tels sont donc les fiefs que le comte de Hainaut tenait de la main du roi. Il faut entendre qu'au point de vue territorial ces fiefs étaient limités aux trois châteaux-forts établis dans les trois zones de la principauté : Mons, dans le Hainaut primitif; Beaumont, dans la partie acquise du *pagus Lommensis*; Valenciennes, dans la marche créée par Otton I<sup>er</sup>, et, en outre, aux quatre grandes abbayes et aux six prévôtés; mais en outre le comte tenait du souverain une part du ban royal : le droit de justice (*comitatus*), des droits utiles de toute nature (*beneficia*), le droit d'avouerie, le droit de tonlieu, de monnayage, de chasse.

*duino... danda obtulit, ut ab eo in vindictam contra Robertum auxilium haberet et accepta ab eo pecunia stipendiarios proinde contra Robertum conduceret.*

Cf. *Chron. S. Huberti*, c. 25; *Gesta abb. Lobbiensium*, c. 14; (SS, XXI, 318); LAMB. HERSE. (SSRG, 124 et s.).

(1) Je ne crois pas, avec M. Hansay qu'il faille écarter cette date et placer cet acte après celui du 11 mai; il relate la résolution prise par le roi, et le diplôme du 11 n'en est que la rédaction officielle en ce qui concerne l'abandon fait par Richilde à Saint-Lambert.

(2) STUMPF, 2742 b; DUVIVIER, 413.

(3) *Ibid.*, 2743; *Cart. de Saint-Lambert*, I, 37.

Tout cet ensemble, concret et abstrait, était inféodé à l'évêque de Liège, mais entre lui et la comtesse se plaçait cependant un intermédiaire: le duc de Basse-Lotharingie, Godefroid le Bossu. C'est à lui que Théoduin devait remettre le fief que venait de lui conférer Henri IV, et c'est de lui que Richilde, arrière-vassale de Saint-Lambert, le reprenait ensuite <sup>(1)</sup>. Seulement le cas était prévu où le duc viendrait à mourir sans héritier mâle; dès ce moment, le fief devait être relevé directement des mains de l'évêque par la comtesse et ses successeurs.

Cette hypothèse se réalisa dès 1076, et c'est évidemment à la situation nouvelle créée par cet événement que se rapporte le règlement des obligations féodales que Gisbert a très fidèlement transcrit et qui était encore observé de son temps; il n'y est pas question, en effet, du duc de Lotharingie <sup>(2)</sup>.

Le comte de Hainaut doit aide et secours à l'évêque avec toutes les forces dont il dispose, mais l'évêque supporte les frais de l'expédition dès que les limites du comté sont franchies. De même, la dépense incombe à l'évêque toutes les fois que le comte doit se rendre à Liège pour relever sa terre, ou pour assister à une cour ou à un entretien, et aussi lorsque l'empereur invite le comte à sa cour; l'évêque en ce cas lui doit même le sauf-conduit et l'aide judiciaire.

Si le Hainaut est attaqué, l'évêque doit intervenir, à

(1) WAITZ, *Urkunden zur deutschen Verfassungsgeschichte*, 8; DUVIVIER, 423: *Et ibidem in presentia regis et omnium principum dux Godefridus miles effectus est domni episcopi Dietwini, accepto ab eo hoc beneficio. Ipsa comitissa ducis effecta hoc idem accepit a duce beneficium, ea scilicet ratione ut si dux non fuerit vel filius hereditarius, ab episcopo requireret beneficium ipsa vel filius vel filia* (acte du 9 mai 1071).

(2) GISLEB., SS, XXI, 494.

ses frais. Si le comte est obligé d'assiéger un de ses châteaux occupé par un tiers ou s'il y est assiégé lui-même, l'évêque le secourra et recevra du comte les vivres à un prix raisonnable; il pourra pour ses chevaux prendre l'herbe dans les champs.

Cette intervention épiscopale est due au maximum trois fois l'an et à chaque occasion pendant quarante jours.

Les trois châtelains du Hainaut, ceux de Mons, Valenciennes, Beaumont, font hommage à l'évêque avec le comte.

A la Noël, l'évêque doit remettre au comte trois vêtements valant chacun six marcs d'argent, et à chacun des châtelains autant.

Toutes les acquisitions ultérieures que le comte fera dans le Hainaut, soit en alleux, même s'ils sont par lui inféodés, soit en serfs, iront se joindre au fief tenu par l'évêque.

Enfin, le comte de Hainaut et ses sujets ne sont pas justiciables du tribunal de la paix, à Liège. Cette dernière disposition est naturellement postérieure à 1082, date de la création de ce tribunal.

La subordination féodale du Hainaut à l'église de Liège se maintint jusqu'aux premières années du xv<sup>e</sup> siècle (1408).

Baudouin II, fils de Baudouin I<sup>er</sup> et de Richilde, partit pour la Croisade en même temps que Godefroid de Bouillon, après avoir cédé le château de Couvin à l'évêque Otbert, moyennant le prix de 50 marcs d'or et l'obligation de fournir à ses fils des prébendes à l'église Saint-Lambert et dans les autres monastères de l'évêché (1).

Le texte de l'acte relatif à cette vente nous apprend que

(1) MIRÆUS, I, 364; *Cart. de Saint-Lambert*, I, 46.

le territoire rattaché à ce château s'étendait depuis la Meuse jusqu'à Chimay, Liessies, Beaumont et Rumigny; c'est toute la partie méridionale du *pagus Lommensis*, avec un empiètement sur le Laonnais; car Rumigny (en Thiérache) était situé dans ce canton.

Ainsi se trouvent confirmées les suppositions émises plus haut au sujet de l'extension du Hainaut dans la direction de la Meuse.

Au surplus, dès 1065, Gautier de Chimay signait un acte de Baudouin I<sup>er</sup> (1); de même pour Thuin (2), et l'on a vu que Beaumont avait en 1071 un châtelain hennuyer.

Toutes ces acquisitions nous reportent vraisemblablement à Régnier IV et à son mariage avec Hedwige de France.

Je crois ne devoir rappeler ici que pour mémoire les incidents relatifs à l'occupation de Douai: cette place possédée temporairement par Baudouin II fut rétrocédée à Robert II de Flandre par son fils Baudouin III (3).

#### V. — LES CHATELAINS DE VALENCIENNES.

Les châtelains de Valenciennes, sous la maison de Flandre et sous la maison de Hainaut, se rattachent certainement aux collatéraux du comte Arnoul. Ce fut d'abord Hugues, qui figure en 1038 dans une charte de Baudouin V (4); puis Isaac, dont le nom rappelle le grand-père

(1) DUVIVIER, 406. S. *Walterii de Simai* (charte pour Hasnon).

(2) *Ibid.*, 402 (1065). Charte de Baudouin I<sup>er</sup> pour Saint-Ghislain : S. *Wigeri de Tuin*.

(3) Voir t. I, 128-133.

(4) DUVIVIER, *Actes*, 176, mais sans titre de châtelain : *Hugone Valentinense* (charte de Baudouin V, 1038, reproduite, 1125, par

d'Arnoul; il paraît dans deux actes de Baudouin I<sup>er</sup> de Hainaut, 1065 (1); il est vrai qu'en 1066 il signe une charte de Baudouin V de Flandre en faveur de Saint-Pierre de Lille (2), mais on aurait tort d'en conclure qu'il était encore châtelain flamand; son nom suit immédiatement celui du jeune Baudouin VI, qui assistait à la donation et qui était alors comte de Hainaut.

Emmissa, fille d'Isaac et de Mathilde, avait conservé comme fief tenu du comte de Hainaut le produit du tonlieu du marché de Valenciennes; elle fait donation en 1107 d'une semaine de ce tonlieu à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Valenciennes (3) et d'une autre semaine en 1139 à l'abbaye de Liessies (4). Dans ces deux chartes elle s'intitule : *Emmissa quæ cognominor comitissa*; ce nom lui était resté certainement comme un legs de la famille d'Arnoul et peut-être aussi parce qu'elle en était le dernier représentant; la circonstance qu'elle était en possession du tonlieu de Valenciennes plaide en faveur de cette interprétation. Elle possédait aussi la plus grande partie de la forêt de Vicogne à laquelle elle renonça en 1143 en faveur de l'abbaye de ce nom (5).

Charles le Bon. Le même Hugues signe une charte de Baudouin V, relative au service des hommes de Douchy, aux fortifications de Valenciennes (VAN LOKEREN, I, n° 116), datée 1034-1060 et certainement antérieure à la cession de Valenciennes au Hainaut, donc probablement à 1047.

(1) DUVIVIER, *Hainaut*, 401, 402, et confirmation par Philippe I<sup>er</sup> de France, 1065 MIRÆUS, III, 305

(2) *Ibid.*, III, 691.

(3) *Ibid.*, II, 814. *Ego Emmissa, quæ cognominor comitissa, Isaac et Mathildis filia.*

(4) *Ibid.*, II, 820.

(5) *Gallia christ.*, III, instr., 95 : charte de 1143 : *plurimam partem Viconiensis silvæ tenebat de me (Baudouin) in feodum comitissa, uxor Godefridi de Arscoth.* (Emmissa avait eu trois maris, Roger de Wavrin, Fastré de Fossé et Godefroid d'Aerschot.)

Les érudits des siècles derniers ont eu à ce sujet une opinion différente; ils ont confondu la race de Hugues et d'Isaac avec celle des seigneurs de Ribemont qui devinrent, il est vrai, châtelains de Valenciennes, mais qui ne l'étaient pas encore au XI<sup>e</sup> siècle. D'Outreman donne au châtelain Hugues deux fils, Isaac et Anselme, et il continue de la sorte sans interruption la série jusqu'au jour où Baudouin IV rachète la châtelainie (1).

Cette généalogie ne repose sur aucun fondement.

Le premier Anselme (ou Anselle), seigneur de Ribemont en Vermandois, possédait des biens en Flandre et il tenait en bénéfice de l'évêque de Cambrai l'île d'Anchin (2); il donna vers 1065 Hertain à l'abbaye de Saint-Amand (3); il fut tué en 1071 à la bataille de Cassel (4). Le chroniqueur qui rapporte ce fait ne le nomme point châtelain de Valenciennes; à cette époque, d'ailleurs, le châtelain était Isaac, et Anselme n'apparaît point comme vassal du Hainaut.

Son fils, qui portait le même nom, concourut à la fondation de l'abbaye d'Anchin (5); dans les chartes nombreuses où son nom figure, il n'a pas plus que son père la qualification de châtelain (6); il signe *comes Ribodonis montis* dans une charte de 1087 (7).

Anselme II accompagna le duc Godefroid et le comte Robert II de Flandre en Palestine, et il y mourut proba-

(1) *Histoire de Valenciennes*, 321 et s.

(2) SS, XIV, 580.

(3) *Bull. Comm. Hist.*, 4<sup>es</sup>, II, 85.

(4) SS, XIV, 580.

(5) *Ibid.*, XIV, 580.

(6) Il faut écarter comme absolument apocryphe un acte daté de 1096, dans lequel Ansellus est dit *Valencenensis castellanus, Ribodimontis et Oestrevandiae dominus*; c'est une invention de LE CARPENTIER (*Histoire de Cambrai*, II, preuves, p. 14); cf. MIRÆUS, II, 1144.

(7) BRASSART, pr. 31 (copie très défectueuse du XVIII<sup>e</sup> siècle).

blement en 1099 (1). Il laissait de sa femme Berthe une fille Agnès qui avait épousé Gosuin d'Oisy, seigneur d'Avesnes (2), et peut-être plusieurs fils; l'un d'eux est appelé Gérard dans une charte de 1104 (3), mais ce nom ne serait-il pas une mauvaise lecture pour Godefroid? La chose est d'autant plus probable que la même année Godefroid de Ribemont, fils d'Anselme, paraît dans deux actes et confirme les dernières volontés de son père (4).

En 1107, au bas de la donation de la « comtesse » Emmissa, figurent *les châtelains* de Valenciennes Godefroid et Hugues, frères sans doute. Déjà en 1103, Hugues avait signé comme châtelain une confirmation émanée de Godefroid (5).

Berthe, leur mère, était peut-être la fille du châtelain Isaac; on a vu ci-dessus que le nom de Berthe était aussi celui de la mère du comte Arnoul de Valenciennes; plus tard encore, une fille de Godefroid II s'appellera Berthe. Godefroid et Hugues auraient donc été les neveux d'Emmissa.

C'est sans doute depuis cette époque que la possession de la châtellenie de Valenciennes fut intimement unie à la

(1) HERIMANN., SS, XIV, 283, 297; *Chron. Laet., ib.*, 497. La date de 1099 est donnée par DE DYNTER (Ed. DE RAM), I, 540. Cf. Lettre de Manassès de Reims, BOUQ., XV, 189.

(2) SS, XIV, 497. *Chron. Laetiense : dominabatur apud Avesnas Gozvinus de Oisi...; habuit uxorem... Agnetem... que filia fuit precelentissimi viri Anselmi de Ribodimonte.*

(3) STEIN, *Cartulaire de l'ancienne abbaye de Ribemont*, p. 55. (Je cite d'après WAUTERS, *Table*, VII, 194). GUBERT (édit. D'ACHÉRY, 646) dit : Godefroid.

(4) D'ACHÉRY, *Guiberti opera*, 646; HEMERÆUS, *Augusta Viromanduorum*, 140. Sur Godefroid, fils d'Anselme, voir aussi les *Gestes* (DE SMEDT), 77-80.

(5) MIRÆUS, II, 813.

seigneurie comtale de l'Ostrevant dont les Ribemont étaient titulaires (peut-être comme descendants des anciens seigneurs-comtes de Gouy et des comtes de Laon) (1).

Godefroid II, fils de Godefroid I<sup>er</sup>, seigneur de Bouchain et châtelain de Valenciennes, épousera Iolande, veuve de Baudouin III de Hainaut, et en aura deux enfants, Godefroid et Berthe, dont Baudouin IV, leur demi-frère, rachètera les droits : *a quibus, Godefrido scilicet et Berta, dit Gislebert, frater eorum Balduinus, comes Hanoniensis, castellarium Valencenensem et totam hereditatem eorum tam in Ostrevanno quam in Cameracesio acquisivit coemptione congrua* (2).

Il est possible que de ce chef le comte de Hainaut demeura vassal de la Flandre. On voit que vers 1137 Thierry d'Alsace rappelle Baudouin IV au respect des obligations auxquelles il est tenu envers lui, *quippe qui homo suus est* (3).

Il est certain qu'au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle certains rapports existaient encore entre les comtes de Flandre et les seigneurs de Bouchain (4).

(1) On a vu qu'en 1065 Anselme de Ribemont avait donné Hertain à Saint-Amand. En 1096 il fut condamné par Robert II de Flandre à une réparation envers cette abbaye (D'OUTREMAN, pr. FFFF); son fils Godefroid est avoué du même monastère; il paraît comme tel dans deux actes de Baudouin VII de Flandre (DUVIVIER, *Actes*, 64; MIRÆUS, II, 1154). Or, déjà en 925, Roger I<sup>er</sup> de Laon, père du comte Roger de Douai, était abbé laïque de Saint-Amand (MARTÈNE, *Coll.*, I. 279).

(2) SS., XXI, 507.

(3) *Gesta Nicolai*, édit. DE SMEDT, p. 222 et s.; cf. REINECKE, 245.

Le P. DE SMEDT ajoute en note : « Je n'ai pu trouver quels étaient les domaines que le comte de Hainaut tenait alors en fief du comte de Flandre. »

(4) Cf. t. I, 136, et ci-dessus, note 1.



La cession opérée par Godefroid III n'a fait au total disparaître qu'un chaînon intermédiaire. L'Ostrevant, fief français, occupé primitivement par la Flandre, aura passé vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle au comte de Hainaut, comme fief flamand et arrière-fief français, tenu du Hainaut et de la Flandre par les seigneurs de Bouchain, qui y ont joint vers 1100 la châtellenie de Valenciennes et qui, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle (probablement après 1142, d'Outreman dit : en 1160), firent abandon de leurs droits.

Gérard de Saint-Aubert, petit-fils par sa mère Berthe, de Godefroid de Ribemont essaya de faire annuler la cession de l'Ostrevant. Le comte de Hainaut, Baudouin V, pour le dédommager, lui donna la terre de Rieu en Cambrésis (1).

---

(1) SS, XXI, 594

## CHAPITRE VII.

### *Le Brabant* (1).

Les limites primitives du grand *pagus* du Brabant étaient toutes naturelles : au nord et à l'ouest l'Escaut, au sud la Haine, à l'est la Forêt charbonnière et la Dyle. De bonne heure, ainsi qu'on l'a vu, le Hainaut a empiété sur une partie de la rive droite de la Haine, et de même à l'ouest de Louvain, la Hesbaie s'avancait sur la rive gauche de la Dyle jusque vers Meerbeek (2).

A l'époque du traité de Meerssen, le Brabant était partagé en quatre comtés. Les hypothèses les plus diverses ont été émises sur leur consistance; je crois inutile de les rappeler. Piot les a réfutées sans proposer rien de satisfaisant lui-même (3).

(1) BUTKENS, *Trophées du Brabant*; ERNST, *Mémoires sur les comtes de Louvain jusqu'à Godefroid le Barbu*, publié en 1830 par DE REIFFENBERG (*Nouv. Archives des Pays-Bas*, V) et en 1837 par DE LAVALLEYE; DE RAM, *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles* (*Mém. Acad.*, XXVI, 1851).

(2) Cf. SPRUNER-MENKE, *Atlas*, n° 32; PIOT, *Les pagi*, carte.

Meerbeek est la limite du doyenné de Bruxelles; les paroisses de Velthem, Winxele, Winsele, quoique situées sur la rive gauche de la Dyle, appartenaient au diocèse de Liège. Cf. *Pouillé du diocèse de Liège* (*Analectes*, t. II, 150), et *Pouillé de Cambrai* (*ib.*, t. XXVIII, 287).

(3) P. 103 et suiv. Il suppose « que le *pagus* du Brabant était divisé en quatre *pagi* moyens, qui, n'ayant aucune dénomination particu-

Wauters paraît s'être approché le plus près de la vérité en affirmant qu'ils devaient répondre à des divisions naturelles (1). Ces divisions, c'étaient les rivières et les bois qui les fournissaient. Il convient donc de recourir à la toponymie, en tenant compte des tracés que les circonscriptions religieuses ou administratives plus récentes ont pu conserver de l'état de choses antérieur.

Le nom de *marke* attribué à un cours d'eau ou à une localité est presque toujours l'indice qu'elle était sur une frontière. De même celui de *meer* que Kiliaen expliquait déjà fort exactement : *terminus, meta, linies* (2). J'y ajoute

lière, s'appelaient aussi *pagi* du Brabant ». Il ne s'agit pas, en réalité, de *pagi*, mais de *comtés*.

(1) *Histoire des environs de Bruxelles*, I, XXXV.

(2) KILIAEN, *Etymologicum*, p. 182 (éd. 1777); STALLAERT, *Glossarium*, II, 197, qui cite : Si deelden tlant in allen sinnen, ende setten pale ende zetten mere (*Rose*, 9022). Die pael ochte meer uuttoet, hie es om drie pont; die pael ochte meer sette sonder sinen erfgenoot ochte sonder recht, hie waers om drie pont (charte de 1284, de Henri de Louvain, *Belg. Museum*, VI, 297); cf. *La coutume de Bruxelles* : Als de ghesworen meerers deser stadt eenige meeren oft palen vinden staande tusschen d'erfven van twee oft meer partyen, sal men die meeren oft paelen van weerden houden.

Meerbeek n'est donc pas, comme le dit M. KURTH (*La frontière linguistique*, I, 356), une tautologie, *meer* ayant le même sens que *beek*, et l'on ne peut adhérer davantage à l'idée que « le nom se traduirait mieux encore par *ruisseau des Cavaliers* »; *Meerbeek* est le ruisseau limite; de même *Marbaix*. Les cas sont si fréquents que je renonce à les énumérer; je cite seulement à titre d'exemples : *Meerdonck* (Flandre orientale), sur la limite des doyennés de Waes (Tournai) et des Quatre-Métiers (Utrecht); *Westmeerbeek* et *Meerbeekheide*, sur la limite des doyennés d'Anvers (Cambrai) et de Louvain (Liège); *Westmeerkant*, sur la limite des doyennés de Gand et de Roulers; je note au même endroit un ruisseau, le *Schierbeek* (*schieren, dividers*); *Meerhout*, entre les doyennés d'Anvers (Cambrai) et de Beringen (Liège); *Meerbeek* (*Cagevinne*), entre les doyennés de Louvain et de Léau; *Marbaix* et *Marbisoul*, entre les doyennés de Fleurus et de Gembloux.

*Belle* (*balium*, *bailium*), avec le sens d'enceinte fortifiée, fossé pourvu d'une palissade, retranchement (1).

La Dendre coulant du sud au nord coupait l'ancien Brabant en deux parties presque égales; elle séparait le comté d'Alost du comté de Bruxelles.

La Maerke qui, prenant sa source à Ellezelles, passe à Maercke-Kerkhem et se jette dans l'Escaut en amont d'Audenaerde, limitait au sud le comté d'Alost. Entre ce ruisseau et la Haine s'étendait le Brabant wallon.

La Marcq qui a son origine à Marcq, près d'Enghien, et son embouchure dans la Dendre entre Lessines et Grammont traçait d'autre part la limite entre le Brabant wallon et le doyenné de Hal qui correspondait au quatrième comté.

Enfin, le comté ou doyenné de Bruxelles était séparé du doyenné de Hal par la forêt de Soignes, reste de la Forêt charbonnière, qui couvrait le pays de la Dyle à la Senne, et par le ruisseau le Belle-Beek qui rejoint la Dendre à la hauteur de Denderleeuw.

On obtient ainsi les quatre territoires auxquels fait allusion le traité de 870 : le Brabant wallon (doyennés de Chièvres, de Lessines, de Saint-Brix), le futur comté d'Alost (doyennés d'Alost, de Grammont et de Pamele), le doyenné de Bruxelles et le doyenné de Hal.

Dans le Brabant wallon est mentionné à Chièvres un comte Egbert, contemporain du duc Gislebert (928-939)

(1) On trouve dans le moyen néerlandais : *bailge*, *baelje*, *balgie*, *baillie*, *baille*, du latin *baillium*, palissade, barrière. Cf. VERWIJS en VERDAM, *Middennederlandsch Woordenboek* : *afgeschoten ruimte, door palen afgeperkt, verschansing, vallum, septum*.

De là les noms de Bailleul, Bel-œil (*Baliolis, in pago Bragbatensi. Polyptyque de Lobbes, IX<sup>e</sup> siècle, DUVIVIER, 311*), et en flamand Belle, Denderbelle (le retranchement de la Dendre), Schellebelle (le retranchement de l'Escaut).

et de l'évêque Étienne I<sup>er</sup> de Cambrai (909-934) (1).

Il semble avoir eu pour successeur Heribrand de Mainvault (à l'ouest d'Ath), que les *Gesta* de Gembloux appellent *comes Bratuspantium*; le chroniqueur rapporte qu'il avait épousé Reinvidis, sœur de Saint-Guibert et qu'il s'allia au comte Robert de Namur (cité 946, 961) pour envahir les domaines de l'abbaye de Gembloux (2).

Si ce personnage est authentique et s'il fut réellement doté du pouvoir comtal, il faut considérer Egbert et Heribrand comme les prédécesseurs dans le Brabant wallon de Godefroid de Verdun, auquel Otton I<sup>er</sup> confia la défense de cette marche occidentale dite comté d'Eename. On a vu comment Hermann, fils de Godefroid, transmit ce territoire à sa fille qui épousa Régnier V de Hainaut. Il avait remis à Saint-Vanne de Verdun des biens à Velsique, à Ruddershove, à Op-Hasselt, à Hemelveerdegem (3), et il en avait conservé l'avouerie (4).

La région comprise entre l'Escaut et la Dendre fut au x<sup>e</sup> siècle attribuée par Otton I<sup>er</sup> aux comtes allemands de Gand (5) : Wichmann, Thierry II, Arnoul, Thierry III. Mais Baudouin IV avait usurpé une partie de la rive droite de l'Escaut; il s'était emparé du château de Gand que Henri II devait avoir enlevé (vers 1018) à Thierry III de Frise. Baudouin V envahit tout le pays jusqu'à la Dendre et réussit à en obtenir l'investiture en 1057 de Henri IV. J'ignore pourquoi Jean de Leyde nomme cette région

(1) *Mirac. S. Ghisleni*, SS, XV, 582 : *puella veniens de Cervia... cum esset de servili comitis Egberti conditione*. DUVIVIER, 366.

(2) *Gesta Abb. Gemblac.*, SS, VIII, 513 : *Vita Wicherti : Heribrandus de vico Mainwolt... Et quippe Reinvidis germana nobilissimi senioris nostri Wicherti nubserat*. Cf. 533.

(3) DUVIVIER, *Actes*, 84-86.

(4) *Fährb. f. Lothr. Gesch.*, X, 432.

(5) T. I<sup>er</sup>, 65 et s.

*comitatum Bogionensem* (1). Désormais elle s'appellera le comté d'Alos\*.

En 972, les *Annales de Blandin* mentionnent un *comitatus Biesuth* (2), qui reparait dans la charte de 1011 du comte Arnoul de Valenciennes sous le nom de *Bisit* (3). Le premier de ces actes y place Herzele, le second Walseghem; ces deux localités sont situées entre Alost et Audenaerde. Biest est une dépendance du village de Munte, dont les seigneurs devinrent châtelains de Gand au XIII<sup>e</sup> siècle (4). Je ne crois pas, toutefois, qu'il y ait jamais eu de comté de Biest ni de comtes de Biest; le mot *comitatus* ne désigne ici qu'une circonscription judiciaire.

Pour le Brabant oriental, un diplôme d'Otton II (27 juin 978), en faveur de l'abbesse de Nivelles, porte : *in loco Liniaco in pago Brachbant in comitatu Johannis sito* (5).

*Liniacum* est Lennick, qui appartenait au doyenné de Hal. Le comte Jean fut bienfaiteur de Nivelles auquel il donna Tongrines et Loupoigne (6), situés en dehors du Brabant primitif, dans la partie du *Darnau* qui de très bonne heure y fut rattachée.

Le même diplôme mentionne le comte *Roculfus* (Rodulfus?), qui dispose de la *villa Norebache super fluvio Tenera* :

(1) JOH. A LEIDIS (ED. SWEERTIUS, p. 126 et s.) : *Hic Balduinus de Rysele, comes Flandria, subtiliter invasit comitatum Bogionensem, videlicet Audenaerden et Aelst.*

(2) VAN LOKEREN, I, 45.

(3) Voir ci-avant, p. 86, n. 2.

(4) T. I<sup>er</sup>, 156.

(5) DD, II, 204.

(6) DD, I, 432. (Otton I<sup>er</sup>, 24 janvier 966). L'acte est interpolé, mais la longue énumération de donations qui y a été introduite est certainement très ancienne, comme le prouvent les formes *Ippin-gohaim, Idrengoham, Vecchensela, Gingolonham*, etc.

Nodebais (canton de Wavre) sur le ruisseau de Tourinnes (dans la Hesbaie).

Ces dispositions se rattachent à un ensemble de donations dues à des membres de la famille des Régnier : Régnier, son fils Liechardus, Rodolphe, Robert avec sa femme Geva et son fils Régnier, Hellin (diminutif de Henri), fils de Gislebert et neveu sans doute de Liechardus (*pro anima Liechardi*).

Hellin donne un bien sur le ruisseau d'Eppeghem (doyenné de Bruxelles), et de plus le « rœux de Gislebert » (*Gislebertruoz*).

Je crois ne pas m'avancer trop en retrouvant dans ces personnages Régnier II, son fils Liechardus, mort jeune (avant 944, date de la mort de Henri) <sup>(1)</sup>; son fils Rodolphe qui fut comte en Hesbaie; le duc Gislebert, frère de Régnier II, et son fils Henri, peut-être enfin Robert I<sup>er</sup> de Namur.

Il ressort de ces faits que la famille des Régnier était maîtresse au x<sup>e</sup> siècle d'une partie du Brabant, vraisemblablement des doyennés (ou comtés) de Hal et de Bruxelles.

Bruxelles demeura comme douaire à Gerberge, veuve de Gislebert, qui le fit passer au second fils qu'elle eut de Louis d'Outre-Mer, Charles, devenu en 977 duc de Basse-Lotharingie. La *Vie de sainte Gudule* rapporte qu'il fit la translation des reliques de la sainte dans l'église de Saint-Géry <sup>(2)</sup> et fit don à l'abbaye d'une partie de Molenbeek.

Par son mariage avec Gerberge, fille de Charles, Lambert de Louvain entra en possession de ce territoire. Il

<sup>(1)</sup> 944 ou 943 (WIDUKIND, II, c. 33, combiné avec FLODOARD, 944, et CONTIN. REGINON., 943).

<sup>(2)</sup> BOUQUET, IX, 149.

est possible et même probable que son beau-frère, le jeune duc Otton, l'avait eu dans l'intervalle.

Vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, l'ancien Brabant était donc complètement morcelé; toute sa portion occidentale appartenait au comte de Flandre et au comte de Hainaut, et celui-ci, en sa qualité d'abbé de Sainte-Waudru, avait même occupé la plus grande partie du diocèse (ou comté) de Hal. Le comté de Bruxelles, uni au comté hesbayan de Louvain dans les mains des descendants des Régnier, allait toutefois faire revivre le nom du Brabant et lui donner un vif éclat.

Nivelles n'était pas compris dans le Brabant proprement dit qui se renfermait tout entier dans le diocèse de Cambrai, tandis que Nivelles relevait de l'église de Liège et du doyenné de Fleurus. Or, on peut affirmer que les deux doyennés de Fleurus et de Gembloux répondaient au *pagus* de Darnau. J'ai déjà fait remarquer que dès le X<sup>e</sup> siècle ce *pagus* avait été scindé. Je ne m'occupe pour le moment que de la portion qui fut acquise aux comtes de Louvain.

Au début du X<sup>e</sup> siècle, Mathilde, épouse de Henri l'Oiseleur, était en possession de Nivelles (1); on verra plus loin qu'elle était d'origine saxonne et frisonne (2). L'un de ses frères, Robert, devint archevêque de Trèves (931-956) (3); un autre est signalé par Thietmar comme le

(1) WAUTERS, *Géographie*, ville de Nivelles, 24.

(2) Cf. chapitre XVII. WIDUK., SS, III, 431 : *erat namque ipsa domina regina filia Thiadrici; Vita Mathildis antiq.*, SS, X, 576 : *pater puella... nomine Tiedericus cui nobilissima juncta erat uxor Reinhilda, Fresonum Danorumque genere progrediens.*

(3) THIETMAR, SS, III, 82 : *comes Ansfridus, cum... a patruo suo Roberto, Trevericæ civitatis episcopo... est institutus.* Cf. WAITZ, *Heinrich I.*, 108, n. 7; KÖPKE, *Otto I.*, 31, n. 2; HIRSCH, *Heinrich II.*, I, 348, n. 1 et 2, 295, n. 1; mais l'observation ajoutée par PABST, d'après lequel



père du comte Ansfrid (de Toxandrie, du Testerbant, du Masau, de Huy), qui accepta le siège épiscopal d'Utrecht en 995, et il résulte d'un texte reproduit par Miræus <sup>(1)</sup> qu'il se nommait Lambert.

L'abbaye fondée dans le Darnau par Guibert (mort en 962) paraît avoir eu pour premier avoué son parent (*consanguineus*) Ansfrid, que j'appellerai l'aîné pour le distinguer de l'évêque Ansfrid, qui probablement était son neveu. C'est au temps de Baldéric I<sup>er</sup> de Liège (956-959) que Sigebert lui assigne cette fonction <sup>(2)</sup>.

S'il fallait s'en rapporter à un diplôme attribué à Otton I<sup>er</sup>, Ansfrid y aurait eu pour successeur Lambert. Cet acte, qui porte la date du 29 juin 947, désigne Lambert comme comte de Louvain <sup>(3)</sup>. Seulement il est apocryphe, et je ne songe pas à en plaider l'authenticité; les expressions *rex Lothariensium et Francigenum... hoc imperiale*

la parenté de Lambert avec l'évêque exclurait la possibilité de voir en lui l'avoué de Gembloux, n'est nullement fondée.

(1) MIRÆUS, I, 41, n. 3. *ex MS Catalogo Abbatum Gemblacensium : nobilem virum Lambertum. . vidente Anfrido, filio ejusdem Lamberti.*

(2) SS, VIII, 529 : *Pastorale itaque regimen ecclesiæ Tungrensis obtinebat Baldricus tunc temporis; advocati officium vero in crebro memorato loco Gemblacensi gerebat Ansfridus, consanguineus senioris nostri Wichperti.* L'Ansfrid dont il est ici question ne pouvait être le futur évêque, qui, à cette époque, se trouvait encore confié à la direction de Bruno de Cologne : *strenuo domino Brunoni, archiepiscopo Agrippinensi, traditur ad res militares* (THIETMAR, SS, III, 82).

Goderannus, qui est cité par les *Gesta* (SS, VIII, 529) comme avoué à l'époque du duc Conrad (944-953) et de l'évêque de Liège Farabert (947-953) et qui reparait encore en 964, semble avoir eu la défense des possessions de Gembloux dans la Hesbaie orientale; il reçoit, en 956, du chapitre de Trèves 9 manses à Lens, dans le comté d'Avernas. Son fils Ermenfridus fait avec l'abbé Erluin de Gembloux un échange portant sur *Steria monticula* en Hesbaie (Stier, dépendance de Donceel).

(3) DD, I, 591 : *dedimus advocatiam ipsius abbacie id est de Gemblus, Lambertio comiti Lovaniensi.*

*constitutum... palatinorum principum et multorum nobilium iudicio... fecimus confirmari* sont étrangères à la diplomatique de l'époque; mais ces raisons, décisives pour la forme du document, n'établissent pas encore que le contenu en soit inacceptable. Sickel, qui renvoie à Waitz et à Ernst, le condamne *um des Inhalts Willen* (1); Waitz se borne à affirmer la fausseté de l'acte (2); Ernst (3), et de même Wauters (4), le repoussent à cause de la mention d'un Lambert, comte de Louvain, qui n'a pu exister à cette époque, mais ceci est une pétition de principes. Il est vrai qu'on y voit aussi le pape Benoît, alors que le siège pontifical était occupé en 947 par Agapit II (5); mais si l'on remarque que toutes les données chronologiques, autres que l'année de l'incarnation, à savoir : indiction II, douzième année de l'empire d'Otton (6), pontificat de Benoît, se rapportent à l'année 974, on se convaincra que cette dernière date doit être substituée à 947, et qu'en résumé, bien que l'acte ne sorte pas de la chancellerie impériale, il ne doit cependant pas être entièrement écarté, si les faits qu'il relate sont conciliables avec d'autres données historiques.

Or, la personnalité de Lambert est attestée : il céda à l'abbaye de Gembloux la moitié de l'église de *Wietline* dans le Masau (7) : il s'agit, je pense, de Wessem, près de

(1) *DD*, I, 590.

(2) *Deutsche Vfg.*, VII, 354, n. 1.

(3) ERNST, dans DE REIFFENBERG, *Nouvelles archives des Pays-Bas*, V, 29.

(4) *Table des chartes*, I, 356.

(5) Benoît VI fut pape de 972 à 974.

(6) Otton I<sup>er</sup> est mort le 7 mai 973 (12<sup>e</sup> année de l'empire, indiction I), mais le rédacteur ignorant la date précise et faisant le calcul à partir de 962 a pu facilement conclure à l'année 974, qui correspond à l'indiction II.

(7) MIRÆUS, I, 43, n. 3 : *nobilem virum Lambertum medietatem ecclesie de Wietline in pago Masaw tradidisse Erluino abbati Gemblacensi*.

Thorn, au nord de Maeseyck. La grand'mère de Guibert, Gisèle, épouse de Rothingus, avait consacré à la fondation du nouveau monastère une partie du domaine important qu'elle possédait dans le Darnau et la Hesbaie, et elle y avait ajouté *ex propria hereditate* divers biens du Masau, notamment la même villa de *Biettine* (1). On comprend dès lors que des liens de parenté pouvaient unir la famille des Ansfrid à celle de Guibert (2).

Le jeune Ansfrid, fils de Lambert, intervient à la donation par laquelle Gerberge, reine de France, fille de Henri I<sup>er</sup> et de Mathilde, remet à Saint-Remi de Reims son alleu de Meersen (3). Gerberge était la nièce de Lambert et par conséquent la cousine d'Ansfrid. Celui-ci est dit par Égide d'Orval : *comes Lovaniensis* (4). Je sais que le témoignage en lui-même n'a que peu de valeur, mais il en est autrement de celui d'Alpert, qui écrivait en 1023 et qui le nomme : *in Bratuspantium finibus comes* (5); on remarquera qu'à ce moment Louvain n'était plus distinct du comté de Brabant. De son côté Sigebert, qui, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, n'a plus de notions précises sur la consistance ancienne de ces territoires, se borne à dire : *Bratuspantium comes* (6).

(1) DD, I, n° 82 (946).

(2) La petite-fille de Gisèle s'appelle Reinwidis; la mère de Mathilde, Reinilda. La persistance des radicaux dans les noms propres est très caractéristique en Frise; peut-être Gisèle était-elle la sœur de Reinilda.

(3) MIRÆUS, I, 48.

(4) SS, XXV, 60, 61.

(5) SS, IV, 705 : *Erat igitur Ansfridus in Bratuspantium finibus comes.*

(6) SIGEBERT, 977. Il n'y a rien à tirer des renseignements que donnent les *nomina sanctorum de stirpe ducum Brabantie descendentium* (SS, XXV, 399) : *Sancta Ragenulpha apud Aicuriam... filia fuit Ansfridi comitis Bratusbantie cujusdam comitatus in Brabantia. Hec fuit temporibus sancte*

Faut-il écarter tous ces témoignages?

La région occidentale de la Hesbaie avec Louvain paraît donc avoir appartenu au x<sup>e</sup> siècle à Ansfrid l'ainé que je crois issu de la Betuwe, à son beau-frère Lambert (1), à son neveu Ansfrid le jeune. Quand ce dernier, devenu évêque d'Utrecht, abandonna ses fiefs, elle passa à l'un des fils de Régnier III, Lambert le Barbu. Il est à remarquer que ce nom de Lambert est étranger jusqu'ici à la race des Régnier, et il est permis de supposer qu'il y est entré par une alliance. Il est probable que Régnier III avait épousé une sœur du jeune Ansfrid et que le frère de Régnier IV, Lambert, né de cette union, reproduit le nom de son aïeul maternel.

On a vu que Lambert doit à sa femme Gerberge la possession du comté de Bruxelles, mais les droits de ses descendants sur une partie du Darnau et de la Hesbaie occidentale n'ont pu venir que des Ansfrid. Déjà Gerberge, veuve de Lambert le Barbu, fait don à l'abbaye de Gembloux d'une terre à Baisy (2), dans l'ancien Darnau.

*Gertrudis virginis* (au vii<sup>e</sup> siècle), si ce n'est que le compilateur avait notion de l'existence d'un comte Ansfrid dans une certaine partie du Brabant; il a brouillé les époques.

(1) Thietmar appelle Ansfridus l'ainé *patruus* de l'évêque; il serait donc le frère de Robert, de Mathilde et de Lambert; mais on verra au chapitre XVII (pages 294-297) qu'il ne faut pas prendre le terme à la lettre.

(2) SS, VIII, 537 : *Gerberga nobilissima, peccatis viri sui compuncta... voluit ut ecclesia Gemblacensis, cujus ipse comes defensor fuerat, debita animæ ipsius persolveret jugiter orationum munia. Unde... fundum proprietatis sui, quod Tortosa dicitur, in parochia Basciu tradidit.*

WALTERS, *Canton de Genappe*, 36, dit que Baisy était dans l'ancien *fagus de Brabant*, mais il s'appuie pour cela sur la donation de Godefroid de Bouillon de 1094, qui porte : *in Brabantie*, ce qui ne prouve rien. Le *Polyptyque de Lobbes*, 868 869 (DUVIVIER, 320), place Baisy dans le Darnau.

Nivelles fut le lieu de sépulture des comtes de Louvain (1), et nous savons que Lambert I<sup>er</sup>, Henri I<sup>er</sup> son fils, Lambert II, Henri II, Henri III furent avoués de Nivelles et de Gembloux (2), héritiers par conséquent des Ansfrid.

C'est en 1003 que Lambert, fils de Régnier III, est cité pour la première fois comme comte de Louvain (3), mais il est probable qu'à cette époque il n'était pas encore maître de Bruxelles, si toutefois il est exact que son beau-frère Otton y avait succédé au duc Charles; on a vu qu'Otton n'est mort qu'en 1005 ou en 1012.

Le *pagus* primitif du Brabant, fortement entamé à l'ouest et au sud par les comtes de Flandre et de Hainaut, se trouva alors agrandi vers l'est et le sud-est par l'adjonction d'une partie des *pagi* voisins de la Hesbaie et du Darnau. Il devait dans cette direction s'étendre davantage encore.

Le pays dit de *Brunengeruz* (Tirlemont, Hougaerde)

(1) DE RAM, *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain* (Mém. Acad., t. XXVI, 1851).

(2) Voir la note 3 de la p. 109; de plus : BUTKENS, I, 22; acte de 1003 pour Nivelles; *nullum advocatum præter Lovaniensem comitem* (donation de Gisèle); DD, III, 508 (1018) : Henri II confirme un échange entre les abbayes de Gembloux et de Nivelles : *commutationem... cum Heinrico Nivigellensis abbatie advocato* (Henri I<sup>er</sup> de Louvain); Donation à Sainte-Gertrude, sous Henri II, entre 1069 et 1076 (BUTKENS, I, p. 27); Diplôme de Henri III à l'abbaye de Nivelles, 1041 (BUTKENS, I, pr. 24) : *ipso Lamberto annuente cui dabatur beneficium reliquum* (Lambert II Baldéric); pour Gembloux, SS, VIII, 549 : *Aderat dux Godefridus, ecclesie nostræ advocatus; ibid.*, 553, charte de Godefroid, 1123 : *quamvis autem ego, sicut et antecessores mei, per manum imperatoris sim constitutus advocatus Gemblacensis canobii... et carta de Dudinsarte, 1131, (ibid.); cf. 556 (1129).*

(3) Donation de Gisèle citée à la note précédente : 1003. *Comite Lovania Laniberto.*

confinait aux possessions du comte de Louvain; Otton III en 988 en avait confirmé l'attribution aux évêques de Liège. Mais lorsque l'évêque Baldéric II (1008-1018) s'avisait de commencer la construction d'une forteresse à Hougaerde, sur la limite extrême de ce territoire, Lambert en conçut ombrage; de là le conflit qui amena la bataille de Hougaerde, en 1013, et consacra la victoire de Lambert sur l'armée épiscopale. Baldéric II paraît avoir dû céder le pays de Brunengeruz au comte de Louvain (1).

Celui-ci avait des visées plus hautes, et l'on a pu conjecturer avec vraisemblance que, beau-frère d'Otton, il prétendait à devenir son successeur dans le duché de Basse-Lotharingie. La bataille de Florennes (1015), dans laquelle il fut tué, trancha le différend au profit de Godefroid d'Ardenne.

Lambert laissait deux fils; l'aîné Henri I<sup>er</sup> semble avoir épousé une fille de Baudouin IV de Flandre; une charte de son petit-fils Baudouin de Flandre et de Hainaut rappelle la donation faite à l'abbaye de Hasnon par sa cousine Adèle, comtesse de Thuringe; c'étaient des biens sis à Alost et à Lede dans la partie du Brabant acquise par Baudouin V (2); d'autre part la *Généalogie de Saint-Arnoul de Metz* rapporte que le comte Henri de Louvain, fils de Gerberge, eut trois filles: Adélaïde, Cunégonde et Adèle (3). Le nom de Cunégonde était fréquent dans la famille de Luxembourg, à laquelle

(1) Cf. chapitre IX.

(2) DUVIVIER, *Hainaut*, 405 : *tertiam partem allodiorum comitissæ de Toringa, nep̄tis meæ Adelæ, quam mihi legitime tradidit in Alost et in Lede et in Hesinghem (?) ex hac parte aquæ nomine Tenre* (1065).

(3) *Geneal. ex stirpe S. Arnulfi Mettensis*, SS, XXV, 383 : *Henricus, filius Gerberge, genuit Adeleidam, Chunegundam et Adalam.*

appartenait Ogive, femme de Baudouin IV. Si Henri I<sup>er</sup> était le beau-frère de Baudouin V, sa fille Adèle, comtesse de Thuringe, était cousine de Baudouin VI. On pourrait ajouter que la femme du marggrave de Meissen, Otton d'Orlamunde, s'appelait Adèle et que d'après l'*Annaliste saxon* (1) elle était née au château de Louvain. Toutefois ce chroniqueur, dans un autre passage (2), la dit sœur du comte Henri et de Régnier, et l'on sait que Henri II avait un frère du nom de Régnier (3). C'est pourquoi tous les historiens, avec raison, ce semble, ont fait d'Adèle d'Orlamunde la fille de Lambert II Baldéric.

Ces données contradictoires ne seraient conciliables qu'à la condition de supposer qu'il y a eu deux Adèle, toutes deux comtesses en Thuringe, l'une fille de Henri I<sup>er</sup> et petite-fille de Baudouin IV de Flandre, l'autre née de Lambert II et d'Oda, fille du duc Gothelon.

Henri I<sup>er</sup> mourut en 1038 et fut suivi de près dans la tombe par son fils Otton (4).

(1) ANNAL. SAXO, SS, VI, 693 : *Otto de Orlagemunde habuit uxorem nomine Adhelam de Brabantia, ex castello quod Lovene dicitur*; cf. MEYER v. KNONAU, *Heinrich IV.*, I, 565, n. 32.

Diplôme de Henri IV, 1062 : donation du marquis Otto de Thuringe et de sa femme Adèle à Saint-Servais de Maestricht : Weert, Tiel, en présence de Lambert, *comes de Brusela. Actum in silva Ketela*; cf. POSSE, *Die Markgrafen von Meissen*, 154.

(2) ANN. SAXO, SS, VI, 697 : *Ipsa autem Adhela dicebatur, nata de Brabantia, ex castello quod dicitur Lovania seu vulgariter Lovene, erantque fratres ejus Heinricus comes et Reginherus.*

(3) MIRÆUS, I, 58. Acte de Liébert de Cambrai en faveur de l'église de Bruxelles. *S. Henrici comitis; S. Reueri comitis, ejus fratris.* L'acte est difficile à dater; les données chronologiques se rapportent à 1068, 1070, 1075; WAUTERS l'a placé avec BUTKENS à 1073.

(4) SIGEB., 1038 (SS, VI, 357 et s.).

Dans un diplôme de Henri III en faveur de l'église de Nivelles (MIRÆUS, I, 661, *anno 1041*), Lambert II paraît déjà comme avoué.

Le comté passa à Lambert II dit Baldéric; ce surnom corrobore l'indication que j'ai donnée au sujet de l'alliance de la maison de Louvain avec celle des Baldéric. Il vécut au moins jusqu'en 1062 (1).

Son fils Henri II avait épousé aussi une Adèle, comme l'établit la charte de Godefroid II (1140) (2) qui cite la mère de Godefroid I<sup>er</sup> : Aleydis; on a voulu en faire la fille d'Otton d'Orlamunde (3), union inadmissible entre cousins germains. Je présume qu'il faut voir en elle la fille du comte Évrard de la Veluwe et du Testerbant, qui dans un acte de la fin du XI<sup>e</sup> siècle se dit : *Adelheit comitissa, comitis Everhardi filia*, et dispose d'un domaine à Orten (Bois-le-Duc) pour le salut de son époux Henri (4).

Orten a continué d'appartenir aux comtes de Louvain qui y ont fondé Bois-le-Duc, et le Brabant a pu élever des prétentions sur la Veluwe, le Testerbant et même le Salland. A mon sens elles s'expliquent comme un héritage qui du comte Évrard a passé à sa fille Adèle, et d'Adèle à ses fils Henri III et Godefroid I<sup>er</sup>.

Henri III qui ne laissa pas d'enfants de Gertrude, fille de Robert le Frison, eut pour successeur, en 1095, son frère Godefroid I<sup>er</sup>, auquel échut en 1106, par la faveur de Henri V, le titre ducal en Basse-Lotharingie. Il reçut en même temps le marquisat d'Anvers (5), ce qui étendait ses possessions jusqu'à la Meuse inférieure et les rattachait

(1) Cf. le diplôme de Henri IV mentionné dans la note 1, p. 115.

(2) Cf. BUTKENS, I, pr. 34.

(3) BUTKENS, I, 86.

(4) MÜLLER, *Het oudste cartularium van Utrecht*, III (avec les dates 1075-1099); on peut, si mes conclusions sont exactes, le placer peu après 1079, date de la mort de Henri II). Je ne sais pourquoi Muller conjecture qu'*Ortina* pourrait être une autre localité, voisine d'Apeldoorn.

(5) Cf. chapitre VIII.



plus aisément à celles du Testerbant, de la Veluwe et du Salland.

Herstal, fief royal sur la Meuse, devait être un fief inhérent au duché; en effet, Frédéric Barberousse en 1171 déclare expressément que Godefroid III l'avait engagé à l'évêque Rodolphe de Liège et que c'était un *beneficium ducatus sui* (1). Richer rapporte (2) que le premier duc de Lotharingie, Giselbert, rappelé de l'exil par le roi Henri, avait récupéré ceux de ses anciens bénéfices dont les nouveaux titulaires étaient morts dans l'intervalle : c'étaient Maestricht, Jupille, Herstal, Meerssen, Littoy, Chèvremont. La famille des Régnier avait dans cette région des domaines importants; on a vu que Gerberge, veuve de Giselbert, put disposer d'un alleu à Meerssen, et si plus tard les ducs de Brabant furent maîtres de Daelhem, il y a tout lieu de croire que c'était un héritage de Lambert I<sup>er</sup> et des Régnier (3). Il en était probablement de même de Lommersum, dans le comté de Zulpich, pour l'inféodation duquel le consentement des héritiers était nécessaire : *alodium suum Lumershem de consensu heredum suorum* (4).

(1) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, 89.

(2) SS, III, 580.

(3) En 1243 (BUTKENS, I, pr. 85), le comte Thierry de Hostaden cite : *castrum de Dalehem quod ab ipso (domino meo Henrico duci Lotharingia et Brabantia) in feodam tenebam*. Argenteau était peut-être venu au Brabant de la même source.

(4) BUTKENS, I, pr. 69 : 1222, Englebert de Cologne relate l'inféodation de divers biens par le duc Henri I<sup>er</sup> de Brabant. Déjà Godefroid III (MIRÆUS, IV, 211) avait approuvé la donation à l'abbaye de Rolduc d'une dime à Lommersum, tenue de lui en fief.

Théodéric, épouse Reinilda, peut-être sœur de Gisele, ép. Rohing.  
 Lietoldus, ép. Osburga.  
 Mathilde, Lambert, Robert,  
 ép. Henri ép. fille archevêque de  
 l'Oiseleur. de Ricfrid. Trèves.  
 Guibert. Reinwidis,  
 ép. Hérilbrand.  
 Ansfrit le Jeune.

Régnier II.

Ricfrid (de Betuwe), épouse Hérinsindis.

Régnier III. Rodolphe.

Fille, ép. Névelong; Rodolphe.

Baldéric, Fille, Fille,  
 évêque ép. Lambert. ép. Régnier III.  
 d'Utrecht, —  
 918-977. Ansfrit le Jeune,  
 évêque d'Utrecht,  
 995-1010.

Régnier IV.

Lambert 1er de Louvain,  
 † en 1015  
 Baldéric 1er de Liège  
 (956-959). Rodolphe.  
 Baldéric II de Liège  
 (1008-1018).

Régnier V. Lambert.

Henri 1er, Lambert II Baldéric,  
 † en 1038. épouse Oda.

Otton. Adélaïde. Cunégonde. Adèle.

Ont des biens dans le *Darvay* : Gisele, Mathilde, Ansfrit, Lambert et son fils Ansfrit.  
 » *le Masau* : Gisele, Lambert et son fils Ansfrit.  
 » *la Hésbaine occidentale* : Lambert, Ansfrit, Lambert, fils de Régnier III et ses descendants.

## CHAPITRE VIII.

### *La Toxandrie.*

Le comté de Toxandrie correspondait, dans sa majeure partie, à la région campinienne; il était limité au nord par la Meuse (1), à l'ouest par l'Escaut, au sud par la Dyle; à l'est il ne paraît pas s'être étendu au delà des marais du Peel, qui le séparaient du Masau.

On remarquera que la partie occidentale de ce territoire avait été, à l'époque romaine, compris dans la cité des Nerviens, tandis que le reste de la Campine anversoise et limbourgeoise appartenait aux Éburons. Aussi l'organisation ecclésiastique laissa-t-elle toujours le doyenné d'Anvers à l'évêché de Cambrai, alors que les autres doyennés qui se partageaient la Toxandrie relevaient de Liège. Le doyenné d'Anvers s'étendait à l'est jusqu'à Turnhout et Gheel, au sud jusqu'à la Dyle, au nord il était délimité par une ligne passant au-dessus de Wortel, Hoogstraeten, Brecht, Gravenwezel, Wilmarsdonck, Stabroek, Santvliet (2).

L'occupation franque, qui fut la plus intense dans le

(1) La Toxandrie s'étendait jusqu'à la Meuse. Un diplôme d'Otton I<sup>er</sup>, interpolé, mais dont rien n'autorise à repousser les données, signale en 966 : *hereditas S. Gertrudis in pago Tessandrio super fluvio Struona* (la Stryne), *in villa que dicitur Bergon*, c'est-à-dire Gertruidenberg (DD, I, 433).

(2) Pouillé de Cambrai, *Analectes pour servir à l'hist. eccl.*, XXVIII, 322, 344.

nord de la Belgique, n'avait pas tenu compte de cet état de choses et elle avait réuni en un seul gouvernement toute la région sablonneuse. Cependant une trace de la subdivision primitive se retrouve dans le fait que le doyenné d'Anvers continua à former un petit *pagus* distinct : *pagus Renensium*, *pagus Riensis*, *Rien* (1).

Nous avons toutefois la preuve que ce territoire était englobé au IX<sup>e</sup> siècle dans le comté de Toxandrie; le testament du marquis de Frioul, Évrard, porte en effet : *Scelleburd... et omnes res quæ coniacent in comitatu Tassandrio* (2). *Scelleburd* se retrouve-t-il dans Schilde, comme le croit Piot (3), ou bien dans Schelle? Peu importe : les deux villages appartenaient au décanat d'Anvers.

Il est permis de conjecturer qu'Évrard fut titulaire du comté dans la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle; mais à partir de cette date jusque vers la fin du dixième nous ne connaissons aucun de ses successeurs.

En 969 la *Chronique de Lorsch* mentionne la *villa Empele* (Empel près de Bois-le-Duc) *in pago Dehsendron in præsidatu Ansfridi comitis* (4).

Il s'agit ici du comte Ansfrid, le futur évêque d'Utrecht, que l'on a déjà vu à Gembloux et à Louvain. Un peu plus tard, entre 995 et 1008, il fait donation à l'église d'Utrecht d'alleux qu'il possédait à Westerloo, à Oolen, à Bouwel, à Westmeerbeek, à Hombeek, à Deurne, *infra comitatum Rien* (5). Cette dernière expression ne

(1) 726. MIRÆUS, I, II, 12; 868. DUVIVIER, 312; X<sup>e</sup> siècle, MIRÆUS I, 52; BUTKENS, I, pr. 18. De plus FALKE, *Codex trad. Corbeiensium*, 324, 429.

(2) MIRÆUS, I, 20.

(3) PIOT, *Les pagi*, 76.

(4) *Chron. Lauvesham*, SS, XXI, 393.

(5) S. MULLER, 73. Toutes ces localités sont dans le doyenné d'Anvers, sauf Hombeek, du doyenné de Bruxelles; mais le voisinage de Malines explique qu'il fut rattaché à ce pays.

doit pas être prise en ce sens qu'il n'aurait exercé son autorité que dans la partie occidentale de la Toxandrie; la mention de 969 prouve le contraire; le *comitatus Rien* est ici simplement la circonscription judiciaire et administrative dépendant de l'ensemble du comté. On peut se demander si en Toxandrie il se rattache de quelque façon au comte Évrard du IX<sup>e</sup> siècle; la chose n'est pas invraisemblable; l'un des fils d'Évrard s'appelait Unroch, et précisément un cousin d'Ansfrid, qui devint comte du Testerbant au commencement du XI<sup>e</sup> siècle (1) portait ce nom assez rare.

La femme d'Ansfrid est appelée Hereswit par Thietmar (2), Hilsuinde par Égide d'Orval (3), qui emprunte ce nom à une charte datée de 992, par laquelle elle fonde une abbaye dans son alleu de Thorn (dans le comté de Masau); elle s'y intitule elle-même *Hilzondis comitissa terræ de Stryen*. Seulement l'acte n'a aucun caractère d'authenticité (4), et le titre de comte de Stryen ne se retrouve nulle part ailleurs. La région dite *Stryen* formait l'angle nord-ouest de la Toxandrie; elle tirait son nom de la Striene et pouvait être dite *comitatus* dans le sens où nous avons vu ce terme employé pour le *pagus Riensis* également; mais elle n'a jamais formé un comté distinct. Plus tard, c'est une simple seigneurie.

(1) *Tiele situm est in comitatu Unrohi comitis et in pago Testerbant dicto* (DD, II, 776, 1000, 6 février, dipl. d'Otton III, à Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle).

(2) THIETMAR, SS, III, 777.

(3) ÆGID. AUR. (SS, XXV, 60) : *conjugem Hilsuindem... filia eorum sancta Benedicta...*

(4) MIRÆUS, I, 146; HIRSCH, II, 350, n. 3 : *ein plumpe Machwerk*.

On se rappellera que Lambert, père d'Ansfrid, avait disposé en faveur de Gembloux de l'église de Wessem, à peu de distance de Thorn.

Ansfrid paraît n'avoir eu qu'une fille, qui fut la première abbesse du monastère de Thorn.

Lorsqu'il se décida à accepter le siège d'Utrecht, il ne tarda pas à renoncer à ses bénéfices temporels. Dès 995 son comté de Huy était transporté à l'église de Liège. Vers la même époque il dispose de ses alleux du pays de Rien.

Le Testerbant aussi, qui lui avait appartenu, passa à ce moment à son cousin Unroch, non sans qu'une notable portion n'en fût distraite en faveur de l'église d'Utrecht<sup>(1)</sup>.

Le comté de Toxandrie n'apparaît plus dès lors sous ce nom; dès le début du XI<sup>e</sup> siècle Henri II avait créé à ses dépens la marche d'Anvers et en avait confié la garde à Gothelon, l'un des plus jeunes fils de Godefroid de Verdun. Un diplôme royal daté du 12 septembre 1008 mentionne le *comitatus Gotizonis comitis qui Antwerf dicitur* <sup>(2)</sup>. Il existe, à n'en pas douter, un rapport étroit, entre l'abdication d'Ansfrid et l'attribution d'Anvers à un membre de la famille d'Ardenne.

La mesure de Henri II s'explique en ce sens qu'elle complétait, sur la frontière occidentale de l'empire, la ligne de défense dont Otton I<sup>er</sup> avait pris l'initiative.

Jusqu'où s'étendait le marquisat? Il est certain qu'on ne peut le restreindre aux dimensions exigües qu'indique la carte de Menke

Il comprenait en effet, d'après le texte même du diplôme

(1) VAN DEN BERGH, *Oorkondenboek*, I, n<sup>o</sup> 72 : 998 (?) : *in comitatu Hunrogis comitis in pago Testerbentia*, et le diplôme d'Otton III, cité dans la note 1, p. 121 (DD, II, 776; cf. *ibid.*, n<sup>o</sup> 74, 1002).

(2) DD, III, 221. Il y a une mention du *comitatus Ansguers* dans un acte de l'évêque Henri de Liège, 1079, MIRÆUS, III, 17, et du *comitatus Antverpiensis* dans la lettre de l'abbé Othelbold de Saint-Bavon à la comtesse Ogive (1019/1030) (SERRURE, *Cartul. de Saint-Bavon*, 16).

de Henri II : *eorum proprias silvas quæ sunt inter illa duo flumina quæ duo Nitæ vocantur et tertium quod Thila nominatur sitæ, et quæ pertinent ad illas villas Heiste et Heinsteti ac Badfrido necnon Machlines nominatas, quod tamen totum Waverwald appellatur* —, c'est-à-dire tout le pays entre les deux Nèthes et la Dyle, avec Heyst, Befferen et Malines, ou ce qu'on appelait le Waverwald.

Que faut-il entendre par Befferen? Le nom a disparu de notre géographie actuelle; on a conservé toutefois les coutumes de l'échevinage de Befferen qui étendait sa juridiction même en dehors du périmètre indiqué et sur la rive droite de la Nèthe jusque vers l'Escaut; il comprenait au XVI<sup>e</sup> siècle Rymenam, Bonheyden, Keerbergen, Putte, Wavre-Notre-Dame, Beersel, Schrieck, Grootloo, Duffel, Parwys, Iteghem, Wavre-Sainte-Catherine, Moortsel, Edeghem, Cantecroy, Luythaghe, Battenbroeck, Vremde, Contich, Gheel, Waerloos, Reeth, Aertselaer, Ballaer, Schelle, Niel <sup>(1)</sup>.

Il résulte d'un texte publié par Heda <sup>(2)</sup> que sous l'évêque Gothelon (*marchio Gozelo*) assista avec son frère le duc Godefroid à la donation du village de Wamel (sur la rive gauche du Wahal); l'acte est dressé à Driel. Il est vrai que ces deux localités sont situées dans le Testerbant et non en Toxandrie; mais Driel n'en est séparé que par la Meuse, et l'on pourrait admettre que cette proximité même explique la présence du marquis.

Cet indice est-il suffisant pour affirmer que la marche d'Anvers confinait à la Meuse?

<sup>(1)</sup> *Coutumes du pays et duché de Brabant. Quartier d'Anvers*, VII, 524.

<sup>(2)</sup> HEDA, édit. 1643, 110; cf. S. MULLER, 81 : *in Thirle, coram presentia supradicti presulis (Adelboldi, † 1027) atque ducis Godefridi († 1023) ejusque fratris, scilicet marchionis Gozelonis...*

Ce qui est certain, c'est que le marquisat tel qu'il exista dans les siècles suivants n'embrassait pas notre Campine limbourgeoise et qu'il ne dépassait guère Hérenthals, Gheel et Turnhout.

Il y a donc de fortes probabilités pour admettre que l'héritage d'Ansfriid fut ici, comme ailleurs, partagé entre ses collatéraux. Au premier rang de ceux-ci il faut signaler les Baldéric, et notamment Baldéric du Tubalگو, du Hamalant, de la Betuwe, etc., et les comtes de Looz (Hesbaie orientale).

Le diplôme de Henri II auquel j'ai fait allusion plus haut, a pour objet de remettre la forêt de Wavre-Notre-Dame, située au nord de Malines, entre les deux Nèthes, à l'évêque Baldéric et au comte Baldéric (1). L'évêque Baldéric II de Liège est bien connu; c'est le frère de Gislebert et d'Arnoul de Looz et le neveu du premier Baldéric.

Quant au comte du même nom, les érudits ont presque tous cru qu'il s'agissait de Lambert II de Louvain, dit aussi Lambert Baldéric; on a perdu de vue que son père Lambert I<sup>er</sup> n'est mort qu'en 1015, que le fils aîné de Lambert I<sup>er</sup>, Henri I<sup>er</sup>, a occupé le comté de Louvain jusqu'en 1038, laissant un fils Otton qui n'a pas tardé à mourir, et qu'ainsi Lambert Baldéric, succédant après 1038, ne peut être qualifié comte en 1008. Comme il a vécu d'ailleurs jusqu'en 1062 au moins, il n'y a aucune vraisemblance à ce qu'il ait pu être dès 1008 à la tête d'un comté.

A cette dernière date, il n'y a qu'un seul comte Baldéric : c'est le gendre de Wichmann du Hamalant et le cousin de l'évêque de Liège. Celui-ci, qui possédait une partie de Malines, avait grand intérêt à acquérir le droit de chasse

(1) DD, III, 221.



dans la forêt voisine; mais pourquoi le comte Baldéric partage-t-il ce privilège, si ce n'est parce qu'une portion de l'héritage d'Ansfrid lui est échue?

La déchéance de Baldéric, prononcée en 1016, semble avoir fait passer ses droits sur le Waverwald et sur une partie de la Toxandrie aux parents de la comtesse Ermen-garde (de Hesbaie et plus tard de Montaigu), qui était parente d'Adèle, épouse de Baldéric (1). Lorsqu'en 1079, en effet, elle fait une donation importante à l'église Saint-Lambert de Liège, elle y ajoute, par une sorte de codicille, ce qu'elle possède à Bree et à Gruitrode, et trois de ses vassaux qu'elle désigne (2) recevront de l'évêque 20 livres *inter Heiste et Masclines* et 10 livres *in Bertheheim* (Bechtheim, près de Worms); il est vraisemblable qu'ils devaient être établis dans ces régions.

C'est sans doute par l'intermédiaire d'Ermengarde que les comtes de Loos firent acquisition de la Campine limbourgeoise; quant au *pays de Malines*, on sait qu'il eut pour seigneurs, depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les Berthout, mais nous ignorons leur origine.

Le marquisat d'Anvers demeura à Gothelon; à sa mort, en 1044, Henri III le remit, ce semble, à Godefroid le Barbu; car celui-ci le réclama énergiquement lorsque l'empereur, mécontent de son attitude, le concéda l'année suivante au fils du comte de Flandre, Baudouin V, dont il se promettait à ce prix la neutralité (3).

(1) Cf. chapitre X.

(2) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, 42 : *Huic traditioni aliam superaddidi videlicet quicquid Bvide et Rode habui, exceptis de Brida XX mansis et XL servis, ea lege et conditione ut comes Theodericus super ea advocaturam teneat; Wenricus, Givarāus, Lambertus XXX libras recipiant de manu episcopi ad serviendum mihi, inter Heiste et Masclines XX libras, in Bertheheim X.*

(3) Cf. tome I, 105. Il y a lieu de remarquer que Baudouin V était probablement le beau-frère de Henri I<sup>er</sup> de Brabant.

Cet espoir fut déçu, et lorsque Baudouin s'allia au duc rebelle, ce fut Frédéric, le nouveau titulaire de la Basse-Lotharingie, qui obtint Anvers : Godefroid et Baudouin allèrent l'assiéger dans cette place.

Le marquisat fut, dans la suite, octroyé probablement à Godefroid le Bossu (1), puis à son neveu Godefroid de Bouillon (2) : il est à noter que ce dernier n'était pas duc à cette époque, Henri IV ayant réservé ce titre à son fils Conrad. La marche n'était donc pas encore considérée comme indissolublement attachée au duché : l'exemple de Gothelon, de Baudouin et de Godéfroid de Bouillon en est la preuve.

Quelques auteurs disent que lors du départ de Godefroid pour la Croisade (1096), Anvers fut remis au comte de Louvain, Godefroid le Barbu (3), qui fut créé en 1106 duc de Lotharingie par Henri V. Il n'en est rien. Henri de Limbourg, qui tint le duché de 1096 à 1106 avait aussi reçu le marquisat ; on en a la preuve dans une charte de 1124 : le duc Godefroid restitue à l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers les dîmes que Henri de Limbourg lui avait injustement enlevées (4).

Ce que je ne puis déterminer, dans cette évolution territoriale, c'est le moment où les comtes de Louvain furent

(1) On n'en a pas de témoignage certain ; le titre de *marchio* donné à Godefroid le Bossu peut en effet se rapporter à l'Italie ; la chose est toutefois extrêmement vraisemblable. Cf. DIECKMANN, *Gottfried der Buchlige*, 88 et s.

(2) LAMBERTI *Annal.*, ann. 1076, SSRG, 257 : *ducatum Lotharingie filio suo Conrado, marcham vero que dicitur Antwerpha Gotefrido... filio Eustachii comitis... tradidit (rex).*

(3) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, I, 117.

(4) MIRÆUS, I, 87. Charte de Godefroid I<sup>er</sup>, 1124. Le texte de cet acte n'est pas à l'abri de toute suspicion, mais le fond doit en être accepté.

dotés du reste de la Toxandrie, c'est-à-dire de la portion moyenne et orientale du Brabant septentrional actuel, avec des fragments du Limbourg hollandais et du Limbourg belge. Est-ce Lambert I<sup>er</sup> qui fit cette acquisition? Est-ce l'un de ses fils? Une réponse précise n'est pas possible, parce que l'on ignore si ce pays passa immédiatement des mains d'Ansfrid à celles des comtes de Louvain ou s'il y eut quelque détenteur intermédiaire.

Un acte de 1062, passé *in silva Kettela* (1), dans la forêt de Kessel, sur la rive gauche de la Meuse, nous montre le markgrave Otton d'Orlamunde qui avec sa femme Adèle dispose de Weert (Limbourg hollandais) et de Dilsen (Limbourg belge), qui étaient compris dans l'ancienne Toxandrie. On a vu qu'Adèle était fille de Lambert II Baldéric, et il est vraisemblable qu'elle tenait de son père ces biens de la Toxandrie orientale.

---

(1) *Bull. Comm. Hist.*, 3<sup>e</sup> s., IX, 11. La donation se fait avec précaire rémunérateur de quatre villages, notamment Meeswyck (au sud de Dilsen) et Heeze (au nord-ouest de Weert).

## CHAPITRE IX.

### *La Hesbaie.*

Le *pagus* de Hesbaie comprenait tout le plateau entre la Dyle et la Meuse; il était borné au nord par le Demer et une ligne qui remontait vers Maeseeyck; au sud-ouest ses limites coïncidaient avec celles des doyennés de Hanret et de Jodoigne : Marche-les-Dames et Marchovelle étaient ses points extrêmes au voisinage de Namur.

Mais dès le IX<sup>e</sup> siècle, deux comtés, qui avaient pour noyaux des *pagi* de la rive droite de la Meuse, avaient empiété sur la rive gauche : le *Masau* et le *Luihgau*. Liège, qui appartenait au comté du *Luihgau*, est cité parfois en Hesbaie (1); quant à Maestricht, la terminologie est très incertaine : l'abbaye de Saint-Servais est placée tantôt dans le *pagus Hasbaniensis*, tantôt dans le *pagus Maselant*, ou encore dans les *comitatus* de même nom (2).

(1) SS, XV, 8 : *in pago Hasbanio villa Leudico* (*Translatio S. Germani*, du x<sup>e</sup> siècle).

(2) Diplôme d'Arnulf, 1<sup>er</sup> juillet 889, BM, 1771 : *in comitatu Maselant* (MRUB, I, n<sup>o</sup> 129).

Diplômes de Zwentibold, 13 mai 898, BM, 1923, 1924 : *in pago Hasbaniense et in comitatu Maselant* (MRUB, I, n<sup>o</sup> 144) ; *in pago Maselant* (*ib.*, n<sup>o</sup> 145).

Diplômes de Charles le Simple, 13 juin 919, Bouq., IX, 541 : *in comitatu Maselant*; 9 juillet 919, Bouq., IX, 546 : *in comitatu Hasbacensi*.

Cf. PARISOT, 563, n. 1 et 689.

On n'y verra pas de vraie contradiction, mais la trace des changements qui s'étaient opérés. La formule la plus exacte est celle du 13 mai 898 : *in pago Hasbaniensi et in comitatu Maselant.*

C'est très arbitrairement que Piot prétend englober dans la Hesbaie tout le doyenné de Saint-Remacle (1), et l'étendre jusqu'à Malmédy, Eupen et Aix-la-Chapelle.

Il a été tout aussi mal inspiré en cherchant les quatre comtés hesbayens qu'indique le traité de Meerssen, dans l'énumération qui suit : *Masau superior de ista parte Mosæ, Masau subterior quod de ista parte est, Liugas quod de ista parte est et pertinet ad Veosatam*; comme il n'a de la sorte que trois noms, il en ajoute hardiment un quatrième, le *pagus* moyen de la Hesbaie, qui n'est mentionné nulle part : c'est toujours la confusion entre comté et *pagus*.

Les quatre comtés de la Hesbaie ne peuvent être déterminés qu'approximativement et en tenant compte, comme je l'ai fait pour le Brabant, des principaux cours d'eau qui l'arrosent. On peut conjecturer que la Geete, qui coule du sud au nord et se jette dans le Demer, formait l'une des limites principales.

De la Geete à la Dyle on aura de la sorte la Hesbaie du Nord-Ouest;

De la Geete au Geer, affluent de la Meuse, la Hesbaie du Nord-Est;

Du Geer à la Meuse, la Hesbaie du Sud-Est;

La quatrième subdivision est la Hesbaie du Sud-Ouest.

De bonne heure ces circonscriptions ont été morcelées et profondément transformées, de sorte qu'on ne peut avec certitude indiquer les noms qu'elles portaient.

C'est aller trop loin toutefois de dire avec Piot qu'on

(1) *Les pagi*, 114 et s.

aurait le choix entre onze comtés; pour n'en oublier aucun il faudrait dire quinze ou seize; à ceux qu'il énumère : Louvain, Moilla, Brugeron, *Nastenacum*, Haspengau, Diest, Looz, Avernas, Huy, Duras, Moha, on devrait ajouter en effet : Steppes, Grez, Dongelberg, Aerschot et peut-être Hougaerde. Mais il s'en faut que tous soient contemporains ou même authentiques.

Le *Nastenacum* (lisez *Wastenacum*), cité dans le diplôme d'Otton I<sup>er</sup> en faveur de Gembloux (946) (1), n'est autre que le Gâtinais, en France.

Le *Moilla* ou Mühlgau, sur la rive droite de la Meuse, n'a jamais appartenu à la Hesbaie.

Le comté de Huy correspond à la plus grande partie du Condroz et n'est cité à propos de la Hesbaie que parce qu'il y avait certaines enclaves.

Le *pagus* de Diest figure comme subdivision de la Hesbaie dans une charte de 837 (2); rien ne prouve toutefois qu'il y ait eu un comte de Diest (3).

Moha n'était qu'une seigneurie qui a pris au XI<sup>e</sup> siècle le titre de comté, parce qu'elle était possédée par un comte.

Il y a donc cinq noms à supprimer, et parmi ceux qui restent il y a encore des distinctions à faire.

1<sup>o</sup> Le comté d'Avernas est attesté par un échange opéré entre l'église de Trèves et un certain Goderannus,

(1) *DD*, I, 162. WAUTERS, *Jodoigne*, 99, fait sur ce point des réserves qui ne paraissent pas justifiées. Le donateur Rohing, mari de Gisèle, avait également remis à l'abbaye de Gembloux des biens situés dans le *Lazensis* (*Latiscensis*, le Lassois, Bar-sur-Seine) et dans le *Stampensis* (Étampes).

(2) *Cartul. de Saint-Trond*, I, 5; *Gesta abb. Trud.*, SS, X, 373: *Holtbertus* donne *Hasnoch super fluvio Merbate in pago Hasbaniensi seu Dyostensi*.

(3) *Henricus comes de Dietse* qui signe un acte de 1184 (*Cartul. de Saint-Lamb.*, I, 102) n'est pas comte de Diest, comme il est dit à l'index du *Cartulaire*, I, 661, mais bien de Dietz.

après 956 (1), et par un acte du *Cartulaire de Saint-Trond* (2), entre 927 et 964, mais ce territoire a pris, dans la suite, le nom de comté de Looz qui paraît pour la première fois en 1015, dans une charte de Baldéric II de Liège (3). Avernas (à l'ouest de Waremme) était sans doute le séjour des premiers comtes de cette région; une autre famille vers le début du XI<sup>e</sup> siècle a pris pour résidence Looz.

2<sup>o</sup> Le nom de *Brunengeruz* (d'où l'on a fait Brugeron) figure dans un diplôme d'Otton III (vers 988) (4). Ce comté ne doit pas être distingué de celui de Hougaerde.

3<sup>o</sup> Le comté de Louvain est cité pour la première fois en 1003 (5); il embrassait sans doute le *pagus* de Diest.

4<sup>o</sup> Le *Haspinga* est donné en 1040 par Henri III à l'église Saint-Lambert de Liège (6).

Telles sont vraisemblablement les quatre subdivisions primitives de la Hesbaie : le *Haspinga* correspond à la région du sud-est, Looz à celle du nord-est, Louvain à celle du nord-ouest, *Brunengeruz* est un fragment de la Hesbaie du sud-ouest.

Des influences dissolvantes se sont, en effet, exercées de bonne heure sur cet ensemble de *pagi*; la plus puissante a été l'action pénétrante et assimilatrice de l'église de

(1) MRUB, I, 246, avec la date de 946; j'ai établi (*A propos d'une charte de Baldéric d'Utrecht* [Bull. Acad., 1900, 47]), qu'il est postérieur à 956 : *in villa Lens in comitatu Avernae temporibus Rodulphi comitis*.

(2) *Cartul. de Saint-Trond*, I, 6 : Musinne (Muysen), Bevingen (Buvingen), Husdine (Heusden)... *mansos II super fluviolum Cisindriam in comitatu Avernaese*.

(3) MOLANUS, II, 833 : *per manum Gisleberti, fratris mei de Los*; cf. 1016, MIREUS, III, 297, charte de Baldéric II : *advocatione ecclesie data fratri meo Gisleberto, comiti scilicet de Los*.

(4) DD, II, 445, date approximative.

(5) BUTKENS, I, pr. 22.

(6) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n<sup>o</sup> XXII.

Liège qui, désireuse de s'agrandir, a agi de proche en proche et a réussi à se faire octroyer de nombreuses donations, les unes composées de simples alleux qu'elle rattachait à ses immunités ordinaires, les autres embrassant tous les droits régaliens que l'on qualifiait de *comitatus*; telles furent les acquisitions de *Brunengeruz* et du *Haspinga*.

De petits comtés secondaires se sont détachés dans le cours du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle.

1 Ce sont Duras, Grez, Aerschot. Quant aux *comitatus* de Steppes et de Dongelberg, il n'y faut voir que des circonscriptions judiciaires; j'y reviendrai plus loin.

Sur les comtes de la Hesbaie primitive, nous n'avons que des données vagues.

En 742, un comte Robert, fils de Lambert, donne au monastère de Saint-Trond des biens à Donck, Halen, Schaffen, Velpen, Meerhout. Cette dernière localité appartient à la Toxandrie; les autres se trouvent sur la lisière septentrionale de la Hesbaie, aux environs de Diest (1).

Ermengarde, femme de Louis-le-Débonnaire, était originaire de ce pays(2); son frère Ingoramnus était neveu de Chrodegang, évêque de Metz (742-766). Chrodegang lui-même était né de Sigramnus et de Landrade, dans laquelle on a voulu voir une fille de Charles Martel (3). En 834, un

(1) SS, X, 371; *Bull. Comm. Hist.*, 3<sup>e</sup> série, II, 445. Le chroniqueur de Saint-Trond (*contin. tertia*) nomme Robert *comes vel dux Hasbanie*.

(2) THEGAN, SS, IV, 591; cf. *Vita Hludowici*, SS, VIII, 611, PAUL. *Gesta Episc. Mettensium*, SS, II, 267. Ermengarde épousa Louis en 795 au plus tard; cf. SIMSON, *Ludwig der Fromme*, I, 137.

(3) COINTIUS, *Anal. Franc. ad ann. 741*, n. 54, p. 54, cité par CALMET<sup>2</sup>, I, 508, qui déclare la chose impossible.



comte de Hesbaie, Eggehardus, s'oppose aux tentatives de Lothaire (1); il est assez probable qu'il se rattachait à la même lignée.

Le 9 janvier 900, Zwentibold affranchit des serfs à Diest, à la demande du comte Angilramnus (2).

Tous ces noms : Ingoramnus, Sigramnus, Angilramnus, ont un air de parenté.

Je ne m'occuperai plus du comté de Louvain dont il a été parlé au chapitre précédent.

I. — LA HESBAIE ORIENTALE (COMTÉ D'AVERNAS,  
COMTÉ DE LOOZ).

Au x<sup>e</sup> siècle, les Régnier furent maîtres d'une grande partie de la Hesbaie. Albéric, d'après Gui de Châlons, nomme Régnier I<sup>er</sup> *Hasbanii dux* (3). On voit par une charte de 911 qu'il disposait de domaines dans ce pays (4); il donne par échange à Harduin des biens à Haneffe, à Seraing, à *Versines* (?); il possédait l'abbaye de Saint-Servais de Maestricht, qui avait été comprise dans l'ancien *pagus* de Hesbaie.

Rodolphe, fils de Régnier II, se retrouve un demi-siècle plus tard dans la région orientale de ce territoire. L'identité de ce personnage est, il est vrai, un peu douteuse; je

(1) *Vita Hlud.*, SS, VIII, 637; SIMSON, II, 85.

(2) BM, n<sup>o</sup> 1931; GHESQUIÈRE AASS BELGI, I, 306.

(3) SS, XXIII, 749: *Rainerus Haimonensium comes et Hasbanii dux*; cf. DUDON, éd. LAIR, 150 — à propos de l'attaque de Rollon entre 891 et 895 sur l'Escaut.

(4) MARTÈNE, *Coll.*, II, 38.

pense toutefois que les éléments dont nous disposons permettent d'affirmer qu'il était bien le frère de Régnier III.

Flodoard, à l'année 944, rapporte qu'Otton I<sup>er</sup> envoya en Lotharingie Hermann (le duc de Souabe) pour assiéger les châteaux des frères Régnier et Rodolphe (1); il est vrai qu'il ajoute : fidèles du roi Louis IV. On en a conclu qu'il ne pouvait s'agir de vassaux allemands : mais alors le duc Hermann serait allé en France mettre le siège devant des places étrangères. Il n'y a rien d'extraordinaire à voir les fils de Régnier II appelés « fidèles du roi de France » ; depuis l'occupation de la Lotharingie par Charles le Simple, les rapports féodaux étaient sur cette frontière extrêmement enchevêtrés ; des grands d'un royaume s'étaient liés au roi voisin ; les comtes de Vermandois cherchaient auprès d'Otton un appui contre Louis IV, et les Régnier agissaient à l'inverse. En 942, le traité de Visé, qui avait réconcilié les deux princes, avait certainement contenu des dispositions relatives aux vassaux que Louis avait conservés en Lotharingie (2). L'année suivante, Otton fut obligé de saisir et d'emprisonner quelques-uns de ces vassaux qui n'observaient pas une attitude loyale (3). Les événements de 944 et les mesures prises contre Régnier et Rodolphe sont en relation étroite avec ces faits.

Un passage de Rathère dans lequel l'ancien évêque de Liège se plaint de la violence des comtes *Reginerus* et *Ruodvoltus* qui ont fait arriver à l'épiscopat leur neveu Baldéric (956-959), bien qu'il fût encore un enfant, (*puer*),

(1) FLOD, *Chr.*, SS, III, 390 : 944, *Hugo dux colloquium Herimanni petit, qui missus erat obsidere castella Ragnarii ac Rodulphi fratrum, Ludowici regis fidelium.*

(2) BO, 110a.

(3) FLODOARD, 943, BO, 113a.

met évidemment en scène les mêmes personnages (1); l'orthographe *Regenerus* et *Ruodvoltus* n'est pas de nature à inspirer de la suspicion; on sait par ailleurs que la mère de Baldéric était la sœur de Régnier III, et par conséquent le comte *Ruodvoltus*, frère de *Regenerus*, ne peut pas être différent du *Rudolphus* de 944.

Tous deux reparaissent dans un diplôme d'Otton I<sup>er</sup> de 949; ils assistaient à la diète de Nimègue où le roi confirme à l'abbaye de Prüm la possession de l'abbaye de Susteren, dans le Masalant (2).

Ottenthal (3) dit que les comtes Régnier et Rodolphe figurent déjà dans le diplôme de Charles le Simple pour Prüm, 916, qui a servi de modèle à celui d'Otton (4); mais il est impossible de confondre ces personnages. Comme le dit M. Parisot (5), le Régnier de 916 est le frère de Giselbert et, par conséquent, le père de Régnier III; Rodolphe ou Raoul, dont le nom, dans l'acte de 916, est séparé du sien par celui d'Erleboldus du *Castricius*, est peut-être le comte qui en 920 intercède pour l'église de Cambrai (et dans lequel je crois reconnaître Raoul de Gouy en Ostrevant).

Rodolphe, frère de Régnier, est cité dans un acte du 7 octobre 950 : Otton I<sup>er</sup> cède à un vassal les droits de tonlieu et de monnayage à Kessel *in pago Masalant in comitatu Ruodulfi* (6), et dans un acte du 4 juillet 952 : Otton fait donation à l'évêque Farabert de Liège du monastère

(1) *Phrenesis*, SS, IV, 262, n. 11 : *vi publica comitum Regeneri atque Ruodvolti nepos ipsorum, qui et filius fratris extiterat Baldrici... ejusdem nominis puer quidam.*

(2) *DD*, I, 194.

(3) *BO*, 176.

(4) *MRUB*, I, n° 159.

(5) *PARISOT*, 617.

(6) *DD*, I, 210.

d'Alden-Eyck, près de Maeseyck — *situm in pago Huste* (partie du Masalant) *in comitatu Ruodolphi* (1).

Toutes ces mentions se rapportent donc à la même région : Hesbaie orientale et rives de la Meuse.

L'année 958 amène la catastrophe qui frappe durement une race lotharingienne peu accoutumée à l'obéissance. Régnier III perdra le Hainaut et Rodolphe sera dépouillé de la Hesbaie; les chroniqueurs, il est vrai, ont négligé de l'associer à la disgrâce de son frère, mais les chartes ont gardé des traces de l'événement.

Lorsqu'en 966, Otton I<sup>er</sup> confirme les donations faites à la chapelle d'Aix par le comte Immon, il rappelle qu'il lui a cédé Jamine : *curtem Galmina nominatam, que quondam Rudolphi erat, sed ob infidelitatem ejus quam in nostrum imperium exercuerat, in nostrum jus adjudicata, sitam in pago Haspengewe in comitatu Werenharii*. (Jamine est situé au sud-ouest de Looz.)

Les biens de Rodolphe avaient donc été confisqués à cause de l'infidélité dont il s'était rendu coupable envers le roi; or, je tire la même conclusion d'un acte que l'on date de 946 (2), mais qui, sous sa forme actuelle, est certainement plus récent. C'est en réalité une *noticia*, relatant un échange qui a été fait entre l'église de Trèves et un certain Goderamnus, *au temps où Robert était archevêque*, ce qui veut dire évidemment qu'il ne l'est plus au moment où l'on rédige la pièce, qui d'ailleurs se termine par un emprunt direct à l'acte primitif : signatures de l'archevêque Robert et de plusieurs témoins, et dates : année 946, indiction III, 13<sup>e</sup> année du règne d'Otton (3).

(1) *DD*, I, 236.

(2) *MRUB*, I, n<sup>o</sup> 184; cf. *Wauters, Table*, I, 334.

(3) Ces dates ne sont pas tout à fait régulières; la treizième année d'Otton correspond à 949 et à l'indiction VII.

Il convient donc de séparer le préambule de la souscription ; le préambule a été écrit après la fin de l'épiscopat de Robert, c'est-à-dire après 956, et cette constatation permet de ramener à la même époque la mention du comte Rodolphe : *commutationem novem mansorum in villa Lens in comitatu Avernae temporibus Rodulphi comitis, qui eam tunc temporis habuit* (1).

Ici encore Rodolphe nous apparaît comme ayant perdu les domaines qu'il occupait dans la Hesbaie, et si l'on rapproche ce fait de celui qu'atteste le diplôme d'Otton I<sup>er</sup> relatif à Jamine, on se convaincra que la condamnation dont il a été atteint se place entre 956 et 966, vraisemblablement en 958, c'est-à-dire l'année où Régnier III a été banni chez les Slaves.

Régnier n'est plus revenu en Lotharingie ; il est mort en exil, et il est possible que Rodolphe a eu le même sort.

L'acte de 966 nous apprend que son comté avait été confié à Werenharius (Werner, Garnier). Ce personnage qui paraît avoir été comte de Zulpich, fut de plus investi du Hainaut à la mort de Richer, en 973 ; il périt à la bataille de Péronne et eut sans doute pour successeur, dans la Hesbaie du Nord-Est, le célèbre Immon, le compagnon de Giselbert.

Le chroniqueur Widukind nous apprend qu'Immon avait une fille unique, et l'importance que ce fait prend dans son récit montre bien qu'il n'avait pas de fils ; pour séduire en effet l'un de ses adversaires, il lui promet cette

(1) C'est probablement du même Lens qu'il est question dans le diplôme d'Otton I<sup>er</sup> en faveur de l'abbaye de Nivelles (24 janvier 966, DD, I, 432) : *Rodolphus comes tradidit in villa que dicitur Lentlo mansas VI...* L'acte est interpolé, mais l'énumération des biens de Sainte-Gertrude qui y a été introduite, est certainement empruntée à une source ancienne.

filles en mariage, entendant évidemment par là lui assurer sa succession (1). Ce n'était qu'une ruse, qui aboutit à la captivité du trop crédule prétendant.

Avec qui s'est mariée la fille d'Immon? J'émettrai l'hypothèse que c'est avec Rodolphe, le fils de Névelong et de la fille de Régnier II, et les raisons qui m'y conduisent sont les suivantes : au XI<sup>e</sup> siècle, le comté de Looz est entre les mains d'un comte Giselbert, qui a pour frères Arnoul et Baldéric II (évêque de Liège de 1008 à 1018).

Ce comte Giselbert aura pour fils un comte Emmon.

Le choix des noms, au moyen âge, n'est jamais arbitraire; c'est par eux que visiblement les générations s'enchaînent. Giselbert rattache la famille de Looz à la lignée des Régnier, dont descendait son père Rodolphe (2); Emmon de Looz est l'arrière-petit-fils du personnage au sujet duquel Widukind a recueilli ses curieuses légendes. Baldéric II rappelle à la fois Baldéric I<sup>er</sup>, son oncle, et Baldéric d'Utrecht, son grand-oncle, et s'il occupe à son tour le siège de Liège, on n'ignore pas combien il est fréquent de voir un évêché revendiqué en quelque sorte comme un apanage du sang.

La charte dans laquelle Baldéric II, en 1015, relate la donation de Hanret à l'abbaye de Saint-Jacques à Liège est le premier document qui mentionne le titre de comte de Looz : *per manum Gisleberti, fratris mei, comitis de Los*; les deux frères de l'évêque, les comtes Giselbert et Arnoul, y figurent comme témoins (3).

Une charte de Wason à l'église Saint-Barthélemy,

(1) WIDUK., II, 28 (SSRG, 51).

(2) La plupart des généalogistes donnent pour père à Giselbert de Looz un comte Louis qui a été inventé par Mantelius et dont il est impossible de trouver trace quelque part.

(3) DUVIVIER, *Hainaut*, 372.

datée de 1044, contient encore parmi les témoins le nom d'un comte Giselbert<sup>(1)</sup>; c'est vraisemblablement le même; Giselbert figure en 1034, avec son frère le comte Arnoul, dans une charte de Réginard à Saint-Laurent<sup>(2)</sup>. Enfin, en 1050, il signe la donation de Ramiouille à Saint-Servais de Maestricht, faite par Godefroid le Barbu<sup>(3)</sup>.

Des deux fils de Gislebert, Emmon et Otton, le premier devint comte de Duras. Emmon hérita du comté de Looz et mourut entre 1078 et 1082<sup>(4)</sup>. Il paraît avoir eu pour femme Suanehilde, fille de Thierry III de Westfrise et d'Othelhildis<sup>(5)</sup>.

Il eut pour successeur son fils Arnoul, mort vers 1126<sup>(6)</sup>, qui d'après l'*Annalista Saxo*, fut châtelain de Mayence. On ignore ce qui lui valut ce titre; ce qui est certain, c'est que son petit-fils Louis exerça les mêmes fonctions<sup>(7)</sup>.

Le comté de Looz ne se trouve cité parmi les fiefs de l'église de Liège, ni dans le diplôme confirmatif de Henri IV (1070)<sup>(8)</sup>, ni dans les brefs d'Innocent II (1143) et du pape Adrien IV (1155), ni dans le diplôme de Frédéric I (1155), non plus que dans la liste des acquisitions faites par l'évêque Henri (1154)<sup>(9)</sup>. Cependant la chronique de

(1) *Bull. Comm. Hist.*, 3<sup>e</sup> série, II, 280.

(2) MARTÈNE, *Coll.*, IV, 1169. Je dois ajouter toutefois que l'acte est d'authenticité douteuse.

Pour les dates intermédiaires où Gislebert est attesté, voir DARIS, *Histoire de Looz*, I, 385 et s.

(3) SCHOONBROODT, *Invent. des archives du Val-Saint-Lambert*, I, 2.

(4) DARIS, I, 395.

(5) ANNAL. SAXO, a<sup>o</sup> 1056. *Suanehildis de castro quod dicitur Lon in Hesbania, cujus filius fuit Arnoldus comes, Mogontiensis prefectus.*

(6) DARIS, I, 405.

(7) Cf. BRESSLAU, *Konrad II.*, II, 512.

(8) *Cartul de Saint-Lambert*, I, n<sup>o</sup> XXIV.

(9) *Ibid.*, n<sup>os</sup> XL, XLIV, XLV, XLVI: cf. DARIS, *Notices sur les églises de Liège*, VI, 138.

Gislebert nous apprend qu'en 1190 Gérard de Looz reconnaissait la suzeraineté de l'évêque : la question sera examinée ultérieurement.

Quant à la consistance territoriale du comté, il est impossible de la déterminer de façon précise. Je crois toutefois qu'il ne comprenait pas encore au XI<sup>e</sup> siècle la Campine limbourgeoise. On a vu que Bree et Gruitrode prennent dans la donation d'Ermengarde à Saint-Lambert une place tout à fait distincte de ses autres domaines, et la comtesse les soumet à l'avouerie d'un comte Thierry, ce qui n'eût pas été le cas, si cette région avait déjà appartenu à Looz ; mais il est vraisemblable qu'à son décès ils allèrent grossir le patrimoine lossain.

Dans l'acte de 1078 qui contient la notice de la donation qu'Ermengarde fait à Saint-Barthélemy (1), l'alleu de Bree n'est pas aussi nettement séparé des autres, il est vrai ; mais il faut remarquer d'abord que la charte n'est pas dressée en son nom personnel, ensuite qu'ici encore elle réserve dix manses à un comte Gérard, étranger à la famille de Looz. Gérard et Thierry semblent être les descendants des deux frères venus de Flandre qui donnèrent naissance aux races comtales de Gueldre et de Clèves.

Vers le nord-ouest, le territoire de Looz comprenait Meldert et Lenckhout (2), c'est-à-dire qu'il s'étendait jusqu'au voisinage de Diest et jusqu'à la Geete, ainsi que je l'ai conjecturé au début de ce chapitre.

Un comte Gérard de Looz figure comme témoin au diplôme de Henri IV (1<sup>er</sup> juillet 1101) en faveur du monastère d'Andenne (3), mais le texte en est très corrompu et

(1) MIRÆUS, IV, 505.

(2) Ceci résulte de la donation d'Otton de Looz-Duras à Saint-Trond. SS, X, 289.

(3) MIRÆUS, I, 368 ; cf. STUMPF, 2952 et 2954 (t. II, 247).



sous la forme que donne Miræus, il est d'authenticité douteuse.

## II. — LE HASPINGA.

Arnoul, frère de Giselbert de Looz, avait obtenu la région sud-ouest, à laquelle s'était attaché par excellence le nom de Hesbaie (*Haspinga*). Il la légua à l'église de Liège, et après sa mort Henri III, en 1040, en reconnut la possession à l'évêque Nithard (1). La confusion que quelques historiens ont faite entre Arnoul de Looz et Arnoul de Valenciennes a déjà été signalée; elle est inadmissible.

Le nom d'*avoué de Hesbaie*, qui désigne depuis le XII<sup>e</sup> siècle l'officier chargé de porter l'étendard de Saint-Lambert, se rattache à la défense de cet important territoire (2).

Il est à noter que Henri III avait cédé à Nithard le *comitatus nomine Haspinga* avec tous les droits utiles qui en dépendaient, *cum omni utilitate* — et notamment la *moneta* et le *teloneum*; il ajoutait : *ea lege ut hanc proprietatem quam hactenus in illo habuimus... Nithardus sui que successores... habeant* (3).

Mais la donation n'avait toute sa valeur que si le domaine allodial dont le roi ne pouvait disposer et qui était exclu par les mots : *proprietatem quam habuimus* —, passait également à l'église.

Cette cession se fit par la comtesse Ermengarde, dans laquelle nous devons voir la veuve d'Arnoul, et elle résulte

(1) *Cartul. de Saint Lambert*, I, n<sup>o</sup> XXII J'adopte sur ce point les conclusions de M. DARIS, *Histoire de Looz*, I, 387-391.

(2) Cf. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, I, 28.

(3) 1079. *Cart. de Saint-Lambert*, I, 38.

non seulement de l'acte même de la comtesse, mais aussi des confirmations subséquentes par Adrien IV, 1155, et par Frédéric I<sup>er</sup>, 1155 :

*Ex dono nobilis mulieris comitisse Ermegardis allodium de Worouime cum omnibus appenditiis suis* (1) ;

*Castrum de Worumme cum villa et familia et omnibus appenditiis suis et advocatia sicut tradidit nobilis comitissa Ermegardis* (2).

Le château de Waremme, qui avait été la résidence comtale, apparaît dans ces actes comme le domaine le plus important, mais Ermengarde abandonnait en outre à Saint-Lambert à peu près tout ce que par son douaire elle avait acquis en Hesbaie : à Jamine — qui lui venait comme un héritage lossain du comte Immon, — à Herten (ou Hartenge?), à Berlingen, à Looz, à Rummen, à Curange, à *Bicle* (Bellick = Bergilez?), etc.

Chose digne d'attention, le château de Waremme n'est mentionné dans ce texte que d'une manière incidente : si l'évêque manque à l'une des stipulations, le château de Waremme lui sera immédiatement retiré. Il semble évident qu'une disposition antérieure, émanant probablement de son époux, l'avait déjà transmis avec la réserve que sa veuve l'occuperait.

Ermengarde avait remis à Saint-Barthélemy de Liège d'autres biens à Waremme, Longchamp, Rummen, Curange, Jamine, Berlingen, Bree (3).

L'étendue de ses possessions en Hesbaie prouve évidemment qu'elle tenait à ce pays par des liens étroits.

(1) 1155. Bref d'Adrien IV, *Cart. de Saint-Lambert*, 75.

(2) 1155. Diplôme de Frédéric I<sup>er</sup>, *ibid.*, 78.

(3) 1078. *MIRÆUS*, IV, 505.

III. — LE COMTÉ DE BRÜNENGERUZ.

J'ai déjà mentionné le diplôme d'Otton III qui vers 988 confirme à l'église de Liège la possession de ce comté. Egide d'Orval nous a conservé (1), en outre, des renseignements précieux qu'il extrait certainement d'une charte qu'il avait sous les yeux. Cette charte qui datait, on le verra, de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, indiquait de manière très précise les limites du territoire.

Il s'étendait de Tirlemont jusqu'à la Dyle et aux portes de Louvain, de Binckom et Glabbeck jusqu'à Opheylysem, Zetrud, Hougaerde, Melin, Roux-Miroir, Chaumont-Gistoux.

Le P. Moulaert qui a publié, dans le *Bulletin de la commission d'histoire*, un petit mémoire sur ce sujet, a essayé d'interpréter le nom de *Brunengeruz* et a cru le retrouver dans Roux-Miroir : *Brunen* signifierait brun, roux, et *geruz*, miroir. C'est une étymologie fantaisiste ; il est bien

(1) SS, XXV, 91 et s. Je ne crois pas pouvoir adopter la ponctuation de HELLER qui imprime : *ad mallum ad Burengerus* ; il vaut mieux conserver avec les éditeurs précédents : *ad Mallum, ad Burengerus*.

Pour l'interprétation de ce texte, on consultera JEAN D'OUTREMEUSE, qui en a donné une traduction romane ; MOULAERT, *Essai sur le comté de Brunengeruz*, *Bull. Com. Hist.*, 2<sup>e</sup> s., X, 1857, p. 165 et s. ; GRANDGAGNAGE, *Mémoire sur les anciens noms de lieu dans la Belgique orientale*, p. 106 et s. (1855) ; WAUTERS, *Tirlemont*, p. 26 ; *Canton de Fodoigne, Roux-Miroir*, p. 114.

*Polomortis* est, d'après GRANDGAGNAGE, Meerpoel (à Gossoncourt) ; JEAN D'OUTREMEUSE traduisait *Polomont*.

Les deux Hercines sont les deux Heylisseem. On a ensuite *Scitrud* (Zetrud), *Mallum* (Melin), *Longavilla* (Longueville), *Kalmont* (Chaumont-Gistoux), *S. Quintinus* (l'église de ce nom à Louvain), *Corbeth* (Corbeek-Loo), *Loviul* (Lovenjoul), *Bechechim* (Binkom), *Glabeche* (Glabbeek), *Pippini vadum* (Pipinsfort), *Grimene* (Grimden, à l'est de Tirlemont). Les autres noms demeurent douteux.

vrai que dans l'énumération des localités que fait Égide d'Orval, *Brunengeruz* figure entre Melin (*ad Mallum*) et Longueville, et que Roux-Miroir occupe précisément cette place; mais comme Wauters l'a déjà fait remarquer (1), Roux n'est qu'une des nombreuses formes de Rœux (*rode*, défrichement). J'ai cité ci-avant le rœux de Gislebert, *Gislebertruoz* (2); *Brunengeruz* est formé de façon identique et signifie le rœux de Bruno.

Hougaerde qui est compris dans ce périmètre appartenait au x<sup>e</sup> siècle à la comtesse Alpaïde. On l'a confondue autrefois avec la compagne de Pepin, qui devint mère de Charles Martel. Il ne serait pas impossible toutefois qu'elle en fût la descendante. Sans m'attacher au fait plus ou moins douteux, que Landrade, mère de Chrodegang de Metz, qui était originaire de Hesbaie, était fille de Charles Martel (3), il est assez digne d'attention que l'église de Hougaerde fut consacrée à saint Gorzon, qui était en même temps le patron du monastère de Gorze, fondé par Chrodegang.

D'après une épitaphe qui se trouvait en 1786 dans la salle du chapitre de l'église Saint-Paul à Liège, Alpaïde est dite comtesse de Hougaerde (4) : *Hic jacet Alpaidis comitissa Hugardensis, quæ... legavit nobis Geldoniam et Turinnes et de proprio suo castro Hugardis ecclesiam extruxit in qua canonicos honorifice præbendatos instituit*. On a vu (5) qu'elle avait épousé Godefroid, comte de Hainaut et duc

(1) *Canton de Fodoigne. Roux-Miroir*, p. III.

(2) 27 juin 978. Dipl. d'Otton II pour Nivelles. *DD*, II, 204.

(3) *SS*, XXV, 393, *Geneal. ducum Brab. ampl.* : *Karolus Martellus genuit... Landradam*.

(4) Cf. MOULAERT, *loco cit.*, 192. Le texte donné par WAUTERS, *C. de Tirlemont, Hougaerde*, p. 14, n'est pas tout à fait conforme à celui du P. MOULAERT.

(5) Ci-avant p. 70 et s.

de Basse-Lotharingie (959-964) (1). C'est elle vraisemblablement qui légua Hougaerde et le pays de *Brunengeruz* à l'église Saint-Lambert.

La construction par l'évêque Baldéric du château de Hougaerde amena l'intervention de Lambert de Louvain et la bataille de 1013 qui se termina à son avantage. L'évêque semble alors avoir dû engager le territoire au comte qui le tint en fief du prélat.

Mais à la fin du siècle, Otbert usant de la clause de rachat, le retira, après un arbitrage qui justifia sa prétention, des mains de Godefroid I<sup>er</sup> et le remit au comte Albert III de Namur (2). Wauters (3) a contesté l'exactitude de ce renseignement fourni par Égide d'Orval, pour le motif que le chroniqueur emploie l'expression : *comitatum quem tenet comes Namurcensis*; or, il n'en était pas ainsi au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'il écrivait. Mais il est bien évident que cette phrase est empruntée comme tout ce qui suit à un document plus ancien.

Le fait que le Brabant se retrouve plus tard en possession de ce territoire, ne prouve pas qu'il ne l'ait jamais perdu. Il est même probable que la *magna contentio* entre Otbert et Godefroid dont parle Égide, contribua à déta-

(1) Alpaïde légua aussi Rosières à l'abbaye de Waulsort et Tourinnes (en partie) à celle de Hastière. WAUTERS, *Revue d'hist. et d'archéol.*, IV, 49; DUVIVIER, 379. La date de 1135 donnée à cette charte est inacceptable.

(2) SS, XXV, 91 : ... *facta est contentio magna inter Obertum Leodiensem episcopum et comitem Lovaniensem de comitatu de Brunengeruz quem tenet comes Namurcensis ab episcopo...* Les deux parties choisissent chacune six arbitres qui... *litem terminarent et jus sancti Lamberti de hoc comitatu ostenderent. Factoque juramento, convictus comes Lovaniensis Godefridus comitatum istum de Brunengeruz... exfestucavit, et episcopus Obertus in presentia omnium Alberto, comiti Namurcensi, comitatum istum recognovit in beneficium. Actum est hoc anno... 1099.*

(3) WAUTERS, *Tirlemont*, 27.

cher le comte du parti de l'évêque qui soutenait Henri IV. Aussi, lorsque Henri V voulut punir le duc de Limbourg de l'attachement qu'il avait témoigné à son père, put-il porter sur Godefroid de Louvain son choix pour lui trouver un successeur, et dès lors c'est sans doute à la même époque, c'est-à-dire en 1106, que le nouveau duc fut remis en possession du territoire litigieux. Ida de Namur, fille d'Albert, était femme de Godefroid, ce qui dut faciliter la transaction.

L'église de Liège ne conserva que Hougaerde, Beauvechain, Tourinnes et Chaumont (1). Il est vrai qu'en 1155 Frédéric I<sup>er</sup> mentionne en outre le château de Tirlemont parmi les possessions de Saint-Lambert (2).

Les droits étaient d'ailleurs contestés; en 1211, un accord fut conclu au sujet de diverses localités parmi lesquelles figure Tirlemont (3).

Cette ville avait gagné trop d'importance pour que le duc de Brabant pût y admettre une autre autorité que la sienne.

(1) Chaumont est mentionné dans le diplôme de Frédéric Barbe-rousse, 1155.

Le *Livre des fiefs*, publié par M. PONCELET, signale le 24 avril 1315 (p. 166) le relief de la seigneurie de Chaumont en Brabant, en 1321 (p. 244) l'assise de Tourinne et Beauvechain.

Geest-Saint-Remy, qui se trouvait dans l'ancien comté de Brunengeruz fut, en 1034, donné par l'évêque Reginard à l'abbaye de Saint-Laurent (MARTÈNE, *Coll.*, IV, 1171), mais la situation est indiquée *in comitatu Lovaniensi* et l'avoué du lieu est Lambert, comte de Louvain. On voit que tout en étant fief liégeois, ce territoire était déjà intimement uni au comté de Louvain. La mention du comte Lambert en 1034 est inexplicable; Henri I<sup>er</sup>, frère aîné de Lambert II, n'est mort qu'en 1038. Les cinq chartes de Reginard relatives à Saint-Laurent réclament d'ailleurs un examen critique; je suis disposé à croire qu'il y en a trois qui ont été remaniées.

(2) *Cart. de Saint-Lambert*, I, 78 : *castrum de Thienes*.

(3) *Ibid.*, n<sup>o</sup> CIV.

Dès 1168, Godefroid III lui avait accordé une charte (1).

En 1211, dans un accord conclu entre l'église Saint-Lambert et Henri de Louvain, des arbitres sont nommés pour trancher les difficultés relatives à Tirlemont (2).

Au sud-est du territoire de Brunengeruz étaient restées quelques petites seigneuries dont l'histoire et les relations sont fort obscures.

L'évêque Réginaud de Liège cite en 1036 un *comitatus de Dongelberg* (3), dans lequel se trouvaient Incourt et Brombais (dépendance d'Incourt). Ces indications sont reproduites en 1078 par l'évêque Henri de Verdun. Il ne semble pas toutefois qu'il ait jamais existé un vrai comté de ce nom; comme l'église de Liège avait dans cette région de nombreux domaines, il est probable qu'il faut y voir une des circonscriptions à la tête desquelles étaient placés des officiers épiscopaux. On en dira autant du comté de Steppes qui figure dans les mêmes actes; le nom de Steppes n'appartient plus aujourd'hui qu'à la plaine où fut livrée en 1213 une grande bataille entre Brabançons et Liégeois; elle fait partie du territoire de Montenaeken (au sud de Saint-Trond); les localités mentionnées dans les chartes épiscopales de 1036, 1078 et 1124 (4) sont

(1) WILLEMS, *Brab. Yeesten*, I, 611. Le duc Godefroid III y parle des privilèges que ses prédécesseurs avaient octroyés à la ville.

(2) WAUTERS, *Libertés comm.*, Preuves, 70.

(3) 1036, MIRÆUS, I, 263 : *Aiuncort* (Incourt) *et Brombais in comitatu Dungleberc*; 1078 (*ibid.*, III, 17) : mêmes indications. La 26<sup>e</sup> année de Henri, roi des Romains, est calculée du jour de son élection comme roi en 1053.

Dongelberg, à 5 kilomètres au sud-ouest de Jodoigne, et Incourt étaient compris dans l'ancien territoire de *Brunengeruz*.

(4) 1036, MIRÆUS, I, 263 : *Holtam in comitatu Sceppes*; 1078 (*ibid.*, III, 17) : même indication; 1124, charte d'Adalbéron I<sup>er</sup> (*ibid.*, I, 276) : *in minori Avernas in comitatu de Stepe*.

Houtain-l'Évêque et Avernas. On a vu que l'ancien comté d'Avernas avait été englobé au XI<sup>e</sup> siècle dans le comté de Looz. Le *comitatus de Steppes* n'était certainement qu'un ressort des évêques de Liège dans le pays de Looz.

Non loin de là Jodoigne, qui, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et dès 1184, appartient aux ducs de Brabant (1), avait été auparavant en la possession des comtes de Duras qui eux-mêmes ne paraissent l'avoir acquis que par suite d'un mariage.

#### IV. — JODOIGNE ET LE COMTÉ DE DURAS.

Jodoigne était, au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, en possession d'une dame Erlende (2), qu'un acte de 1179 qualifie : *olim comitissa Geldonensis* (3). La *Chronique de Saint-Trond* rapporte qu'en 1021, la comtesse Erlende, mère du comte Godefroid de Duras, remit à l'abbaye la moitié de Villers-le-Peuplier (à 15 kilomètres sud-ouest de Waremme), pour le salut de l'âme de son premier-né Adalbéron, primicier de Metz (4).

Trois ans plus tard (5), Godefroid et sa mère font, pour le même objet, la donation de la moitié de Wilre (entre Saint-Trond et Duras). L'acte nous apprend que Giselbert, autre fils d'Erlende, était alors avoué du monastère.

Ce qui frappe immédiatement, c'est que les noms de Godefroid, Adalbéron, Giselbert appartiennent tous à la famille de Verdun. Il semble que cette partie de la Hes-

(1) WAUTERS, *Jodoigne*, 10.

(2) *Ibid.*, 9.

(3) *Monum. p. servir...*, IV, 425.

(4) SS, X, 382 : *domna Herlendis comitissa mater Godefridi, comitis Duratii*.

(5) *Cartul. de Saint-Trond*, I, 14; MANTELIUS, *Historia Lossensis*, 55 (1024).



baie ait dû être remise à un descendant de Wigeric, qui avait épousé l'héritière de la seigneurie de Jodoigne.

Erlende était peut-être la fille d'Alpaïde de Hougaerde qui, d'après l'inscription de Saint-Paul à Liège, aurait donné Jodoigne à cette église (1).

Comment Duras passa-t-il à une branche de Looz? On admet, sur la foi de Mantelius (2), que le premier Godefroid, fils d'Erlende, mourut sans postérité, que son frère Giselbert, avoué de Saint-Trond, eut une fille, Oda, qui épousa Otton de Looz. Il est bien vrai que la *Chronique de Saint-Trond* atteste le mariage d'Oda avec Otton (3), mais son origine et les autres détails ne sont que des conjectures, assez plausibles d'ailleurs; car Giselbert, fils d'Otton, fut certainement investi du comté de Duras (4).

L'avouerie de Saint-Trond demeura l'apanage des comtes de Duras. Je note, à ce sujet, qu'en 959 l'avoué était Werinerus (5), c'est-à-dire le comte de ce nom institué par Otton I<sup>er</sup> après la déchéance de Rodolphe, fils de Régnier II.

En 1006, 1017 ou 1023 (6), nous y voyons Giselbert qui,

(1) Ci-avant, p. 144.

(2) MANTELIUS, 56.

(3) SS, X, 289: ...comes Otto et filius ejus Gislebertus de Durachio, ille pro anima uxoris suae Oda, iste pro anima matris, tantum allodii dederunt in villa quae dicitur Meldreges (Meldert), non longe a villa Lencholt (Linckhout, à l'est de Diest).

(4) Vita Arnulfi Suess episc. SS, XV, 879: Otto frater Emmonis genuit Gislebertum de Duraz; charte de Henri, évêque de Liège, 1084: comes Gislebertus (de Duras) filius Ottonis de Los (Bull. Inst. archéol. liégeois, XIV, 257).

(5) Cart. de Saint-Trond, I, 12.

(6) Ibid., n° VIII (1006 ou 1017 ou 1023): S. Gisleberti advocati; S. Drugonis, similiter advocati; cf. n° IX, p. 15: ipsiusque monasterii tum existente Gisleberto, ejusdem domine Herlinde filio..., advocatus noster Gislebertus.

suivant la charte analysée ci-dessus, est le fils d'Erlende et non, comme le dit Piot, le comte Giselbert de Looz; en 1055, le comte Otton, fils de Giselbert de Looz (1).

Mais à la même époque apparaît un avoué supérieur (2), Frédéric, duc de Basse-Lotharingie, qui avait été investi par son frère Albéron III de Metz, dont l'église possédait l'abbaye de Saint-Trond.

Ce n'est pas, en effet, sa qualité de duc qui lui conférait cette fonction; car après sa mort, ce fut son gendre Udon (3) qui en hérita, puis les comtes de Limbourg (4), descendants d'Udon. D'ailleurs, Saint-Trond était une abbaye épiscopale et le choix de l'avoué relevait exclusivement de l'évêque de Metz.

Quant aux comtes de Duras, ils conservèrent la sous-avouerie. Otton mourut vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Son successeur fut son fils Giselbert (II de Duras), qui semble avoir épousé en premières noces Gertrude de Montaigu, fille de Conon (5), et en secondes noces Oda (6), fille du

(1) *Cart. de Saint-Trond*, n° X (1055) : *Otto comes et advocatus*; cf. 1055-1082, n° XI; 1059, n° XIII. *S. Ottonis advocati et fratris ejus Emmonis, comitis de Los*.

(2) *Ibid.*, n° XV (1060) : *S. advocati ducis Friderici; S. subadvocati comitis Ottonis*.

(3) Charte d'Adalbéron III de Metz, 1065 (*ibid.*, n° XVI) : *ob contentionem inter germanum meum ducem Lotharingie, Fredericum, et abbatem S. Trudonis nuper exortam in advocacione ejusdem loci, quam eidem fratri meo dederam in beneficio... presente domino Udone, fratris mei successore, eandem advocatiam in beneficio a nobis habente*.

(4) *Ibid.*, n° XXI (1095) : *advocatis Heinricho (de Limbourg) et Gisleberto (de Duras) comitibus; ibid.*, n° XXXI, 1127 : *advocato Gualeranno cognomento Pagino et subadvocato Gilleberto*.

(5) *SS*, X, 270 : *comitissa vero Gertrudis... maritum suum comitem Gislebertum... cepit accendere* (en 1107); elle est dite *advocatrix* (*ibid.*, 278, 286, 294). Elle mourut en 1114 (*ib.*, IX, 18; X, 3, 12). Cf. WOLTERS, *Hist. Loss.*, 26.

(6) Oda est signalée en 1134 (*Revue catholique*, XIII, 408, charte

comte Otton I<sup>er</sup> de Chiny et sœur de l'évêque Adalbéron II de Liège (1134-1145) et d'Ida, femme de Godefroid I<sup>er</sup> de Louvain. C'est pour ce motif que le chroniqueur de Saint-Trond appelle l'évêque oncle maternel (*avunculus*) des enfants de Godefroid.

M. Daris a cru qu'Oda était fille d'un comte de Namur (1); il a été trompé par le *Triumphus Sancti Lamberti* qui rattache Adalbéron à la *prosapia Namurcensis* (2), par la raison qu'Ermengarde, sa mère, était fille d'Albert III de Namur.

V. — LE COMTÉ DE MOHA (3).

Moha, situé sur la rive droite de la Meuse, à peu de distance de la Meuse, était un alleu seigneurial qui passa aux mains des comtes de Dasbourg, en Alsace, et fut ainsi improprement qualifié de comté. Il avait pour dépendances Waleffe, Antheit, Wanze et Saint-Jean (4).

d'Alexandre I<sup>er</sup> de Liège; cf. SS, X, 311: *supervenit Adelbero Metensium primicerius, filiorum Lovaniensis domini avunculus, cujus interventu, quia comitissa Durachiensis erat soror...*; *ibid.*, 336: *episcopum Alberonem secundum, avunculum Godefridi Lovaniensis comitis* (Godefroid II). Cf. GOFFINET, *les comtes de Chiny*, Ann. Inst. Arch. Luxemb., IX, 17 et s.

(1) DARIS, I, 394, note.

(2) SS, XX, 501. *Elegerunt eum (Alberonem)... quod esset de prosapia Namurcensi... et sororis sua filius esset dux Lovanii.*

(3) DARIS, *Notices historiques sur les églises de Liège*, III, 62 et s.; TISON, *Généalogie des comtes de Moha* (Institut archéol. liégeois, XXIII, 431 et s.); WITTE, *Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens* (Jahrb. f. Loth. G., VII), III et s. L'ouvrage de BEAULIEU, *Le comté de Danborch*, Paris, 1858, n'a aucune valeur.

(4) M. DE MARNEFFE (*Recherches sur l'étendue et les limites des anciens comtés de Moha et d'Avernas*, Bull. Inst. arch. liégeois, t. XIV, 1878) a le tort de voir dans le comté de Moha un ancien *pagus*; il énumère comme faisant partie de ce territoire : Wanze, Saint-Victor, Val-Notre-

Lorsqu'au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle le comte Albert de Metz et de Dasbourg institua le duc Henri I<sup>er</sup> de Brabant son héritier pour son château de Dasbourg et son comté messin, il ajoute dans une clause spéciale (1) : *allodium de Musal et Waleve quæ dux cum attinentiis omnibus libere habet et absolute si comes sine legitimo sui corporis decedat hærede*, et trois ans plus tard, en 1204, modifiant ses dispositions, il lègue à l'église Saint-Lambert de Liège *allodium suum de Muha et de Waleve* (2).

On ne considérerait donc Moha que comme un alleu auquel n'était nullement attachée la qualification de comté, et c'est bien à tort que l'on a voulu retrouver des comtes de Moha dès le X<sup>e</sup> siècle et que Piot, confondant *Masau et Musau*, parle même d'une charte de 837 qui mentionnerait ce comté (3).

Le premier Albert de Moha qui figure dans une charte de Réginard de Liège pour Saint-Barthélémy ne porte aucun titre; c'est un simple seigneur : *Albertum de Musal* (4).

De même dans l'acte de Poppon de Trèves (1040-1044), où interviennent Gothelon de Montaigu et sa femme Ermengarde, l'un des témoins est *Adalbertus de Musal* (5).

Dame, Antheit, Lamalle, Vinalmont, Warnant, Marneffe, Vissoul, Lamonzée, Vieux-Waleffes, Hanefte, mais toutes ces indications ne résultent que de documents postérieurs à l'époque que j'étudie. Faut-il avec GRAMAYE (*Antiq. Belgic. Namurc.*, p. 33) y comprendre aussi Eghezée? C'est plus que douteux.

(1) BUTKENS, I, pr. 234 : *Constitui heredem de castro meo Dasbourgh... de comitalu et advocatia et feodis de Metis et episcopatu Metensi... Excipitur tamen... allodium de Musal et Waleve quæ dux... libere habet et absolute...*

(2) *Ibid.*, 234. Cf. ÆG. AUREÆV. SS, XXV, 1172.

(3) *Les pagi*, p. 114 et 120.

(4) MIRÆUS, II, 810 (1031).

(5) MRUB, I, 378, sans date. L'auteur de la charte, Poppo, fut évêque de 1016 à 1047, mais il est possible de préciser davantage,

Il est possible que cet Albert fût parent de la famille de Verdun : dans l'acte de 1031, il signe après le duc Gothelon et son gendre Albert II de Namur; dans celui de 1040-1044 après Godefroid le Barbu.

On admet généralement qu'Albert de Moha eut une fille Mathilde qui épousa le comte Hugues VI d'Egisheim et eut pour petit-fils Albert II de Moha (1).

Cette opinion ne repose que sur une assertion de l'abbé Hugues d'Étival (2) (xvii<sup>e</sup> siècle), dans laquelle on ne peut avoir aucune confiance. Il résulte en effet d'une charte du *Codex Hirsaugiensis* qu'Albert de Moha avait pour femme Hedwige (3), sœur de Bruno, archidiacre de Toul, et de Hugues VII, comte de Dasbourg; tous trois étaient enfants de Henri I<sup>er</sup> et petits-enfants de Hugues VI, frère de Léon IX. Or, si Hugues VI avait épousé Mathilde de Moha et en avait eu Albert II de Moha, Hedwige aurait été la femme de son oncle.

Le renseignement fourni par le *Codex Hirsaugiensis* est confirmé d'ailleurs par un texte de 1137 : *notum sit quod Hugo (VIII) comes ob remedium animæ suæ et patris sui scilicet Alberti comitis et avunculi sui Brunonis archidiaconi Tullensis...* (4). Bruno est appelé ici *avunculus*, oncle

grâce à la présence du duc Godefroid le Barbu, qui en 1044 perd ce titre, et à celle d'Ermengarde, qui n'a pu épouser Gothelon de Montaigu qu'après 1040. THON, 434, renseigne à tort : 1022.

(1) WITTE, *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, 1895, 112 et s.

(2) Je donne ce renseignement d'après WITTE : « Die Sache würde sehr einfach liegen, wenn sich die Angabe des P. Hugo, Abtes von Etival, bestätigte, der eine Urkunde des Jahres 1093 gesehen haben will, wonach er (Albert II.) ein Sohn des Grafes Hugo VI. gewesen wäre. » Witte conclut que l'abbé Hugues n'avait aucun intérêt d'altérer la vérité.

(3) *Württemberg. Jahrbüch.*, X, *Codex Hirsaugiensis*, p. 30 : *Adalbertus comes de Egensheim et uxor ejus Heilewig.*

(4) 1137. WÜRDTWEEN, *Nova subsidia*, VII, 96 (cité par WITTE, 115).

maternel de Hugues VIII; il est en effet le frère d'Hedwige, mère du donateur.

Il est vrai que dans une lettre de l'évêque Pibon de Toul pour l'église de Saint-Gengoul, il est question de vignes : *quas dedit Bruno ejusdem loci præpositus et frater ejus comes Albertus* (1), mais il n'est pas douteux que *frater* ne soit mis ici pour beau-frère.

Henri, père d'Hedwige, était mort déjà en 1050, comme le prouve une charte du pape Léon IX pour le cloître de Hesse; il y parle de son frère Hugues (VI), de Mathilde, femme de Hugues, et de leur fils Henri *nostri quondam nepotis* (2).

Hugues VII lui succéda en qualité de comte de Dasbourg, mais Hedwige aura reçu en part héréditaire et transmis à son mari, Albert de Moha, le comté d'Egisheim; c'est pourquoi il est appelé *Albertus comes de Egisheim dictus de Musal* (3), et dans le *Cartulaire de Saint-Trond*, dès 1059 : *Albertus, comes de Musal* (4).

A partir de ce moment, la confusion s'établit : le sei-

(1) CALMET, III<sup>e</sup>, pr. XLIX.

(2) 1050. CALMET, II<sup>e</sup>, pr. CCLXXXVII.

WITTE, 107 et s., pense que Henri n'était pas mort en 1050, parce qu'on retrouve jusqu'en 1064 un comte de ce nom, qui est en rapport avec Altorf et appartient manifestement à la famille d'Egisheim. Ce pourrait être, reconnaît-il, un quatrième frère du pape Léon IX, mais il repousse cette solution, parce que ce dernier, s'il avait eu un frère en vie en 1049, lui aurait transmis, plutôt qu'à son neveu, l'avouerie de Heiligkreuz (CALMET, II<sup>e</sup>, col. CCLXXXII). Toutefois, ce neveu succédait à son père, ce qui affaiblit singulièrement l'argument.

De plus, on ne comprend pas, dans ce système, comment Albert de Moha aurait pu, dès 1059, s'attribuer le titre de *comes de Musal*.

(3) WÜRDTEIN, *Nova subsidia*, VI, 254 (WITTE, II, n. 2).

(4) *Cartulaire de Saint-Trond*, I, 19.

gneur de Moha, qui a le droit, par ailleurs, de s'intituler comte, deviendra le comte de Moha.

Il faut noter toutefois qu'il y avait à cette époque une autre branche qui s'attribuait aussi le titre de comte d'Egisheim : c'étaient les descendants de Gérard I<sup>er</sup>, frère de Léon IX. Je n'entre pas dans l'examen de cette question. Peut-être, comme le dit Witte (1), Albert de Moha était-il copropriétaire (*Miteigenthümer*) avec Gérard de Vaudémont, arrière-petit-fils de Gérard I<sup>er</sup>, de la seigneurie d'Egisheim.

La mort de Hugues VII, beau-frère d'Albert, lui valut un nouvel accroissement de puissance (2). Hugues VII ne laissait de sa femme, Mathilde de Montbéliard, qu'une fille, religieuse à Heiligkreuz ; son héritage, c'est-à-dire le comté de Dasbourg, alla donc grossir, en 1089, la part du seigneur de Moha, qui fut dès lors comte d'Egisheim et de Dasbourg.

Albert, veuf d'Hedwige, s'était remarié avec Ermesinde, fille de Conrad de Luxembourg. Il mourut peut-être en 1098. En tout cas, Ermesinde était déjà remariée en 1101 avec Godefroid de Namur (3). Dans une charte en faveur de Saint-Vanne de Verdun elle confirme la donation de feu son époux Albert (de Moha) et signe avec son mari Godefroid et son fils Henri (*fili mei Henrici*). Witte pense que Henri était né du premier mariage d'Albert avec Hedwige (4) ; l'expression *fili mei* émanant d'Ermesinde même exclut, ce me semble, pareille interprétation, et il n'est guère probable non plus que ce fût le fils de

(1) WITTE, II 3, n. 1.

(2) Hugues périt de mort violente en 1089 (SCHEFFLIN, II, 483).

(3) CALMET, III<sup>2</sup>, XLVII. Confirmation pour l'abbaye de Saint-Vanne du prieuré de Mont-Saint-Martin par Ermesinde.

(4) WITTE, II 4.

Godefroid, Henri, dit plus tard l'Aveugle; car il ne mourut qu'en 1191 et sa fille Ermesinde n'est née qu'en 1186.

Peut-être Henri est-il, comme le suppose Tihon (1), identique à Hugues qui figure en 1103 dans une charte pour le monastère d'Altorf (en Alsace) : *Hugone comite adhuc puero, prædicti tamen cænobii advocato* (2). Il est certain que le fils de ce comte Hugues (3) s'appelait à la fois Hugues et Henri (4) : *Henricus cognomento Hugo* (1146). En était-il de même de son père ? Si Henri est distinct de Hugues, il faut admettre qu'il mourut de bonne heure et que, en tout cas, Hugues était le fils d'Albert; celui-ci avait été avoué d'Altorf, l'abbaye de la famille (1097); pour qu'un enfant en bas âge héritât de cette fonction, il devait être issu non de la veuve du comte, mais du comte lui-même.

Les Moha conservèrent Dasbourg, mais perdirent définitivement Egisheim qui passa à l'autre ligne descendant de Gérard I<sup>er</sup>.

## VI. — LES COMTÉS DE GREZ ET D'AERSCHOT.

Dans la partie de l'ancienne Hesbaie devenue brabançonne apparaissent fugaces deux petits comtés : Grez au XI<sup>e</sup> siècle, Aerschot au XII<sup>e</sup>. Ce sont de simples seigneu-

(1) TIHON, 438.

(2) SCHUEFFLIN, II, 486 : donation de Vokko à Altorf.

(3) Une charte de 1137 (WÜRDTWEIN, VII, 94; WITTE, II, n. 1) cite Hugues, sa femme Gertrude et leur fils Hugues encore enfant (*puer*). On a fait de Gertrude une sœur du comte Louis I<sup>er</sup> de Looz (DARIS, 63).

(4) Charte à l'abbaye du Neufmoutier de Huy (TIHON, 439 et s.; VILLENFAGNE, *Essais*, II, 343).



ries dont les titulaires avaient reçu, par une collation spéciale, les attributions essentielles du *comitatus*.

C'est par erreur que Wauters (1) a cru trouver dans les *Gestes des abbés de Gembloux* la mention d'un comte Werner de Grez vers l'an 1000. La donation qu'il invoque est expressément placée par le chroniqueur (2) sous l'abbatiat de Liétard qui succéda en 1092 à Thietmar; au lieu de 1000, c'est donc 1100 qu'il faut lire.

Les seigneurs de Grez ne portent pas d'autre titre avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle (3). Pour la première fois le *comes Warnerus de Greiz* signe comme témoin à la cession de Couvin, en 1096, à l'évêque de Liège (4); il paraît la même année dans une charte de Rikeza, abbesse de Nivelles (5). C'est lui qui, avec sa femme, remet à Gembloux un manse à Dion et deux manses à Morsaint.

Il accompagna Godefroid de Bouillon à Jérusalem (6). Il est probable que ni lui ni son frère Henri n'eurent de descendants (7). Le Brabant s'arrondit de ce territoire qui comprenait sans doute Grez, Forières, Hèze, Doiceau, Laurensart, Mironart, Bossut, Nodebais, Biez, Bonlez, Chapelle-Saint-Laurent, c'est-à-dire ce qu'on appelait dans la suite la mairie de Grez (8).

(1) TARLIER et WAUTERS, *Canton de Wavre*, 228.

(2) SS, VIII, 546 : *Warnerus comes tradidit unum mansum in Dion et uxor ejus duos in Morcshem* (Morsaint, dépendance de Grez-Doiceau) *et unum in Malbrovias (?) quod dicitur in Ruoz*.

(3) 1092. MIRÆUS, III, 309; 1095, *Analectes*, IV, 396 (donation à Fosses : *Garnerus* de Grez, sa femme Adélaïde, son fils Henri).

(4) MIRÆUS, I, 365.

(5) 1096. *Annales Acad. archéol. de Belgique*, VI, 99.

(6) GUILL. DE TYR, *Hist.*, X (BONGARS, *Gesta Dei*, I, 778).

(7) TARLIER et WAUTERS, *Canton de Wavre*, 228. SANDERUS (*dominium de Pieterbais*, cite d'autres comtes de Grez, sans authenticité).

(8) TARLIER et WAUTERS, 229.

Le comté d'Aerschot est mentionné pour la première fois en 1125 dans une charte de Godefroid II de Brabant (1).

(1) MIRÆUS, II, 817.

---

## CHAPITRE X.

### *Le Luthgau.*

Il convient de rappeler au début de ce chapitre le texte du traité de Meerssen qui attribue à Louis le Germanique : *Liugas quod de ista parte est*, et à Charles le Chauve : *Liugas quod de ista parte est et pertinet ad Veosatium*.

Il est donc hors de toute contestation que ce comté s'étendait sur les deux rives de la Meuse formant la ligne frontière des deux royaumes. Comme on l'a déjà constaté en des circonstances analogues, l'existence d'un pont jeté sur le fleuve avait eu pour résultat de détacher de la Hesbaïe une petite portion de territoire que le comté avait englobée.

L'organisation ecclésiastique vient confirmer cette observation ; le doyenné de Saint-Remacle dont la majeure partie se trouvait sur la rive droite embrassait cependant sur la rive gauche une étroite bande de terrain, avec Tilleur, Herstal, Vivegnis et Hermalle (sous Argenteau) (1) ; il aboutissait ainsi à la hauteur de Visé, et je crois que tel est bien le sens des mots : *et pertinet ad Veosatium* que le traité de 870 applique au comté de *Liugas*.

La ville de Liège elle-même fut distraite du doyenné pour constituer une unité décanale distincte (2).

(1) *Pouillé du diocèse de Liège de 1558* (*Analectes*, III, 170).

(2) *Ibid.*, I, 250.

En partant de ces prémisses qui me paraissent irréfutables, j'aboutis à des conclusions opposées à la thèse qu'a plusieurs fois énoncée M. Kurth : il n'y a pas eu de *pagus* ou de comté de Liège.

Cette assertion est fondée sur l'explication du nom même de la ville de Liège (1).

Les formes les plus anciennes étant *leudicus vicus* (VI<sup>e</sup> siècle), *Leudicus*, *Leudius* (VIII<sup>e</sup> siècle), *Leodium* (IX<sup>e</sup> siècle), il conjecture que l'étymologie doit en être demandée au germanique *leod*, peuple, d'où *leodicus vicus* = *vicus publicus*. Il repousse donc toute explication qui ferait sortir le nom de Liège de celui du ruisseau la *Legia* et qui rattacherait à ce même nom celui du *pagus Leuchius*.

D'après lui, le ruisseau a emprunté tardivement son appellation à la ville. Quant au *pagus*, il n'a rien de commun avec Liège. Liège était en Hesbaie; le *pagus* se trouvait tout entier sur la rive droite. C'est donc un pur hasard qui a établi une consonnance entre Liège et le Lühgau.

Il m'est impossible de croire à un hasard aussi extraordinaire. Les désignations assez variées qui ont été appliquées au *pagus* depuis le VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XI<sup>e</sup> se rapprochent toutes du nom germanique *Luih* que les Flamands donnent encore aujourd'hui à la ville de Notger : *Luik* (en allemand *Lüttich*).

On trouve en effet :

779 : *in pagello Leuchio*. BM<sup>2</sup>, 22I (215), (LACOMBLET, I, n<sup>o</sup> 1).

(1) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, II (1882); KURTH, *Les origines de la ville de Liège*.

Cf. *La frontière linguistique en Belgique*, I, 423 et 452.

844 : in pago Leukroin. BM<sup>2</sup>, III6 (1082) (LACOMBLET, I, n° 59 a : Leukyo).

862 : in pago Leochensi. BM., 1261 (MARTÈNE, Coll., II, 26).

870 : comitatus Liugas. Ibid., 1437 (Ann. Bertin., SSRG, 110).

882 : in pago Leuvensi. Ibid., 1601 (MARTÈNE, Coll., II, 31).

898 : in pago Leuga. Ibid., 1927 (Cartul. de Saint-Lambert, I, n° VI).

902 : in pago Leuchia. Ibid., 1951 (LACOMBLET, I, n° 82).

908 : in pago ac comitatu Liwensi. Ibid., 1991 (Cartul. de Saint-Lambert, I, n° IX).

909 : in comitatu Leuchia. Ibid., 2003 (LACOMBLET, I, n° 86).

915 : in pago Luviensi. (Cartul. de Saint-Lambert, I, n° X.)

966 : in pago Luihgowi. (DD, I, 430.)

1005 : in pago Lewa. (DD, III, 127.)

1041 : in pago Liugowe. (LACOMBLET, I, n° 175.)

1059 : in pago Lewa. (Ibid., I, n° 193.)

Je n'ai pas la prétention de m'ériger en philologue et de trancher la question de savoir quelle est la forme primitive, et si le radical *leod* a donné naissance à *luih*, *leuch*, *lig*, ou inversement si *luih*, adouci en *liw*, *lig*, a pu se transformer en *leod*. J'ai fait remarquer, dans mon étude sur le *Capitulaire de Servais*, que sous la plume d'un rédacteur du x<sup>e</sup> siècle, le *pagus leticus* qui doit son nom à la *Lys*, *Letia*, est devenu spontanément le *pagus Leodius*<sup>(1)</sup>.

(1) *Le capitulaire de Servais*, p. 28; 976, Judith, abbesse de Marchiennes, remet trois manses in villa Over (Ouvert, près de la Bassée), in pago Leodio (c'est-à-dire *letico*). LE GLAY, *Mém. sur Marchiennes*, 155, n. 4.

Le fait me paraît intéressant, parce qu'il révèle la possibilité d'un rapprochement entre les deux formes.

Même en acceptant l'étymologie proposée par M. Kurth, on conclura que la ville de Liège, rattachée au territoire de la rive droite, lui a prêté son nom, et qu'elle a été pendant un certain temps son centre judiciaire.

L'objection tirée des textes qui attribuent Liège à la Hesbaie est sans valeur <sup>(1)</sup> : la Hesbaie n'est qu'une expression géographique; le *Liugas* du traité de Meersen est un comté et comme ce comté s'étend sur les deux rives du fleuve, il faut de toute nécessité qu'il emprunte une portion de la Hesbaie.

M. Kurth fait observer <sup>(2)</sup> que d'après un texte du ix<sup>e</sup> siècle, le comte Dodon, qui a fait périr saint Lambert, avait pour complice *Godobaldus ortus provincie Asbaniensi, villa que dicitur Arbrido*; il croit pouvoir en conclure que Dodon était lui-même comte de Hesbaie. Mais le terme *provincia Hasbaniensis* se rapporte à une région et non à un comté; ensuite l'origine de Godobaldus n'a aucun rapport avec la question qui nous occupe; la *Chronique de Saint-Trond*, qui cite Dodo <sup>(3)</sup>, le place dans l'Ardenne (*dux Ardennæ*); or, sans attacher plus de valeur qu'il ne convient à ce témoignage, il est certain que le Lühgau était compris dans la zone ardennaise. Enfin, l'assassinat de saint Lambert eut lieu probablement en 708, et il serait

<sup>(1)</sup> Par exemple SS, XV, 8 (*Translatio sancti Germani*): *in pago Hasbanio villa Leudico*. Le *pago* n'est pas le comté.

<sup>(2)</sup> *Bull. C. Hist.*, 1893, p. 421. KURTH, *Un témoignage du ix<sup>e</sup> siècle sur la mort de saint Lambert*. Le texte a été publié d'abord par KRUSCH (*Neues Archiv*, XVIII, 601; cf. KURTH, *loc. cit.*, 415). On y lit : *Quidam nomine Godobaldus ortus provincie Asbaniensi, villa que dicitur Arbrido* (Avroy), *cum in necem beatissimi viri Lantberti episcopi cuidam comiti Dodoni nomine se consortem... præbuisset*.

<sup>(3)</sup> *Chr. Abb. Trud. cont. tertia* (du xiv<sup>e</sup> s.), SS, X, 369.

téméraire d'avancer que l'organisation administrative de cette époque se soit maintenue invariable jusqu'en 870.

Sur la rive droite de la Meuse, les limites du *Luihgau* paraissent avoir été tracées au nord par la Geule, au sud par la Warche, l'Amblève et l'Ourthe; vers l'est, il confinait aux *pagi* de Juliers et de Zulpich.

La ligne séparative entre le diocèse propre de Cologne et le diocèse de Liège passait entre Aix-la-Chapelle et Burtscheid; au diocèse de Liège appartenaient Aix, Eynatten, Raeren, Walhorn, Kettenis, Eupen, Goé, Jalhay, Sart, Spa, Francorchamps, Neuville, Stavelot.

Sous Louis l'Enfant et Charles le Simple, le comte du *Luihgau* est Sigard.

902 : *in pago Leuchia in comitatu Sigarhardi in villa Wandria* (Wandre, rive droite de la Meuse) (1).

915 : *ad Tectis villam* (Theux) *in pago Luviensi atque in comitatu Sichardi* (2).

On a vu qu'il était en même temps préposé au Hainaut.

908 : *Sigohardus in pago ac in comitatu Hainucensi; in pago ac in comitatu Liuvensi cujus idem comes dinoscitur existere Sigohardus* (3).

Les deux territoires avaient dû être attribués à Sigard par Zwentibold, au moment où, en 898, il s'était brouillé avec Régnier et l'avait dépouillé de ses bénéfices.

Tout indique, en effet, que les Régnier avaient été longtemps maîtres de cette région.

C'est à la demande de Régnier I<sup>er</sup>, que le 25 août 915 Charles le Simple donne à l'église de Liège la forêt de Theux (4).

(1) LACOMBLET, I, n° 82.

(2) *Cartul. de Saint-Lamb.*, I, n° X.

(3) *Ibid.*, n° IX.

(4) *Ibid.*, n° X.

Le même roi, en 922, restitue à Gislebert des biens royaux à Herstal, Jupille, Chèvremont et dans plusieurs localités du Masau (1), et à son intervention Henri I<sup>er</sup> en 929 confirme au monastère de Stavelot des serfs de Jupille (2).

L'abbaye de Chèvremont paraît avoir été aux mains du père et du fils, comme le fut certainement celle de Stavelot (3).

Plusieurs récits nous montrent Gislebert maître du château de Chèvremont (4). Après sa mort, il fut occupé par Immon, son vassal (5), qui fut vraisemblablement investi lui-même du Lühgau.

On sait qu'il se révolta en 958 et qu'Otton I<sup>er</sup> le priva de ses fiefs; il rentra bientôt en faveur (6), mais il semble avoir reçu alors la Hesbaie orientale et n'avoir pas récupéré le Lühgau, où nous trouvons en 966 le comte Richard. Immon donne à Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle *Fouron et Cortils in pago Lühgowi ac comitatu Richa-*

(1) RICHER, *SSRG*, 25.

(2) MARTÈNE, *Coll.*, II, 41 (929, avec la correction *Giselberto* pour *Adalberto duc*).

(3) PARISOT, 603, n. 6.

(4) *Ann. Augienses*, 939. CONTIN. REGIN., 939; WIDUK., *SS*, III, 444. FLODOARD, 922: *Capramontem Gisleberti castrum*, *SS*, III, 371.

Chèvremont était resté à la veuve de Gislebert : LUIDPRAND, *Antapod*, *SS*, III, 326.

(5) FLOD., 960: *Quidam Brunonis hostium, Rothbertus nomine, Namuurum castrum munitabat; alter Immo munitionem quam dicunt Capramontem* (*SS*, III, 405).

(6) Immon perdit en 958 (*DD*, I, 275) un bien à Chastres dans le Darnau, qui fut judiciairement adjugé au roi et donné par lui à son fidèle Tietboldus. La rupture était donc déjà consommée à ce moment (11 juin). La donation est faite à la prière de Bruno et du comte Godefroid (de Hainaut). Immon était alors allié à Régnier.



*rii*, et reçoit du roi en échange Jamine en Hesbaie (1).

Richard est, selon toute apparence, le personnage auquel après la mort du duc Godefroid (964) avait été confié également le Hainaut; son nom est rappelé dans plusieurs diplômes d'Otton I<sup>er</sup> (2); il était mort avant le 15 mars 973 : à cette date l'empereur donne à Echternach « Eckfeld, que le comte Richard a eu jusqu'ici » (3); or, cette indication concorde avec celle des *Gesta* de Cambrai qui, à la même époque, signalent après Richer dans le Hainaut les comtes Garnier et Renaud.

Quel fut le successeur de Richard? Sur ce point les sources paraissent muettes. Toutefois, en m'appuyant sur le récit d'Alpert (4), je crois pouvoir avancer qu'il eut un fils appelé Godefroid, et que les deux personnages sont identiques au *Richizo* et au *Godizo*, dont parle le chroniqueur. On objectera qu'il ne leur donne pas le titre de comtes; pour lui, *Godizo* est seulement *vir magnarum*

(1) *DD*, I, 429. Échange de biens conclu par la chapelle Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle : *contra vero prenomiatus comes Immo eidem capelle... ex sua proprietate contulit... in pago Liuhgowi in comitatu Richarii Furon, Curcella...* Furon, l'un des trois villages de ce nom, au nord-est de Visé; *Curcella*, peut-être Cortils, dépendance de Mortier, entre Visé et Herve; un *Indiculus* des revenus de l'église d'Aix-la-Chapelle, publié dans les appendices de la chronique de Ph. Mouskès, I, 55 et s., cite en effet *Curtils*.

(2) 2 juin 965. *DD*, I, 408. A la demande du *comes Richarius*, Otton I<sup>er</sup> confirme à Saint-Ghislain la donation du duc Godefroid.

12 février 973. *DD*, I, 579 : Otton I<sup>er</sup> confère au monastère de Crespin divers biens, *Richizonis atque Amelrici comitum interventu*.

(3) 15 mars 973. *DD*, I, 581. Otton donne à Echternach un domaine, Eckfeld, *quod eatenus Richarius comes in beneficium noscitur habuisse*. Il était mort à cette date. Cf. ci-avant, p. 73.

(4) *SS*, IV, 714. Cf. 702 : *Godizo, Richizonis filius, vir magnarum opum... erat... consanguineus harum sororum* (Liutgarde et Adèle, filles de Wichmann).

*opum*; mais, de la même façon, le comte du Hamalant, Wichmann, et le comte du Tubalgo, Baldéric, dont il raconte longuement l'histoire, ne sont qualifiés que de *duo ditissimi*. L'omission n'a donc aucune portée.

Godizo ou Godefroid était cousin des filles de Wichmann, et il possédait dans le Hamalant le château d'Aspel; il occupait également celui de Heimbach, sur les limites du Lühgau et du pays de Zulpich. Il mourut vers 1015, laissant de jeunes fillettes (*puellulas*); sa veuve, en vue de défendre ses domaines, se remaria avec un certain Gevehard, qui bientôt fut tué (1).

Les forteresses de Heimbach et d'Aspel se retrouvent alors aux mains d'un comte Bruno, qui était étroitement allié à la comtesse Ermengarde, dont il a été question à propos de la Hesbaie. Ermengarde possédait des biens dans le Lühgau, et j'ai signalé les rappports qu'elle a eus avec les églises liégeoises. J'établirai qu'elle était parente aussi du duc Frédéric qui, dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, eut un *comitatus* dans le Lühgau et le transmit à son gendre Udo d'Arlon. Pour comprendre la signification de tous ces faits, il conviendra de consacrer d'abord une étude à Ermengarde; les érudits ont formulé à son égard un assez grand nombre d'hypothèses; mais elles sont toutes inexactes ou incomplètes (2).

On a vu qu'Ermengarde avait épousé Arnoul, frère de Giselbert de Looz et comte du Haspinga, mort avant 1040. C'est de lui qu'elle tenait, à titre de domaine, les

(1) 1021. ALPERT, SS, II, 718; cf. 714.

(2) DARIS, *Histoire de Liège*, I, 404, 761; *Notices historiques*, XII, 122. DÉ RYCKEL, *Histoire de Waremme* (*Bull. Société d'art, etc., de Liège*, V, 9). BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, I, 38 et s., note 4. Voir aussi ROLAND, *Les seigneurs et comtes de Rochefort*. (*Ann. S. archéol. de Namur*, XV, 85 et suiv.

alleux hesbayens dont elle dispose en faveur de Saint-Lambert et de Saint-Barthélemy de Liège. Mais un acte de l'évêque Gérard II de Cambrai, daté de 1091, nous apprend qu'elle avait eu plus d'un époux : elle avait donné à l'abbaye de Saint-André du Cateau l'alleu de Saint-Géry pour le salut de l'âme de ses maris (*alodium de S. Gaugerico quod Ermengardis de Monte Acuto pro animis sua et CONJUGUM et parentorum suorum S. Andreae contradidit* (1)).

Veuve en 1040, elle s'était donc unie en secondes noces au comte de Montaigu, qui était alors Gozelo (Gothelon), et qui mourut en 1064.

Le fait est confirmé par une charte de Saint-Hubert (2), où elle est appelée *Ermentrudis de Harenzey* (Harzé, seigneurie relevant du comté de Montaigu) : pour le salut de son époux Gozelon et sur le conseil de ses fils Conon, Rodolphe, Gui, Jean et Henri, elle donne à l'abbaye son alleu de Sumay, et il explique que Conon de Montaigu et son frère Rodolphe interviennent comme témoins de la donation de 1079, en faveur de Saint-Lambert (3).

Les familles seigneuriales formaient de véritables *gentes*, dont les membres tenaient à apposer leur signature aux actes importants (donation, vente, échange); leur consentement était une garantie contre les recours éventuels qu'autorisait le principe du retrait lignager. Ce n'est donc

(1) LE GLAY, *Glossaire du Cambrésis*, p. 20. Charte de Gérard II, 1091, à l'abbaye de Saint-André du Cateau.

(2) KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, n° XVIII (1064) : *Ego Ermentrudis de Harenzey... pro anima mariti mei Gozolonis... obtuli... alodium quod dicitur Sumey, suadentibus filiis meis et mecum tradentibus Cunone comite, Rodulfo, Guidone, Joanne, Henrico*. Cf. SS, VIII, 54 : *Gozelo comes Bohaniae et uxor ejus Ermentrudis...*

(3) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, 40 : *comes Cono, Rodolphus frater*.

jamais au hasard et arbitrairement qu'on appelait des témoins dans ces circonstances solennelles.

Un autre document montre Ermentrude et son époux Gothelon remettant à l'église de Trèves une partie de Prümizvelt (1).

On remarquera que les deux formes *Ermengarde* et *Ermentrude* sont employées pour désigner la même personne.

La donation de Prümizvelt révèle la parenté d'Ermengarde avec le comte Bruno de Heimbach : en 1101, Henri IV restitua à l'abbaye de Prüm le bien de Prümizvelt que le comte Bruno de Hengebach et sa femme Mathilde lui avaient jadis remis et qui lui avait été soustrait dans l'intervalle (2).

Il n'y aurait là qu'un indice insuffisant, si, d'autre part, ce même Bruno ne reparaisait plusieurs fois en compagnie d'une Ermengarde qui n'est évidemment pas distincte de la nôtre.

En 1076, l'archevêque Hildolf de Cologne donne à l'abbaye de Siegburg des biens ubi ipsa (Ermendrudis) hereditariam partem cum Brunone habuerat... Strala (Stralen près de Gueldre) ex toto, videlicet dimidium ad presens

(1) MRUB, I, n° 324, sans date. Acte de Poppo de Trèves: *Comitem Kadelonem et ejus dilectam conlectalem Irmingart adieram... et... effeceram quod ipse partem hereditatis et proprietatis quod de chorte Prümizvelt... possedit... per manum sui proprii mariti Kadelonis... legavit...*

(2) MRUB, I, n° 403, p. 459. 1101 *predium... Prümizfelt quidam comes Bruno de Hengebach... tradidit... ea conditione ut... ipse cum uxore sua Mathilde... quousque viverent... retinerent*. BEYER identifie Prümizfelt avec Pronsfeld au voisinage de Prüm; ERNST (II, 179) est d'un avis différent : « Par d'anciens registres de l'abbaye de Rolduc, on voit que la terre de Prümisfeld était située dans la commune de Merkstein, au pays de Rolduc, où il existe encore un district qui porte le nom de Prümeverfeld ». On comprend mieux alors que Henri I<sup>er</sup> de Limbourg a pu s'en emparer. (Diplôme de Henri III, 1101. MRUB, I, n° 403.)

*quod ad manus habuit de bonis Brunonis, reliquum vero post discessum domne Ermentrude* (1).

Bruno était mort. Sa part héréditaire du bien de Stralen était déjà entre les mains des religieux; l'autre moitié devait leur revenir après la mort d'Ermentrude. On constate une fois de plus l'emploi du nom d'Ermentrude appliqué à Ermengarde, car un acte de l'archevêque Siegwin (1079-1089) rappelle qu'Ermengarde a donné des biens à Stralen (2).

Déjà en 1063 Bruno de Heimbach avait engagé à la collégiale de Sainte-Croix à Liège (3) l'alleu qu'il possédait à Herve; or, nous verrons qu'Ermengarde avait aussi des biens dans cette localité; elle en avait également à Königswinter et à Vlatten (près de Zulpich) (4), et Anno II mentionne dans une charte les vignes que Bruno possédait à Königswinter et les biens de Vlatten dont avait disposé sa femme Mathilde (5).

C'est donc évidemment d'une seule et même personne qu'il s'agit, et comme elle reparait si souvent en compagnie de Bruno, on serait tenté de croire qu'elle était sa sœur. Ce serait une erreur cependant. Bruno était à Aspel et à Heimbach le successeur de Godefroid, mais il n'en était pas le fils, puisque Godefroid n'avait eu que des filles; il est donc légitime de supposer que l'une de ces

(1) LACOMBLET, I, n° 228.

(2) *Ibid.*, n° 242.

(3) ERNST, *Limbouurg*, VI, 107.

(4) LACOMBLET, I, n° 242.

(5) *Ibid.*, n° 203, p. 130 : Anno II à Siegburg, 1064 : *vinee in Winthere que Brunonis erant, Flattena quod a Mathilda, Brunonis quondam conjugis, accepimus.*

Cf. *ibid.*, I, n° 228 (1076) : Hildolf de Cologne à Siegburg : *sed et alia ubi ipsa (Ermentrudis) hereditariam partem cum Brunone habuerat, id est Flattena, Pirna et vinee in Winitre.*

filles était Mathilde, l'épouse de Bruno, et qu'Ermengarde était la sœur de Mathilde et comme telle l'héritière d'une partie des domaines de Godefroid.

Un autre argument qui me paraît sans réplique conduit au même résultat. Près d'Aspel, sur la rive droite du Rhin se trouve l'abbaye de Rees; or, c'est Ermengarde même qui l'avait fondée; elle y avait enseveli ses parents, et l'acte de l'archevêque Siegwin de Cologne (1079-1089), relatant les volontés de la comtesse (1), prouve qu'elle avait conservé des droits à Aspel. Elle a voulu que trois fois par an les religieux de Rees se rendent à Aspel pour prier Dieu.

En 1218 encore Englebert de Cologne rappelle qu'Ermengarde a donné à Rees la dîme des porcs à Aspel (2).

La conclusion est donc aussi solidement établie qu'il est possible : Ermengarde et Bruno sont les héritiers de Godefroid; Ermengarde est sa fille; Bruno ne peut être que son gendre.

Ermengarde et Bruno avaient aussi des domaines dans l'Avalgau sur la rive droite du Rhin, en face de Bonn : l'abbaye de Rees tient d'Ermengarde des biens à Königswinter, à Stralen, à Siegburg, à Pier, à Neuheim, et l'on a déjà vu que Mathilde et son époux possédaient aux mêmes endroits des vignobles et des terres. D'où leur venaient-ils ?

La *Vie d'Adélaïde*, abbesse de Villich (3), a conservé des détails précieux sur le fondateur de ce monastère, Megin-gaud qui fut assurément comte de l'Avalgau. Megin-  
gaud

(1) LACOMBLET, I, n° 242 : *qualiter Irmengarda comitissa pro suis parentumque suorum in Resa quiescentium animis... constituit ut tribus anni temporibus procedant in Aspelo predicti fratres... Deum deprecantes.*

(2) *Ibid.*, II, n° 73.

(3) SS, XV, 757.

avait épousé Gerberge que l'hagiographe appelle fille du duc Godefroid; la qualification de *dux* est erronée; le personnage visé était évidemment Godefroid de Verdun, puisqu'on lui donne pour fils un autre Godefroid, réellement duc celui-ci, et qui mourut sans postérité. Toutefois, il est fort douteux que la femme de Megingaud ait pu être la fille de Godefroid de Verdun et comme le fait remarquer Holder-Egger (1), elle était bien plutôt la sœur de Godefroid et la fille de Gozlin : la religieuse de Villich a donc fait ici une confusion et elle a sauté de Gozlin au duc Godefroid, en oubliant l'intermédiaire.

Gerberge et Megingaud eurent un fils unique qui mourut prématurément en Bohême, probablement dans l'expédition qu'y fit Otton III en 977; il ne leur restait alors que des filles; l'une d'elles fut l'abbesse Adélaïde; une autre, nommée Ermentrude, fut la grand-mère du duc Frédéric : *avia Frederici ducis*. Cette descendance ne s'explique que d'une façon : le duc Frédéric était fils du comte Frédéric et petit-fils de Sigefroid (de Luxembourg) et d'Hedwige. Ermentrude ne peut donc avoir été que la mère de la femme du comte Frédéric.

Nous avons ici un premier point de contact entre le duc Frédéric et Ermengarde de Montaignu : Frédéric descend d'un comte de l'Avalgau; Ermengarde et sa sœur Mathilde avaient des biens dans l'Avalgau.

Le Luïhgau révèle d'autres liens entre eux.

En 1056 un diplôme de Henri III mentionne *Epen in comitatu Friderici ducis* (2); déjà en 1042, Henri, frère de Frédéric, disposait d'alleux à Herve et à Gemmenich; il

(1) SS, XV, 757, n. 2. C'est ce que prouvent la chronologie et aussi la mention de Henri comme frère de Gerberge; or, Henri était fils de Gozlin et non de Godefroid.

(2) LACOMBLET, I, n° 191.

les remit à Henri III lorsque celui-ci le créa duc de Bavière (1).

Henri devait les tenir de sa mère, preuve nouvelle de la parenté de cette dernière avec Ermengarde et Mathilde, puisqu'elles avaient aussi des biens à Herve, et qu'en 1041 Henri III avait arrondi le domaine d'Ermengarde à Vaels, à Epen, à Valkenburg, à Herve (2).

Si l'héritage allodial du Lühgau a été partagé entre elles et si plus tard le duc Frédéric peut prétendre au *comitatus*, c'est qu'ils descendent tous de Richard, et il ne reste, pour expliquer que le comte Frédéric soit le gendre d'Ermentrude de l'Avalgau et le duc Frédéric son petit-fils, qu'à donner Ermentrude, la fille de Megin-gaud, pour épouse à Richard.

Les dates ne sont pas en discordance avec ces combinaisons généalogiques. Godefroid, fils de Gerberge, est mort en 977; sa sœur Ermentrude était veuve depuis 973 du comte Richard; leur fils Godefroid était encore jeune à cette époque, car lorsqu'il est mort en 1015, il laissait des *puellulæ*; la fille de Richard était femme du comte Frédéric, qui mourut en 1019.

Mathilde et Ermengarde pouvaient avoir cinq ou six ans en 1015. La première n'atteignit pas l'année 1064 (3); Ermengarde vécut jusqu'en 1079.

Les résultats auxquels je suis parvenu permettent d'expliquer la participation aux donations d'Ermengarde de la

(1) LACOMBLET, I, n° 193. Diplôme de Henri IV, 4 mars 1059, confirmant à Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle : *nominatim... capellam in monte Luovesberch positam... una cum prædio in villis Harvia et Vals in pago Lewa... quod... genitor noster H. ab Heinrico Bawariorum duce sibi traditum prænominatæ... ecclesiæ... tradidit.*

(2) *Ibid.*, n° 175.

(3) *Ibid.*, n° 202. Acte d'Anno II, 1064 : *Flattena... quod a Mathilda Brunonis quondam conjugæ accepimus.*



plupart de ceux qui y figurent comme intercesseurs ou comme témoins.

C'est à la demande des ducs Gothelon et Godefroid que Henri III, en 1041, remet à la comtesse des biens à Herve (1). Gothelon est le neveu de Gerberge; il est donc, de même que son fils Godefroid le Barbu, cousin d'Ermengarde.

Le comte Albert III de Namur, qui figure à la donation de 1079 (2), est le fils de Regelinde, fille du duc Gothelon; c'est encore un cousin.

Conon et Rodolphe de Montaigu (3), cités dans le même acte, sont les fils de la comtesse; Conon signe également la donation de 1078 (4).

Otton de Duras (5) est le fils de Giselbert, beau-frère d'Ermengarde; le *comes Arnulphus* (acte de 1079) est le fils d'Emmon de Looz (6).

Pour Arnoul et Godefroid de Florennes (7), l'hésitation est permise. Mais nous savons qu'Arnoul I<sup>er</sup> de Florennes, fils du duc Godefroid (comte de Hainaut, † 964) et d'Alpaïde, avait pour épouse une Ermengarde ou Ermentrude. On a cru (8) que cette dame était fille de Godefroid de Ver-

(1) LACOMBLET, n° 175 : *ob interventum ac petitionem amborum ducum Gozelonis filiique sui Godefredi*.

(2) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XXVI.

(3) *Ibid.*, n° XXVI.

(4) MIRÆUS, IV, 505.

(5) *Cart. de Saint-Lamb.*, I, n° XXVI.

(6) On a ainsi la preuve qu'Emmon devait être mort à cette date et que son fils lui avait succédé. M. DARIS (*Hist. de Looz*, I, 395) place la mort d'Emmon entre 1078 et 1082.

(7) *Godefridus et Arnulphus* (1079. *Cart. de Saint-Lamb.*, I, p. 42).

(8) ROLAND, *Maison de Rumigny*, p. 28, et *Revue ardennaise*, 1897.

Un obituaire de Cambrai, cité par ROLAND (*Soc. arch. de Namur*, XIX, 79, 84), met le décès d'Arnoul de Florennes au 28 octobre, celui d'Ermentrude, son épouse, au 7 mars. D'après DOM BERLIÈRE, à

dun; aucun texte ne le dit, et Bresslau semble avoir prouvé qu'Ermenгарde, fille de Godefroid de Verdun, épousa Otto de Hammerstein (1).

Mais il est vraisemblable qu'Ermentrude, fille de Megingaud, veuve en 973 de Richard, comte de Liège et de Hainaut, épousa en secondes noces Arnoul de Florennes. Leurs enfants seraient de la sorte eux aussi les cousins de la comtesse Ermenгарde. Il est à noter que le mariage de cette Ermentrude avec Richard, qui fut comte de Hainaut, permet de comprendre pourquoi sa petite-fille Ermenгарde dispose d'un alleu à Saint-Géry en faveur de l'abbaye de Saint-André du Cateau, qui avait été fondée par l'évêque Gérard I<sup>er</sup> (2), frère d'Arnoul de Florennes et par conséquent cousin de la comtesse, et qui avait eu pour premier abbé Heilbert, fils d'Arnoul et d'Ermentrude.

La parenté de Godefroid (du Lühgau) et de ses filles, Ermenгарde et Mathilde, avec Adèle, femme de Baldéric du Tubalgo, explique aussi que Bruno, époux de Mathilde, occupe dans cette région Aspel, qu'Ermenгарde y fonde Rees, et même qu'en 1079 elle transmette à Saint-Lambert les domaines situés à Bree en Toxandrie, stipulant qu'elle charge l'évêque de remettre à trois de ses vassaux 20 livres à percevoir à Heyst et à Malines (3). Je renvoie pour ce point à ce qui a été dit au chapitre VIII.

Megingaud, père d'Ermentrude et arrière-grand-père

l'obligeance duquel je dois ce renseignement, les mêmes indications sont fournies par un ancien obituaire de Florennes reposant à la Bibliothèque nationale de Paris. On y lit : (*Gerardus*) *habuit etiam ?) fratrem Heilbertum qui primus abbas fuit S. Andreae de Castello.*

(1) *Forschungen z. deutschen Geschichte*, XXI, 401 et s.

(2) DUVIVIER, *Le Hainaut*, p. 384. Le chroniqueur de Cambrai dit de l'évêque Gérard : *non infimis parentibus Lothariensium atque Karlensium edito* (SS, III, 465).

(3) *Cart. de Saint-Lamb.*, I, p. 42.

d'Ermengarde, alla mourir à Gueldre (dans le comté Hattuaire) (1), et il semble ainsi que de quelque façon il était allié à Wichmann.

De son premier mariage avec Arnoul de *Haspinga*, Ermengarde n'avait pas eu d'enfants; du second, avec *Gothelon de Montaigu*, elle retint plusieurs fils. Les rapports qui unissaient la comtesse au pays de Liège expliquent que ces seigneurs de Montaigu furent promus au rang de comtes épiscopaux et qu'ils administrèrent pour l'évêque le comté de Huy qui avait été acquis à l'église depuis la fin du x<sup>e</sup> siècle.

Il me reste à mentionner les hypothèses relatives à Ermengarde auxquelles je n'ai pu me rallier. Suivant MM. Roland et Kurth, Ermengarde serait la fille d'un comte de Grand-Pré; car elle nomme frères les seigneurs de Grand-Pré, Hescelin, Rainier et Baudouin (2). Le témoignage a une incontestable valeur, mais il s'explique parfaitement si la jeune veuve de Godefroid du Lühgau, remariée à *Gevehard* et bientôt privée de son second mari, en a pris un troisième, le comte de Grand-Pré; ce fait au moyen âge n'a rien que de très ordinaire. Ermengarde serait donc la sœur utérine des Grand-Pré.

D'après M. de Ryckel, qui a obtenu l'adhésion de MM. Bormans et Schoolmeesters, Ermengarde serait la fille d'Albert II de Namur (3). Il n'y a rien qui vienne à l'appui de cette proposition. A la vérité, le comte de Namur,

(1) *Dominus Megingoz... in loco qui Gelria dicitur, migravit ad Dominum*, SS, XV, 759 (en 1001).

(2) KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, n<sup>o</sup> XVIII, donation d'Ermentrude, 1084 : *suadentibus filiis meis et mecum tradentibus... et fratribus meis Hezelino comite et Rainaldo et Balduino*.

(3) *Cartul. de Saint-Lambert*, p. 38, n. 4 (DE RYCKEL, *Hist. de Waremmes* [Bulletin de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liège, V, 9]).

Albert III, assiste comme témoin à plusieurs de ses donations, mais on a vu pour quel motif : c'est comme époux de Regelinde, fille du duc Gothelon, cousin de la comtesse.

Je ne cite que pour mémoire l'erreur de Sloet (1), qui fait d'Ermengarde de Rees la fille de Meginfred de Suze et la femme d'Egbert, neveu de Henri III.

Van Spaen est disposé à croire qu'Ermengarde était comtesse de Zutphen (2); mais cette idée repose sur une confusion. Ermengarde de Zutphen est l'héritière du comte Otton de Zutphen; elle épousa Gérard II de Gueldre (mort en 1131), et lui porta le comté. C'est elle qui en 1134 (3) se nomme : *domina Ermengardis, comitissa illustris, heres legitima oppidi Suthfaniensis*. Elle avait pour frères Robert et Hermann, qui sont fils d'Otton et ont dû mourir avant elle. Elle les cite dans un acte en faveur de Saint-Pantaléon de Cologne (4).

Bröring (5) a lu dans les archives de Rees : *S. Irmingardis, filia comitis Zutphaniensis, cognata S. Irmintrudis quæ quiescit in ecclesia Ressensi*. Cette dernière est l'Ermengarde qui m'a retenu si longtemps. Il résulte de cette note que la fille d'Otton, Ermengarde de Zutphen, était sa parente. De quelle façon? Je l'ignore.

Un dernier point : Henri III, dans le diplôme de 1041, nomme Ermengarde : *dilecta neptis nostra* (6), ce qui veut dire évidemment sa cousine. On ne peut trouver l'explication de cette parenté qu'en invoquant le passage de la *Vita Adelheidis* qui signale l'empereur comme le descendant

(1) SLOET, *Oorkondenboek*, I, 302.

(2) VAN SPAEN, *Inleiding*, I, p. 158. Cf. SLOET, *l. c.*, 302.

(3) SLOET, I, n° 268, p. 262.

(4) *Ibid.*, n° 188.

(5) *Ann. des Hist. Vereins, f. d. Niederrhein*, II, 153.

(6) LAC., I, n° 175.

du frère de Gerberge, grand'mère d'Ermengarde (1); ce frère était Henri, fils de Gozlin.

L'établissement de la descendance demeure toutefois obscur; on sait que Henri III était le fils de Conrad II, fils lui-même de Henri et d'Adèle d'Egisheim; Henri était né d'Otton de Carinthie et d'une Judith, dont on ne connaît pas l'origine; il faut alors, de toute nécessité, supposer qu'elle était la fille de Henri, frère de Gerberge (2).

Dans cette hypothèse, Henri serait le bisaïeul de Henri III, et le terme : *attavus*, que lui applique la religieuse de Villich, ne conviendrait pas exactement, car à proprement parler c'est le père du trisaïeul : il faudrait *abavus*; mais Du Cange cite un diplôme de Louis VI (1112), où *atavus* est pris dans l'acception de *bisaïeul*; on ne peut demander aux chroniqueurs une précision absolue en ces matières.

Une petite-fille d'Ermentrude, Imiza (diminutif du même nom), sœur du duc Frédéric, est dite Imiza de Gleiberg (3). Gleiberg, entre Giessen et Wetzlar, faisait partie du Lahngau (*Logenahe inferior*). On a cru que la famille des comtes de Gleiberg était issue de celle de Luxembourg (4); le fait est impossible, car Conrad I<sup>er</sup> de Luxembourg († 1086) avait épousé Constance de Gleiberg.

(1) SS, XV, 757 : *Huic enim matronæ (Gerberge) fuerunt quatuor fratres; quorum unus paterno nomine et honore sublimatus, obiit heu ! legitime uxoris et liberorum jucunditate nunquam letatus. Alter vero donatus posteritate nobilissimæ prolis, attavus fuit Henrici nuper defuncti imperatoris.*

(2) BRESLAU, *Konrad II.*, I, 2 et 5.

(3) *Geneal. Welforum*, SS, XIII, 734 : *Gwelfo uxorem duxit salice... de Glizperch Imizam nomine, Heinrici Noricorum ducis sororem et Frederici ducis Lotharingorum et Alberonis Metensis episcopi*, et *Hist Welf. Weingartens.*, SS, XXI, 460, avec la variante : *uxorem de gente salica de castro Glizberch.*

(4) GFÖRER, *Gregorius VII.*, I, 277 et s.

berg (1). La parenté n'existait donc que dans la ligne de Frédéric, et j'en conclus que Gleiberg avait dû être apporté par sa grand'mère Ermentrude, fille de Mégingaud.

Imiza avait été la femme du comte souabe Welf II, mort le 10 mars 1030; leur fils Welf III perdit la vie en 1055 et il est probable que le château de Gleiberg passa à des collatéraux. On y voit au début du règne de Henri IV Frédéric de Gleiberg et ses frères tenter un soulèvement (1057), qu'il faut peut-être mettre en rapport avec la réconciliation opérée entre le roi et Godefroid le Barbu et qui pouvait menacer les droits du duc Frédéric; mais c'est à tort assurément que certains historiens ont confondu celui-ci avec son homonyme du Lahngau.

Reprenons l'histoire du Lühgau. Je crois avoir établi que le comte Richard, mort en 973, y eut pour successeur son fils Godefroid, mort vers 1015.

Godefroid ne laissait que des filles qui purent transmettre à leurs époux les alleux paternels; mais que devint le *comitatus*? La question est fort obscure.

Des actes de 1041, 1042, 1059, 1072, 1098 (2) mentionnent dans le Lühgau le comte Thibaut (*Tietboldus*); la dernière de ces chartes doit sans doute être écartée: Stumpf ne croit pas à son authenticité (3); mais les autres demeurent. Or, en 1056, comme on l'a vu plus haut, un diplôme de Henri III place Epen *in comitatu Friderici*

(1) Constance eut de Conrad: Guillaume, † avant 1131, et Ermesinde, † 1143, qui sont cités dans une charte de Mégingard de Trèves, 1129 (*MRUB*, n° 465a); cf. *Allg. deutsche Biographie*, XLI, 676, *Welf III*. (KRONES); MEYER v. KNONAU, *Heinrich IV.*, I, 42 et s.

(2) 1041. LACOMB., I, n° 175; 1042, *ibid.*, n° 178; 1059, *ibid.*, n° 193; 1072, *ibid.*, n° 215; 1098, *ibid.*, n° 254.

(3) *Die Reichskanzler*, II, n° 2939.

Gozlin, † avant 943.

Henri, — Judith, ép. Otto de Carinthie, † 1004.	Godefroid le Captif. — Gothelon, † 1044. — Godefroid le Barbu, † 1069.	Gerberge, † 998, ép. Megingaud, † 1001. — Godefroid, † 977. — Ermentrude, ép. 1 <sup>o</sup> Richard, † 973; 2 <sup>o</sup> Arneul de Florennes, † avant 1010.
Henri, ép. Adèle d'Egisheim.	Du 1 <sup>er</sup> : Godefroid, † vers 1015, ép. X..., remariée 2 <sup>o</sup> à Gevehard, † 1021; 3 <sup>o</sup> à Hescelin de Grand-Pré.	Du 2 <sup>e</sup> : Gérard, évêque de Cambrai (1012-1048) et ses frères.
Conrad II, † 1039. — Henri III, † 1056.	Du 1 <sup>er</sup> : Ermengarde, † après 1079, ép. 1 <sup>o</sup> Arnoul, comte de Haspinga, † 1040; 2 <sup>o</sup> Gothelon de Montaigu, † 1064. — Du 2 <sup>e</sup> : Conon de Montaigu, † 1108, et ses frères.	Frédéric, duc, † 1065. — Imiza, ép. Welf II, † 1030; elle vit encore après 1055. — Du 3 <sup>ème</sup> : Hescelin de Grand-Pré et ses frères.

*ducis*. La contradiction est d'autant plus flagrante que la même localité d'Epen figure, avec Herve et Vaels, en 1041 et encore en 1059 (c'est-à-dire du vivant du duc Frédéric), *in comitatu Dietbaldi*.

Il règne à ce moment une grande incertitude dans les indications géographiques. Epen est dit en 1041 dans le *Livgowe*, en 1056 dans le Maselant, en 1075 dans le *pagus Aquensis* (1), et tandis que les actes de 1072 et de 1098 accolent le comté de Thibaut et le *pagus* d'Ardenne, ceux de 1041 et de 1059 portent : le comté de Thibaut et le *pagus* de Liège.

Dans un diplôme de Henri II (1005), le nom du comte est laissé en blanc (2).

Il me paraît évident que le comté du *Luihgau* a subi au commencement du XI<sup>e</sup> siècle de profondes modifications ; elles ne résultaient pas uniquement de la mort de Godefroid, mais aussi de l'accroissement du pouvoir des évêques de Liège. L'immunité qu'ils avaient acquise ne concernait pas uniquement la ville épiscopale, mais les domaines conférés à l'église Saint-Lambert, telle la forêt de Theux qu'elle avait reçue de Zwentibold et qui emportait un gros morceau de l'ancien *pagus* liégeois. Notger s'était encore emparé du château de Franchimont.

A l'autre extrémité du territoire, l'abbaye de Stavelot avait également obtenu les privilèges qui la soustrayaient à l'autorité comtale.

L'effort principal des évêques, encouragés par les rois, fut dès lors, d'empêcher que dans leur voisinage il se formât ou se maintint des principautés laïques dange-

(1) LACOMBLET, I, n<sup>o</sup> 220 : *In pago Aquensi... Valchenburch, Munzlic, Gimminich, Epena, Wilere*.

(2) DD, III, 127 : *Villas Soron et Solmaniam in pago Lewa in comitatu... sitas*.



reuses pour leur indépendance. On verra qu'entre la Meuse et le Rhin tous les anciens comtés se morcellent et font place à des seigneuries que les prélats se subordonnent par des engagements féodaux. Les archevêques de Cologne réussirent de la sorte à briser la puissance de la première maison palatine.

Dans le diocèse de Liège, le Condroz et une partie de la Hesbaie sont également englobés dans les possessions épiscopales, et s'il n'en a pas été de même du *Luihgau*, c'est que les comtes de Limbourg, héritiers du duc Frédéric, réussirent à se défendre contre l'envahissement dont ils étaient menacés.

Leur territoire néanmoins ne comprit jamais qu'une portion de l'ancien comté; il correspondait vraisemblablement au domaine que Frédéric avait recueilli de sa mère, sœur du comte Godefroid.

Le comte Thibaut était-il l'époux d'une troisième fille de Godefroid, sœur d'Ermengarde, ou bien faut-il supposer qu'il a administré le comté à la mort de ce dernier et que son nom est resté attaché au territoire, comme cela s'est vu ailleurs : dans le comté dit de Gerbert par exemple (*comitatus Gerbercensis*), fraction de l'ancien *pagus* de Metz?

Cette interprétation permettrait de comprendre comment il se fait que le nom de Thibaut reparait pendant une suite d'années si longue qu'elle est invraisemblable pour la vie d'un seul homme (1041. à 1098); il est peu explicable aussi, si Thibaut avait été maître du comté durant un pareil laps de temps, qu'il ne se rencontre pas un acte où il intervienne, une donation de sa main; enfin, on écarterait la contradiction des diplômes qui attribuent en même temps Epen au comté de Frédéric et au comté de Thibaut.

Quoi qu'il en puisse être, je ne propose pas de solution définitive à ce problème. Ce qui me paraît acquis, c'est que la mère du duc Frédéric, d'une part, Mathilde, femme de Bruno de Heimbach, et Ermengarde, de l'autre, se sont partagé l'héritage de Godefroid.

Bruno est mort sans postérité.

C'est donc surtout au duc Frédéric qu'il faut revenir ; quand il mourut en 1065, il ne laissait qu'une fille Judith, épouse d'Udon, comte d'Arlon. Udon fut la souche des comtes, puis ducs de Limbourg. C'est lui qui bâtit le château de ce nom, aux bords de la Vesdre au milieu des alleux de son beau-père (1). Cette édification est fixée par Albéric à l'année 1064 ; il est vrai que déjà une charte de 1061 mentionne *Udo comes de Lemborch* (2), mais est-elle bien datée ? L'indiction II correspondrait à 1064.

Steindorff (3) ajoutant foi à un renseignement fourni par Arndt (4), a cru qu'il reposait aux archives de Mons un diplôme de Henri III (23 mai 1050), *actum in obsidione castris vocabulo Lemburg*. En réalité cet acte est de 1102 (5) et il émane de Henri IV.

(1) SS, XXIII, 794 : *Galevanus (Udo)... inchoavit edificare castrum de Limborch*.

(2) LACOMBLET, I, n° 197.

(3) *Heinrich III.*, II, 107, n. 3.

(4) *Neues Archiv*, II, 278. Cet acte, d'après une communication que je dois à l'obligeance de M. DEVILLERS, ne se trouve pas aux archives de Mons, où ARNDT le renseigne. E. MULLER, *Das Itinerar Kaiser Heinrich III.* (1901), 81, n. 3, y fait encore allusion. Il est donc inutile de se demander à quelle occasion Henri III a dû assiéger Limbourg (RICHTER, *Annalen*, III, *Abth.*, I, 389).

(5) Il a été publié d'abord par GILLES WAULDE, *Vie et miracles de Saint-Ursmer*, Mons, 1628, 395-398 ; en dernier lieu, au t. XXI des SS, p. 316, n. 66 ; cf. Vos, *Lobbes*, II, 440 ; DEVILLERS, *Description de cartulaires*, t. III, p. 91.

Je suis porté à croire que c'est Udon lui-même qui a transporté à sa nouvelle forteresse du Lühgau le nom de Limbourg qui était pour lui un legs de la race des Conradins. Le château de Limbourg dans le *Speyergau* avait été le *locus hæreditarius* (1) du roi Conrad II, et l'église de Limburg-an-der-Lahn avait été bâtie par le fils du conradin Eberhard, Conrad, comte de cette région (le *Logenahé*), tué en 902 (2).

Henri de Limbourg, fils d'Udon, fut créé duc par Henri IV; il avait eu auparavant des démêlés avec ce prince pour s'être emparé du domaine de *Prümizfelt* (3), dont, on se souvient, Bruno de Heimbach et Mathilde avaient fait donation à l'abbaye de Prüm. Ses prétentions sur ces domaines reposaient évidemment sur la parenté qui existait entre les descendants du duc Frédéric et le beau-frère d'Ermengarde (4).

Déposé par Henri V, Henri de Limbourg conserva cependant le titre ducal et c'est ainsi que l'ancien *Lühgau* est devenu au moins partiellement le duché de Limbourg.

(1) BRESSLAU, *Konrad II.*, I, 7, n. 4; cf. II, 2 et 384.

(2) *MRUB*, I, n° 155. Dipl. de Louis l'Enfant, 10 fév. 910 : *Rogatu... Chuonradi... fidelis nepotis nostri, cuidam Chuonrado dilecto comiti nostro, filio Eberhardi, in pago Loganahe in suo comitatu*. Sur Conrad, fils d'Eberhard, cf. DÜMLER, III, 524 et s.

(3) Diplôme de Henri IV, 1101 (*MRUB*, I, n° 403).

(4) ERNST, II, 177 et s., avait entrevu la vérité : « Il est à croire que sa maison (de Henri) avait hérité de celle de Brunon. En attendant que de nouvelles découvertes fassent mieux connaître cette relation, la conjecture que nous hasardons gagne encore un degré de vraisemblance par les prétentions que notre comte Henri I<sup>er</sup> forma sur la terre de Prümisfeld... »

## CHAPITRE XI.

### *L'évêché de Liège.*

L'évêché créé à Tongres au IV<sup>e</sup> siècle, transféré à Maestricht vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, fut définitivement fixé à Liège vers 720 sous l'épiscopat de Hubert.

Comme tous les autres sièges épiscopaux, il étendit peu à peu ses possessions, obtint pour elles les privilèges d'immunité dont les rois mérovingiens étaient généreux, et se transforma, grâce à l'acquisition du *comitatus*, en principauté temporelle (1).

Ses biens étaient disséminés dans toutes les directions, mais le noyau le plus important se forma autour de la cité dans la Hesbaie, le *Luthegau* et le Condroz.

Les titres des premières donations faites aux prélats ne nous sont pas parvenus, et pour la plupart nous en ignorons même les auteurs.

D'après la tradition, Oda, tante de saint Hubert, légua

(1) HANSAY, *Les origines de l'État liégeois* (Revue de l'instruction publique en Belgique, 1900); BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, introduction; DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*; DARIS, *Notices historiques*, IX, 39 et s.; WOHLWILL, *Die Landständische Verfassung des Bisthums Lüttich*; DE VILLENFAGNE, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*; WARNKÖNIG, *Précis de l'histoire de Liège* (traduit par S. BORMANS).

au VIII<sup>e</sup> siècle son domaine d'Amey sur la Meuse (1).

Le chanoine Nicolas qui, au XII<sup>e</sup> siècle, écrivit une *Vie de saint Lambert* (2) rapporte que Clovis III (691-695) conféra l'immunité aux possessions épiscopales (3). Il s'agit évidemment de cette immunité restreinte qui excluait du territoire l'action directe des officiers royaux.

Les Carolingiens et notamment Pepin, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire I<sup>er</sup> ont à leur tour favorisé l'église Saint-Lambert, comme en témoignent les diplômes de leurs successeurs.

Vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, l'évêque disposait déjà de biens à Namur, à Tongres, à Dinant, à Huy, à Maestricht, à Ciney, et l'abbaye de Saint-Hubert lui appartenait : c'est ce qu'établit la charte de Walcaud, de 817 (4).

Charles le Gros lui attribua, en 884, la terre de Madières en Charpeigne (5); Arnulf de Carinthie, en 889, l'abbaye de Lobbes avec toutes ses dépendances (6), dont les limites sont indiquées par un diplôme d'Otton II, 973 (7), d'Anderlues jusqu'à Hautes-Wiheries, y compris le château de Thuin que les évêques, suivant l'acte de 889, avaient déjà auparavant en bénéfice.

Zwentibold, probablement à la suite des confiscations

(1) GHESQUIÈRE, *AASS, Belgii*, VI, 41, n. 2; EVRARD, *Documents relatifs à l'abbaye de Flône (Analectes, XXIII, 274)*, cherche à déterminer l'étendue de cette donation : sur les deux rives de la Meuse, entre Hermalle et Huy, etc.

(2) CHAPEAUVILLE, I, 380 : *In eo privilegio quod promulgavit pro immunitate et possessionibus ecclesie S. Mariae*.

(3) HANSAY, *loc. cit.*, 2.

(4) KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, n<sup>o</sup> IV; cf. PARISOT, 712.

(5) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n<sup>o</sup> 14.

(6) BM, 1783; MIREUS, I, 650.

(7) *DD*, II, 63.

faites sur Régnier I<sup>er</sup>, conféra à l'évêché (1) le fisc de Theux (dans le Luthgau).

Louis l'Enfant avait confirmé, en 907, la donation de l'abbaye de Fosses, due à Gisèle, sa fondatrice (2); Gisèle était probablement fille de Lothaire II et de Waldrade; en 908, le roi y ajouta le tonlieu et la monnaie de Maestricht (3), ce qui transportait à l'évêque une partie des droits régaliens dans cette ville; cette concession est faite à la demande du comte Alboin qui à ce moment avait été investi du Maasgau, enlevé à Régnier. Il remit également à l'évêque Étienne l'abbaye de Herbitzheim dont avait été dépouillé son parent le comte Étienne (4).

A Charles le Simple l'église de Liège dut les abbayes de Saint-Rombaut à Malines et de Hastière, cédées par leur possesseur, le comte Wigeric (5); la restitution du fisc d'Arches (6) (Charleville) et, de plus, un territoire étendu : la forêt royale sise entre Stavelot et Soumagne. Le diplôme du 25 août 915 détermine les limites de cette concession (7); elle s'étendait de la Warche à l'Amblève, au monastère de Stavelot, à Salte sur la rive gauche de l'Amblève en face d'Esneux, à Noidré (Sprimont), au ruisseau de Havegnée, affluent de la Vesdre à Fraipont, au ruisseau de Soumagne, à Hochelbach, et suivait la Gileppe jusqu'à l'hôpital (la Baraque Michel?) et de là en retour jusqu'à la Warche. C'est toute la partie sud-est et à peu près la moitié du *pagus* de Liège.

(1) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° VI.

(2) BM, 1990, *Cartul. de Saint-Lambert*, n° VIII.

(3) BM, 1991, *Cartul. de Saint-Lambert*, n° IX.

(4) Sur Herbitzheim (Basse-Alsace, Saverne, Sarre-Union, dans le diocèse de Metz), cf. PARISOT, 371, n. 2, 571, n. 2.

(5) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XI.

(6) *Ibid.*, I, n° V (894).

(7) *Ibid.*, n° X.

Les rois de la maison de Saxe ne se montrèrent pas moins généreux.

Otton I<sup>er</sup>, 952, donne à Saint-Lambert le monastère d'Alden-Eyck (1);

Otton II, 974: le tonlieu, le marché, la monnaie, la fabrication de la drêche à Fosses(2); 983 : le tonlieu de Visé(3);

Otton III, 985 : le comté de Huy (Condroz), qu'avait délaissé le comte Ansfrid (4); 987 : le comté de *Brunengeruz* et l'abbaye de Gembloux (Darnau), la monnaie et le tonlieu de Maestricht (5).

C'est à cette époque et sous l'épiscopat de Notger (972-1008), que l'évêché acquit sur ses possessions l'ensemble des droits régaliens qui constituaient le *comitatus*. Le diplôme par lequel Otton II en 980 confirme les biens de l'église (6), est très significatif à cet égard : il stipule d'une manière expresse que ces biens reposeront dans les mains de l'évêque, à l'exclusion de tout pouvoir public (*omni publica potestate exclusa*), et lorsqu'il répète la formule traditionnelle qui interdit aux fonctionnaires l'accès du territoire et l'exercice de leur autorité, il en excepte le comte ou le magistrat (*comes, judex*), auquel le prélat lui-même aura conféré ce ministère.

Il est donc certain que dès ce moment l'évêque est devenu comte, on dira plus tard : prince, dans son territoire.

(1) DD, I, n° 154; *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XII.

(2) DD, II, 100, n° 85; *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XIII.

(3) DD, II, 365, n° 308.

(4) DD, II, 413, n° 16; *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XV.

(5) DD, II, 445, n° 45; *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XVI.

(6) DD, II, 238, n° 210; *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XIV : *ut omni publica potestate exclusa in manu episcopi singulariter consistant (universa possessiones);... precipimus ut nullus comes, nullus judex nisi cui episcopus commiserit, audeat potestatem exercere.*

Les concessions subséquentes confirment cette interprétation.

A Huy, il était maître déjà du tonlieu, du marché, de la monnaie (1); lorsqu'en 985 Otton III l'investit du *comitatus*, il exprime la portée de sa disposition en déclarant qu'il abandonne à Notger ce qui dans le comté de Huy subsistait des droits régaliens, en l'autorisant à en disposer librement en faveur de ses fidèles (2); en d'autres termes, l'évêque a le pouvoir d'inféoder ses droits à des vassaux, en ne réservant que l'hommage suprême et l'obéissance au ban royal.

De même pour Gembloux (3) : Otto III concède l'abbaye absolument libre, de telle manière que nul comte ou son subordonné, nul avoué ne se permette de l'inquiéter, mais qu'elle soit soumise à la garde, à l'autorité, à l'avouerie, à la protection de l'évêque, et que lui seul y délègue un tuteur ou avoué.

Dès 980, l'empereur réclame de l'évêque un contingent pour l'expédition d'Italie (4) : il est donc investi du ban militaire. Ce contingent sera conduit par Hermann et Ammon. Ce que sont ces personnages, il est malaisé de le deviner.

(1) *DD*, II, 414 : *et quia quod reliquum erat regiæ ditionis, in moneta scilicet et teloneo reliquisque redditibus, munificentia regum vel imperatorum predecessorum nostrorum ecclesie... jam cesserat...*

(2) *Ibid.* II, 414 : *igitur super id quod ab antecessoribus nostris... concessum fuerat... concedimus.. quod reliquum Hoiensis comitatus in nostra ditione superfuerat... ut. . episcopi .. cuicumque fidelium suorum... dari illum censerint, liberam habeant facultatem, salva tamen... nostra reverentia vel propter debitum nobis ab omnibus honorem vel propter bannum legalius faciendum.*

(3) *Ibid.*, II, 445, n° 45 : *Hanc... abbatiam... omnino liberam... concedimus, eo rationis modo ut nullus comes vel sub comite agens, nullus advocatus... inquietare presumat, sed Leodiensis episcopi provisioni, ordinationi, advocacioni, tuitioni subiaceat, talemque loco illi Leodiensis episcopus tutorem et advocatum preficiat, sub quo res et homines... defendantur.*

(4) *JAFFÉ, Bibliotheca rer. German.*, V, 471.



MM. Bormans et Schoolmeesters ont rappelé (1) que, dans une charte passée au nom du chapitre de Saint-Lambert (963), interviennent les comtes Hermann et Emmon (2), et ils rapprochent ce dernier nom de celui du comte Immon qui, en 966, céda à l'église d'Aix-la-Chapelle des biens situés dans le *pagus* de Liège. Il faut songer toutefois qu'Immon avait été disgracié en 958 et qu'il ne rentra en faveur qu'en 966 (3). Il est vrai que la date de 963 figurant à l'acte du chapitre est sans doute inexacte, car il y est question d'une donation au monastère de Saint-Martin, qui n'a été fondé qu'en 965, comme l'atteste la charte attribuée à l'évêque Eracle (4). Malheureusement cette dernière charte, qui porte les signatures d'Otton I<sup>er</sup>, d'Otton II, de Lothaire de France et d'une quantité de laïques et d'ecclésiastiques, est de valeur fort douteuse (5); j'en dirai autant de celle de 963, dont les soixante-cinq signatures paraissent suspectes. Quoi qu'il en soit, si ce comte Immon est bien l'ancien vassal de Giselbert, on ne sera guère tenté d'admettre qu'en 980 il ait pu encore être chargé de mener en Italie le contingent épiscopal.

Pour revenir à la question du *comitatus*, l'acte de 980 me paraît à cet égard parfaitement explicite, et il est inutile de supposer, comme on a dû le faire pour la plupart des évêchés lotharingiens, que la concession royale est perdue. Sa perte serait d'ailleurs bien invraisemblable, vu le prix que l'on devait y attacher.

L'extension de l'autorité épiscopale s'est réalisée par

(1) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, III, n. 3.

(2) MIREUS, III, 294.

(3) Ci-avant, p. 164.

(4) MARTÈNE, *Coll.*, VII, 54.

(5) Cf. SICKEL, *DD*, I, 408 : Wenn der Ueberlieferung zu trauen ist...

étapes : d'abord l'immunité simple, puis des concessions isolées de droits régaliens, en 980 enfin l'exercice du *comitatus* dans son intégrité sur toutes les possessions de l'église.

Mais l'évêque liégeois n'a jamais acquis l'entièreté du *pagus*, comme ce fut le cas notamment pour l'évêque de Cambrai. A Liège même, son plus ancien domaine paraît avoir été le quartier de la Sauvenière (1); comment ses droits se sont étendus sur le reste de la cité, c'est ce que les données ne nous permettent pas de préciser. Sur la rive droite de la Meuse, le fisc de Theux et la grande forêt qui en dépendait étaient devenus son apanage.

Rupertus de Liège raconte l'artifice grâce auquel Notger réussit à empêcher un homme puissant et ambitieux d'édifier un château sur une éminence qui dominait la ville (2). L'évêque, en son absence, y consacra un autel à la sainte croix. Il s'agit évidemment dans ce récit du comte auquel l'empereur avait reconnu le droit de se fortifier, au cœur de la cité, et l'incident montre par quels procédés les évêques écartèrent la rivalité des seigneurs du territoire.

Notger fit aussi la conquête de Chèvremont (3), qui, au commencement du x<sup>e</sup> siècle, avait été la résidence habituelle des comtes. Mais ni lui ni ses successeurs ne réussirent à se rendre maîtres de tout le territoire de l'ancien *pagus* : les comtes du Lühgau et leurs successeurs les comtes de Limbourg leur dressèrent ici une barrière, dont le château de Limbourg fut la clef.

Henri II, qui confirma à son tour les privilèges de

(1) HANSAY, *loc. cit.*, 94.

(2) SS, VIII, 265.

(3) ANSELMUS, SS, VII, 203.

l'évêché (1), y ajouta en 1008 le droit de chasse dans la forêt de Wavre au nord de Malines (en Toxandrie) (2), et la même année il compléta la donation du *comitatus* de Huy, due à Otton III, en conférant à Baldéric II le ban que la couronne avait conservé sur la plus grande partie du Condroz (3). MM. Bormans et Schoolmeesters ont très habilement réussi à identifier les noms de lieux de ce diplôme (4) et ils ont prouvé que les limites du territoire cédé sont le Bocq, la Meuse, la Somme et la voie romaine qui se dirigeait de Somme-Leuze à Ombret (sur la Meuse, à 8 kilomètres nord-est de Huy). Dans ce périmètre qui comprend presque tout le Condroz, certaines enclaves toutefois demeuraient à leurs possesseurs : Andenne au monastère de Sainte-Begge, Dinant et Durbuy au comte de Namur, de même sans doute que Beaufort, Samson, Natoye, Emptinne, Assesses, Gesves, Schaltin, Ivoy, Mailleu, etc. (5).

On peut conclure que dès 987, l'évêque avait obtenu sur le *comitatus Hoiensis* l'exercice du pouvoir comtal, mais qu'en 1008 seulement il acquit le territoire même.

C'est de la même façon que Henri III concéda en 1040 à Nithard le *comitatus* dans la Hesbaie du sud-est (6), mais il fallut qu'en 1079 Ermengarde abandonnât ses alleux hesbayens pour que la possession fût complète (7),

(1) 10 juin 1006, DD, III, 141, n° 115; *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XVIII.

(2) DD, III, 121, n° 186; *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XX. Cf. ci-avant, p. 122-124.

(3) DD, III, 218, n° 184; *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XIX. (Le sommaire porte par erreur : deux forêts.)

(4) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, Introduction, V et s.

(5) *Ibid.*, VII.

(6) *Ibid.*, n° XXII.

(7) *Ibid.*, n° XXVI.

et je suis persuadé que l'attribution du *comitatus* de *Brunengeruz* devait s'attacher également à une donation, faite par la dame Alpaïde de Hougaerde (1).

Henri III remit encore à l'évêché le château d'Argenteau, ainsi que nous l'apprend le diplôme par lequel Henri IV, en 1070, à la requête de Théoduin, confirme les immunités de l'Église (2) et mentionne quelques possessions qui ne figurent pas dans les actes antérieurs : Florennes (l'abbaye et le château) dont l'acquisition paraît remonter à 1015 environ (3); Incourt et Xhendremael (en Hesbaie), Bechtem et Bockenheim (4) (près de Worms), Panderen.

Henri IV y ajoute les droits utiles dans la forêt d'Aix-la-Chapelle et, ce qui est plus important, le château de Dinant avec les droits de marché, de tonlieu, de monnaie de cette ville, et l'exercice du *comitatus* à Lustin (5). (Il ne faut pas traduire « le comté de Lustin », car il n'y a jamais eu de comté de ce nom).

Par ces dernières concessions le comte de Namur se trouvait privé d'une partie des prérogatives dont il avait joui jusqu'alors; le diplôme porte que le roi dispose de Dinant en vertu d'une décision judiciaire (*judiciario jure et legali deliberatione*), et plus loin encore : « Attendu que

(1) Ci-avant, p. 145.

(2) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XXIV, p. 35 : *castrum quod dicitur Argentel sicut genitor noster eidem ecclesie concessit...*

(3) ANSELMUS, SS, XIV, 109 : *Ejus etiam temporibus* (sous Baldéric II *Gerardus Cameracensis episcopus cum fratre Godefrido Florinense oppidum cum monasterio in honore S. Bapt. Johannis in eo constructo Leodiensis ecclesie subjecit dominio; cf. RUPERTUS, SS, VIII, 266.*

(4) SIGEB. *Auct. Gembl.* SS, VI, 391 : *Baldricus episcopus Florinensem abbatiam adquisivit...*

(5) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, 36 : *comitatum de Lustin.* MEYER VON KNONAU, II, 8, dit : *Die Grafschaft Lustin.*

ces droits ont passé en nos mains par la sentence de nos fidèles » (1).

On ignore absolument les causes qui ont provoqué cette confiscation (2).

C'est également sous Henri IV que se place l'inféodation du Hainaut à l'église de Liège (3), l'acquisition du domaine de Mirwart (4), celle du château de Clermont-sur-Meuse (5), enfin, vers la fin du siècle et au moment où se préparait la première croisade, l'engagement par le duc Godefroid de son alleu de Bouillon et l'achat du château de Couvin à Baudouin II de Hainaut (6); le territoire qui en dépendait s'étendait de la Meuse, aux environs de Revin, jusqu'à Chimay, Beaumont et Rumigny (7).

Je sortirais du cadre que j'ai tracé à ce volume en analysant ici les actes par lesquels, en 1155, le pape Adrien IV et l'empereur Frédéric Barberousse (8) confirmèrent les possessions de l'église de Liège; dans la copieuse énumé-

(1) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, 36 : *Presertim cum hec judicio fidelium nostrorum in nostras manus pervenerint et legitime fieri possit*. Cf. PIRENNE, *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge*, 12 et s.

(2) Henri IV céda encore (1088, *Cartulaire*, I, n° XXVIII) des biens à Canne, à Mheer et à Walruoz. (Est-ce Fall, comme le pense M. Bormans, ou Waroux ou Velroux?)

(3) Ci-avant, p. 92 et s.

(4) Voir le chapitre XIV.

(5) *ÆGID. AURELV.*, SS, XXV, 94 : *Itemque Claremonti castellum beate Lamberto multo precio acquisivit (Obertus)*; *Chron. S. Huberti*, SS, VIII, 612.

(6) 14 juin 1096. *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XXIX.

(7) ROLAND, *Soc. archéol. de Namur*, XIX, 116, énumère, outre les anciennes possessions de Saint-Germain des Prés, acquises par Régnier IV, Gommery, Dailly, Pétigny et Aublain, qui appartenaient en 868 à l'abbaye de Lobbes, mais que le comte de Hainaut avait réunis au domaine de Couvin au XI<sup>e</sup> siècle.

(8) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XLV, XLVI.

ration qu'ils en donnent, il est difficile de faire le départ entre les acquisitions réalisées dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle et celles qui pouvaient remonter à une époque antérieure.

---

## CHAPITRE XII.

### *Le comitatus Lommensis.*

Il est peu de circonscriptions lotharingiennes dont les origines soient entourées d'autant d'obscurité que le comté de Lomme. Je confesse n'être arrivé sur bien des points qu'à des résultats insuffisants et incertains.

Le nom même du *Lommensis* est un premier problème ; on peut affirmer qu'il est dérivé de celui d'un cours d'eau, mais lequel ? La Lomme (*Lumina*), qui se jette dans la Lesse, conviendrait parfaitement ; mais il faudrait alors prolonger le *pagus Lommensis* jusqu'aux limites de l'Ardenne et y annexer la plus grande partie de la Famenne. Il est vrai que certaines localités de la rive droite de la Meuse sont indiquées dès le VIII<sup>e</sup> siècle dans le *pagus Lommensis* ; ainsi Revin, en 762 (1), Achène (*Aciniagas*), en 794 (2), et plus tard Landrichamps (924) (3).

Cette solution toutefois est incompatible avec la grande majorité des textes qui n'attribuent pas au *pagus Lommensis* le territoire compris entre la Meuse et la Lomme.

J'aime donc mieux hasarder une autre hypothèse : la *Lumina* ne serait-elle pas la Moline, dont le nom actuel se serait formé par inversion : *Mulina* pour *Lumina*, avec l'allongement *Muliniata* ?

(1) MRUB, I, n° 16 : *Rivunio in pago Lomense.*

(2) *Biblioth. de l'École des chartes*, 2<sup>e</sup> série, III, 416.

(3) MARTÈNE, *Coll.*, II, 41.

L'un des ruisseaux qui lui donnent naissance, à Rosée, s'appelle la *Lommice* (1); c'est un indice dont il faut tenir compte. M. Roland dit, il est vrai, que la dénomination actuelle de la Molignée est relativement moderne, qu'elle la doit au hameau de Moulins, situé à son embouchure, que primitivement elle semble avoir été dite la Floye et que l'un de ses affluents garde encore ce nom (2), mais il est possible aussi que Moulins, en roman *Molin*, ait emprunté son nom à la Molignée, comme Somme-Leuze à la Somme, Ortho à l'Ourthe, Braine à la Braine, etc. Ce qui est certain, c'est qu'on n'a pu indiquer jusqu'ici, dans le périmètre du *Lommensis*, un cours d'eau auquel puisse s'appliquer le nom de la Lomme.

La solution que j'indique permettrait d'expliquer un autre fait. L'une des difficultés que l'on rencontre dans l'étude du *Lommensis*, c'est l'incertitude de la terminologie. Deux autres territoires, le *pagus Darnuensis* (*Darnau*) et le *pagus Sambrensis* sont cités parfois comme identiques ou subordonnés au *Lommensis*, parfois comme indépendants; on trouve les mentions *in pago Lommensi*, *in pago Darnuensi*, *in pago Sambrico*, *in pago Lomacensi atque Darnuensi* (3), *in pago Lommacensi seu Sambrensi* (4). Il existait donc une confusion qui résultait de l'incorporation d'anciens petits cantons dans le *Lommensis* agrandi, correspondant au comté de ce nom.

On peut affirmer sans crainte de contradiction que les

(1) ROLAND, *Toponymie namuroise*, 181.

(2) *Ibid.*, 114.

(3) DUVIVIER, *Hainaut*, 308. Polyptyque de Lobbes, 868-869 : *in pago Lommacensi seu Sambriensi...*, *in pago Lommensi...*, *in pago Darnuensi*.

(4) *DD*, I, 162 : *in comitatu Lomacensi atque Darnuensi*. Les *Annales Blandinienses* emploient aussi la forme : *pagus Lomagauginsis*, du germanique Lomagau. (VAN LOKEREN, I, n° 98; cf. n°s 100, 117.)



trois noms : *Darnau*, *Sambrensis*, *Lommensis* ont appartenu primitivement à trois territoires différents et que le dernier a englobé les deux autres.

Comment délimiter ces territoires? Pour le *Darnau* il n'existe pas de doute; il était tout entier au nord de la Sambre.

Venait ensuite le *Sambrensis*, que M. Piot (1) a eu le tort de restreindre à une assez étroite bande sur la rive droite de la rivière qui lui donnait son nom. La citation d'Hanzinne au nord-est de Walcourt in *pagus Sambrico* (2) en fournit la preuve, et c'est arbitrairement qu'il la supprime.

J'estime donc que le *pagus Sambrensis* s'étendait de la Sambre à la Molinee.

Pour le *pagus Lommensis* proprement dit, il reste alors le vaste pays compris entre la Molinee et la frontière lotharingienne, qui confinait dans cette région au *pagus Laudunensis* (le Laonnois) et au *pagus Castritius*.

Il est possible que le *Lommensis* dépassait quelque peu la Meuse à l'est et s'étendait jusqu'à la Houille; c'est ce qui expliquerait l'attribution de Landrichamps et de Revin à ce territoire. Quant à *Aciniagas*, si c'est Achène à l'est de Dinant, la chose est inexplicable.

En 863, le Darnau était compris dans le comté de Giselbert, père de Régnier I<sup>er</sup>; Giselbert, comte du Masau, avait enlevé en 846 une fille de Lothaire I<sup>er</sup> et avait dû prendre la fuite pour se soustraire à la colère du roi; réconcilié vers 860, il avait été pourvu de ce nouveau gouvernement; on voit qu'à cette époque le comte palatin Ansfrid, l'un des ancêtres apparemment des Ansfrid

(1) *Les pagi*, 186-188.

(2) SS, XV, 881, *Acta S. Arnulfi*, écrits par HARIULF, vers 1114.

de la Betuwe, y possédait la villa de Soye qu'il avait reçue en 855 de Lothaire II (*Sodoia in pago Darnau in comitatu Giselberti*) (1).

Le comté de Giselbert était assurément le *Lommensis*; car sept ans plus tard, lors du partage de Meersen, il n'est question que du seul *comitatus Lommensis* et le Darnau n'est pas mentionné comme circonscription indépendante.

Radbod, évêque d'Utrecht (de 899 à 917), était originaire de ce pays et son biographe nous apprend que du côté paternel il descendait d'une race franque illustre (2); vraisemblablement il se rattachait à la lignée de Giselbert: le nom de Radbod (Robert) se retrouve au x<sup>e</sup> siècle dans la famille de Namur.

Une fille de Régnier I<sup>er</sup> épousa un comte Bérenger (3) entre les mains duquel on voit le *Lommensis* sous le règne de Louis l'Enfant: 907, *in pago Lominse in comitatu Berengarii*; 908, *in comitatu Lummensi cujus nunc adest comes Perengarius* (4).

Il s'agit dans les deux cas du monastère de Fosses que sa situation assigne au *Sambrensis*, et l'on constate ainsi que cette circonscription n'était pas distincte du *Lommensis*.

(1) *Chron. Lauresh.*, SS, XXI, 362 : 855, *in pago Laumensi, in villa Sodeia, super fluvium Geldiona*; *ibid.*, 370, donation d'Ansfrid, 863 : *in pago Darnau, in marca vel villa Sodoia, ... in comitatu Giselberti*.

(2) *Vita Radbodi*, SS, XV, 569 : *vir sanctus ab inclitis Francorum parentibus... editus... suos visitaturus, patriam rustice Lomochanum nuncupatam adiit*.

(3) FLODOARD, 924 (SS, III, 373) : *Interea Gislebertum Berengarius qui sororem ipsius uxorem habebat comprehendit*.

(4) BM, 1990, 26 octobre 907 (*Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° VIII); *ib.*, 1991, 18 janvier 908 (*Cartul.*, I, n° IX).

Le nom de Bérenger figure encore au bas d'un diplôme attribué à Henri I<sup>er</sup> (932), mais assurément faux (*DD*, I, 77; cf. *BO*, 39).

Bérenger descendait d'Évrard <sup>(1)</sup> (comte du Ternois, plus tard marquis de Frioul) dont j'ai rappelé la fortune et la puissance; on ignore si c'est par Adalard, fils d'Évrard ou par l'une des trois filles de ce dernier : Engeltrude, Judith et Hedwige <sup>(2)</sup>.

Le nom de Bérenger ne reparaitra plus dans cette région, et l'on serait tenté de croire qu'il ne laissa pas d'héritier mâle; peut-être est-ce d'une de ses filles que naquit le comte Robert, qui figure dans une charte dressée à Namur (*actum Namuco*) en 946 <sup>(3)</sup>. Un diplôme d'Otton I<sup>er</sup> (956) indique Chastres *in pago Darnegowi* dans le comté de Robert <sup>(4)</sup>.

Son fils Albert I<sup>er</sup> est cité dès 981 dans un acte par lequel Alpaïde de Hougaerde fait une donation à l'abbaye de Waulsort <sup>(5)</sup>; ses frères Giselbert et Radbod signent avec lui.

<sup>(1)</sup> KRÜGER, *Ueber die Abstammung Heinrich des Ersten von den Karolingern* (QUIDDE's *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, IX, 50); cf. PARISSOR, 537, n. 2 et 580, n. 1.

<sup>(2)</sup> FAVRE, *La famille d'Évrard, marquis de Frioul* (*Études dédiées à Monod*).

<sup>(3)</sup> MIRÆUS, III, 293 : Le comte Robert donne Melin à l'abbaye de Waulsort (*monasterium in comitatu meo Walciodorum .. in pago Lomacinsæ... villam Melin... in eodem pago*).

<sup>(4)</sup> DD, I, 275 : *Villa Castra in pago Darnegowe ac in comitatu Roberti comitis*. Je crois pouvoir rapporter également au comte de Namur la signature : *Robertus comes*, dans un acte de 963, du chapitre de Saint-Lambert, en faveur du monastère de Saint-Martin (MIRÆUS, III, 294), si toutefois il est authentique. Albert III en 1080 (*Ann. Soc. arch. de Namur*, X, 371) nomme son *atavus* : *Robueldus*.

Sur les premiers comtes de Namur, voir BRESSLAU, *Neues Archiv*, VIII, 597 et s.

<sup>(5)</sup> WAUTERS, *Revue d'histoire et d'archéologie*, IV, 99, et DUVIVIER, *Hainaut*, 379, avec la date inexacte de 1035. Alpaïde n'était plus en vie à cette époque, et Albert I<sup>er</sup> de Namur était mort avant 1012. Une copie de cet acte, XIII<sup>e</sup> siècle, aux archives de Namur donne 981

La forteresse plantée au confluent de la Sambre et de la Meuse va désormais imposer son nom à l'ensemble du territoire ; déjà, dans un acte de Louis le Débonnaire (1), il est question du *pagus* namurois, mais ce n'était alors qu'une subdivision du *comitatus Lommensis*. En 986, un diplôme d'Otton III pour le monastère de Brogne porte : *in pago Lomacensi et comitatu Namucensi* (2), et le même prince, en 992, appelle Albert I<sup>er</sup> comte de Namur : *comiti Namuci Adelberto* (3).

Albert I<sup>er</sup> est cité par tous les historiens comme ayant épousé Ermengarde, fille de Charles de Lorraine. M. Lot cependant a émis des doutes sur la réalité du fait (4). Richer ne mentionne que deux filles de Charles qui ont partagé sa captivité : Gerberge et Adélaïde (5). Aucune source contemporaine ne parle d'Ermengarde ; à la fin du XI<sup>e</sup> siècle seulement, le *Récit de la fondation de l'église de Saint-Aubain de Namur*, écrit peu après 1064, et la *Généalogie des comtes de Boulogne* (vers 1096) sont d'accord pour faire descendre Albert II d'Albert I<sup>er</sup> et d'Ermengarde que le premier de ces deux documents dit issue de la noble race des rois Francs, tandis que le

(cf. BERLIÈRE, *Monasticon*, I, 41). La signature d'Alpaïde et de son fils (*Signum Alpaidis filiique ejus Arnulphi*) prouve que celui-ci était encore jeune.

(1) BM<sup>2</sup>, 897 (868) ; MARTÈNE, *Coll.*, I, 88 : *in pago Namurcensi in villa Beiss (Beez)... in eodem pago in loco qui dicitur Vulpilionis (Wépion)* (832).

(2) DD, II, 430. Le comte n'est pas nommé. Un diplôme attribué à Henri I<sup>er</sup>, 932, en faveur de Brogne, avec la mention : *comitem Namuci*, est faux (DD, I, 17).

(3) DD, I, 503.

(4) LOT, *Les derniers Carolingiens*, 285 et s.

(5) RICHER, *SSRG*, 151, *Karolum ergo cum uxore Adelaide et filio Ludovico et filiabus duabus, quarum altera Gerberga, altera Adelaidis dicebatur... carceri dedit.*

second lui donne expressément le duc Charles pour père (1).

Albert I<sup>er</sup> mourut avant 1012.

Sa veuve, au lendemain de la bataille de Hougaerde, où l'évêque de Liège Baldéric II avait été battu et son allié le comte Hermann d'Eename fait prisonnier, s'entremet pour obtenir que l'empereur Henri II pardonnât au jeune comte Robert de Namur d'avoir assisté Lambert de Louvain dans cette campagne (2). Robert II, qui est encore cité dans un document de 1018, relatif à l'abbaye de Florennes, publié pour la première fois par dom Berlière (3), ne vécut pas longtemps. Il eut pour successeur son frère Albert II, qui épousa Regeline, fille du duc Gothelon (4) et mourut vers 1064 (5).

Albert III, fils du précédent, prit pour femme, probablement en secondes noces, Ida, veuve du duc Frédéric de Basse-Lotharingie, mort en 1065 (6).

(1) SS, XV, 962 *Fundatio eccl. S. Albani : comes Albertus secundus, ortus ex patre Lothariense, matre vero Francigena Ermengarde, nobilissimam Francorum regum prosapiam trahente, reconstruit Saint-Aubain, consentiente uxore sua, Gothelonis ducis filia.*

SS, IX, 300 : *Geneal. comit. Bulonensium : Karolus dux genuit Ermengardem et Gerbergam. Ermengardis genuit Albertum comitem de Namuco. Albertus genuit Albertum qui nunc est* (Albert III, mort en 1102). Cf. *Geneal. Aquicinct.*, SS, XIV, 621, de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, presque dans les mêmes termes.

(2) *Gesta ep. Camer.*, SS, VII, 467 et s. : *Lantbertus... Rotberdo Namurcensi comite sibi adhibito, non erubuit prasulem invadere...; Rotbodi comitis mater Herimannum comitem suis amicis se redditum ire promisit...*

(3) *Documents inédits*, I, 9, n<sup>o</sup> 4; cf. *DD*, III, 494; *in pago Lomensi, cujus nunc comes Rodboâus adest.*

(4) Voir la note 1 ci dessus.

(5) RUPERTUS, SS, VIII, 292, le fait mourir par erreur en 1037; comme Albert III mentionne en 1070 sa septième année, dans une charte en faveur de Brogne, on peut conclure que le décès de son père se place entre juillet 1063 et juillet 1064.

(6) SS, VIII, 377, 597; XII, 504; XXIII, 798.

Albert II, né vers la fin du X<sup>e</sup> siècle, s'est marié vraisembla-

Ce mariage lui apporta le pays de La Roche, en Ardenne (1), que Frédéric avait obtenu de Henri III en échange de domaines saxons. On a pu conjecturer, avec raison, ce semble, que ces biens lui venaient d'Ida, et que pour ce motif elle a pu transmettre La Roche à son second époux.

Albert III vécut jusqu'en 1102 (2) et associa à son gouvernement dès 1099 son fils Godefroid, dont la première femme fut Sybille de Château-Porcien et la seconde (avant 1101) Ermesinde de Luxembourg, fille de Conrad et veuve d'Albert de Dasbourg-Moha.

Le mariage de Godefroid avec Sybille lui valut l'acquisition du comté de Porcien en France; mais il le perdit par la rupture de cette union (3).

Jusqu'à la fin du x<sup>e</sup> siècle le comté de Lomme ou de  
blement avant 1030; son fils aîné Albert III n'aura pas tardé jusqu'à 35 ans pour prendre femme.

(1) SS, VIII, 597.

(2) Sur la date de 1102, cf. *Nota Bronienses*, SS, XXIV, 27. Pour le faire vivre jusqu'en 1105 on a invoqué une charte de Walter de Sacey pour le monastère d'Andenne (*Mirans*, IV, 510), mais est-elle authentique? En tout cas, la date est impossible; la signature du duc Godefroid (de Bouillon) et la mention : *Godefrido regium Lotharingorum ducatum et marchiam procurante* au temps de Henri IV : *Henrico imperante, inquietantibus filio et Mathilde (?)*, nous reportent en deçà de 1096 : de plus, l'acte raconte que le duc Thierry de Haute-Lotharingie avait passé par Huy à l'époque où il venait épouser Gertrude, fille de Robert le Frison. Or, Gertrude avait perdu son premier mari, Henri III de Louvain, en 1095; elle n'avait pas attendu dix ans pour se remarier. Si la charte est authentique, elle doit se placer aux derniers mois de 1095. Il est à remarquer que le diplôme de Henri IV (1101) pour Andenne est aussi très suspect (cf. STUMPF, n° 2952).

(3) ALBRIC. SS, XIII, 801 : 1088. *Rogerus, comes Porcensis, ... qui cum fuisset captus et dehoneslatus, malorum pertesus, filiam suam cum comitatu suo dedit filio comitis Alberti, Godefrido Namurcensi*; cf. *Chron. S. Huberti*, SS, VIII, 601; cf. DE MARNE, éd. PAQUOT, 125; GALLIOT, I, 116.

Namur s'étendit au nord jusqu'à la Dyle. On a vu que Chastres en faisait partie en 958. Gembloux et son abbaye y sont cités dans les diplômes d'Otton I<sup>er</sup>, 946 (1), d'Otton II, 979 (2), d'Otton III, 987-988 (3).

Cependant l'avouerie en avait été confiée à des parents du fondateur Guibert, à Ansfrid l'aîné et peut-être à son beau-frère Lambert, père du jeune Ansfrid, comte de Louvain (4), et elle avait passé aux nouveaux comtes de Louvain, descendants de Régnier III. Sigebert rapporte qu'après la bataille de Florennes, Gerberge fit en sorte d'obtenir pour l'âme de son époux, qui avait péri dans ce combat, l'intercession de l'abbaye dont Lambert avait été le défenseur (5); dans la suite il n'est pas douteux que toute cette région du Darnau n'appartint au Brabant. Par quels événements y fut-elle rattachée? C'est ce qu'il est impossible de dire. La circonstance que l'avouerie de Gembloux était aux comtes de Louvain dut certes y contribuer.

Sur la rive droite de la Sambre, le *Lommensis* avait aussi été amoindri. L'histoire de cette région est d'ailleurs assez confuse.

L'extrémité sud-est, d'Hastière à Couvin et à Florennes, dépendait, vers 915, du comte Wigeric du Bidgau (6), souche de la maison de Verdun. Ceci résulte

(1) SS, I, p. 162 : *in comitatu Lomacensi atque Darnuensi villam Gemblaus.*

(2) *Ibid.*, II, 213, dans les mêmes termes.

(3) *Ibid.*, III, 446 : *in loco qui dicitur Gemblues in comitatu Darnuensi.*

(4) Ci-avant, p. 109.

(5) SIGEB. *Gesta abb. Gembl.* SS, VIII, 537 : *voluit ut ecclesia Gemmelacensis cujus ipse comes defensor fuerat... persolveret... orationum munia.*

(6) Avant 915. *Cart. de Saint-Lambert*, p. 16 : *Hasteriam quam comes Windricus per preceptum habebat regale, que sita est in comitatu Coivense.*

Les éditeurs corrigent *Lomense*. Le texte de ce diplôme ne se trouve ni dans le chartrier, ni dans les cartulaires.

d'abord du fait que Wigeric dispose de l'abbaye d'Hastière en faveur de Saint-Lambert de Liège. De plus, sa fille Bertha, qu'il avait eue de son premier mariage avec Éva, transmet à son époux Ébroin le pays de Florennes : *Florinas et quicquid ad eundem Florinensem pagum pertinebat* (1). C'est assurément d'Éva que venait cet héritage, mais nous ne savons rien de son origine. Est-il permis de supposer qu'elle était fille de Bérenger et de la fille de Régnier I<sup>er</sup>?

Je n'ose m'appuyer sur le diplôme de Charles le Simple qui place Hastière *in comitatu Coivense* pour émettre l'opinion que cette région forma pendant un certain temps un comté de Couvin; la plupart des érudits proposent en effet de corriger *Coivense* en *Lomense*.

Il est vrai que le fils de Berthe et d'Ébroin, Eilbertus, est qualifié *comes* dans un certain nombre de documents; mais d'autres lui refusent ce titre (2).

Eilbert mourut sans postérité; il avait épousé en premières noces Hersende (3), en secondes noces, Alpaïde,

(1) SS, XIV, 505. *Hist. Walciod. mon. : Walciodorensis ecclesie structor egregius comes Eilbertus... Ejus .. pater comes Ebroinus fuit... Iste Ebroinus... filiam Wederici comitis et ejus uxoris Evæ, quæ in nominis agnitione Berta nuncupabatur, sumpsit in conjugium, accipiens cum ea, dante ipso genitore atque genitrice, Florinas et quicquid ad eundem pagum Florinensem pertinet.*

(2) La question de savoir si Eilbert était comte a été discutée par M. ROLAND qui conclut à la négative (*Maison de Rumigny*, 15 et s).

Eilbert était-il réellement le fils d'Ébroin? Il n'est mort qu'en 977; or, Ébroin est déjà mentionné comme fidèle du roi Louis le Bègue en 879 (GALLIOT, *Histoire de Namur*, V, p. 274).

(3) Le nom de Hersende (*Herinsindis*) est aussi celui que l'on attribue à la première femme de Régnier I<sup>er</sup>. Après la mort de Hersende, Eilbert épousa Alpaïde : *hæc autem nobilis mulier ex alio anteriore marito binos bone indolis adolescentulos pariens nutrierat*, auxquels Eilbert lègue une partie de ses biens : *... tibi Godefrido et fratri tuo Arnulfo ob gratiam domini mei regis, qua suam misericordiam vobis demon-*



veuve du duc Godefroid mort en Italie (964), et c'est aux fils d'Alpaïde, Godefroid et Arnoul, qu'il légua les alleux dont il disposait, notamment le château de Florennes, qui descendait de sa mère Éva, et sans doute aussi Rumigny qu'il paraît avoir tenu de sa première femme Hersende (1).

Florennes relevait du *comitatus Lommensis*, comme le prouve encore le diplôme de Henri II de 1018 (2), mais l'abbaye de Saint-Jean avait été acquise, en 1015, par l'évêque Baldéric II de Liège (3), et le château même fut, vers la même époque, cédé, avec le consentement du roi,

*strando aperuit, et remunerationem vestrae servitutis, quam mihi fâcliter diuturno labore exhibuistis, in testimonio ejus et nobilium de curia, pagum Florinensem cum integro suo banno et indominicatum beneficium ex eodem banno liberaliter trado, et... castrum ibidem a me constructum... et opidum concedo vobis, SS, XIV, 519.* Cela se fait *in presentia regis*. Eilbertus mourut en 977 (*Ibid.*, 521).

(1) M. ROLAND, constatant (p. 14 et s.) qu'Eilbert avec Hersende avait fondé les monastères de Saint-Michel en Thiérache, et de Homblières en Vermandois, conclut (p. 15, note 1) : « Il est très probable que c'est du chef de sa femme Heresinde qu'Eilbert avait des possessions dans la Thiérache et le Vermandois. » C'est la raison pour laquelle Rumigny en Thiérache devait venir de la même source, et il n'y a aucun argument pour attribuer cette seigneurie à Godefroid de Hainaut comme le voudrait M. ROLAND (p. 13).

Il est vrai que dans le récit du chroniqueur de Waulsort Eilbert semble ne remettre aux fils d'Alpaïde que ses biens de Florennes ; mais il est à remarquer que la transmission a lieu *in presentia regis*, c'est-à-dire d'Otton II, et que celui-ci n'avait aucune qualité pour confirmer une donation relative au royaume français.

(2) *DD*, III, 494 : *abbatiam... in pago et in comitatu Lommensi sitam, cujus nunc comes adest Rotbodus.*

M. DUVIVIER, *Hainaut*, 109, a eu tort de croire que Florennes appartenait au Hainaut et avait été cédé en 1096 par Baudouin II à l'église de Liège.

(3) SIGEB. *auct. Gembl.*, SS, XI, 391 : *Baldricus episcopus Florinensem abbatiam adquisivit et cui præerat Leodiensi episcopatu.*

à l'église Saint-Lambert (1). Les seigneurs de Florennes figurent dès lors parmi les *milites* épiscopaux (2).

Dans la région voisine, une grande partie du *Lommen-sis* avait passé aux comtes de Hainaut. Je rappelle que Régnier IV, en épousant Hedwige, y avait reçu Couvin, Frasnes, Ève, Nismes.

Chimay fut également rattaché d'assez bonne heure au Hainaut. Au commencement du x<sup>e</sup> siècle, toutefois, il n'en était pas encore ainsi; deux actes retrouvés par M. Duvivier, et qui paraissent avoir une authenticité réelle, contiennent à cet égard des renseignements inattendus (3). L'un est une bulle de Lucius III, rappelant en 1181 que le comte Erlebaldus a donné à l'église Sainte-Monégonde divers biens dans le territoire de Chimay et de Salles (Hainaut). L'autre, émané d'Erlebaldus lui-même, raconte comment il a transporté de France dans le royaume de Lothaire les reliques de sainte Monégonde, qui furent déposées à Macon (*Macons in pago Haynau*).

Les indications chronologiques pourraient faire concevoir des doutes sur l'authenticité du document; il est daté en effet de 937 et de la première année du roi *Arnulfus*. La première année d'Arnulf de Carinthie est 887, et il n'y a pas d'autre roi Arnoul au x<sup>e</sup> siècle. Toutefois, si l'on examine de plus près le texte ainsi conçu : *Actum villa Salas in die Nativitatis Dei Genitricis... que est VI ydus sep-*

(1) ROLAND, *Rumigny*, 40; *Cartul. de Saint-Lambert*, n° XXIV, confirmation des possessions par Henri IV, 1070 : n° XLV, confirmation par Adrien V, 1055 : *quæcumque imperatores et reges... contulerunt : abbatiæ... Florinis : ... castrum de Florines*; n° XLVI, 1055, confirmation par Frédéric I<sup>er</sup>.

(2) DUVIVIER, *Hainaut*, 372, diplôme de Baldéric II, 1015 : parmi les signataires Godefroid de Florennes.

(3) Ils seront publiés par M. Duvivier dans le *Bulletin de la Commission d'histoire* de 1902.

*tembris, ipso die quo primitus deportata est sancta Monegundis Cymaco ob metum paganorum anno ab incarnatione Domini, IXCXXXVII, ind. V*, on se convainc que le copiste a ajouté, après les mots *in die Nativitatis Dei Genitricis*, tout ce qui suit; il a tenu à rappeler que le même jour, le 4 septembre, on avait transporté de Maçon à Chimay les ossements de sainte Monégonde, et cela à cause des craintes qu'inspiraient les païens.

Ces païens sont les Hongrois qui précisément, en 937, vinrent dévaster la Lotharingie et s'avancèrent jusqu'à Thuin (1).

Le texte ancien, qui s'arrêtait avant cette ajoute, doit donc remonter à une date antérieure et, en effet, le comte Erlebaldus, dont il est ici question, et auquel la charte donne pour femme Alpaïde et pour fils Werimundus, n'est pas un inconnu; c'était un vassal de Charles le Simple et il lui était très étroitement attaché (2); comme Charles le Simple a eu une fille naturelle appelée Alpaïde, je suppose que c'est la femme d'Erlebaldus, et peut-être Alpaïde, femme de Godefroid de Hainaut (en 964) et d'Eilbert de Florennes, est-elle sa fille.

Un personnage du nom de Werimundus est cité comme *ministerialis* de Lothaire II en 860; il intercède au sujet d'un manse sis à Valenciennes (3); est-ce le père d'Erlebaldus, dont le fils s'appelait aussi Werimundus?

Erlebaldus était comte du *pagus Castrensis* qui est immédiatement voisin du pays de Chimay; il avait des biens dans le Laonnois, le *Porcensis* et le Hainaut. Il fut tué en 921.

La conclusion serait que la première année du règne

(1) KÖPKE-DÜMMLER, 59, n. 2.

(2) Voir le chapitre XXIII.

(3) BM, 1255.

d'Arnulf, c'est-à-dire en 887, Erlebaldus, jeune et non encore revêtu des fonctions comtales, avait rapporté de France les reliques de sainte Monégonde. L'acte retrouvé par M. Duvivier porte bien le caractère d'une rédaction de cette époque; les clauses pénales sont directement empruntées à la formule salique I du recueil de Lindembrog.

De tout l'ancien *comitatus Lommensis*, les comtes de Namur n'avaient donc conservé qu'un fragment: le château de Namur avec la zone qui s'avancéait jusque vers Gembloux, et le pays compris entre Namur, Florennes, Hastière et la Meuse.

Leur puissance reposait surtout sur des acquisitions faites en dehors de l'ancien *Lommensis*. Ils possédaient Dinant, sauf les deux églises appartenant à l'évêché de Liège<sup>(1)</sup>, la centène d'Anseremme<sup>(2)</sup> (la *Chronique de Saint-Hubert* dit que c'était sans droit), et plus loin au sud, dans la région ardennaise, Bourseigne (en 1070), sans qu'il me soit possible d'indiquer l'origine de cette acquisition<sup>(3)</sup>.

En outre, une zone très étendue formant triangle avec les deux biefs de la Meuse, de Dinant à Namur et de Namur à Andenne, *a Mosa ad Mosam*; c'est ainsi du moins que s'exprimera en 1199 le traité par lequel le comte Philippe dut céder la majeure partie de ce territoire à Thibaut de Luxembourg<sup>(4)</sup>; en dernier lieu le pays de Durbuy qui s'y rattache immédiatement.

(1) PIRENNE, *Dinant*, 3 et s.

(2) SS, VIII, 577 : *Namucensi comitatui, licet injuste, subiacebat centenaria justitia Anseromiae.*

(3) DUVIVIER, *Hainaut*, 412 : 1070 : *in novis Bursinis... in comitatu Namucensi.*

(4) BERTHOLET, IV, pr. XL.

Or, on ne voit aucun événement qui, dans le cours du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle, ait fait passer cette région aux comtes de Namur, et un diplôme de Henri IV nous apprend qu'en 1101, Albert III restitua au monastère de Sainte-Begge la ville d'Andenne dont un de ses prédécesseurs s'était injustement emparé (1); il fallait donc que dans le cours du XI<sup>e</sup> siècle les comtes de Namur fussent solidement établis sur la rive droite de la Meuse; c'est à la même époque, comme on le verra au chapitre suivant, qu'ils firent l'acquisition de Durbuy.

Tous ces domaines étrangers au *pagus Lommensis*, paraissent leur être échus comme héritage des Évrard et des Ansfid : le *comitatus* de Huy, c'est-à-dire du Condroz, avait été cédé à l'église de Liège dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle; Henri II y ajouta un domaine royal, la forêt condrusienne, mais il restait les alleux qui durent passer aux descendants de Bérenger.

(1) MIRÆUS, I, 368 (acte douteux).

## CHAPITRE XIII.

### *Le Condroz.*

#### I. — LE CONDROZ ET LA FAMENNE.

Le comté du Condroz s'étendait sur la rive droite de la Meuse; il atteignait à l'est l'Ourthe, l'Amblève, la Lienne, la Lomme, au sud la Houille.

Dans ces limites, il embrassait l'ancien *pagus Condru-tensis* et l'ancien *pagus* de Famenne. Ce dernier, qui est cité dans un petit nombre de chartes du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle (1), ne constituait plus un comté distinct. M. Roland, qui a étudié de façon attentive sa consistance, a même cru pouvoir conclure que le *pagus* de Famenne était subordonné au *pagus* du Condroz. La formule ne me semble pas acceptable, car cette superposition de *pagi* ne répond pas au système administratif du royaume franc, mais ce qui me paraît certain, c'est que les deux territoires s'étaient fusionnés en un seul comté, et cette circonstance explique l'incertitude des déterminations géographiques qui placent une localité tantôt dans le Condroz, tantôt dans la Famenne.

La Famenne proprement dite formait la partie méri-

(1) ROLAND, *Questions de toponymie et de géographie historique*, 16-30, et *Les seigneurs et comtes de Rochefort* (*Annales de la Société archéologique de Namur*, XX, 63 et s.).

dionale du comté; elle avait pour démarcation au nord la Lesse et une ligne passant au-dessus de Marche et à l'intérieur de laquelle était compris Celles, Serinchamps, Heure, Somme, Bonsin, Bomal et My; les villages frontières du côté de l'est étaient Morville, Waha, On, Jemelle, Bure (1).

On sait que le traité de 870 attribua le comté du Condroz tout entier à Charles le Chauve, sans en détacher la petite portion qui se trouvait entre l'Ourthe et la Lienne, bien que le premier de ces cours d'eau dût servir en principe de ligne de partage.

C'est à tort que Piot a cru devoir rattacher le Condroz à l'Ardenne (2). Le partage de 839 l'en distingue expressément (3), et si le texte d'Hincmar présente une rédaction un peu ambiguë : *de Arduenna sicut flumen Urtia... decurrit in Mosam, excepto quod de Condorusto est ad partem orientis trans Urtam*, le sens en est : l'Ourthe coupe en deux le comté d'Ardenne, mais pour le Condroz il n'en est pas de même : la partie qui se trouve sur la rive droite de la rivière demeurera, avec le reste du *pagus*, à Charles le Chauve.

Cette région semble avoir été connue, au x<sup>e</sup> siècle, sous

(1) M. ROLAND, *loc. cit.*, 19 et s., donne la liste complète des localités attribuées à la Famenne par les documents anciens : Aye, Beauraing, Bomal, Bonsin, Bure, Genneret, Gozin, Grandchamps (sous Serinchamps), Heure en Famenne, Houbaille, Humain, Honnay, Lampsoul, Marche en Famenne, My, Morville, Neuville en Famenne, Revogne, Fescou, Wiesme, Wellin, et d'après des documents plus modernes (du xiv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle) Ave-et-Auffe, Baronville, Champlon-Famenne, Grand-Han, Hour en Famenne, Jemeppe (Hargimont), Lavaux-Sainte-Anne, Moressée, Noisieux, Rochefort, Somme (dépendance de Somme Leuze).

(2) *Les pagi*, 139, 147, 149.

(3) *Capitularia*, II, 58 : *comitatum Arduennensium, comitatum Condorusto*.

le nom de *comitatus Waudricia* : le diplôme d'Otton I<sup>er</sup> (966), pour l'abbaye de Nivelles, contient, dans une interpolation très ancienne, la mention : *Regenarius comes... tradidit in pago Ardenna super fluvio Aisna in comitatu Waudricia in villa que dicitur Villaro* (1), c'est-à-dire Villers-Sainte-Gertrude sur l'Aisne, affluent de l'Ourthe. D'où est tiré *Waudricia*? Est-ce Wéris, qui a une importante église du XI<sup>e</sup> siècle?

On ne connaît d'une manière précise aucun ancien comte du Condroz. Peut-être considérera-t-on comme tel Macaire qui, en 874, avec sa femme Gondrade, donne à la cathédrale de Cambrai des biens situés *in pago Condostrinse* (2).

Au commencement du X<sup>e</sup> siècle, Albert, oncle du duc Gislebert, reçoit par échange de l'abbé de Stavelot la villa de Genneret, *in pago Condustrio* (3). Faut-il en conclure que le Condroz était son comté? Je ne le crois pas, car Ansfrid, que l'on y verra dans la seconde moitié du même siècle, devait le tenir comme une part de l'héritage du comte Évrard, et c'est aux Évrard également que la maison de Namur dut les domaines qu'elle sut y garder. Le second fils d'Évrard, Bérenger, obtient, dans le testament de son père : *quod habere videmur in pago Condiestrim* (4), et il y a tout lieu de croire que le deuxième Bérenger, comte du *Lommensis* (en 907, 908), transmet aux comtes de Namur, Dinant, Beaufort, Assesse, Spontin, Samson, Natoye, Emptinne, et de façon générale la portion du Condroz qui bordait la Meuse depuis l'embou-

(1) *DD.*, I, 435.

(2) *MIRÆUS*, II, 935; *SS*, VII, 419 (*Gesta ep. Camer.*).

(3) *DUVIVIER*, *Hainaut*, 337.

(4) *MIRÆUS*, I, 19. Il reçoit aussi *curtem nostram Hildinam in Hasbanio* (Heelen, près de Léau).



chure de la Lesse jusqu'au delà d'Andenne, et de même le pays de Durbuy à la tête duquel on trouvera dans le dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle un comte Henri, frère d'Albert III.

## II. — LE COMTÉ DE HUY.

Le château de Huy a dû avoir de bonne heure un rôle important dans le Condroz; en 895 et 896 des actes sont dressés *in pago Condrustensi in castro Hoio* (1). Il devint le siège d'un comté qui, au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle, est cité fréquemment dans les chartes (2). Ce comté était déjà de formation artificielle et il ne correspondait plus à l'ancien *pagus*; on y voit indiquées dès lors des localités de la Famenne : Honnay, Wiesme, Tanton (3).

Piot qui n'a pas reconnu la distinction qu'il convient d'établir entre *pagus* et comté, s'est refusé à admettre cette extension; il a emprunté à Grandgagnage (4) l'idée d'un comté de la Houille (affluent de la Meuse près de Givet),

(1) 895. RITZ, 14; 896, *ibid.*, 18.

(2) PIOT, *Les pagi*, 114.

Je ne m'arrête pas au comte Meingoldus, qui d'après une interpolation à la chronique d'Égide d'Orval (SS, XXV, 51) et d'après la *Vita Meingoldi* (SS, XV, 556 et s.) aurait été comte de Huy au IX<sup>e</sup> siècle et y aurait été assassiné. DÜMMLER, *De Arnulfo Francorum rege*, 201-204, a démontré le caractère fabuleux de ces récits; il y a eu un comte de ce nom dans le Meinvelt et le *Wormacensis*, qui fut tué en 892, mais c'est arbitrairement que la légende lui donne pour séjour les bords de la Meuse et prétend faire descendre de son épouse Geila les comtes de Huy prédécesseurs d'Ansfid. En réalité le comté de Huy n'existait pas au IX<sup>e</sup> siècle.

(3) 941. *Taton inter confines aquarum Wenbria et Cenelia in comitatu Hoio*, RITZ, 36; WAUTERS (*Table*, I, 348) dit à tort : Tohogne.

1050. *In vico Hunivol in pago Falmanensi in comitatu Hoio*; cf. 1070 : *Hunai in pago Falmanensi in comitatu Hoiensi* (*Analectes*, XVI, 11).

1079. *Vesma in pago Falmanensi in comitatu Hoiensensi* (*ibid.*, 12).

(4) *Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, 41.

auquel il a rattaché ces villages qui lui paraissaient étrangers au Condroz (1); c'est une création arbitraire.

Le comté de Huy comprenait aussi des localités de la Hesbaie : Donceel (*Domus Cyrici*), Tourines, Braives, Seraing-le-Château, Jemeppe-sur-Meuse, Grand-Rozières (2), probablement Velm au sud-ouest de Saint-Trond (3). C'est sans doute par quelque alliance de famille, remontant peut-être aux Régnier, que ces annexions furent réalisées.

Vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle ce comté, dont le noyau principal est essentiellement condrusien, appartient à la race des Ansfriid : avant le futur évêque d'Utrecht qui le cédera en 985 à l'église de Liège, on y voit Erenfridus en 946 et en 959 (4), Folcuin en 963 et en

(1) PIOT, *Les pagi*, 118; cf. ROLAND, *Questions*, 28.

(2) 956 : *in pago Hasbaniense in comitatu Hoio et in villa Saran* (*Cart. de Saint-Trond*, I, 16).

963 : *ecclesiam Gengeviam in comitatu Hoio* (DUVIVIER, *Hainaut*, 343 : cf. *Actes*, 98).

975 : *Turnines in pago Haspanensi et in comitatu Folchwini comitis Hoio situm (siti)* (DD, II, 111).

981 : *Roserias in pago Hasbanio in comitatu Hoiensi* (DUVIVIER, *Hainaut*, 379; pour la date voir ci-avant p. 145, n. 1, et 199, n. 5).

1070 : *In pago Hasbaniensi in comitatu Hoiensi in villa Brovie* (*Anal.*, XVI, 9).

1088 : *Domum Cyrici in pago Hasbanio in comitatu Hoiensi* (STUMPF, *Die Reichskanzler*, III, 454)

(3) Voir la note 3, page 213.

(4) 959. RITZ, 45.

Dans un acte daté de 946 (RITZ, 39) concernant un échange entre l'abbaye de Stavelot et un particulier, le comte Erenfridus est signalé comme *avoué*; comme il s'agit de biens situés dans le Condroz et le comté de Huy, il doit être identique au comte de 959. La date de 946 est inexacte, car l'abbé Werinfrid n'a été élu qu'en 954.

En 961, *Sterea Monticula* (Stiers, dépendance de Donceel) est l'objet d'un échange entre l'abbé de Gembloux et Erenfridus, probablement le comte de Huy : on a vu que Donceel était compris dans ce comté.

975 (1). Erenfridus était vraisemblablement l'oncle d'Ansfrid, celui que Thietmar nomme également Ansfrid (2); j'établirai que les deux formes Ansfridus, Erenfridus sont employées l'une pour l'autre; on en a la preuve dans le fait qu'en 982, Velm est cité par un diplôme d'Otton I<sup>er</sup>, *in comitatu Erenfridi* (3); à cette date Erenfrid ne peut être que le comte de Huy Ansfrid, dont les possessions, on l'a vu, s'étendaient sur une partie de la Hesbaie méridionale.

Le 7 juillet 985, Otton III confirma à Notger (4) le *comitatus* de Huy que lui avait abandonné Ansfrid; Henri II compléta cette disposition en attribuant à l'évêque la propriété même de la vaste forêt que le fisc royal y avait conservée (1008) (5).

Cette concession est faite à la demande de l'évêque Heimo de Verdun et du comte *Helzelo*. *Helzelo* est le diminutif à la fois de Hermann et de Henri (6), et au témoignage de Rupertus (7), un frère du duc Gothelon I<sup>er</sup>, était connu sous le nom de *Hezelo*, *alio nomine Henricus*. S'agit-il de Hermann, comte d'Eename, fils de Godefroid le Captif, qui, d'après le nécrologe de Saint-Vanne et les *Annales Blandinienses*, mourut en 1029 (8),

(1) 975. DD, II, 111 (cf. ci-avant la note 2, p 214). Pour la mention de 963, j'invoque l'acte du chapitre de Saint-Lambert en faveur du monastère de Saint-Martin (MIRÆUS, III, 254); il est signé du comte *Fulcuinus*.

(2) THIETMAR, SSRG, 82; cf. chapitre XVII.

(3) DD, II, 326 : *curtem Velme... in pago Haspungowe et in comitatu Erenfridi comitis*.

(4) DD, 414.

(5) Chapitre XI, 190 et s.

(6) C'est aussi le diminutif de Hildradus; cf. chapitre XXIII.

(7) SS, VIII, 266.

(8) Sur la mort de Hermann, cf. BRESSLAU, *Konrad II.*, I, 282 et s., qui accepte le 28 mai 1029, d'après les *Annales Blandinienses* (SS, V, 26 : 1029, *obiit comes Herimannus*), le *Nécrologe de Verdun* (V kal.

après s'être fait moine quelques années auparavant (1)?

Il est certain que Hermann avait des biens dans la région condrusienne; il avait donné à Saint-Vanne Gesves, Sorée, Walhay, que le diplôme confirmatif de Conrad II, 1031, place dans le comté de Huy (2). En 1022, il signe un acte de l'évêque Durand relatif à un engagement, en faveur de l'abbé de Saint-Riquier, de biens à Bursy (près de Flostoy), à Heure, à Gramtinne (3). En 1025, il décide l'évêque Reginard à désigner un religieux de Saint-Vanne, Étienne, comme abbé de Saint-Laurent de Liège (4). Déjà, en 1013, il avait assisté Baldéric II contre Lambert de Louvain; fait prisonnier à la bataille de Hougaerde, il ne dut la liberté qu'à l'intervention de la comtesse de Namur (5).

Les rapports de Hermann avec l'évêque s'expliquent aisément : tous deux, l'un dans le Brabant occidental, l'autre du côté de la Hesbaie, étaient exposés aux entreprises du comte de Louvain, et il n'y aurait rien d'étrange à ce que le prélat, maître du Condroz, en eût remis la défense à son allié : Hermann aurait donc été l'un des premiers comtes épiscopaux de Huy.

Mais ce qui est embarrassant, c'est que le chroniqueur Rupertus le fait encore intervenir en 1034, à propos de la reconstruction du monastère de Saint-Laurent à Liège (6) : ceci ne cadre plus avec les indications du *Nécrologe*.

*junii Incarn. Dom. MXXIX obiit pie memorie dominus Herimannus ex comite conversus*) et l'építaphe publiée par MABILLON (*Vetere Analecta*, 380 : *Funius hunc quinto subvexit ad astra kalendas*).

(1) En 1025 d'après les *Ann. Bland.*

(2) DUVIVIER, *Actes*, 87 et 88.

(3) HARIULE, édit. LOT, 184.

(4) REINERUS, *Vita Reginardi*, SS, XX, 572.

(5) SS, VII, 467; cf. chap. XII, p. 201.

(6) *Ibid.*, VIII, 273.

D'autre part, nous avons sept chartes attribuées à Réginaud, toutes datées de 1034 et relatives à cette même abbaye (1). Trois d'entre elles (II, VI et VII) portent la signature du comte Hermann; à mon sens, elles sont fausses. On remarquera qu'elles ne font que reproduire des dispositions déjà contenues dans les autres actes, mais en y ajoutant des stipulations détaillées sur les droits des avoués. N'est-il pas vraisemblable que ces précautions datent d'une époque où l'on avait eu à se plaindre de leurs exactions? A la fin du XII<sup>e</sup> siècle l'abbé Gérard (1192-1197) fut élu : *quod contra perversos homines qui eam deprædabant, amicis optimis vallatus esset et munitus*; l'abbaye, dit le chroniqueur, était alors opprimée par des hommes pervers (2). N'est-ce pas à ce moment que l'on crut utile de se munir contre eux des armes que pouvaient fournir des titres d'une respectable antiquité? On y a fait figurer non seulement le comte Hermann, dont Rupertus mentionnait la sollicitude pour Saint-Laurent, mais aussi le comte Lambert de Louvain; or, celui-ci n'a succédé qu'après 1038 à son frère Henri et à son neveu Otton, de sorte que le passage relatif à Geest-Saint-Remy : *cujus prædii traditio facta est per manum Lamberti Lovaniensis comitis quem legitimum advocatum ecclesiæ beati Laurentii de ipso esse prædio constitui*, constitue aussi un anachronisme flagrant.

En écartant ces chartes suspectes, on se trouve toutefois encore devant le texte de Rupertus qui signale le rôle de Hermann en 1034 lors de la restauration du monastère;

(1) MARTÈNE, *Coll.*, IV, 1164-1174. M. DARIS, *Notice sur l'abbaye de Saint-Laurent de Liège* (*Bullet. Soc. arch. et hist. du diocèse de Liège*, 1882, t. II, 89 et s.), reproduit les sept chartes de Réginaud, sans en discuter l'authenticité.

(2) *Ibid.*, *Coll.*, IV, 1094 (continuateur de RUPERTUS, qui n'a pas été repris au tome VIII des *Scriptores*).

mais les assertions de ce chroniqueur qui écrivait à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et dont la chronique ne nous est parvenue que fragmentaire et interpolée (1) ont besoin d'être sévèrement contrôlées; il rattache en effet la dévotion de Hermann envers saint Laurent à un incident tragique dont l'authenticité est fort douteuse : les deux fils du comte, jouant dans la cuisine en l'absence du cuisinier, s'y seraient mutuellement embrochés. Le fait se serait passé sous l'épiscopat de Baldéric II, antérieurement donc à 1018.

Quoi qu'il en soit, si l'on prétendait défendre l'authenticité des chartes de Réginard et le témoignage de Rupertus, il faudrait condamner celui du *Nécrologe*; soutenir, en effet, que le comte Hezelo de Saint-Laurent n'est pas le fils de Godefroid de Verdun, c'est se mettre en contradiction avec ce même Rupertus. Quant à imaginer, comme le fait Anatole de Barthélemy (2), que Godefroid a eu un fils Henri (*Hezelo*) demeuré jusqu'ici inconnu et dont il fait un comte de Grand-Pré, c'est un moyen un peu héroïque de trancher le problème. Les *Gesta* des évêques de Verdun disent expressément que Godefroid n'eut que cinq fils (3), et il paraît bien établi que Hermann ne laissa pas d'enfant pour lui succéder : un diplôme de Henri III, 1040, pour l'abbaye de Stavelot, affirme qu'il est mort sans héritiers (4).

(1) Cf. MANITIUS, *Neues Archiv*, XIII, 639 et s.

(2) *Notice historique sur les comtes de Grand-Pré*, 14, n. 1.

(3) SS, IV, 48 : *quinque filios ex eo genuit (Mathildis), videlicet Adelberonem... episcopum, et predictos Fredericum et Hermannum comites, duos quoque ducatus prosapia pollentes Godefridum atque Gozelonem.*

(4) STUMPF, 2184, (*MRUB*, I, n° 313) : *quod a divæ memorie genitore nostro (Conrad II) ipsi fuit restitutum a comite Hermannno exherede mortuo per aliquanta tempora injuste detentum.*

BRESSLAU, *Konrad II.*, I, 284, n. 1, fait observer avec raison que le roi ne tient pas compte d'une fille devenue abbesse de Sainte-Odile

Dès 1028 on trouve avec le titre de comte de Huy un Gothelon dont l'origine est inconnue; il est cité au diplôme de Henri III en faveur de l'abbaye de Sainte-Croix de Liège : *in pago Condustriensi in comitatu Gozelonis de Hoio* (1).

Le même roi, en 1040, l'appelle Godefroid d'Engis (2); déjà en 1033 un comte *Gozelo de Engeis* figure comme témoin à un échange conclu entre l'abbé Poppon de Stavelot et l'abbé Nanthère de Saint-Martin de Metz (3). Engis, il est vrai, est situé sur la rive gauche de la Meuse, en Hesbaie, mais on a vu que le comté de Huy avait des dépendances dans cette région, et en 1050 Gothelon signe la donation de Godefroid le Barbu à Saint-Servais de Maestricht de son alleu de Ramioulle (4); il y est stipulé que les habitants de ce village ne doivent de redevance qu'au seigneur d'Engihoul (Engis). Il y est appelé Gothelon de Montaigu.

Ce titre, qui prévalut pour désigner ses successeurs, est tiré d'un alleu situé dans l'Ardenne proprement dite, et par conséquent en dehors du territoire condrusien. C'est même probablement le motif qui le fit préférer par ses

et d'un fils, entré dans les ordres (Grégoire, archidiacre de Liège). L'affirmation positive de Henri III ne permet pas, en tout cas, d'admettre avec DE BARTHÉLEMY (p. 15) que Godefroid, fils de Hermann, ait été après lui, comte de Grand-Pré.

(1) STUMPF, *Die Reichskanzler, Acta inedita*, III, 45.

(2) *Ibid.*, II, n° 2184 (MARTÈNE, *Coll.*, II, 60 : *a comite Godefrido de Zingeis*); SS, XI, 307, n. 26.

(3) MARTÈNE, *Coll.*, II, 56. Toutefois il y a lieu de noter que la rédaction de cet acte est postérieure à la mort de Poppon, c'est-à-dire à 1048 : *Poppo bonæ memoriæ*. Voir BRESSLAU, *Konrad II.*, II, 483 et s.

(4) SCHOONBROODT, *Invent. des archives du Val-Saint-Lambert*, I, n° 2.

Les signataires sont Lambert II de Louvain, Gothelon de Montaigu, seigneur d'Engis, et son beau-père, Giselbert de Loos.

possesseurs. Le château de Montaigu était planté sur la rive gauche de l'Ourthe, en face de Marcourt, l'une de ses dépendances, de même que Hotton et Dochamps (1).

En sa qualité de comte épiscopal, il apparaît en 1043 et 1046 comme avoué de Saint-Barthélemy de Liège (2); il signe les chartes de Réginard pour Saint-Laurent, notamment les quatre chartes authentiques (3); il figure dans une charte de 1050 relative à Honnay (4); il résida certainement à Rochefort, l'une des places du comté de Huy; le *Cantatorium* de Saint-Hubert le nomme Gothelon de *Bohania* (5): Bohagne était un faubourg de Rochefort.

Gothelon est mort en 1064.

On a vu qu'il avait épousé, après 1040, Ermengarde (6), veuve du comte Arnoul de *Haspinga*.

Leur fils aîné Conon est cité dans un acte de 1070, relatif à Braives en Hesbaie, dans le comté de Huy, et dans un acte de 1071, relatif à Honnay (7). Il partit pour la croisade d'où il revint en 1100 et fonda alors une église à Huy (8).

(1) ROLAND, *Les seigneurs et comtes de Rochefort* (*Ann. de la Société archéologique de Namur*, XX, 63 et s.).

(2) MIRÆUS, II, 810; III, 303 : *advocato loci Gozelone*.

(3) Ci-avant, p. 217.

(4) *Analectes*, XVI, 7 : *in vico Hunivol, in pago Falmanensi, in comitatu Hoiensi. Actum Walciodori, duce Frederico, comite Gothelone*.

(5) SS, VIII, 578 : *Gosilo comes Bohania*.

(6) Ci-avant p. 167.

(7) *Analectes*, XVI, 9; cf. *ib.*, 11 (1071).

M. Roland relève déjà son nom en 1055 dans le diplôme par lequel Henri III confirme à l'abbaye de Florennes la donation de l'église de Longlier (MIRÆUS, IV, 183); mais cet acte, signé par un grand nombre de témoins, n'a pas sa forme authentique. Cf. STUMPF, 2460; E. MULLER, *Itinerar*, 102, n. 4; la date est inexacte; la mention de Mathilde, comme fiancée du jeune Godefroid, prouve qu'il serait certainement postérieur à 1064.

(8) ROLAND, 106.



Conon mourut le 30 avril 1106 (1) au château de Daelhem, fief du Brabant.

Son fils Lambert lui succéda; il portait déjà auparavant le titre de comte de Clermont.

### III. — LE COMTÉ DE CLERMONT.

Le château de Clermont, situé dans le Condroz, sur la rive droite de la Meuse, fut considéré comme le siège d'un comté (2).

Ses anciens possesseurs n'étaient, toutefois, que de simples seigneurs, comme le prouve une charte de 1062 (3). Mais en 1091, le comte Giselbert de Clermont, sa femme Longarde et son frère Hermann donnent aux religieux de Cluny (4) une partie du prieuré de Saint-Symphorien (aujourd'hui Saint-Séverin), et d'après un manuscrit contenant le relevé des redevances dues à la collégiale de Saint-Paul à Liège (5), un acte de 1083 ferait mention des violences que le comte de Clermont Giselbert et son

(1) ROLAND, 108. Sa femme s'appelait Ida; ROLAND, 110, croit qu'elle était fille de Lambert, seigneur de Fouron.

Conon est désigné aussi sous les noms de *Cono de Horen* (ÆG. AUR., SS, XXV, 90) et de *Cono de Lievi* (Liéry, château sous Retinne). Cf. ROLAND, 99, n. 1.

(2) DE REIFFENBERG, *Supplément à l'art de vérifier les dates ou mémoire sur quelques anciens fiefs de la Belgique* (Nouv. mém. de l'Acad., VIII, 1834).

(3) *Analectes*, XVI, 9 : *Ego Widricus, post mortem patris mei nobilissimi viri Widrici in castello Clarimontis morantis.*

(4) MIRÆUS, II, 812.

(5) DE REIFFENBERG, ouvrage cité, 187 : *VI kal. septembris commemoratio Fredelonis comitis unde habemus ecclesiam de Harmali (Hermalle). Igitur dictus Godescalens quod decanus fuerit anno D<sup>i</sup> inc<sup>is</sup> 1083 patet ex Libro Chartarum ecclesiæ S. Pauli in littera... que loquitur de injuriis quas comes Gislebertus castelli Clarimontis ac ejus particeps Fredelo ecclesiæ S. Pauli tunc in allodio suo nuncupato Nandrenth, contiguo Castello, intulit.*

copropriétaire (*particeps*) Fredelon auraient exercées contre l'alleu de Nandrin qui appartenait à cette église.

Ce sont là des renseignements fort vagues, et nous ignorons comment les occupants de Clermont ont acquis le titre de comte.

Il est assez vraisemblable qu'ici comme à Moha il y fut importé du dehors; comme Fredelon est dit père de Giselbert d'Esch (1) et que dans la suite les d'Esch continuèrent à avoir une part de Clermont, c'est peut-être de ce côté qu'il faut chercher leur origine.

Nous ne savons pas davantage de quelle manière Clermont a passé aux mains de Lambert de Montaigu (2); c'est lui probablement qui le vendit à l'évêque Otbert de Liège (3), tout en en conservant la garde avec le titre comtal.

#### IV. — LE COMTÉ DE DURBUY.

Le comté de Durbuy qui, si mon hypothèse est exacte, est aussi un reste de l'héritage allodial des Évrard-Ansfrid, se retrouve au XI<sup>e</sup> siècle entre les mains de Henri, fils d'Albert II de Namur. Rien n'indique que l'acquisition par la maison de Namur date de cette époque, et l'on est en droit de présumer qu'il faut y voir un apanage constitué par le comte en faveur de son fils cadet.

L'origine de Henri est attestée par la *Chronique de*

(1) Sur ce point ROLAND, *Soc. arch. Namur*, XX, 113 et s., et ÉVRARD, *Docum. relatifs à l'abbaye de Flône* (*Anal.*, XXIII, 292, n. 2).

(2) Il est cité comme comte de Clermont en 1136 (*Anal.* XXIII; 294) et avec le titre de *comes* dans une donation au monastère de Flône (près de Clermont) (*ibid.*, 287).

(3) *ÆG. AUREAV.*, SS, XXV, 94; cf. *Chron. S. Hubert.*, SS, VIII, 612.

*Saint-Hubert* (1), par les *Genealogiæ Aquicinctinæ* (2), par la *Genealogia e stirpe Sancti Arnulfi* (3), par la chronique dite de Baudouin d'Avesnes (4). Son nom figure dans plusieurs chartes, notamment dans la donation de la comtesse Ermengarde de Montaigu à l'église Saint-Barthélemy de Liège (5), dont il avait l'avouerie.

Il paraît avoir vécu au moins jusqu'en 1089, si toutefois le diplôme de Henri IV pour Saint-Airy de Verdun, qui le mentionne, est authentique (6).

Tous les historiens (7) ont cru que Henri de Durbuy avait été également comte de Laroche, et, à ce titre, avoué de Stavelot. C'est ce qu'avance l'auteur du *Voyage de deux religieux bénédictins* (8) qui fonde son assertion sur une charte en faveur de l'abbaye de Stavelot, datée de 1088 (9); on y lit en effet : *facta est hæc traditio per manus Heinrici majoris advocati ejusdem ecclesiæ, filii comitis Namurcensis Alberti*. Il n'a pas remarqué qu'en 1088 le comte de Namur est Albert III; Henri, son fils, ne doit pas être confondu avec son oncle homonyme Henri de Durbuy, fils d'Albert II.

(1) SS, VIII, 610.

(2) SS, XIV, 621 : *Ermengardis genuit Autbertum comitem de Namuco et Autbertus (II) genuit Autbertum (III) et fratrem ejus Henricum comitem de Durboio*.

(3) SS, XXV, 383 et s.

(4) *Ibid.*, 420.

(5) MIRÆUS, IV, 505 : *suscepit hanc traditionem qui tunc advocatus erat comes Henricus de Dolvin castello*.

(6) *Ibid.*, I, 164 : cf. STUMPF, 2896 : *presentibus ducibus Theoderico et Godefrido, comitibus Namucensi Alberto (III) et fratre ejus Henrico*. C'est le même comte Henri qui paraît dans la charte de 1079 (*Cart. de Saint-Lambert*, p. 43). De plus, 1066 (MIRÆUS, I, 351), charte de Théoduin pour Huy; 1082 (KURTH, *Chron. de Saint-Hubert*, n° XLVI).

(7) ERNST, *Des comtes de Durbuy et de La Roche*; DE REIFFENBERG (*Nouv. Mém. de l'Acad.*, VIII, 1834); NAMÉCHE, II, 255.

(8) MARTÈNE, *Coll.*, II, 74.

La chartre de 1088 est d'ailleurs suspecte, car elle cite comme premier témoin *Lambertus comes de Monte Acuto* qui ne succéda à son père, Conon, qu'en 1106.

Le *Voyage de deux religieux* ajoute que Henri, fils d'Albert II, avait obtenu Laroche et Durbuy par son mariage avec Irène : *per filiam Hirenen nuptiis sibi sociatam*. Fille de qui ? On ne nous le dit pas, et il est impossible de deviner comment le territoire de Laroche, qui, jusqu'en 1065, appartient au duc Frédéric et que sa veuve Ida porta à son second époux Albert III, aurait pu déjà revenir à Henri, oncle d'Albert III, par un mariage quelconque.

En réalité, on a reporté au XI<sup>e</sup> siècle l'union de deux territoires qui ne fut réalisée qu'au XII<sup>e</sup>, et l'on n'a pas vu que La Roche et Durbuy sont restés distincts jusqu'à l'époque de Henri l'Aveugle (1).

Durbuy, apanage namurois, fut, après Henri I<sup>er</sup>, tenu par un comte Godefroid, au sujet duquel les *Généalogies de Foigny* fournissent les détails que voici : « Henri Wafflart, comte de Grand-Pré épousa la comtesse de Luxembourg (Liutgarde, fille du comte Guillaume). La vénérable Alix, sœur du dit Henri, épousa le comte Godefroid de Durbuy, frère du comte de Namur et du comte de Laroche ; il en eut Richard (évêque de Verdun de 1163 à 1171) et son frère Henri. A la mort de Godefroid de Durbuy, la dite Alix, remariée à Godefroid d'Esch enfanta Robert, abbé de Foigny... (2). »

(1) BAUDOUIN D'AVESNES, SS, XXV, 420, mentionne Henri comme comte de Durbuy et non comme comte de La Roche, ce qui est exact.

(2) SS, XIII, 256 : *Henricus Wafflart, comes Grandis Prati, duxit comitissam de Lucelenburgh. Veneranda Adelidis, germana dicti Henrici, nupsit comiti Godefrido de Durbuil, fratri comitis de Namuco et comitis de Rupe. De*

Il résulte de ce texte que le comte Godefroid de Durbuy était frère d'un comte de Namur et d'un comte de Laroche; on constate donc qu'à ce moment le comté de Laroche était distinct de celui de Durbuy; le comte de Namur auquel il est fait allusion ne peut être que Godefroid, fils d'Albert III; car le fils de Godefroid de Durbuy, Richard, ne devint évêque de Verdun qu'en 1163; il mourut en 1171 au cours d'un pèlerinage. On ne peut donc songer à faire de Godefroid de Durbuy le fils d'Albert II qui mourut au plus tard en 1064.

Les *Généalogies de Foigny* (diocèse de Laon) ont ici d'autant plus d'autorité qu'elles sont contemporaines et que le fils du second mariage d'Alix de Grand-Pré devint abbé de ce monastère. Nous trouvons d'ailleurs dans d'autres actes la confirmation de ce qu'elles rapportent.

Une charte de 1124 <sup>(1)</sup> nous apprend qu'à cette date Godefroid de Durbuy était mort et que son fils Henri (dont font mention également les *Généalogies*), héritier du

*quo peperit Richardum, fratrem quoque ejus Henricum... Defuncto autem Godefrido de Durbuil, predicta Adelidis nupta Godefrido de Aissa, peperit Robertum Fusniacensem abbatem...*

AN. DE BARTHÉLEMY (*La maison et les comtes de Grand-Pré*, 20 et 24) fait de Henri, époux de Liutgarde, le neveu d'Adèle (= Alix), mère de l'évêque Richard, ce qui est évidemment erroné. Il en était le frère

*Godefridus de Aissa* (que DE BARTHÉLEMY, *ibid.*, 20, nomme de *Crissa*) était seigneur d'Esch-sur-la-Sûre; il signe en 1138 (*Godefridus de Asche*) un acte d'Albéron de Trèves (*MRUB*, I, n° 1926); de même *ibid.*, n° 1929 (1138) : *Godefridus de Ascha*; dans la charte de l'abbé Conon de Stavelot, 1124, réglant les questions relatives à la dime de Bra et à la garde de Logne (*MARTÈNE, Coll.*, II, 84) : *présente Heinricho adhuc puero et nutricio ejus Godefrido de Asca sub cujus tutela erat et matre pueri Adelide comitissa*. Leur présence s'explique par le fait que le futur bénéficiaire de l'église de Bra et du château de Logne était de *familia comitis de Durbuy*.

(1) *MARTÈNE, Coll.*, II, 83.

comté, était encore enfant (*puer*). Sa mère s'était remariée au seigneur Godefroid d'Esch, qui, revêtu de la tutelle, s'intitule lui-même *comes de Durbuy*. Or, dans ce même acte paraît Henri, avoué de Stavelot, avec son fils Henri.

Il est donc impossible de soutenir plus longtemps que le comté de Laroche, dont dépendait alors l'avouerie de Stavelot, était uni dès cette époque au comté de Durbuy.

Le comté de Durbuy a eu pour titulaires :

1<sup>o</sup> Henri I<sup>er</sup>, fils d'Albert II de Namur ;

2<sup>o</sup> Godefroid I<sup>er</sup>, fils d'Albert III de Namur, mort avant 1124. Il est certes assez étrange de devoir conclure qu'Albert III a eu deux fils du même nom, celui qui devint comte de Namur en 1102 et celui qui obtint Durbuy ; mais le fait n'est pas sans exemples ; on se rappellera d'ailleurs qu'Albert III avait été probablement marié deux fois (1) ;

3<sup>o</sup> Par *interim*, Godefroid d'Esch, tuteur de son beau-fils Henri ;

4<sup>o</sup> Henri II de Durbuy, fils de Godefroid I<sup>er</sup>.

Quant au comte de Laroche qui, d'après les *Généalogies de Foigny*, est frère du comte de Durbuy et du comte de Namur, on verra que c'est Henri, fils d'Albert III, auquel Ida, veuve du duc Frédéric († 1069), avait apporté ce pays. C'était une dépendance de l'Ardenne et non du Condroz.

Les deux maisons de Durbuy et de Laroche ont dû s'éteindre vers la même époque ; leur héritage passa à Henri (l'Aveugle), fils de Godefroid de Namur, qui en 1163 cède à sa sœur Alix de Hainaut tous les alleux qu'il possédait dans les comtés de Namur, de Laroche, de Luxembourg et de Durbuy (2).

(1) Cf. chapitre XII, p. 201, n. 6.

(2) DE REIFFENBERG, *Monuments*, I, 127.

*Tableau des comtes de Durbuy et des comtes de Laroche.*

Albert II de Namur, † avant juillet 1064.

Albert III de Namur,  
† 1102.

Henri I<sup>er</sup> de Durbuy,  
1078.

Godefroid de Namur.

Godefroid I<sup>er</sup> de Durbuy,  
† avant 1124,

Henri de Laroche,  
avoué de Stavelot (1124).

épouse Alix de Grand-Pré.

Henri l'Aveugle,  
comte de Durbuy (1163)  
et de Laroche.

Richard,  
évêque de Verdun  
(1163-1171).

Henri II  
de Durbuy  
(*frère* 1124).

Mathilde  
épouse Nicolas,  
fils de  
Gautier d'Avesnes  
(SS, XXV, 328).

## CHAPITRE XIV.

### *Les comtés ardennais.*

L'étude de l'Ardenne a souvent paru difficile, parce qu'on n'a pas suffisamment distingué la circonscription administrative de la région géographique.

La forêt des Ardennes, qui avait conservé son nom celtique (*Arduenna, Arduinna*) (1), couvrait une vaste étendue de territoire depuis la Vesdre au nord jusqu'à la Meuse à l'ouest, la Chièrs et la Moselle, ou tout au moins l'Alzette et la Sûre au sud.

Pris dans cette acception primitive, le *pagus Ardennensis* englobait le Condroz et la Famenne, une partie du *Luhgau*, de la Woèvre et peut-être de l'Eifelgau.

Pour le troisième continuateur de la *Chronique de Saint-Trond*, qui écrit au XIV<sup>e</sup> siècle, l'Ardenne s'étend encore de Liège à Metz dans un sens et à Cologne dans l'autre (2).

Mais le comté, tel qu'il figure aux partages de 839 et de 870, est beaucoup plus restreint, et vers le sud il ne

(1) HOLDER, *Alt-celtischer Sprachsatz*, I, 187 : du radical *ardu*, « hochland ».

(2) SS, X, 375 : *Arduenna vero vel Ardenna est terra montuosa et ferarum habundans, sub qua plura famosa monasteria sunt scita, que a Leodio civitate ab uno latere usque Metim, et ab alia usque citra Coloniam protenditur et dilatatur.*



dépasse pas les limites du diocèse de Liège : il correspond ainsi aux doyennés de Stavelot, de Bastogne et de Graide. Toute la région ardennaise située au delà de cette ligne appartenait aux comtés de la Woëvre; c'est le cas notamment pour Longlier (doyenné d'Ivois), pour Ettelbrück, Feulen, Vianden (doyenné de Mersch).

Ainsi comprise, l'histoire du comté d'Ardenne se simplifie, et les contradictions résultant de l'indication simultanée de plusieurs comtes disparaissent (1).

Je pars donc de ce point qu'il n'y avait avant 870 qu'un seul comté d'Ardenne. Le père de l'évêque Walcaud de Liège, qui fit plusieurs donations à l'abbaye de Saint-Hubert (2), en avait été probablement le titulaire (3). De même peut-être le comte Eudes qui remit au même monastère l'église de Tillet et des biens à Bonnerue (Moiry) et à Bougnimont (Freux) (4).

Le traité de Meerssen, qui établit comme ligne de démarcation entre les deux royaumes l'Ourthe depuis son embouchure jusqu'à l'une de ses sources (entre Thommen

(1) ERNST, dont la *Dissertation sur la maison royale des comtes d'Ardenne* (écrite en 1793, publiée en 1857; *Bull. C. Hist.*, 2<sup>e</sup> série, X, 211-370), garde toujours son intérêt, n'a pas réussi à faire la distinction entre le comté d'Ardenne et les régions dites ardennaises.

(2) KURTH, *Saint-Hubert*, n<sup>os</sup> III, IV, VI.

(3) FISEN, *Histor. eccl. Leodiensis*, 109. d'après un document perdu. Cf. KURTH, *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert* (*Bull. C. Hist.*, 1898, 35).

(4) KURTH, n<sup>o</sup> VII, 841.

En 842 Lothaire I<sup>er</sup> confirma, en faveur de l'abbaye de Prüm, une donation qu'avait faite le comte Richard, mort à cette date; l'objet en était Villance, au doyenné de Graide, c'est-à-dire un vaste domaine, embrassant plusieurs communes actuelles du Luxembourg. La *traditio* avait été opérée par Bivin, frère de Richard, et par les comtes Gérard et Basinus dit Tancredus (*MRUB*, I, n<sup>o</sup> 70: BM, 1060). Rien ne dit toutefois que Richard fut comte d'Ardenne; il pouvait être plutôt comte de l'Eifelgau. (Voir chapitre XV.)

et Bellaing), dut nécessairement diviser le territoire, et l'on eut dès lors un comté septentrional (avec Stavelot, Vieil-Salm) et un comté méridional (avec Bastogne).

Dans le premier se trouvait l'abbaye royale de Stavelot, étroitement rattachée à celle de Malmédy, qui appartenait à un diocèse différent, celui de Cologne, et au *pagus* de Zulpich.

Le comté de Bastogne avait aussi son grand établissement monastique, Saint-Hubert, abbaye épiscopale qui ne figure pas dans l'énumération du traité de Meersen.

Dès le VII<sup>e</sup> siècle, les donations royales avaient doté Stavelot d'un domaine que les immunités mérovingiennes et carolingiennes soustrayaient à l'action directe des fonctionnaires. Ce domaine, d'après le diplôme de Childéric II, de 670, s'étendait de la Baraque Michel à la Warche, à la Salm, à l'Amblève et au Roannay (1).

Sur la rive droite de l'Ourthe l'influence des Régnier fut prépondérante au commencement du X<sup>e</sup> siècle. Les catalogues des abbés de Stavelot (2) citent dans les dernières années du IX<sup>e</sup> siècle, en 891 et 895, un comte-abbé Liutfrid, dont l'origine nous échappe; il avait possédé un bénéfice royal à Bihain (3).

Après lui, Régnier I<sup>er</sup> fut doté de l'abbaye jusqu'à sa mort en 915; il y eut pour successeur Évrard, dans lequel il faut voir probablement le personnage auquel Henri I<sup>er</sup> confia, en 925, la pacification de la Lotharingie.

Giselbert reprit ensuite la succession de son père et conserva l'abbaye jusque vers 939. Le duc Conrad le

(1) HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de Stavelot*, I, n<sup>o</sup> 6 (670).

(2) SS, XIII, 293.

(3) HALKIN et ROLAND, n<sup>o</sup> 44; cf. 891 (*ibid.*, n<sup>o</sup> 43) : le roi Arnulf, à la demande du comte Liutfrid et de ses moines, approuve un échange de biens.

Rouge obtint ce même bénéfice, mais on sait qu'il fut disgracié en 953.

Les comtes-abbés de cette première période n'étaient pas nécessairement les chefs immédiats du territoire; mais lorsqu'ils disparurent, c'est-à-dire au milieu du x<sup>e</sup> siècle, ce furent en règle générale les comtes qui exercèrent l'avouerie sur les établissements monastiques de leur circonscription.

Or, les premiers avoués de cette espèce à Stavelot sont des membres de la famille dite de Luxembourg. Déjà en 959, Sigefroid, qui devait, quatre ans plus tard, acquérir le château-fort de l'Alzette (dans le Methingowe), était solidement établi dans l'Ardenne septentrionale; la charte de l'archevêque Bruno, que j'ai eu l'occasion de citer plusieurs fois déjà, avait été sollicitée par l'abbé Werinfrid, parce que Sigefroid menaçait Bodeux, l'une des possessions immunitaires de l'abbaye, située à peu de distance à l'ouest de Stavelot. Pour la mettre à l'abri des entreprises de Sigefroid, l'abbé préféra en conférer le bénéfice au comte Garnier, qui tenait alors le Zulpichgau et était le protecteur naturel du monastère jumeau de Malmédy.

Ce qui confirme ces inductions, c'est que les descendants de Sigefroid se retrouvent comme avoués héréditaires de Stavelot (1).

En 1004, le comte Frédéric est mentionné comme tel (2) dans un acte que signent ses frères Henri, alors investi de

(1) Sur les avoués de Stavelot, cf. (MARTÈNE) *Voyage de deux religieux bénédictins*, II, 161. Je ne mentionne pas dans le texte les avoués inférieurs contemporains des comtes-abbés: Burgericus et Odilardus. Quant au comte Erenfrid, cité comme avoué en 946 (RITZ, 39), c'est le comte du Condroz.

(2) RITZ, 49. Cf. ci-avant, p. 27 et s.

Luxembourg, et Giselbert, maître du Saargau inférieur. Je note dès à présent l'usage qui se répètera dans cette lignée de diviser l'héritage entre les fils et de leur attribuer à chacun le titre de comte.

Frédéric, qui mourut en 1019, fut le père du comte homonyme que l'on a vu dans le Luthgau et qui devint, de 1046 à 1065, duc de Basse-Lotharingie. Il est signalé en 1033 comme avoué de Stavelot dans un échange opéré (1) entre l'abbé Poppon et Nanthère, abbé de Saint-Martin près de Metz, de plus vers 1035 (2) et en 1041 (3) dans des échanges conclus avec Saint-Maximin : *advocato... Frederico de abbatia Sancti Remacli*.

Un acte que Martène, Bertholet et Ernst datent de 1067 (4) et qui porte : *Ego dux Fredericus et Stabulensis advocatus...*, ne peut être authentique sous cette forme, puisque Frédéric était mort depuis 1065; il a visiblement été fait d'après une *noticia* (5) qui portait cette date, mais rappelait des faits bien antérieurs et notamment la mort récente de Gerberge, première épouse du duc.

La seconde, Ida, en se remarquant avec Albert III de Namur, lui fit obtenir le comté ardennais et l'avouerie de Stavelot. Albert III est mentionné comme avoué dans un acte de 1095 (6).

(1) MARTÈNE, *Coll.*, II, 56, 58. Le premier de ces échanges se fit au colloque de Deville (fin mai 1033); cf. BRESSLAU, *Konrad II.*, II, 483; la *noticia* toutefois n'a été dressée qu'après la mort de Poppon (*erat tunc temporis dominus Poppon bone memorie*) c'est-à-dire après 1048.

(2) *Ibid.*, *Coll.*, II, 64; RITZ, 52, avec la date de 1042. Cf. STUMPF, 2515; les éléments chronologiques sont incorrects.

(3) MRUB, I, n° 306.

(4) MARTÈNE, *Coll.*, II, 72; BERTHOLET, III, pr., xxx; ERNST, *Hist. du Limbourg*, II, III (avec des réserves sur la date). WAUTERS, *Table*, I, 320, l'a enregistré à l'année 1067 sans observation.

(5) Voir MIREUS, I, 663.

(6) RITZ, n° 41.

Dès 1088 peut-être, il avait délégué ce monastère <sup>(1)</sup> à son fils Henri, auquel il assigna, en apanage le château de Laroche. Ce fief qui avait appartenu au comte de Bastogne, avait été attribué, on le verra plus loin, au duc Frédéric; comme le territoire de l'Ardenne du Nord avait été fortement amoindri tant par l'accroissement des immunités de Stavelot que par la création du comté de Salm, Laroche, en s'y joignant en était devenu la place la plus importante.

C'est déjà, du vivant de Frédéric, que l'un de ses frères, Giselbert, avait détaché comme apanage le pays de Salm; il figure comme *comes de Salmo* à l'échange conclu vers 1035 entre Stavelot et Saint-Maximin <sup>(2)</sup>.

Le comté de Salm demeura aux descendants de Giselbert. Comme son fils aîné, Conrad, était devenu, avant 1059, comte de Luxembourg, le cadet, Hermann, hérita de Salm; c'est lui que les princes hostiles à Henri IV élurent roi en 1081, à Ochsenfurt <sup>(3)</sup>, et qui fut tué sept ans plus tard (28 septembre 1088) au siège d'une place forte <sup>(4)</sup>. Il laissait deux fils, Hermann II, qui conserva Salm, et Otton, qui devint comte <sup>(5)</sup> de Rheineck (sur le Rhin, entre Remagen et Andernach).

Le comté méridional d'Ardenne, que l'on peut appeler comté de Bastogne, a des commencements plus obscurs.

<sup>(1)</sup> MARTÈNE, *Coll.*, II, 74 : donation de Macaire de Chimay, 1088, *per manus Heinrichi majoris advocati ejusdem ecclesie, filii comitis Namurcensis Alberti* (charte suspecte; cf. p. 223 et suiv.).

<sup>(2)</sup> MRUB, I, n° 306 : témoin *comes Gislebertus de Salmo*.

<sup>(3)</sup> RICHTER, *Annalen*, III, 329 et s.; MEYER v. KNONAU, III, 417, n. 126.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, III, 397.

<sup>(5)</sup> Otto de Rheineck devait probablement son titre à son mariage avec la veuve d'un comte palatin (WAITZ, *D. Verf. Gesch.*, VII, 181; BERNHARDI, *Lothar v. Supplinburg*, 522, n. 29).

On notera que le village de Bastogne appartenait à l'église Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle, mais il n'en était pas de même du château.

En 907, un comte Otbert, assisté de sa femme Helletrude, remet à l'abbaye de Stavelot le bien de Wampach situé : *in comitatu Bastoniense* (1), et reprend en précaire celui de Bourcy (au nord-est de Bastogne). Otbert est peut-être identique au comte Albertus, oncle du duc Giselbert qui, devenu vieux, céda au même monastère (2) le domaine d'Odeigne (*Aldanias*). S'il en est ainsi, la race des Régnier aurait à ce moment exercé son autorité sur les deux rives de l'Ourthe, mais elle ne se maintint pas plus dans l'Ardenne du Sud que dans l'Ardenne du Nord, et quand il se fait un peu de lumière, on retrouve le comté de Bastogne aux mains des descendants de Wigeric ; c'est ainsi qu'on a pu très légitimement les appeler les comtes d'Ardenne.

Déjà un frère de Wigeric, Frédéric, était devenu abbé de Saint-Hubert sous l'épiscopat de Richard (3) ; il mourut le 23 octobre 942 ; son élection est un indice de l'autorité que sa famille avait acquise dans la région.

Quelques années plus tard, lorsque le comte Étienne (en 956) acheta le pardon de ses violences en cédant à l'abbaye une partie du fisc de Chauvency (dans le *pagus Ivotius*), deux comtes assistent à la donation : Régnier et Giselbert (4).

Régnier est un fils de Gozlin ; il paraît à l'acte par

(1) HALKIN et ROLAND, I, n° 50.

(2) Ci-avant, p. 212.

(3) *Vita Johannis Gorz.*, SS, IV, 352 ; cf. *Gallia christiana*, III, 969.

(4) KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, I, n° VIII : *vestituram ejusdem allodii coram Raginero et Gisleberto comitibus firmavit.*

lequel Ida, sa mère, remit Hunsdorf en 943 à l'abbaye de Saint-Maximin <sup>(1)</sup>. On verra que Giselbert, oncle de Régnier, qui est cité dans le même document, était comte du Chaumontois et probablement aussi du Methingowe <sup>(2)</sup>. Je conclus que Régnier, dont on n'avait pas jusqu'ici indiqué le territoire, était le comte de Bastogne, et dès lors, il est vraisemblable qu'il fut le père d'un autre comte de Bastogne, Gothelon, dont la *Chronique de Saint-Hubert* a conservé le souvenir.

Gothelon avait pour frères, d'après le témoignage de Gerbert <sup>(3)</sup>, Adalbéron, évêque de Laon, et Bardo (diminutif d'Adalbertus, Albertus). Adalbéron était parent (*affinis*) de Godefroid de Verdun. C'est ce que d'ailleurs les noms d'Adalbéron, Gothelon auraient permis de deviner, et de même celui de Cunégonde, fille de Gothelon, qui répète celui de la mère de Gozlin.

Gothelon de Bastogne, qui vivait encore en 1028 <sup>(4)</sup>, est-il identique au comte Gothelon qui en 966 <sup>(5)</sup> et en 991 <sup>(6)</sup> est indiqué comme avoué de Stavelot? On sera

(1) MRUB, I, n° 179; *filius ejus (Gozlini) Reginherus*, avec les signatures de Frédéric, Giselbert et Sigebert : cf. *ibid.*, n° 212; chartre d'Uda : *filiorum meorum Heinrichi et Reginheri, fratrum predicti Gozlini*; on constate que Giselbert n'était pas mort en 939, comme semble le dire un acte de sa veuve Hadewidis dont il sera question plus tard.

(2) Cf. chapitres XXXIX et XX.

(3) Edit. HAVET, lettre 58 (985) : *adfuit etiam... episcopus Laudunensis Adalbero. Frater Gocilo, obside pacis filio fratris Barde dato, ea conditione evasit ut quæ Sigefridus ac Godefridus facturi sunt, faciant.*

Lettre 136 (988), adressée à Adalbéron de Laon : *laicum hominem tibi que affinem exemplar habeto, comitem Guodefridum* (Godefroid de Verdun, qui était demeuré captif pendant deux ans).

(4) STUMPF, III, 45 (19 avril 1028) : *in pago Ardunenst in comitatu Gozelonis de Bastonia ecclesiam de Lonchamp.*

(5) RIRZ, 40.

(6) *Ibid.*, 47, avec la date inexacte de 943, que WAUTERS, *Table*, I, 350, a conservée : *regnante glorioso Ottone anno VIII se rapporte à*

tenté de trouver les dates fort distantes, mais si l'on observe qu'Adalbéron, son frère, occupa le siège de Laon de 977 à 1030, c'est assurément l'indice d'une grande longévité dans la famille.

Ce qui est moins facile à expliquer, c'est la situation du comte de Bastogne vis-à-vis de Stavelot. On a vu qu'au XI<sup>e</sup> siècle l'avouerie de l'abbaye appartient aux comtes de l'Ardenne du Nord, et c'est chose logique. On serait obligé d'autre part d'admettre que Gothelon fut dépouillé de cette fonction avant 1004, puisqu'à cette date Frédéric de Luxembourg en est déjà revêtu.

Il est hautement probable que l'abbaye, dont les possessions étaient disséminées dans plusieurs régions, avait plus d'un avoué; dans l'une des donations où paraît Gothelon, il est question de Cröv sur la Moselle, dans l'autre de biens qui nous sont malheureusement inconnus (1).

Je ne prétends pas, au milieu de ces obscurités, indiquer une solution définitive, mais j'incline à croire que Gothelon n'était pas le détenteur immédiat et principal de l'avouerie. C'est de la même façon qu'en 946 Erenfrid, comte de Huy, est nommé avoué de l'abbaye de Stavelot, pour ses domaines condrusiens. Je n'ignore pas qu'on m'objectera la coutume qui prévalut dans la suite, de conférer l'avouerie héréditaire aux possesseurs du fief de Laroche; or, précisément, ce fief appartient jusqu'à sa mort à Gothelon, mais l'argument est loin d'être décisif; en effet, les avoués, notoirement signalés comme tels, en 1004, en 1033, en 1035 n'étaient pas seigneurs de Laroche, et si le deuxième comte Frédéric le devint

Otton III et non à Otton I<sup>er</sup>. Il faut donc corriger 991. L'objet de l'acte est une donation à Cröv, sur la Moselle.

(1) *Ad Demekema et Cominam* (Ritz, n<sup>o</sup> 28, p. 41).



après 1039, il faut renverser la formule : les détenteurs de Laroche eurent l'avouerie de Stavelot, parce que ce château était devenu le séjour principal des comtes de l'Ardenne septentrionale.

Lorsque Gothelon mourut (en 1028 ou peu après), il laissait une fille unique, Cunégonde ; elle avait été mariée à un comte saxon, Otton, et en avait été séparée par un divorce scandaleux (1). Elle finit ses jours comme recluse à Saint-Hubert ; ses biens avaient été adjugés au fisc, et Henri III, disposant des fiefs de Laroche et d'Amberloup, en investit le duc Frédéric, en échange de certains biens situés en Saxe. On a conjecturé qu'ils lui venaient de sa seconde femme Ida, car elle a pu, en se remariant avec Albert III de Namur, les lui apporter en dot.

A partir de ce moment, l'important château de Laroche, devenu siège du comté, fut attaché à la maison de Namur. Albert III l'attribua à son second fils, Henri, qui s'intitule comte depuis 1102 (2) et qui déjà auparavant avait exercé par délégation l'avouerie de Stavelot.

Cet héritage dont faisait partie sans doute toute la portion de l'ancien comté ardennais de la rive droite de l'Ourthe, qui n'avait pas été esclissée au profit du comté de Salm, — et notamment la seigneurie de Houffalize, — échut par déshérence à Henri II l'Aveugle de Luxembourg. J'ai déjà noté qu'en 1163 il céda à sa sœur Alix

(1) SS, VIII, 597 : *Tempore autem Henrici imperatoris cognomento Pii (1002-1024),... Cunegondis comitissa, qua fuerat unica Gozelonis comitis, dominatoris ejusdem fisci (Amberlacensis), Ottoni cuidam Saxonico nupsit : inter quos inhonesto divortio eveniente..., omne patrimonium Cunegondis lege palatina devenit in manu imperatoris. Henricus autem imperator, filius Conrardi, predictum fiscum cum castro quod dicitur Rupes Seremanni duci Frederico mutuavit pro quibusdam ejus possessionibus qua in Saxoniam opportunoeres erant sibi.*

(2) Ritz, n° 45.

de Hainaut les alleux qu'il possédait : *infra honores et comitatus de Namuco, de Roche, et de Lusceburch et de Durbui* (1).

Quant au comté de Bastogne, tel qu'il demeurait, amoindri de Laroche et d'Amberloup, il avait passé probablement, dès la condamnation de Cunégonde, à ses collatéraux de la maison d'Ardenne-Verdun. Godefroid le Barbu, Godefroid le Bossu, Godefroid de Bouillon seront avoués de Saint-Hubert (2); il en avait été déjà de même probablement de Gothelon I<sup>er</sup> et de Gothelon II.

Les Godefroid ont eu des rapports fréquents et des démêlés nombreux avec l'abbaye de Saint-Hubert. Godefroid le Barbu occupait le château de Mirwart, lorsqu'à la demande de l'abbé Adelard l'armée de Henri III vint en faire le siège (3). Godefroid le Bossu fit donation d'Assenois (Offagne) (4); Godefroid de Bouillon, de l'église de Sensenruth; il restitue l'alleu de Tellin (5). A son lit de mort, l'époux de Béatrice avait fait vœu de créer un prieuré (6), mais son fils refusa d'exécuter sa promesse.

Le plus important des alleux ardennais des Godefroid fut le château de Bouillon : planté sur la Semois, il rattachait la possession de l'Ardenne à celle du comté d'Ivois, qui, au milieu du x<sup>e</sup> siècle, fut aux mains de la même race. On voit par une lettre de Gerbert qu'Adalbéron de Reims y avait donné rendez-vous en 988 à son frère Godefroid (7), et l'on sait que dans la seconde moitié

(1) Chapitre XIII, p. 226.

(2) KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, n<sup>o</sup> XV (1059-1067). Godefroid le Barbu règle les droits du sous-avoué Thiebaldus; n<sup>o</sup> XLVI, 1082 : *per manum Godefridi ducis et ejusdem ecclesie advocati*.

(3) SS, VIII, 571.

(4) KURTH, n<sup>o</sup> XXV.

(5) *Ibid.*, n<sup>os</sup> LXV, LXXIX et XXXVIII.

(6) *Ibid.*, n<sup>os</sup> XVII, XXIV et XXV.

(7) Lettre 129.

du x<sup>e</sup> siècle, les trois derniers ducs de cette maison, et surtout le futur roi de Jérusalem, furent souvent désignés par l'épithète *Buloniensis* et parfois même comme ducs de Bouillon; mais il est tout à fait incorrect de parler d'un duché (territorial) de Bouillon, et encore plus de ducs ou même de comtes de Bouillon au ix<sup>e</sup> et au début du x<sup>e</sup> siècle (1).

Certains domaines de l'Ardenne se sont trouvés entre les mains de Richilde de Hainaut; elle dispose de Chevigny (Recogne, Saint-Pierre, Sainte-Marie), de Bras, de Grupont et aussi de la montagne de Mirwart (2); comme elle ne peut les tenir de ses parents, qui étaient originares d'Alsace, il est presque certain qu'elle les avait reçus, à titre de douaire, de son premier époux Hermann, qui lui-même les tenait de sa mère, fille de Hermann d'Eename. On sait que les veuves aliénaient plus aisément leurs biens dotaux que leur patrimoine de famille.

C'est de la même origine qu'Arnoul III, fils de Richilde, devait tenir le bien de Somal (dépendance de Maffe) en Condroz, dont il fit donation à Saint-Hubert (3). On a vu que Hermann d'Eename avait des biens dans ce canton.

La portion occidentale de l'Ardenne entre la Meuse et la Lomme, correspondant au doyenné de Graide ou tout

(1) OZERAY, *Hist. de Bouillon*, 273, 311, d'après la charte faussée, de 852, fabriquée par Rozière, et prétendue charte de Henri I<sup>er</sup> (938) réglant les tournois. (MIERIS, *Charterboek*, I, 36).

(2) KURTH, n<sup>os</sup> XXXII et XLVII, XLVI et LIII; cf. *Comm. Hist.*, 1898, 78; SS, VIII, 591 : *a Richilde comitissa Montensi, ipsum montem cum comitatu et banno et ceteris ejus appendiciis, duo quoque ejus allodia, scil. Bras et Gruispontem, ... taxato pretio comparavit* (Henricus Leodiensis).

(3) *Ibid.*, n<sup>o</sup> XXX.

au moins à une partie de ce doyenné, semble avoir formé pendant quelque temps un comté distinct (1).

Les *Miracula Sancti Huberti* citent à Givet, qui était compris dans cette région, un comte Erluin (2), mais il n'est pas possible de préciser à quelle date.

Dans un autre passage du même récit il est question du comte Thierry qui partageait avec son frère *Aleramnus* le « comté ardennais » (3). Ce comte Thierry se retrouve dans une charte qu'il faut dater de 930, et qui mentionne un bien situé à Landrichamps, sur la Houille, au comté de Lomme, touchant d'un côté au domaine que le comte Thierry tient du fisc de Givet (4). Enfin la *Chronique de Waulsort* rapporte qu'un comte Thierry (5) occupait sur la Lesse le *castellum Greteri*, probablement le château de Graide. M. Roland a fait remarquer que l'auteur a confondu ici la Lesse avec un de ses affluents : Graide est en effet sur le ruisseau de Bièvre; mais il existe un mamelon entre Graide et Sclassin (Hautfays), qui conserve encore le nom de Château-Thierry (6), de sorte que l'identification ne paraît pas douteuse.

M. Roland conjecture que Thierry eut pour successeur le comte Étienne qui en 955 (ou plutôt 956) donna à Saint-Hubert la moitié de Chauvency (comté d'Ivois),

(1) ROLAND, *Étude sur le village et le doyenné de Graide* (Soc. arch. de Namur, XVI, 433 et suiv.).

(2) SS, XV, 911.

(3) *Ibid.* : *Comitatum Arduennensem agebat Theodericus, cujus frater Aleramnus partes æquabat ejusdem comitatus.*

(4) MARTÈNE, *Coll.*, II, 41, avec la date inexacte de 924. La présence du duc Giselbert indique que l'acte doit être postérieur à 928; de plus, la huitième année du roi Henri se calcule à Stavelot à partir de 923 (cf. t. I, 30, n. 2), donc 930.

(5) SS, XIV, 529.

(6) ROLAND, ouvrage cité à la note 4 de la p. 239.

pour racheter le dommage qu'il avait causé à l'abbaye en édifiant le château de Mirwart (1); le comté ardennais de Graide se serait donc étendu jusqu'au voisinage de Saint-Hubert et de la sorte s'expliquerait cet incident.

Sans contredire absolument à cette hypothèse, je crois cependant préférable d'admettre qu'Étienne, comte du Porcien où il fonda le prieuré de Thin-le-Moutier, s'était emparé du *Castricius* et de l'*Ivotius*, dans lequel se trouvait son bien de Chauveny (2).

Il faut songer que dans la première moitié du x<sup>e</sup> siècle des vassaux français avaient réussi à se mettre en possession de quelques pays lotharingiens voisins de la Meuse et de la Chiers, que les rois occidentaux revendiquaient ces territoires, et qu'en 980 seulement, au traité de Margut, Otton II en obtint la restitution partielle.

Envahir l'Ardenne elle-même, ce devait être une tentation naturelle. On constate, par les *Miracula Sancti Huberti*, que des bandes armées se lançaient dans les solitudes de la grande forêt, dont les chemins leur étaient même inconnus (3), et qu'elles allaient dépouiller les domaines de l'abbaye qui s'y trouvaient dispersés.

Le comte Thierry de Graide, de même que le comte Étienne et peut être avant eux Erluin de Givet, étaient sans doute des seigneurs français qui avaient poussé des pointes hardies dans le royaume allemand. Le nom d'*Ale-*

(1) SS, XV, 912. Les *Miracula* donnent la date de 955, mais la présence de l'évêque Baldéric I<sup>er</sup> prouve qu'il faut au moins 956.

(2) Cf. les chapitres XIX et XXIII.

(3) SS, XV, 911 et s. : *Quidam Erluinus comes Gabeliensis tanta feritatis et superbiæ fuerat, ut quibuscumque prævalere posset, sive ecclesiarum sive secularium rebus oppressionem inferret. Quia vero possessiones beati Huberti eo sibi videbantur ad deprimentum faciliores quanto et erant propinquoires... digressus per Arduennam transitus habere, Burias devenit... Tandem. . cum ducem, utpote viarum ignari, quærerent... etc.*

*ramnus* (pour Waleramnus) donné au frère de Thierry, avec sa forme plus romaine que germanique, corrobore cette interprétation.

On comprend mieux ainsi comment une partie du doyenné de Graide a pu se détacher momentanément du reste de l'Ardenne.

Contrairement à l'opinion exprimée par M. Kurth (1), je suis disposé à croire que c'est sans titre qu'Étienne avait élevé un château-fort sur le territoire de Mirwart ; c'est ce qu'affirme d'ailleurs la *Chronique de Saint-Hubert*. Il est vrai que plus tard Richilde est propriétaire de ce domaine ; mais bien des événements se sont passés de 956 à 1050 et je ne pense pas qu'aucune parenté puisse relier Richilde à Étienne.

Le successeur d'Étienne dans la région ardennaise qu'il avait envahie fut probablement Régner, fils de Gozlin. Avait-il épousé une fille d'Étienne ? On ne pourrait le dire. En tout cas, ce petit comté, dont Graide fut un instant le siège, ne reparait plus dans la suite. Régner semble aussi avoir été comte dans l'*Odornensis* (partie septentrionale du Verdunois) (2).

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle l'ancien comté d'Ardenne se trouve donc divisé en un petit comté de Salm à l'est ;

Un comté de Laroche, englobant ce qui reste de l'ancienne Ardenne-Nord ;

Un comté méridional dont Bouillon est devenu le siège ;  
De plus, le domaine immunitaire de Stavelot.

Au XII<sup>e</sup> siècle se formeront encore le comté de Vianden et le comté de Clervaux.

(1) *Bull. Comm. Hist.*, 1898, 73 et s.

(2) *DD*, II, 326 : 185. *Amella* (Amel) et *Gedulsvillam* (Joudreville) in *pago Webra in comitatu Reginhardi*.

## CHAPITRE XV.

### *Les comtés ripuaires.*

Les comtés ripuaires que le traité de Meersen unit dans la formule : *in Riboarias comitatus quinque*, étaient Juliers, Zulpich, Eifel, Bonn et Cologne (1).

La race qui y dominait au IX<sup>e</sup> siècle était celle des Matfrid. En 844, Lothaire I<sup>er</sup>, à la demande de son fidèle *ministerialis* Matfrid, dispose d'un bien à Bettingen dans l'Eifelgau (2). Un diplôme du même prince (3) mentionne comme intercesseur en 846 le comte Matfrid *in pago Ribuariense in comitatu Juliacense*, et un autre, en 855, le *comitatus* de Matfrid *in pago Eiflense* (4). Encore en 867, le comte Matfrid sollicite pour un de ses vassaux un échange de biens dans les comtés de Zulpich, de Juliers et de l'Eifel (5).

Cologne échappait sans doute à leur influence. Un capitulaire de Louis le Débonnaire cite parmi les *missi* : *in Colonia Eemundus comes* (6). C'est probablement le même

(1) Voir la carte des *pago* ripuaires dans SCHRAEDER, *Lehrbuch der Rechtsgeschichte*, Tafel II; cf. BÖTTGER, *Diöcesan- und Gau-Grenzen Nord-Deutschlands*, I, 1-103, et la carte annexée.

(2) *MRUB*, I, n° 71; *BM*<sup>2</sup>, 1114 (1080).

(3) *Ibid.*, n° 77, avec la date de 847; *BM*<sup>2</sup>, 1124 (1090).

(4) *Ibid.*, n° 89; *BM*<sup>2</sup>, 1171 (1137).

(5) *Ibid.*, n° 108; *BM*, 1280.

(6) *Capitularia*, I, 308; cf. ANSEGISI *Collect. ibid.*, 419 : *in Colonia Hadalboldus episcopus et Eemundus comes*.

comte Eemundus qui signe le premier, en 844, une donation faite au monastère de Saint-Martin, près de cette ville (1). En 849, les *Annales Coloniensis brevissimi* signalent la mort de *Werinarius comes Coloniae* (2).

Mais dans la suite il ne se rencontre plus à Cologne que des comtes à droit restreint, c'est-à-dire des burgraves auxquels le roi confiait la garde du château, tandis que l'évêque exerçait, par l'entremise d'un avoué, le pouvoir judiciaire que lui conférait l'immunité (3).

On a invoqué en sens contraire un acte de Henri II (1005) qui cite Horchem (?), *in pago Colingauwe in comitatu* (le nom laissé en blanc) (4), mais sans recourir à l'explication de Heldmann, d'après lequel l'absence de mention du comte résulterait du fait qu'il n'y en avait plus (5), il suffit de constater qu'à cette époque l'indication géographique du *pagus* n'implique en aucune manière qu'il correspondit encore à un comté : une localité de l'ancien Kölngau pouvait très bien appartenir à un autre *comitatus*.

Or, il est certain qu'avant le milieu du x<sup>e</sup> siècle une section du pays de Cologne s'en était détachée sous le nom de Gillgau, 962 : *in pago Gelegovi in comitatu Goffridi comitis* (6).

Mais est-il permis de croire que dès 870 il en était ainsi et que par conséquent le cinquième comté ripuaire du traité de Meerssen doit déjà être appelé le Gillgau ? La

(1) ENNEN-ECKERTZ, *Quellen*, I, 447 : *ad S. Martinum... qui in monasterio Rinensi prope Coloniā... S. Eemundi comitis*.

(2) SS, I, 97.

(3) HELDMANN, *Der Kölngau*, 103, 115 et s.

(4) DD, III, 127.

(5) HELDMANN, 103 : Der Name des Kölngaugrafen war am Hofe unbekannt, weil es keine solche Persönlichkeit gab.

(6) LACOMBLET, I, n<sup>o</sup> 105.



conclusion me semble téméraire; on trouve la mention du *pagus Coloniensis* en 864, 866, 898 (1).

L'époque où la cité de Cologne passa sous l'autorité immédiate de ses prélats n'est pas nettement établie; on ne sera guère disposé à admettre toutefois que l'archevêque Bruno, qui était en même temps duc de Lotharingie, pût être subordonné à un comte du territoire. C'est donc vraisemblablement en 953 que les droits régaliens du *comitatus* lui furent conférés dans l'enceinte de la ville épiscopale, et que par conséquent l'ancien comté ripuaire de Cologne cessa d'exister. En 989, l'archevêque Everger peut disposer, en faveur du monastère de Saint-Martin, du *macellum* (boucherie) de la ville (2).

Le Gillgau ne fut donc certainement qu'une des centaines du primitif *pagus* de Cologne, et de même à l'ouest, le *Cuzzichgau* (3), et vers le Nord le *Nivenheim*, ainsi appelé d'après le village de ce nom à l'ouest de Zons (4), n'étaient que des circonscriptions centenales.

Tout ce territoire était, au x<sup>e</sup> siècle, une annexe du comté de Juliers. Ici, comme dans les *pagi* voisins, les Matfrid avaient été dépossédés sous Zwentibold.

Un comte Godefroid, signalé à Duren, dans la circonscription de *Sunderscas*, en 941 (5), est assurément

(1) 864, diplôme de Lothaire II, BM, 1268; 866, charte d'Ansbald de Prüm, MRUB, I, n° 105; 898, diplôme de Zwentibold, BM, 1925, etc.

(2) LACOMBLET, I, n° 123.

(3) Diplôme de Zwentibold, 898 : *in pago Cuzzihgowe... in villis... Cuzzide.* (LACOMB., I, n° 81, BM, 1925). L'atlas SPRUNER-MENKE rattache directement le *Cuzzihgau* au *Fulichgowe*; une autre subdivision de ce dernier était le *Sunderscas* (avec Duren).

(4) *Ibid.*, I, n° 7 (796) : *in pago Nivanheim in ripa fluvii Arnafa* (l'Erft); *ibid.*, n° 35 (817) : *in pago Nivenheim... super fluvio Gilibechi* (Gillbach).

(5) DD, I, 128 : *Daira in comitatu Sundercas ubi Godefridus comes bressa dinoscitur.*

le même que le comte Godefroid *in pago Juliacense in castello Julicha*, de 945 (1), mais nous ignorons son origine.

Ce comte Godefroid était le frère de l'archevêque Wichfrid, prédécesseur de Bruno, et j'ai déjà montré que le jeune Godefroid, dont le frère d'Otton I<sup>er</sup> surveilla l'éducation et qui devint comte de Hainaut et, en 959, duc de Basse-Lotharingie, devait être le fils du comte de Juliers (2); or, le Gillgau est mentionné en 962 comme faisant partie du comté de Godefroid (3) : c'était son héritage.

Les fils de Godefroid et d'Alpaïde, son épouse, étaient trop jeunes pour obtenir en 964 la succession des fiefs paternels; la *Chronique de Waulsort* en nomme deux : Arnoul et Godefroid, et l'on sait qu'Eilbert, second mari d'Alpaïde, leur laissa la seigneurie de Florennes. Godefroid était mort dès 981, date à laquelle la comtesse fait une donation avec le consentement de son fils Arnoul et la signature de Wéry (*Wiricus*), frère d'Arnoul (4).

Nous ignorons malheureusement en quelles mains passa le pays de Juliers : toute indication manque à cet égard jusqu'aux premières années du XI<sup>e</sup> siècle : en 1009 seulement un *Gerardus Juliensis* figure dans un acte de l'archevêque Héribert (5); il n'est sans doute pas différent du Gérard, compté au nombre des fidèles du même prélat,

(1) LACOMB., IV, n° 604 : *in pago Juliacense in comitatu Godefridi comitis in castello... Julicha*. Charte de Wichfrid avec la signature *fratris ejus Godefridi comitis*.

(2) Ci-avant, p. 22.

(3) LACOMB., I, n° 105 : *in pago Gelegovi in comitatu Gotfridi comitis in villa vel marcha Stümbele* (Stommelen).

(4) Ci-avant, p. 199, n. 5.

(5) LACOMBLET, I, n° 146.

dans plusieurs de ses chartes (1). Il est à remarquer toutefois que dans aucun de ces textes il ne porte le titre comtal; en 1029 seulement Conrad II, faisant don à l'abbaye de Burtscheid de divers biens, les place *in pago Julichgowi in comitatibus Gerhardi et Giselberti* (2).

A partir de ce moment, les Gérard de Juliers apparaîtront fréquemment, mais la difficulté consiste à les distinguer l'un de l'autre.

Un comte Gérard signe plusieurs actes d'Anno II (3) et de Sigewin (4).

Un Gérard de Juliers figure au diplôme de Henri IV (1101) pour le monastère de Prüm (5). Il est à identifier avec le comte de Juliers qui signe une charte de Frédéric I<sup>er</sup> de Cologne, le 13 avril 1104 (6).

Des historiens ont cru pouvoir, en s'appuyant sur ces données, affirmer l'existence de trois comtes Gérard au XI<sup>e</sup> siècle (7).

Tout cela demeure fort obscur, et nous ignorons aussi qui peut être le comte Giselbert qui en 1029 possède une partie du *Julichgowe*.

La seule conclusion certaine, c'est que les comtes de

(1) Quatre chartes de 1003 (LACOMB., I, n<sup>os</sup> 138-141), une charte de 1019 (*ibid.*, n<sup>o</sup> 153); trois chartes de 1022 (QUELLEN, I, n<sup>os</sup> 21-23, p. 476 et s.).

(2) LACOMB., I, n<sup>o</sup> 166.

(3) QUELLEN, I, 482 (1075); 486 (1075).

(4) LACOMBLET, I, n<sup>o</sup> 242 (1079-1089).

(5) MARTÈNE, *Coll.*, I, 585.

(6) LACOMBLET, I, n<sup>o</sup> 263 : *Gerhart comes de Julicho et frater ejus Gerlach*.

(7) *Art de vérifier les dates*, éd. de 1787, III, p. 165 et s.; éd. de 1819, XIV, 310 (revue par ERNST). Les deux éditions ont le tort de citer parmi les comtes de Juliers en 911, Eremfroi, *in pago Mulchheve* (c'est le Mühlgau ou Moilla).

Juliers étaient, dès cette époque, rattachés par des liens de vassalité aux archevêques de Cologne.

Pour les trois autres comtés ripuaires de la rive gauche du Rhin, Zulpich, Eifel et Bonn, nous pouvons suivre leur histoire de plus près.

Après la disgrâce des Matfrid, sous le règne de Zwentibold, nous trouvons en 898 dans l'Eifel un comte Alboin <sup>(1)</sup>, identique sans doute au comte Alboin de Maestricht, où il remplaça momentanément Régnier I<sup>er</sup>. Il est possible aussi que le comte Richard, qui avant 842 fit une donation à l'abbaye de Prüm, doive être placé dans ce canton <sup>(2)</sup>.

L'Eifel paraît avoir été, au moins vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle, englobé dans le comté de Zulpich <sup>(3)</sup>; ces deux territoires, de même que le *Bunnensis*, appartenaient à cette époque au comte Erenfridus, et de l'autre côté du Rhin, c'est-à-dire en dehors de la Lotharingie, le comté ripuaire du Keldahgowe était également entre ses mains : il est signalé en 942 dans le *Tulpiacensis* <sup>(4)</sup>, en 945 dans le *Bunnensis* <sup>(5)</sup>, en 950 dans le *Keldahgowe* <sup>(6)</sup>.

On verra qu'il y joignait le comté de Huy, le *Moilla*, le Tubalgowe, et j'essaierai de démontrer que cet Erenfridus n'est autre que le seigneur aux quinze comtés dont parle

(1) MRUB, I, n° 146 (898) : *in pago Efflinse in comitatu scilicet Albuini*.

(2) Cf. chap. XIV, p. 229, n. 4.

(3) *Ibid.*, I, n° 180 (943) : *in pago Hefflinse in comitatu scilicet Tulpiacensi in villa Hammerestorf*, et plus bas : *in pago Heinlinse et in comitatu Tulpiacensi in villa Stephelin*; cf. n° 181.

(4) QUELLEN, I, 462 : *in pago Tulpiacense in comitatu Erenfridi comitis in villa vel marka... Merlesheim*.

(5) LACOMB., IV, n° 604 : *in pago Bunnensi in comitatu Erenfridi comitis in villa Brunheim (Bornheim)*.

(6) QUELLEN, I, 464 : *locum in comitatu Erenfridi comitis Hupolderroth dictum (Hubbelrath, à l'est de Dusseldorf, dans le Keldahgowe)*.

Thietmar de Merseburg, et l'oncle de l'évêque Ansfrid d'Utrecht (1).

Erenfridus mourut, ce semble, peu après 959. Dans le comté de Huy il est encore cité à cette date, mais il y a pour successeur Folcuin, 963-975 (2). Dans le comté de Zulpich on peut conjecturer qu'il fut remplacé par le comte Garnier (*Warnerus*). Celui-ci reçoit de l'abbé Werinfrid de Stavelot, en échange du domaine de Bodeux que menaçait Sigefroid, des biens à *Nohas, in pago Heiflensi et in comitatu Tulpiaco* (3). Cet arrangement permet de croire qu'il exerçait son autorité dans le territoire où il trouvait plus avantageux d'avoir son bénéfice; ses rapports avec l'abbaye s'expliquent d'ailleurs par la circonstance que Malmédy était dans le *pagus* de Zulpich. Un passage de Jocundus permet de croire qu'il avait aussi la défense de l'église d'Aix-la-Chapelle (4).

On ne distinguera pas ce Werner de Zulpich du Werner (*Werinharius*) qui en 916 avait reçu d'Otton I<sup>er</sup> la Hesbaie orientale après la condamnation de Rodolphe, ni du Garnier qui à la mort de Richard fut préposé au Hainaut et qui fut tué en 973 par les fils de Régnier III (5).

Quelques années plus tard les trois comtés ripuaires sont tenus par le comte Hermann que l'on a coutume de considérer comme le fondateur de la première maison palatine. Or, les noms de Hermann et de Werner nous

(1) *SSRG*, 82.

(2) Ci-avant, p. 214 et s.

(3) MARTÈNE, *Coll.*, II, 46.

(4) JOCONDUS, *Translatio S. Servatii*, SS, XII, 119. La date n'est pas mentionnée, mais la contestation entre l'abbaye de Saint-Servais et l'église d'Aix-la-Chapelle, dans laquelle intervient le comte *Wernerus*, doit avoir été ancienne; car, pour la trancher, on eut recours à l'épreuve de l'eau.

(5) Cf. chapitre VI, p. 73 et suiv.

reportent vers la race des Conradins. Conrad le Rouge qui épousa en 947 Liutgarde, fille d'Otton I<sup>er</sup> (1), était le fils d'un comte Werinharius; les Hermann, ducs de Souabe au x<sup>e</sup> siècle, descendaient de la même lignée franconienne. Or, on verra que lorsque, en 1045, le duché souabe devient vacant, Henri III y appelle un petit-fils du comte palatin Hermann.

Hermann qui est cité (2) comme comte du *Bunnensis* en 970, du *Tulpiacensis* en 981, de l'Eifel de 975 à 978, du *Keldahgowe* en 977, de l'*Avalgau* en 996, pouvait être l'un des fils de Garnier que mentionne l'acte de 959 : *cum consensu uxoris et filiorum suorum*.

L'Avalgau (en face de Bonn) qui vient ici se joindre aux autres comtés ripuaires possédés d'abord par Erenfridus, puis par Garnier, avait déjà eu pour comtes en 948 un Hermann (3), en 966 un Eberhard (4), et ces personnages que je ne puis identifier de façon plus précise, révèlent par leurs noms une origine conradine.

L'Avalgau était devenu vacant peu d'années avant 948. Il avait appartenu au comte Megingaud, époux de Ger-

(1) KOPKE-DÜMMLER, *Otto I.*, 158, n. 3. Werinher, père de Conrad le Rouge, était comte de Spire et Worms (*ibid.*, 101, n. 5).

(2) 970 : *in pago Bonnense in comitatu Herimanni comitis*. LACOMB., I., n° 111; cf. 993, CROLLIUS, *Pfalzgrafen zu Aachen*, 27.

975 : *in pago Aiflensi in comitatu Herimanni*. MRUB, I, n° 245; cf. 978, *ibid.*, n° 251.

977 : *Gerresheim in comitatu Herimanni comitis*. LAC., I, n° 119. Gerresheim est à l'est de Dusseldorf dans le Keldahgowe.

996 : *in comitatu Herimanni palatini comitis, pago autem Avalgauwe*. LACOMB., I, n° 126.

(3) LACOMB., I, n° 103, charte de l'archevêque Wichfrid : *in pago Avalgavense sub comitatu Herimanni comitis*.

(4) DD, I, n° 316 : *in pago Auwlgowi in comitatu Eberhardi Limberge, Ramersdorf, Dullendorf, Breitenbach, Zeizendorf*. Ces localités se trouvent en effet dans l'Avalgau.

berge, sur lequel la *Vie d'Adelaïde de Villich* s'étend longuement (1).

Megingaud, dont le fils Godefroid mourut prématurément dans la campagne de Bohême (977), avait pris part en 939 à la rébellion de Henri, frère d'Otton I<sup>er</sup> (2); il fut dépouillé de ses fiefs, ainsi que nous l'apprend un diplôme du roi (3); c'est probablement alors que le conradin Hermann lui fut substitué dans l'Avalgau. Il est à remarquer, que lors des événements de 939, la famille des Conradins s'était divisée : Eberhard avait pris parti contre le roi, mais ses cousins Udo, Conrad et Hermann étaient demeurés fidèles (4); on conçoit donc qu'Otton ait pu favoriser un membre de cette lignée en lui attribuant le fief de Megingaud.

Toutefois l'époux de Gerberge n'avait pas tardé à faire sa soumission, et dès 944, sur les instances de Henri, il avait obtenu sa grâce. Le roi lui rendit à cette occasion un domaine qui avait été judiciairement saisi et confisqué; l'acte qui mentionne cette restitution est dressé à Elten,

(1) SS, XV, 754 et s.

(2) Cela résulte du fait qu'il était vassal de Henri, et que c'est sur l'intervention de Henri, réconcilié avec son frère, qu'il reentra en grâce; cf. KOPKE-DÜMMLER, 133 et n. 3.

(3) DD, I, n° 59 : *per interventum dilectissimi germani fratris nostri Heinrici cuidam vassallo illius Megingoz nominato, prædium legali iudicio illi ablatum nobisque fiscatum denuo eidem in proprium donavimus*. Il s'agit donc d'un alleu et non du comté.

Je ne crois pas que Megingaud, frère de Reginzo et de Lambert qui, en 961, mérita par ses méfaits et ses actes de brigandage d'être dépouillé de biens qu'il avait dans le Nahgowe, soit identique au comte de l'Avalgau. Cf. DD, I, 311, n° 226, 29 mai 961; 435, n° 320, 4 février 966; 436, n° 321, 6 février 966. L'*index* distingue le personnage de 966 de celui de 961 qu'il confond (à tort, je pense) avec celui de 944.

(4) KOPKE-DÜMMLER, 98.

dans le Hamalant. Or, la *Vie d'Adelaïde* rapporte que le seigneur Megingaud mourut trois ans après son épouse, c'est-à-dire en 1001 environ, *in loco qui dicitur Gellere* (Gueldre) (1). Ce n'est pas une raison pour l'appeler, comme le fait encore l'*index* du tome XX des *Scriptores, comes de Gellere*. Le comté de Gueldre ne prit naissance que plus tard, et le *Hattuaria*, où se trouvait Gueldre, appartenait à ce moment à un comte Godefroid, oncle (*avunculus*) de Baldéric du Tubalgo (2).

Toutefois la circonstance que Megingaud est mort dans ce pays et que dès 944 la charte qui le remet en possession d'une partie de ses biens, est dressée à Elten, permet de supposer qu'il devait avoir quelque parenté avec Wichmann et Adèle du Hamalant; on a vu ailleurs que ses arrière-petites-filles Mathilde, épouse du comte Bruno, et Ermengarde furent en rapport étroit, dans cette même région, avec le château d'Aspel et l'abbaye de Rees, et que Godefroid, père d'Ermengarde et de Mathilde, était cousin d'Adèle, femme de Baldéric (3).

Megingaud avait conservé des alleux dans l'Avalgau, c'est là qu'il crée le monastère de Villich dont sa fille Adèle fut l'abbesse. Une bulle de Grégoire V (24 mai 996) nous apprend que la fondation était récente : *monasterium... a comite Megingozo divæque memoriae conjugis ejus Gerberga noviter constructum* (4). Le comte de l'Avalgau était alors Hermann.

Il ne faut toutefois pas prendre trop à la lettre le terme *noviter* : déjà en 987, Otton III confère l'immunité à

(1) SS, XV, 759.

(2) ALPERT., SS, IV, 702.

(3) Ci-avant, p. 166 et 174.

(4) LACOMBLET, I, n° 126 : *in comitatu Herimanni comitis pago autem Avalgawe.*



l'abbaye de Villich (1); il est à remarquer qu'à cette occasion il ne qualifie son fondateur que de *nobilis vir nomine Megingoz*; il n'était donc pas comte à cette époque, et il est assez peu probable qu'il le redevint dans les dernières années de sa vie.

Le fait qu'il choisit l'Avalgau pour y établir son monastère de famille prouve que ses souvenirs se reportaient vers les rives du Rhin, son ancien apanage, et l'on a vu que sa descendance y avait conservé des biens.

Le comte Hermann, maître des comtés ripuaires qui entouraient la cité épiscopale de Cologne, avait obtenu le titre de *palatin*, c'est-à-dire de comte royal du palais d'Aix-la-Chapelle. C'est en 989 qu'il est nommé pour la première fois *comes palatinus* (2).

Thietmar, en 985, ne le cite encore que comme simple comte (3) à propos d'un débat qu'il fut appelé à trancher à Francfort entre Henri le Querelleur de Bavière et Henri le Jeune; aussi Maximilien Schmitz, dans son mémoire sur l'*Histoire des Palatins de Lotharingie*, conjecture qu'il dut son nouveau titre aux services qu'il avait rendus à cette occasion (4).

(1) DD, II, n° 32.

(2) *Codex dipl. Laurehamensis*, I, n° 83. Donation de la dame Gernui à l'abbaye de Lorsch, de biens dans le Lobdengau *in comitatu Megingaudi* avec l'assentiment de Hermann : *necon et Herimanni palatini comitis*... Le Lobdengau est sur le Neckar inférieur; Megingaud, qui en était comte et qui ne peut être confondu avec son homonyme de l'Avalgau, était fils d'un comte Conrad. Celui-ci est cité dans plusieurs diplômes d'Otton I<sup>er</sup> (940, DD, I, n° 95; 953, *ibid.*, n° 161; 965, *ibid.*, n° 283). Ce dernier acte se rapporte à Wiesloch *in comitatu Cunradi comitis*, et le même lieu est dit en 983 *in comitatu Megingaudi filii Cunonis comitis* (DD, III, n° 31).

Sur les comtes palatins, cf. SCHRÖDER, *Lehrbuch*<sup>5</sup>, 498.

(3) SS, III, 770.

(4) MAXIMILIEN SCHMITZ, *Die Geschichte der Lothringischen Pfalzgrafen bis auf Konrad von Staufen*, 5 et s.

Le chroniqueur de Brauweiler l'appelle : *Herimannus comes palatinus cognomento Pusillus* (1), et lui donne pour épouse Helywiga, dont on ignore l'origine.

Hermann laissa deux fils : Erenfrid (*Ezzo*) et Henri (*Hezelinus*) (2); on sait que ce diminutif est aussi celui de Hermann. En 1013 un comte Hermann est avoué de Deutz et probablement comte du *Tuizihgowe* (3); en 1019 il est indiqué à propos de Gerresheim (*Keldahgowe*); il est avoué de Werden sur la Ruhr en 1036 (4); en 1020 il est cité comme comte de Zulpich (5). Les deux frères s'étaient donc partagé l'héritage. Erenfrid (*Ezzo*) eut l'heureuse chance d'épouser Mathilde, fille d'Otton II. Le chroniqueur de Brauweiler raconte qu'il obtint sa main du jeune Otton III pour l'avoir trois fois successivement battu au jeu d'échecs (6). Quoi qu'il en soit de cette anecdote, il est certain que cette alliance dut singulièrement rehausser la situation du palatin : il fut l'un des trois grands vassaux (avec Henri de Bavière et un comte Otton) entre lesquels Henri II, en 1023, partagea les 6,656 manses qu'il avait enlevés à Saint-Maximin (7); il

(1) *Actus monasterii Brunwilarensis*. SS, XIV, 126.

(2) *Ibid.*, *Hezelinus comes frater Erenfridi*, et une addition plus récente : *duos autem filios ex Helywiga uxore genuit (Herimannus)*. Toute fois une charte de 1033 (LACOMBLET, I, n° 169) porte : *Ego Hezel domni Ezonis palatini comitis frater uterinus*. L'authenticité de l'acte est douteuse; il est daté : *anno 1033... Heinrico Augusto Romanis imperante*; or, Conrad II était roi à cette époque.

(3) LACOMBLET, I, n° 155.

(4) *Ibid.*, n° 170.

(5) DD, III, 555 : *predium Butenhart in pago Zulpike in comitatu Hezelini comitis*. *Ezzo* est cité la même année (*ibid.*, 554) dans le *Bongau* et dès 1015 dans l'*Avalgau* (*ib.*, 424).

(6) *Actus monast. Brunwilarensis* SS, XIV, 128.

(7) MRUB, I, n° 300 et II, n° 35. Je ne discute pas l'authenticité de la donation; cf. HIRSCH, *Heinrich II.*, III, 272 et s.; BRESLAU, *West-*

avait aussi reçu du roi les palais de Duisburg et de Kaiserswerth (1). Depuis lors, les archevêques de Cologne voyaient leur indépendance singulièrement compromise; il s'était formé sur les deux rives du Rhin une grande puissance territoriale qui certainement viserait à s'étendre encore.

Le danger fut cependant conjuré. Erenfrid et Mathilde avaient eu une nombreuse progéniture : sept filles et trois fils. L'aîné des fils mourut prématurément (1038); le second, Hermann, voué à l'état ecclésiastique, occupa de 1036 à 1056 le siège de Cologne; ce prélat consacra tous ses efforts à la cause de son église et y sacrifia délibérément les intérêts de sa propre maison. Six de ses sœurs étaient devenues abbesses; il restait dans le monde une fille Rikeza et un fils Otton. Rikeza fut mariée au roi de Pologne Miecislav, mais elle ne tarda pas à s'en séparer; elle revint dans sa patrie et s'y distingua par ses généreuses donations, à l'abbaye de Brauweiler notamment.

Quant à Otton, il paraissait appelé à garder la succession de son père, qui était mort en 1034; mais Henri III lui conféra en 1045 le duché vacant de Souabe.

Tous les ducs de Souabe, depuis 927, avaient appartenu à la maison des Conradins de Franconie. Ce fut d'abord Hermann I<sup>er</sup> (927-949), fils du duc de Lotharingie Gebhard et gendre de Burchard, duc de Souabe. Puis le gendre de Hermann : sa fille Ida avait épousé Ludolphe, fils d'Otton I<sup>er</sup>; il mourut en 957. Viennent ensuite Conrad, neveu de Hermann, mort en 997, et son fils

*deutsche Zeitschrift*, V., 46 et s.; JÖRRES, *ibid.*, VIII, 232 et s., et *DD*, III, 637.

(1) SCHMITZ, 16 et s. Sur Ezzo, cf. USINGER (HIRSCH, *Heinrich II.*, I, 447 et s.).

Hermann II (997-1003); Hermann III, fils de Hermann II (1003-1012); Ernest de Babenberg, mari de Gisèle, fille de Hermann II (1012-1015); Ernest II, fils de Gisèle (1015-1030), et son frère Hermann IV († 1038); enfin Henri, autre fils de Gisèle, qui devint roi sous le nom de Henri III en 1039 et qui en 1045 abandonna le duché à Otton, comte palatin. Otton mourut dès 1047 sans postérité.

Sa désignation comme duc de Souabe peut, à mon sens, être invoquée à l'appui de l'hypothèse que j'ai formulée sur l'origine conradine des palatins d'Aix-la-Chapelle.

Elle eut pour conséquence d'enlever le Palatinat à la maison d'Erenfrid. Il est vrai que le roi le remit à Henri, fils d'Ezzelin et petit-fils de Hermann; mais il ne l'obtenait pas dans son extension primitive. Henri III avait retenu Duysbourg et Kaiserswerth (1). D'autre part le *Bunnensis* avait passé à un comte Sigefroid (*Sicco*), cité de 1047 à 1076, qui semble avoir appartenu à la même famille : il a des biens dans l'Avalgau, dans le Meinvelt (où dominaient aussi les Conradins), dans le pays de Zulpich; il est témoin avec le palatin Henri à la donation de Rikeza à Brauweiler, en 1054 (2).

C'est à la même époque aussi que paraît le comte Bruno de Heimbach dans le Zulpichgau (mort entre 1063 et 1076) (3).

(1) SCHMITZ, 26.

(2) 1047. LACOMBLET, I, n° 182 : *in pago Bonnensi, in comitatu Sikkonis, in villa Walathorp* (Waldorf). Il est cité (1051) comme ayant un bénéfice dans le Meinvelt, à Clotten (LACOMB., I, n° 186, acte faux); en 1054 il est témoin à la donation (authentique) de Richeza à l'abbaye de Brauweiler (*ib.*, n° 189); en 1064 (*ib.*, n° 202) : *decimationem in Zulpiaco que in beneficio fuerat Sicconis Comitis*; 1076 (*ibid.*, n° 228) : *predium Sicgonis in Kornscheith* (Kurscheidt, dans l'Avalgau).

(3) Ci-avant, p. 116 et s.

La vie de Henri se passa en lutttes incessantes contre Hermann II de Cologne et contre son successeur Anno II, qui était maître de la régence sous la minorité de Henri IV; Hermann ne s'interdit pas de s'agrandir aux dépens de son cousin. En 1056-1057 Anno II l'excommunia, le battit et l'emmena prisonnier à Cologne; pour échapper à la captivité, il fut obligé de céder à l'église son château de Siegburg (dans l'Avalgau). Hermann II lui-même avait abandonné à l'épiscopat un autre domaine précieux, le château de Tomberg (entre Euskirchen et Rheinbach, dans le Bonngau).

Les déboires auxquels Henri fut soumis troublèrent sa raison. Il se retira du monde et s'enferma au monastère de Gorze; mais dans cette solitude l'amour qu'il avait pour sa femme Mathilde, fille du duc Gothelon, se réveilla ardemment dans son cœur; il abandonna sa retraite et dans un accès de folie furieuse il tua Mathilde (vers 1060).

L'archevêque de Cologne ne pouvait souhaiter un plus heureux événement. La dignité palatine était de nouveau vacante; Henri ne laissait qu'un enfant, Sigefroid, dont la trace s'est perdue; ses fiefs furent confisqués; ses biens patrimoniaux partagés entre de nombreux collatéraux (1).

Henri IV remit les comtés ripuaires de la rive droite à un comte Hermann du Ruhrgau (2), fondateur de la nouvelle maison palatine du Rhin. Il est probable qu'il était le plus jeune des fils du comte Frédéric (fils de Sigefroid

(1) Sur ces événements, JASTROW-WINTER, *Deutsche Geschichte unter den Hohenstaufen*, I, 282 et s.

(2) Diplôme de Henri I<sup>er</sup>, 1065, LACOMB., I, n<sup>o</sup> 205 : *Tusburch, in pago Ruriggowe in comitatu Herimanni comitis palatini*.

Un autre comte Hermann, avec son fils Unroch, qui est cité comme avoué de Cornelimünster, dans un diplôme du même prince, 1064 (*ib.*, n<sup>o</sup> 201), ne doit pas être confondu avec le palatin Hermann qui signe avant lui; l'acte est du reste douteux (STUMPF, 2643).

de Luxembourg) et d'une fille d'Ermentrude, fille elle-même de Meringaud (1). L'Avalgau se retrouve ainsi aux mains d'un héritier du fondateur de Villich, mais les possessions lotharingiennes lui ont échappé. Le Palatinat n'a dès lors plus de liens avec son berceau Aix-la-Chapelle; il s'étendra vers le sud dans la région rhénane.

Les anciens comtés ripuaires de la rive gauche sont désormais divisés entre une multitude de seigneurs dont quelques-uns se haussent au titre de comtes, mais il ne s'y reformera plus de puissance territoriale importante. Les archevêques de Cologne veilleront à l'empêcher. Ils réussissent à s'attacher ces petits dynastes par des liens de vassalité et se créent ainsi toute une cour de fidèles.

Pendant les trois premiers quarts du XI<sup>e</sup> siècle la plupart des chartes des archevêques ne mentionnent pas de comtes parmi les témoins; dans les autres ils sont peu nombreux et toujours les mêmes.

Ce sont, à partir de 1003 et jusqu'à la déposition de Henri (1060) :

Erenfridus, *comes palatinus*;

Hermann, avoué de l'église de Deutz, probablement comte du *pagus Tuitiensis*, en face de Cologne, et aussi du Ruhrgau et du Zulpichgau; c'est le frère du palatin Ezzo (1003, 1009, 1015, 1019, 1021, 1032, 1036);

Christianus, avoué du chapitre (*domus advocatus*) (1003, 1009, 1019, 1041, 1048);

Udalricus, burgrave (*urbis praefectus*), 1032;

Gérard, comte de Juliers (1009, 1015, 1019, 1021, 1032);

Baldéric, comte du Tubalga, etc. (1003);

(1) *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, XV, 35-38 mémoire non signé). Cf. GFRÖRER, *Papst Gregorius VII.*, I, 101.

Biliso (1003, 1009, 1015, 1019, 1041); Thierry (1047); Arnoldus (1015); Otto (1057), dont j'ignore l'origine (1).

De 1060 à la fin du siècle leur nombre s'accroît rapidement :

Franco, *urbis præfectus*, 1074, *comes* 1061;

Arnoldus, *urbis præfectus, urbis comes*, 1082-1090;

Adolphe, probablement souche des comtes de Berg (2), sur la rive droite du Rhin;

Hermann, *advocatus urbis*, 1063; *comes* avoué de Cornelimünster, 1064, *comes de Udenkirchen* (Odenkirchen, au sud-ouest de Neuss [Nivanheim]), 1106;

Gérard, *comes de Hostade* (Hochstaden, près de Frimmersdorf, sur l'Erft, au sud de Grevenbroich, dans le Gillgau ou le Nivenheim), 1090-1096;

Henri, comte de Laach, qui devint palatin rhénan après Hermann II;

Adalbert de Saffenberg, sur l'Ahr (*Bunnensis*);

Adalbert de Daun (Eifelgau);

Ethelger de Heimbach (Zulpichgau) (3);

Megenhere de Randenrothe (Randerath, sur la Wurm, affluent de la Roer [Julichgau]);

Gerlach, comte d'Isinburg (Isenberg, Keldahgau);

Stephanus, Hesse, Bertholdus (4).

(1) La chartre de 1028, publiée par MARTÈNE, *Coll.*, I, 395 et qui porte les signatures du duc *Godefridus pilosus*, du comte Richizo de Hengebach et de son fils Godefroid, du comte Hermann de Nœrvenich, d'*Everhardus antiquissimus comes de Mosella*, n'est certainement pas authentique.

(2) 1063 (LACOMB., I, n° 199), cl. 1080 : *Adolphus de Bergh*, *ibid.*, n° 229, vers 1085, *Adolphus de Monte*; cf. *Quellen*, 1072, 1075.

(3) Cf. *Adalgerus de Zulpicho*, 1074-1075, dans un acte d'Anno II (LINDNER, *Anno II.*, 108).

(4) Tous ces noms sont empruntés à l'*Urkundenbuch* de LACOMBLET et aux *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln* de ENNEN et ECKERTZ.

A ces comtes s'ajouteront encore, dans le cours du XII<sup>e</sup> siècle, ceux de Molbach (entre Düren et Zulpich), de Toneburg (Tomberg, *Bunnensis*), de Sayn (sur l'Ahr, *Bunnensis*), de Nurburg et de Virneburg (dans le Meinvelt), ainsi qu'une quantité de seigneurs.

Tous sont rattachés à Cologne, en reçoivent des fiefs, et l'influence féodale des archevêques s'étend bien au dehors des anciens *pagi* ripuaires de la rive gauche et de la rive droite du Rhin, dans le *Masau*, le *Moilla*, le *Hattuaria*, le *Hamalant* et vers la Moselle jusque dans le *Meinvelt*.

Cette multiplication des petits comtés dont le titre s'attache à un château qui n'a parfois qu'une médiocre importance, sera désormais la caractéristique de la région qui s'étend entre le Limbourg et le Rhin.

Vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir des archevêques de Cologne prendra la forme ducale. Quand l'archevêque Philippe reçut de Frédéric I<sup>er</sup>, en 1180, lors du partage du duché de Saxe, l'autorité ducale sur la Westphalie<sup>(1)</sup>, les chroniqueurs disent à ce propos qu'il tint désormais deux duchés<sup>(2)</sup>, faisant allusion à celui qu'il avait en Lotharingie.

A quelle époque peut-on faire remonter cette dernière attribution? Ficker, qui a étudié la question dans son livre

(1) M. JANSEN, *Die Herzogsgewalt der Erzbischöfe von Köln in Westfalen*.

(2) CÆS. HEISTERB., *Catal. contin.*, II, SS, XXIV, 345 : *Ducatum vero Westphalie dominus Philippus sue ecclesie obtinuit. Et ab eo tempore usque in hodiernum presules Colonienses duos ducatus, Coloniæ scilicet et Westphalie cum totidem vexillis ab imperatoribus suscipiunt.*

Cf. *Chron. regia Col.*, 1192, p. 155; 1208, p. 227; LACOMBLET, II, n<sup>o</sup> 410 (charte de 1254); n<sup>o</sup> 469 (charte de l'archevêque Conrad, 1259) : *robur et gladium ratione ducatum nostre ecclesie geminorum noscimus obtinere.*



sur *Englebert le Saint*<sup>(1)</sup>, a cru pouvoir remonter jusqu'au frère d'Otton I<sup>er</sup>, l'archevêque-duc Bruno. Il se fonde pour étayer sa thèse sur les chroniqueurs de Cologne : la *Chronica regia Coloniensis*, le catalogue de Levold, César von Heisterbach<sup>(2)</sup>.

Mais tous ces écrits sont trop récents pour faire foi. Aussi Giesebrecht et Bernhardi me semblent-ils avoir raison en ne rapportant l'existence du titre ducal qu'à Conrad III et à l'archevêque Arnold II (1151-1156)<sup>(3)</sup>.

Il n'y a pas de trace au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle, qu'un prélat se soit nommé duc ou qu'il ait essayé de s'arroger des droits sur une partie de la Lotharingie. Les comtés ripuaires du palatin enfermaient d'ailleurs Cologne dans une muraille qu'il fallut d'abord briser.

La consécration officielle fut cependant précédée d'une période où l'archevêque exerçait son autorité sur des

(1) J. FICKER, *Engelbert der Heilige*, 223.

(2) *Chronica regia Coloniensis* (SSRG, 29), 965 : *quando autem vel qualiter... (Bruno) in se ipsum ducatum et omnes successores suos ut sint duces et archiepiscopi, annuente fratre imperatore, retorserit... pretereundum esse censemus.* La chronique qui emprunte tous ses éléments à Ekkehard ajoute ce passage.

*Catalogus primus archiep. Colon., SS., XXIV, 338 : Bruno preter alia quibus ecclesie profuit, etiam ducatum viriliter retentum successoribus suis reliquit.*

Cf. *Catal. secundus, ibidem; catal. tertius, ib., 349 : reverso... confratre (Otton), sollempni principum habito colloquio, id omnium pari sancitum est consilio, ut devicti ducis (Conrad) monarchia presuli Coloniensi suisque successoribus usu et jure cedat perpetuo, et ut presules sic et duces nominentur et sint...* Cf. LEVOLDUS A NORTHOF (†1358), *Catalogus, ib., p. 360.*

CÆSAR. HEIST., *Vita Engelberti*, I, 5 : *excepto Brunone primo cujus gratia ducatus episcopatus per Ottonem primum imperatorem, additus est.*

(3) GIESEBRECHT, *Deutsche Kaiserzeit*, VI, 327 (note sur V, 9-10) ; BERNHARDI, *Konrad III.*, 873.

Cf. OTTO FRISINGENSIS, *Gesta Friderici I*, SS, XX, 388 : *rex Arnoldum renitentem valde et reclamantem, pontificatus simul et ducatus regalibus investit.*

vassaux nombreux, et il semble légitime de rapprocher ce fait de l'exemple analogue offert par les évêques de Wurzburg. Ceux-ci furent aussi dotés d'un duché dans la Franconie orientale, et ce fut longtemps un problème d'en reconnaître les origines.

Zallinger paraît avoir établi <sup>(1)</sup> qu'il reposait sur la juridiction que lui avait value l'établissement de la *Landfriede*. A Wurzburg, la juridiction de l'évêque s'appliquait aux cas de guerre privée, aux grands crimes, aux causes relatives à la liberté ou à la servitude, c'est-à-dire à l'état personnel des sujets, enfin aux procès portant sur la nature des biens : alleux ou bénéfices.

De même que l'autorité judiciaire des ducs nationaux<sup>(2)</sup>, elle ne devait pas être conférée spécialement par le roi et résultait de l'investiture principale comme une émanation directe, et je crois vraisemblable que le *ducat* colonais a eu la même origine.

L'archevêque Sigewin, en 1083 <sup>(3)</sup>, avait publié, comme le fit l'évêque de Liège, Henri, à la même époque, une *paix de Dieu*. A ce moment, il n'y avait pas en réalité de duc de Lotharingie. Godefroid le Bossu était mort en 1076 et la nomination de Conrad, fils de Henri IV, comme successeur de Godefroid, n'avait qu'une signification formelle ; Conrad était alors âgé de deux ans, et comme on ne lui désigna pas de suppléant, le pouvoir ducal était en fait uni à la couronne. L'occasion était donc très favorable à l'accroissement d'autorité des archevêques colonais ; de plus, la puissance des palatins sur la rive gauche était

(1) ZALLINGER, *Das Würzburgische Herzogthum*, dans les *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, XI, 528 et s.

(2) Sur la nature du pouvoir judiciaire du duc et du marquis, cf. SCHROEDER, *Handbuch* 3, 563 et s.

(3) ENNEN, *Quellenbuch*, I, 489.

anéantie. Sans porter le titre de ducs qui n'est pas attesté pour la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les prélats purent donc dans leur propre diocèse, c'est-à-dire dans les cinq comtés ripuaires et le comté hattuaire, en exercer l'autorité, tout au moins dans le domaine judiciaire. Ils s'efforcèrent, d'ailleurs, de l'étendre de proche en proche, en s'attachant de nouveaux vassaux.

Les comtes de Nurburg et de Virneburg, qui figurent parmi leurs fidèles, appartenaient à la province de Trèves; les comtes, puis ducs, de Limbourg au diocèse de Liège; même sur la rive gauche de la Meuse les seigneurs de Kessel et de Cuyk étaient en rapport étroit avec Cologne, et les ducs de Brabant dans certaines circonstances semblent leur reconnaître une véritable suprématie; en 1117, Godefroid I<sup>er</sup> est témoin (1) à un acte de l'archevêque Frédéric I<sup>er</sup> relatif à l'abbaye de Zyfflich dans l'ancienne Betuwe, sur laquelle le Brabant prétendait des droits; en 1169, une charte de l'archevêque Philippe mentionne: *fidelis noster Godefridus dux Brabantie* (2); en 1222, le duc Henri transporte à Englebert I<sup>er</sup> ses possessions à Lommersum, Orten, Tilbourg et les forteresses de Dormael et Hannut (3).

La constitution de ce duché colonais en Lotharingie implique évidemment l'affaiblissement complet de l'ancien pouvoir ducal. La révolte de Godefroid le Barbu, l'effacement des Godefroid à la mort de Godefroid le Bossu, le départ de Godefroid de Bouillon, la déposition de Henri

(1) LACOMBLET, I, n<sup>o</sup> 285.

(2) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 433.

(3) *Ibid.*, II, n<sup>o</sup> 105 : *allodium suum Lumersheim... allodium suum de Orthen cum Buscho (Bois-le-Duc); allodium de Thilburch... item allodium de Durmal cum castro... item Hanut cum castro... ecclesie Colonensi contradidit. Nec autem alodia... de manu nostra cum aliis bonis suis in feudum accepit...*

de Limbourg, enfin la longue compétition entre la famille de Limbourg et la famille de Louvain, tout cela avait eu pour effet de transformer radicalement la constitution politique de la Lotharingie. On peut affirmer qu'au commencement du XII<sup>e</sup> siècle le duché n'existait plus; les archevêques de Cologne en ont recueilli un fragment et l'histoire des comtés ripuaires sert à éclairer puissamment cet épisode.

---

## CHAPITRE XVI.

### *Le Masau.*

La vallée de la Meuse de Maestricht au Testerbant à gauche, et du même point sur la rive droite jusqu'au *comitatus Hattuariensis*, formait en 870 deux comtés, le Masau supérieur et le Masau inférieur; le traité de Meerssen, qui prenait le fleuve comme ligne de démarcation, les partagea l'un et l'autre entre Charles et Louis.

Cette région paraît avoir été le berceau des Régnier. Giselbert, père de Régnier I<sup>er</sup>, est appelé par Nithard *comes Mansuariorum* (1), et l'on y retrouvera ses descendants.

En 839, le troisième partage opéré par Louis le Débonnaire avait attribué à Charles le Chauve la Belgique jusqu'à la Meuse (2); Giselbert, dont les domaines étaient ainsi découpés entre deux royaumes, préféra se rallier à Lothaire, maître de la rive droite; mais après la bataille de Fontenoy il se tourna vers Charles (3); c'est sans doute alors qu'il obtint le Darnau (*Lommensis*), où nous le voyons sous Lothaire II, en 863 (4), et peut-être le Condroz (5). Dans l'intervalle il avait enlevé, en 846, une fille

(1) NITHARD, *SSRG*, 33.

(2) Tome I<sup>er</sup>, p. 5.

(3) NITHARD, 15 et 33.

(4) 863, *SS*, XXI, 370.

(5) 885, *BM*, 1668; MARTÈNE, *Coll.*, II, 32. Charles le Gros, à la demande du comte Gislebert, donne à son vassal Theodo un manse à Oneux, dans le Condroz, et l'usage de la forêt *Hulsinas*.

de Lothaire I<sup>er</sup> (1) qui, par le traité de Verdun avait été investi de tout le territoire compris entre la Meuse et le Rhin; la disgrâce qu'entraîna ce rapt n'avait été d'ailleurs que momentanée (2).

Régnier, son fils, prétendait à la possession de l'abbaye de Saint-Servais à Maestricht; en 889, Arnulf l'avait remise à l'archevêque Radbod de Trèves (3); Régnier, lésé dans ses intérêts, n'hésita pas à la reprendre par violence; ce fut assurément l'une des causes qui le brouillèrent avec Zwentibold: le 13 mai 898, le roi de Lotharingie rappelle qu'il a restitué à l'église de Trèves le monastère dont par des paroles mensongères le comte avait réussi à obtenir l'investiture comme bénéficiaire au début de son règne (4).

L'exil de Régnier amena dans cette région un nouveau comte: ce fut Alboin, dans lequel je n'hésite pas à voir le personnage du même nom cité en 878 comme comte de l'Eifel (5).

Alboin qui n'était qu'une sorte de commissaire royal ne fit aucune difficulté pour aliéner quelques-uns des droits régaliens attachés au *comitatus*. Un diplôme de Louis l'Enfant (18 janvier 908) nous apprend que le jeune roi avait précédemment accordé à l'église de Liège le tonlieu et la monnaie de Maestricht: *teloneum ac monetam de Trajecto nostra donatione cum consensu Albuini eo tempore illius comitis concessam* — du consentement d'Albuin, qui était comte alors (6), ce qui implique qu'il ne l'était plus

(1) *Annales Fuldenses*, 846, 848 (SSRG, 36, 38).

(2) PARISOT, *Le royaume de Lorraine*, 36-40.

(3) BM, 1771 (1<sup>er</sup> juillet 889, MRUB, I, n<sup>o</sup> 129). Peut-être cette disposition résulte-t-elle de la mort de Giselbert.

(4) BM, 1922<sup>4</sup>, 1923, 1924.

(5) MRUB, I, n<sup>o</sup> 146, diplôme de Zwentibold pour Prüm (BM, 1928): *in pago Efflinse in comitatu Albuini*; cf. chap. XV, p. 248.

(6) BM, 1991. *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n<sup>o</sup> IX.

en 908, au moment où l'acte de confirmation est rédigé.

Régnier, réconcilié avec Louis le Jeune, s'était remis en possession de Saint-Servais ; il mourut à Meerssen (1), et Giselbert, à qui Charles le Simple avait de nouveau enlevé l'abbaye en 919 (*plaid d'Héristal*), la récupéra de l'archevêque de Trèves, Roger, en 928 (2).

Il avait reçu également les biens que la mort des détenteurs intermédiaires avaient rendus vacants : Maestricht, Jupille, Herstal, Meerssen, Lithoyen (ou Lith), Chèvremont (3).

Meerssen demeura le domaine de Gerberge, veuve du duc, et en 968 elle en dispose en faveur de Saint-Remi de Reims, avec Herten (en Hesbaïe), Klimmen (à l'est de Meerssen) et Angleur (tous deux dans le Lühgau), ainsi que *Litta* (Lith ou Lithoyen, dans le Testerbant). L'acte est dressé à *Hacta*, c'est-à-dire Echt (en face de Maeseyck) (4), avec l'approbation des deux comtes Ansfrid et Immon. Cette intervention s'explique par le fait qu'Ansfrid était alors comte du Masau, et qu'Immon doté en ce moment de la Hesbaïe orientale, avait, en outre, les fonctions d'avoué de Saint-Remy.

Rodolphe, fils de Régnier II, est mentionné en 950 comme comte du Maselant, rive gauche : donation

(1) RICHER, *SSRG*, 23.

(2) PARISOT, 612, n. 8, 626 ; B, 1962, 1964 ; *MRUB*, I, n° 160, diplôme de Charles le Simple (*abbatia S. Servatii que... violentia Ragenneri comitis et filii ejus Gisleberti a... Treverensi ecclesia jam olim esset injuste ablata* ; *ibid.*, n° 169 : *Gysalbertus dux rectorque S. Trajectensis ecclesie... abbatiam S. Servatii per consensum Rutgeri Treverica sedis archiepiscopi acquisivimus*. Cf. JOCONDUS, *Translatio S. Servatii*, SS, XII, 105.

(3) RICHER, 25.

(4) MIRÆUS, I, 48 : *Marsnam in comitatu Masaugo*. Un diplôme de Lothaire III, 1128, donne à Saint-Servais l'église d'Echt *in pago Maselant*, MIRÆUS, IV, 197.

d'Otton I<sup>er</sup> à Ansfrid, à Kessel *in pago Masalant in comitatu Ruodulfi*; un autre acte du même prince place le monastère d'Alden-Eyck (près de Maeseeyck) *in pago Huste in comitatu Ruodulphi* (1). Ce *pagus* paraît avoir correspondu au Masau supérieur de la rive gauche (2).

Un autre fait vient confirmer ces conclusions relatives au rôle de Rodolphe dans le Masau : en 949 il assiste avec son frère Régnier (III) à la diète de Nimègue (3) qui confirme à l'abbaye de Prüm ses possessions de Susteren (Masau supérieur, rive droite).

Mais on a vu que Rodolphe, qui était aussi comte en Hesbaie, fut enveloppé en 958 dans la disgrâce qui ruina son frère (4).

Leur sœur qui avait épousé le comte Névelong, fils de Ricfrid de la Betuwe, reçoit de l'évêque Baldéric d'Utrecht des bénéfices situés dans le Moilla ou Masau inférieur, de la rive droite, à Ruremonde, et dans les environs : à Linne, Vlodrop, Melick (5).

Le comté de Moilla, qui avait peut-être appartenu à Névelong, se retrouve en 966 entre les mains d'Erenfrid (6),

(1) Ma notice *A propos d'une charte de Baldéric d'Utrecht* (Bull. Acad., janvier 1900, et ci-devant, p. 135 et s.).

(2) Le *comitatus Huste* figure encore dans un acte du *Cartulaire de Saint-Trond*, I, 6 (milieu du x<sup>e</sup> siècle) : *in villa Engilmundeshoven et in alia villa que dicitur Haive... super fluviolum Gerbac, in comitatu Huste*. Piot croit y retrouver Engelmanshoven et Heers, mais ni l'une ni l'autre de ces localités ne sont situées sur le Geer.

*Huste* pourrait être Horst, nord-ouest de Venlo : cf. en Westphalie Hoeste (1050, Hohurst, OESTERLEY, *Hist.-geogr. Wörterbuch*, 292).

(3) DD, I, n<sup>o</sup> 111; BO, 176.

(4) Ci-avant, p. 133-137.

(5) MULLER, *Het oudste cartularium van het sticht Utrecht*, 48.

(6) DD, I, 430 : *in pago Mulehkewe in comitatu Erenfridi Herklenze* (Erkelenz), *Hostrich* (Oestrich), *Berge* (Berg sous Beeck), *Ricolferod* (Rickelrath), *Wasserlar*.



dans lequel on doit assurément reconnaître le comte Ansfriid, futur évêque d'Utrecht. On verra dans le chapitre suivant comment il est possible d'expliquer cette transmission et la parenté qu'elle implique. Il est hors de doute qu'Ansfriid fut comte du Masau inférieur de la rive gauche, en même temps que de la Toxandrie : c'est dans le Masau qu'il fonde, en 992, l'abbaye de Thorn (1) qui est son sanctuaire de famille; sa fille en devint abbesse.

Déjà Lambert, père d'Ansfriid, avait pu disposer en faveur de l'abbaye de Gembloux de la moitié de l'église de *Wietine in pago Masaw* (Wessem [?], au nord-est de Thorn), et Gisèle, grand'mère de Saint-Guibert, avait donné au même monastère le village de Meeswyck (*Masuic*) et sa part de *Bietine* (2).

Il est donc certain que les Masau se rattachaient aux possessions des comtes bataves de la race des Ansfriid et des Baldéric.

Les droits qu'avait exercés Ansfriid passèrent sans doute à son cousin Baldéric, époux d'Adèle du Hamalant, et après sa chute à des collatéraux.

Une partie du Masau de la rive gauche fut englobée dans le comté de Looz (3) dont les titulaires descendent probablement de Névelong (4).

(1) THIETMAR (SSRG, 83) : *abbatiam que dicitur Thornia de hereditate propria construxit, in qua filiam suam abbatissam... constituit... sancto Laniberto... ex integro tradidit*. Sa femme *Heresint* devient malade *in curte sua... Gilisa*. Sa fille est appelée *Benedicta* par Albéric.

L'acte de fondation attribué à la comtesse Hilzonde, 992 (MIRÆUS, I, 146), est faux.

Ansfriid fonda aussi l'abbaye de Hohorst, près d'Amersfoort (charte de 1006, SLOET, I, n° 132).

(2) Ci-avant, p. 111.

(3) MIRÆUS, IV, 147. Diplôme de Lothaire III, 1128 : *ecclesiam de Echta, in pago Maselant... in comitatu comitis de Loss*.

(4) Ci-avant, p. 138.

En 1057, un comte Unroch signe un accord entre l'évêque Théoduin de Liège et l'évêque Guillaume d'Utrecht (1) relativement aux églises d'Odilienberg et de Linne; ce sont précisément les domaines que Baldéric d'Utrecht avait inféodés à la veuve de Névelong, et j'ai déjà fait remarquer qu'un cousin d'Ansfrid, comte du Testerbant, portait aussi ce nom d'Unroch (2).

Le comté d'Unroch correspondait certainement à une portion du Moilla : en 1073 Anno II cite Kempen (doyenné de Suchtelen) *in comitatu Unruch comitis* (3).

Mais ici comme dans les pays ripuaires l'influence des évêques provoqua le morcellement des territoires, et l'on n'y verra plus désormais que des seigneuries d'étendue restreinte, dont quelques-unes sont dotées du titre comtal.

Ce seront sur la rive gauche de la Meuse : Horn, Cuyk, Kessel; sur la rive droite : Wassenberg, Falkenberg, Heinsberg.

#### A. La seigneurie de Horn.

Wolters (4) fait remonter la création du comté de Horn au X<sup>e</sup> siècle; mais il ne s'appuie que sur l'acte absolument apocryphe de 938 qui attribue à Henri I<sup>er</sup> un édit relatif aux tournois. Le titre de comte ne fut concédé aux seigneurs de Horn (*dominus*, *heer*, sire, dans

(1) BONDAM, I, 133.

(2) Ci-avant, p. 121.

(3) LACOMBLET, n<sup>o</sup> 217. Cf. BÖTTGER, *Gau- und Diocesan-Grenzen*, I, 58. Le diplôme douteux de Henri IV, 1064, est signé d'un comte Hermann et de son fils Unroch (ci-avant, p. 258, n. 2).

(4) WOLTERS, *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes*, 9; MIERS, *Charterboek*, I, 36. La fausseté du document est universellement reconnue; cf. WAITZ, *Heinrich I.*, 265; BO.

tous les actes antérieurs) qu'en 1450 par Frédéric III (1).

C'est donc à tort que Menke dans sa carte de l'Allemagne du Nord au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle inscrit le comté de Horn (2).

### B. La seigneurie de Cuyk.

Henri, seigneur de Cuyk, est mentionné en 1096 (3); sa veuve Alverade en 1108 (4); elle était fille du comte de Molbach et descendait probablement de la lignée des comtes de l'Avalgau : l'une des filles de Mégingaud et de Gerberge s'appelait Albérade.

Godefroid, fils de Henri, est nommé comte par la *Chronique de Cologne* à la date de 1136 (5); dans les actes ce titre n'apparaît qu'à partir de 1139 (6).

### C. Le comté de Kessel.

Le nom de Henri, comte de Kessel (*de Casla*), figure dans un acte postérieur à 1113 (voir au chapitre XVII : Zutphen); il était avoué de Saint-Pantaléon de Cologne (7). On le retrouve dans un acte de Lothaire III pour la

(1) WOLTERS, 244. En 1339 (MIERIS, II, 569), Guillaume se dit sire de Hornes; en 1439 (WOLTERS, 239), relief par « Jacob here de Huerne », mais en 1457 (WOLTERS, 240), *Jacobus comes* de Hurne.

(2) *Histor. Handatlas*, t. 39 : C. Horn. M. PONCELET, *Le livre des fiefs de l'église de Liège*, XLII, écrit aussi : « le comté de Horn avait été inféodé au comté de Looz en août 1243 », mais l'acte (*Cartul. de Saint-Lambert*, I, 456) porte : *Cartul. de Saint-Lambert*, I, 456 : *Wilhelmus DOMINUS de Altena et de Horne... de domino meo COMITE de Loz teno in feodum*.

(3) SLOET, I, n<sup>o</sup> 196, charte d'Ida de Boulogne, faite à Maestricht : *S. Henrici de Cuck*.

(4) VAN DEN BERGH, I, n<sup>o</sup> 101 : *Alverada vidua Henrici de Kuch*.

(5) *Chron. regia Coloniensis*, SSRG, 72.

(6) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 113 (1127) : *Godefridus et Hermannus de Kuc*; S. MULLER, (1039) : *Godefrido comite, Hermanno fratre ejus*; cf. *ibid.*, 214.

(7) SLOET, I, n<sup>o</sup> 188.

même abbaye (1429) <sup>(1)</sup> et plusieurs fois parmi les vassaux des archevêques <sup>(2)</sup>.

La *Chronique de Cologne* le fait intervenir en 1114 dans la bataille que Henri V livra à l'archevêque Frédéric : Henri de Kessel est l'un des vassaux du prélat.

#### D. La seigneurie de Wassenberg.

Le château de Wassenberg, dans le Moilla, à droite de la Roer, fut remis par Henri II à un seigneur flamand, Gérard, dont les *Annales de Rolduc* ont conservé le souvenir <sup>(3)</sup>. Deux frères des environs d'Antoing sur l'Escaut avaient été exilés de leur patrie; ils trouvèrent accueil auprès de l'empereur qui, sur les biens confisqués en 1018 à Baldéric du Hamalant, put leur concéder des domaines: Gérard obtint Wassenberg, Roger obtint Clèves (dans le *Tubalgo*).

Les seigneurs de Wassenberg portent plus tard le titre de comtes, mais seulement après qu'accroissant leur puissance ils ont fondé dans l'ancien Hattuaria le comté de Gueldre. Il en sera question au chapitre suivant.

Le chroniqueur Rodolphe de Saint-Trond <sup>(4)</sup> raconte comment en 1085 l'abbé Luipo fut introduit dans ce monastère grâce à l'appui des *comites Gerardum de castello quod dicitur de Guastenberge et Gozwinum, avunculum ejus de castello quod dicitur Heinesberg*. Un diplôme de 1087 attribué à Henri IV, mais d'authenticité incer-

<sup>(1)</sup> LACOMBLET, I, n° 304.

<sup>(2)</sup> *Chron. regia Colon.*, 55 (en 1114); LACOMBLET, I, n° 320 (en 1135), etc.

<sup>(3)</sup> *Annales Rodenses*, SS, XVI, 693. *Gerardus Flamens* figure en 1033 à l'acte dressé à Deville. MARTÈNE, *Coll.*, II, 56.

<sup>(4)</sup> SS, X, 241

taine (1), mentionne aussi le *comes Gerardus de Wassenbergh*; en 1104 il est appelé *de Gellero comes* (2). C'était un descendant de Gérard d'Antoing (3).

Heinsberg, sur la rive gauche de la Roer, au sud de Wassenberg et à l'ouest d'Erkelenz, ne paraît pas avoir été le siège d'un comté (4). Ses possesseurs, descendant de la maison de Wassenberg, furent également la souche de celle de Fauquemont (5). Fauquemont (Valkenburg) avait été donné en 1041 par Henri III à la comtesse Ermengarde et par Ermengarde, avant 1056, à l'archevêque Hermann II (6); c'est donc une seigneurie créée par le prélat de Cologne.

C'est sans fondement aussi que l'on a cru à l'existence des comtes de Daelhem dès le x<sup>e</sup> siècle; la seigneurie de Daelhem ne fut qualifiée de comté que depuis l'époque où

(1) Henri IV prononce dans un différend entre l'église Saint-Servais et le comte Gérard de Wassenberg, au sujet de l'église d'Echt. SLOET, I, n° 193. STUMPF, 2886.

(2) LACOMBLET, I, n° 263. Charte de Frédéric I<sup>er</sup> de Cologne : *Gerhart de Gellero comes*.

(3) *Annales Rodenses*, XVI, 693. L'expression *fronepotes duorum fratrum illorum Flandrensium* s'applique au fondateur de Rolduc et à ses frères, issus d'une branche qui était demeurée sur l'Escaut. Ils étaient parents, *cognati*, du comte Gérard de Wassenberg, du comte Thierry de Clèves, de Gosuin de Heinsberg et de Gosuin de Kriekenbeek (Prusse rhénane, cercle de Gueldre), que le chroniqueur (de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle) appelle *comitis Henrici de Krikenbach*, à tort sans doute.

(4) En 1118 (LACOMB., I, n° 288, charte de Frédéric I<sup>er</sup> de Cologne), *Goswinus de Heimesberg* n'est pas nommé *comes*; de même *ibid.*, n° 304, où les témoins, dans un diplôme de Lothaire III, 1129, sont rangés en degrés : *duces... comites palatini... comites... liberi* (*Gerhardus de Heimesberg*).

(5) ERNST, V, 233. *Les seigneurs de Fauquemont*.

(6) LACOMBLET, I, n° 175 et n° 220, et ci-avant, p. 172.

elle fut acquise (vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle) par les comtes de Hochstade (1).

(1) Il faut corriger en ce sens le mémoire de ERNST, *ibid.*, V, 211 : *les comtes de Daalhem* ; Guillaume (1108, 1128) et Conrad (1146, 1151, 1152), qu'il appelle comtes, ne sont pas qualifiés tels. [ERNST, VI, 116 ; MIRÆUS, IV, 197 (1128) ; BERTHOLET, IV, XII (1146) ; MIRÆUS, IV, 378 (1151) ; *ibid.*, I, 698 (1152).]

---

## CHAPITRE XVII.

### *La Frise et les comtés du Bas-Rhin.*

La région qui s'étend au nord de la Meuse inférieure et que baigne la mer du Nord depuis les bouches de l'Escaut jusqu'au Weser, se composait de la Frise proprement dite et des comtés frisons saxons et saxons-francs qui touchaient à la Westphalie et qui en 870 paraissent avoir été rattachés à la Frise. On sait que le texte du traité de Meersen n'en détaillait pas les parties; il ne cite sur la Meuse, en aval du Masau, que les comtés de Testerbant, de Betuwe et de Hattuaria que j'étudierai dans ce même chapitre.

La Frise se partageait à l'époque carolingienne en trois régions (1) :

La Frise occidentale, du Sincfal au Fli, émissaire du Zuyderzee;

La Frise moyenne, du Fli à la Lauwers, à l'ouest de Groningue;

La Frise orientale, de la Lauwers au Weser.

Dans la Frise occidentale, on peut distinguer les *pagi* suivants (2) :

*Maritima* (Zélande et Quatre Métiers);

(1) RICHTHOFEN, *Leges*, III, 632 et s., WAITZ, III<sup>2</sup>, 116 et s.

(2) VAN DEN BERGH, *Handboek der Middél-Nederlandsche Geographie*; SPRUNER-MENKE, *Tab.* 31.

Un acte du *Cartulaire de Saint-Bavon*, 25 (vers 1120), cite le *pagus Pahindreht*.

*Masalant* ou *Marsum*, les bouches de la Meuse ;  
*Huitingoe*, entre la Meuse et la Merwede ;  
*Hollant*, entre la Merwede et le Lek ;  
*Lake et Isla*, entre le Lek et l'Ysel ;  
*Rinland*, entre le Lek et le Rhin ;  
*Germepi*, sur le Rhin, à l'ouest d'Utrecht ;  
*Instarlaka*, sur les deux rives et à l'ouest du Vecht ;  
*Kinnem*, la partie méridionale de la Nord-Hollande ;  
*Texla*, comprenant primitivement l'île de Texel et de plus le nord de la Hollande septentrionale ; cette dernière portion est désignée au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle sous le nom de *Comitatus Werterlingæ*.

La Frise moyenne comprenait le *Westergowe* (*Westrachi*) et l'*Ostergowe* (*Ostrachi*), correspondant à peu près à la province actuelle de Frise.

La Frise orientale était découpée en une série de petits *pagi*, savoir : à l'ouest de l'Ems, *Humerki*, *Hunesga*, *Fivilga*, *Emisga* ; à l'est de l'Ems (Ostfrise actuelle) : *Federgewe*, *Asterga*, *Nordendi*, *Riustri*, etc.

L'autorité des ducs de Lotharingie ne paraît jamais s'être étendue sur cette région extrême.

Quant à la zone orientale où se mêlaient les éléments frisons, saxons et francs, on y distinguera, en procédant du nord au sud :

*Thrianta*, la Drenthe ;

*Pagus Forestensis*, ou *Agridiocensis* ou *Umbalaha*, entre la Drenthe et le Zuyderzee ;

*Salland*, la partie occidentale de la province d'Overyssel ;

*Thwente*, la partie orientale de la même province ;

*Felwe*, la Veluwe, partie occidentale de la province de Gueldre ;



*Flethetti*, entre la Veluwe et le Vecht;  
*Nardincklant*, entre Flethetti et *Instarlaka*;  
*Hamalant*, sur la rive droite de l'Yssel (partie orientale de la Gueldre);

*Batua*, la Betuwe, entre le Wahal et le Rhin;

*Testerbant*, sur la Meuse, le Wahal et le Rhin, entre la Betuwe à l'est et le *Hollant* à l'ouest;

*Tubalgo*, sur le Rhin, entre *Hamalant* et *Hattuaria* (Prusse, Clèves);

*Hattuaria*, entre la Meuse et le Rhin, au nord du *Moilla* (Prusse, Geldern).

Pour toute cette région la distinction entre les *pagi* et les comtés nous échappe : le traité de Meerssen ne mentionne en effet, dans son énumération, que les trois *comitatus* de la Betuwe, du *Testerbant* et du *Hattuaria* (1).

#### I. — LA FRISE.

La soumission de la Frise ne datait que de la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Pepin II avait vaincu en 689 le roi Radbod (*Redbad*) (2) et avait conquis le pays jusqu'au Fli; cette région, un moment arrachée aux Francs, avait été reprise par Charles Martel qui avait repoussé jusqu'à la Lauwers Poppon, successeur de Radbod (734) (3). La Frise occidentale et la Frise moyenne furent dès lors incorporées au royaume, et la *Vie de l'abbé Grégoire d'Utrecht*

(1) Cf. ci-avant, p. 5 et suiv.

(2) CONTIN. FREDEGARII, SS, *Merov.*, II, 172-174; *Liber Hist. Francorum*, *ibid.*, 324, 326.

(3) SS, II, 176 : *Bubonem gentilem ducem... interfecit (Carlus)*. BM<sup>2</sup>, 39A.

constate<sup>(1)</sup> que sous le règne de Pepin le Bref, la Lauwers continua à tracer la limite entre les Frisons chrétiens et les Frisons idolâtres. Au delà ce furent les expéditions de Charlemagne en Saxe qui assurèrent la domination franque.

Réginon rapporte qu'en 809 le roi des Danois Godefroid envoya un message au duc qui gouvernait la Frise<sup>(2)</sup>; il ne le nomme pas, et nous ignorons quelle organisation Charlemagne avait donnée à l'ensemble du pays.

Louis le Débonnaire fut amené à concéder en 826 le *Riuistri* (rive gauche du Wésér) au Normand converti Harold<sup>(3)</sup>. C'est probablement le même personnage auquel, en 841, Lothaire I<sup>er</sup> remit Walcheren<sup>(4)</sup> et qui avait eu aussi Duurstede<sup>(5)</sup>.

Son frère Roric et les deux fils de Harold, Rodolphe et Godefroid, possédèrent en Frise de nombreux bénéfices. Godefroid semble avoir obtenu de Lothaire II le gouvernement du pays; il détermina Hugues, fils de Lothaire et de Waldrade, à lui donner en 883<sup>(6)</sup> sa sœur Gisèle en mariage; maître de plusieurs *pagi* que Roric avait possédés, il avait sous son autorité des comtes tels que Gerulf et Gardulf, et il est permis de supposer qu'il exerçait une sorte de pouvoir ducal. Il fut assassiné en 884 sur les ordres de Charles le Gros.

Ce fut alors le Saxon Eberhard à qui Arnulf probable-

(1) *Vita Gregorii*, MABILLON, *Acta*, III, 2, 326 : *eosque in ripam occidentalem fluminis quod dicitur Lagbeki, ubi confinium erat christianorum Fresonum ac paganorum cunctis diebus Pippini regis*. Cf. OELSNER, *König Pippin*, 48.

(2) REGINO *SSRG*, 68 : *mandavit duci qui Fresiam previdebat*.

(3) *Annales regni Francorum*, 826, p. 170; THEGAN, *SS*, II, 629.

(4) *Ann. Bertin.*, 841, p. 26.

(5) *Ann. Fuldenses*, 850, p. 39.

(6) Cf. PARISOT, 465, n. 2.

ment conféra le duché frison; mais il fut à son tour tué par Waldger, fils de Gerulf (898); Arnulf lui donna pour successeur son fils Meginhard (1).

Au x<sup>e</sup> siècle on ne trouve plus de trace de ce duché; son existence éphémère s'explique par la nécessité où les rois s'étaient vus de protéger des côtes toujours exposées aux attaques des pirates scandinaves (2).

## II. — LA FRISE OCCIDENTALE.

Les îles zélandaises que Prudent de Troyes paraît désigner en 837 sous le nom de *Maritima* (3) avaient à cette époque un comte Ekkehard, qui fut tué par les Normands (4). On a vu que Harold obtint en 841 Walcheren de Lothaire II.

Dans toute la région s'étendant jusqu'au Fli, la race des Thierry fut de bonne heure puissante. On la fait remonter généralement au comte Gerulf qui fut subordonné au duc Godefroid de Frise.

Dès 839 Gerulf est mentionné dans le Westergo (Frise moyenne), comme vassal de Louis le Débonnaire (5). Est-ce son fils ou son petit-fils qui en 889 reçoit d'Arnulf des biens dans le comté qu'il administrait entre le Rhin et

(1) REGINO, 898 (p. 146) : *Eworhardus dux, filius Meginardi a Waltgario Fresone filio Gerulfi... trucidatur; ducatus, quem tenuerat, Meginhardo fratri ab imperatore committitur.*

(2) Sur toute cette période, cf. PARISOT, 52, 60, 107, 329, 443, 465, 475, 518, 591, 691; BLOK, I, 110, 115; DÜMMLER, I, 278; III, 237; SIMSON, I, 262; DAHLMANN, *Geschichte von Dänemark*, I, 39, 43, 52, etc.

(3) *Ann. Bertin.*, 37, p. 13.

(4) *Ann. Fuldenses*, 837, p. 28. Le diplôme d'Otton I<sup>er</sup>, 966, pour l'abbaye de Nivelles nomme trois îles zélandaises : *insule tres, prima Bievelant, secunda Spiesant, tertia Gerselre* (Yerseke).

(5) BM<sup>2</sup>, 996 (965) a; KLUIT, II, 1.

*Suithardeshaga* (1), c'est-à-dire dans le Kennemerland?

Gerulf eut deux fils, Thierry et Waldger. Ce dernier était comte du *pagus Lake et Isla* (Lek et Ysel) qu'il transmit à son fils Radbod, d'après un diplôme d'Otton I<sup>er</sup> de 944 (2). Radbod gouvernait aussi (en 975) le territoire d'*Instarlaka* (3) dans lequel se trouvait Utrecht; il est probable qu'il fut l'avoué de l'église, comme l'avait été en 725 un comte Erenfrid (4).

Le siège épiscopal d'Utrecht avait été occupé de 899 à 917 par un Radbod qui appartenait au même lignage (5).

Un autre fils de Waldger, le comte Hatto, est signalé comme ayant eu à Loenen sur le Vecht des domaines qui lui avaient été confisqués (6).

Quant à Thierry, on le voit dans l'entourage de Charles le Simple, en 916 et en 921 (7). Il était investi du *comitatus* de Kinnem où il avait succédé à son père, et il reçut du roi en pleine propriété une portion importante de ce pays (8), où il avait fondé l'abbaye d'Egmond.

(1) BM, 1776; VAN DEN BERGH, I, 17. On ne sait s'il faut lire : *Suithardeshaga* ou *Sintardeshaga*. M. PARISOT, 493, n. 2, traduit : Zuydersee, ce qui semble impossible.

La liste des biens d'Utrecht à la fin du IX<sup>e</sup> siècle (S. MÜLLER, 41) mentionne : *piscatio quam Gerulfus habet in extrema parte Rheni fluminis*.

(2) DD, I, 140.

(3) *Ibid.*, II, 121 (6 juin 975) : *in pago Insterlaca in comitatu Ruotbotonis*.

(4) BM<sup>2</sup>, 38, diplôme de Charles Martel; MULLER, 7 (ce texte ne porte pas *comitis*, comme les éditions de BONDAM, I, n<sup>o</sup> 3; HEDA, 31). Les variantes donnent *Erkanfridus*, *Erkenfridus*, *Herkenfridus*.

(5) La *Vita Radbodi*, SS, XV, 568, nous apprend qu'il descendait du roi Radbod : *Dux quoque Fresonum Radbodo sua matris attavus extitit*. Cf. chapitre XII, p. 198.

(6) DD, I, 245 (21 avril 953) : *terram quam Hatto comes in Lona habuit*, combiné avec DD, I, 206 (20 avril 950) : *a Waldgero necnon et filio ejus Radbodone necnon et Hattone et illorum antecessoribus...*

(7) VAN DEN BERGH, I, n<sup>os</sup> 23 et 24.

(8) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 26, diplôme de Charles le Simple, 922; cf. PARISOT, 650, n. 1.

Son fils Thierry II ne fut pas moins favorisé. Otton III, en 985 (1), lui octroya tout ce qu'il avait possédé jusque-là en bénéfice dans les comtés de Masalant, de Kinnem et de Texel, c'est-à-dire en réalité depuis l'embouchure de la Meuse jusqu'au Fli, et l'on peut conclure qu'il était maître de toute la Frise occidentale. On a vu qu'il y joignit (2) la Zélande, les Quatre Métiers et le comté de Gand, et même, dans le royaume de France, à titre de fief reçu d'Arnoul I<sup>er</sup>, la terre de Waes.

Toutefois le comté d'Instarlaka a dû lui échapper. Déjà sous Otton I<sup>er</sup> les fiefs jadis occupés par Waldger et par ses fils Radbod et Hatto avaient été confisqués et remis à l'église d'Utrecht (3). Willibrord, premier titulaire de ce siège, avait reçu de Charles Martel le château d'Utrecht (4); Pepin, Charlemagne, Lothaire s'étaient montrés généreux envers ses successeurs (5); à la fin du IX<sup>e</sup> siècle les biens de l'épiscopat sont considérables (6). Il est probable que Baldéric (918-977) obtint l'immunité complète et fut substitué aux comtes laïques dans le *pagus*. L'évêque Ansfriid (995-1010) put y ajouter les domaines qu'Otton III lui avait assurés *in comitatu Frisie vocato* et dans l'*inferior Maselant*, ainsi que des droits régaliens à Medemblik (7), c'est-à-dire dans les circonscriptions mêmes qu'administraient les Thierry.

Arnoul, fils de Thierry II et époux de Liutgarde de Luxembourg, fut également comte de Gand et de West-

(1) *DD*, II, 418.

(2) *T. I<sup>er</sup>*. chapitre V.

(3) *DD*, I, 140 (944).

(4) *MULLER*, 3.

(5) *Ibid.*, 12, 21.

(6) *Ibid.*, 38-45 Lijst van de goederen en hoorigen der Sint-Martenskerk te Trecht (2<sup>e</sup> helft der 9<sup>e</sup> eeuw).

(7) *DD*, II, 410, 26 juin 985.

frise. Il paraît avoir essayé d'agrandir sa puissance aux dépens des Frisons du Nord, mais il fut tué en 993 dans un combat qu'il leur livra. C'est à tort sans doute que plusieurs historiens affirment qu'il put transmettre à l'une de ses filles le Westergo et l'Ostergo (Frise moyenne) (1).

Jusqu'ici les comtes de Westfrise, défenseurs de la côte contre les Normands, avaient largement joui de la faveur des Carolingiens et des rois saxons. Sous Henri II la situation se modifia ; la politique royale, qui s'appuyait de plus en plus sur les évêques, amena un conflit d'intérêts entre Utrecht et le comte frison. Thierry III bâtit sur la Merwede la forteresse de Dordrecht, qui nuisait à la fois au prélat et aux marchands de Thiel. Mais la campagne qu'entreprit en 1018 le duc Godefroid, accompagné de Baldéric II de Liège et des évêques de Cologne et d'Utrecht, pour châtier le comte, n'aboutit qu'à un insuccès ; l'armée royale fut défaite le 29 juillet dans la forêt de la Merwede, près de Vlaardingén (2).

L'évêque Adelbold dut s'accommoder de son voisin gênant ; il se réconcilia avec lui, comme le rapporte Thietmar (3), *non ex voluntate sua, sed ex necessitate summa* ; personne autre en effet n'était en mesure de protéger le pays s'il surgissait quelque ennemi redoutable, et le rôle du comte de Westfrise est ainsi nettement défini.

Du côté de la Flandre cependant, Henri II, profitant de l'occasion qui lui était offerte, avait réussi à brouiller Thierry III avec Baudouin IV et lui avait enlevé le comté brabançon de Gand, qui désormais cessa d'exister sous ce nom (4).

(1) Voir ci-après, p. 286.

(2) HIRSCH, III, 99-103.

(3) THIETMAR, SSRG, 256.

(4) Ci-avant, p. 105, et t. I<sup>er</sup>, 65 et s.

Thierry IV usurpa, au témoignage d'Hermann de Reichenau, un *pagus* relevant de l'évêché (1) Steindorff a cru (2) retrouver ce territoire dans la Drenthe dont le 22 mai 1046 l'empereur dispose en faveur de l'église d'Utrecht; mais dans l'acte de donation il est dit expressément que ce comté était dévolu au roi par la mort du duc Gothelon. J'estime qu'il s'agit bien plutôt du *Germepi* (entre l'Ysel et le Vieux-Rhin). En effet, le diplôme de Henri IV de 1064 qui en opère la restitution à l'évêché (3), le définit de la manière suivante : *beneficium quod comes Unroch ab episcopo Adelboldo tenuit, ab eo loco qui dicitur Sigeldrich usque in Rinesmuthon, inde sursum ab occidentali parte Rheni usque in Bodegraven, et post Unroch Godezo, post Godezonem Theodericus Bave filius, quem Theodericus comes expulit et vi S<sup>o</sup> Martino abstulit.*

Il paraît bien s'agir de Thierry IV : l'évêque Adelbold qui le premier avait remis ce fief au comte Unroch occupa le siège épiscopal de 1010 à 1027, et Unroch avait eu deux successeurs, Godezo et Theodericus, fils de Bavo; il est donc difficile d'admettre, comme on l'a proposé, que dès 1018 Thierry III eût occupé ce territoire, il faudrait supposer pour cela trois titulaires en huit ans; de plus, il

(1) HERIMANN. AUG., 1046; *rex paschale festum apud Trajectum, Frisiae urbem egit et subsecutis diebus navali expeditione in Fladirtingam fretum traiciens, pagum quemdam, quem Theodericus marchio sibi usurpaverat, ab eo eripuit, unde idem postea rebellionis causam sumpsit.*

On pourrait objecter la mention de Vlaardingen, mais je crois qu'il faut interpréter le passage de cette façon : le roi se rend d'Utrecht par une expédition navale jusqu'au détroit de Vlaardingen (l'embouchure de la Meuse); il a pu très bien descendre le Rhin qui traverse précisément le *Germepi* et revenir le long de la côte jusqu'à la Meuse. A coup sûr l'itinéraire indiqué ne se rapporte nullement à la Drenthe.

(2) *Heinrich III.*, I, 294.

(3) VAN DEN BERGH, I, n<sup>o</sup> 87,

est peu vraisemblable que Henri IV eût jugé utile de rappeler ces détails s'ils avaient été déjà si lointains.

Bodegraven, qui est mentionné dans le texte reproduit ci-avant, existe encore sur le Vieux-Rhin, au sud de Zwammerdam; c'est à Zwammerdam que la Mye, venant du nord, se jette dans le Rhin et c'est assurément ce confluent qu'indique le mot *Rinesmuthon*; *Sigeldrich* est inconnu.

Il est vrai que Henri III avait obligé dès 1046 le comte à abandonner sa conquête; mais l'année suivante la lutte avait recommencé avec une ardeur nouvelle. Thierry s'était associé à la révolte de Godefroid le Barbu qui, aidé de Baudouin V de Flandre, alla réduire en cendres le palais impérial de Nimègue, et les fossés hollandais réservèrent à l'armée impériale un désastre semblable à celui de 1018.

Thierry IV aura donc pu se remettre en possession du territoire contesté; seulement les trois évêques d'Utrecht, de Liège et de Metz conjurèrent sa perte par des moyens plus sûrs que la bataille franche: ils l'attirèrent dans un piège (1), et le comte fut massacré le 14 janvier 1049. Il ne laissait pas d'héritier.

Son frère Florent qu'une chronique du xv<sup>e</sup> siècle (2) qualifie comte de Frise orientale, et qui fut en Westfrise le successeur de Thierry, fut à son tour assassiné en 1061. Les évêques d'Utrecht purent alors fêter leur triomphe.

Il fut consacré par les deux diplômes royaux dressés à Kaiserswerth au milieu d'une cour nombreuse de fidèles

(1) HERIMANN. AUG., 1049; ANN. ALTAH., 1049.

(2) *Chronicon Tielense*, éd. VAN LEUWEN, 73, cité par STEINDORFF, II, 66, n. 5.



et datés du 30 avril et du 2 mai 1064 (1). Par le premier, Henri IV transporte à l'évêché *tout le comitatus* dans le *Westflinge* et aux bouches du Rhin (*omnem comitatum in Westflinge et circa oras Rheni*), c'est-à-dire l'ensemble de la Frise occidentale depuis les embouchures du fleuve jusqu'à la pointe de la Hollande septentrionale; par le second, il restitue les biens qui avaient été injustement enlevés du temps du roi Henri II par Thierry III et conservés par ses fils Thierry IV et Florent; il y ajoute le *comitatus in Hollant* et de plus le bénéfice du *Germepi*, suivant les indications rapportées ci-avant.

Toutefois Gertrude, veuve de Florent, s'était remariée avec Robert le Frison et celui-ci défendait énergiquement les droits de son beau-fils Thierry V. Pour assurer à l'évêque la possession effective des territoires que l'empereur lui avait concédés, il fallut l'intervention de Godefroid le Bossu. Le duc de Basse-Lotharingie eut soin d'ailleurs de se faire investir personnellement par l'évêque des comtés dont il lui procurait la suzeraineté; il avait donc ici la situation qu'il prit, dans le Hainaut, vis-à-vis de Théoduin de Liège (2).

Heda rapporte (3) que Godefroid fut le fondateur de Delft, et c'est aux environs de Dordrecht qu'il fut traîtreusement assassiné dans les derniers jours de février 1076.

Cette catastrophe permit au jeune Thierry V de se remettre en possession des territoires que son père avait occupés (4); c'est lui qui le premier prit le titre de comte de Hollande (5).

(1) VAN DEN BERGH, I, nos 86 et 87.

(2) DIEKMANN, *Gottfried der Bücklige*, 24, 40, MEYER v. KNONAU, II, 68.

(3) HEDA (xvi<sup>e</sup> siècle), *Historia Ultrajectina* (édit. 1642), 131.

(4) *Annales Egmund.*, SS, XVI, 448.

(5) 1083. VAN DEN BERGH, I, n<sup>o</sup> 89.

Depuis ce moment la puissance des Thierry ne fut plus contestée dans toute la zone frisonne occidentale, et j'ai essayé d'établir que c'est en 1076 également qu'ils reprirent en fief des comtes de Flandre les îles méridionales de la Zélande (1).

### III. — LA FRISE MOYENNE.

Le *Westergo* et l'*Ostergo* qui formaient la Frise moyenne, entre le Fli et la Lauwers, étaient au XI<sup>e</sup> siècle aux mains des Bruno de Saxe, descendants des Billung.

Les historiens allemands sont disposés à admettre que Liudolf de Brunswick, fils de Bruno et de Gisèle (qui épousa ensuite Conrad II), acquit ces comtés par sa femme Gertrude, fille d'Arnoul de Westfrise. L'hypothèse, émise d'abord par Eccard, acceptée par Böttger et par Rockohr (2), n'a pas d'autre fondement qu'une allusion des *Annales Egmundani* aux filles d'Arnoul (3); mais on ignore si l'une de ces filles s'appelait Gertrude, on ignore si elle a épousé Liudolf et l'on peut affirmer qu'Arnoul n'a pas été maître des *pagi* en question.

Hugo Jaekel (4) a très habilement réussi à dresser une liste des comtes qui furent au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle pré-

(1) Tome I, p. 122.

(2) ECCARD, *Origines Guelficae*, IV, 418, 581; BÖTTGER, *Die Brunonen*, 470, 473; ROCKOHR, *Die letzten Brunonen*, 8. BETHMANN a toutefois repoussé cette conjecture [*Das Grab der Gräfin Gertrud [Braunschweiger Magazin*, 1880, 134]. cité par BÖTTGER, 477, n. 656a.

(3) *Chron. Egmundan.* (KLUIT, I, 109 et s.): 1162. *Florentius (III) comes Hollandiæ... Flardingie ecclesiam obtulit... ecclesiæ Egmundensi, quam quondam Arnulfus comes cum filiabus suis eidem Ecclesiæ Ekmundensi contulerat.*

(4) HUGO JAEKEL, *Die Grafen von Mittelfriesland aus dem Geschlechte König Radbods.*

posés au gouvernement du Westergo et de l'Ostergo. Ce sont :

Alfbad, fils de Poppon et petit-fils du roi Radbod (*Poppo* n'est qu'une forme hypocoristique de Radbod). Alfbad mourut avant 786.

Thierry (*Theodricus, Ditericus, Deodredus*), tué en 793 dans une bataille contre les Saxons. Il était parent (*cognatus*) de Charlemagne. D'après Jaekel, sa mère devait être fille de Charles Martel et de la Bavaroise Swanahild. Son autorité s'étendait du Fli au Weser; aussi le *poeta Saxo* le qualifie-t-il *dux*.

Nordalah, sans doute frère de Thierry; son nom *oberdeutsch* s'explique par l'origine de leur mère; il est dit *comes et advocatus Fresonum*, comte de la Frise moyenne et défenseur de la côte jusqu'au Weser, au commencement du ix<sup>e</sup> siècle; c'est à lui que Régignon fait allusion quand, en 809, il montre le roi danois Godefrid en relation avec le duc *qui Fresiam providebat*; il mourut en 810.

Gerulf, fils [?] du précédent, s'allia avec Lothaire I<sup>er</sup> dans sa rébellion contre Louis le Débonnaire, et fut disgracié en 834; il eut pour successeur son fils Gérard. Gerulf paraît avoir épousé une fille de Wala (Waldger) de Corbie.

Gérard, de 834 à 855; sa femme était probablement originaire du Hamalant, à en juger par le nom de leur fils Wiggung (à comparer Wigmann).

Wiggung, de 855 jusque vers 873.

Alfdag, 873.

Gardolf, cité en 885 et rappelé dans un diplôme d'Otton I<sup>er</sup> de 966.

Toute cette première série de comtes apparaissent comme les descendants de Radbod; mais au x<sup>e</sup> siècle

trois noms : Reginbert (1), Gerbert (2) et Egbert, révèlent une autre lignée. Jaekel cherche à établir que le premier Reginbert descendait d'une famille qui était maîtresse de l'Ostergo, et qu'il devait avoir épousé la fille héritière de Gardolf, son prédécesseur. L'hypothèse n'est peut-être pas suffisamment établie.

De même, j'hésite à accepter un dernier comte Rednat, dont l'existence ne repose que sur la mention de l'une des dix sept Kures frisonnes, d'après laquelle la nouvelle monnaie légère qui sous Otton III commença à avoir cours en Frise, était dite *Rednathes moneta* (3).

A partir de quelle époque les Bruno étaient-ils devenus comtes de la Frise moyenne? Le premier qui soit expressément attesté comme tel est Bruno, fils de Liudolf, qui était mort en 1038. Liudolf lui-même peut, d'après certains indices, être considéré déjà comme comte ou marquis de Frise (4), et Jaekel a conjecturé qu'il devait cet héritage à sa seconde femme Gertrude, fille de Rednat.

C'est dans une autre voie que je cherche l'explication de cette succession. En effet, rien ne nous dit que le comte Egbert, qui figure au diplôme d'Otton I<sup>er</sup> pour Saint-Pantaléon de Cologne (5) : *ultra amnem Nakala quicquid inter-*

(1) Reginbert assiste, en 921, à l'entrevue de Bonn (MIREUS, I, 37).

(2) Gerbert est cité en 945, comme fils de Reginbert (DRONKE, *Tradit. Fuldenses*, c. 37).

(3) JAEKEL, 57-63.

(4) *Ibid.*, 70; v. RICHTHOFEN, *Untersuchungen*, II, 119; BÖTTGER, 490 et s. DANNENBERG, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, I, 200, attribue à Liudolf un denier du type de Cologne portant à l'avvers **LVIDO**...

(5) *DD*, I, 439 (966) : *Nakala*, d'après JAEKEL, 48, est la dépression dite la Nagel par où l'*Almere* (Zuyderzee) communiquait avec le Fli; *Vunningam* paraît être Wyns, sur la rivière ou le marais qui séparait

*jacet usque Vunningam, quod Gardolfus jam quondam comes visus est habuisse, in comitatu Ekberti comitis*, fût le fils de son prédécesseur Gerbert et qu'il n'appartint pas lui-même à la race des Bruno, où ce nom est fréquent.

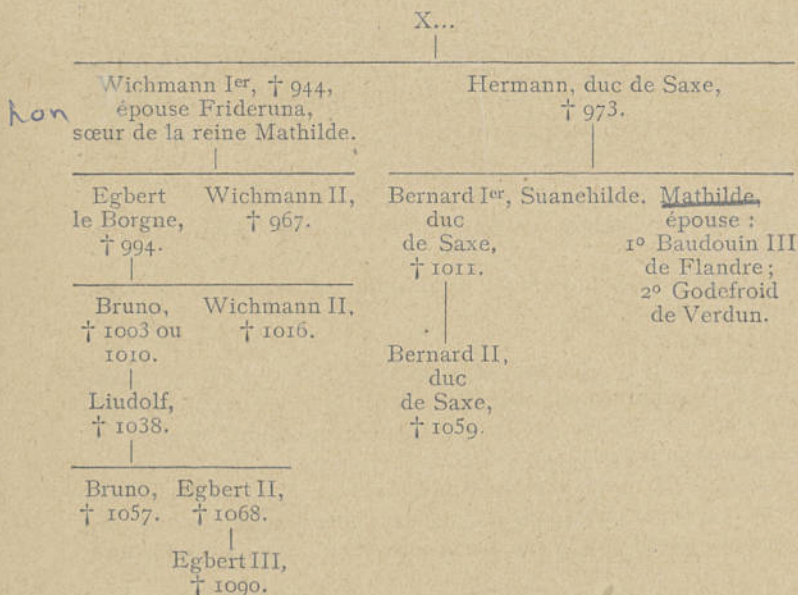
Ne s'agit-il pas en réalité d'Egbert le Borgne, père de Bruno et grand-père de Liudolf? Il en résulterait que la famille de Brunswick aurait tenu ce pays dès le milieu du x<sup>e</sup> siècle. Or, Egbert le Borgne était fils de Wichmann de Saxe et d'une sœur de la reine Mathilde (Frideruna ou Bia) (1), et nous savons que la mère de Mathilde, Reinhilde, était issue de parents frisons et danois : *Fresonum Danorumque genere progrediens* (2). Une autre

le Westergo de l'Ostergo; les limites tracées seraient donc celles du Westergo.

(1) On ne sait pas exactement de laquelle; DÜMLER, *Otto I.*, 580, se prononce pour Frideruna.

(2) *SS*, X, 576.

Tableau de la famille des Bruno.



filles de Reinhilde, Amalrade, épousa le comte Éverard, que l'on retrouvera ci-après dans le Salland, région toute voisine du Westergo.

Jaekel a très bien vu que les ascendants maternels de Mathilde étaient originaires de la Frise moyenne, mais ne tenant pas compte du mariage de la sœur de Mathilde avec Wichmann, il a dû se rattacher à l'hypothèse qui fait descendre Gertrude de cette lignée; les deux alliances successives, avec des degrés de parenté si proches, ne sont pas admissibles.

Ce qui est donc vraisemblable, c'est que les descendants de Frideruna et de Wichmann héritèrent de la Frise moyenne, et qu'ainsi s'explique l'autorité qu'y exercèrent Liudolf († 1038), son fils Egbert († 1068) et son petit-fils, appelé Egbert également.

On a conservé un grand nombre de deniers frisons, frappés aux noms de Bruno et des deux Egbert; les ateliers monétaires sont Bolsward, Doccum, Leeuwaerden, Staveren, Mildnum, Winsum, Garrelsweer, etc. (1).

Le dernier Egbert se révolta contre Henri IV, fut plusieurs fois châtié et gracié, puis définitivement dépouillé de ses biens. Le roi avait déjà remis en 1077 à l'église d'Utrecht le sud du Westergo, qu'il nomme *comitatus de Stavoren* (2); en 1086, il enleva au rebelle le Westergo entier et l'Ostergo, qu'il transporta également à l'évêque (3); la sentence fut confirmée en 1089; mais

(1) ENGEL et SERRURE, *Numismatique du moyen âge*, 625.

(2) MULLER, 106, 30 octobre 1077 : *Hec sententia principum nostrorum super Ekbertum, quondam marchionem, dicta est... Unde de bonis justo iudicio sibi ablati, beato Martino... comitatum quemdam de Stavero in proprium tradendo firmavimus.*

(3) *Ibid.*, 107, 7 février 1086 : *ex eisdem beneficiis... quemdam comitatum Fresie, nomine Ostrogowe et Westrogowe...*; cf., *ibid.*, 108, 1<sup>er</sup> février 1089.

Henri V restitua la marche frisonne (1101) à Henri le Gros, de Nordheim (1), époux de Gertrude, sœur d'Égbert III; ce comte Henri fut mis à mort par les hommes d'armes de l'évêque Burchard; son territoire paraît avoir été remis en 1107 à Henri de Zutphen (2), rendu à Godebald d'Utrecht (vers 1123) (3), transporté par Lothaire de Supplinburg en 1126 à la veuve de Florent II de Hollande, Pétronille, tutrice de Thierry VI (4). Beka affirme (5) que les prétentions de Florent, reconnues par Lothaire, reposaient sur d'antiques privilèges, ce que Jaekel explique en rappelant la parenté des deux lignées issues du roi Radbod.

#### IV. — LA FRISE ORIENTALE.

Les petits comtés au delà de la Lauwers ont une histoire obscure. A la fin du x<sup>e</sup> siècle, le comte Wichmann du Hamalant avait des fiefs importants dans les quatre territoires de *Hunesca*, *Fivelga*, *Merime*, *Midage* (6).

(1) ANNALISTA SAXO, SS, VI, 734: *Henricus Crassus, potentissimus comes Saxonie... marcham Fresie in beneficium suscepit. Qui profectus in Fresiam possidere comitatus ejusdem provincie pertinentes prius ad Trajectensem episcopatum, a militibus Trajectensis episcopi vulneratur.. et suffocatur.* Cf. *Ann. Hildesh.*, 1101; *Chron. Wirzib.*, 1101.

(2) SLOET, *Oork.*, I, n<sup>o</sup> 215, 28 décembre 1107: *Comiti Heinrico de Zutphania pro commutatione beneficii Alcei (Altei, dans le grand-duché de Hesse), quod mihi reddidit, comitatum Frisie, quem libere in manu mea tenebam, sibi in beneficium dedi.*

(3) STUMPF, 3225; MIERIS, *Charterboek*, I, 83, avec la date : entre 1112 et 1116.

(4) BERNHARDI, *Lothar von Supplinburg*, 514.

(5) BEKA (édit. BUCHEL, 1643), 46 : *Lotharius abstulit comitatus de Ostergou et Westergou ab ecclesia Trajectensi, quod secundum antiqua privilegia concorporavit comitatui Hollandia.*

(6) DD, I, 540 : 3 août 970. Otton I<sup>er</sup> confirme aux religieuses d'Elten une donation de Wichmann : *et quecumque in hiis quatuor comi-*

Sa fille Adèle les aura probablement apportés à son époux Baldéric, mais que devinrent-ils après la chute de celui-ci ?

En 1040, un comte Rodolphe est cité, par un diplôme de Henri III, entre Ems et Lauwers (1). A la même époque toutefois, Godefroid le Barbu possédait le *Fivelgo* (2). M. Blok pense que cette région avait été confiée au duc Godefroid, frère de Gothelon I<sup>er</sup>, en récompense des services qu'il avait rendus à Henri II.

Ce qui est certain, c'est qu'en 1047, c'est-à-dire au lendemain de la déposition de Gothelon II et comme conséquence de la première rébellion de Godefroid le Barbu, Henri III en avait doté Adalbert de Brême (3). L'archevêque ne réussit à se mettre en possession du *Fivelgo* qu'en 1057 (4) : Egbert, le marquis de la Frise moyenne, s'en était sans doute emparé, car au témoignage d'Adam de Brême, le comte Egbert et le duc Bernard retenaient chacun un comté frison, en dépit des efforts du prélat (5).

*tatibus, scilicet Hunesca, Fivelga, Merime, Midage, predictus comes (Wichmannus) habere videbatur; cf. la confirmation d'Otton III, 18 décembre 996 (DD, II, 649).*

(1) MULLER, 83, 21 mai 1040 : *prædia Linterminge et Enon (Eenum)... in comitatu Rodolphi... et quidquid de eodem prædio est inter Emese et Laveke.*

(2) ADAMI *Gesta*, SS, VII, 338 : *Imperator (Henri III)... ecclesia... comitatum Fresia concessit, quem ante Gotafridus habuit; 353 : illum maximum Fresia comitatum a Cæsare indeptus est (Adalbertus) de Fivelgoe, quem prius habuit dux Gotafridus et nunc Ekibertus.* (Adam de Brême est mort vers 1076.)

(3) Cf. STEINDORFF, II, 16.

(4) Ceci résulte du texte d'Adam de Brême, SS, VII, 353 : *archiepiscopus... obtinuit eundem comitatum (Fivelgoe) per decem annos usque ad diem expulsionis suæ* (en 1066).

(5) ADAM, SS, VII, 354 : *comitatus Fresia quorum alterum Bernardus, alterum Ekibertus invito pontifice retinebat; cf. ibid., 346 : tunc etiam (vers 1048) sibi data est spes acquirendi comitatus Bernardi et Ekiberti.*

Nous avons un diplôme de Henri IV (25 avril 1057, STUMPF, 2540)



Bernard est le duc de Saxe, deuxième du nom, qui mourut le 29 juin 1059 : le territoire qu'il occupait était l'Emisgoe (1).

Lors de la chute d'Adalbert, en 1066, Egbert le Jeune réussit sans doute à se remettre en possession; mais la confiscation générale qui le frappa en 1086 atteignit également le *Fivelgo*.

Les Frisons orientaux n'étaient que nominalement soumis; ils refusaient de payer les tributs qu'on réclamait d'eux; en fait ils réussirent à se rendre indépendants.

#### V. — LA RACE DES ANSFRID.

La région comprise entre la Meuse, le Wahal et le Lek semble avoir été le berceau de la race des Ansfrid. Le comte palatin de Nimègue sous Lothaire II est Ansfrid (2); il est mentionné comme comte de Batua dans une donation faite à l'abbaye de Werden, le 10 novembre 855 (3).

Les noms d'Ansfrid, d'Erenfrid, de Ricfrid et celui de Baldéric se répètent dans la famille. Dès le commencement du IX<sup>e</sup> siècle, Utrecht a eu un évêque Ricfrid; Baldéric, Ansfrid, Lantfridus, Walefrid, Runfridus (4), Mago-

qui attribue à Adalbert les comtés de Hunesgo et de Fivelgo, et un autre du 24 octobre 1062 (LAPPENBERG, *Hamburg Urkundenb.*, I, 87) qui lui remet les comtés de Bernard dans les *pagi* d'Emisga, Westphalia et Angeri.

(1) ADAM., 353 : ... *comitatus in Fresia, nostræ parrochiæ vicinus, qui dicitur Emisgoe, quem juri ecclesiæ nostræ defendens a Bernardo comite Gotescalcus occisus est*; cf. le diplôme de Henri IV du 24 octobre 1062.

(2) SS., XXI, 362, 370.

(3) LACOMBLET, I, n° 65.

(4) SLOET, I, 31 (814-815).

frid (1), Irinfrida (2) font des donations à Utrecht et à Lorsch. La persistance de certains radicaux dans la composition des noms de personnes appartenant à une même famille est plus marquée en Frise que partout ailleurs.

Ricfrid (*Dodo*), comte de la Betuwe en 897, avait épousé Hersende (*Herinsindis*) (3). Leurs enfants furent Baldéric, qui devint évêque d'Utrecht (918-977), Névelong, époux d'une fille de Régnier II, Rodolphe, *præses* (faut-il traduire évêque ou ce terme se rapporte-t-il à une dignité laïque?), enfin, Erenfrid (*Yrmifridus*), dans l'építaphe d'Utrecht (4), sans parler des filles.

Névelong, qui était mort avant 943, eut deux fils : Baldéric I<sup>er</sup> de Liège (953-956) et Rodolphe, probablement père de Giselbert et d'Arnoul, comtes en Hesbaie, et de Baldéric II, évêque de Liège (1008-1018).

Dans la même région, la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle nous montre un comte Ansfrid, qui fut d'abord porte-étendard d'Otton I<sup>er</sup> et qui, à la demande d'Otton III, accepta, en 995, le siège épiscopal d'Utrecht, qu'il occupa jusqu'en 1010. Ansfrid avait essayé de résister aux instances de l'empereur ; il alléguait sa vie passée, toute militaire, qui semblait ne pas le destiner aux dignités ecclésiastiques ; Otton tint bon, et tout indique que sa naissance même le destinait à cet évêché, si souvent attribué à des membres de sa famille (5).

(1) SLOET, I, 37, 839.

(2) *Ibid.*, 65, 891-892 : *Meginger et uxor ejus Irinfrid dederunt ecclesiam in Gannila* (Gend, Betuwe).

(3) MULLER, 47.

(4) Cf. mon étude *A propos d'une charte de Baldéric d'Utrecht* (*Bull. Acad.*, 1900).

(5) ALPERT, SS, IV, 706 : *Quomodo Ansfridus comes episcopus efficitur.*

On a vu plus haut qu'Ansfrid était le fils de Lambert et le neveu de la reine Mathilde (1); de ce côté, il était cousin des Otton. Sa mère ne peut avoir été qu'une fille de Ricfrid, sœur par conséquent de Baldéric, de Névelong, d'Erenfrid. Cette conjecture ne repose pas seulement sur le nom du comte, mais principalement sur l'origine des comtés qui lui étaient échus.

Thietmar, qui parle avec le plus de détails d'Ansfrid, ajoute qu'il avait un oncle homonyme possesseur de quinze comtés (2).

Ce serait assurément un fait bizarre et inexplicable qu'un personnage aussi richement doté, aussi puissant, n'eût laissé aucune trace dans les archives de l'époque. Les historiens modernes n'ont pas trouvé un mot à dire de cet Ansfrid aux quinze comtés.

Je suis convaincu qu'il n'est autre qu'Erenfridus, le fils de Ricfrid. La confusion de deux noms qui ont un élément commun est fréquente; on a vu l'emploi constant des formes Ermengarde, Ermentrude pour désigner la même personne. Le palatin du Rhin Erenfridus est plus souvent appelé Ezzo; or, Ezzo (*Æzzo*) est bien plutôt le diminutif d'Ansfridus (*Asfridus*) que celui d'Erenfridus. On remarquera d'ailleurs que la signification des deux mots est identique : la *paix divine*; les Ases de même qu'Irmin sont des esprits tutélaires.

Pour l'évêque Ansfrid, il est certain qu'il a, même dans des actes officiels, reçu parfois le nom d'Erenfridus. On sait qu'il était comte de Huy; or, un diplôme d'Otton II (975) place Tourinne-la-Chaussée (Hesbaie du sud-est),

(1) Ci-avant, p. 108-III.

(2) THIETMAR, *SSRG*, 82 : *Ansfridus... a patruo suo, scilicet suo equivoco, XV comitatum comite... Brunoni, ... traditur.*

*in pago Haspanensi et in comitatu Hoio* (1), et un diplôme d'Otton III 985, Velm (également au sud-est de l'ancienne Hesbaie) *in pago Haspongowe in comitatu Erenfridi comitis* (2). La même année, *Ansfrid* abandonne le comté de Huy (3) : on n'a donc affaire qu'à un seul et même personnage.

Pareillement, l'évêque *Ansfrid* possédait le Masau, où il fonda l'abbaye de Thorn, et Otton I<sup>er</sup>, en 966, cite le *Moilla* (Masau supérieur) *in comitatu Erenfridi* (4).

Il est vrai que *Thietmar* nomme *Ansfrid* l'ancien le *patruus* d'*Ansfrid* le jeune : on a pu supposer qu'il était le frère de son père *Lambert* et par conséquent aussi de la reine *Mathilde* ; pour être tout à fait correct, il aurait fallu dire *avunculus*. Mais les déviations de cette espèce sont si fréquentes qu'on ne peut s'en inquiéter.

J'estime donc que l'*Ansfrid* aux quinze comtés n'est autre que l'*Erenfridus*, fils de *Ricfrid*. Les sources renseignent vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle une série de territoires dont le titulaire est *Erenfridus* :

942 : le comté de *Zulpich* (5) ;

945 : le comté de *Bonn* (6) ;

947 : le *Tubalgo* (*Irinvridus*) (7) et le *Hattuaria* (8) ;

950 : le *Keldahgowe* (9).

956 : le comté de Huy où il a pour successeur en 963 le

(1) *DD*, II, III.

(2) *Ibid.*, II, 326.

(3) *Ibid.*, 413, 7 juillet 985.

(4) *Ibid.*, I, 430.

(5) Ci-avant, p. 248, n. 4.

(6) Ci-avant, p. 248, n. 5.

(7) *DD*, I, 176.

(8) *Ibid.*, I, 172 : *Mundulingheim in pago Hatteri in comitatu Erenfridi*.

(9) Ci-avant, p. 248, n. 6.

comte Folcuin et, en 966, le comte Erenfridus = Ansfridus, son neveu (1);

Probablement la Betuwe — après Ricfrid et avant Ansfrid.

Probablement aussi la Toxandrie et les deux Masau.

Peut-être le *Hattuaria*, où le palatin Ansfrid avait été comte.

Voilà donc onze comtés retrouvés sur quinze.

Erenfrid mourut sans doute sans postérité légitime. La plupart de ses possessions se retrouvent aux mains de son neveu Ansfrid, comte de Toxandrie, comte de Huy, comte des Masau.

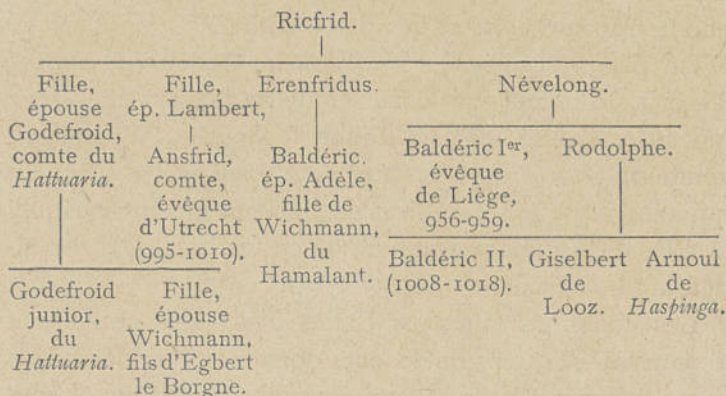
On a vu que dans les pays ripuaires, il eut d'autres successeurs.

Dans le *Tubalgo* ce fut un Baldéric, dont le nom signale immédiatement les affinités, mais qui, d'après Alpert, ne semble pas avoir été de naissance noble (2). Le chroniqueur, en rapportant son mariage avec Adèle, fille de Wichmann du Hamalant et veuve du comte westphalien Immed, ajoute que cette union ne fut pas généralement approuvée : *Videbatur enim ille secundum quorundam opinionem quamvis loco nobilitatus, genere tamen...*, le mot suivant fait défaut. Je suis porté à croire qu'il était le fils naturel d'Erenfridus, dont il hérita le *Tubalgo*. Alpert le désigne comme *ditissimus* et il nous apprend qu'il était le fils de l'oncle (*avunculus*) du jeune Godefroid, comte du *Hattuaria*; la mère de ce dernier, épouse du comte Godefroid mentionné ci-dessus, était donc la sœur d'Erenfridus.

(1) 956 (RITZ, 44). Le comte Erenfridus est indiqué comme avoué de Stavelot dans un acte qui concerne exclusivement des biens du Condroz et de la Hesbaie, c'est-à-dire du comté de Huy.

(2) ALPERT, SS, IV, 702.

Ces liens de parenté se traduisent dans le tableau suivant :



Le comte évêque Ansfriid n'avait pas de fils; sa fille unique devint abbesse de Thorn. Une grande partie de ses biens passa à son cousin Baldéric; c'est ainsi qu'en 1008 Henri II remit la forêt de Wavre-Notre-Dame en Toxandrie à l'évêque de Liège Baldéric II et au comte Baldéric, également cousins d'Ansfriid.

Les circonstances réunirent entre les mains de Baldéric des domaines d'une étendue considérable.

De son père Erenfrid il tenait le Tubalgo et probablement la Betuwe, où il fonda l'abbaye de Zyfflich (1) et où il céda à Cologne l'église de Seffen (2).

Par son mariage avec Adèle, il obtint le Hamalant, les quatre comtés de la Frise orientale, la Drenthe et peut-être du même côté la Veluwe. Van Spaen a émis la conjecture (3) que ce comté était venu à Adèle de son premier mari Immed (4). D'autre part, Wichmann, père d'Adèle,

(1) SLOET, I, n° 136.

(2) LACOMBLET, I, n° 148 (1<sup>er</sup> août 1015).

(3) VAN SPAEN, *Inleiding*, I, 121 et s.

(4) Sur le premier mariage d'Adèle, *Vita Meinwerchi*, SS, XI, 108.

avait pu donner à Elten divers biens de la Veluwe, notamment à Voorthuyzen, à Renkum <sup>(1)</sup> Il semble donc plutôt que la transmission eut lieu de ce côté <sup>(2)</sup>.

De plus, il enleva à son cousin Godefroid, simple d'esprit, le comté hattuaire. Godefroid avait une sœur qui avait épousé un fils d'Egbert le Borgne, Wichmann, comte du *Sudergo* et peut-être de l'*Ambergo* <sup>(3)</sup>. C'est lui qui administrait le comté, mais pendant un voyage qu'il fit à Rome, Baldéric s'empara de ce territoire <sup>(4)</sup>; il résidait alors à Gennep <sup>(5)</sup>.

Les donations faites par Baldéric et Adèle permettent de constater l'extension de leurs domaines; je relève dans l'acte d'Otton III, en faveur de l'abbaye d'Elten <sup>(6)</sup>, des biens dans la Veluwe (Arnhem, Renkum, Brummen, Drie, Putten, Moffet), dans la Betuwe (Herveld, Tuil), dans le Tubalgo (Emmerich, Cleverham), dans le Hamalant (Elten, Voorthuizen, Malsum, Oldburgen à Steenderen, Delden, Ra); dans la donation faite à Heribert de Cologne <sup>(7)</sup>, des biens dans la Betuwe (Setten), dans le *pagus* de Zulpich (Buir, Antweiler près Lechenich), etc.

Et lorsque les deux époux auront été frappés d'une sentence sévère à la suite de leurs crimes, Conrad II pourra disposer des domaines que Baldéric a eus dans n'importe quel *pagus* : *prædia quæ in comitatu quondam*

<sup>(1)</sup> Confirmation d'Otton I<sup>er</sup>, 3 août 970 (*DD*, I, 539); les autres localités citées appartiennent au Hamalant ou sont difficiles à identifier; cf., LACOMBLET, I, n<sup>o</sup> 112.

<sup>(2)</sup> Dans le même sens HIRSCH, II, 347, n. 2, et ci-après, 307.

<sup>(3)</sup> Ci-après, n<sup>o</sup> VII, p. 304, n. 5.

<sup>(4)</sup> HIRSCH, II, 351 et s.

<sup>(5)</sup> ALPERT, SS, IV, 712.

<sup>(6)</sup> *DD*, II, 649, 18 décembre 996. L'acte est le résultat d'un accord conclu avec Baldéric et Adèle.

<sup>(7)</sup> LACOMBLET, I, n<sup>o</sup> 138 (1003).

*Balderici ad nostrum jus acquisita sunt, in quibuscumque pagis sita sunt* (1).

L'histoire tragique d'Adèle et de son époux ne doit pas être racontée ici dans ses détails (2). Véritable Frédégonde, elle ne recule devant aucun forfait; elle empoisonne sa sœur Liutgarde (3) et, d'après l'auteur de la *Vie de Meinwerk*, son fils, elle fait massacrer traitreusement son autre fils Thierry (4) : ils étaient nés tous deux de son premier mariage avec Immed. Hirsch croit pouvoir refuser créance à ce récit (5), et il est vrai que ni Alpert ni Thietmar n'en soufflent mot.

Ce qui est certain, c'est qu'elle complota la mort de Wichmann, le beau-frère de Godefroid du *Hattuaria*, et qu'après avoir essayé sans succès le poison, elle arma la main de ses serviteurs contre lui. La possession du comté hattuaire avait été l'origine d'un long conflit qui parut un instant apaisé par une réconciliation feinte, et que le meurtre de Wichmann, en 1016, trancha brutalement (6).

Mais alors la justice royale s'abattit sur les criminels, et bien que Baldéric, grâce à la protection de l'évêque Adelbold d'Utrecht, obtint la vie sauve, il n'échappa pas à la confiscation. Adèle vécut une année encore; Baldéric, qui avait trouvé accueil au château de Heimbach, dont les possesseurs, on l'a vu, étaient parents de sa femme, y

(1) SLOET, I, n° 152, 1025. Cf. NIJHOFF, *Bijdragen*, Nieuwe reeks, V, 49.

(2) Cf. HIRSCH, *Heinrich II.*, II, 345 et s.

(3) ALPERT, SS, IV, 703.

(4) *Vita Meinwerki*, SS, XI, 133.

(5) HIRSCH, III, 41 et s.

(6) 6 octobre 1016. *Ann. Hildesheim*, SS, III, 95; *Ann. Quedlinb. ibid.*, 81; THIETMAR, *SSRG*, 221 et s.; ALPERT, SS, IV, 715.



mourut en 1021; on ne lui refusa pas la sépulture dans l'abbaye qu'il avait fondée à Zyfflich, en Betuwe.

La catastrophe de Baldéric devait provoquer un remaniement complet dans la région de la Meuse, du Bas-Rhin et de l'Yssel. Je reprends successivement chacun des comtés dont il avait disposé.

#### VI. — LE HAMALANT.

Le Hamalant (1), sur la rive droite de l'Yssel, doit son nom aux Francs Chamaves, mais il avait été pénétré d'éléments saxons : un diplôme d'Otton III nous apprend que la fille de Wichmann, Adèle, invoquait le droit saxon pour un règlement d'héritage (2), et l'auteur de la *Vie de Meinwerk* dit, en parlant du père de l'évêque, qu'il avait épousé Adèle de *terra Saxonia* (3).

Le *pagus Leomerike* (Lymersch) en formait au sud ouest un appendice.

La donation de Folcker à l'abbaye de Werden (novembre 855) (4) y mentionne le comté de Wichmann. On peut supposer qu'il est l'ancêtre du père d'Adèle, que l'on

(1) VAN SPAEN, I, 32-134.

(2) DD, II, 650 : *Adela dicens quod pater ejus secundum Saxoniam legem absque ejus consensu et licentia nullam potuisset facere traditionem.*

(3) SS, XI, 108; cf. SIGEBERTUS, *Vita Deoderici*, SS, IV, 464 : *ex pago Saxonia Hamalant.*

(4) LACOMBLET, I, n° 65. Il est difficile de se prononcer sur l'authenticité de cet acte qui contient plusieurs mentions singulières, tout en ayant un caractère évident d'ancienneté. Il annonce des biens dans le comté d'Ansfrid en Betuwe et dans le comté de Wichmann en Hamalant, mais n'énumère ensuite que des localités de la Betuwe, du *Flethetti* et de la Veluwe; M. PARISOT, 102, n. 3, s'est demandé si ces deux derniers *pagi* n'étaient pas alors compris dans le Hamalant.

retrouve investi du même comté dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle.

Il est vraisemblable qu'il faut interpréter un passage du *Nécrologe d'Elten* : *obiit Megenhardus, pater Gerberch, cujus filius Wichmannus* (1), en ce sens que le comte Wichmann, fondateur de ce monastère (en 968) (2), était le fils d'une Gerberge, fille elle-même de Méginhard, que l'on peut identifier avec le duc de Frise constitué par Arnulf en 898; mais il est impossible de dire avec certitude si le mari de Gerberge était un descendant du premier Wichmann (de 855). En tout cas, le nom de Méginhard apparaît déjà dans cette région en 794 : à cette date Wracharius, fils de Brunharus, fait une donation avec le consentement de son fils Méginhard (3); un autre acte de 800 montre (4) le comte Wracharius disposant de biens à Withmond, près de Zutphen (Hamalant).

On connaît l'histoire de Wichmann qui devint comte de

(1) *Necrologium Ellense*, éd. Kist (Leyden, 1853) et *Nieuw Archief van herk. geschied.*, II, 1 et s.

Il semble que l'on peut, avec VAN SPAEN, I, 69, admettre la descendance que voici :

Wichmann, comte du Hamalant, † 881, épouse Evesa (REGINO, 117.)

---

Éverard, duc de Frise, † 898.      Méginard, duc de Frise, † 898.

Gerberge (époux inconnu).

Wichmann, comte du Hamalant,  
de Gand, etc., † 983.

(2) 968, 29 juin : Otton I<sup>er</sup> donne à l'abbaye fondée par Wichmann à Elten les biens dont celui-ci était investi à Urk et dans les comtés de Nardincklant et de Hamalant. (*DD*, I, 491). Par un acte de 970 Otton confirme les donations que Wichmann a faites dans les quatre comtés ostfrisons (*Ibid.*, 539 : *hereditatem quam donavit*).

(3) SLOET, n<sup>o</sup> 15.

(4) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 19;

Gand, épousa vers 956 (1) Liutgarde, fille d'Arnoul I<sup>er</sup> et en eut un fils, mort jeune, et deux filles, Liutgarde et Adèle.

L'histoire d'Adèle a été rapportée précédemment.

Lorsque le Hamalant échappa à Baldéric, son époux (1016), il partagea le sort des autres possessions de ce personnage.

La plus grande partie devint le comté de Zutphen (2). Mais le nord fut attribué en 1046 à l'église d'Utrecht : Henri III déclare en effet lui remettre les droits qu'il détient à Deventer, la monnaie, les tonlieux, la justice, le ban royal et tous les droits utiles, et en même temps un *comitatus* situé dans le Hamalant et dont il détermine les limites (3); les érudits n'ont pas été d'accord pour les reconnaître (4), mais il paraît bien qu'il faut y voir sur la rive gauche de l'Yssel une ligne passant de Leuvenheim par Eerbeek vers Gorsel (rive droite) et sur cette rive droite une zone difficile à préciser. Le but, comme le dit Vanden Bergh, était d'assurer à l'évêché la libre navigation de l'Yssel.

Nous apprenons par un autre diplôme du même prince (5) que dans la région méridionale du Hamalant, à

(1) Cette date paraît résulter du texte, assez obscur d'ailleurs, de la *Vita Meinverci*, SS, XI, 132 : (*Adela*) *ut sexagesimum vidualis continentie fructum assequi niterebur*. Elle est morte en 1017, mais elle n'a guère observé la *continentia vidualis*.

(2) Ci-après, n° XIII, p. 415 et s.

(3) SLOET, I, n° 161.

(4) BONDAM, I, 117 et s.; VANDEN BERGH, *Middelned. Geographie*, 183-185; RACER, *Overijsselsche Gedenkstukken* (1781-1787), VII, 202, a le tort de placer la plus grande partie de ce comté dans la Veluwe.

(5) Diplôme non daté et sans lieu d'origine. BONDAM, I, n° 81; SLOET, n° 164; STUMPF, n° 2503 (1047-1056). L'acte étant transcrit au *Liber donationum* d'Utrecht, on est tenté de croire que ce comte était un officier épiscopal.

Zevenaar (*Subenhara*), il y avait un comte Wezelo (Hezelo = Hermann).

Enfin, le 22 juin 1083 (1), Henri IV donne à l'église de Hambourg l'abbaye d'Elten, située dans le Hamalant, dans le comté de Gérard, c'est-à-dire de Gérard de Gueldre.

#### VII. — LE COMITATUS HATTUARIA.

Le comté hattuaire entre la Meuse et le Rhin était limité à l'ouest par le Masau inférieur, à l'est par le Tubalgo et la Westphalie. La Niers, qui se jette dans la Meuse en amont de Cuyk, le parcourait dans presque toute son étendue.

Au ix<sup>e</sup> siècle il paraît avoir appartenu au comte palatin Ansfred que l'on a vu déjà en Betuwe.

Lothaire II en 855 lui remet quatre manses à *Geizefurt* (lieu inconnu) sur la Niers (2); en 863 Ansfred fait don au monastère de Lorsch de propriétés qu'il a *in pago Hattuarie in Odeheimero marca in villa que dicitur Geizefurt* (3).

En 1001, le comte du Hattuarie est le vieux Godefroid, oncle maternel de Baldéric (4): il laissa un fils du même nom, incapable de gouverner, et une fille mariée à Wichmann, probablement comte du Sudergo (Westphalie) (5).

(1) SLOET, n° 189, 22 juin 1083: *abbatiam Altene... in pago Hameland, Gerardi comitatu sitam.*

(2) *Chron. Lauvesham.*, SS, XXI. 362.

(3) *Ibid.*, 369.

(4) ALPERT, SS, IV, 704.

(5) Le comté de Wichmann était très voisin de la Lotharingie, c'était probablement le *Sudergo* westphalien; il était en effet avoué (989, 993) des abbayes de Borchhout et de Mettelen, situées dans ce territoire, et il fut enseveli à Vreden. Cf. HIRSCH, II, 346. D'autre part il y a un comte Wichmann, fils d'Egbert en Ostfalie, dans

La principale place forte occupée par le jeune Wichmann était Munna, sur la rive gauche du vieux Rhin, probablement Monreberg, près de Calcar (1).

Lorsque Baldéric et Adèle l'eurent fait assassiner (6 octobre 1016), Henri II confia la garde de son jeune fils ainsi que son héritage au duc Bernard II de Saxe (2).

Dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle ce territoire a été attribué aux seigneurs de Wassenberg qui deviennent comtes de Gueldre. *Geldern* était situé dans le *pagus Hattuariensis*, et en 1067 Henri IV, dans une donation faite au monastère de Kaiserswerth, mentionne le comte Gérard *in pago Hettero* (3); c'est le même Gérard qui figure dans le diplôme de Henri III (1052) en faveur de Saint-Pierre et Saint-Paul de Paderborn (4).

#### VIII. — LE TUBALGO.

Le *Dubla* ou *Tubalgo*, sur le Rhin, au nord du *Hattuarria*, est mentionné pour la première fois en 720 (5) : un

l'Ambergo (*DD*, II, 229 : 979, *in pago Ambraga in comitatu Wichmanni*; *ibid.*, 821 : 1001, *in pago Hastfala sive Ambergau in comitatu filiorum Ekbrahti comitis*; cf. diplôme de Henri II, 1009, *DD*, III, 242).

(1) HIRSCH, II, 350, 351, n. 7.

(2) *Ibid.*, 717.

(3) LAÇOMBLET, I, n° 207 : 1067, *Stirheim (Styrum) in pago Hettero in comitatu Gerardi comitis*. On constate que le *pagus* hattuaire dépassait légèrement le Rhin, car Styrum est sur la rive droite; cf. SPRUNER-MENKE, t. 32.

(4) SLOET, I, n° 168, diplôme de Henri III (23 mars 1053) au sujet des legs que Meinwerk a faits à l'abbaye d'Abdinkhofen (S. P. et S. P. à Paderborn) : *Ratincheim (Renkum), Testerbant in comitatu Gerardi comitis*; cf. STUMPF, 2420, avec la date 1052, et E. MÜLLER, *Itinerar*, 92.

(5) BONDAM, I, 2.

comte Ébroin donne divers biens qui y sont situés à l'église de Saint-Pierre à Rynderen (*Rinera*).

Au x<sup>e</sup> siècle Otton I<sup>er</sup> place la même localité, Rynderen, *in pago Tubalgowe in comitatu Irinoridi comitis* (947) (1), et l'on a vu que cet Erenfrid est l'oncle de l'évêque d'Utrecht Ansfrid. Il y eut pour successeur son fils (naturel) Baldéric.

Le Tubalgo fut ensuite attribué à la maison de Clèves (2).

#### IX. — LA VELUWE ET LE PAGUS FLETHETTI.

Le *pagus Flethetti* situé sur l'Eem, entre Utrecht et la Veluwe proprement dite, est mentionné dans un diplôme de Charlemagne, de 777, avec un comte Wiggerus (3).

Au x<sup>e</sup> siècle, il n'était pas distinct de la Veluwe, qui s'étendait au nord jusqu'au Zuiderzee, à l'est jusqu'à l'Yssel; un acte d'Otton I<sup>er</sup>, de 950 (4), place *Agilmari* (het Egelmeertje au nord-ouest de Rhenen) dans la Veluwe; or, en 855, Rhenen est indiqué dans le *Flethetti* (5); il faut conclure non avec Vanden Bergh (6) que la chancellerie impériale a commis une erreur, mais que le comté de Veluwe comprenait alors le *pagus Flethetti*; on peut donc

(1) *DD*, I, 175.

(2) Voir le n<sup>o</sup> XIV, p. 320 et s.

(3) *MULLER*, 77; *BM*<sup>2</sup>, 211 (206). Charlemagne donne à l'église d'Utrecht la villa Leusden dans le *pagus Flethite* sur l'Eem, avec d'autres biens.

(4) *DD*, I, 205: *Agilmari in pago Velue in comitatu Liugeri comitis*.

(5) 855. Donation de Folckerus à l'abbaye de Werden. *BONDAM*, I, 31: *in pago Flethetti... Hreni*.

(6) *VANDEN BERGH*, *Middelmed. Geographie*, 193 et s.

lui attribuer le comte Liugerus qui figure dans le diplôme de 950 (1).

Van Spaen (2) en s'appuyant sur la *Vita Meinwerki* (3) a cherché à établir qu'Immed, le premier mari d'Adèle, était originaire de la Veluwe, où son fils, l'évêque Meinwerk de Paderborn, a résidé à plusieurs reprises; mais Hirsch (4) préfère rattacher Immed au personnage du même nom qui était frère du Saxon Théodoric, le père de la reine Mathilde.

En tout cas, Wichmann, père d'Adèle, avait déjà pu disposer de biens situés dans la Veluwe (5), et l'on a vu que Baldéric devint maître de ce pays.

Après sa chute, la Veluwe passa peut-être aux descendants du comte Éverard, qui au x<sup>e</sup> siècle possédait le Salland et la Drenthe. Éverard était le mari d'Amalrade, tante de l'évêque Ansfrid. Il est certain qu'un comte Éverard fut, au xi<sup>e</sup> siècle, le père d'Adèle qui doit avoir épousé Henri II de Brabant et qui disposa de biens dans le Testerbant. C'est à cette alliance que je crois pouvoir rattacher les prétentions des ducs de Brabant

(1) En 838 (BONDAM, I, 18), le comte Rodgarius avait donné à Utrecht des biens *in pago Leomerike* (dépendance du Hamalant), *in pago Felua* et *in pago Huitingoe*, mais il n'est pas possible de dire sur lequel des trois territoires s'exerçait son autorité. L'acte est dressé à *Thwina*, Duiven, dans le Lymersch.

(2) *Inleyding*, I, 121 et s.

(3) SS, XI, 108.

(4) *Heinrich II.*, II, 847, n. 2; mais (*ibidem*, note additionnelle) PABST est disposé à admettre que le renseignement de la *Vita Meinwerki* repose sur quelque chartre. Les descendants de Widukind, d'où était issu Théodoric avaient dans les environs de Clèves et d'Arnhem, des biens qui en 834 passèrent à Utrecht (BONDAM, I, 16. *Traditio Wiberti*, à Oesterbeek, dans la Veluwe, et à Proest, dans la Betuwe).

(5) DD, I, 539; cf. n<sup>o</sup> V, p. 299.

sur le Testerbant, la Veluwe et même le Salland (1).

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la plus grande partie de la Veluwe relevait de l'évêché d'Utrecht, mais par une complication singulière les ducs de Brabant la tenaient des évêques et la remettaient en fief aux comtes de Gueldre (2).

Comment ceux-ci avaient-ils acquis quelque droit sur ce pays? Un chroniqueur anonyme cité par Pontanus (3) affirme qu'ils en avaient fait la conquête; la chose est assez peu probable.

D'autre part, dès 1108, Gérard de Gueldre était l'avoué de l'église de Sainte-Marie d'Utrecht (4) dont la plupart des biens étaient situés en Veluwe, et déjà en 1076 un diplôme de Henri IV, faisant donation de Broek à Saint-Pierre d'Utrecht, place ce village *in pago Velue in comitatu Diederici* (5). Ce comte Thierry ne peut être que Thierry, fils de Gérard de Wassenberg, qui mourut à Bouillon en 1082 (6).

On connaît les liens qui unissent les deux maisons de Clèves et de Gueldre; elles remontaient aux deux frères d'Antoing qui étaient venus se fixer en Lotharingie dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle et qui avaient reçu divers bénéfices du roi; il est donc probable qu'ils avaient eu aussi leur part de la Veluwe et qu'après la mort d'Éverard, ce fut Thierry qui en obtint le gouvernement.

(1) Ci-après, p. 310.

(2) Cf. NIJHOFF, *Gedenkwaardigheden*, I, 66, 67, deux actes de Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant, 1299, au sujet de la tenure de la Veluwe par la Gueldre.

(3) PONTANUS, *Historia Gelrica*, 113.

(4) SLOET, I, n<sup>o</sup> 216.

(5) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 185. D'après SLOET et VANDEN BERGH, *Broek* est aujourd'hui Billioen, près de Velp, à l'est d'Arnhem, c'est-à-dire à l'extrémité sud-est de la Veluwe.

(6) Cf. ci-après, p. 323.



Les anciens historiens ont présenté ces faits de façon différente. Pontanus, auquel Van Spaen semble accorder créance <sup>(1)</sup>, affirme que les ducs de Lotharingie recueillirent la Veluwe et que Godefroid de Bouillon, à son départ pour la croisade, la vendit au comte de Gueldre. Les prétentions des ducs de Brabant se rattacheront ainsi (assez mal, il est vrai) aux droits dont leurs prédécesseurs, les Godefroid, avaient joui, et la Veluwe devrait être considérée comme un fief ducal. Mais les assertions de Pontanus ne reposent sur aucune autorité.

X. — LA BETUWE ET LE TESTERBANT.

Le Testerbant (entre la Betuwe et le Hollant) avait été, au x<sup>e</sup> siècle, rattaché aux possessions des descendants de Gerulf. Waldger, son fils, y eut le *comitatus* jusque vers 944 <sup>(2)</sup>.

Dans la Betuwe dominaient, depuis le ix<sup>e</sup> siècle, les Ansfrid <sup>(3)</sup>, qui, probablement, acquirent aussi le Testerbant; car on voit ici, en 999 et en 1000, le comte Unroch <sup>(4)</sup>, cousin de l'évêque Ansfrid. C'est probablement le même personnage qui reçut en bénéfice de l'évêque Adalbold (1010-1027) le comté de *Germepi* <sup>(5)</sup>,

<sup>(1)</sup> PONTANUS, 96; VAN SPAEN, IV, 159.

<sup>(2)</sup> DD, I, 206, 20 avril 950. Otton I<sup>er</sup> remet à l'évêque d'Utrecht le monastère de Tiel avec tout ce que Waldger et ses fils lui ont donné. Waldger était mort avant 944, ainsi qu'il résulte du diplôme d'Otton (*ibid.*, 140).

<sup>(3)</sup> Cf. n<sup>o</sup> V, p. 293 et s.

<sup>(4)</sup> 999, DD, II, 738: *villam Bomele in comitatu Hunrogi comitis in pago Testrebantia*; cf. dipl. de Henri II, DD, III, 17; 1000, DD, II, 776: *Tiele in comitatu Unrohi comitis et in pago Testerbant dicto*.

<sup>(5)</sup> Voir ci-avant, n<sup>o</sup> II, p. 283 (VANDEN BERGH, I, n<sup>o</sup> 87); cf. ALPERT, SS, IV, 708; cf. 704.

presque contigu au Testerbant. On a vu que Baldéric et Adèle héritèrent de ces territoires et que Meinwerk de Paderborn, fils d'Adèle, y put disposer en 1031 de plusieurs domaines (1).

La déchéance de Baldéric amena, comme ailleurs, leur dislocation. Conrad II avait attribué à l'église d'Utrecht un *comitatus* dans le Testerbant, comme nous l'apprend la confirmation faite en 1057 par Henri IV (2).

En même temps, les nouveaux comtes de Gueldre s'étaient implantés dans ce pays. Un diplôme de Henri III, de 1052 (3), remet à l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul de Paderborn des biens à Renkum (en Betuwe) et dans le Testerbant, *in comitatu Gerardi comitis* : il s'agit du comte Gérard de Gueldre.

Mais on a vu qu'Adèle, fille d'un comte Éverard et veuve d'un comte Henri, dans lequel je crois retrouver Henri II de Louvain, a pu remettre à Utrecht un domaine à Orten (dans le Testerbant), en échange de Weurd, près d'Ewijk, en Betuwe, et de Wadenoiën, près de Tiel (dans le Testerbant) (4).

Orten demeura aux comtes et aux ducs de Brabant; Godefroid III, en 1184, y construisit le château de Bois-le-Duc.

Dès cette époque, les prétentions rivales de la Gueldre, d'Utrecht et du Brabant furent une source permanente de

(1) SLOET, I, n° 157, 2 novembre 1031 : Tuil, Haaften, Gameren, Hellouw, Nieuwaal.

(2) MEYER VON KNONAU, I, 35 et 36, n. 23, date 1057; MULLER, 96, avec les dates 1056-1062. STUMPF, n° 2978, *circa* 1064.

(3) SLOET, I, n° 168; cf. n° VII, p. 305, n° 4.

(4) S. MULLER, III; probablement peu après 1079, date de la mort de Henri II : *Adelheit comitissa, comitis Everhardi filii, ob remedium anime sue ac mariti sui Heinrichi...*; cf. ci-avant p. 116.

conflits ; les comtes de Gueldre occupaient Bommel, sur la rive gauche du Wahal, tandis que les ducs de Brabant étaient maîtres de Tiel, sur la rive droite de ce fleuve (1199-1200) (1).

XI. — LA DRENTHE ET LE SALLAND.

Le Salland ou Islegowe, *pagus* de l'Yssel, avait en 795 un comte Wracharius, fils de Brunharus et père de Méginhard (2); il était, en même temps, comte du Hamalant, où sa race se retrouve au x<sup>e</sup> siècle.

Le Salland, ainsi que la Drenthe, appartenait alors au comte Éverard, mari d'Amalrade, sœur de la reine Mathilde (3). On se rappelle qu'Amalrade était fille du Saxon Théodoric et de la Frisonne Reinhilde, et l'on a vu que Frideruna, sœur d'Amalrade, avait assuré à ses des-

(1) BUTKENS, I, 131.

Le diplôme faux (BRESSLAU, *Konrad II.*, II, 438 et s.), par lequel Conrad II, 1024 (*Cartul. de Saint-Lambert*, I, n<sup>o</sup> XXI) restitué à l'église de Liège Heerwaarden, dont Henri II s'était injustement emparé, place cette localité *in comitatu Have super flumen Wal*. Heerwaarden est en effet sur la rive gauche du Wahal, dans l'ancien Testerbant; entre la Meuse et le Wahal se trouve Bergharen, mais dans la Betuwe.

En 1130 Folcoldus, fils de Womarus et de Hermengarde, comte entre Meuse et Wahal, est cité à Bern, près de Heusden, dans le Testerbant; il fonda avec sa femme Bessela, en 1134, le monastère de Bern (MIRÆUS, I, 173); les *Acta Sanctorum* le disent issu des anciens comtes du Testerbant (VAN SPAEN, III, 209 et s.; IV, 80 et s.).

(2) BONDAM, I, 7. *Ego Wracharius, filius quondam Brunhari... tradidi in pago Hislœ in villa quæ dicitur Withmundi... Signum Meginhardi filius ejus consentientis... Cf. ibid., 10, 800, et voir n<sup>o</sup> VI, p. 302.*

(3) SIGEBERTUS, *Vita Deoderici*, SS, IV, 464: *Igitur virum vita memorabilis ... Deodericum, ex pago Saxonie Hamalant oriundum, comite Everhardo patre et Amalrada matre accipimus progenitum. Matrem scimus Mathildis reginae fuisse sororem.*

endants la possession des comtés de la Frise moyenne<sup>(1)</sup>.

Éverard est cité en 944<sup>(2)</sup> dans le *pagus Forestensis*, qui, sur les rives du Zuiderzee, était une dépendance de la Drenthe; en 956, dans le Salland<sup>(3)</sup>. Il eut pour fils Thierry, qui en 962 devint évêque de Metz.

Éverard mourut probablement en 966, d'après le témoignage du continuateur de Réginon<sup>(4)</sup>. Vanden Bergh a imprimé par erreur 996<sup>(5)</sup>, et Waitz, acceptant cette date, hésite pour ce motif à y voir le mari d'Amalrade.

L'île d'Urk faisait partie du Salland; or, un acte d'Otton I<sup>er</sup>, datant aussi de 966, mais qui a été achevé seulement quelques années plus tard (car Otton II y est nommé *coimperatoris augusti*), place dans le comté d'Egbert l'île d'Urk<sup>(6)</sup>. Egbert est probablement le fils de Fridruna, le neveu d'Éverard, qui mourut en 994.

On a vu que les descendants d'Egbert le Borgne sont Bruno, Liudolf, Egbert II, père lui-même d'Egbert III.

Ce dernier se retrouve en 1086<sup>(7)</sup> comte d'Islegowe, en même temps que du Westergo et de l'Ostergo, et c'est à cette date que ces territoires furent confisqués et remis par Henri IV à l'église d'Utrecht. Il semble donc que

(1) Ci-avant, p. 289 et s.

(2) DD, I, 143, 26 novembre 944 : *in pago Forestensi quod est in comitatu Everhardi*.

Une autre rédaction porte : *in pago Thriente vocato, quod est in comitatu Everhardi* (MULLER, 65).

(3) DD, I, 264, 2 juillet 956 : *in villa que vocatur Tunecgurun in comitatu Everhardi comitis* (Tongerren, près Raalte, Overysse).

(4) CONTIN. REGINON., SSRG, 177.

(5) *Middel. Ned. Geogr.*, 179; WAITZ, *Heinrich I.*, 207.

(6) DD, I, 439 : 966... *cujusdam insule medietatem in Almere (le Zuiderzee) que Urch vocatur, ... in comitatu Ekberti comitis*. Cf. ci-avant, p. 288, n° 5.

(7) MULLER, II 3, 3 avril 1086 : *comitatum quendam nomine Islegowe cum omni jure et utilitate quam Ekbertus exinde habuerat*.

depuis Éverard jusque vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle le Salland soit demeuré aux héritiers de Reinhilde.

Quant à la Drenthe, la mort d'Éverard (966) la fit passer probablement à Wichmann du Hamaland; car en 1006 son gendre Baldéric en est le possesseur : *in pago Thrient nominato quod est in comitatu Baldrici* (1).

Après quoi ce fut le duc Godefroid de Basse-Lotharingie qui en fut investi. A sa mort, Henri II concéda le *comitatus* de Drenthe à l'évêque d'Utrecht (2), et le 26 juillet 1025 Conrad II le lui confirma (3) : le comte épiscopal était alors Temmo.

Gothelon I<sup>er</sup>, fils de Godefroid, qui avait commencé par faire opposition au nouveau roi, se soumit à la Noël de 1025, et il réussit alors à récupérer la Drenthe; il la transmit même à son fils Gothelon II; car en 1046, Henri III déclare que ce comté lui est revenu par le décès du duc (4), et de nouveau il en dispose en faveur de l'église d'Utrecht, à laquelle Henri IV le confirma (5).

Dès 944 Otton I<sup>er</sup> avait accordé à l'évêché la chasse au gros gibier (les cerfs, les ours, les chevreuils, les sangliers et les élans) dans la région forestière (*pagus forestensis*) qui dépendait du comté d'Éverard (6). Les géographes considèrent ce territoire comme identique au *comitatus Agri-*

(1) DD, III, 137, 24 avril 1006.

(2) *Ibid.*, III, 645, 3 janvier 1024.

(3) HEDA, 113. STUMPF, 1896.

(4) MULLER, 89, 22 mai 1046 : *comitatum qui post obitum Goslini ducis nostre dicioni in Thrente visus est subjacere.*

(5) *Ibid.*, 97, 1056-1062; STUMPF, II, *Nachtrag*, p. 481, n° 2539<sup>e</sup>, 23 avril 1057.

(6) DD, I, 143, 944 : *cervos, ursos, capreas, apros.. in pago Forestensi quod est in comitatu Everardi... in eodem pago in silva Fulnaho* (Vollenhove). Une autre forme du même acte porte : *in pago Thrient vocato quod est in comitatu Everardi.*

*diocensis sive Umbalaha* (1), dont il est question dans un acte de Henri III; celui-ci en 1042 en abandonne le *comitatus* à Utrecht; il y avait eu là, dans l'intervalle, un comté distinct avec un comte Ekehardus (2), qui nous est d'ailleurs inconnu.

XII. — LE COMTÉ DE TWENTHE.

Le comté de Twenthe, à l'est du Salland, ne paraît guère qu'à partir du XI<sup>e</sup> siècle. En 1054, l'évêque Bernolfus d'Utrecht mentionne *Gore infra comitatum Godescalci comitis Thuente nuncupatum* (3).

Godeschalcus paraît identique au comte de Zutphen, qui conclut en 1059 un arrangement avec l'évêque Guillaume (4) au sujet de dîmes qui étaient contestées depuis *le temps de ses prédécesseurs*, c'est-à-dire au moins de Ber-

(1) MULLER, 90, 13 décembre 1042 : *comitatum quendam Agridiocensem sive Umbalaha dictum quem prius comes Ecrehardus habuit*. Cf. VANDEN BERGH, *Middelned. Geog.*, 173.

(2) Voir la note précédente.

(3) HEDA, 127.

(4) SLOET, I, n<sup>o</sup> 173 : *Ego Wilhelmus... notum facio... contentionem quandam diu habitam inter predecessores nostros et dominos Zutphaniensis oppidi, de quibusdam decimis quas suas proprias dixerunt, ita diffinitam esse comiti Godescalco et uxori suæ Adelhaidæ et eorum filiis Gebehardo et Ottoni venientibus Trajectum ad nostram vocationem, ... decimam Lochemensem eis recognovimus et decimam terræ eorum quæ Siellandorum dicitur, in omni episcopatu Trajectensi, sive hec sit in pratis vel insulis vel paludibus cultis vel colendis.*

Lochem est à l'est de Zutphen. Il est difficile de savoir ce qu'il faut entendre par *terræ Siellandorum*. BONDAM, I, 134, entend *terra Salica*. VAN SPAEN, I, 184, n. 61, invoquant un acte confirmatif de 1339, y lit: *decimis etiam paludis nostræ vulgariter dicte Syenwede, sive ipsa palus parochiam Lochemensem in aliquibus suis terminis tangit, sive in aliis parochiis existat...*, ce qui explique l'expression *in omni episcopatu*. Ce serait donc un nom local.

nolf (1027-1054) et d'Adelbold (1010-1027). L'évêque qui les abandonne reçoit en échange un certain nombre de manses dans des localités voisines de Zutphen (1).

Je pense que les prétentions de l'église d'Utrecht se rattachent à la disgrâce de Baldéric qui se place, on le sait, sous l'épiscopat d'Adelbold. Il est avéré que la Twenthe fut acquise à l'évêché, mais on ignore depuis quel moment. M. Blok (2) conjecture que la donation du *comitatus* est contemporaine de celle du *comitatus Umbalaha*, c'est-à-dire de 1042.

En 1049, Henri III confère à l'évêque Bernold le droit de tenir un marché chaque semaine à Oldenzaal, en Twenthe (3), et quand en 1085 l'évêque Conrad reçoit du chapitre de Saint-Jean d'Utrecht le tonlieu de Smithuizen et des biens à Wanbeke, l'un des témoins est Liébert, prévôt à Oldenzaal (4).

Mais il est possible que ces rapports remontent au delà de 1042 et que les seigneurs de Zutphen (*domini Zutphaniensis oppidi*, comme les appelle l'acte de Guillaume en 1059) fussent devenus comtes épiscopaux dès l'époque d'Adelbold.

### XIII. — LE COMTÉ DE ZUTPHEN.

Lès historiens qui se sont occupés des origines du comté de Zutphen ne sont pas parvenus à des résultats

(1) C'est peut-être le même *Godeschaleus* qui fut tué en défendant dans l'Emsgau les droits de l'église d'Utrecht contre le comte Bernard, ADAM., SS, VII, 353; cf. ci-avant, p. 293, n° 1.

(2) BLOK, I, 136.

(3) S. MULLER, 91 : *potestatem habendi mercati rerum venalium per totum annum omni hebdomada in V<sup>a</sup> feria, scilicet in loco Aldensele nominato in pago Tuente silo*. En 1049, l'évêque reçoit des biens à Oldenzaal (RACER, II, 82); cf. MATHIEUS, *de rebus Ultrajectinis*, 120.

(4) SLOET, I, n° 190.

satisfaisants (1). Ils n'ont pas vu que ce territoire n'est qu'un démembrement du Hamalant et qu'on ne peut donc faire remonter son existence au-delà du XI<sup>e</sup> siècle.

Zutphen était un alleu, dont le possesseur est dit : *dominus oppidi Zutphaniensis, heres legitimus oppidi Zutphaniensis* (2), et le titre comtal n'apparaît que beaucoup plus tard.

On admet généralement que Liudolf, fils du palatin Erenfrid et de Mathilde (fille d'Otton II), épousa Mathilde, fille et héritière du comte de Zutphen Otton. C'est ce qu'affirment les *actus monasterii Brunwilarensis* (3), ainsi qu'une épitaphe qui se trouvait à la même abbaye (4).

Si le renseignement est exact, il faut supposer que, précisément à l'occasion de ce mariage, Henri II a donné le titre comtal au père de Mathilde. Celle-ci a apporté son héritage à Liudolf, qui, mort en 1031, a eu pour successeur son fils Henri. La *Chronique de Brauweiler* ajoute que les deux fils du comte, Henri (à Zutphen) et Conrad, qui devint duc de Bavière (1049-1053), moururent sans postérité.

En 1059, on retrouve comme seigneur de Zutphen le

(1) BONDAM, I, *Voorberigt*, 50 et s.; VAN SPAEN, *Inleiding*, I, 165 et s.; SLOET, III, 1207 et s.

(2) SLOET, I, n<sup>o</sup> 173 (1059); 174 (1064); 268 (1134).

(3) SS, XIV, 130 : *Hic (Ludolphus) filiam Ottonis comitis de Sudveno nomine Mathildim in conjugem accipiens, duos æque per omnia sibi simillimos ex ea generavit filios, Heinricum videlicet et Cunonem, quorum alter suam post mortem ejus comitatum, alter vero Baiariæ meruit ducatum. Verum a vita excessit uterque sine ulla stirpis successione.*

(4) SLOET, n<sup>o</sup> 156. ...*Conquiescunt Ludolphus... et Mathildis... Henricum et Cononem, Bavariæ postea ducem, ex Mathilde Ottonis Zutphaniæ comitis filia relinquens pupillos, et Henricum in præfectura militari... Ludolphi patris successor* (avec la date du 11 avril 1031).



comte Godescalcus avec sa femme Adèle (1), et, vraisemblablement, celle-ci était fille de Liudolf. Godescalcus, ainsi qu'on l'a vu, était déjà comte de Twenthe (2). Il avait deux fils, Otton et Gebhard; Otton, qui lui avait succédé dès 1064, vécut jusqu'en 1113 (3).

Mais on est fort embarrassé par la mention d'un comte Wezelo à Zevenaar, dans la partie du Hamalant qui dépendait de Zutphen, et d'un comte Hermann dit de Zutphen (4), qui devint abbé de Saint-Pantaléon de Cologne en 1089.

Le comte Wezelo, qui paraît dans un diplôme de Henri III (5), qui est postérieur à 1046 et se place par conséquent entre 1047 et 1056, ne peut être que Henri, fils de Liudolf. On sait que dans la famille des palatins, le diminutif Hezelo, Wezelo, était appliqué aussi bien à *Henricus* qu'à *Hermannus*. On a ainsi le seul témoignage relatif à ce Henri dans le pays de Zutphen.

Quant à Hermann, pour lequel Sloet, dans sa liste des membres de la famille de Zutphen (6), n'a pu trouver de place, je pense qu'il était le fils aîné d'Otton, fils de Godescalc. Il est avéré qu'Otton eut une fille Ermengarde, qui devint, par la mort de tous ses frères, l'héritière légitime de la place de Zutphen (7). Elle avait épousé en premières

(1) SLOET, I, n° 173 : *dominos Sutphaniensis oppidi... comiti Godescalco... et uxori sue Adelhaide et eorum filiis Gebehardo et Ottone*. Parmi les témoins du comte : *Routpertus comes*. Est-ce son fils ?

(2) Ci-avant p. 314.

(3) *Ann. Colon. Maximi*, SS, XVII, 749 : 1113. *Otto locupletissimus comes de Sutvene obiit*.

(4) SLOET, I, n° 187 : *Hermannus... nonus nostri monasterii abbas, comes Zutphania... MLXXXII successit*.

(5) STUMPF, n° 2523; SLOET, I, n° 164.

(6) SLOET, III, 1207 et s.

(7) *Ibid.*, I, n° 268, 2 février 1134. Acte de l'évêque André d'Utrecht : *quod domina Ermentrudis, comitissa illustris, heres legitima oppidi Suthfa-*

noces Gérard IV de Gueldre, qui mourut en 1131, et elle se remaria (avant 1134) à Conrad II de Luxembourg.

C'est ce que nous apprend un acte de l'évêque André d'Utrecht, daté du 2 février 1134; on y voit qu'elle avait pour père Otton et pour mère Judith, et que ses frères, à savoir : l'évêque Thierry de Munster (1118-1127), le comte Henri et Gérard, étaient morts; c'est ainsi qu'elle était seule survivante et par conséquent maîtresse de la succession paternelle. Henri, fils d'Otton et de Judith, avait été comte de Zutphen depuis 1113 jusque vers 1134 (1).

Une autre chartre due à Ermengarde elle-même n'est pas datée; Sloet la place après 1082 (2), ce qui est exact, parce qu'il y est fait mention de l'abbé Hermann de Saint-Pantaléon, qui n'a obtenu cette dignité qu'en cette année (3); mais il faut la reporter beaucoup plus bas. En

*niensis, dixit se cum marito suo Cunrado, comite de Lucelenburg, et filio suo Heinricho... pro redemptione generis sui, videlicet domini Ottonis comitis, patris sui, et matris suæ Judithæ et fratrum suorum, pie memorie virorum, episcopi scilicet Theodorici et comitis Heinrichi et Gerardi...*

(1) Henri est cité avec son père Otton en 1107 (diplôme de Henri V, SLOET, I, n° 214. Le 28 décembre de la même année, le roi lui remet le comté de Frise (ci-avant, p. 291), en stipulant que s'il meurt avant son père Otton, celui-ci lui succédera (*ibid.*, n° 215). Henri, comte de Zutphen, est mentionné après la mort d'Otton en 1114 (*Ann. Col. Max.*, SS, XVII, 749); il est témoin en 1117 à un diplôme de l'archevêque Frédéric de Cologne (SLOET, n° 227). L'index de SLOET, III, 1208 a le tort de le confondre avec son neveu Henri, fils d'Ermengarde (1134, n° 368 et 1145, n° 286 : *Heuricus, comes de Zutphenne*).

(2) SLOET, I, n° 188 : *ad altare S. Panthaleonis, per manus Ruperti, nepotis mei, filii fratris mei Ruperti..., et sigillo fratris mei domini Hermannii ejusdem loci abbatis.*

(3) *Ibid.*, n° 187. *Necrol. abbatum mon<sup>st</sup> S. Pantaleonis, WÜRDTWEIN, Nova Subsidia, IV, 6 : Hermannus... nonus nostri monasterii abbas, comes Zutphaniæ, eodem anno, videlicet MLXXXII, successit... Moritur demum anno Domini MCXXI... postquam annis quadraginta p̄fuit.*

effet, elle y parle de ses parents décédés, et l'on sait qu'Otton ne mourut qu'en 1113; elle fait intervenir le comte Henri de Kessel, mentionné pour la première fois après 1113 (1) et dans la suite encore en 1129, 1135, etc. L'avoué Almerus, qui signe parmi les témoins, figure avec le même titre dans des actes relatifs à Saint-Pantaléon de 1106 à 1117 (2).

Il résulte de ces données que l'acte d'Ermengarde doit se rapprocher de 1115.

Il est vrai qu'elle y nomme ses frères deux personnages, Hermann et Robert, dont il n'est pas question dans la chartre de 1134, et c'est pour ce motif que les érudits ont cru à l'existence de deux Ermengarde; mais alors il est impossible de comprendre le droit que pouvait avoir Hermann à s'intituler *comte* de Zutphen.

Pour moi, les faits doivent être interprétés de la manière suivante : Otton, comte de Zutphen, depuis 1064 environ, avait d'un premier mariage deux fils, Hermann et Robert; Hermann, en sa qualité d'aîné, était considéré comme le possesseur du titre comtal; mais en 1082 il devint abbé de Saint-Pantaléon; il mourut en 1121. Robert était mort (avant 1115) laissant un fils du même nom, qui sans doute n'a pas vécu.

Otton se remaria avec Judith et en eut Ermengarde, Thierry, Henri et Gérard. Les trois fils avaient cessé de vivre en 1134.

La liste des comtes de Zutphen peut donc être dressée de la manière suivante :

Otton, après 1016;

(1) Ci-avant, p. 271.

(2) LACOMBLET, I, nos 268 et 269 (1106); 275 (1112); 281 (1116); 282 (1117). Un autre signataire Richolfus figure également dans l'acte de 1116.

Sa fille Mathildé, épouse Liudolf, né, au plus tôt, en 992, mort en 1031;

Henri, fils de Liudolf, cité entre 1047 et 1056;

Adélaïde, fille de Liudolf, épouse de Godescalculus, comte de Twenthe, mort avant 1064;

Otton, fils de Godescalculus, 1064-1113;

Henri, son fils, 1113, mort avant 1134;

Ermengarde, fille d'Otton, épouse : 1<sup>o</sup> Gérard IV de Gueldre, mort en 1131; 2<sup>o</sup> Conrad II de Luxembourg, mort en 1136.

Henri, fils d'Ermengarde, 1145.

Le mariage d'Ermengarde avec Gérard de Gueldre confondit désormais les deux comtés.

La charte de 1074, attribuée à Anno II de Cologne et dans laquelle figure comme témoin *Otto comes de Zutphen et de Gelria* est absolument fausse (1).

#### XIV. — LES COMTÉS DE CLÈVES ET DE GUELDRÉ.

Le comté de Clèves et celui de Gueldre sont des créations nouvelles, faites à la suite du démembrement des possessions de Baldéric et d'Adèle, et il faut répéter qu'ici comme pour Zutphen, c'est à tort que les érudits

(1) SLOET, I, n<sup>o</sup> 181. La charte cite parmi les témoins : Ansfrid, évêque d'Utrecht, mort en 1010; Megenardus, évêque de Paderborn (inconnu) et une série d'autres noms inexacts; cf. LINDNER, *Anno II*, qui l'exclut des *Régestes*. ERNST a cru à son authenticité (*Art de vérifier*, XII, 392).

BONDAM, I, *Voorberigt*, 50, a cru trouver en 1076 un comte Gerlach de Zutphen qui prit part à la bataille d'Ysselmonde, livrée par l'évêque d'Utrecht Conrad à Robert le Frison (MEYER VON KNONAU, II, 678), mais l'indication de BEKA, 43 : *comes Zutphanie ultimus*, est une interpolation, comme le note déjà, dans son édition, BUCHELIUS : *MS desunt*. Gerlach est sans doute un comte épiscopal.

ont cherché pour ces territoires des comtes antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle. On a vu que Mégingaud de l'Avalgau a pu mourir à Gueldre (en 1001), mais sans y avoir exercé aucune autorité.

L'histoire des familles de Gueldre et de Clèves se rattache aux deux frères, Gérard et Roger, originaires du Tournaisis, qui vinrent, sous le règne de Henri II, chercher un refuge en Lotharingie (1).

L'empereur donna à Gérard la terre de Wassenberg, dans le Mühlgau, et à Roger, celle de Clèves, dans le Tubalgo.

Leurs descendants continuèrent à être appelés les Flamands, et, au début du XII<sup>e</sup> siècle encore, Rodolphe de Saint-Trond mentionne le comte *Gerardus Flaminius* (2).

Lors de la création du monastère de Herzogenrath, Rolduc, dans le Julichgowe, qui fut inauguré en 1104, la chronique du lieu rapporte que son fondateur Albertus, venu lui aussi de Flandre, était parent du comte de Clèves, Thierry, du comte de Gueldre, Gérard, de Gosuin de Heinsberg et de Henri de Krikenbach, tous arrière-petits-fils (*pronepotes*) des deux frères d'Antoing (3).

Le comté de Clèves ne sortit guère des limites du Tubalgo. Thierry de Clèves est mentionné dans un diplôme de Frédéric I<sup>er</sup> (1182), rappelant des faits datant du troisième empereur Henri (4), c'est-à-dire de Henri IV, et partant de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle : il avait reçu le

(1) *Annales Rodenses*, SS, XVI, 693.

(2) SS, X, 286.

(3) *Ann. Rodenses*, SS, XVI, 693. Le chroniqueur donne à tort à Henri de Krikenbach le titre de *comes*.

(4) BONDAM, I, 236 : *cum serenissimus Romanorum imperator Henricus III, praedecessor noster, teloneum Neomagense... Theodorico comiti Clivensi qui temporibus ejus comes extitit, in feudo concessisset...*

tonlieu de Nimègue, sur la Wahal, sur la frontière du Tubalgo et de la Betuwe. C'est par erreur que Ernst (1) l'a placé sous Henri III et lui a donné pour successeur, d'après la charte fausse de 1074 attribuée à Anno II de Cologne (2), un comte Éverard.

Un autre Thierry de Clèves, mentionné en 1093 dans une charte de l'abbé Otton de Werden (3), accompagna Godefroid de Bouillon en Orient.

Son fils Arnoul lui succéda.

La branche de Wassenberg eut des destinées plus brillantes.

L'un des premiers descendants de Gérard d'Antoing, son fils ou son petit-fils, avait acquis un comté dans la Betuwe et le Testerbant, ainsi qu'en témoigne un diplôme de Henri III du 22 mars 1052 (4), et un comté dans le Rurgau, cité en 1057 (5); c'est peut-être ce même Gérard qu'un acte d'échange conclu sans doute en 1041 (6) entre l'abbé de Stavelot et le prévôt de la cathédrale de Bamberg, nomme *Gerardus Flamens*.

Il eut pour fils un comte Thierry auquel la comtesse Ermengardè de Montaigu confia l'avouerie des biens de Bree et de Rhode (Gruitrode?) qu'en 1079 elle donnait à

(1) ERNST, *Art de vérifier*, XIV, 392.

(2) Ci-avant, p. 320, n. 1.

(3) LACOMBLET, I, n° 247.

(4) STUMPF, 2420; SLOET, I, n° 168; cf., ci-avant p. 310.

(5) L'acte est encore inédit; il a été indiqué par WATTENBACH, *Neues Archiv*, 1885, 411 : *Divra (?) in pago Rurgouwe in comitatu Gerhardi qui dicitur Stegula*. Ce surnom de *Stegula* n'est-il pas la transcription latine de Stieglitz, le chardonneret ?

(6) RITZ, 52 : *Gerardus flamens* est témoin; acte de date incertaine et de valeur douteuse; il ne peut se placer après 1046, bien que Henri III s'y intitule *imperator* : le couronnement eut lieu en 1046. STUMPF, 2515, le place en février 1041.

Saint-Lambert<sup>(1)</sup>, et l'on constate de la sorte que Thierry devait tenir à ce moment la partie orientale de la Toxandrie, ancien héritage d'Ansfred l'évêque et du comte Baldéric. Le *Cantatorium* de Saint-Hubert raconte que Godefroid de Bouillon, on ne sait à la suite de quels événements, s'empara de ce comte Thierry<sup>(2)</sup> et le garda prisonnier dans le château de la Semoy, où il ne tarda pas à mourir (1082).

Ses fils Gérard et Gosuin possédaient encore des manes à Bree; ils en disposèrent, après la mort de leur père, en faveur de l'abbaye ardennaise où il avait été enseveli<sup>(3)</sup>. Gosuin est le seigneur de Heinsberg dont parlent les *Annales Rodenses*; il est dit en 1035 oncle de Gérard de Wassenberg<sup>(4)</sup>, c'est-à-dire vraisemblablement que son frère Gérard avait un fils du même nom, auquel avait été attribué cet apanage.

La principale possession des Wassenberg fût le château de Gueldre sur la Niers, dans le *pagus Hattuaria* qui est cité par Henri IV en 1067 comme étant le comté de Gérard<sup>(5)</sup>. C'est à cette place que s'attacha dans la suite le titre comtal, et dès le commencement du XI<sup>e</sup> siècle apparaissent les comtes de Gueldre : *comes de Gellero*, 1104, *de Gellera*, 1105, 1107, *de Gelre*, 1109<sup>(6)</sup>, etc.; parfois aussi on trouve : *comes de Wassenberg* (1118)<sup>(7)</sup>.

(1) Cf. ci-avant, p. 125.

(2) SS, VIII, 591.

(3) Cf. KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, n° XLIII.

(4) SS, X, 241 : *duos comites, Gerardum scilicet de castello quod dicitur de Guassenberge, et Goswinum avunculum ejus, de castello quod dicitur Heinesberge* (RUDOLFI *Gesta*, 1085).

(5) LACOMBLET, I, n° 207 : *Stirheim* (Styrum) *in pago Helttero in comitatu Gerardi comitis*.

(6) *Ibid.*, I, n° 263 (1104); 265 (1105); 270 (1107); 272 (1109).

(7) *Ibid.*, n° 288.

Le comte Gérard, fils de Thierry, que j'appellerai Gérard III, avait épousé Clémence de Gleiberg (1), veuve de Conrad I<sup>er</sup> de Luxembourg, décédé en 1086. Dans un acte de l'archevêque Méginard de Trèves (2), on rappelle que Clémence, du consentement de son fils Guillaume (de Luxembourg, 1096-1128) a voulu fonder un monastère près de Marburg et a disposé à cet effet de certains biens par la main de son second époux, Gérard de Gueldre.

Le fils de Gérard III, Gérard IV le Long, fut le premier mari d'Ermengarde, héritière de Zutphen (3); ce mariage réalisa l'union des deux principautés.

Iolande, fille de Gérard III, devint la femme de Baudouin III de Hainaut (1098-1120); elle fit passer à son second fils Gérard les terres de Dodewaard (en Betuwe) et de Dalen (en Drenthe), que Giselbert appelle des comtés (4).

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle le comté de Gueldre avait une extension considérable; il embrassait :

L'ancien comté hattuaire et le Moilla et descendait ainsi vers le sud jusqu'à la Roer, de manière à confiner au comté de Juliers;

Le Hamalant, grâce à l'acquisition du comté de

(1) Cf. ci-avant, p. 177.

(2) *MRUB*, I, nos 465 et 465<sup>b</sup>, 17 juin 1129; *SLOET*, I (p. 250), révoque en doute l'exactitude de ces indications, parce qu'il croit qu'il s'agit de Gérard (IV) le Long, mort en 1131 et qui avait pour femme Ermengarde de Zutphen, mais le comte Gérard dont il est question dans la charte de Méginard est le père de Gérard IV et la donation de 1129 n'est que le complément de celle que Clémence avait faite antérieurement avec son mari Gérard (III).

(3) Ci-avant, p. 317 et s.

(4) *GISELBERG*, SS, XXI, 507. *WILMANS*, *Regesta Westph.*, index, 23, et *SLOET*, I, 372, pensent que Dalen était en Westphalie, ce qui ne me paraît pas exact.



Zutphen. En 1083, Henri IV nomme le Hamalant le comté de Gérard (1);

Le Testerbant, la Veluwe et la Betuwe. Rodolphe de Saint-Trond rapporte que Gérard était, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, *comes patriæ* (2) dans la région où est située Aalburg (Testerbant). Toutefois, ces trois derniers comtés n'étaient tenus que de façon médiate des mains du duc de Brabant et de l'évêque d'Utrecht. J'ai fait allusion aux difficultés que soulève cet arrangement et à l'interprétation qu'il est possible de lui donner.

La série des seigneurs de Wassenberg, comtes de Gueldre, peut être établie comme suit :

Gérard le Flamand;

Gérard II, attesté en 1041, 1052, 1057, 1067;

Thierry son fils : 1076, 1079, mort à Bouillon en 1082.

Gérard III, fils ou petit-fils de Thierry, épouse Clémence de Gleiberg;

Gérard IV le Long, épouse Ermengarde de Zutphen. Il meurt le 24 octobre 1131 (3).

#### XV. — L'ÉVÊCHÉ D'UTRECHT.

Au milieu des événements qui, dans le cours du XI<sup>e</sup> siècle, avaient d'une part fortifié la puissance des comtes de Hollande et d'autre part créé celle des nouveaux comtes de Gueldre, l'évêché d'Utrecht, profitant de la faveur des rois, avait réussi, malgré l'hostilité constante des Thierry, à se constituer un territoire des plus étendus.

(1) SLOET, I, n° 189, 22 juin 1083 : *abbatiam Altene in pago Hameland Gerardî comitatu sitam.*

(2) SS, X, 286.

(3) BINTERIM und MOOREN, *Die Erzdioecese Köln*, III, 79, n. 3.

Boulevard du christianisme en face des Frisons idolâtres, il avait reçu des Carolingiens des privilèges nombreux et les premiers convertis, dans l'ardeur de leur foi, l'avaient comblé de donations.

Charles Martel (1) avait remis à Willibrord le château d'Utrecht et la villa de Vechten, la villa d'Elst et d'autres biens qu'un Éverard (comte sans doute), devenu infidèle, avait tenus dans la Betuwe.

Pepin le Bref lui avait confirmé les dîmes des revenus régaliens que déjà ses prédécesseurs Pepin et Carloman lui avaient conférés à Utrecht (2).

De Charlemagne il tint Leusden, des bois sur l'Eem, l'église supérieure de Dorestad, le tonlieu sur la rive du Lek, l'île entre le Lek et le Rhin (3).

Lothaire II lui donna le monastère d'Odilienberg sur la Roer (4); Zwentibold, l'immunité de tonlieu à Dorestad, à Tiel, à Deventer, etc. (5).

Sous Otton I<sup>er</sup> les concessions royales furent plus grandes encore (6). Elles comprennent le droit de pêche et le tonlieu à Muyden et dans le Zuyderzee, le monastère de Tiel, des biens à Wyk, et le long du Vecht, les domaines du comte Hatto (7) à Loenen et à Eck sur le Rhin, le droit de monnayage à Utrecht, le droit de chasse dans le *pagus Forestensis* et dans la Drenthe, le fief que Waldger et ses fils avaient eu dans le *pagus* Lek et Ysel.

(1) S. MULLER, 4, 5 (722, 726).

(2) *Ibid.*, 7 (753).

(3) *Ibid.*, 12 (777).

(4) *Ibid.*, 21 (858).

(5) *Ibid.*, 18 (896).

(6) *Ibid.*, 59 (936), 61 (944), 66 (944), 26 (948), 28 (948), 27 (950), 28 (953).

(7) Ci-avant, p. 280.

Viennent ensuite :

D'Otton III, la villa de Bommel dans le Testerbant, avec tonlieu, monnaie, ainsi qu'une partie d'Arkel (1);

De Henri II, le *comitatus* de la Drenthe (2), qui après diverses confirmations ne fut cependant acquis définitivement que sous Henri III;

De Conrad II, un *comitatus* dans le Testerbant (3);

De Henri III : la monnaie et le tonlieu à Deventer; un comté dans le Hamalant (4); le *comitatus Agriodiocensis (Forestensis)* (5); le droit de marché à Oldenzaal (6); une série de biens entre l'Ems et la Lauwers, à Groningue, dans la Drenthe, etc. (7);

De Henri IV : les comtés de la Frise occidentale (Ostergo, Westergo [Stavoren]) (8), qui ne furent acquis que momentanément, le Salland (9), sans parler des donations de 1064 (10), faites au détriment du comte de Hollande, et qui ne furent jamais que nominales.

L'ensemble de ces possessions, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, formait deux groupes, l'un sur le Rhin et le Vecht, aux alentours de la ville épiscopale, l'autre plus étendu, mais moins riche, à l'est du Zuyderzee, depuis l'Yssel jusqu'à la Frise proprement dite (Drenthe, Salland, Twenthe, avec Groningue, Deventer, Goor, Kampen, Vollenhoven, Koevorden).

(1) S. MULLER, 69 (999).

(2) *Ibid.*, 74 (1024); cf. ci-avant, p. 313.

(3) *Ibid.*, 78 (1026); cf. ci-avant, p. 310.

(4) *Ibid.*, 87 (1046); cf. ci-avant, p. 303.

(5) *Ibid.*, 90 (1042); cf. ci-avant, p. 313 et s.

(6) *Ibid.*, 91 (1049); cf. ci-avant, p. 315.

(7) *Ibid.*, 81 (1040), 83 (1040), 84 (1040).

(8) *Ibid.*, 101 (1064), 106 (1067), 107 (1086).

(9) *Ibid.*, 113 (1086); cf. ci-avant, p. 312.

(10) Cf. ci-avant, p. 284 et s.

## SECTION II.

### LA HAUTE-LOTHARINGIE.

---

#### CHAPITRE XVIII.

##### *Les grandes races seigneuriales de la Haute-Lotharingie.*

Le duché de Haute-Lotharingie, créé par Bruno en 959 en faveur de Frédéric, fils de Wigeric, demeura à cette race jusqu'à la disgrâce de Godefroid le Barbu en 1046. La seconde maison ducale qui le conserva jusqu'à l'annexion de la Lorraine à la France en 1735, était issue des comtes alsaciens du Nordgau.

En dehors de ces deux lignées, dont j'ai eu à noter à plusieurs reprises le rôle important dans la Basse-Lotharingie, le comte Sigefroid de Luxembourg et ses descendants occupent une grande place dans l'histoire de la région mosellane et même de l'Ardenne.

En détachant Sigefroid de la famille de Verdun, je me sépare de la plupart des érudits et notamment de M. Parisot qui, tout récemment, dans sa thèse *de prima domo quæ superioris Lotharingiæ ducatum tenuit*, a encore cru devoir reconnaître en lui un fils de Wigeric.

Wigeric de Verdun qui avait épousé en premières noces

Éva (issue peut-être du *pagus Lommensis*) (1) et en secondes noces Cunégonde, conserva de cette dernière plusieurs enfants :

Adalbéron I<sup>er</sup>, qui fut évêque de Metz de 929 à 962 ;  
Gozlin, père de Godefroid de Verdun ; il mourut en 943 ;  
Frédéric, duc de Haute-Lotharingie de 959 à 978 ;  
Giselbert, comte du Methingowe et de Chaumontois ;  
Sigebert,

Et une fille au moins, Liutgarde, dont il sera parlé plus tard (2).

De sa première union avec Éva, il avait eu Bertha, qui transmet l'héritage de Florennes à son époux Ébroin, et peut-être Leva (ou Éva), femme du comte Rodolphe de l'*Ivotius* (3).

Faut-il ajouter à cette nombreuse et brillante descendance Sigefroid, qui fut comte du Saargau inférieur, du Rizzigowe et de l'Ardenne septentrionale et qui acquit le Bidgau et le Methingowe ?

Aucun chroniqueur, aucun acte diplomatique n'apporte un témoignage direct à l'appui de cette thèse. On peut, il est vrai, tirer de certains faits des inductions qui ne manquent pas de valeur, mais sont-elles décisives ?

Un tableau généalogique dressé, au XI<sup>e</sup> siècle (4), en vue de rattacher à la race carolingienne une fille de Sigefroid, Cunégonde, femme du roi Henri II, indique comme mère de Sigefroid Cunégonde, fille d'Ermentrude et

(1) Cf. chapitre XII, p. 203 et s.

(2) Je n'y ajoute pas Henri, comme le fait encore WICHMANN, *Adalbero, Bischof von Metz, Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, III, 110 et Tableau généalogique, 174 ; la seule charte qui le nomme est apocryphe (*MRUB*, I, n<sup>o</sup> 233 ; cf. PARISOT, *De prima domo*, 7, n. 3).

(3) Chapitre XIX, p. 340, 343.

(4) *SS*, II, 314.

petite-fille de Louis le Bègue. On sait par la généalogie du comte Arnoul de Flandre (1), que la seconde femme de Louis, Adélaïde, lui donna une fille, Ermentrude, qui naquit avant Charles le Simple, c'est-à-dire avant 879. Il serait intéressant de pouvoir préciser davantage la date de sa naissance; dans un diplôme en faveur de l'église Saint-Lambert de Liège (2), le roi Charles nomme en effet *nepotem* l'évêque Adalbéron, fils de Wigeric et de Cunégonde; ce mot se traduirait par *neveu* si réellement la sœur de Charles, Ermentrude, avait été la grand'mère d'Adalbéron; mais la chronologie ne s'y oppose-t-elle pas? Adalbéron est devenu évêque en 929; même en supposant qu'il n'eût alors que 20 ans et qu'il fût né en 909, sa mère Cunégonde devrait avoir vu le jour au plus tard en 892 et sa grand'mère Ermentrude, toujours en admettant le mariage le plus précoce, en 876. Ce sont là des limites extrêmement resserrées et qui par là-même deviennent peu vraisemblables. Or, Louis le Bègue avait eu une première épouse, Ansgarde, que son père l'obligea à répudier. M. Parisot croit pouvoir reculer jusqu'en 867 la date de son second mariage avec Adélaïde (3). Kalckstein ne place cette nouvelle union qu'en 877, lors de la reconnaissance de Louis à Kiersy comme successeur au trône (4), et il y a un argument qui plaide pour cette dernière opinion, c'est que le deuxième enfant d'Adélaïde, Charles, ne naquit que le 17 septembre 879; il est assez peu probable que le premier eût vu le jour dès 867 ou 868. La naissance d'Ermentrude ne pourrait donc remonter qu'à l'année 878, et dès lors tout l'édifice

(1) SS, IX, 303.

(2) *Cartul. de Saint-Lambert*, I, n° XI.

(3) PARISOT, *De prima domo*, 4.

(4) *Geschichte des franz. Königthums*, 470.

s'écroule : le *nepos* de Charles le Simple ne peut être le petit-fils de sa sœur ; il faut voir en lui un cousin.

La conclusion de tout ceci, c'est que l'on a eu tort de confondre les deux Cunégonde ; l'une, mère de Sigefroid, qui, remarquons-le, ne mourut qu'en 998, est bien la petite-fille de Louis le Bègue, et la généalogie de l'impératrice ne se trompe pas en la faisant descendre des Carolingiens. Quant à l'autre, Cunégonde, femme de Wigeric, la *Vita Johannis Gorziensis*, écrite en 980, nous apprend qu'elle avait eu aussi des ancêtres illustres : Adalbéron de Metz, dit l'hagiographe (1), du côté paternel comme du côté maternel, était de sang royal, mais il ajoute : *longe retro usque ab hominum memoria*, ce qui reporte cette origine à un passé beaucoup plus lointain.

Jusqu'ici toutefois ma critique est purement négative. Les raisons qui me déterminent à considérer la race de Sigefroid comme absolument distincte de celle de Wigeric sont puisées dans des faits dont il me paraît impossible de méconnaître la signification.

C'est d'abord, comme Hirsch l'a déjà fait remarquer (2), l'antagonisme constant qui existe entre les deux familles : on sait que Henri III, dans sa lutte contre Godefroid le Barbu, se tourna vers Frédéric de Luxembourg et lui confia le duché de Basse-Lotharingie ; mais déjà sous Henri II, Godefroid I<sup>er</sup> fut appelé à lutter contre le comte Gérard, qui avait épousé Éva, fille de Sigefroid. On verra que dans le Methingowe et dans le Bidgau, Sigefroid lui-même s'agrandit aux dépens de Godefroid de Verdun.

(1) SS, IV, 348.

(2) HIRSCH, *Heinrich II.*, I, 530

Dans aucune de ces circonstances, les chroniqueurs ne signalent la parenté des adversaires qui se trouvent en présence. Or, un des traits les plus frappants du haut moyen âge, c'est l'étroite solidarité des membres des grandes lignées seigneuriales; elle apparaît comme l'expression d'un devoir primordial, auquel les faits viendraient ici donner des démentis constants.

La circonstance que des mariages furent conclus entre des descendants de Sigefroid et des descendants de Wigeric, ajoute à ces considérations une preuve en quelque sorte matérielle. Frédéric, fils de Sigefroid, épouse la petite-fille de Gerberge, dans laquelle il faut reconnaître une fille de Gozlin et sans aucun doute une proche parente de Godefroid (1).

Judith, sœur de Sigefroid, épouse Adalbert, qui était issu de Liutgarde, fille de Wigeric (2).

Mais de tous les arguments que j'oppose à la thèse généralement acceptée, le plus décisif sans doute est tiré de l'âge des enfants de Sigefroid.

Wigeric était mort entre 916 et 919 (3). La date la plus reculée qu'on puisse assigner à la naissance de Sigefroid, en le supposant fils de Wigeric, ne peut donc être éloignée de 919. Or, son fils Frédéric est mort en 1019 (4); son fils Henri, duc de Bavière, en 1026 (5); son fils Thierry II de Metz en 1047 (6); Cunégonde, femme de Henri II, née vraisemblablement après 978, vécut jusqu'en 1033; Giselbert, fils de Sigefroid, fut tué à Pavie, jeune encore,

(1) Ci-avant, p. 171.

(2) Cf. p. 334.

(3) PARISOT, *De prima domo*, 3.

(4) *Annales Quedlinburgenses*, SS, III, 84.

(5) BRESSLAU, *Konrad II.*, I, 198.

(6) STEINDORFF, *Heinrich III.*, II, 8.



en 1004<sup>(1)</sup>, et Adalbéron de Trèves est en 1008 qualifié par Thietmar d'*immaturus juvenis* (2).

On constate que tous ces enfants ont dû naître de 970 à 990, et dès lors il est hautement invraisemblable que leur père eût vu le jour dès 919.

La première mention que l'on rencontre de Sigefroid ne remonte qu'à 959 (3).

Enfin Judith, femme d'Adalbert, qu'Adalbéron de Trèves appelle sa tante paternelle, *amita* (4), et dans laquelle nous voyons une sœur du comte de Luxembourg, fit encore en 1037 une donation à Saint-Mathieu (5), près de Trèves; elle aurait eu, comme fille de Wigeric, plus de 118 ans.

J'écarte donc délibérément l'hypothèse d'une origine commune pour la famille de Luxembourg et la famille de Verdun.

L'histoire de la seconde maison ducale de Haute-Lotharingie est entourée au début de beaucoup d'obscurité. Les érudits qui s'en sont occupés le plus récemment (6) sont d'accord pour la faire descendre du comte Eberhard du Nordgau qui mourut en 967 (7). On croit généralement qu'il épousa Liutgarde, fille de Wigeric;

(1) ADALBOLDI *Vita Heinrici II imp.*, SS, IV : *Tum juvenis quidam, frater reginæ, Gislebertus nomine, a Langobardis vulneratur*. Cf., *ibid.*, 791, *Obituaire de Ranshofen* : 15 Kal. Junii Giselbertus, frater Chunigundis imperatricis, Papie occisus obiit.

(2) THIETMAR, *SSRG*, 154.

(3) *Ci-avant*, p. 231.

(4) *MRUB*, I, p. 363.

(5) *MRUB*, I, n° 309.

(6) PARISOT, *De prima domo, Tab. geneal.*; WITTE, *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, 1895, Tafel I, p. 124; KRÜGER, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*.

(7) *Art de vérifier les dates*, XIV, 37.

j'essaierai toutefois d'établir que sa femme doit être plutôt la fille de Liutgarde (1) : celle-ci, dans une charte de 960, rappelle déjà la mort de ses deux maris, Adalbert et Eberhard.

Les enfants d'Eberhard paraissent avoir été :

1<sup>o</sup> Hugues, qui continua la lignée du Nordgau, de laquelle se détacha, à la génération suivante, celle des comtes de Dasbourg;

2<sup>o</sup> Gérard, qu'il est impossible de confondre, comme le fait Witte, avec son fils homonyme, et qui fut le père de plusieurs enfants :

Adélaïde, femme de Henri de Franconie et mère de l'empereur Conrad II;

Gérard, signalé en l'an 1000 comme avoué de Sénones (2) et probablement comte du Chaumontois; il épousa Éva, fille de Sigefroid (3) et fut élevé en 1005 par son beau-frère l'évêque Thierry à la dignité de comte de Metz (4); quelques années plus tard, il prit part à la coalition de ses beaux-frères Thierry, Frédéric et Adalbéron de Luxembourg, à laquelle s'étaient joints Baldéric du Tubalgo et Lambert de Louvain; il fut défait en 1017 par le duc Godefroid I<sup>er</sup> et perdit dans ce combat son fils unique Sigefroid (5);

Adalbert, qui succéda à son frère Gérard au comté de Metz. Sa femme Judith paraît avoir été la sœur de Sigefroid. En effet, Adalbéron, fils de Sigefroid, qui s'empara

(1) Voir le chapitre XX.

(2) *Gallia christiana*, XIII, 461. Décret d'Adalbéron II de Metz, au sujet des plaintes de l'abbé de Senones : *super sui advocati Gerardi comitis injustitiis et violentia*.

(3) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCCXVI et CCCXVII.

(4) Cf. chapitre XXIX.

(5) Cf. p. 129; HIRSCH, *Heinrich II.*, II, 209 et s.; III, 62 et s.; THIETMAR, 231.

en 1008 de l'évêché de Trèves, donne à Judith le nom d'*amita*, tante paternelle (1). Il est bien vrai que les trois versions du testament de ce personnage ne doivent pas être considérées comme authentiques; le fonds cependant peut en être accepté, et les donations faites par Judith et son époux prouvent qu'elle avait de grands biens dans le Saargau inférieur (2), c'est-à-dire précisément dans la région d'où Sigefroid paraît avoir été originaire.

Il est plus difficile de se prononcer sur la question de savoir si la qualification d'*avunculus* donnée par Adalbéron à Adalbert doit être prise à la lettre; il en résulterait qu'il aurait été le frère d'Hedwige, femme de Sigefroid. La chose n'est possible qu'à la condition d'admettre que Sigefroid a été marié deux fois et qu'Hedwige ne fut pas la mère d'Éva; sinon Gérard, frère d'Hedwige, aurait épousé sa nièce.

Les actes qui mentionnent Adalbert et Judith (*Jutta*) soulèvent un autre problème: les titres de duc, duchesse, marquis, marquise, qu'ils appliquent aux deux époux (3),

(1) *MRUB*, nos 308, III (1037): *In cujus rei testimonium... presens scriptum sigillo nostro necnon Adelberti avunculi nostri marchionis et ducis Lothoringie et Juditte amice nostre uxoris sue sigillis muniri fecimus* (p. 363).

(2) *Ibid.*, I, nos 303 (1030), 309 (1037); notamment dans le cercle de Merzig, à Mondorf, Beringen, Gondelfangen, Silwingen, dans le cercle de Saarburg, à Bethingen, Wehingen, dans le cercle de Saarlouis, à Bedersdorf, Gerlefangen, etc.

(3) 978. L'archevêque Egbert pour l'abbaye de Saint-Mathieu (*MRUB*, I, n° 250): *Adalbertus dux Lottoringie et marchio... sigillis nobilis viri Adelberti ducis Lottoringie et marchionis et Juditte uxoris suæ ducisse... acte faux* (cf. *ibid.*, II, 632, n° 288); 1037. Donation d'Adalbert et Judith à l'abbaye de Saint-Mathieu (*ibid.*, n° 309): *Nos Adelbertus dux et marchio Lotoringie et Juditta uxor mea ducissa et marchionissa.*

De même dans le récit de la fondation de l'abbaye de Bouzonville (dans le Nitagowe), *CALMET*, III<sup>2</sup>, pr., LXXX: *Adalbertus comes marchio.*

ne correspondent à aucune réalité; bien que la fausseté des chartes de l'abbaye de Saint-Mathieu ne soit pas douteuse, on n'a pas encore, à ma connaissance, expliqué cette singularité.

Adalbert et Judith qui vécurent peut-être jusqu'en 1037 <sup>(1)</sup>, eurent deux fils, Adalbert et Gérard.

Adalbert que nous retrouverons avec le titre de comte de Longwy devint, en 1047, duc de Haute-Lotharingie, où il eut pour successeur, l'année suivante, son frère ou son neveu Gérard <sup>(2)</sup>, véritable fondateur de la dynastie lorraine.

(1) D'après la donation mentionnée à la note précédente. WITTE croit qu'Adalbert est mort en 1033.

(2) *Frère* d'après WITTE, *neveu* d'après PARISOT.

---

## CHAPITRE XIX.

### *La Woëvre. — Le comté d'Ivois.*

La Woëvre (*Wabria*) était une vaste région comprise entre la Meuse et la Sarre; vers le nord elle confinait à l'Ardenne avec laquelle elle a été partiellement confondue; au sud elle s'étendait jusqu'à l'ancien comté mosellan.

Le nom de *Wabria*, qui paraît coïncider avec celui des Wavre de la Lotharingie inférieure, n'a pas été, à ma connaissance, expliqué.

La Woëvre embrassait plusieurs *pagi* : le *pagus Ivothus*, le *pagus Virdunensis*, le *pagus Hornensis* (*Odornensis*), le *pagus Matensis* ou Methingowe; on y ajoutera le *pagus Arrelensis*, si toutefois il a existé dans la géographie franque une circonscription de ce nom.

Le traité de Meerssen mentionne expressément le comté de Verdun et le comté d'Arlon, qui appartenaient à ce territoire; il indique en outre : *in Wabria comitatus duo*; ce ne peuvent être que l'*Ivothus* (Ivois) et le *Matensis*.

Au IX<sup>e</sup> siècle la lignée des Matfrid dominait dans la Woëvre comme dans le Bidgau et l'Eifel. Leur disgrâce sous Zwentibold les en écarta momentanément, et quand ils reprirent faveur sous Charles le Simple, ils n'obtinrent cependant en retour qu'une partie de leurs anciennes possessions. On verra qu'une branche des Conradins s'installa dans l'Arlonais et que les descendants de Wigeric d'une

part et Sigefroid de l'autre parent se tailler dans la région de vastes domaines.

*Le comté d'Ivois.*

Le comté d'Ivois correspondait primitivement aux deux doyennés d'Ivois et de Juvigny (1) (diocèse de Trèves). Il s'étendait de la Meuse à la Semois et s'avancé dans l'Ardenne au nord de ce dernier cours d'eau, jusqu'au delà de Longlier et de Neufchâteau. La partie méridionale avec Montmédy est dite *pagus Nongencensis* dans un acte d'Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz (933) (2); la région du nord paraît dans quelques textes avec le nom d'Osning (3), qui a peut-être été appliqué anciennement à l'Ardenne tout entière : *Ardenna, id est Osnig*, dit l'auteur de la *Vie de Meinwerk* de Paderborn (4). L'appellation Osning, bois des *Osi* ou *Ases*, bois sacré, a été donnée également au Teutoburger Wald (5).

Le comté d'Ivois est mentionné en 923 (6) et en 955 (7); il fera place au XI<sup>e</sup> siècle au comté de Chiny.

Les anciens historiens du Luxembourg, et récemment encore le P. Goffinet dans un mémoire sur les comtes de

(1) Voir l'énumération des paroisses de ces deux doyennés, MRUB, II, CLIV.

(2) CALMET II<sup>e</sup>, pr. CLXXVII : *in pago Nongencense villam que vocatur Mons medius.*

(3) DD, I, 159; II, 326.

(4) SS, XI, 110. Cf. *Codex Laureham.*, n<sup>o</sup> 3795.

(5) GRIMM, *Deutsche Mythologie*, p. 97, n. 2.

Il y a aussi une forêt de ce nom sur la rive droite du Rhin. LACOMBLET, I, n<sup>os</sup> 310, 343 : *in sylva qua dicitur Osninch, Pirna* (Pier).

(6) RITZ, 19 : *Carboch* (Charbeaux) *in comitatu Evodiensi.*

(7) MRUB, I, n<sup>o</sup> 199 : *molendinum unum Aduna in comitatu Ivotio inter Boura et Lannilley.*

Chiny (1), ont eu le tort d'ajouter foi aux récits de Bertels et d'un autre chroniqueur du XVII<sup>e</sup> siècle, Henri Russel, prieur de Suxy; d'après eux il aurait existé dès le milieu du x<sup>e</sup> siècle un comte de Chiny, Arnoul dit de Bourgogne ou de Granson.

Ce personnage, dont Goffinet fait l'ancêtre de toute la lignée de Chiny, n'a pas d'existence historique (2); c'est une assertion dénuée de preuves, qu'il soit mort en Calabre en 982 à la bataille de Rossano et qu'il ait eu pour successeur son fils Otton.

Toute cette étude est à refaire.

Je découvre un premier comte de l'*Ivotius* dans Bérenger dont le fils Hildebert fait une donation à Saint-Vanne de Verdun en 882 (3); l'objet de cette donation est ainsi défini : *res proprietatis mee in comitatu Vuabrinse prope fluvio qui vocatur Cherus, villam videlicet Beuram*. L'acte est dressé à *Pusvillare*. M. Parisot a cru qu'il s'agissait de Bures, petit hameau de Tressange, situé non loin de Beuvillers, dans le comté de Verdun, mais à une distance de la Chiers qui ne paraît guère compatible avec les termes employés.

En rapprochant ce texte d'un autre document (4) dans lequel *Eremboldus, miles ecclesie Viridunensis*, dispose du moulin *Aduna in comitatu Ivotio inter Bouram et Lannilley*,

(1) GOFFINET, *les Comtes de Chiny* (Institut archéol. du Luxembourg, *Annales*, VIII, 255 et s.).

(2) Dans le même sens ERNST, *Art de vérifier les dates*, édit. de 1819, XIV, 269.

(3) BLOCH, *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 384, et PARISOT, *Royaume de Lorraine*, 764, n. 6. M. Parisot avait lu : *actum Prusvillare* et disait : serait-ce Preisch, aujourd'hui château et hameau de la commune de Nieder-Rentgen (Lorraine, Thionville, Cattenom)? M. Bloch lit : *Pusvillare*.

(4) *MRUB*, I, n° 199; voir ci-avant, p. 338, n. 7.

j'incline à croire qu'il s'agit dans les deux actes du même lieu : *Beura*, *Boura*, et qu'il faut y voir Brouennes, sur la Chiers, près de Lamouilly et non loin de Peuvillers (*Pusvillare*).

Il est donc vraisemblable que Bérenger était comte d'Ivois, d'autant plus que d'un relevé de biens dressé à la fin du IX<sup>e</sup> siècle (1), il appert que le comte Hildebert, c'est-à-dire son fils, avait donné à Saint-Vanne un moulin à *Liniacum*, Linay (doyenné de Juvigny).

M. Parisot a conjecturé que le comte Bérenger pouvait être le mari d'Helletrude, sœur de Lothaire II (2).

Au milieu du X<sup>e</sup> siècle, Longlier, qui faisait partie du doyenné d'Ivois, est cité par Otton I<sup>er</sup> dans le comté de Rodolphe. Le roi, par cet acte, fait donation de dix manses et d'une église *in villa Lunglier*, à la matrone Leva et à son fils Conrad (3); le terme *matrona* indique que la dame était veuve. Or, trente-six ans plus tard, Conrad, blessé à mort sur le champ de bataille de Cotrone (982), légua à l'abbaye de Gorze son domaine de Longlier en même temps que des biens à Amel, à Joudreville, à Velm en Hesbaie, dans le Bliesgau et le Rizzigowe; le diplôme d'Otton II, qui confirme la donation (4), nomme Conrad fils du feu comte Rodolphe.

De ces données il paraît résulter qu'un premier comte Rodolphe était mort avant 946, laissant une veuve Leva et un fils Conrad, mais qu'à ce moment le comté appar-

(1) *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 449 : *ad Liniacum... molendinum... quod dedit Hildebertus comes.*

(2) PARISOT, 67, n. 5.

(3) *DD*, I, 159 (946) : *in villa Lunglier in comitatu Rodulfi comitis in Osninge.*

(4) *Ibid.*, II, 325 : *curtem suam Lunglay... in pago Osning nominato et in comitatu Kozilonis comitis.*



tenait à un autre Rodolphe, probablement frère aîné de Conrad.

Ce second Rodolphe reparait en 949 <sup>(1)</sup>, mais il semble alors être comte de Verdun, et de même en 959 il signe le premier acte de fondation du prieuré d'Amel (dans l'Odornensis, partie septentrionale du Verdunois). Une charte du duc Frédéric rappelle en 962 les torts que Rodolphe (*Rodulfus Amellensis*) a causés de son vivant à l'abbaye de Saint-Mihiel <sup>(2)</sup>.

Un troisième Rodolphe, qui mourut dans l'adolescence, nous est révélé par deux actes de 952 et de 959; dans le premier <sup>(3)</sup> il donne à Saint-Arnoul de Metz son alleu de Martille, dans le Saulnois; il nomme son père Walfrid, son grand-père le feu comte Rodolphe, c'est-à-dire celui qui avait cessé de vivre avant 946; quant à sa mère, Hildegonde, elle s'était remariée à Odacer.

En 959, Hildegonde fonda, en mémoire de son fils défunt, le jeune Rodolphe, le prieuré d'Amel, dans le voisinage de Joudreville <sup>(4)</sup>.

Enfin, un quatrième Rodolphe, dans une charte qui se place peu après 963 <sup>(5)</sup>, au début de l'épiscopat de

(1) Acte reposant aux archives de Metz (H. 284, 1), dont je dois la communication à l'obligeance de M. l'archiviste Wolfram : *anno XIII regnante Ottone rege, filio Henrici regis, comite Rodulfo* (voir le chapitre XXII).

(2) *Histoire de Saint-Mihiel*, 440.

(3) *Histoire de Metz*, III, pr., 68.

(4) *Ibid.*, III, 74.

(5) PARISOT, *de domo*, 135; BLOCH, *Jahrb.*, X, 400 : *quod ego Rodulfus, filius quondam nobilissimi comitis Rodulfi et ejus dilectæ conjugis Eva...* BLOCH place l'acte vers 960, parce que la donation de Joudreville est rappelée dans la charte de Wigfrid en faveur de Saint-Vanne, qui date de 963-966. Si je le recule jusqu'après 963, c'est qu'il y est question du comte Giselbert défunt; or, on verra au chapitre XIX que Giselbert a vécu jusque vers 965.

Wigfrid de Verdun, s'appelle fils de feu Rodolphe et d'Éva; il dispose en faveur de l'abbaye de Saint-Vanne, d'une part de Joudreville. Il est permis de l'identifier avec le personnage auquel l'évêque Adalbéron II de Verdun confia, entre 985 et 988, l'abbaye de Saint-Germain de Montfaucon (Dormois) (1). Au témoignage du chroniqueur de Verdun, l'abbé Rodolphe était le cousin du prélat; or, Adalbéron II était fils de Godefroid le Captif. Rodolphe de Montfaucon devint extrêmement vieux (*plenus dierum*) et vécut jusque sous l'épiscopat de Richard (1039-1046); c'est ce qui m'engage à traduire *nepos* par cousin, et non par neveu (comme le fait Calmet) (2), car il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce qu'un neveu d'Adalbéron eût atteint l'année 1040; son propre frère Gothelon, duc de Lotharingie, ne mourut qu'en 1044.

La parenté de l'abbé Rodolphe avec la famille d'Ardenne justifie la présence de Godefroid et de son frère Henri (3) à la donation que je place après 963 parce que c'est avant 965, comme on le verra au chapitre suivant, que mourut le comte Giselbert, oncle de Godefroid, qui y est mentionné comme défunt.

Pour rattacher tous ces faits, je conclurai que le premier Rodolphe, mort avant 946, époux de Leva et père de Conrad et du second Rodolphe, avait été comte de l'*Ivotius*. Comme son fils Conrad pourra disposer de Velm en Hesbaie, ce n'est pas sans quelque vraisemblance que je proposerai de voir en lui un membre de la race des Régnier, dans laquelle le nom de Rodolphe était familier.

(1) *Gesta ep. Verdun.*, SS, IV, 47 : *Adalbero... tradidit abbatiâ sancti Germani cuidam Rodulfo nepoti suo, qui vixit usque ad tempora domni Richardi episcopi plenus dierum.*

(2) *Notice de la Lorraine*, I, 897.

(3) *Jahrb.*, X, 402 : *Signum Gotdefridi comitis et fratris ejus Heinvici.*

Son épouse Leva (Éva?) devait être parente de Wigeric de Verdun.

Hildegonde, femme de Walfrid et mère du jeune Rodolphe, mort en 959, était leur fille.

Quant au comte Rodolphe, cité en 946 dans l'*Ivotius*, en 949 dans le Verdunois et qui ne vivait plus en 962, on verra les événements qui lui avaient fait perdre le comté d'Ivois. Son fils Rodolphe était entré dans les ordres; s'il eut d'autres enfants, aucun sans doute ne lui survécut.

Je puis, de la sorte, dresser le tableau généalogique suivant :

Rodolphe, épouse Leva (Éva), fille ? (de Wigeric), comte de l' <i>Ivotius</i> , † avant 946.		
Rodolphe, comte de l' <i>Ivotius</i> en 946, du Verdunois en 949, † avant 962.	Conrad, † 982.	Hildegonde. épouse Walfrid.
Rodolphe, cité 963, abbé de Montfaucon, † vers 1040.		Rodolphe, † 959.

J'ai fait allusion plusieurs fois au comte Étienne qui avait érigé à Mirwart un château d'où il inquiétait Saint-Hubert, et qui, frappé de paralysie, fit don à l'abbaye de Chauvency (non loin de Montmédy). Comme je l'ai indiqué précédemment <sup>(1)</sup>, je ne puis voir en lui qu'un usurpateur; comte du Porcien, où de concert avec sa femme Frédévide il avait fondé le prieuré de Thin le Moutier <sup>(2)</sup>, il avait dû envahir le territoire évosien et évincer le comte Rodolphe, peu après 946. Sa maladie et sa donation se placent vers 956.

<sup>(1)</sup> Ci-avant, p. 241 et s.

<sup>(2)</sup> LELONG, *Histoire du diocèse de Laon*, 163. M. LOT, *Les derniers Carolingiens*, 67, dit aussi qu'Étienne était comte du Porcien.

Après lui apparaît à Ivois le comte Otton, dont on a voulu faire le fils d'Arnoul de Granson. Otton est assurément encore un seigneur français, obéissant à la tendance qui poussait les vassaux de cette région à franchir la Meuse et à s'agrandir aux dépens de la Lotharingie.

Il avait édifié en 971 la forteresse de Warcq (1) sur la rive gauche de la Meuse, entre ce fleuve et la Sormonne, au nord-ouest de Mézières (dans le *comitatus Castritiis*). La *Chronique de Mouzon*, qui rapporte ces événements, ajoute qu'Otton était du sang des empereurs; le fait s'expliquerait s'il était fils d'Albert de Vermandois, fils lui-même de Gerberge, fille de Louis d'Outre-Mer et petite-fille de Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur (2).

Adalbéron de Reims et son frère Godefroid, qui occupaient Mézières et qui craignaient les entreprises d'Otton sur cette place, allèrent mettre le siège devant Warcq. Quinze ans plus tard la menace n'avait pas disparu; en 986 Gerbert écrit à Adalbéron : « Fortifiez Mézières et Mouzon; le duc Conrad dresse des embûches au profit de son Otton (3). »

Rien ne prouve, à la vérité, qu'Otton de Warcq ait réussi à se mettre en possession de l'*Ivotius*, mais la chose est vraisemblable : parce que ses successeurs l'occupèrent certainement en même temps que Warcq (4), et aussi parce que la famille d'Ardenne ne conserva qu'une partie de l'ancien territoire des comtes Rodolphe. La zone ardennaise lui est restée; quand en 982 Otton II confirme la donation de Conrad, Longlier est cité *dans le comté de*

(1) *Histor. Mosomens.*, SS, XIV, 605.

(2) Cf. *ibid.*, n. 1 et Lor, 65.

(3) Lettre 94, p. 86; sur le duc Cuno, cf., le chapitre XXIII.

(4) Arnoul de Chiny est appelé *comes de Warche* dans la *Vita B. Theoderici*, écrite à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. SS, XII, 48.

*Gothelon* <sup>(1)</sup>; il s'agit évidemment du *Gothelon* dans lequel j'ai cru pouvoir retrouver le fils du comte *Régnier* de l'Ardenne du Sud; c'est dire que la lisière septentrionale de la *Woëvre* avait été détachée du comté d'Ivois et annexée au comté de *Bastogne*.

Mais sur la *Chiers* et la *Semois* les *Godefroid* ne se remirent pas en possession. Les nouveaux occupants avaient édifié *Chiny* et ils se nommèrent désormais d'après ce château.

Entre eux et la maison d'Ardenne-Verdun l'hostilité perdura. On sait que *Gothelon I<sup>er</sup>*, en 925, fit assassiner *Louis de Chiny* <sup>(2)</sup>, auquel l'évêque de Verdun avait fait appel en lui conférant le titre de comte épiscopal, et à la fin du XI<sup>e</sup> siècle encore, *Mathilde de Toscane* s'allia à *Arnoul de Chiny* contre *Godefroid de Bouillon* <sup>(3)</sup>.

Le fils d'*Otton* fut *Louis*, dont le nom rappelait celui de son bisaïeul, le roi *Louis d'Outre-Mer*; *Laurent de Liège* le qualifie comte de *Chiny* <sup>(4)</sup>; il laissait une veuve, *Adélaïde*, dont les archives de *Saint-Vanne* ont conservé deux actes <sup>(5)</sup>. Leur fils, *Louis II*, vécut jusque vers 1016.

<sup>(1)</sup> Cf. ci-avant, p. 340. n. 4.

<sup>(2)</sup> Cf. ci-avant, p. 32, et le chapitre XXII.

<sup>(3)</sup> Dans une lettre adressée à *Grégoire VII* (1078), l'archevêque *Manassès de Reims* se déclare prêt à faire ce que *Mathilde* lui a demandé pour éliminer *Godefroid* et le remplacer par *Arnoul* (*HUGO FLAVIN, SS, VIII, 414*).

*ALBÉRIC* (*SS, XXIII, 799, ad. ann. 1079*) écrit cette phrase difficile à interpréter : *et hoc tempore primus comes Arnulphus de Chisneio a Mathilde marchisa erat constitutus.*

<sup>(4)</sup> *SS, X, 492* : *sed etiam antea sub tempore Ramberti episcopi (1024-1038) nobilissimum comitem Chisneiensem Ludovicum, filium Ottonis comitis et patrem alterius Ludovici...*

<sup>(5)</sup> *Jahrb.*, X, 442, 443. Elle donne à *Saint-Vanne* deux manses à *Haschiât* (?) ou *Axit*, dépendance de la seigneurie de *Peuvillers*. Cette localité paraît se retrouver dans la donation de *Godefroid le Barbu*

Il eut pour successeur son fils Arnoul, que l'on appellera désormais Arnoul I<sup>er</sup> (1) et non Arnoul II, puisqu'il n'y a pas à tenir compte du légendaire Arnoul de Granson. Il fit plusieurs donations à l'abbaye de Saint-Hubert (2), où il mourut le 16 avril 1106. Il avait épousé Adélaïde, sixième fille de Hilduin, comte de Montdidier, et d'Adélaïde, fille héritière du comte Èble de Roucy.

Le comté de Chiny, tel qu'il se consolida dans la suite, englobait la plus grande partie des cantons actuels de Virton, Étalle, Florenville, Neufchâteau, Montmédy, Carignan; il avait conservé sur la Meuse Warcq, ainsi que Givet dont la dépendance est difficile à expliquer.

Dans ce périmètre la maison d'Ardenne avait su garder des possessions importantes.

Hermann, fils de Godefroid le Captif, avait donné Muno (doyenné d'Ivois) à Saint-Vanne de Verdun (3).

Godefroid le Barbu remit à la Madeleine de la même ville Peuvillers et Iré (*Areium*), l'abbaye de Juvigny, le château de Murvaut, la forêt de Woëvre, Bonvillers (4); il céda à Gorze l'église de Stenay (5); plus tard, Godefroid de Bouillon défendit énergiquement contre Mathilde les droits qu'il avait sur ce domaine, ainsi que sur Mouzay (6).

Godefroid le Bossu légua à Saint-Vanne (7) son bien de

à la cathédrale de Verdun sous la forme *Areium* (probablement Iré, près de Juvigny); une bulle d'Urbain II, 1096 (cf. LIÉNARD, *Dict. top. de la Meuse*, 113), paraît avoir la forme *Uxcia* (Iré-les-Prés).

(1) On a vu p. 343, n. 3, qu'Albéric le nomme : *primus comes Arnulphus*.

(2) KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, nos XXII (1066), XXVII, XXVIII, XXIX.

(3) DUVIVIER, *Actes*, 88, 99, 103.

(4) Diplôme de Henri IV, 1086, STUMPF, 2883; RENA E CAMICI, II<sup>d</sup>, 72.

(5) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCCXLI, 1069.

(6) Cf. OVERMANN, *Gräfin Mathilde von Tuscién*, 206 et s.

(7) Cf. le diplôme de 1086, STUMPF, 2883; LAURENT, SS, X, 493.

Jametz (doyenné de Juvigny). Le prieuré de Saint-Pierre de Bouillon lui devait l'église de Montmédy (1).

Mathilde, de son côté, disposait des *villa* d'Izel, de Williers, de Jamoigne, dont elle dota la nouvelle fondation d'Orval (2).

Elle devait ses droits, de même que ceux qu'elle prétendait sur Stenay, Mouzay, Murvaut, Juvigny, etc., à sa mère Béatrix, mais il n'est guère possible de décider si Béatrix elle-même les tenait comme douaire de son époux Godefroid, ou comme héritage allodial de son père, Frédéric II. Dans ce dernier cas, il faudrait, pour expliquer l'attribution de ces domaines du *pagus Ivotius* à la maison ducale de Haute-Lotharingie, en même temps qu'aux Godefroid, supposer qu'elle remontait à Wigeric lui-même, leur ancêtre commun (3).

(1) 1074. KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, n° XXXVI (SS, VIII, 587).

(2) Sur les biens de Mathilde, voir OVERMANN, 37 et s.

(3) Godefroid de Bouillon avait vendu Stenay et Mouzay à l'évêque Richard de Verdun, mais il dut les payer une seconde fois à Mathilde qui les revendiquait comme ses alleux *a patribus hereditaria* (LAURENT, SS, X, 498).

---

## CHAPITRE XX.

### *Le Methingowe.*

(LE COMTÉ DE LUXEMBOURG ET LE COMTÉ DE LONGWY.)

Le *Methingowe* était limité à l'ouest par le *pagus Ivotius*, à l'est par la Moselle, au nord par le comté d'Arlon et l'Ardenne, au sud par le Verdunois, le Rizzigowe et le Saargau.

Il correspondait aux doyennés de Mersch et de Luxembourg, avec une partie des doyennés d'Arlon et de Bazeilles (1).

La région centrale arrosée par l'Alzette est parfois dite : *pagus Alsencensis* (2).

Le nom de *Methingowe* n'apparaît qu'au x<sup>e</sup> siècle (3);

(1) Ceci résulte de ce que Longwy (doyenné d'Arlon), Baslieux, Mercy et Cutry (doyenné de Bazeilles) étaient compris dans le *Matensis*.

(2) En 926 (*pagus Alsencensis*), 1223, 1224 (*pagus Alsuntia*).

(3) 926 (*MRUB*, I, n° 165) : *in pago Alsencensi in comitatu Methingowinse in villa Wimarisecclesia* (Weimerskirch); 960, *ibid.*, n° 206 : *Mambra* (Mamer) *in comitatu Nithegowe* (pour *Mithegowe*); 963, *ibid.*, n° 211 : *castellum Lucilinburhuc... in pago Methingowi*.

Pour la forme *Matensis* : 933, CALMET, II<sup>2</sup>, pr. CLXXVII : *in pago Matinse in villa que vocatur Alivas* (lisez *Almas*, Aumetz); 1015 environ, *DD*, III, 677 (acte faux) : *pradium Bailodium* (Baslieux) *in pago Matensi* CHATELAIN (*Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 80) cite encore (d'après WILTHEIM) un acte de 909 : *Contrain* (Contren) *in pago Mathense*.



la forme latinisée *Matensis* s'est conservée dans le vocable : le Matois ; les deux appellations se rapprochent singulièrement de celle du pays messin, le *Mettensis*, et il est permis de se demander si elles n'ont pas une origine commune.

Le comté de Metz, entre les mains des Matfrid, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, s'était considérablement agrandi vers le nord ; il englobait le Rizzigowe (avec Thionville) et la plus grande portion de la Woëvre.

Une charte de 926 (1) place Redange (Angevillers), Beuviller, Xivry *in pago Metensi in comitatu Matfridi* ; ces localités appartiennent aux cantons de Longwy et d'Audun le Roman (doyennés d'Arlon et de Luxembourg) et, par conséquent, à la Woëvre.

M. Chatelain, qui soutient que Metz n'avait plus de comte à cette époque (2), veut corriger *Metensi* en *Matensi*, ce qui assurément ne serait pas inadmissible ; seulement on verra, au chapitre XXIX, que non seulement Matfrid, mais aussi son fils Adalbert ont été comtes de Metz.

La contradiction disparaît si l'on admet que le *comitatus Metensis* dépassait alors largement les limites primitives, auxquelles plus tard on le réduisit de nouveau.

Le doyenné de Mersch comprenait une région qui géographiquement se rattachait à l'Ardenne ; on comprendra dès lors que dans un acte de 943 et dans deux actes de la fin du X<sup>e</sup> siècle, il soit question de comtés ardennais dont j'ai fait abstraction en traitant des comtés d'Ardenne, parce qu'en réalité ils appartenaient à la Woëvre.

(1) *MRUB*, I, n<sup>o</sup> 165.

(2) *Le comté de Metz* (*Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 80).

Dans cette circonscription apparaît en 901 (1) le comte Odacer, l'un des adversaires de Zwentibold ; c'est lui qui, de concert avec Régner I<sup>er</sup>, avait, en 898, invité Charles le Simple à s'emparer de la Lotharingie (2).

On sait que sous Louis l'Enfant la lignée des Matfrid fut frappée d'une inexorable condamnation et privée de tous ses fiefs. Matfrid, l'ancien adversaire de Zwentibold, que M. Parisot appelle Matfrid IV (3), réussit cependant à rentrer en faveur pendant la période où le roi occidental, Charles le Simple, récupéra la Lotharingie ; mais il ne fut rétabli que dans le comté de Metz, tel que je l'ai défini ci-dessus. C'est probablement ce Matfrid qui figure à la charte de 926.

Il eut pour successeur son fils Adalbert, dont l'évêque de Verdun, Barnoin, paraît avoir été le frère (4). Adalbert fut tué en 944 par un certain Udon (5), dans lequel je vois un prédécesseur des comtes d'Arlon. L'antagonisme des deux personnages devait résulter de l'établissement des Conradins dans un territoire qu'Adalbert revendiquait comme un héritage de famille.

Adalbert avait, si je ne m'égare, épousé Liutgarde, fille de Wigeric et de Cunégonde. Un acte de 960, émané de Liutgarde même, nous révèle qu'elle avait eu deux maris, Eberhard et Adalbert (6). M. Parisot a admis, avec quelque réserve, l'hypothèse d'après laquelle Eberhard

(1) *Public. Luxemb.*, XVI, 21 : *Hettilbrücha in pago Ardennensi in comitatu Odacri* (date probable 901). WALTERS, *Table*, ne mentionne pas cet acte.

(2) REGINO, 145 et s.

(3) PARISOT, 500.

(4) *Ibid.*, 450, n. 1 ; *Vita Joh. Gorziensis*, SS, IV, 347.

(5) CONTIN. REGINONIS, 163 : 944. *Adalbertus comes, filius Matfridi, ab Uodone occiditur.*

(6) *MRUB*, I, n° 206. Elle se dit fille de Wigeric et de Cunégonde.

aurait été comte en Alsace, et Adalbert, comte à Metz (1). Pour Eberhard, je la crois erronée. En effet, Liutgarde était veuve en 960; or, Eberhard IV du Nordgau ne mourut qu'en 967 (2).

Eberhard, époux de Liutgarde, me semble avoir été le fils du duc Arnolf qui avait régi la Bavière pendant trente ans, et qui était mort le 14 juillet 937. Son fils lui avait succédé, mais il se révolta contre Otton I<sup>er</sup>, refusa de le reconnaître et fut déposé en 938 (3).

Wigfrid qui fut évêque de Verdun de 959 à 985 était vraisemblablement le fils du duc Eberhard et de Liutgarde. Le chroniqueur Bertarius (4) dit qu'il était bavarois (*de Bawariorum partibus*); or, d'autre part, le prélat lui-même, en 973, appelle *sobrinus* et *nepos* le comte Liétard de Longwy (5) qui, on le verra, descendait aussi de Liutgarde; enfin, Thietmar (6), parlant d'une dame Godilda, née dans les pays occidentaux, ajoute qu'elle était cousine de l'évêque Wigfrid. Le rapprochement des deux noms Wigfrid et Wigeric serait d'ailleurs assez surprenant si le premier n'avait rien de commun avec le fondateur de la race à laquelle le siège de Verdun demeura longtemps comme une sorte d'apanage.

Quant au second époux de Liutgarde, je vois en lui,

(1) *De prima domo. Tabula genealogica.*

(2) Cf. la charte de Liutgarde, 960; *MRUB*, I, n° 206. Pour la mort d'Eberhard, *Art de vérifier les dates*, XIV, 37.

(3) KÖPKE-DÜMMLER, 68, 71, 79.

(4) *Gesta ep. Verdun.*, SS, IV, 46.

(5) HUGO, *Annales Præmonstratens*, II b., 320, cité par BLOCH, *Fahrh. f. Lothr. Gesch.*, X, 439 : l'évêque Wigfrid, en 973, fait avec le comte Letardus, son *sobrinus*, et Ricuin, frère de Letardus, tous deux ses *nepotes*, un échange pour le monastère de Saint-Paul de Verdun.

(6) THIETMAR, *SSRG*, 86 : *matronam Godilam nomine, a regione occidentali nobiliter natam cum licentia Wirdunensis Wigfridi presulis, consobrini ejus, sibi in conjugium desponsavit.*

comme le fait M. Parisot, Adalbert, fils de Matfrid, mais en insistant sur ce fait qu'il était comte non seulement de Metz, mais aussi du *Matensis*, ce qui fait disparaître les difficultés relevées par Chatelain. Liutgarde, devenue veuve une seconde fois, avait conservé des biens dotaux dans ce pays; elle dispose, en 960, de Mamer en faveur de Saint-Maximin (1).

De cette seconde union, prématurément rompue, Liutgarde ne paraît avoir eu que des filles, car l'héritage d'Adalbert se divisa en plusieurs fragments. L'une de ces filles fut sans doute la mère du comte Liétard de Longwy (mort vers 1030); d'une autre, mariée probablement au comte Eberhard du Nordgau (mort en 967), descendit toute la lignée des Adalbert et des Gérard qui, dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, fut mise en possession du titre ducal dans la Haute-Lotharinge (2).

La mort d'Adalbert en 944 fut le signal du démembrement du grand comté messin : le Rizzigowe passa à Sigefroid, déjà maître du Saargau voisin; la partie septentrionale du pays de Metz proprement dit forma un comté de Jutz (*comitatus Judicii*); dans la ville épiscopale même l'évêque semble avoir acquis le *comitatus*. Enfin, le Methingowe se partagea en plusieurs gouvernements.

#### A. Le Methingowe ardennais.

La région septentrionale fut attribuée à la famille de Verdun : en 963, Giselbert, fils de Wigeric, est comte de Feulen, dans la zone ardennaise du Methingowe (3); à la

(1) *MRUB*, I, n° 206 (cf. ci-avant, p. 351, n. 2).

(2) Voir le chapitre XVIII.

(3) *MRUB*, I, n° 211 (963) : *in comitatu Giselberti comitis in pago Arduenne in villa quæ dicitur Viulna*.

même date et déjà en 960 son neveu Godefroid domine dans la vallée de l'Alzette, à Luxembourg et à Mamer (1); enfin, dans la zone méridionale, à Longwy, se trouve le comte Liétard.

On a généralement attribué à Giselbert l'Ardenne proprement dite, et il est vrai que l'acte de 963 qui le nomme, porte : *in comitatu Giselberti comitis, in pago Arduennæ, in villa quæ dicitur Viulna*; mais il a été suffisamment établi que la mention du *pagus Arduennæ* n'a par elle-même aucune force probante. D'autre part, Feulen appartenait au doyenné de Mersch, par conséquent au diocèse de Trèves et politiquement à la Woëvre et à la Haute-Lotharingie; on a vu d'autre part que l'Ardenne méridionale, c'est-à-dire le comté de Bastogne, auquel devrait se rattacher ce territoire, eut pour comtes dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle Régnier (neveu de Giselbert) et ensuite Gothelon.

Giselbert, qui fut, vers 960, abbé laïque de Moyennoutier (2), était très probablement devenu, par la mort d'un de ses proches, Arnoul, comte du Chaumontois.

Il est vrai que par une charte à laquelle on attribue la date de 939, Hedwige, sa veuve, fait une donation à l'abbaye de Gorze (3); on en a conclu qu'il doit s'agir de deux personnages différents; mais comme l'acte en question mentionne trois fois le duc Frédéric (4) qui n'a reçu ce

(1) MRUB, I, n<sup>o</sup> 211, *Igitur posita est hæc eadem munitio (Lucilinburhuc) in pago Methingowi in comitatu Godefridi comitis; ibid., 960, n<sup>o</sup> 206: Mambra... in comitatu Nithegowæ (pour Mithegowæ) cui Godefridus comes præesse videtur.*

(2) Cf. chapitre XXXIX.

(3) *Histoire de Metz*, III, pr., 62.

(4) « ...in presentia ducis Frederici ...coram duce Friderico ...signum Friderici comitis ducis. »

titre qu'en 959, il éveille de légitimes suspicions. M. Parisot a conjecturé que Frédéric a pu se joindre en 939 à la défection des Lotharingiens et recevoir de Louis d'Outre-Mer les fonctions duciales (1). C'est une supposition bien peu vraisemblable, et si l'on remarque que la charte est dressée la quatrième année de *l'empire* d'Otton (2), ce qui correspond à 965, on se convaincra que les autres indications chronologiques se rapportant à 939 ont dû être introduites arbitrairement par un scribe qui a confondu les années de l'empire avec les années du règne et a modifié les chiffres en conséquence.

L'intervention du duc Frédéric confirme que l'époux d'Hedwige était bien le fils de Wigeric.

Le chroniqueur de Moyenmoutier raconte que c'est grâce à l'appui de Giselbert qu'un certain Adalbert obtint du duc Frédéric la mission de rétablir dans l'abbaye la règle monastique (3). Il ajoute qu'à ce moment Frédéric avait élevé le château de Bar, ce qui provoqua les protestations de l'évêque Gérard de Toul (4); or, Gérard n'acquit l'épiscopat qu'en 963. Il est donc impossible de faire remonter tous ces événements à une date antérieure à 939.

Au surplus, l'on a vu que Giselbert avait été présent avec son neveu Régnier à la donation de Chauvency, faite en 956 par le comte Étienne à Saint-Hubert (5).

Enfin j'estime que c'est au même Giselbert que fait

(1) *De prima domo*, 7 et s.

(2) « *Anno IIIII imperii domini Ottonis.* »

(3) SS, IV, 89 ... *Adalbertus sanguine primatum regni sublimis. Qui suorum et præcipue præfati comitis Gisliberti fretus adminiculo, sistitur duci Friderico.*

(4) *Ibid.*, 91.

(5) Ci-avant, p. 234 et s.

allusion la charte de Rodolphe, portant donation de l'église de Joudreville à Saint-Vanne de Verdun (1); la remise se fait *per manus tunc temporis senioris mei Wigfridi episcopi* (donc après 959) *et parentis mei Ottonis, Gisleberti quondam comitis fratris*.

M. Parisot, qui a publié cette charte, pense que l'attribution à Giselbert d'un frère appelé Otton empêche de l'identifier avec l'époux d'Hedwige (2); Wigeric n'a pas eu en effet de fils de ce nom; mais il faut remarquer que le terme *frater* dans le latin du moyen âge, tout comme *Bruder* dans l'allemand moderne (3), est appliqué parfois au beau-frère; je ne connais, pour ma part, aucun document qui fasse usage d'un mot spécial pour désigner ce lien de parenté. Il est donc probable qu'Otton était le frère d'Hedwige.

De tout cet exposé je tire la conclusion que la charte de Rodolphe doit se placer après 963, avant 965, et que Giselbert, fils de Wigeric, est mort vers cette dernière année; il laissait un fils Godefroid (*Gaufridus*), que mentionne l'acte d'Hedwige, mais qui ne semble pas avoir survécu longtemps.

### B. Le comté de Luxembourg.

Dans la partie du Methingowe correspondant au doyenné de Luxembourg, Godefroid le Captif, petit-fils de Wigeric, est signalé en 960 et en 963, mais il n'occupa ce pays que d'une façon transitoire.

(1) Ci-avant, p. 341 et s.

(2) *De prima domo*, 136, n. 5.

(3) GRIMM, *Deutsches Wörterbuch*, II. 417 : *Wir gebrauchen Bruder 1) ausser den leiblichen und Stiebruder auch von dem angeheirateten Schwager, franz. : beau-frère.*

C'est en 963 en effet que Sigefroid, déjà doté du Bidgau, du Saargau inférieur, ainsi que du Rizzigowe et de la région septentrionale de l'Ardenne, réussit par un échange à obtenir de l'abbé de Saint-Maximin le château de Luxembourg (1). Il est probable que la conséquence immédiate de cette acquisition fut le transfert par Otton II du territoire que commandait la forteresse, de Godefroid à Sigefroid; il ne tarda pas à y joindre l'ancien comté woëvrien de Giselbert.

A la fin du siècle, en effet, Henri, fils de Sigefroid, administre cette région; il en a reçu la délégation de son père vieilli. C'est ce qui résulte des termes mêmes des actes qui nous éclairent sur cette situation :

993 : *villa Marics (Mersch) in comitatu Ardenensi regimini filii nostri Heinrichi comitis subjacenti* (donation de Sigefroid à Saint-Maximin) (2);

993-996 : *in comitatu Ardenensi qui Henrici comitis subjacet procurationi in valle Alsunciensi in villa Hekesdorff (Heisdorf)* (donation d'Irminard à Saint-Maximin) (3).

L'expression *comitatus Ardenensis* résulte, dans les deux cas, de la circonstance que ce territoire faisait géographiquement partie du *pagus Ardenensis*.

Sigefroid mourut probablement en 998 (4).

Son fils Henri, qui lui succéda, fut élevé par Henri II, son beau-frère, à la dignité de duc de Bavière, tout en conservant ses fiefs lotharingiens.

Quand il mourut, en 1026, sans descendant, il fut remplacé par son neveu Henri, fils de Frédéric, qui à son

(1) MRUB, I, n° 211.

(2) *Ibid.*, n° 268.

(3) *Ibid.*, n° 272.

(4) SCHETTER, *Einige kritische Erörterungen über die frühere Geschichte der Grafschaft Luxemburg*, 39.



tour reçut de Henri III le duché de Bavière (1042-1047) (1).

Les successeurs de Henri II sont :

Giselbert, son frère, déjà comte de Salm, investi du Luxembourg de 1047 à 1056/1059 (2);

Conrad, fils de Giselbert, 1056/1059-1086.

Albéric rapporte qu'il épousa Ermesinde de Longwy et de Bliescastel (3), dont il eut un fils, Guillaume. Cependant deux chartes émanées de Conrad même et par lesquelles il fonde l'abbaye de Münster à Luxembourg (4) donnent à sa femme le nom de Clémence; son épitaphe fournit la même indication : c'est en présence de Clémence qu'il est enseveli (5); enfin, nous savons par un acte de l'archevêque Méginard de Trèves (6), qu'il s'agit de Clémence de Gleiberg (dans le Lahngau), qu'après le décès de Conrad elle s'était remariée avec Gérard III de Gueldre et que du consentement de son fils Guillaume de Luxembourg elle avait créé un monastère près de Marburg (en Hesse).

Assurément l'autorité d'Albéric n'est pas considérable,

(1) Cf. STEINDORFF, *Heinrich III.*, I, 9, n. 5; III, 147.

(2) SCHGETTER, 47; cf. ci-avant, p. 233.

(3) SS, XXIII, 851 : *Alibi scriptum reperitur. Quedam autem nobilis comitissa de Longui et de Castris, Ermensendis nomine, Conrado comiti de Luscelenburch, peperit comitem Guilelmum de Luscelenburch, patrem Conradi, cujus mater Lutgardis, et Ermensendem comitissam Namurcensem, uxorem comitis Godefridi, et Mathildem comitissam de Longui et de Homborc et de Castris.*

(4) BERTHOLET, III, pr. XXXV, 1080 : *Ego Conradus cum uxore mea Clementia, annuentibus filiis meis Henrico, Conradi et Wilhelmo...*; *ibid.*, XXXVII, 1083 : *acta sunt annuente uxore mea Clementia cum filiis et filiabus nostris.*

(5) *Ibid.*, III, 283 : *comes Conradus... hic fuit repositus, presente conjuge sua Clementia. Obiit autem VI idus Aug. anno D. Inc. MLXXXVI.*

(6) MRUB, I, nos 465 et 465b, et cf. ci-avant, p. 323 et s.

et les renseignements qu'il donne sur le point qui m'occupe sont en partie inexacts; Ermesinde de Longwy n'a pu être comtesse de Bliescastel<sup>(1)</sup>, et Guillaume n'était pas son fils.

Je n'irai cependant pas jusqu'à récuser absolument ce témoignage, comme le fait Bertholet<sup>(2)</sup>, ou à dire avec Schœtter<sup>(3)</sup> que les noms de Clémence et d'Ermesinde s'appliquaient à la même personne.

Cette solution n'en est plus une du moment où il est établi que Clémence était dame de Gleiberg et que par conséquent on ne voit pas comment ses descendants auraient pu disposer de Longwy.

J'estime en conséquence que Conrad s'est marié deux fois et que de sa première femme Ermesinde, probablement fille d'Adaldert de Longwy, il n'a pas eu de fils. C'est ce qui explique que le *Matensis* n'a pas été en possession des successeurs immédiats de Conrad, et que c'est Godefroid de Namur, en qualité d'époux de l'une des filles d'Ermesinde, qui en a fait l'acquisition peu après 1098.

Le comté de Luxembourg eut pour titulaires, après la mort de Conrad (1086) ses fils Henri III († 1096) et Guillaume († 1128 ou 1129), ensuite Conrad II, fils de Guillaume, qui mourut en 1136 sans postérité.

Son territoire, au XI<sup>e</sup> siècle, comprenait, outre le Methingowe septentrional, le Rizzigowe (avec Thionville)<sup>(4)</sup> et la partie du Bidgau qui n'avait pas été acquise par les évêques de Trèves<sup>(5)</sup>.

(1) Cf. chapitre XXVI.

(2) BERTHOLET, III, 284.

(3) *Krit. Erörterungen*, 51.

(4) Cf. chapitre XXVII.

(5) Cf. chapitre XXIV.

Le titre de *comte du Luxembourg* n'est positivement attesté que depuis le gouvernement de Conrad I<sup>er</sup> (1).

### C. Le comté de Longwy.

J'ai noté que la partie méridionale du Methingowe forma, après la mort d'Adalbert, en 944, un comté distinct.

On y voit en 973, le comte Liétard; son nom reparait jusque vers 1026. Liétard descendant sans doute du comte Liétard du Nitagowe et du Rizzigowe (909, 911, 926) (2), semble avoir eu pour mère une fille d'Adalbert et de Liutgarde; par suite de cette alliance il était devenu le *sobrinus* et le *nepos* de l'évêque Wicfrid (3).

Liétard est appelé comte de Longwy (4), comte de Mercy (5) (*de Marceio*), comte de Cutry (*de Custerei*) (6).

(1) LAMBERT, HERSFELD., *SSRG*, 276 : *comitem Conradum de Castello qui dicitur Luizelenburg*; *Gesta Trever.*, *SS*, VIII, 182 : *Cuonrado comite de Lucelenburch*.

Les expressions dont se servent les *Annales Brunwilarenses*, *SS*, I, 100 : *Herimannum (de Salm) filium Giselberti de Lucelemburgh*, et le chroniqueur de Trèves (*Gesta Treverorum*, *SS*, VIII, 177) qui écrit après 1124 : *Giselbertus quidam comes de castello Luceluburc nominato*, ne sont pas décisives.

Une charte de Théoduin pour l'église de Huy, 1066, est accompagnée dans quelques éditions d'une liste de témoins fort suspecte, parmi lesquels figure un *comes Lucemburgensis Henricus* qui n'existe pas à cette date. Le texte publié par M. S. BORMANS (*Bull. com. hist.*, 3<sup>e</sup> série, II, 281) ne porte pas ce nom.

(2) Cf. chapitre XXVIII.

(3) Le petit neveu (*nepos*) était déjà rangé parmi les *sobrini*.

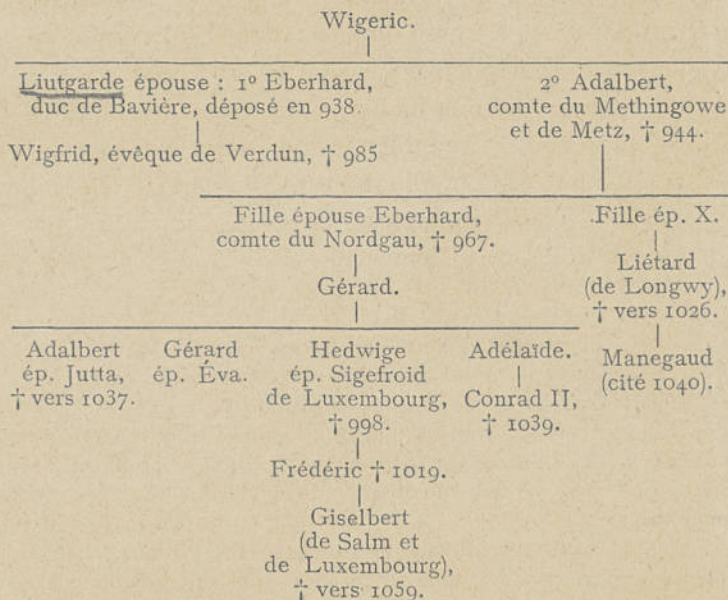
(4) ALBRIC., *SS*, XXIII, 782 : *Letardus, comes de Longui, pater Manegaudi*.

(5) HUGO FLAVIN., *SS*, VIII, 376 : *Lietardus, comes de Marceio*.

(6) *SS*, III, 434, diplôme de Henri II, 1015 : *comes... Liuthardus in eodem monasterio (S. Vanne) monachus factus, dedit in pago Waprensi in comitatu de Custerei prædium Bailodium*; de plus l'acte faux (*ibid.*, 677) : *Liuthardus comes... tradidit prædium Bailodium dictum in pago Mattensi*.

Toutes ces localités appartiennent à la région du *Matensis*, et l'incertitude même des dénominations prouve que l'on est en présence d'une formation récente, qui ne correspond plus à un ancien comté territorial.

Albéric, qui nomme Liétard comte de Longwy, nous apprend qu'il était, de même que Giselbert de Luxembourg, cousin de l'empereur Conrad II (1). Ce renseignement, confirmé par les *Gesta episcoporum Verdunensium* et par l'építaphe qu'a publiée Mabillon (2), s'explique parfaitement s'il était le petit-fils de Liutgarde; c'est ce que le tableau ci-dessous fera immédiatement reconnaître :



(1) SS, XIII, 782 : *Ejusdem Conradi fuerunt nepotes Letardus... et Giselbertus, comes de Luscelenburch, pater comitis Conradi.*

(2) SS, IV, 49 : *Liardus quoque, imperatoris Conradi nepos et consanguineus.* Dans les mêmes termes la charte de l'abbé Richard (*Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 439), 1026?-1039, qui dans sa forme actuelle fait peut-être cet emprunt à la chronique; voir aussi l'építaphe de Liétard, MABILLON, *Vetera Analecta*, 380.

Liétard se fit moine à Saint-Vanne (1); il avait donné à l'abbaye Baslieux (*Bailodium in pago Waprensi in comitatu de Custrei*), comme l'atteste le diplôme de Henri II de 1015; un autre acte non authentique du même roi indique Baslieux *in pago Matensi*.

Liétard laissait un fils Manegaud qui, d'après la *Vie de l'abbé Richard*, vécut jusque vers 1040 (2). Avec lui s'éteignit cette branche des comtes du *Matensis*, et le comté passa à l'autre lignée qui descendait de Liutgarde et d'Adalbert. Laurent de Liège nommé en effet *comes de Longui castro* (3) le fils d'Adalbert et de Jutta, Adalbert, qui avait, en 1047, été créé duc de Haute-Lotharingie en remplacement de Godefroid le Barbu, et qui périt dans un combat que ce dernier lui livra l'année suivante.

Il est permis de croire qu'Ermesinde, femme de Conrad de Luxembourg, était la fille du duc Adalbert (4); elle ne lui donna pas d'héritiers mâles, car les fils de Conrad et de sa seconde épouse Clémence de Gleiberg ne possé-

(1) La date est difficile à déterminer. BLOCH (*loc. cit.*, 439) croit que c'est sous le règne de Conrad II et l'abbatit de Richard, donc après 1026; il fait remarquer que d'après la *Vita Richardi* (SS, XI, 245) sa dépouille fut mise au tombeau par son parent le comte Giselbert, qui n'est pas mentionné avant 1030, mais alors il faudrait admettre que les mots : *monachus factus* du diplôme de Henri II, 1015, y ont été insérés après coup.

On ne peut confondre Liétard de Longwy avec un autre comte de ce nom qui, d'après un acte de l'archevêque Egbert de Trèves, était mort *sine herede nullo*, et avait laissé vacants des bénéfices dans les environs de Saarburg et de Trèves. MRUB, I, n° 255, avec la date de 981; GÆRZ, *Mittelrhein. Regesten*, I, n° 1066, le croit interpolé et de date un peu plus récente.

(2) SS, XI, 285. La mère de Manegaud y est nommée Emme-hyldis.

(3) SS, X, 492.

(4) Ci-avant, p. 357 et s.

dèrent pas Longwy; ce territoire demeura aux filles d'Ermesinde : Mathilde, qu'Albéric nomme improprement *comitissa de Longui* (1), et qui épousa le comte Godefroid II de Bliescastel, et Ermesinde, mariée successivement à Albert de Dasbourg et à Godefroid de Namur.

En 1096, Albert de Dasbourg avait pu remettre à Saint-Vanne la chapelle de Longwy (2), et deux ans plus tard sa veuve renouvela la donation (3). Sa seconde union avec le fils du comte de Namur, Albert III, valut à cette lignée l'acquisition du *Matensis* méridional.

On a vu que la mort des derniers fils de Conrad (1136), éteignant dans le Luxembourg la descendance mâle de Sigefroid, eut pour conséquence d'appeler à cette succession Ermesinde († 1143) et son fils Henri l'Aveugle.

Ainsi se trouvèrent momentanément unis les trois comtés de Namur, de Luxembourg et de Longwy.

(1) Sur Mathilde, voir le chapitre XXVI.

(2) BERTHOLET, III, pr., XLIV.

(3) CALMET, III<sup>e</sup>, pr., XXXVIII, XXXIX.

---

## CHAPITRE XXI.

### *Le comté d'Arlon.*

Tous les historiens qui se sont occupés du comté d'Arlon, admettent qu'en l'an 1000 il s'y trouvait un comte Henri, attesté par une charte pour l'abbaye de Saint-Maximin, qui place Platen *in pago Arrelehsi in comitatu Henrici comitis* (1).

Pour Bertels (2) et Bertholet (3), Henri était fils de Sigefroid de Luxembourg, et le comté d'Arlon aurait passé ensuite à son neveu Conrad, fils de Giselbert.

Plus récemment, Schœtter (4) et Witte (5) ont essayé d'établir que Henri était le fils de Gozlin, fils de Wigeric.

Les deux opinions sont insoutenables (6).

Udon, fils de Waleran d'Arlon, que l'on fait descendre de Sigefroid, épousa Judith, fille du duc Frédéric de Basse-Lotharingie (7), qui lui-même était petit-fils de Sigefroid : la proximité saute aux yeux.

(1) MRUB, II, n° 34.

(2) BERTELIUS, *Historia Luxemburgensis*, 28 (1605).

(3) BERTHOLET, III, XLV.

(4) SCHÖTTER, *Kritische Erörterungen über die frühere Geschichte der Grafschaft Luxemburg*, 32.

(5) WITTE, *Fahrb. f. Lothr. Gesch.*, 1893, 42.

(6) ERNST (*Hist. du Limbourg*, II, 62) avait déjà conclu que l'origine de Henri demeure douteuse.

(7) Ci-avant, p. 182.

En ce qui concerne la famille d'Ardenne, même empêchement : Waleran eut pour femme Adèle, fille de Thierry de Haute-Lotharingie (1); or, Thierry est le fils de Frédéric, frère de Gozlin.

Les deux tableaux ci-dessous feront mieux saisir l'inadmissibilité de ces hypothèses.

Wigeric.		Sigefroid.		
Gozlin.	Frédéric.	Henri d'Arlon.	Giselbert.	Frédéric,
		(1000.)		† 1019.
Henri.	Thierry.		Conrad.	
				Frédéric, duc,
?	Adèle.		Waleran.	† 1065.
Waleran.			Udon.	Judith.

Si le comte Henri de la charte de l'an 1000 était vraiment comte d'Arlon, il faut donc renoncer à le rattacher à l'une de ces deux lignées. Mais j'incline à croire que l'indication est inexacte. Platen, en effet, n'était pas dans le doyenné d'Arlon, mais dans le doyenné de Mersch, qui appartenait, ainsi qu'on l'a vu, à un autre gouvernement, et les mots *in pago Arrelensi* paraissent devoir être remplacés par ceux-ci : *in pago Ardennensi*. Le village de Saeul, situé entre Mersch et Arlon, et plus rapproché de cette dernière ville que Platen, est placé en 854 *in pago Ardennensi* (2).

Je crois qu'il est donc permis d'éliminer le premier Henri de la série des comtes d'Arlon.

Les noms de Waleran et d'Udo qui se perpétuent dans la famille d'Arlon sont étrangers à celle de Sigefroid et à

(1) SS, XXV, 383 : *Adela soror Friderici ducis genuit Fulconem et Galleranum*; SS, XXIII, 790; SS, VIII, 578, 589; cf. MRUB, I, n° 338 (1052) : *cum comite Waleranno de Arlo et uxore ipsius Adelleide*.

(2) TARDIF, *Monum. historiques*, 104.



celle de Wigeric, et c'est dans une autre direction qu'il faut les chercher.

Une charte de 1052 nous apprend que Waleran I<sup>er</sup> avait des biens dans le Meinvelt : Ochtendong, Polch, Rette-rath, Cobern, Langenfeld ; or, parmi les comtes de Meinvelt se rencontre en 964 un Udo ; cette lignée de Meinvelt se rattache aux Conradins de Franconie, où le nom d'Udo se retrouve également (1).

Je pense donc que la famille comtale d'Arlon descend des Conradins que Louis l'Enfant avait introduits dans le pays après la disgrâce des Matfrid, dont la puissance s'exerçait auparavant sur le pays d'Arlon comme sur le reste de la Woëvre. Un comte Udo du Wetterau, fils de Gebhard, duc en Lotharingie (en 925), prit part à la lutte contre Giselbert en 939, et il fut sans doute mêlé aux événements dont la région ardennaise et woëvrienne fut le théâtre ; le continuateur de Reginon rapporte qu'en 944 un certain Udon tua Adalbert, fils de Matfrid (2) ; sans affirmer que ce soit le même personnage, on peut croire qu'il fut l'un des ancêtres de Waleran d'Arlon.

Waleran I<sup>er</sup> eut pour successeur son fils Foulques ; une lettre de Manassès I<sup>er</sup> de Reims, adressée en 1078 au pape Grégoire VII, cite le *comes de Arlonis Fulco ab urbe Roma rediens* (3).

Foulques laissa, suivant Albéric (4), deux enfants, Frédéric et Béatrice, qui moururent sans postérité.

Udo (*Walerannus-Udo*), frère de Foulques, est déjà mentionné avec lui comme comte en 1068 (5). Ernst croit que

(1) Voir au chapitre XXV ; il y a un comte Udo de Meinvelt en 964.

(2) Cf. chapitre XX, p. 350.

(3) ERNST, II, 135 et n. 3 (rectifiant la date).

(4) SS, XXIII, 794.

(5) Charte d'Udo de Trèves, 1068. MRUB, n° 367.

les deux frères ont eu le comté d'Arlon par indivis (1).

C'est Udo qui épousa la fille héritière de Frédéric, comte du Lühgau, qui y bâtit le château de Limbourg et qui créa de la sorte le comté de ce nom.

Il eut pour successeur son fils Henri, qui devint, après Godefroid de Bouillon, duc de Basse-Lotharingie.

Le comté d'Arlon se trouve, au début du XII<sup>e</sup> siècle, uni au comté de Limbourg.

(1) ERNST, II, 139; cf. 1084, *MRUB*, n<sup>o</sup> 380, charte d'Egilbert de Trèves : *Walrammus et Fólco, comites fratres*, et 1093, *ibid.*, n<sup>o</sup> 388, charte (fausse) de Henri, palatin du Rhin : *Walrammus et frater ejus Vólko, comites de Arlo*.

---

## CHAPITRE XXII.

### *Le comté de Verdun.*

Le comté de Verdun était parcouru dans toute sa longueur par la Meuse, depuis Sampigny jusqu'à Vilosnes; il touchait à l'ouest au Dormois, au sud au Barrois, à l'est à la Champagne et au Messin, au nord au Matois.

J'y rattache le *pagus Hornensis*, qui tirait son nom de l'Orne, affluent de la Moselle, et qui, au XI<sup>e</sup> siècle, ne formait pas un comté distinct.

Le premier comte qui soit authentiquement attesté est *Wolfaudus*, fils de Gislaramus et époux d'Adalsina; il reconstruisit en 709 le monastère de Saint-Mihiel sur Meuse (1).

A la fin du IX<sup>e</sup> siècle, le comte de Verdun est Ricuin (2),

(1) *Wolfaudus* ou *Wolfgang*, dit aussi *Wulfradus*; CALMET, II<sup>e</sup>, pr., LXXXI et LXXXV (709. *Adalsinda, filia Adalberti*); BM<sup>2</sup>, 147 (144), mai 772, confirmation par Charlemagne de l'immunité de Saint-Mihiel.

On cite comme comtes de Verdun, au VII<sup>e</sup> siècle, *Walchise*, père de saint Wandrille; au VIII<sup>e</sup> siècle, *Mactigisile*; cf. CLOUET, *Histoire de Verdun*, I, 90, qui, d'après de vieux nécrologes, énumère encore (I, 386, n. 1) une série de comtes qu'il attribue arbitrairement au Verdunois.

(2) BM, 1906 : 895. Diplôme de *Zwentibold* en faveur des religieux de Saint-Mihiel. CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CLX : *in pago Viridunensi in comitatu Ricuini*. La *Vita Johannis Gorziensis*, SS, IV, 367, appelle *Richizo* (Ricuïn) le beau-père (*vitricus*) d'Adalbéron de Metz. Ricuïn est abbé laïque de Moyenmoutier, ce qui permet de croire qu'il était

qui devint, après la mort de Wigeric, l'époux de Cunégonde; il mourut en 923; son fils Otton qui lui succéda vécut jusqu'en 944 (1).

Le Verdunois, devenu vacant, fut alors attribué aux descendants de Wigeric. Une charte inédite de 949, dont je dois la communication à l'obligeance de M. l'archiviste général de Metz, Wolfram, fait connaître, à propos d'une donation de biens situés dans le *comitatus Viridunensis*, le comte Rodolphe (2).

Il ne semble pas douteux que nous ne retrouvions ici Rodolphe, époux d'Éva, qui était également comte de l'*Ivotius* en 946 et qui mourut avant 965. On a vu ci-avant que son fils Rodolphe disposait d'une part de Joudreville, que son frère Conrad et sa sœur Hildegonde avaient eu des biens à Amel (3).

Précisément le comte Rodolphe figure comme premier témoin à la charte de fondation d'Amel (4), et en 962, à propos de Tourailles (près de Gondrecourt), il est appelé, dans un acte du duc Frédéric de Haute-Lotharingie, *Rodulfus Amellensis* (5).

A partir de 965, les chartes de Saint-Vanne sont signées

comte du Chaumontois, et abbé de Saint-Pierre de Metz (*Histoire de Metz*, III, pr. 56) Cf. PARISOT, 603 et s. Il fut assassiné en 923 par Boson, frère du roi Raoul (FLODOARD, 123, SS, III, 371).

(1) Sur Otton, cf. ci-avant, p. 15; PARISOT, *De domo*, 65.

(2) Constitution de dot par Giselbert, fils de *Gerricus* en faveur de sa fiancée Raintrudis, fille d'Étienne; il remet *mansum indomnicatum unum cum casa desuper stabilita in comitatu Viridunensi in loco nuncupante qui dicitur ad Lescherias. Actum sub die XVI Kal. feb. anno XIII regnante Ottone rege filio Heinrici regis, comite Rodulfo.*

(3) Cf. chapitre XIX, p. 340-342.

(4) *Hist. de Metz*, III, pr. 75.

(5) DE L'ISLE, *Hist. de Saint-Mihiel*, 440.

Amel, Joudreville, Gondrecourt se trouvent dans la partie septentrionale du *Viridunensis*.

par Godefroid, fils de Gozlin, et par son frère Henri; tel est le cas pour l'acte de Rodolphe, fils de Rodolphe, donnant Joudreville (1), pour celui de l'évêque Wigfrid, confirmant cette donation (2), pour une autre charte de Wigfrid, remettant l'église de Pierreville (3), et pour celle de Milo, fils de l'avoué Lambert (4), qui, pour se procurer l'argent nécessaire à une expédition en Italie, engage l'église Saint-Remi sur le Mont-Saint-Vanne. Henri, dont le nom figure le premier dans cette dernière charte, paraît avoir été comte du Verdunois avant son frère (5).

On constate qu'ici comme dans l'*Ivotius* les Godefroid ont repris la succession de Rodolphe.

On sait que Godefroid fut assiégé dans Verdun par le roi de France Lothaire, dont il demeura prisonnier de 985 au 17 mai 987 (6); il vivait encore en 995 (7) et mourut peu de temps après.

De ses fils : Godefroid, Adalbéron (II de Verdun), Frédéric, Hermann et Gothelon, nous ne connaissons comme comte de Verdun que Frédéric. Godefroid était devenu duc de Basse-Lotharingie et cette position était probablement incompatible avec celle de comte subordonné au

(1) BLOCH (*Fahrb.* X, 402); j'ai expliqué ci-avant, p. 353 et s., pourquoi je place cet acte, non vers 960 comme l'éditeur, mais vers 965.

(2) *Ibid.*, 402 (963-966).

(3) *Ibid.*, 405.

(4) *Ibid.*, 409, 968 ? *Signum Heinrichi comitis.*

Une charte par laquelle l'évêque Bérenger introduit à Saint-Vanne la règle monastique (*ibid.*, 393 et s.) porte, dans la version *b*, la signature du comte Godefroid, mais c'est un faux du commencement du XII<sup>e</sup> siècle, *ibid.* 392.

(5) Cf. PARISOT, *De prima domo*, 65 et 136, n. 8.

(6) LOT, *Les derniers Carolingiens*, 147-152, 149, 160, 186, 188, 194, 195, 214 et s.

(7) Il assiste à cette date au concile de Mouzon. RICHER, *SSRG*, 175.

duc de la Lotharingie supérieure; Gothelon, avant qu'il succédât à son frère, avait été doté de la marche anversoise; il est presque certain d'ailleurs qu'il était le cadet des enfants, car il vécut jusqu'en 1044. Godefroid était mort en 1033, Hermann en 1029, Frédéric en 1022.

L'évêque Heimo nomme (1) Frédéric *comes nostræ civitatis*. Cette expression semble indiquer que le *comitatus* urbain avait été remis aux mains de l'évêque. S'il fallait s'en rapporter à un diplôme de Frédéric Barberousse du 17 août 1156 (2), Otton III aurait déjà fait donation à Heimo du comté; Wassebourg (3) a même indiqué pour cette concession la date de 997, en ajoutant qu'elle résultait de la renonciation de Frédéric à ses droits. Pour l'ensemble du territoire le fait paraît inexact, mais il est possible que la ville même fût devenue le fief de l'évêque et que Frédéric eût accepté le titre de comte épiscopal.

(1) *Jahrb.*, X, 426 : *per deprecationem... domni Frederici, qui comes existens nostre civitatis postpositis secularibus pompis in cenobio sanctorum apostolorum Petri et Pauli sanctique Vitoni monachus est factus.*

Il s'agit dans cet acte de l'échange de deux femmes, dont l'une, soumise à la seigneurie d'*Encronisvilla*, avait épousé un homme de Saint-Vanne et l'autre, tributaire de Saint-Vanne avait épousé un homme d'*Encronisvilla*. M. Bloch croit qu'il s'agit d'Ancreville, dépendance de Béthelainville, à 6 kilomètres au nord-ouest de Verdun, et il fonde cette identification sur le fait que l'un des sous-avoués qui interviennent dans la transaction est *Rothardus de Fromevilla*; or, Froméville est voisin de Béthelainville. La conclusion me paraît inadmissible parce que le comte Hildradus est mentionné comme avoué d'*Encronisvilla*; or, Hildradus était comte de Grand-Pré; il faut donc traduire *Encronisvilla* par Aincreville, sur la rive gauche de la Meuse, à l'est de Grand-Pré, et non dans le Verdunois. Quant au sous-avoué de Froméville il intervient assurément non pour cette partie, mais pour l'autre, c'est-à-dire au nom de Saint-Vanne.

(2) DUMONT, *Corp. diplom.*, I, 80.

(3) WASSEBOURG, *Antiquités*, CCVIII v° et CCIX.

Laurent de Liège (1) raconte que Henri III avait dépouillé Godefroid le Barbu du *comitatus urbis* qu'il tenait de ses prédécesseurs, c'est-à-dire de ses ancêtres les Godefroid, et qu'il l'avait remis à l'évêque Richard en l'autorisant à en disposer en faveur de qui bon lui semblait. Il ajoute toutefois que déjà Rambert avait confié cet office à Louis de Chiny, et il apparaît ainsi que si le *comitatus* de la cité était reconnu comme un fief héréditaire des comtes du Verdunois, il relevait cependant de l'évêque; c'est d'ailleurs ce que prouve l'expression même : *comitatus urbis*, qui n'aurait pas été employée si la distinction n'avait pas déjà été faite entre le comté urbain et le comté du plat pays.

Je conclus que Frédéric était vraiment comte épiscopal (2), ce qui ne l'empêchait pas d'administrer en même temps le comté royal. Il se fit moine à Saint-Vanne, avant 1020 (3).

Quant à Hermann, son frère, dans lequel tous les historiens voient également un comte de Verdun, il n'y a pas un texte qui lui attribue ce titre, et la circonstance qu'il

(1) SS, X, 492 : *Hunc (Godefridum) imperator... comitatu hujus urbis, quem a prædecessoribus suis tenebat (il ne faut pas entendre : des prédécesseurs de Henri III), jam in curia sua exheredaverat ipsumque comitatum Richardo urbis episcopo manu dederat, ut alteri, quem idoneum judicasset, illum traderet... sed etiam antea sub tempore Ramberti episcopi nobilissimum comitem Chisneiensem Ludovicum... Bullionenses milites... extinxerant, eo quod illum episcopalis auctoritas prædicto urbis comitatu præfecisset.*

(2) Cf. *Vita Richardi* SS, XI, 282 : *Fredericus, eo tempore, istius civitatis comitatum corpore strenuo et ingenti animo probiter regebat.* Le continuateur de Bertarius rapporte que le comte Frédéric partant pour Jérusalem, *præbendæ fratrum sanctæ Mariæ omnes centenas eorum potestatum, quibus multum inquietabantur reddidit*, ce qui veut dire sans doute que désormais dans les terres de l'église les centeniers cesseraient d'être des officiers du comte.

(3) C'est ce qui résulte de l'acte cité à la note 1, p. 370, et d'une autre charte de l'abbé Richard (*Jahrb.*, X, 430). Frédéric est mort le 6 janvier 1022 (SACKUR, *Richard von S. Vanne*, 19).

finit sa vie comme religieux à Saint-Vanne est ici absolument indifférente. On invoque (1), il est vrai, une charte de l'abbé Richard, 1025, où Hermann paraît comme avoué de l'abbaye (2), mais on n'a pas remarqué qu'il s'y agit de l'asservissement de plusieurs femmes de Ophasselt (*Haslud*) en Brabant; Hermann, comte d'Eename, avait donné ce domaine à Saint-Vanne et il en était naturellement demeuré l'avoué, mais ceci n'implique nullement qu'il fût comte de Verdun. Dans aucune autre charte de Saint-Vanne Hermann n'intervient.

On sait d'ailleurs qu'après l'abdication de Frédéric, l'évêque Rambert avait remis le *comitatus* à Louis de Chiny. Dès 1025 Gothelon, frère de Frédéric et de Hermann, revendiqua ses droits et fit assassiner l'intrus (septembre 1025) (3).

Adélaïde, veuve du malheureux comte de Chiny, fit la paix avec le meurtrier, et Gothelon, réconcilié avec Conrad II (décembre 1025) réussit à se remettre en possession. Peut-être céda-t-il immédiatement l'administration du comté à son fils Godefroid le Barbu, qui déjà en 1026 apparaît avec le titre d'avoué de Saint-Vanne et de comte de Verdun (4) : Gothelon ne pouvait guère concilier cette charge avec ses fonctions duciales dans la Basse-Lotharingie.

Mais quand, à la mort de son père (1044), Godefroid revendiqua les deux Lotharingies et qu'il se rebella contre

(1) PARISOT, *De prima domo*, 65, n. 8.

(2) *Fahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 432, n° XXXI.

(3) LAURENT, *Gesta ep. Verdun.*, SS, X, 492; chartes d'Adélaïde, *Fahrb.*, X, 442 et 443.

(4) SS, X, 433. L'évêque Rambert confirme les donations de la comtesse Dada (Adélaïde), femme de Manassés de Rethel : *Advocati etiam loci nostri et comitis Verdunice civitatis Godefridi nomen hic adnotavimus in testimonium.*



Henri III, il fut dépouillé du comté de Verdun. Pour se venger de l'évêque, il alla mettre la ville à sac, et incendia la cathédrale (1047); on a vu qu'il revendiquait le *comitatus* de la ville même comme un héritage légitime qui lui venait de ses ancêtres.

La réconciliation de Godefroid avec l'empereur lui permit de reprendre sa situation à Verdun, où il mourut en 1069. Godefroid le Bossu lui succéda, mais lorsqu'il eut été assassiné, l'évêque Thierry ne voulut point reconnaître les titres du fils d'Ida de Boulogne; il lui refusa le comté et en investit Albert III de Namur qui, par sa mère Regelinde, descendait de Gothelon I<sup>er</sup> et dont Mathilde avait fait le défenseur de ses intérêts (1). Une chartre de Thierry portant la date de 1082 rappelle qu'il avait à la mort de Godefroid remis le *comitatus Viridunensis* à sa veuve, à laquelle il revenait par droit héréditaire, et qui l'avait confié à titre de bénéfice au comte de Namur (2).

Les titres de Mathilde à réclamer l'héritage de Verdun sont des plus contestables (3), et si elle y avait quelque droit, ce ne pouvait être qu'en vertu d'une convention matrimoniale dont nous ignorons la teneur. Le prélat fut d'ailleurs obligé de faire bon accueil à Godefroid de

(1) *Gesta ep. Verd.*, SS, X, 494 : *Nisus est ipse episcopus auferre ipsum urbis comitatum desub jugo Bulloniensis principatus, qui nimis urbem oppressisse videbatur. Unde ipsi Godefrido Boloniensi... illum abstulit... et nobilissimo Alberto Namucensi comiti... eundem comitatum beneficiavit.*

(2) CALMEF, III<sup>e</sup>, pr. VII : XII idus Sept. 1086. Fondation de l'abbaye de S Airy de Verdun par l'évêque Thierry : *post mortem vero ducis Godefridi, annuente ipsius uxore domina Mathilda cui hereditario jure comitatum Viridunensem reddidi, favente etiam Namucensi comite Alberto, qui ipsum beneficium ab ipsa receperat... Cf. HUG. FLAVIN., SS, VIII, 419; MEYER VON KNONAU, II, 657.*

(3) Sur ce point cf. OVERMANN, *Gräfin Mathilde von Tuscien*, 37-39 et spécialement *Beilage I : Die Beziehungen der Gräfin Mathilde zu Lothringen*, 193-210.

Bouillon lorsque, en 1084, Henri IV revint d'Italie; Albert fut déchu, mais l'empereur, quand la grande comtesse eut été condamnée pour lèse-majesté, adjugea à l'église de Verdun les domaines de Stenay et de Mouzay, situés dans le comté d'Ivois, qu'il désigne comme l'héritage de Mathilde confisqués par sentence judiciaire (1).

Godefroid de son côté persista à les revendiquer, et ce ne fut qu'en 1095 qu'il les céda à l'évêque à prix d'argent (2). Néanmoins Mathilde, qui n'avait pas reconnu la légitimité de la confiscation, n'avait pas renoncé à ses prétentions, et il fallut, pour mettre fin à cette contestation, que l'évêque lui en payât une seconde fois le prix (3).

Godefroid, en partant pour la Terre sainte, abandonna le comté de Verdun à son beau-frère Baudouin, à qui son

(1) CALMET, III<sup>e</sup>, pr., XII, 1<sup>er</sup> juin 1086, diplôme de Henri IV pour la cathédrale de Verdun : *prædia dedimus que comitissæ Mathildis fuerant, et in potestatem nostram seu proprietatem lege et judiciario jure pervenerant, videlicet Muzacum majus et minus et Sathiniacum, et plus loin : prædia supranominatæ comitissæ Mathildis facta nostri juris, postquam judicata est rea majestatis imperialis.*

Stenay et Mouzay sembleraient ainsi avoir été des alleux de Mathilde; en réalité elle n'y avait aucun droit. Il est à remarquer que ces deux localités étaient situées dans le comté de Chiny. En 1090 (CALMET, III<sup>e</sup>, pr., XVI), Godefroid de Bouillon rend aux religieux de Gorze le prieuré de Saint-Dagobert de Stenay que le comte Arnoul (de Chiny) leur avait enlevé; or, il rappelle que son grand-père, Godefroid le Barbu, avait établi les moines de Gorze, *apud Sathaniacum juris sui villam*, de concert avec sa femme Béatrix, et qu'il leur avait donné *ecclesiam villa Mosaci quæ sine contradictione sui juris erat*. Cf. LAURENT, X, 499: *ipse quoque dux in Sathanaco, sui juris oppido, castrum firmavit.*

(2) *Gesta ep. Verd.*, SS, X, 498 : *Ipse Godefridus sanctum iter meditans... pacem cum episcopo Richero composuit, Mosacum et Sathanacum cum castro quod in nos firmaverat... sanctæ Mariæ in perpetuum tradidit unde episcopus auri et argenti pondera plurima... contulit.*

(3) *Ibid.*, : *cumque ipsa allodia Mathildis maritus... ut sibi a patribus hereditaria reclamaret, iterum præsul eadem ab ipsa matrona multo pretio... redemit.*

tour se mit en route pour Jérusalem et céda son fief à l'évêque (1). Richer (1089-1107) en investit Thierry, fils de Sophie de Bar et de Louis de Montbéliard. Le Verdunois demeura aux comtes de Bar jusqu'à ce que, en 1140, l'évêque Albéron de Chiny les en expulsât (2).

### L'Odornensis.

Y a-t-il eu dans la Woëvre, au nord du Verdunois, un comté dit Ornois (*Odornensis*), et le traité de Meersen y fait-il allusion en citant l'*Odornense* de Thimer (*Tetmarus*) dans la part de Charles le Chauve ?

Menke l'a admis et il a tracé sur sa carte des *pagi* une circonscription s'étendant du Verdunois au *Matensis*.

Le nom de ce *pagus* serait tiré de l'Orne, affluent de la Moselle (3).

Le cartulaire de Gorze mentionne en 726 un *pagus Hornensis* (4).

Ce qui est certain c'est qu'au commencement du x<sup>e</sup> siècle, ce territoire était compris dans le Verdunois : une charte de l'abbé Wigeric à l'abbaye de Gorze, 914, porte : *in pago Vuabrense in comitatu Viridunensi in villa Confluentis (Conflans) super fluvium qui vocatur Horna. Signum Ricoini comitis* (5).

(1) SS, X, 498 : *comitatum quoque urbis... ab eodem duce receptum in gratia ipsius Balduino fratri ejus dedit, Quem idem Balduinus, sanctum iter cum fratre duce aggressus, mox post modicum reddidit et episcopus receptum Theoderico Barrensi comiti, donis et obsequiis ejus delinitus, ex consilio suorum tradidit.*

(2) CLOUET, II, 212.

(3) *Fluvius Horne*, 775 (*Cartulaire de Gorze*, fo 34, cité par DE BOU-TEILLER, *Dict. topogr. de la Moselle*, 194); 914, *Horna fluvius*.

(4) *Cartul. de Gorze (ibid.)*, fo 55.

(5) *Hist. de Metz*, III, 55.

Le comte Ricuin, futur mari de Cunégonde, avait donc dans son comté du Verdunois cette région de l'Orne.

On peut ajouter que la place assignée dans le texte d'Hincmar à l'*Odornense quod Tetmarus habuit*, entre Toul et le Barrois, n'est guère favorable à l'interprétation de Menke.

Toutefois, l'acte de 982 par lequel Otton II confirme les donations de Conrad à Gorze <sup>(1)</sup>, place Amel et Joudreville *in pago Webra in comitatu Reginhardi*; or, à ce moment, le Verdunois était à Godefroid — et Amel, ainsi que Joudreville, se trouvent précisément dans le territoire qui répondrait à l'*Odornensis*.

*Reginhardus* est peut-être identique au comte Régnier, fils de Gozlin, de l'Ardenne méridionale <sup>(2)</sup>.

(1) *DD*, II, 325.

(2) Cf. ci-avant, p. 242.

---

## CHAPITRE XXIII.

### *Le Castricius, le Mosomensis et le Dulcomensis.*

Ces trois comtés, qui étaient compris dans le diocèse propre de Reims, étaient situés sur la Haute-Meuse.

Le *pagus Castricius*, appelé parfois aussi *Castrensis*, ne doit toutefois pas être confondu avec le *Castrensis*, voisin du Parisis (1); il s'étendait sur les deux rives du fleuve, depuis Donchéry par Mézières jusqu'au confluent de la Semois. Son nom lui venait d'un château, d'ailleurs inconnu, qui devait couronner l'une des hauteurs de la Meuse. Il paraît avoir correspondu aux cantons actuels de Signy, Flize, Mézières, Rumigny et Monthermé.

Le *Mosomensis*, entre le *Vonzensis* à l'ouest et l'*Evodiensis* à l'est, avait pour localité principale Mouzon. Sa frontière, de ce côté, s'approchait d'Yvois (Carignan) sur la Chiers. Au nord, il s'avancéait jusqu'à la Semois; Corbion y était compris. Ce sont les cantons de Raucourt, Mouzon et Sedan.

Le *Dulcomensis*, beaucoup plus vaste, confinait au Verdunois; il était presque tout entier sur la rive gauche du fleuve et n'embrassait sur la rive droite qu'un triangle restreint avec Dun-le-Château.

En langue romane, le *Dulcomensis* est devenu le Dor-

(1) LONGNON, *Atlas*, texte, 119.

mois; son nom primitif s'est conservé dans celui de la commune de Doulcon, sur la rive gauche de la Meuse. Il correspondait aux cantons de Vienne le Château, Grand-Pré, Buzancy, Dun et Varennes.

Toute cette région avait été, en 843, attribuée à Lothaire, et elle passa à son fils Lothaire II; une entrevue entre ce prince et ses deux oncles avait été décidée pour le mois d'octobre 862, *in confinio Mosomagensis et Vonzensis comitatus* (1), c'est-à-dire sur les frontières de la France et de la Lotharingie.

Le traité de Meerssen transféra à Charles les trois territoires mosans, mais ils ne firent pas retour à l'Allemagne en 925 avec le restant du royaume; c'est ce qui résulte d'une série de témoignages.

En 930, les hommes de Boson, frère du roi Raoul, avaient pris Mouzon; Héribert, comte de Champagne, réussit à leur arracher la place (2); ce sont deux vassaux du royaume français.

En 938, un diplôme de Louis IV d'Outre-Mer, est dressé dans la chénaie, près de Douzy sur la Chièrs (3).

Le même roi assiège, en 943, le château de Mouzon, dans lequel s'est réfugié l'archevêque Hugues, expulsé de Reims, mais il ne parvient à le reprendre qu'en 948, avec l'aide des Lotharingiens qu'Otton I<sup>er</sup> avait mis à sa disposition (4) : preuve nouvelle que cette ville appartenait alors à la France. Flodoard ajoute que les évêques lotharingiens qui avaient prêté main-forte au roi rentrèrent dans leur

(1) BM, 1263; SSRG, 61.

(2) FLODOARD, *Ann.*, 930; SS, III, 379.

(3) BOUQUET, IX, 591 : *in querceto juxta Dociacum super fluvium Carum*.

(4) FLODOARD, *Ann.*, 943, 948, SS, III, 389, 397; *Hist. Rem. Eccl.*, SS, XIII, 583, 589.

pays après avoir détruit la forteresse (*sicque recepto Mosomo castro et everso, Lotharienses revertuntur ad sua*) : ils quittent le territoire français et retournent en Lotharingie.

Deux autres faits viennent à l'appui de ces conclusions.

En 947, Otton I<sup>er</sup> et Louis IV avaient eu une entrevue à Douzy sur Chiers (1); en 980, c'est à Margut, sur la même rivière, que se rencontreront Otton II et Lothaire(2). Or, l'usage de fixer ces colloques royaux sur la frontière même est attesté par de nombreux exemples, et quand on y apporte une dérogation, elle est expressément mentionnée. C'est le cas en 1023, comme on le verra plus loin. Richer dit d'ailleurs, à propos de Margut, que ce lieu fut choisi parce que les deux royaumes avaient leurs limites au voisinage de la Meuse, *circa fluvium Mosæ*.

Le *Castricius* avait eu, au x<sup>e</sup> siècle, un comte Erbaut (*Erlebaldus*); comme il s'était permis de créer une place forte à Mézières qui appartenait à l'église de Reims, l'archevêque Hérivée l'excommunia (3). Erbaut se rendit immédiatement auprès du roi Charles le Simple, qui se trouvait en ce moment dans le pays de Worms, mais il y fut tué (4). L'année suivante, le concile de Trosly qui se réunit sur l'appel de Héribert de Vermandois, releva son âme de la condamnation encourue (5).

Ce comte Erbaut que j'ai cité déjà dans le chapitre con-

(1) SSRG, 70 et s.

(2) *Ibid.*, 115.

(3) FLOD., *Hist. Rem. Eccl.*, SS, XIII, 577.

(4) RICHER, SSRG, 16. Sur la tentative faite par Charles dans le pays de Worms, cf. WARTZ, *Heinrich I.*, 49 et s.; BO, 1a.

(5) *Ibid.*, 20; Kalckstein, 150.

sacré au *Comitatus Lommensis*, à propos de l'église de Chimay (1), était un fidèle de Charles, dont il avait, ce semble, épousé la fille naturelle Alpaïde. Il était aussi comte de la Charpeigne et du Saulnois (2).

On ignore ce que devint son fils Werimundus.

On a vu que vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle le comte Étienne qui, dans le Porcien, fonda le prieuré de Thin le Moutier, envahit le *Castricius* et y créa, sur les bords de la Meuse, la forteresse de Warcq (3).

L'année 980 devait amener une certaine modification dans la géographie politique de cette région : *Belgica pars quæ in lite fuerat, in jus Ottonis transiit*. Cette phrase de Richer n'a jamais été bien interprétée. Il en résulte assurément qu'il existait entre les deux princes un désaccord datant d'assez loin et que la convention de Margut le trancha au profit de l'empereur. Il ne pouvait s'agir que de la zone voisine de la Meuse, qui depuis 925 avait été occupée ou revendiquée par la France et que des vassaux carolingiens avaient déjà plus ou moins entamée.

Sigebert, qui voit ces événements de plus loin, les amplifie erronément quand il écrit : *Lotharius rex Lotharingiam abjurat* (4). La possession de la Lotharingie même n'était plus en cause, et le différend ne portait que sur un mince territoire.

La famille de Verdun avait cherché à se mettre en possession du *Castricius*. Déjà en 960 les *Annales de Flodoard* signalent l'intervention du duc Frédéric de Haute-Lotharingie au sujet de la restitution de Mézières

(1) Ci-avant, p. 206 et s.

(2) Cf. les chapitres XXX et XXXIV.

(3) Ci-avant, p. 344.

(4) SIGEB. *Chr.*, ann. 980.



à l'archevêque Artoldus par un certain Lambert, qui l'occupait indûment (1).

Peu de temps après Godefroid, fils de Gozlin, occupe Mézières. La *Chronique de Mouzon* montre Adalbéron de Reims se dirigeant vers cette place que son frère Godefroid fortifiait (2); ceci se rapporte à l'année 971. L'archevêque avait confié à son frère, vassal de l'empire, la garde de ce domaine; aussi voit-on qu'en 986 (juillet-septembre), il écrit à l'impératrice Théophano pour lui signaler la colère du roi Louis V qui lui avait retiré sa faveur et qui avait donné l'ordre de détruire les châteaux appartenant au prélat, bien qu'ils fussent situés hors du royaume (*castra diruere, quæ sub vestro regimine nobis sunt*) (3), et bientôt Gerbert conseillera à Adalbéron, qui s'est retiré en Lotharingie, de garnir de troupes nombreuses Mouzon et Mézières : *Mosomum, Macerias multitudine militum communit* (4).

Il ajoute ces mots énigmatiques : *dux Cono pro suo Ottone insidias molitur*. A quels personnages fait-il allusion? On ne connaît à ce moment qu'un duc Conrad, c'est Conrad de Souabe, mort en 947, mais le conseil de fortifier des places de la Meuse ne semble guère viser la menée sourde d'un duc allemand qui voudrait favoriser auprès d'Otton III un de ses parents ou vassaux.

(1) SS, III, 405 : *munitio quam vocant Macerias sita supra Mosam infra terram Remensis ecclesiæ, Artoldo archiepiscopo redditur (coram Frederico Lothariensium duce), a Lamberto qui eam tenere prohibebatur*. Il y a lieu toutefois de noter que les mots placés entre crochets font défaut dans le manuscrit de Montpellier que Pertz considère comme dérivé directement de l'original.

(2) *Ibid.*, XIV, 602 : *iter cum suo comitatu Macerias castellum, quod tunc frater ejus Godefridus comes constabiliabat arripuit (episcopus)*.

(3) Lettres de Gerbert, édit. Haver, p. 80 (lettre 89); cf. Lor, *Les derniers Carolingiens*, 65.

(4) Lettre 94, p. 86.

Il est plus vraisemblable qu'il s'agit d'Otton de Vermandois qui avait occupé le comté d'Ivois et que Godefroid de Verdun, en 971, avait dû attaquer dans le château qu'il avait construit à Warcq. Mais quel rapport Otton pouvait-il avoir avec Conrad de Souabe ?

Je suis tenté de croire que le nom de *Cono* est un chiffre destiné à masquer, dans cette correspondance secrète, la personne réellement visée, peut-être le duc Hugues Capet : les Robertiens avaient de longue date favorisé la maison de Vermandois.

Un document de 1005 établit que Donchéry faisait alors partie du royaume allemand : Henri II, à l'intervention du comte Frédéric, autorise l'abbé Boson de Saint-Médard de Soissons à créer un marché *in villa que nuncupatur Doncheria sita in comitatu prædicti Frederici comitis qui vocatur Castrinsis* (1). Ce comte Frédéric ne peut être que le fils de Godefroid, qui mourut à Saint-Vanne, en 1022.

Le *Mosomensis* avait probablement suivi les destinées du *Castricius*. Une charte de Henri II (1015) pour Saint-Vanne nous apprend que le roi remit à l'abbaye la moitié du tonlieu, de la monnaie et des autres revenus de Mouzon, qui avaient été le bénéfice du comte Hermann et auxquels il avait renoncé (2). Hermann est le frère de Frédéric, dont on a rencontré le nom plusieurs fois.

En 1018, un troisième frère, le duc Godefroid était avoué de l'abbaye de Sainte-Marie de Mouzon : l'archevêque de Reims Arnould, avec l'assentiment du roi Robert de France, attribue certains biens à cette église et les remet par les mains du duc Godefroid, son avoué (3).

(1) *DD*, III, 120.

(2) *DD*, III, n° 340, p. 435; cf. BLOCH, *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 372, sur l'authenticité de ce passage.

(3) MIGNE, *Patrol. latine*, CXXXIX, 1549.

L'acte porte les signatures de l'archevêque, des évêques de Laon, d'Amiens, de Cambrai, de Châlons, et de plus celles de Godefroid (*signum Godefridi ducis ejusdem ecclesie advocati*) et d'un comte Odo (probablement Eudes de Champagne, 1006-1019).

Une mention de l'*Historia Mosomensis* ne peut ici nous induire en erreur. Elle rappelle en 999 la consécration de l'autel, effectuée par les mains de l'archevêque Arnoul, *regnante Roberto rege Francorum* (1), mais cette indication est évidemment puisée dans un acte émané du prélat qui date à Reims en citant son roi.

C'était l'archevêque Adalbéron, frère de Godefroid de Verdun (969-988), qui avait réformé l'abbaye en y substituant des religieux aux chanoines séculiers, en 971; il l'avait richement dotée, et sa sollicitude pour un monastère étranger au royaume s'explique par la circonstance que la ville même devait être en grande partie son domaine héréditaire (2).

Trois princes, Otton III en 997 (3), Henri II en 1023 (4) et Robert II en 1020 (5), favorisèrent le monastère de leur protection; mais chacun d'eux ne put lui confirmer que les biens dépendant de ses propres États.

Les indications que ces actes fournissent permettent donc de tracer avec une grande exactitude la limite des deux royaumes dans cette région. Cette limite, à partir de Mézières, abandonnant en amont la Meuse et se dirigeant vers le sud-ouest, laissait à la France Saint-Marcel, Thin, Justine, Rethel, et attribuait à l'Allemagne Guignecourt,

(1) SS, XIV, 617.

(2) *Ibid.*, 613, 615, 617.

(3) DD, II, 656.

(4) *Ibid.*, III, 626.

(5) PFISTER, *Robert le Pieux*, LIII.

Semuy, Coulommiers, Mont-Saint-Remy; c'est-à-dire que la majeure partie du *Castricius* et le *Mosomensis*, ainsi que le *Dulcomensis* entier, avaient fait retour à la Lotharingie.

La Meuse, substituée à la Chiers, servait de frontière depuis Revin jusqu'à Mézières. C'est ce dont les entrevues royales du XI<sup>e</sup> siècle fournissent expressément la preuve.

En 1006, Henri II et Robert le Pieux se rencontrent *supra Mosam* (1). (Diplôme de Robert II pour Saint-Bénigne de Dijon.)

En 1033, Conrad II et Henri I<sup>er</sup> de France se donnent rendez-vous à Deville sur la Meuse, en aval de Mézières (2).

Quant à l'entrevue de 1023, que l'on a appelée improprement la conférence d'Ivois, elle est assez difficile à interpréter. Le chroniqueur de Cambrai (3) rapporte que Henri II avait pris quartier à Ivois où il attendait Robert; mais d'autant plus modeste qu'il était plus grand (*quanto major tanto humilior*) il se décida à aller au-devant du roi jusqu'à Mouzon.

Si l'on combine ce renseignement avec celui que Raoul Glaber (4) donne sur le même événement, on sera tenté de croire (comme je l'ai fait dans la 1<sup>re</sup> édition du tome I<sup>er</sup>, p. 93 et suiv.) que Mouzon était alors à la France. Raoul dit, en effet, que les deux monarques avaient décidé de se rencontrer sur la Meuse qui est le seuil des deux royaumes (*limes utriusque regni*), et de chaque côté des conseillers faisaient entendre qu'il serait choquant que l'un des princes se

(1) BOUQUET, X, 589 : *actum publice supra Mosam apud regale colloquium gloriosissimi regis Rodberti atque Heinrichi regis serenissimi.*

(2) BRESSLAU, *Konrad II*, II., 483 et s.

(3) SS, VII, 480 : *regi Rodberto cum ad se veniret, Mosomo occurrere destinavit.*

(4) Éd. PROU, 58 et s.

transportât sur le territoire de l'autre et se mit ainsi en quelque sorte sous sa protection; il semblait donc préférable de tenir le colloque au milieu du fleuve, dans un bateau; mais l'empereur se rappelant la parole de l'*Ecclésiaste* : *quanto magnus es, humilia te in omnibus*, se leva de grand matin et passa sur l'autre rive de la Meuse.

Il n'est question ici ni d'Ivois ni de Mouzon, et ce qui est certain, c'est que le diplôme de Henri II, qui fut délivré à Ivois avant l'entrevue (car après celle-ci l'empereur se dirigea vers Verdun), mentionne comme dépendant de son autorité plusieurs localités situées à l'ouest de Mouzon sur la rive gauche (1). J'estime donc que le texte de Raoul Glaber doit être expliqué en ce sens que Robert II était disposé à se rendre jusqu'à Ivois et qu'il avait déjà franchi la frontière de l'empire, lorsque Henri II résolut de s'avancer au-devant de lui et se transporta jusque dans la ville qu'entourent deux bras de la Meuse dont le plus important est le plus occidental : il est impossible de soutenir en tout cas que Mouzon se trouve sur la rive gauche du fleuve.

Je ne m'arrête pas à l'entrevue que Henri V aura en 1120 avec le pape Calixte à Brevilly (rive droite de la Meuse). Elle prouve seulement que cette rive appartenait à l'empire, ce qui n'est pas douteux (2).

(1) En 1056, Chevenges (*Civois*), rive gauche de la Meuse, à la hauteur de Sedan, est dit *in confinio regni Francorum ac Teutonicorum* (SS, V, 157); c'est probablement une indication approximative.

(2) Sur les questions relatives au *pagus Mosomensis* et au *Castrilius*, cf. MENKE, *Atlas*, préface, 35. M. LOT croit que les deux *pagi* n'avaient pas cessé d'appartenir à l'Allemagne (*Les derniers Carolingiens*, 30, n. 3; 65, n. 4; 180); M. LONGNON les rattache à la France (*Atlas*, texte, 83 et s.); M. LAUER, *Louis IV d'Outre-Mer*, 247, n'a vu qu'une partie du problème.

Le Dormois a fait l'objet d'une étude d'Anatole de Barthélemy (1). Il indique comme limites de ce *pagus* une ligne qui partant de la voie romaine à la hauteur de Vienne-la-Ville passerait sur les limites de Varènnés, Chépy, Montfaucon, Septsarges, Brioules, suivrait la Meuse jusqu'à Sassey, côtoyerait le rideau de forêts formé par les bois de Sassey, Montigny, Taily, Nouart, Belval, Dieulet, Saint-Pierremont, La Berlière, Mont-Dieu, La Cassine, atteindrait Ormont, puis descendrait par les bois du Chesne, de Royal-Saint-Denis, Boulton, Bar, passerait sur les limites de Savigny, Liry, Aure, Perthes et Somme-Tourbe.

Nous ne connaissons pas l'histoire primitive du Dormois, et de Barthélemy a eu le tort d'ajouter foi pour le x<sup>e</sup> siècle à la *Chronique de Mézières* (2) (*Chronicon Maceriense*), dont la rédaction ne remonte pas au delà du xviii<sup>e</sup> siècle et que Wattenbach a pu qualifier : *eine ganz späte Fälschung* (3).

Le comte Thierry le Bref du Dormois, sa fille Julie, épouse du comte Marc, de même que Guarin Bras de Fer, prétendu fils d'Erbaut, comte du *Castricius*, et gendre de Marc, sont des personnages imaginés par un faussaire maladroit; les noms de Marc et de Julie n'appartiennent d'ailleurs pas au x<sup>e</sup> siècle.

Il faut donc rayer ces fables auxquelles Kalckstein et d'autres érudits ont encore ajouté foi (4).

Au xi<sup>e</sup> siècle l'ancien Dormois s'est scindé.

La partie occidentale est devenue le comté de Grand-

(1) *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. XVI.

(2) Elle a été publiée par LE LONG, *Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon*, 1783, p. 593.

(3) *Archiv*, XI, 211-215; cf. *Deutschland's Geschichtsquellen*, II<sup>4</sup>, 402.

(4) KALCKSTEIN, 182.

Pré où nous rencontrerons toute la série des Hescelin, appelés aussi Hildradus et Hermannus.

Dès 1008 la charte de l'archevêque Arnoul de Reims qui a été signalée (1) à propos de l'avènement de Godefroid I<sup>er</sup> d'Ardenne aux fonctions duciales, mentionne le comte Hescelin (2). Il s'agit dans cet acte de l'avouerie de Menre (au sud-ouest de Grand-Pré) — que le duc Godefroid tenait de l'église de Reims, sans doute comme une annexe des autres possessions de sa famille dans ces parages mosans, — et que Godefroid avait remise à Hescelin, évidemment parce qu'il était le maître du territoire. Malheureusement la date de cet acte est, comme on l'a vu, incertaine.

An. de Barthélemy, dans une notice sur les comtes de Grand-Pré (3), a bien vu les rapports qui unissaient la maison de ce nom à celle de Verdun, mais il a eu le tort d'assimiler Hermann, fils de Godefroid le Captif, à Hescelin I<sup>er</sup> de Grand-Pré et de lui donner pour successeur un fils Godefroid, dont la naissance est attestée par Hugues de Flavigny, mais qui n'a d'ailleurs laissé aucune trace.

Hermann de Verdun avait pour femme Mathilde, ainsi que nous l'apprend Hugues de Flavigny (4). Il résulte

(1) Ci-avant, p. 27, n. 5.

(2) MABILLON, *Ann. Bened.*, IV, 633. L'acte est signé du duc Godefroid, d'un comte Roger (du Porcien?), des comtes Arnoul, Richer Rainolphus et de deux comtes Hildradus.

(3) *Notice historique sur la maison et les comtes de Grand-Pré.*

(4) SS, VIII, 370, 375. Elle avait pour fille Odile, qui devint abbesse du monastère de Sainte-Odile, en Alsace. Cette circonstance rend vraisemblable que Mathilde était fille du comte de Dasbourg, et elle explique que Hermann soit appelé *de Dasburc*, par ALBÉRIC (SS, XXIII, 778). J'avais, dans ma notice sur *Richilde et Hermann de Hainaut* (*Bull. Acad.*, 1899) repoussé ce témoignage pour le motif

d'une charte récemment publiée que l'épouse de Hescelin de Verdun s'appelait Hersende. Dans cet acte, daté de 1020, le comte de Grand-Pré : *Hilradus cognomento Hescelinus* donne à Saint-Vanne les biens de *Bolrooul* : Bloch a cru retrouver cette localité dans Rouvres-en-Woëvre ou dans Belrupt (1); mais il s'agit bien certainement de Boureuilles, au nord-est de Sainte-Ménéhould; cet endroit était donc à ce moment compris dans le Dormois, en dehors duquel le tracé de Barthélemy l'avait laissé.

Hilradus et Hersende ont pour fils Richard, qui fut évêque de Verdun de 1039 à 1046. Le nom de Hersende rappelle celui de la première femme d'Eilbert de Florennes; il est demeuré dans cette famille. La chronique de Waulsort mentionne la donation d'une autre Hersende de Florennes (2). Or, les *Gesta episcoporum Cameracensium* nous apprennent (3) qu'un comte Hescelin de Grand-Pré avait épousé une fille de Godefroid de Florennes (mort vers 1050) et que ce mariage fut rompu. Une lettre de l'évêque Gérard (1012-1048) à un abbé G., probablement Gonzon, relative à cet objet, permet de fixer approximativement la date. Gonzon devint abbé de Florennes avant 1029 (4); comme les deux époux avaient vécu ensemble pendant huit ans et qu'en 1020 ils avaient déjà destiné leur fils Richard à la cléricature, on ne se trompera guère en plaçant la séparation vers 1024 ou 1025.

que Richilde, qui épousa le petit-fils de Mathilde, était elle-même fille d'un Egisheim, et qu'ainsi la parenté semblait rendre l'union impossible; mais la maison d'Egisheim n'acquit Dasbourg que lorsque Hermann d'Eename fut mort sans héritiers. Il en résulte qu'il ne pouvait y avoir empêchement pour consanguinité.

(1) *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 427.

(2) SS, XIV, 529

(3) *Ibid.*, VII, 479 Cf. ROLAND, *Rumigny*, 44.

(4) BERLIÈRE, *Monasticon*, I, 7.



Hescelin se remarria; car en 1064 la comtesse Ermengarde de Montaigu, dans un acte en faveur de l'abbaye de Saint-Hubert (1), mentionne ses frères Hescelin (déjà comte), Renaud et Baudouin. Or, leur qualité de seigneurs de Grand-Pré est incontestable.

Comme je l'ai montré, c'étaient ses frères utérins : la mère d'Ermengarde, veuve en 1015 du comte Godefroid du Lühgau et remariée pendant peu d'années à Gevehard, avait donc épousé en troisièmes nocés Hescelin de Grand-Pré.

Mais il est impossible de dire si ce personnage, auteur de la donation de 1020, est identique à celui qui figure dans la charte de 1008 d'Arnoul de Reims ou s'il en est le fils.

Le comte Hescelin de 1064 signe en 1069 la donation de l'église de Stenay faite au monastère de Gorze par Godefroid le Barbu (2). Le *Nécrologe de Reims* paraît le

(1) KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, n° XVIII.

(2) MIRÆUS, I, 352 : *Signum Geselini comitis*. Hescelin II (ou III) paraît avoir épousé la veuve de Manassès, comte de Rethel. En effet ALBÉRIC (SS, XXIII, 801, 804), appelle Roger, comte de Porcien, fils de Manassès et frère de Hescelin de Grand-Pré. Il paraît résulter cependant d'un acte de Raoul, archevêque de Reims (1111, AASS, juin III, 162) que le père de Roger s'appelait Raynaud; d'autre part, sa mère est dite Aélis (Adèle) (*Gallia christ.*, IX, 326-328, 351); or, par une charte de 1026, *Dada* (diminutif d'Adèle) *uxor Manassa comitis de Reitest* (*Jahrb.*, X, 433) fait donation à Saint-Vanne d'un alleu à *Amplivium* (Ambly, à l'est de Rethel) et d'autres biens à *Bedrui* (Berru) et *Lavanna* (Lavannes) au nord-est de Reims, dans le comté d'Otton (Eudes de Champagne); Hescelin de son côté avait remis à N.-D. de Reims un alleu à Ambly (cf. DE BARTHÉLEMY, 18, n. 2). Il est toutefois difficile de concilier les dates. Adèle, qui était mariée en 1026 à Manassès, n'a guère pu épouser en secondes nocés Hescelin, si celui-ci n'a vu le jour qu'après 1024; ou bien alors il faudrait supposer qu'il était le fils du premier mariage d'Hescelin I<sup>er</sup> et d'Hersende, et que le titre de frère que lui donne Ermengarde en

citer sous le nom de Hermann (1), ce qui n'a rien d'inadmissible, puisque le diminutif Hescelin s'appliquait aussi à ce nom.

Un troisième Hescelin fut intimement lié aux luttes que Godefroid de Bouillon eut à livrer à l'évêque Thierry de Verdun (2); il mourut en cette ville en 1097 au moment où il se disposait à partir pour la Terre-Sainte.

Dans tous ces faits on a pu constater les rapports étroits qui unissent la maison de Grand-Pré à celle de Verdun; ce qui échappe, c'est l'origine de ces liens. J'ajoute que le mariage de la mère d'Ermengarde, cousine de Godefroid, avec Hildradus, ne permet pas d'admettre entre eux une trop proche parenté.

Le comté de Grand-Pré, dont je n'ai pas à poursuivre ici l'histoire au XII<sup>e</sup> siècle, n'englobait pas le Dormois tout entier; en 1065, Henri IV fait don à l'église de Verdun du château de Dun : *quoddam castrum Dunum nominatum in comitatu Dulcomensi Friderici comitis* (3). Dun se trouve sur la rive droite de la Meuse, et comme il n'y a pas à cette époque de comte Frédéric de Grand-Pré, il faut bien admettre que l'expression *comitatus Dulcomensis* ne s'applique ici qu'à une portion de l'ancien *pagus*.

Ce comte Frédéric, qui se retrouve dans la zone toute voisine du Verdunois, me paraît devoir être assimilé au

1064, n'est pour ainsi dire qu'approximatif. D'un autre côté la contradiction qui existe entre les deux témoignages relatifs au fils de Roger de Porcien ne se lèverait qu'en supposant que Manassés fût aussi appelé Renaud. On remarquera que le comté de Rethel n'était pas différent, ce semble, du comté de Porcien. (Il y a encore un comte Manassé de Rethel en 1086 [SS, X, 494], son *nepos* Balduinus en 1095, *ibid.*, 498.)

(1) Nécrologe de Reims, *Coll. de docum. inédits*, n° 52.

(2) LAURENTII *Gesta ep. Verd.*, SS, X, 505, 515.

(3) CLOUET, II, 72.

Frédéric qui, cinq ans plus tard, reçoit de l'évêque Udon de Toul le comté épiscopal de cette ville (1); car Frédéric de Toul était un frère de Henri qui, occupant de 1075 à 1091 le siège de Liège, y est connu sous le nom de Henri de Verdun (2), et les chroniqueurs nous apprennent qu'il était proche parent des ducs de la maison d'Ardenne. Parlant de Henri, Lambert de Hersfeld (3) le nomme *consanguinitate proximus* de Godefroid le Bossu; Égide d'Orval dit de même (4), *cognatum suum*, et Albéric (5) : *ex una parte cognatus*.

Ce qui montre encore l'étroitesse des rapports qui devaient exister entre le seigneur de cette partie du Dormois et les comtes de Verdun, c'est que Godefroid de Bouillon avait érigé un château-fort à Montfaucon, c'est-à-dire sur le territoire du Dormois voisin du Verdunois; en 1096, il consentit à le raser pour déférer aux vœux de l'évêque de Verdun que cette forteresse aurait pu inquiéter (6) : *castrum Falconii Montis quod in episcopio firmaverat ne in posterum noceret, abiens fecit everti*.

Ce qui est moins clair, c'est la nature des liens qui rattachaient Frédéric et Godefroid; plusieurs hypothèses sont possibles. On peut supposer que la mère de Godefroid, Doda, la première épouse de Godefroid le Barbu, était parente de Frédéric; mais leur origine à tous deux reste douteuse.

(1) CALMET, II<sup>2</sup>, pr. CCCXXXVIII, 1069.

(2) LAURENT, SS, X, 494 : *Heinricus venerabilis Leodiensium præsul, cujus frater Fredericus comes Tullensis, fratrisque filii Rainaldus et Petrus*. Cf. DIECKMANN, *Godfried der Bucklige*, 73, n. 3.

(3) SS, V, 230.

(4) *Ibid.*, XXV, 88.

(5) *Ibid.*, XXIII, 798.

(6) LAURENT, SS, X, 498; cf. ALBRIC., SS, XXIII, 804 : *castrum Falconii Montis quod creverat, amore episcopi diruit*.

Ou bien encore on sera tenté de rattacher le Frédéric de 1064 au comte Frédéric, fils de Godefroid de Verdun, que l'on a vu en 1005 maître de Mézières (1). Il semble bien que ce comte Frédéric qui mourut religieux à Saint-Vanne, ne laissa point de fils ; mais il est possible qu'il ait eu une fille, mère du comte de Toul, et du fait que l'évêque Henri acheta de Richilde les alleux ardennais de Bras et de Grupont qu'elle devait tenir de Hermann de Hainaut, je conclus qu'il avait cherché à faire rentrer dans son patrimoine un bien de famille.

Je m'étendrai davantage sur le comte Frédéric dans le chapitre consacré au comté de Toul.

(1) Ci-avant, p. 382.

---

## CHAPITRE XXIV.

### *Le Bidgau.*

Le Bidgau (*pagus Bedensis*) était l'un des plus vastes de la Lotharingie. Il confinait au nord à l'Eifel, à l'ouest à l'Ardenne, à la Woëvre et au Saargau, au sud au Bliesgau, à l'est au Nahgowe (qui n'était pas lotharingien) et au Meinvelt. Il s'étendait sur les deux rives de la Moselle et comprenait la cité épiscopale de Trèves, les abbayes de Saint-Maximin, de Prüm et d'Echternach.

Il faut y rattacher le *Carosgau* (ancien pays des Cærèses, entre la Prüm et la Kyll) <sup>(1)</sup> et le *pagus Surensis* (rive droite de la Sûre) <sup>(2)</sup>.

Adalard, oncle d'Ermentrude, femme de Charles le Chauve fut, au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, très richement doté dans cette région <sup>(3)</sup>. Lothaire lui avait remis, en qualité d'abbé laïque, les grands monastères de Saint-Maximin et d'Echternach, de plus, dans l'Ardenne, Stavelot et, dans l'Artois, Arras, que le roi tenait par une disposition spé-

<sup>(1)</sup> *Pagus Carowascus*, 762, *Caroscus*, 778, *Carwascus*, 831. Cf. ELTESTER, *MRUB*, II, XXIII.

<sup>(2)</sup> 796. *Gelesdorf* (Gilsdorf), in *pago Surensis*; 835, *Ossevulre* (Ossweiler), ELTESTER, XXXIII.

Quant au *pagus Nudochi* : *Public. Luxemb.*, XVI, 15, n<sup>o</sup> 97 : 787 (ou 783), *Urva* (Ouren), in *pago Nudochi*, n'est-ce pas une mauvaise lecture ?

<sup>(3)</sup> PARISOT, 184-188.

ciale du traité de Verdun (1). Mais en 861 il se brouilla avec Lothaire II pour des motifs peu connus, et il fut exilé; il se retira auprès de Charles, qui ne tarda pas cependant à le disgracier également (865).

Parmi les successeurs laïques d'Adalard, je note un comte Régnier (de 864 à 870), puis Adalard le Jeune, de 878 à 890, qui, en 882, aida Bernulf de Trèves à combattre, sans succès, les Normands (2). Les abbés d'Echternach furent ensuite un comte Robert, qui conserva cette qualité pendant huit ans (890-897), puis Régnier I<sup>er</sup> († 1015), Giselbert († 1039), le duc Hermann (de Souabe), le comte Sigefroid (de Luxembourg) (3).

Tous ces personnages n'avaient pas été comtes du Bidgau, qui, de même que l'Eifel, était compris dans la zone d'influence des Matfrid.

On y voit en 895 le comte Étienne (*Stephanus in Piatah-gowe*) (4), l'adversaire de Zwentibold, le même peut-être qui en 891 était à la tête du Chaumontois. S'il n'est pas le frère de Gérard et de Matfrid, comme le dit le diplôme faux d'Arnulf (5) pour l'église de Toul, il appartenait certainement à la même race. Leur allié, Odacer, qui, en 893, était comte du Bliesgau, intervient en 896 auprès de Zwentibold en faveur de l'église de Trèves et de l'abbaye de Saint-Maximin (6).

(1) Tome I<sup>er</sup>, p. 12

(2) Cf. p. 418.

(3) *Catalogus abbatum Epternacensium*, SS, XIII, 738 et s. Sigefroid y est appelé *dux*. Il fut le dernier comte-abbé; les chanoines furent remplacés par des moines sous la direction de l'abbé Ravanger, en 974.

Le catalogue II (*ibid.*, 740) fait vivre Giselbert jusqu'en 949.

La date de 915 qu'ils assignent tous deux à la dernière année de Régnier confirme les indications données (t. II, p. 12), au sujet de sa mort; cf. SS, XXIII, 31 et 33.

(4) *MRUB*, I, n° 139. Diplôme de Zwentibold pour Echternach.

(5) *BM*, 1850.

(6) *MRUB*, I, n° 140.

Ici, comme en Ardenne, la disgrâce des Matfrid, au début du x<sup>e</sup> siècle, favorisa Wigeric et ses descendants.

Wigeric, signalé en 909 comme comte du *Bedensis* (1), devint palatin de Charles le Simple. Il eut sans doute pour successeurs son fils Gozlin et son petit-fils Godefroid (le Captif) (2).

Vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle toutefois, ce territoire, de même que celui du Methingowe septentrional, leur échappa et fut acquis par la famille de Luxembourg.

C'est à la demande de Sigefroid qu'Otton I<sup>er</sup>, en 973, réforma Echternach (3); il intervient dans les affaires de l'abbaye jusqu'en 993 (4). Pour Saint-Maximin, il est dit avoué dans une charte de l'archevêque Egbert (981) (5).

L'avouerie de Saint Maximin, qui avait appartenu, comme celle d'Echternach, au duc Giselbert (6), et après sa chute au Conradin Hermann de Souabe (mort en 949), fils de Gebhard, qui avait administré la Lotharingie sous

(1) *MRUB*, I, n° 153 : *in pago Bedins' in comitatu Widrici in villa Eslingis* (Eslingen, cercle de Bitburg); voir aussi le diplôme de Louis l'Enfant, 19 septembre 902, *ibid.*, n° 150), qui confère à l'archevêque Radbod des droits régaliens *per consensum Wigerici comitis*.

(2) *Ibid.*, I, n° 205, donation à Saint-Maximin : *in villa Dundeva, (Dompfen), in comitatu Bedense, cui Godefridus comes p'resse dinoscitur* (959).

(3) *DD*, I, 580.

(4) *Ibid.*, II, 244 (1<sup>er</sup> juin 980); 499 (3 avril 992); 535 (15 mai 993).

(5) *MRUB*, I, n° 255. *S. Sigefridi comitis et rerum S. Maximini advocati*.

(6) *Ibid.*, I, n° 165 (926).

La *noticia* d'un précaire octroyé par l'abbé Thiefridus de Saint-Maximin (*MRUB*, I, n° 251) mentionne dans le *pagus Bedensis* le *comes Ottho*; les données chronologiques inconciliables le renvoient à 975 ou à 978. Est-ce Otton, beau-frère du comte Giselbert et parent de Rodolphe (fils du comte Rodolphe) qui, entre 960 et 965 fait la *traditio* de Joudreville à Saint-Vanne (*Fahrh. f. Lothr. Gesch.*, X, n° XIV) ? Cf. ci-avant, p. 355.

Henri I<sup>er</sup>, se retrouve en 996 aux mains de Henri, fils de Sigefroid (1). Henri devint duc de Bavière en 1004, mais ne perdit pas de ce chef le comté, comme le prouve la mention : *Frenkingen in pago Bitgowensi in comitatu Henrici ducis* (2).

Il était aussi avoué d'Echternach, ainsi qu'il résulte d'un diplôme de Henri II : *per interventum Henrici Boariorum ducis incliti* (3).

Pendant son séjour en Bavière, il eut pour suppléant un comte Becelin de Bittburg (4).

C'est au même comte Henri que, à la fin du x<sup>e</sup> siècle, Sigefroid vieilli avait confié le gouvernement de la zone woëvrienne, qui formait la marche méridionale de la région ardennaise.

Il mourut en 1026, sans laisser d'enfants, et eut pour

(1) *MRUB*, I, n° 273 (996), donation à Saint-Maximin : *per comitem Henricum, monasterii nostri advocatum*.

(2) *Ibid*, n° 269 : *in pago Bitgowensi in comitatu Henrici ducis in villa Frenkinga* (Frenkingen, près de Bettingen). L'acte, daté par BEYER, de 993, est certainement postérieur à 1004 ; cf. BRESLAU, *Konrad II.*, II, 483, n. 2.

(3) *DD*, III, 624 (18 juin 1023). Sur Henri de Bavière, cf. STEINDORFF, *Heinrich III.*, I, 9, n. 5.

(4) *MRUB*, I, n° 332 (sans date), ordonnance sur les prestations des colons de Saint-Maximin à Wasserbillig : *communicato consilio ducis Henrici loci hujus tunc temporis advocati suorumque fidelium scilicet Becelini comitis...* En 992 (*DD*, II, 793), Becelin est nommé à propos de Wasserbillig : *in pago Muselgowi et in comitatu Becelini comitis*. Wasserbillig, sur la rive droite de la Sûre, se trouvait dans le pays nommé deux fois (en 793 et en 835) *pagus Surensis* (*MRUB*, II, XXXIII). Comme il y a en 1035 un comte Becelin, dit de Bitburg (*Biendeborch*, CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCLXVIII), il est permis de croire que le *Surensis* faisait partie du Bidgau. L'indication *in pago Muselgowi* est trop peu précise pour qu'on en tire quelque conclusion ; ce terme s'appliquait à toute la région mosellane (cf. *MRUB*, II, XXIX et la carte 32 de Menke qui souligne d'un trait bleu les localités du *pagus Mostensis*).



successeur dans le Bidgau son neveu Henri, fils de Frédéric; une donation de Friderundis, épouse d'Udilo, cite *Bibera in pago Musolechowe in comitatu Heinrici, filii Frederici* (1); il s'agit de Biwer (à l'ouest de Wasserbillig, sur la Biwer, affluent de la Sir et sous-affluent de la Moselle), qu'une charte de l'archevêque Roger (915-930) place *in comitatu Bedensi* (2).

Le deuxième Henri paraît en 1035 comme avoué de Saint-Maximin (3), en 1041 comme avoué d'Echternach (4); créé à son tour duc de Bavière en 1042, il mourut sans postérité en 1047 (5).

Giselbert, autre fils de Frédéric, qui avait été comte de Salm en Ardenne et qui devint en 1047 comte de Luxembourg, exerça également l'avouerie des deux grands monastères du Bidgau (6).

Son fils Conrad est cité en 1065 (7) comme avoué de Saint-Maximin et Guillaume, fils de Conrad, comme avoué d'Echternach (8).

Il est donc visible que la famille de Luxembourg avait acquis et conservé une grande influence tout au moins dans la partie occidentale de l'ancien *pagus*.

(1) DUCHESNE, *Hist. de la maison de Luxembourg*, pr. 17 : 1025, donation à Saint-Arnoul de Metz.

(2) MRUB, I, n° 171 (929).

(3) *Ibid.*, n° 306 : *advocatis... comite Henrico de bono S. Maximini...*

(4) *Ibid.*, n° 314; cf. HIRSCH, *Heinrich II.*, I, 537, n. 2, et STEINDORFF, *Heinrich III.*, I, 147.

(5) STEINDORFF, II, 291.

(6) MRUB, I, n° 345 (1056), 346, *ibid.* (non authentique et sans date, STUMPF, 2520).

(7) DUCHESNE, pr., 28 (1095).

(8) *Liber aureus, Public. de la Soc. du Luxembourg*, XIV, 24. Charte mal datée de 1062. Thiofridus, qui y figure, n'est abbé d'Echternach que de 1083 à 1100 (SS, XXIII, 33, 34), et Guillaume, comte de 1096 à 1128/1131. Voir aussi MRUB, I, n° 390 (1096).

Le Bidgau, toutefois, n'avait plus sa consistance première; on peut dire qu'il n'était qu'un débris. L'archevêché de Trèves avait grandi et s'était taillé dans le *pagus* des domaines considérables.

Déjà Zwentibold, probablement à la disgrâce d'Étienne, avait doté d'immunité toutes les possessions épiscopales (1).

Louis l'Enfant en 902, du consentement de Wigeric, avait concédé à l'évêque Radbod la plupart des droits régaliens dans la cité (2).

Le diplôme d'Otton I<sup>er</sup>, 947 (3), en faveur de son oncle Robert, archevêque de Trèves, porte : *sufficiat comiti ut advocatus sancte Treverensis ecclesie aut in privatis aut publicis negotiis justitiam de familia reddat vel exigat infra comitatum in mallidicis locis* — c'est-à-dire que l'avoué exerçait la justice activement et passivement au nom des sujets de l'évêque, même dans les tribunaux publics.

En 916 Fell, au nord-ouest de Trèves, est dit *in comitatu vel suburbio Trevirensi* (4), ce qui paraît indiquer que l'autorité comtale de l'évêque s'étendait déjà à un territoire assez vaste en dehors de la ville proprement dite.

(1) BM, 1921, 5 février 898; MRUB, I, n° 143.

(2) MRUB, I, n° 150 (19 septembre 902) : *per consensum Wigerici comitis... Treverice civitatis monetam, theloneum, censales, tributum atque medemam agrorum cum fiscalibus hominibus, que quondam tempore Wiomadî ejusdem urbis archiepiscopi de episcopatu abstracta et in comitatum conversa fuisse noscuntur.*

Weomad a occupé le siège de Trèves de 753 à 791; il n'y a pas de trace, à cette époque, d'une diminution des droits de l'archevêque. Le diplôme (de valeur douteuse, LÆNING, *Gesch. des deutschen Kirchenrechts*, II, 734, n. 1) de Charlemagne (MRUB, I, n° 24) pour l'église de Trèves ne renferme que les clauses ordinaires de l'immunité.

(3) DD, I, 168.

(4) *Ibid.*, I, 428.

Deux forêts royales vinrent au x<sup>e</sup> siècle arrondir le domaine trévirois; en 949 Otton I<sup>er</sup> confirme le *Wildbann* (1), attribué, dit-il, par Charlemagne sur le vaste territoire situé au sud de Trèves et s'étendant depuis l'embouchure de la Sarre jusqu'à l'embouchure de la Dhron, à Neumagen; la Sarre en formait la limite à l'ouest jusqu'à l'embouchure de la Prims.

En 973, Otton II remit à l'archevêque Thierry (2) un territoire s'étendant au nord de la Moselle, depuis la Sûre jusqu'à la Lieser et limité à l'ouest par la Sarre, au nord par une ligne allant à peu près d'Irrel à Manderscheid, à l'est par la Lieser.

De cette façon, le *comitatus Bedensis* avait presque disparu, et ses fragments se rejoignirent aux autres territoires possédés par les descendants de Sigefroid.

Toutefois, les grands de la région paraissent avoir protesté contre les accroissements de l'église. L'archevêque Poppo (1016-1047) fut obligé de céder aux *principibus in provincia que vocatur Biedegowi manentibus* (3), qui se disaient injustement privés des droits que leurs prédécesseurs avaient eus dans la forêt commune du Kyllwald (cédée en 973), et il indique comme limites par eux reconnues celles qui se trouvent dans un diplôme de Henri II de 1023: entre la Quint, la Kyll et l'Egelbach (4).

Je laisse de côté les accroissements des possessions

(1) *DD*, I, 193. Déjà Zwentibold, 28 janvier 896, *MRUB*, n° 140, avait transformé en forêt réservée une vaste région boisée: *ab eo loco in quo Hiedraha (Iderbach) de terra oritur usque in fluvium Dronam (Dhron) et sicut ipsa Drona fluit in Mosellam, a villa quoque Losma (Losheim, au nord-est de Merzig) sicut via publica vadit usque in urbem Trevirorum.*

(2) *Ibid.*, II, 49.

(3) *MRUB*, I, n° 299 (sans date).

(4) *DD*, III, 628.

épiscopales en dehors de la Lotharingie, par exemple en 1031, Conrad II remet à Poppon le comté de Marienfeld *in pago Einrichi* (dans le Nassau).

A partir du XI<sup>e</sup> siècle, les actes des archevêques de Trèves sont signés par une série de plus en plus nombreuse de comtes. Ces personnages sont des vassaux épiscopaux, comme l'indique une charte de 1036 : *in primorum nostri militum ac sui (advocati) presentia : Sigibodonis, Arnolfi, Arnolfi comitum, necnon... militum* (1), soit qu'ils aient reçu l'investiture comtale de l'évêque lui-même, soit qu'ils aient accepté de sa main quelque bénéfice. Dans cette dernière catégorie figurent les comtes d'Arlon, Waleran et Foulques (*comites fratres*, 1068, 1084) (2), les comtes de Meinvelt et du *pagus Trechiri* (3) (Bertholdus, Becelinus, 1048, Bertolfus, 1063, 1095);

Les comtes d'Ahr dans l'ancien *Bunnensis* (4) (Sigebodo, 1030, 1036, 1038);

Les comtes de Laach (5) (Heinricus, 1075);

Les comtes du Nahegau (6) (Emicho, 1061-1065, 1074, 1075 [*Emicho de Smideburch*], 1097);

Les comtes du *pagus Einrichi*, sur la rive droite du Rhin (*Arnolfus de Arenstein*, 1052, etc., etc.) (7).

Plusieurs de ces témoins sont difficiles à identifier : *Christianus vesanus* (981), Gozelo (à Rode près Scheidweiler), Gerolt, Geraldus (1041, 1042), Reginboldus (1058,

(1) MRUB, I, n° 307.

(2) *Ibid.*, n° 367 (1068); 380 (1084).

(3) *Ibid.*, n° 328 (1048, *Becelinus comes*); n° 356 (1063, *Bertolfus*); n° 389 (1095).

(4) *Ibid.*, n° 302 (1030), n° 307 (1036), n° 310 (1038).

(5) *Ibid.*, n° 375, (1075 : *S. Heinrici comitis de Lach*).

(6) *Ibid.*, n° 372 (1072; cf. n° 355, 1061 : *in pago Nahgowe in comitatu Emichonis*); n° 375 (1075, *S. Embichonis comitis de Smideburch*), etc.

(7) LACOMBLET, I, n° 183 (1050).

probablement d'Isenburg, cercle de Neuwied), Sigefridus (1052), etc.

Ce qui est visible, c'est que la cour féodale des archevêques de Trèves était, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, aussi garnie que celle des archevêques de Cologne à la même époque.

---

## CHAPITRE XXV.

### *Le Meinvelt.*

Le Meinvelt ou Mayenfeld, dans l'angle formé par la Moselle et le Rhin, à l'est de l'Eifel et du Bidgau, était, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, le fief des Meingaud, comtes en même temps du Wormsgau et probablement du Nahegau.

On y voit un Meingaud, fils de Walahon, qui en 892 fut assassiné (1), et eut pour successeurs son fils du même nom (2) (895), puis, en 905, un comte Burchard (3), qui avait épousé Gisèle, veuve du premier Meingaud.

Charles le Simple introduisit probablement dans ce comté Bérenger, comte de Lomme, mentionné en 912 (4).

Sous Henri I<sup>er</sup>, le Mayenfeld semble avoir passé à la famille des Conradins. Guls est signalé en 928 *in pago Magnacensi et comitatu Everhardi* (5); en 964, on y trouve

(1) REGINO, 892, SSRG, 140.

(2) MRUB, II, n° 30; charte de Berctrudis à Echternach, 895, cf. *ibid.*, p. 606. Sur la famille de Meingaud, PARISOT, 492 et n. 1, 503.

(3) MRUB, I, n° 151 : *in pago Meginovelt, in comitatu Burchardi comitis.*

(4) MARTÈNE, *Coll.*, II, 39. PARISOT, 592.

(5) Cf. PARISOT, 693. MRUB, I, n° 169; II, n° 32. Le comte Éverard figure encore (*in pago Meinfelt in comitatu Everardi in villa Plaida*) (Plaidt), dans une charte très embarrassante par laquelle Godilda, veuve du duc Giselbert, fait une donation à Echternach (MRUB, II, n° 32). On sait que la veuve de Giselbert est Gerberge. Godilda serait-elle une autre forme du même nom ?

un Udo (1), et j'ai déjà fait remarquer que le nom est fréquent dans cette race. Udo signe également une charte d'un comte Hermann, fils de Richwara, dressée à Ochten-dung (2) et par laquelle il fait donation à l'abbaye de Muns-termaifeld d'une vigne située dans le *pagus Maginensis*.

A la fin du x<sup>e</sup> siècle, cette lignée paraît ne plus avoir eu de descendants légitimes. Un diplôme d'Otton I<sup>er</sup> (966) nous apprend que Conrad et Eberhard ont été déclarés bâtards et exhérés, et que le roi a donné à l'abbaye de Saint-Maurice de Magdebourg le monastère de Kessel-heim dans le *pagus* et le comté de Mayenfeld (3).

Au xi<sup>e</sup> siècle, les comtes du Mayenfeld sont également investis du *comitatus Trechiri* sur la rive droite de la Moselle.

Ce sont en 998, 1005, Becelinus (4);

De 1016 à 1084 : un ou plusieurs Bertholdus (5);

En 1103 : Bezelinus : *in pagis Meinvelt et Trekere in comitatu Bezelini comitis* (6).

A cette époque, une partie du Mayenfeld constitue le comté de Virneburg; le comte Hermann de Virneburg est cité dans plusieurs actes (7). Cette région, située entre le Laacher See et la Nette, était appelée *Pallentia*, aujourd'hui *Pellenz*. Eltester pense que c'était un démembrement du *palatinat* rhénan, et il conjecture que Hermann de Virneburg était le fils du palatin Hermann II (8).

(1) *MRUB*, I, n° 218. Sur les Conradins du Meinvelt, cf. STEIN, *König Konrad I.*, Tables généalogiques.

(2) *Ibid.*, I, n° 213.

(3) *DD*, I, n° 227, cf. KÖPKE-DÜMMLER, 409.

(4) LACOMBLET, I, n° 131 (928); *MRUB*, I, n° 284 (1005).

(5) *Ibid.*, n° 290 (1016), 293 (1018), 312 (1039).

(6) *MRUB*, I, n° 407.

(7) *Ibid.*, I, n° 388 (1093, acte probablement faux); n° 425 vers 1112).

(8) *Ibid.*, II, LXIX.

## CHAPITRE XXVI.

### *Le Bliesgau et le Saargau supérieur.*

Il est difficile de séparer l'histoire du Bliesgau de celle du Saargau supérieur. Le Bliesgau, qui tirait son nom de la Blies, affluent de la Sarre à Sarreguemines, s'étendait entre le Saargau et l'Allemagne (Spire, Worms).

Le Saargau supérieur comprenait la vallée de la Sarre depuis sa source jusque vers Sarreguemines, avec le château de Saarburg et le monastère de Hesse.

Les premiers comtes cités dans le Bliesgau sont : en 888, Irenfridus <sup>(1)</sup> (peut-être en même temps comte de la Charpeigne); en 893, Odacer <sup>(2)</sup>. Il semble que ce fût un parent des Matfrid.

Un siècle plus tard, le Saargau supérieur est administré par un autre comte Odacer : 966, *in comitatu Saraburg ubi venerabilis Odacher cognoscitur præesse... in villa Liezdorf* (fondation de Vergaville) <sup>(3)</sup>.

Quelques années après, les deux comtés du Bliesgau et du Saargau supérieur sont réunis sous le gouvernement du comte Folmar.

En 892, Ernstweiler est mentionné *in pago Bliesich-*

<sup>(1)</sup> BM, 1749. Walahon, frère d'Étienne (du Bidgau), qui à la fin du IX<sup>e</sup> siècle était comte du Wormsgau, fut en même temps abbé laïque de Hornbach, dans le Bliesgau. BM, 1937.

<sup>(2)</sup> MRUB, I, n<sup>o</sup> 134 : *in pago Blesinsi in comitatu Odacri comitis.*

<sup>(3)</sup> CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCXXI.



*gowe in comitatu Volcmari comitis* (1), et la même année, Folmar, comte de Saargau, et sa femme Bertha donnent des biens à Maurmunster (en Alsace) (2).

Ce comte Folmar est mort avant 995 ; à cette date et l'année suivante, Bertha se dit veuve et elle dispose de divers biens (3) qui lui viennent comme douaire de son époux, à Roden (*Rodena*), dans le Saargau inférieur, à Mutford et à Dalheim dans le Rizzigowe. Ces deux régions appartenaient à ce moment à Sigefroid et il est incontestable que Folmar avait des attaches avec la famille de Luxembourg. Frédéric, fils de Sigefroid, est présent à l'acte de Bertha de 996. Uda, fille de Frédéric, a été la seconde abbesse du cloître de Saint-Remi à Lunéville qui fut réformé par un second Folmar (4) ; Adalbéron III, de Metz, frère d'Uda, émet en 1060, une charte en faveur du monastère de Saint-Trond avec l'assistance des deux frères Folmar et Hermann (5), que nous retrouverons ci-après.

Le récit de la fondation de Saint-Remi de Lunéville me paraît avoir été mal interprété par Witte (6). Le texte porte qu'une dame noble, Uda, sœur de l'évêque de Metz, Adalbéron, a transporté en 1033 le monastère dans un manse qu'avait donné à Saint-Remi le comte Folmar le Vieux (*Folmarus senex*). Les membres de la famille ont tous ajouté leurs dons ; ce sont : le comte Godefroid, la

(1) *DD*, II, 326.

(2) *CROLIUS, Orig. Bip.*, 69, cité par WITTE, 1895, 84 ; charte perdue ; cf. PARISOT, *De domo*, 60, n. 5.

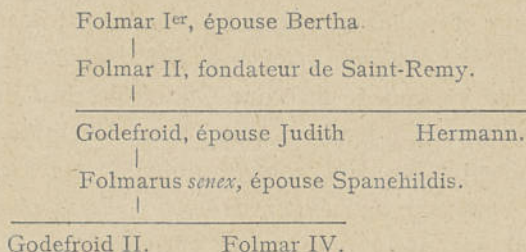
(3) *MRUB*, I, n<sup>os</sup> 270 (995, donation à Saint-Luduin de Metlach) et 273 (996, donation à Saint-Maximin).

(4) *SS*, XV, 782. Récit de la fondation de Saint-Remi de Lunéville.

(5) *Cartul. de Saint-Trond*, I, 20.

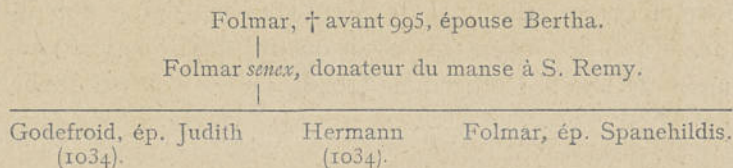
(6) *Jahrb. f. Lothr. Gesch.* (1895), 84-91.

comtesse Judith (le mari et la femme), le comte Folmar pour l'âme de sa femme Spanehildis; les comtes Folmar et Godefroid pour l'âme de leur père Folmar. Et comme en 1034 <sup>(1)</sup> les comtes Godefroid et Hermann, *Francorum comites*, établissent des religieuses dans l'abbaye et qu'une bulle de Calixte III cite ensemble les comtes Godefroid, Hermann et Folmar <sup>(2)</sup>, Witte, avec ces éléments, a dressé un tableau exact en partie :



On ne voit cependant en aucune façon pourquoi il fait de Folmar le Vieux qui avait donné le manse dans lequel est installée l'abbaye en 1033, le fils de Godefroid qui signe cette même année la charte d'Uda.

Je rectifie donc cette filiation de la manière que voici :



Il apparaît en tout cas que la dynastie des Folmar avait pris pied à Lunéville, dans le *Calvomontensis*, et comme au x<sup>e</sup> siècle il y a dans cette région d'autres comtes que les

(1) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCLXXXVI.

(2) PFLUGK-HARTUNG, I, 162 (1160).

Folmar, il faut admettre que cette possession leur est venue par suite d'une alliance. C'est probablement Bertha qui l'a apportée à son époux Folmar I<sup>er</sup>. Leur fille Richilde, qui épousa vers 987 le duc Thierry de Haute-Lotharingie, avait reçu en dot la terre d'Amance (1), dans le Nord du Chaumontois.

Des trois fils de Folmar II, Godefroid aura reçu le Bliesgau : en 1087, en 1098, en 1102, Godefroid II, son fils, en est le comte (2); il avait épousé vers 1087 Mathilde de Longwy (Matensis méridional), *quæ comiti de Castris peperit comitem Folmarum et sororem ejus Heluidem*.

Il est donc inexact de dire que Godefroid de Lunéville a acquis le Bliesgau par son union avec Mathilde; il est vrai, comme je l'ai déjà relevé, qu'Albéric (3) appelle Mathilde, *comitissa de Longui, Homborc et Castris*, mais on ne peut se laisser égarer par cette indication : elle est devenue par son mariage comtesse de Bliescastel, et le moine de Troisfontaines ne veut pas dire autre chose; on sera d'ailleurs peu disposé à admettre que le Bliesgau était sorti, on ne sait pourquoi, de la famille de Folmar pour y revenir par cette voie détournée.

Le second fils de Folmar II, nommé aussi Folmar, était devenu comte épiscopal de Metz (4), sans doute depuis l'accession de Gérard (qui avait occupé ces fonctions) au duché de Haute-Lotharingie (1048). On l'y voit en 1055,

(1) Cf. chapitre XXXIX.

(2) 1087, Henri IV donne à l'évêché de Spire l'abbaye de Hornbach, dans le Bliesgau (REMLING, *Speier-Urkundenb.*, I, 64. STUMPF, 2887 : *in pago Bliesengowe in comitatu Godefridi comitis*). 1098. *Comes Godefridus de Kastele* (MRUB, I, n° 395); 1102, REMLING, I, 73; STUMPF, 2946.

(3) ALBRIC., SS, XXIII, 851. J'ignore ce qu'il faut entendre par *Homborc*. Selon WIRTE, c'est Ober-Homburg dans le Niedgau.

(4) Voir chapitre XXIX.

en 1056, et il y a encore un comte Folmar de Metz en 1075.

D'autre part, Godefroid II, comte du Bliesgau et de Lunéville, fut appelé, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, à succéder dans le Nordgau alsacien au dernier représentant de la race d'Eberhard, qui s'y était perpétuée jusqu'en 1089 (1).

L'affinité des Folmar avec les Éberhard résulte de plusieurs faits : les parents de Bruno de Toul, qui devint le pape Léon IX, avaient fondé au sud de Saarbarg le monastère de Hesse (2); le fils de Godefroid II du Bliesgau porte le nom de Hugues, qui est caractéristique de la race du Nordgau ; Folmar du Saargau succède à Metz à Gérard, descendant de la même famille.

On a constaté d'autre part les liens qui les unissent à la famille de Luxembourg. Il demeure probable qu'Hedwige, femme de Sigefroid, était proche parente, peut-être sœur d'Adalbert, fils d'Eberhard IV du Nordgau, mais les attaches de Folmar I<sup>er</sup> (mort avant 995) avec les Sigefroid sont plus douteuses. Étant donné l'âge de Folmar, ce serait dans une génération antérieure qu'il faudrait les chercher ; or, nous ne connaissons pas le nom de l'époux de Cunégonde, mère de Sigefroid.

On verra plus loin que les Folmar du Bliesgau se

(1) SCHÆPFLIN, *Alsatia illustr.*, II, 480 et s.; 518 et s.

Un diplôme inédit de Henri IV (STUMPF, 2866, daté de 1085, mais douteux) remet à l'abbaye de Neuweiler, au nord-ouest de Strasbourg, trois parts de l'église de Hochfelden situé *in pago Nortguawe, testibus comite Volmaro, ejusdemque loci advocato et filiis ejus Gotfrido et Volmaro*. La chose s'explique parce que Neuweiler appartenait à l'église de Metz (SCHÆPFLIN, II, 223).

(2) Acte de Léon IX, vers 1050. CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCLXXXVII. Il rappelle ses oncles paternels Matfrid et Gérard dont la femme était Cuniza, et son propre frère Hugues.

retrouvent au XII<sup>e</sup> siècle dans le Chaumontois avec le titre de comtes de Lunéville (1).

Witte pense (2) qu'on peut accepter dans une certaine mesure l'assertion de Calmet (3), d'après laquelle l'évêque Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz aurait reçu d'Otton I<sup>er</sup> le *comitatus* du Bliesgowe. Cependant Henri IV, en 1087, donne l'abbaye de Hornbach à l'évêché de Spire (4); j'ai peine à croire qu'il en eût été ainsi si l'église de Metz avait réellement disposé du territoire

(1) Chapitre XXXIX.

(2) *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, 1895, 92.

(3) *Notice de la Lorraine*, I, 188.

(4) STUMPF, 2887; cf. p. 407, n. 2.

## CHAPITRE XXVII.

### *Le Saargau inférieur.*

Le Saargau inférieur, qui comprenait Sarrebruck, Saarlouis, Saarburg im Rheinland, a porté au x<sup>e</sup> siècle le nom de *comitatus Waldervinga*, tiré de Wallerfangen sur la rive gauche de la Sarre.

Il paraît avoir, à cette époque, été uni intimement à la partie voisine de la vallée de la Moselle, qui, depuis Thionville jusqu'en aval de Sierck, était appelée le *Rizzigowe*, *pagus Rezcensis*, désignation qui lui venait de *Riccium* (Ritzingen), ancienne station romaine près de Sierck. En 962, Egilolfus est comte *in comitatu Waldervinga in pago Rezcensi* (1).

Les localités indiquées dans le Rizzigowe sont Thionville (936), Dalheim (962), Frisingen (963), Haspelt (963), Everingen près de Rodemachern (963), Filsdorf (963), dont la plupart appartiennent au doyenné de Remich (2).

Du même doyenné faisaient partie Mutford, Burmerange et Puttelange.

En 909, Burmerange est cité *in pago Nedinse* (pour *Nidense*) *in comitatu Liutardi* (3); vers la même date,

(1) MRUB, I, n° 210. *Dalahem in Rezcensi pago in comitatu Waldervinga, cui Egilolfus comes praesesse videtur.*

(2) Cf. ELTESTER, MRUB, II, XXXII

(3) MRUB, I, n° 153.

Puttelange *in comitatu Liuthardi* (1). Liétard était en effet comte du Nitagowe au commencement du x<sup>e</sup> siècle.

En 996, Burmerange, en même temps que Dalheim, Mutford et *Druftlevinga* (?) sont placés dans le *comitatus Waldelevinga* (2).

On en tirera cette conséquence que le Rizzigowe, joint d'abord au *comitatus Nidensis*, fut compris plus tard dans le *comitatus Waldelevinga* du Saargau inférieur.

Tout ce pays, avec le Methingowe auquel il touchait au nord, avait été acquis, par le comte Sigefroid : Thionville (dans le Rizzigowe) et Morlange (hameau de Fameck) sont dits en 997 (3) et en 982 (4) : *in comitatu Sigefridi*, et il est donc assez vraisemblable que le comte Egilolfus de 962 fût le père de Sigefroid ou celui de sa femme Cunégonde.

Comme les possessions de Sigefroid étaient vastes, les expressions que l'on emploie pour désigner son ressort administratif sont variables : en 984, lorsqu'il remet par échange à l'archevêque de Trèves le village de Leuken (5) dans le *pagus* de la Sarre, l'acte ajoute : *in comitatu Bedensi*, ce qui ne s'explique que parce que Sigefroid était aussi devenu comte du Bidgau.

A ce moment, Sigefroid en avait cédé le gouvernement

(1) 907-908. *Public. de la Soc. du Luxembourg*, XVI, 22.

(2) *MRUB*, I, n° 273 : *in pago Moselensi in comitatu Waldelevinga ...Mudenforti... Dalheim... Burmeringa... Druftlevinga. Acta est hæc traditio publice in eodem comitatu in loco Wafeneshaut dicto.*

(3) *DD*, II, 678 (26 octobre 997) : *in villa Thiedenhoven dicta... in comitatu Sigefridi.*

(4) *Ibid.*, 325 (26 septembre 982) : *Morlinga et Lazehi in pago Mosal-gowe et in comitatu Sigefridi comitis.* Fameck, dont Morlange est une dépendance, est au sud de Thionville. Je ne puis identifier Lazehi.

(5) *MRUB*, I, n° 220 : *ex rebus mee proprietatis in pago Saroensi in villa qua dicitur Odovinesluica* (Leuken, au nord de Saarburg im Rheinland), *in comitatu Bedensi* (charte de Sigefroid, 17 septembre 994).

à son fils Giselbert, de même qu'il avait remis celui du Methingowe ardennais à son fils Henri : la charte de Bertha, veuve du comte Folmar du Bliesgau porte en effet : *in pago Moselensi in comitatu Waldelevinga cui Giselbertus comes preesse videtur* (1).

Quant au Saargau inférieur proprement dit, Otton III en 999, sans doute à la mort de Sigefroid, attribua à l'évêque de Metz (2) le château de Sarrebruck, avec ses dépendances, Völklingen, Quierscheidt et Wehrden.

Cependant, la famille de Sigefroid continua à en avoir l'investiture des mains du prélat. C'est ainsi qu'Adalbéron, son fils, qui fut prévôt de Saint-Paulin de Trèves, et qui, en 1008, s'empara de l'archevêché de cette ville (3), et le retint en dépit du roi jusqu'en 1015, s'intitule seigneur de Sarrebruck et de Sierck (4). Plus tard, le château est aux mains du duc Frédéric et quand à sa mort, en 1065, Henri IV en remet la disposition à l'église de Metz (5), l'acte porte que Sarrebruck est situé dans le comté de Folmar ; il s'agit du comte de Metz, vassal de l'évêque.

Judith, épouse d'Adalbert et probablement sœur de Sigefroid, avait pu, de son côté, disposer de biens situés dans le Saargau : Bethingen, Gerlevingen, Wehingen, Mondorf (6).

(1) MRUB, I, n° 273.

(2) DD, II, 742 : ...*castellum Sarebruca... cum predio Fulkelinga... et Quisneiscet et Warenta.*

(3) HIRSCH, *Heinrich II.*, II, 202 et s. ; III, 28.

(4) Les testaments d'Adalbéron n'ont pas la forme authentique (MRUB, I, n° 305, I, II, III, avec les dates de 1036, 1037), mais le contenu peut en être accepté.

(5) MRUB, I, n° 357 : *per interventum ducis Frederici, qui hec a nobis in beneficio tenuit... castellum Sarebrucca dictum in pago Sargowe situm, S Stephano et Metensi episcopo Adalberoni tertio in comitatu Folmari situm, firmiter habendum tradidimus.*

(6) *Ibid.*, n° 303 (vers 1030); cf. ci-avant, p. 335, n. 2.



A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le comté de Sarrebruck passe à un comte Sigebert, mentionné en 1080 dans un diplôme de Henri IV (1) qui lui remet Wadgassen; il y implanta sa dynastie; son origine est fort contestée. On a cru, sans motif, que Sigebert était un frère du duc Frédéric; Witte voit en lui un descendant d'Adalbert et de Jutta (2).

Une partie du Saargau inférieur a porté le nom de *Rosselgowe*, emprunté à la Rossel, affluent de gauche de la Sarre. Le *pagus Rosalinsis* se rencontre dès 777; le Roslohgowe en 888 (3); un diplôme d'Otton I<sup>er</sup> fait allusion aux possessions de Saint-Remi de Reims *in pago Roslinse in comitatu Blisinse* (4), ce qui semblerait indiquer qu'à cette époque et avant l'avènement de Sigefroid, les deux comtés du Bliesgau et du Saargau inférieur étaient réunis, peut-être sous Odacer.

Un diplôme de Henri III pour Saint-Étienne de Metz place Sarrebruck *in comitatu Happinhacha in pago Rosselgowe* (5); je n'explique pas le nom de *Happinhacha*.

(1) MRUB, I, n° 377: *fideli nostro Sigeberto villam nomine Wadegozingen... in pago Sargauwe et in comitatu ejusdem Sigeberti*. Sigebert eut pour fils Winither, évêque de Worms (1087) et Sigebert qui fut père d'Adalbert, archevêque de Mayence, de Bruno, évêque de Spire, et des comtes de Sarrebruck, Sigebert et Frédéric, cités en 1118 (GUDEN, *Codex Maguntinus*, I, 119).

(2) *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, 1893, 73 et s.

(3) CROLLIUS, *Orig.-Bipont.*, I, 55.

(4) DD, I, 237, 9 septembre 952.

(5) MRUB, I, n° 323.

## CHAPITRE XXVIII.

### *Le Nitagowe.*

Le *Nitagowe*, qui tirait son nom de la Nied, affluent de la Sarre, était borné au nord et à l'est par le Saargau, à l'ouest par le Metensis et le Rizzigowe, au sud par le Salinensis.

Au commencement du x<sup>e</sup> siècle, le comte de ce territoire est Liétard (*Liutardus*, *Liuthardus*, *Letardus*); un diplôme de Charles le Simple (911) en faveur de l'église de Cambrai (1) cite Lestorphem, c'est-à-dire Linstroff (Sarreguemines, Gros-Tenquin) *in pago Indensi* (lisez *Nidensi*), *consentiente Letardo fideli nostro ejusdem pagi venerabili comite*.

On a vu, au chapitre précédent, que Liétard avait également sous sa direction le Rizzigowe : Burmerange et Puttelange sont cités en 907-909 *in comitatu Liutardi* et Burmerange en 909 *in pago Nedinse*.

Un acte de 996, qui a été également rappelé et qui mentionne Dalheim, Mutford et Burmerange dans le comté de Wallerfangen où dominait alors Sigefroid, nous apprend que la localité dite *Wafeneshaut* était située dans

(1) LEGLAY, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n<sup>o</sup> 1  
M. PARISOT, 584, n. 1, a commenté cet acte.

le même comté. *Wafeneshaut* me paraît devoir être identifié avec Woimehaut, près de Rémilly, sur la Nied française<sup>(1)</sup>. Il en résulterait que le Nitagowe était alors réuni aux autres possessions de Sigefroid, et la chose semble vraisemblable. En effet, Adalbert et son épouse Jutta, qui était sœur de Sigefroid, possédaient dans cette région des biens importants; ils y fondèrent l'abbaye de Bouzonville<sup>(2)</sup>, à laquelle dans la suite leur fils Gérard remit le ban forestier qu'il détenait dans le Niedgau jusqu'à la Sarre<sup>(3)</sup>.

Tout paraît indiquer qu'Adalbert y avait exercé le *comitatus*, et j'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer qu'un fils d'Adalbert succéda dans le comté de Longwy au comte Liétard qui paraît un descendant de Liétard du Niedgau, de même que dans le Niedgau un fils d'Adalbert reprend la succession de ce même Liétard. Ces faits s'expliquent par la circonstance que des deux filles de Liutgarde de Verdun, l'une avait sans doute épousé un ascendant de la lignée d'Alsace et l'autre un ascendant de la lignée de Liétard, et qu'à l'extinction de cette dernière branche, la première lui fut substituée.

La maison ducale de Haute-Lotharingie qui descendait d'Adalbert et de Jutta conserva le Nitagowe. Thierry, fils du duc Gérard (1048-1070), échangea avec l'évêque

(1) *Wafeneshaut* est encore cité dans la donation de Friderundis (ci-avant, p. 397, n. 1).

(2) CALMET, III<sup>2</sup>, pr. LXXX. Il résulte de la confirmation des biens de Bouzonville en 1179 par Alexandre III (CALMET, VI<sup>2</sup>, pr., XL) qu'Adalbert et Jutta lui avaient remis des biens à Wallerchen, Brettnach, Hecklingen, Filsdorf; tous ces villages se trouvent aux environs de Bouzonville.

(3) *Ibid.*, VI<sup>2</sup>, XLII : *jus etiam bannense, quod patres ejus tenuerunt, in pago Niden, a loco qui dicitur Sucnefurt, usque Sara fluvium... concessit (comes Gerardus).*

Adalbéron de Metz le monastère de Bouzonville contre le château de Commercy (1), mais il en garda l'avouerie, ce qui montre qu'il était encore maître du territoire.

(1) CALMET, III<sup>2</sup>, pr., LXXXI. Il ne faut pas confondre le *Niddagau* (sur la Nied, affluent du Mein) avec le *Nitagowe* lotharingien; Walahon, frère d'Étienne, comte du Wormsgau, du SpeiERGau, de l'Enzgau, fut aussi comte du Niddagowe (DRONKE, *Codex dipl. Fuld.*, n° 635 [890]; cf. STEIN, *König Konrad I.*, 141-143).

---

## CHAPITRE XXIX.

### *Le comté de Metz.*

Le traité de Meerssen désigne sous le nom de *comitatus Moslensis* le territoire dans lequel était situé Metz, et que, par une concession sans doute assez pénible, Charles s'était résigné à abandonner à son frère Louis : *civitatem Mettis cum abbatia S. Petri et S. Martini et comitatu Moslensi*.

Il faut se garder de croire toutefois que le *pagus Moslensis*, souvent mentionné dans les chartes, coïncidât avec le comté messin; c'était bien plutôt une appellation géographique qui embrassait toute la région arrosée par la Moselle, et les localités qui y sont indiquées s'échelonnent depuis Rûbenach (*Ribiniacus*) à l'ouest de Coblençe, jusqu'en amont de Metz : Jussy (*fussiaca*), Ars (*Arcus*), Cheminot (*Caminetum*); sur la rive gauche du fleuve elles sont semées dans la plus grande partie du Methingowe (1).

Sous Louis le Débonnaire, Adalbert avait été comte de Metz : 839. *Adhelbertus Metensium comes*; il avait reçu du roi des domaines dans le Wormsgau et le *Kuningessundra* (rive droite du Mein, à son embouchure); plus tard, fidèle de Lothaire I<sup>er</sup>, il commanda son armée austrasienne : de là son titre : *dux Austrasiorum*; il fut vaincu en 841 par

(1) Sur le *pagus Moslensis*, voir la carte de MENKE, tab. 32.

Louis le Germanique et périt sur le champ de bataille (1).

Faut-il, avec MM. Parisot et Chatelain (2), lui donner pour successeur Adalard? Je ne vois pas sur quelle autorité repose cette assertion. Hincmar, qui nomme à plusieurs reprises (3) ce personnage, le signale comme envoyé royal, mais il ne dit pas où il était comte; l'expression *pagus Moslensis*, appliquée à son territoire, n'est en effet aucunement décisive, et quand, le 24 juin 880, Louis donna à l'abbaye de Fulda la villa de Berg *in pago Moslensi in comitatu Adalardi* (4), il peut être question, comme le dit M. Parisot (5), de Berg dans le cercle de Berncastel, ou de Berg dans le cercle de Saarbùrg, mais les deux localités sont tréviriennes et non messines. De même lorsque d'un passage de Régino (6), où l'on voit l'archevêque de Trèves Bernulf résister en 882 aux Normands, avec l'aide de l'évêque Wala de Metz et du comte Adalard, on tire la conclusion que ce dernier était comte de Metz, c'est se hasarder un peu : le combat a lieu près de Remich et le rôle d'un comte trévirien (du Bidgau) paraît tout naturel dans la circonstance.

Ajoutons qu'Adalard fut abbé laïque d'Echternach (de 878 à 890), ce qui le replace encore dans la même région (7).

D'autre part, en 886, un comte Segoldus signe un acte

(1) NITHARD, *SSRG*, 21, 24. *Ann. Hildesh.*, SS, III, 44, 45; *Necrol. Wirzib., Forschungen*, VI, 116; cf. DÜMMLER, I, 126, n. 3; 151, n. 3; *BM*<sup>2</sup>, 932 (903); PARISOT, 20, 693.

(2) PARISOT, 413, 449, 461, 693; CHATELAIN, *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 82.

(3) HINC MAR, *Ann. Bertin.*, *SSRG*, 119, 123, 130.

(4) *BM*, 1527.

(5) PARISOT, 425, n. 2.

(6) REGINO, *SSRG*, 119.

(7) *SS*, XIII, 739, XXIII, 31; cf. ci-avant, p. 394.

de l'évêque Robert (1) : *actum Metis publice... Robertus episcopus. Signum Segoldi comitis.*

Pendant les années qui suivent, le Messin semble avoir appartenu à la famille des Matfrid, qui à ce moment sont au faite de leur puissance, et le comté de Metz, ainsi que je l'ai indiqué au chapitre XVIII, paraît alors s'être étendu sur le Rizzigowe et sur toute la partie de la Woèvre qui conserva le nom de Methingowe ou de *Matensis*.

Lorsque Zwentibold en 897 confisqua les biens de ses adversaires Étienne, Odacer, Gérard et Matfrid, il partagea leurs terres entre ses fidèles, mais il se réserva le monastère d'Oeren près de Trèves et celui de Saint-Pierre de Metz (2) : l'un des quatre alliés avait donc été maître de Metz. Le Bidgau était à Étienne; Odacer était comte du Bliessgau; restent Gérard et Matfrid.

C'est à Metz, en 906, que Louis l'Enfant, d'abord réconcilié avec les deux rebelles, prononça leur bannissement (3). Matfrid rentra en grâce sous Charles le Simple; on le trouve cité en 926 dans le *pagus Melensis* (4) où son fils Adalbert lui succéda.

L'abbé Chatelain qui, dans son mémoire sur le comté de Metz, reconnaît qu'en 886 le comte de Metz était encore un fonctionnaire royal (5), essaie d'établir que dès

(1) *Hist. de Metz*, III, 47.

(2) REGINO, 144 : *terram quam prefati tenuerant inter suos dividit, monasterium ad Horrea et monasterium sancti Petri quod Mellis situm est, sibi reservans.*

Le *Libellus de rebus Treverensibus* (SS, XIV, 104, de valeur minime) confirme qu'Arnulf avait donné aux comtes Gérard et Matfrid les abbayes de Saint-Pierre de Metz, de Saint-Maximin et d'Oeren.

(3) REGINO, 152 : *rex Mediomatrici venit ibique in publico conventu Gerardum atque Matfridum proscriptione dampnavit.*

(4) *MRUB*, I, n° 165; cf. chapitre XVIII, p. 349.

(5) Un diplôme de Charles le Gros (886) est donné à Metz *in palatio nostro* (CHATELAIN, p. 82); le palais n'était donc pas encore épiscopal.

le commencement du x<sup>e</sup> siècle l'évêque avait reçu la concession du *comitatus*. Rien ne prouve, à mon sens, qu'il en fut ainsi; Otton I<sup>er</sup> mentionne encore en 960 le *comitatus Metensis* à propos de Borny (1).

Sans doute dès l'époque mérovingienne les immunités n'avaient pas été marchandées à l'église Saint-Pierre; Charlemagne les avait confirmées le 22 janvier 775 (2), en stipulant que les hommes libres de l'église demeureraient justiciables devant les officiers royaux de tout ce qui concernait le service militaire, la garde et la construction des ponts.

Il est possible que Louis l'Enfant, à la disgrâce de Matfrid, conféra à l'évêque le pouvoir dans la ville; on constate vers cette époque l'existence de *ministeriales* épiscopaux : tel fut Adelboldus sous l'évêque Wigeric (917-927) : *familiari nostro Adelboldo gubernacula urbis post nos regente* (3); tels *Hamedeus, comes palatii*, cité de 933 à 949 (4), dont l'autorité s'exerça même sur l'abbaye de Gorze (5); Thietbertus, avec le même titre, de 950 à 966 (6); Immo (977), Zendealdus (987) (7).

Peut-être aussi une petite portion du territoire avait-elle été démembrée; en 910 et 914, deux actes (de la reine Richilde, veuve de Charles le Chauve, et de l'abbé Wige-

(1) *DD*, I, p. 290.

(2) *BM*<sup>2</sup>, 178 (174).

(3) *MRUB*, I, n<sup>o</sup> 288, avec la date inexacte de 1011; cf. *Verbesserungen*, p. 823.

(4) *Histoire de Metz*, III, pr., 60, 61; *CALMET*, II<sup>2</sup>, CCII, CXCIV.

(5) *Vita Johann. Gorz.*, SS, IV, 368.

(6) *CALMET*, II<sup>2</sup>, CXCVIII (*Actum Mettis*, 950). Je ne sais pourquoi Wichmann (*Jahrb.*, III, 163) dit que Theudebert n'apparaît comme *comes palatii* qu'en 967; il l'assimile au comte du Saulnois.

(7) *Cartulaire de Gorze*, n<sup>os</sup> 112 et 116 (d'après SAUERLAND, *Immunität von Metz*). Voir aussi ci après, p. 433.



ric) mentionnent Faily, au nord-est de Metz, et Longeville, à l'ouest de Metz : *in comitatu Gerbercinsse* (1). L'expression est difficile à interpréter ; faut-il entendre : le comté de Gerbert ?

Quoi qu'il en soit, le comté messin n'avait pas disparu, et Adalbert, fils de Matfrid, en avait hérité. L'indice du fait se trouve dans la charte d'Adalbéron I<sup>er</sup> en faveur de l'église Saint-Arnoul, où il signe le premier avant le comte du palais Hamédée (2). Il était en même temps abbé laïque de Gorze (3), et si son nom ne figure pas au bas de l'acte par lequel Adalbéron, en 933, réforma ce monastère (4), c'est que la mesure était prise surtout contre lui.

Mais lorsqu'en 944 Adalbert eut été tué, la dislocation du grand comté messin s'opéra (5).

La partie septentrionale du Methingowe se trouve en 960 aux mains de Godefroid de Verdun, qui d'ailleurs ne le gardera pas longtemps ; on a vu qu'en 963 Sigefroid (du Saargau inférieur) acquiert par échange le château de Luxembourg et que désormais toute la région voisine va lui appartenir ; la facilité même avec laquelle il y fut substitué à Godefroid prouve que celui-ci n'y avait pas de profondes racines ; il y avait été introduit provisoirement en sa qualité de neveu de Liutgarde, veuve d'Adalbert.

Dans la partie occidentale, que l'on appellera plus spé-

(1) *Hist. de Metz*, III, pr., 53 : *in comitatu Gerbercinsse in Langeivilla*. M. PARISOT, 689, n. 7, y voit Longeville, village détruit, près de Delme, dans le Saulnois, ce qui ne s'accorde pas avec les indications de la charte de Wigeric (*ibid.*, 55) : *in villa Fadilico* (Faily) *in pago Metense in comitatu Gerbersince sive ibi prope in fine Vermiacca* (Vrémey) ; cf. DE BOUTELLER, 148 : Longeville-lez-Metz.

(2) 942. CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CLXXXVIII.

(3) *Hist. de Metz*, III, pr., 57 ; cf. ci-après, p. 426 et s.

(4) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CLXXVI.

(5) Cf. ci-avant, p. 352.

cialement le Matensis, Liétard, probablement époux d'une fille d'Adalbert et de Liutgarde, apparaîtra en qualité de comte en 966.

Thionville et le nord du Rizzigowe ont passé à Sigefroid et forment pour lui le trait d'union entre son primitif comté du Saargau inférieur et son acquisition luxembourgeoise.

Mais à l'est et au sud-est de Thionville et en même temps dans le nord du *pagus Mettensis* proprement dit s'est constitué un comté de Yutz, *comitatus Judicii*, cité en 960 (1), en 973 (2) et encore en 1070 (3), mais sans que le titulaire en soit nommé. Cette circonstance me porte à croire que c'était un comté épiscopal et peut-être est-il identique au *comitatus* de Gerbert.

Les localités mentionnées dans le comté de Yutz, où s'était tenu en 844 un concile, sont : Pierrevillers, Amanvillers, Semécourt, au nord ouest de Metz et certainement dans l'ancien *Metensis*; Daganeid, appelé ailleurs Daganem; sur la Moselle (Dauheim, village ruiné près de Cattenom); enfin en 1070 *Cunthem*, c'est-à-dire Cattenom, au nord-est de Thionville et de Yutz.

Il ne semble pas trop hardi de croire qu'en même temps, c'est-à-dire à partir de 944, l'autorité de l'évêque fut officiellement reconnue sur le restant, fort restreint d'ailleurs, du territoire messin.

L'opinion dominante est que le transfert du *comitatus* date de 960. Elle a été soutenue par Meurisse, qui invoque

(1) *DD*, I, 289 (3 juin 960) : *Petrevillare et Villare atque Seimaricurtem in comitatu Judicii*.

(2) *DD*, II, 64 (21 avril 973) : *villa Daganeid sita super fluvium Mosella in pago Mosunsi et in comitatu Judiciacensi*.

(3) *Analectes p. serv. à l'hist. eccl.*, XVI, 9 : *aliud predium in pago Rociensi (lisez Rescensi) in comitatu Judicii in villa Cunthemi*.

un passage de la *Chronique de Prâillon* (du xv<sup>e</sup> siècle), d'après laquelle Otton I<sup>er</sup> aurait fait cette collation à Adalbéron I<sup>er</sup>. Le diplôme n'a jamais été vu (1).

Ce qui est incontestable, c'est que depuis le milieu du xi<sup>e</sup> siècle l'influence de la race de Wigeric sur le pays messin est prépondérante. Trois évêques se succèdent : Adalbéron I<sup>er</sup>, fils de Wigeric (de 929 à 964); Thierry I<sup>er</sup>, cousin du duc Thierry, fils du comte Frédéric et frère du duc Frédéric I<sup>er</sup> de Haute-Lotharingie, de 964 à 984; Adalbéron II, fils du duc Frédéric I<sup>er</sup>, de 984 à 1004.

Tout porte à croire qu'Adalbéron I<sup>er</sup> avait confié les fonctions de comte de Metz à son frère Frédéric, qui intercède plusieurs fois pour les églises messines (2) et que son successeur Thierry conserva de même l'avouerie de ces établissements.

On en a la preuve dans les événements qui s'accomplirent au début du règne de Henri II; Adalbéron II était mort en 1004 et le roi voulut lui donner pour successeur son neveu, le fils du duc Thierry, appelé aussi Adalbéron; comme il était encore enfant, on lui avait désigné pour tuteur un frère de la reine Cunégonde, Thierry, fils de Sigefroid de Luxembourg; fort de son alliance avec la famille royale, ce Thierry ne tarda pas à usurper le siège épiscopal (entre le 14 mai et le 7 juillet 1005) (3). Or, cette même année on voit cité comme comte de Metz, Gérard, beau-frère de Thierry (4), et l'on constate ainsi que la

(1) CHATELAIN, 118; WICHMANN, *Fahrb.* III, 167 (*Adalbero*), accepte la date de 960.

(2) PARISOT, *De prima domo*, p. 125. *Regesta*, 942, 952, 952, 959, 960, 962, 965 (?), de plus la charte d'Hedwige, veuve de Gislebert pour Gorze (939 ou plutôt 965).

(3) Cf. HIRSCH, I, 360, 535.

(4) ALPERTUS, *De diversitate*, SS, IV, 702 : *Gerardus comes Mosellensis*; ALBRIC., XXIII, 779.

substitution d'un évêque de la maison de Luxembourg à l'évêque de la maison de Verdun avait eu pour conséquence immédiate le transfert du comté épiscopal à un personnage de la même race : ce fait vient à l'appui de ma proposition relative à l'attribution de la dignité comtale de 959 à 1005 aux ducs de Haute-Lotharingie.

Le comte Gérard, qui paraît avoir été le petit-fils d'Eberhard du Nordgau et d'une fille de Liutgarde de Verdun et d'Adalbert de Metz, avait épousé Éva, fille de Sigefroid; il fut mêlé dans une assez large mesure aux événements qui se déroulèrent en Basse-Lotharingie dans le premier quart du XI<sup>e</sup> siècle; c'est lui qui reçut de Godefroid du Luihgowe la garde d'Aspel et de Heimbach, et qui fut en 1017, battu par Godefroid I<sup>er</sup>, duc de Basse-Lotharingie; son fils Sigefroid perdit la vie dans ce combat. Lui-même vivait encore en 1020.

Pendant qu'il exerçait à Metz les fonctions comtales, Henri II concéda à l'église épiscopale une grande forêt limitée par la Seille, la Nied française, la Nied allemande et la Moselle, et couvrant par conséquent le territoire de l'ancien *pagus Mettensis* qui s'étendait entre Metz et le Nitagowe (1).

Gérard, qui ne laissa pas de fils, eut pour successeur son frère Adalbert, époux de Jutta, sœur de Sigefroid; Albéric mentionne les donations que ces deux comtes de Metz firent aux églises (2).

Des deux fils d'Adalbert, Gérard et Adalbert, c'est vrai-

(1) *DD*, III, 483; cf. CHATELAIN, 117.

(2) *Chron. S. Benigne de Dijon*, 395 : *Simili modo Albertus Metensis dedit villam quam dicunt Wlfere curtem* (Vrécourt, dans le Saulnois), cité par l'éditeur d'ALBÉRIC; cf. PARISOT, *De domo*, 30.

ALB., XXIII, 785 : *Albertus, comes Metensis, et dux Gerardus, filius ejus, multa contulerunt ecclesiis.*

semblablement Gérard qui fut ici leur successeur; car Adalbert était comte de Longwy. On sait qu'il fut créé duc de Basse-Lotharingie par Henri III et qu'il périt en 1048 dans une bataille que lui livra Godefroid le Barbu.

Son frère ou son neveu Gérard obtint le duché après lui et depuis ce moment le comté de Metz lui échappa pour passer à la lignée des Folmar du Bliessgau et du Saargau supérieur.

En 1046, à la mort de l'évêque Thierry I<sup>er</sup> de Metz, son neveu Adalbéron III, frère du duc Frédéric (de Basse-Lotharingie) et petit-fils de Sigefroid, avait été promu à la dignité épiscopale. Il existait certainement des liens de famille entre les descendants de Frédéric et les Folmar.

On voit à Metz, en 1055, un premier comte Folmar <sup>(1)</sup>, puis ses successeurs, Folmar II (1078, 1090) et Folmar III (1111, 1112, 1121).

(1) *Hist. de Metz*, III, 91 (1055): *actum Gorzie sub præsule Metensi Adalberone, abbate Heinrico, comite Folmaro.*

CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCCXI, fondation de l'église d'Augny, près de Metz (1055): *favente Folmaro comite omnique nostri palatii senatu*, et de même en 1058 pour le monastère de Saint-Clément, en 1063 pour celui de Saint-Arnoul, en 1073, au sujet d'un différend entre les abbayes de Saint-Arnoul et de Bouxières. Cf. WITTE, VII, 89.

En 1075, l'évêque Hermann fait écrire: *quæ omnia acta sunt per donationem nostræ manus atque Folmari comitis nostræ urbis. Signum Folmari comitis Metensis. S. item alterius Folmeri comitis.*

En 1078, le comte Folmar II qui avait pris le parti de Henri IV fut excommunié par son évêque Hermann et par le pape Grégoire VII. Au milieu des péripéties du conflit dont l'évêque eut maintes fois à souffrir, Folmar II sut se maintenir. On le voit en 1090 collaborer au dernier acte de l'évêque en faveur de Saint-Clément (MEURISSE, 378; WITTE, p. 91).

---

## CHAPITRE XXX.

### *La Charpeigne.*

La Charpeigne ou Serpaigne, *pagus Scarponensis*, pour laquelle on trouve aussi la forme abrégée *Scarmis* (1), devait son nom à la station romaine de *Scarpona* (à Dieulouard, sur la Moselle, au sud de Pont-à-Mousson).

Elle s'étendait au sud de Metz, depuis Ars-sur-Moselle, qui semble avoir été sa limite extrême (2), jusqu'aux comtés de Toul et du Chaumontois, c'est-à-dire jusqu'à Liverdun. Son territoire, fort restreint sur la rive droite de la rivière, touchait à l'ouest au Verdunois; l'abbaye de Gorze, fondée au VIII<sup>e</sup> siècle par l'évêque de Metz Chrodegang, y était située, mais elle avait été rattachée dès l'origine à l'évêché de Metz, et ce furent les comtes de Metz qui en eurent l'avouerie; c'est le cas pour Adalbert († 944) et pour les comtes du palais Hamédée et Sendebald (3).

(1) Diplômes de Zwentibold, 895, BM., 1906, et de Charles le Simple, 896 (*Hist. de Metz*, III, 50) : *in pago Skarminse*.

(2) LONGNON, *Atlas*, texte, 117; cf. DE BOUTEILLER, *Dict. topogr. du dép. de la Moselle*, 10 : 881. *Arx in pago et comitatu Metense*; 889. *Arcus in pago Mosellensi in comitatu Scarponense*; 892. *Arcus in comitatu Metensi vel Scarponensi*.

(3) Cf. le privilège de l'évêque Advence pour Gorze, 863 (CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CXXXVII), où il mentionne la restitution de l'abbaye qui a été faite au siège épiscopal par Lothaire II.

Pour Adalbert, *Vita Johannis Gorz.*, SS, IV, 347 : *Possessionum quidquid exterius fuerat, Adelbertus comes... ex beneficio episcopi cui militabat...*

Le premier comte mentionné dans le *Scarponensis* paraît être *Bernerus*, 882; toutefois, l'acte qui le nomme inspire quelque doute : il porte *in pago Scarponensi in comitatu Berneri in villa Hodingas super fluvio Alsoncia* (1). L'Alsoncia ou Alzette ne coule pas dans cette région.

Un diplôme de Zwentibold, 895, cite *in pago Scarmis* (2) le comte Erenfridus probablement identique à l'Irenfridus du Bliesgau (888) (3).

Charles le Simple introduisit dans la Charpeigne son gendre Erlebaldus, déjà comte du *Castricius* (4). Un échange de 912, opéré entre l'abbaye de Gorze et le fidèle Érembert, et portant sur des biens du *Scarponensis*, est fait : *in Scarponna, mallo publico*, avec l'intervention du comte Erlebaldus (5).

Il est mentionné également, en 916, dans l'acte par lequel le roi confirme à Saint-Mihiel Bouconville sur le Mad (au nord-est de Commercy) *in pago Scarmensi*, et Gillamont *in pago Segintinse*, à la prière des comtes Ricuin et Erleboldus (6). Ricuin était comte du Saintois, Erleboldus de la Charpeigne et probablement aussi du Saul-

*tenebat*; cf. *Hist. de Metz*, III, pr., 57 (922); *Cart. Gorziense*, n° 77, cité par PARISOT, 501, n. 4.

Pour Hamédée, SS, IV, 368 : *possessio erat monasterii longe jam retro tempore beneficii nomine ad comitem quendam palatii Hamedeum devoluta*; cf. *Mirac. S. Gorgonii*, *ibid.*, 243.

Pour Sendebaldus, *Cart. de Gorze*, 112 à 116, d'après SAUERLAND, *Immunität von Metz*.

(1) *Histoire de Metz*, III, 43.

(2) BM, 1906.

(3) *Ibid.*, 1749; cf. ci-avant, p. 404.

(4) Cf. les chapitres XII et XXIII.

(5) *Hist. de Metz*, III, 53-54.

(6) DE L'ISLE, *Histoire de Saint-Mihiel*, 441 : *in pago Scarmensi super fluvium Maticum villam que dicitur Bocconis villa, et in pago Segintisse Gistodimonte*.

nois qui, à ce moment, devait y être réuni; c'est ce qui résulte d'une charte de l'abbé Wigeric de Gorze donnant à l'abbaye l'église de Moivron *in pago Salinensi in comitatu Scarponensi* (1).

Un diplôme de Conrad II indique, en 1028, le comté de *Richianus* (Ricuin) *in pago Scarponensi* (2); il n'est pas probable que ce soit le même personnage qui, en 1044 et en 1052, était comte dans le Saintois (3).

Le Ricuin de la Charpeigne était sans doute parent de l'évêque Udon de Toul, dont la famille paraît avoir eu une origine ripuaire.

En 992, Otton III avait donné une forêt sur l'Ahr, dans le comté de Bonn, à ses fidèles les frères Sigebodo et Ricuin (4). En 1064, un comte Sigebodo est dit frère de l'évêque Udon de Toul (5). Or, Udon, qui était né vers 1019 et qui devint évêque en 1052, était le fils d'un comte ripuaire Ricuin (6).

Un acte du prélat, daté de 1057 et relatif à Varangéville dans le Chaumontois a comme premiers signataires, outre un comte Henri, frère d'Udon, Louis (de Mousson-Bar) et son frère Thierry, évidemment des proches (7).

Pont-à-Mousson devenu la place la plus importante de la Charpeigne était, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, aux mains de

(1) *Histoire de Metz*, III, pr., 55; ci-après, p. 442.

(2) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., 256.

(3) Plusieurs Ricuin sont mentionnés au IX<sup>e</sup> siècle; cf. PARISOT, 137, n. 2 : Il serait dangereux de vouloir rattacher à l'un quelconque de ces personnages les Ricuin du X<sup>e</sup> et du XI<sup>e</sup> siècle.

(4) DD, II, 504.

(5) LACOMBLET, I, n<sup>o</sup> 201, diplôme de Henri IV.

(6) STEINDORFF, II, 139.

(7) VIELLARD, *Documents pour servir à l'histoire de Belfort*, 121, n<sup>o</sup> 72 : *S. Ludovici comitis et filii ejus Theodorici. S. Henrici comitis fratris domini Udonis presulis* (1057).



Louis qui avait épousé Sophie de Bar; on s'est demandé lequel des deux époux en avait eu l'héritage. M. Parisot incline à croire que dès avant 1028, date du diplôme de Conrad II qui signale Ricuin, la Charpeigne avait été partagée entre ce personnage et le père de Sophie, Frédéric II (1).

Il est possible en effet d'admettre, ainsi qu'on le verra au chapitre XXXV, que dès le commencement du XI<sup>e</sup> siècle, la Charpeigne ait été subordonnée au Barrois, mais elle n'en avait pas moins conservé des seigneurs portant le titre de comtes, qui descendaient des anciens maîtres du territoire.

Le comte Ricuin de 1028 paraît déjà en 1019 dans une transaction faite par l'évêque Berthold de Toul et l'un de ses vassaux; il est indiqué comme fils du comte Louis, père d'un autre Louis et frère de Thierry (2).

Ce deuxième Louis, fils de Ricuin, est probablement le futur époux de Sophie. Laurent de Liège, en rapportant son mariage, le nomme Louis de Mousson (3); en 1044, il possédait aussi Montbéliard (4) (Alsace méridionale), mais

(1) *De prima domo*, 62.

(2) *Gallia christian.*, XIII, pr., 462 : *S. Riquini comitis. S. Luduici comitis patris ejus, item Luduici filii ejus. S. Theoderici fratris ejus.*

VIELLARD, p. 23, *Tableau*, a compris autrement les rapports de parenté des signataires. Pour lui Louis est père de Ricuin, de Louis et de Thierry, et Louis de Montbéliard est fils de Thierry. A l'appui de cette interprétation, il invoque (p. 10-13 et 147) une charte non datée de Mathilde, *ancilla ancillarum Christi*, en faveur de l'abbaye de Heiligkreuz, à Woffenheim; il y est question d'une comtesse Hildegarde, mère d'un comte Louis, dont il fait une sœur de Léon IX et la femme du comte Thierry : assertions gratuites.

(3) SS, X, 492. *Sophia data est Ludovico de Montione comiti*; cf. ALBRIC., SS, XIII, 784 : *comitissa Barri Ducis Sophia, quæ comiti Montionis Ludovico peperit Theodericum*, et le privilège de Léon IX, 1051, pour Saint-Dié : *Signum Ludovici comitis de Montione* (CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCXCV).

(4) HERMANN. AUG., SS, V (1044).

on ignore d'où lui vint l'acquisition de cette seigneurie, ainsi que de celle de Pfirt (Ferrette).

J'essayerai d'établir en traitant du Barrois que cette série de comtes de la Charpeigne peut encore être prolongée en arrière, et que Louis I<sup>er</sup> eut sans doute pour prédécesseur son père Thierry, qu'un acte de 1006 signale comme *comes de comitatu Barrense*; il faut entendre non pas comte de Bar, mais comte dans le comté du Barrois, c'est-à-dire à Mousson, qui faisait dès lors partie intégrante de ce *comitatus*.

On aura de la sorte :

Thierry, cité en 1002 et en 1006 ;

Louis I<sup>er</sup>, cité en 1019, date à laquelle il avait, ce semble, cédé le pouvoir effectif à son fils Ricuin ; Louis I<sup>er</sup> vivait encore toutefois en 1022 ;

Ricuïn, cité en 1019 et en 1028 ;

Louis II, comte de Mousson, devenu comte effectif de Bar par son mariage avec Sophie, mort en 1071.

---

## CHAPITRE XXXI.

### *Le comté de Toul.*

Le petit comté de Toul ne paraît guère dans les sources avant la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Le 1<sup>er</sup> novembre 891, Arnulf dispose de manses situés dans le *pagus Tullensis* et le comté de Hugues<sup>(1)</sup>. Ce comte Hugues est indiqué la même année dans le Saintois<sup>(2)</sup>.

Un acte faux attribué à Louis l'Enfant mentionne un comte Magnetius, qui par son rôle semblerait être le comte de Toul<sup>(3)</sup>.

Benoît Picard<sup>(4)</sup> raconte que l'évêque Drogon (907-922) ne réussit à prendre possession de son siège que grâce au comte Gérard, qui l'introduisit dans la ville. M. Parisot fait remarquer<sup>(5)</sup> que ce récit est de pure fantaisie. Witte a cru pouvoir identifier ce Gérard avec le frère de Matfrid<sup>(6)</sup>.

Les évêques de Toul furent de bonne heure dotés du *comitatus*. Waitz, en se fondant sur les termes d'un diplôme de Henri I<sup>er</sup>, admettait qu'il en fut ainsi

(1) *Mittheil. öster. Gesch. Forschung.*, XV, 371; cité par PARISOT, 498, note.

(2) BM, 1815, 9 octobre 891.

(3) 906. BOUQUET, IX, 372. BM, 1981.

(4) *Hist. de Toul*, 299 et s.

(5) PARISOT, 570.

(6) *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, V, 38.

dès 927 <sup>(1)</sup>; c'est ce que la tradition avait établi au temps de Léon IX : ce pape confirme aux prélats le *comitatus* que Gauzlin (922-962) a reçu du père de l'empereur Otton <sup>(2)</sup>. Toutefois Sickel, dans l'édition des *Monumenta*, a noté que les mots : *totumque dominium cum jurisdictionis honore*, qui ont été considérés comme authentiques, sont dus à une interpolation <sup>(3)</sup> : il ne reste donc dans l'acte primitif que la concession du tonlieu : *omnem exactionem comitatus ejusdem civitatis*.

Si l'on s'en rapportait aux termes d'une charte de l'évêque Udon (1069), on devrait même conclure que le *comitatus* ne fut acquis que par l'évêque Gérard (963-994); il rappelle en effet les noms des comtes anciens Raimbaud, Renaud l'Aîné et Renaud le Jeune, qui ont défendu la cité du temps de ses prédécesseurs : Gérard (963-994), Étienne (995), Bertholdus (995-1019), Hermann (1019-1026) et Bruno (1026-1049) <sup>(4)</sup>.

Il faut noter toutefois que sous Gauzlin un comte Wido, qui, en 936, signe une charte épiscopale <sup>(5)</sup>, est dit dans un autre acte du même prélat, en 941, *vice dominus* <sup>(6)</sup>, ce qui semble indiquer sa subordination et son rôle de comte

<sup>(1)</sup> *Deutsche Verf. Gesch.*, VII, 255 ets.

<sup>(2)</sup> CALMET, II<sup>2</sup>, p., CCXCVIII (1051) : *comitatem Tullensem ad sedis Tullensis potestatem omnino pertinere confirmamus, quem... episcopus Gauzlinus ab avo genitore domini Ottonis imperatore integre obtinuit.*

<sup>(3)</sup> *DD*, I, 52; cf. WAITZ, *Heinrich I<sup>2</sup>*, 107, n. 4.

<sup>(4)</sup> CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCCXXXVIII : *cujusmodi esset honor comitatus hujus urbis, qualiter tenuerunt illum antiqui comites, scilicet Raimbaldus et Rainaldus major filius ejus atque Rainaldus minor, qui cum summo honore et prosperitate hanc urbem vixerunt et defensaverunt temporibus nostrum antecessorum... Gerardi, Stephani, Bertholdi, Hermannii et... Brunonis.*

Ces données sont inexactes, car Raimbaud est cité pour la première fois en 1019 sous l'épiscopat de Berthold.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, II, pr., CLXXXI.

<sup>(6)</sup> *Ibid.*, CLXXXVII; cf. *Chron. S. Mansueti*, SS, IV, 510.

épiscopal. En 966, il signe une charte du duc Frédéric pour Bouxières (1).

En 968, une donation de l'évêque Gérard à la même abbaye porte la signature du comte Warnerus (2), qui reparait en 986 dans une donation à Saint-Mansuy de Toul (3). Mais ce Warnerus ne semble pas avoir été investi du gouvernement du *Tullensis*, car pendant ces mêmes années, et dès 971, Sindebaldus est, de façon expresse, désigné comme *comes Tullensis* (4), et la *Vie de saint Mansuy*, sous la prélatrice de Gérard, l'appelle : *hujus tunc urbis comes Sindebauldus* (5). Le *comes urbis* est assurément un vassal de l'évêque. Est-il identique au Zendealdus que l'on a vu, en 987 (6), *ministerialis* de l'évêque de Metz ? Il semble, en tout cas, avoir été avoué de Gorze (7).

C'est au même personnage, bien qu'il le nomme Lendebaldus, que le comte Frédéric de Toul fait allusion, en 1071 (8), dans la charte par laquelle il confirme à l'abbaye de Saint-Èvre la terre de *Videliacus* (Villey-le-Sec), en établissant que les hommes de Saint-Èvre tinrent ce domaine de la main du comte Lendebaldus, au temps de Gauzlin. Si l'identification des deux noms est justifiée, il en résulterait que Sindebaldus était comte épiscopal de Metz dès avant la mort de Gauzlin (962) et qu'il ne devint comte de Toul qu'après Wido, qui vivait encore en 966.

L'évêque Gérard, qui était né à Cologne d'Ingrammus et

(1) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCXX.

(2) *Ibid.*, CCXXV.

(3) *Ibid.*, CCXLIII.

(4) *Ibid.*, CXXVI.

(5) SS, IV, 512.

(6) Cf. p. 420.

(7) Épitaphe dans la *Zeitschrift f. deutsche Alterthumskunde*, XVIII, 306

(8) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCCXLIV.

d'Emma (1), donna ensuite à son frère Azelin la dignité comtale (2).

Un passage des *Gesta Ambasiensium dominorum* (3) qui mentionne Frédéric, *consul Tullensis*, et le montre luttant contre un comte Eudes, n'est pas sans présenter quelques difficultés d'interprétation. Il s'agit certainement d'Eudes II de Champagne qui avait essayé de se créer des forteresses en Lotharingie; l'événement auquel fait allusion la chronique d'Amboise est antérieur à 1016, date de la bataille de Pontlevoy qu'Eudes livra à Foulque Nerra d'Anjou et qui est racontée dans la suite du récit. Le Frédéric qui s'oppose à ses tentatives est assurément le fils du duc Thierry de Haute-Lotharingie (4), qui en 1027 devint duc lui-même, mais qui avait été associé à son père avant 1019. Avait-il reçu spécialement le titre de comte de Toul? C'est ce que semble dire le chroniqueur, dont l'autorité est toutefois assez minime.

Quoi qu'il en soit, dès 1019 le comte Raimbaud, que nous a fait connaître la charte d'Udon de 1069, signe le premier un acte de l'évêque Berthold (5); il figure dans un autre acte du même prélat pour Saint-Bénigne de Dijon(6).

(1) *Vita Gerardi*, SS, IV, 492. Est-ce la comtesse Emma de qui Bertholdus (995-1019) acquit Fontenoy-sur-Moselle (canton de Toul-Nord)? (MARTÈNE, *Thesaurus*, III, 105).

(2) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCXXXV, 982. *Signum Azelini comitis Tullensis, fratris domni pontificis*; cf. *ibid.*, CCXXXVII, 982, confirmation de biens à Saint-Mansuy.

(3) BOUQUET, X, 240 (chronique de peu de valeur, écrite vers 1150): *Odo vero comes in Lotharingia cum Alemannis qui sibi infesti erant, et cum Frederico Tullensi consule, qui eos in terram prædicti comitis adduxerat, sæpe pugnavit.*

(4) C'est aussi l'opinion de M. PARISOT, *De prima domo*, III.

(5) *Gallia christ.*, XIII, pr., 462.

(6) PÉRARD, *Recueil de pièces servant à l'histoire de Bourgogne*, 169, cité par PARISOT, *De prima domo*, III, n. 2.

Mais dès 1034, son fils Renaud l'Ainé, qui finit ses jours comme religieux à Saint-Èvre, était mort et avait fait place à Renaud le Jeune (1). Ce dernier est encore mentionné dans la charte de fondation du prieuré de Deully, en 1044 (2).

Fort peu de temps après il dut avoir pour successeur Frédéric, que Laurent de Liège (3) cite comme comte de Toul et comme ayant contribué à la reconstruction de l'église de Verdun qu'avait incendiée en 1044 Godefroid le Barbu.

Ce comte Frédéric était le gendre de Renaud le Jeune, dont au témoignage d'une charte d'Udon de 1052, il avait épousé la fille Gertrude (4); il avait été dépouillé du comté sous l'épiscopat de Bruno, donc avant 1049, à cause des fautes de sa femme : *quia exigentibus culpis suæ conjugis Gertrudis sublatus ei extiterat comitatus*.

En 1052 il en sollicita la restitution (5), mais il ne dut pas l'obtenir; une charte d'Udon de 1069 dit en effet que Toul a eu, sous son ministère, un comte Arnoul (6); cet Arnoul signe déjà en 1052 l'acte par lequel le même évêque accepte de Frédéric et de Gertrude l'abandon de l'abbaye de Bleurville (7).

(1) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCLXVII : anno... MXXXIV... pontificatus domni Brunonis IX, comite Rainardo juniore.

(2) *Ibid.*, CCLXXXIII : anno pontificatus domni Brunonis XVIII, urbis comite Rainardo juniore.

(3) SS, X, 494.

(4) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCCVIII : Fredericus comes qui legali conjugio filiam Rainardi, Tullensis comitis, copulaverat sibi uxorem.

(5) *Ibid.* : nostram adiens præsentiam Fredericus comes... expetiit sibi humiliter reddi beneficium et comitatum Tullensem.

(6) *Ibid.*, CCCXXXVIII : quod nostro tempore fuerit comes hujus Leuchorum urbis, ... Arnulfi nomine, qui suis exigentibus culpis depositus est a comitatus honore, maxime quoniam sua cupiditate plurimum aggravabat pauperes nostræ ecclesiæ.

(7) *Ibid.*, CCCVIII.

On conclura certainement que Frédéric avait succédé à son beau-père entre 1044 et 1049, qu'il fut bientôt déposé, remplacé par Arnoul et que vainement il avait en 1052 demandé sa réintégration dans l'héritage de sa femme.

Arnoul est appelé dans la charte de 1052 : *Arnulfus comes de Sorceio*, ce qui veut dire qu'il avait son château à Sorcy, au sud de Commercy, dans l'ancien petit *pagus Bedensis* (la Voide). On verra ci-après (1) que l'évêque Berthold avait reçu de Henri II, en 1011, la majeure partie de ce territoire. Il est sans doute permis de voir dans Arnoul de Sorcy un comte de la Voide, élevé à la dignité de comte épiscopal de Toul.

Mais, à son tour, il fut privé de sa dignité par Udon, qui l'accuse d'avoir par cupidité opprimé les pauvres du diocèse (2).

Cette disgrâce amena la restauration de Frédéric; mais Udon eut soin de déterminer nettement ses pouvoirs (3).

Frédéric eut deux fils : Henri, qui devint évêque de Liège (1075-1091) grâce à l'intervention auprès du roi de Godefroid le Bossu (4), et Frédéric qui succéda à son père dans le comté de Toul (5); il se disposait à partir pour la croisade, à la suite de Godefroid de Bouillon, mais il mourut subitement à Verdun en 1097.

(1) Chapitre XXXII.

(2) Voir la note 6, p. 435.

(3) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCCXXXVIII, : *ut ea conditione qua in hoc charta esset scriptum, traderemus successori comitis Arnulphi honorem comitatus.*

(4) ALBRIC., SS, XXIII, 798; cf. DIECKMANN, *Gottfried III. der Buchlige*, 73, n. 3.

(5) LAURENT., SS, X, 494; *Gesta Treveror.*, SS, VIII, 126, n. 39; *Nécrol. de Saint-Vanne* (CLOUET, II, 69, note).

Frédéric eut deux fils, Renaud et Pierre.



J'ai, dans le chapitre consacré au Dormois (1), indiqué la parenté étroite qui reliait les ducs de la maison d'Ardenne à ces nouveaux comtes de Toul et à l'évêque qui fut appelé Henri de Verdun, et je l'ai invoquée pour identifier le premier Frédéric, gendre de Renaud, avec le comte du Dormois de 1069.

(1) Cf. chapitre XXIII, p. 391 et s.

---

## CHAPITRE XXXII.

### *Le pagus Bedensis.*

Il n'est pas fait mention, dans le traité de Meersen, d'un *comitatus Bedensis* répondant au *pagus* de ce nom dans le diocèse de Toul.

Le *pagus Bedensis* s'étendait sur les deux rives de la Meuse, d'Ourches à Pont-sur-Meuse; il comprenait Commercy, Pagny, Sorey, Vaucouleurs.

M. Longnon <sup>(1)</sup>, qu'a suivi M. Parisot <sup>(2)</sup>, croit qu'on retrouve son nom dans la région dite le Blois, qui apparaît dans les vocables : Naives-en-Blois, Broussey-en-Blois, Rozières-en-Blois; mais ce pays au xv<sup>e</sup> siècle s'appelaient *Blesium* <sup>(3)</sup>, et si je ne me trompe, c'est plutôt la Voide qui a conservé le souvenir du *Blesensis*; la Voide ou pays de Void tirait son nom du *Vidus* (le ruisseau de Void ou Meholle) qui se jette dans la Meuse à Void <sup>(4)</sup>; *Vedensis* serait alors la forme primitive de *Bedensis*.

<sup>(1)</sup> *Atlas*, texte, 117; il rappelle que le *Vadensis* est devenu le Valois.

<sup>(2)</sup> PARISOT, 424, n. 3.

<sup>(3)</sup> CALMET, *Notice de la Lorraine*, I, 140, dit : *Blosiensis pagus*, tirant son nom de la Blaise, *Blosia*, qui a sa source aux extrémités du diocèse de Langres à Blezei et se décharge dans la Marne, au-dessous de Saint-Dizier.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, *Notice*, II, 904; LIÉNARD, *Dict. topog. du départ. de la Meuse*, 259.

En 879, le *pagus Bedensis* était compris dans le comté de *Leuthardus*, comme l'atteste un diplôme de Louis le Jeune (1) restituant à l'abbaye de Gorze *Fao*, c'est-à-dire Foug, au sud-est de Commercy (2). On ignore malheureusement auquel des territoires voisins ce comte Leuthard était préposé et par conséquent dans quel comté rentrait le *Bedensis*; peut-être était-ce celui de Toul.

Au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, l'évêque Berthold reçut de Henri II (18 juillet 1011) une forêt et le droit de chasse sur la Meuse (3) depuis les limites du Saintois jusqu'à Sorcy; le diplôme impérial trace exactement le périmètre de la concession : la Meuse depuis Vadonville au nord de Commercy jusqu'à Neuville, de là vers l'ouest par Montigny, Mauvages, Vacon pour revenir au point de départ à Vadonville : ce sont les bois actuels de Vaucouleurs (4), de La Palisse et de Commercy, et l'on constate que ce territoire correspondait au *pagus Bedensis* presque tout entier. Un échange relatif à divers biens du *Bedensis* est conclu en 1019 entre l'évêque Berthold de Toul et un vassal Odelric qui occupait le château de Pagny-sur-Meuse (5); les deux premiers signataires sont le comte Raimbaud (de Toul) et le comte Vindericus (Wigeric); il est

(1) *Histoire de Metz*, IV, 40; BM, 1521.

(2) Foug (Meurthe et Moselle, Toul-Nord) et non Fey, canton de Verny (comme le dit DE BOUTEILLER, *Dict. topog. du départ. de la Moselle*, 82). *Fao* est déjà cité in *pago Bedensi* en 770 (CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CLX).

(3) *DD*, III, 271; *Gesta ep. Tullens.*, SS, VIII, 642 : *bannum venationis super Mosam fluvium a Segintensi comitatu usque Sorciacum*.

(4) Le fisc royal *Tusciacum super Mosam*, que Charles le Simple avait donné à sa femme Ætgive, n'est pas Tulley, comme le disent l'éditeur de FLODOARD (SS, III, 385) et KALCKSTEIN, 210, mais Tusey (commune de Vaucouleurs).

(5) Les lieux cités sont Pagny, Ourches, Lay-Saint-Remi, Boucq, Longoor, Maxey (*Gallia christ.*, XIII, pr., 462).

vraisemblable que ce dernier était le titulaire du *Bedensis*.

Sorcy-sur-Meuse était devenu au XI<sup>e</sup> siècle le siège d'un comté relevant sans doute de l'épiscopat; un acte de l'évêque Udon (1052) est signé du *comes Arnulfus de Sorceio* (1).

Adalbéron III de Metz (†1072) échangea avec le jeune duc Thierry (1070-1115) l'abbaye de Bouzonville contre le château de Commercy (2). La nouvelle maison de Lorraine prenait ainsi pied dans le nord du *Bedensis*.

(1) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCCVIII.

(2) *Ibid.*, III<sup>e</sup>, pr., LXXXI.

---

## CHAPITRE XXXIII.

### *Le comitatus Albensis.*

Le petit comté que le traité de Meersen nomme *Albechowa*, l'*Albensis* (1), était resserré entre le *Salinensis*, le Saargau supérieur et le *Calvomontensis*.

Les seules localités qui y soient mentionnées sont Bonmoutier (2), Domèvre-sur-Vezouse (3) et Vacqueville (4).

M. Longnon a probablement donné trop d'extension au *pagus Albensis* en y rattachant Sarralbe et en y comprenant une partie du bassin de la Sarre. Il correspondait plutôt au pays de Blâmont (arrondissement de Lunéville) (5).

Un comte Hugues est cité de façon précise comme maître de ce comté en 910 (6). C'est vraisemblablement le même Hugues qui fut comte du Chaumontois (7).

L'*Albensis* alla grossir, au XI<sup>e</sup> siècle, les possessions de la maison de Lorraine.

(1) SCHÖPFLIN, *Alsatia illustr.*, I, 671, suppose que l'*Albensis* devait son nom à la Vezouse (de l'allemand *Weiss*), qui le traversait (*in pago Albinse super fluvium Vizucia*). Dipl. de Louis le Débonnaire, 816, BM<sup>2</sup>, 604 (584).

(2) Dans l'acte cité à la note précédente.

(3) *Domni Apri*, BM, 2009, MARTÈNE, *Coll.*, I, 268 (910).

(4) *Episcopi villa*, *Gallia christ.*, XIII, pr. 453, de date incertaine, peut-être de 985 (PARISOT, 371, n. 2).

(5) LEPAGE, *Dict. topog. du départ. de la Meurthe*, 2 et 18

(6) 15 octobre 910, diplôme de Louis l'Enfant, BM, 2009

(7) Voir chapitre XXXIX.

## CHAPITRE XXXIV.

### *Le Saulnois.*

Le *comitatus Salinensis* que le traité de Meersen appelait *Seline*, doit son nom <sup>(1)</sup> à la Seille (*Salia*), affluent de la Moselle qui le traversait et qui elle-même empruntait sa dénomination aux eaux venues des nombreuses salines de ce territoire <sup>(2)</sup>. Château-Salins en a conservé le souvenir.

Il touchait à l'est au Saargau, au nord au Nitagowe, à l'ouest au Scarponensis, au sud au Chaumontois et à l'Albensis.

Au commencement du x<sup>e</sup> siècle, il avait pour comte Erlebaldus, le gendre de Charles le Simple, que l'on a vu également dans le *Castricius* <sup>(3)</sup>, et qui au *Salinensis* joignit le *Scarponensis*.

C'est cette réunion de territoires dans la même main qui a certainement provoqué la mention inexacte, dans une charte de 914 <sup>(4)</sup>, de Moivron *in pago Salinensi in comitatu Scarponensi*. Moivron (*Mons Vironis*) au sud-est de Pont-à-Mousson, au sud de Nomeny, était incontestablement situé dans la Charpeigne, et c'est là que le place déjà, en 757, une donation de Chrodegang en faveur de Gorze <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> HOLDER, *Alteltischer Sprachschatz*, II, 1306, v<sup>o</sup> *Salia*.

<sup>(2)</sup> Sur ces salines, cf. PARISOT, 109, n. 6.

<sup>(3)</sup> Voir les chapitres XII et XXIII.

<sup>(4)</sup> *Hist. de Metz*, III, pr. 55.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, III, pr. 11.

Erlebaldus fut tué en 921. Après le passage de la Lotharingie à l'Allemagne (925), nous ne savons qui gouverna le Saulnois.

Vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle, c'est le comte Théodebert (*Teutbertus*). Il a son séjour principal à Destrich (Sarreguemines, Gros-Tenquin), et le territoire prend souvent le nom de ce château :

966 : *Vergavilla* (Vergaville, au nord de Dieuze, à l'est de Château-Salins) *in comitatu Dextroch ubi Theodebertus prasidet* (1) ;

977 : *in pago Salinensi in comitatu Dextrico* (2) ;

1031 : *in pago Salinensi in comitatu Dextrensi* (3).

On peut y ajouter la donation de Raimbaud, 957, à Gorze : *actum in villa Dexteriacia in pleno mallo. Signum Teutberti comitis* (4).

Mais on trouve encore le nom de *comitatus Salinensis* :

958 : *Maurivilla in comitatu Salinensi* (acte signé par le comte *Teutbertus*) (5).

Théodebert signe également, en 966, un jugement du duc Frédéric I<sup>er</sup> (6) en faveur de l'abbaye de Bouxières (dans le Chaumontois).

C'est vraisemblablement le même personnage qui possédait des biens dans l'Ornois (diplôme d'Otton I<sup>er</sup> de 965, en faveur de Bouxières) (7).

(1) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., 221.

(2) DD, II, 177 : Diplôme d'Otton II pour l'abbaye de Bouxières. *Hauvoldingas in pago Salinensi in comitatu Dextrico*.

(3) PARISOT, *Annales de l'Est*, VII, 432 (cité *De prima domo*, 61, n<sup>o</sup> 3) : Diplôme de Henri III pour Sainte-Marie-Madeleine de Verdun.

(4) *Hist. de Metz.*, III, pr. 70 : *Vitreneicurtis* (Vitrignécourt).

(5) *Ibid.*, 71. *Maurivillan* (Morville, près de Château-Salins, ou Morville-sur-Nied, canton de Destrich).

(6) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCXX.

(7) DD, I, 403 : cf. chapitre XXXVIII.

Raimbaud, fils de Raimbaud et d'Heriburgis et époux de Frédélinde, l'auteur de la donation à Gorze (en 957), et d'une autre donation à Saint-Arnoul de Metz (958), signe en 966 avec le titre de comte l'acte par lequel le comte Sigeric et sa femme Bertha fondent, dans le *Salinensis*, l'abbaye de Vergaville (1). La charte qui relate le fait est toutefois beaucoup plus récente; elle ne remonte guère qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (2) et l'on ne peut en user qu'avec prudence. En créant le nouveau monastère dans le comté de *Dextroch* auquel préside Théodebert, Sigeric donne notamment des biens à *Sotzeling* (*Zuzelinga*), au sud de Destrich, à *Dominum Juvinum* (Donjeux, nord-ouest de Château-Salins) et à *Castellum* (est-ce Château-Salins?). Bertha les avait reçus en dot d'Hincmar, visiblement son premier époux.

Les donations multiples de Sigeric ne permettent pas de reconnaître où il était comte lui-même; elles portent sur des localités du Chaumontois (*comitatus Mortisna, ubi Regimbaldus præsidet*), du Saargau supérieur (*ubi venerabilis Odacher cognoscitur præesse*), et pour ne pas s'éloigner trop, il ne reste guère de choix qu'entre l'*Albensis* et le Saargau inférieur.

On ne peut, en tout cas, admettre avec Calmet (3), qu'il fût comte du Saulnois, où il mentionne lui-même Théodebert; mais peut-être sa femme Bertha était-elle parente de ce dernier.

Quant au comte Raimbaud, signataire de l'acte de Sigeric, il était à ce moment (966) titulaire d'une partie du Chaumontois (le *Mortisna*); c'est probablement son père qui s'était également montré généreux envers Saint-

(1) CALMET, II<sup>e</sup>, PR., CCXXI.

(2) PARISOT, *De prima domo*, 60, n. 5.

(3) CALMET, II<sup>e</sup>, 94, n. 4.



Arnoul et que l'histoire de ce monastère appelle, au commencement du x<sup>e</sup> siècle : *Raimbaldo seniore comite Salinense* (1).

Je crois qu'il n'est pas trop hardi de conclure que Erlebaldus (mort en 921) avait eu pour successeur Raimbaut l'aîné, père de Théodebert (comte de Destrinch) et de Raimbaut le jeune (comte de *Mortisna*).

Vers 972, le comte Odacer (du Saargau supérieur) donne à l'abbaye de Longeville (Longeville ou Glandières, près de Saint-Avold, Saargau), *quasdam res proprietatis mee in pago Salinensi in comitatu Hosonis ad Destrardo* (2). Il s'agit vraisemblablement d'un comte Hoson ou Boso de Destrinch.

Les localités modernes dont le nom garde le souvenir du Saulnois sont : Fresnes-en-Saulnois, Laneuveville-en-Saulnois, Dain-en-Saulnois, Silly-en-Saulnois et Château Salins.

(1) *Hist. S. Arnulfi Mettensis*, SS, XXIV, 530 : *Raimbaldo seniore comite Salmense* (probablement *Salinense*), *Raimbaldo juniore filio ejus*.

(2) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCXLVI. L'acte porte la date de 991 qui est impossible. Elle ne correspond ni à l'indiction II, ni à la onzième année du règne d'*Otto junior* (qui serait 972), et la présence de l'évêque Thierry prouve qu'il faut se rapprocher de cette dernière date ; il a occupé le siège de Metz de 964 à 984.

On connaît Odoacre dans le Saargau, en 966 ; en 982, il fait place au comte Folmar.

---

## CHAPITRE XXXV.

### *Le Barrois.*

Le Barrois est déjà mentionné dans deux chartes datant du commencement du VIII<sup>e</sup> siècle ou de la fin du VII<sup>e</sup> (1). Il n'a pu tirer son nom du château de Bar qui n'a été construit que vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle, mais probablement de *Barrivilla* sur l'Ornain, qui occupait l'emplacement du *vicus* romain *Caturices* (2). M. Maxe-Werly a cru toutefois retrouver dès le V<sup>e</sup> siècle un fort dont le château de Bar n'aurait été que le rajeunissement (3).

On ne connaît pas de comte du Barrois avant Frédéric, le duc de Haute-Lotharingie. Avait-il hérité de ce territoire de son père Wigeric? C'est peu probable.

Frédéric, dès 951, c'est-à-dire avant d'exercer les fonctions duciales, avait élevé sur l'Ornain le château de Fains, bien que ce territoire appartint à Louis d'Outre-Mer (4).

(1) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., LXXXV, testament du comte Wulfoaldus : *Cassiliaco* (Culey) *in pago Barrense*; *ibid.*, LXXXI : *Condatum in pago Barrense super fluvium Callo* (Condé en Barrois).

(2) PARISOT, *De prima domo*, 20.

(3) Mémoires de la société de Bar-le-Duc, 1877. *Études sur les différents pagi qui, au X<sup>e</sup> siècle, formèrent le comté du Barrois*, 27.

Au sujet des limites très controversées du Barrois, cf. MAXE-WERLY, *ibid.*, 12-20; LONGNON, *Atlas*, texte, 117; PARISOT, 21.

(4) FLODOARD, 951.

Quelques années plus tard, il construisit celui de Bar-le-Duc (1), destiné à protéger les frontières de la Lotharingie contre les incursions des Champenois.

La *Chronique de Saint-Mihiel* nous apprend qu'il avait réussi à imposer sa protection à ce monastère (2), situé non loin du Barrois, dans le territoire de Verdun.

Frédéric avait épousé Béatrix, sœur de Hugues Capet. Une partie de la dot consistait en biens situés près de Paris, qu'elle échangea ensuite avec l'abbaye de Saint-Denis contre les domaines de Neuville-sur-Orne, Revigny et Laimont, voisins de Bar (3). On y verra une preuve nouvelle établissant que le Barrois était bien le comté de Frédéric.

La *Vie de Saint-Gérard* (4) nous montre Béatrice qui, devenue veuve, remet à l'évêque de Toul une série de manses dans le Barrois et l'Ornois en échange de la montagne de Bar; M. Parisot fait remarquer que l'opération n'est guère explicable; l'église de Toul se plaignait de ce que le duc lui eût enlevé certaines possessions dans cette région; pourquoi lui en restitue-t-on d'autres? Je crois toutefois qu'il pouvait y avoir grand intérêt à

(1) *Chron. Median. Mon.*, SS, IV, 91 : *Interea dux Fredericus sua utilitatis insudans negociis, castrum cognominatum Barrum construxit*; *Chron. S. Michaelis*, *ibid.*, 81 : *Hic Fredericus, propter frequentes Campanorum in Lotharingiam incursiones, in confinio Lotharingie et Campanie castrum extruxit quod Barrum, quasi baryam, nominavit.*

(2) *Chron. S. Michaelis*, SS, IV, 81 : *Fredericus qui videns predictam abbatiam terræ suæ contiguam et a tutela regia longe remotam (c'était une abbaye royale), dominio suo ... quod sibi facile fuit, eam subjugavit et dominium illud sub titulo defensionis ad posteros suos transmisit.*

(3) SS, IV, 81.

(4) SS, IV, 503. Les lieux cités sont, d'une part, la montagne de Bar, de l'autre, Montplonne, Brillon, Longeville, Resson, Taunois, Nant-le-Grand, Courcelles-sur-Aire, Courcelles-aux-Bois, Bazincourt.

dégager le territoire même sur lequel avait été édifié le château (1), fût-ce au prix de cinquante-neuf manses appartenant à la même région.

Thierry I<sup>er</sup> et Frédéric II succédèrent dans le Barrois à Frédéric I<sup>er</sup>.

Ici toutefois se présentent quelques difficultés.

En 1002 un comte Thierry (*comes Theotericus*) signe immédiatement après le duc du même nom une donation faite à l'abbaye de Saint-Mihiel (2) : *mansum unum in villa Villercel in pago et comitatu Barrense super aquam Salt* (Ville-sur-Saulx), et quatre ans plus tard le *comes Theodericus de comitatu Barrense* remet à la même abbaye une famille qui possédait des biens dans le Barrois et l'Astenois (3). L'acte est dressé sous le gouvernement du duc Thierry (4); on y voit que d'abord Sconehildis, épouse du comte, ainsi que ses proches le comte Richer et son fils Baudouin, avaient fait opposition à la donation.

Ces actes, d'où il semblerait résulter que le comte du Barrois était alors un Thierry distinct du duc Thierry, soulèvent plus d'un problème. D'abord il est singulier qu'ils soient datés tous deux du règne du roi Robert de France; il est vrai que dans la charte de 1006 il est question de *Warbodicurtis* (Vaubecourt) *in comitatu Staniense*, c'est-à-dire dans l'Astenois, qui était français : pro-

(1) SS, IV, 81 : *cumque in illis partibus terram non haberet, unde castrum illud casare posset, de tertia parte possessionum abbatia illud casavit, dicens castrum illud totius abbatia tutamen fore.*

(2) PARISOT, *De prima domo*, 137. L'acte est daté de 1002; toutefois, l'année VIII du roi Robert correspondrait à 1003 ou 1004.

(3) *Histoire de Saint-Mihiel*, 446 (avec la pagination fautive 432) : *in Vuarbodi curto in comitatu Staniense et in villa Covedonia* (Couvonges) *in comitatu Barrense.*

(4) *Theoderico Lothariensis regni ipsius duce, loci ipsius defensore.* Le premier *ipsius* est dû sans doute à une erreur du scribe.

blement Richer, frère sans doute de Sconeildis, était comte de ce territoire.

En outre, l'expression *comes Theodericus de comitatu Barrense* est tout à fait inusitée.

Un autre document appelle des observations analogues. Le récit de la fondation de Saint-Maximin de Bar signale en 1022 (1), sous l'épiscopat de Hermann de Toul, un comte Louis qui tenait le Barrois : *Ludovico comite Barrum obtinente*. Or, à ce moment, Thierry I<sup>er</sup> vivait encore. Louis était-il son lieutenant temporaire? On se rappellera qu'en 1011 l'évêque de Metz s'était emparé de la personne du duc et l'avait pendant longtemps retenu captif. Durant les années qui suivirent sa libération, Thierry dut faire plusieurs absences; il alla à Bamberg en 1020; il combattit (1015?-1023) Eudes de Champagne. Toutes ces circonstances pouvaient rendre nécessaire l'intervention d'un remplaçant.

Lorsque Frédéric mourut prématurément en 1033, il laissait deux fillettes (*puellulas*) (2), Béatrix, la future marquise de Toscane, et Sophie. Celle-ci épousa Louis de Mousson (Charpeigne), Ferrette et Montbéliard (Alsace méridionale).

Et ici se présente à l'esprit une autre hypothèse pour expliquer les mentions des actes de 1002, 1006 et 1022.

(1) CALMET, I, PR., 400 : *anno millesimo vicesimo secundo, indictione quarta*. Dans la seconde édition, II, p. CCL, CALMET, tout en conservant en marge la date 1022, a corrigé : *anno millesimo trigesimo secundo, indictione trigesima quinta*. HOLDER-EGGER, dans les *Monumenta*, SS, XV, 981, accepte cette rectification, mais substitue indiction xv à indiction xxxv. Ni l'un ni l'autre, comme le fait remarquer M. PARISOT, *De prima domo*, 32, n'a vu que Hermann, indiqué dans l'acte comme évêque de Toul, était mort dès 1026. Il n'est donc pas possible de modifier la date de ce document.

(2) *Chron. S. Michaelis*, SS, IV, 84.

Le comte Thierry de 1002-1006 et le comte Louis de 1022 n'étaient-ils pas précisément ces seigneurs de Mousson? Il faudrait alors supposer que dès le début du XI<sup>e</sup> siècle, le comte de Bar avait réussi à asseoir son autorité sur la Charpeigne, tout en y conservant comme vassaux les anciens comtes : Thierry était de la sorte *comes de comitatu Barrense*, comte subordonné à celui du Barrois, sans qu'il faille voir en lui le réel titulaire de ce dernier territoire.

Louis, mari de Sconeildis, est vraisemblablement le personnage que, au chapitre XXX, j'ai signalé comme le père de Ricuin et le grand-père d'un autre Louis, tous comtes de Charpeigne ou, comme on dit plus tard, de Mousson, et il était tout indiqué que Louis II revendiquât la main de l'héritière de Frédéric. Il était certainement plus âgé que Sophie; sa mort se place sans doute en 1071 <sup>(1)</sup>, celle de Sophie en 1093.

Leur fils Thierry acquit, par surcroît, le comté de Verdun, que l'évêque Richer, en 1096, avait repris de Bau douin de Boulogne <sup>(2)</sup>.

Le Barrois, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, comprenait :

Le nord du Chaumontois, par le mariage de Thierry I<sup>er</sup> de Bar avec Richilde, fille de Folmar <sup>(3)</sup>;

L'Ornois qui appartenait probablement déjà à Frédéric I<sup>er</sup> ou tout au moins à son successeur <sup>(4)</sup>;

La Charpeigne <sup>(5)</sup>;

(1) DUCHESNE, *Hist. de la maison de Bar*, 12, fait mourir Louis peu après 1065; mais dans un acte de son fils Frédéric, 29 août 1071, la mention *quondam* n'accompagne pas encore son nom (cf. VIELLARD, 13 et 125).

(2) Cf. chapitre XXII.

(3) Cf. chapitre XXXIX.

(4) Cf. chapitre XXXVIII.

(5) Cf. chapitre XXX.

Une partie au moins du Soulossois (1).

L'avènement de Gérard au duché de Haute-Lotharingie, en 1048, n'eut pas pour effet de détacher le Barrois de ce gouvernement, mais il en relâcha fortement les liens ; on opposa désormais le domaine de la nouvelle maison de Lorraine à celui des comtes de Bar.

(1) Cf. chapitre XXXVII.

---

## CHAPITRE XXXVI.

### *Le Saintois.*

Le *Suentisium* du traité de Meersen, *Suggentensis* dans Frédegair (1), *Suentensis*, *Sugentensis* (2), était situé sur la Haute-Moselle et le Madon, au sud du comté de Toul, à l'est du Soulossois, à l'ouest du Chaumontois.

Ce territoire paraît avoir été uni primitivement au Soulossois (3) et il continua à être parfois confondu avec lui; plusieurs localités sont citées tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre; le chroniqueur de Saint-Mihiel (4) place Harreville (Haute-Marne, Chaumont, Bourmont) dans le Saintois, bien qu'en réalité le prieuré et ses dépendances fissent partie du Soulossois; de même Vrécourt, que des actes de Charles le Chauve et de Charles le Simple (5) attribuent au Saintois, est indiqué en 1033 par le comte Gérard dans le Soulossois (6). Deuilly est inscrit par Menke dans le Soulossois; il est probable que ce tracé est

(1) SSRM, II, 138 : *Suggentensis*; 134 : *Sointensis*; 165 : *Ænovales comex Sogiontinsis cum paginsebus suis*.

(2) LEPAGE, *Dict. topog. du départ. de la Meurthe*, 122. Un comte Valcrifidus est indiqué, 800-813, *ibid.*, 122, d'après B. PICARD, *Hist. de Toul*, 282, très sujet à caution.

(3) LONGNON, 118; PARISOT, *De domo*, 30.

(4) *Chron. de Saint-Mihiel*, ED. TROSS, 11-12; PARISOT, *De domo*, 29. *Cartul. de Saint-Mihiel*, XIX, 69 (903).

(5) BOUQUET, VIII, 665, et IX, 525.

(6) CALMET, II<sup>a</sup>, pr., CCLXIII; cf. PARISOT, *loc. cit.*, 30.



inexact et que le Saintois descendait au sud jusqu'à la frontière lotharingienne.

Hugues, mentionné comme comte du Saintois le 1<sup>er</sup> novembre 891 (1), est apparemment identique au comte Hugues du *pagus Tullensis* (9 octobre 891) (2), mais je n'oserais le confondre avec Hugues de l'*Albensis*, 910, si toutefois ce dernier est le comte du Chaumontois dont la veuve Éva vivait encore au milieu du x<sup>e</sup> siècle.

En 916, un diplôme de Charles le Simple (3) confirme des biens donnés à Saint-Mihiel par Lothaire I<sup>er</sup> *in pago Scarmensi* (la Charpeigne) *et in pago Segintisse*, à la demande des comtes Ricuin et Erlebaldu. Nous savons qu'Erlebaldu était comte de la Charpeigne en 912; Ricuin doit donc avoir été le comte du Saintois. Était-ce en même temps le comte de Verdun qui épousa Cunégonde et mourut en 923?

En 1037, Bruno de Toul, dans une charte en faveur de Saint-Mansuy, cite ce qu'a donné *de domo Briccio* le comte Étienne du Saintois, fils de *Titzelinus* (4); or, un acte d'un certain Arnustus (mal daté de 957 environ, car la présence du duc Frédéric indique qu'il est postérieur à 959), et dans lequel il est question du prieuré de Bainville, fondé *in pago Seginse*, est signé du comte *Terselinus* (*Tetselinus*) (5).

Le nom de Ricuin reparaît dans le territoire; en 1044, la confirmation du prieuré de Deuilly par Bruno porte : *Segetensis pagi ubi ipsa cella sita est comite Ricuino juniore* (6). Et en 1052, Richuin, comte du *Segintensis*

(1) BM, 1815.

(2) *Mittheil. I. CE. GF.*, XV, 371.

(3) *Hist. de Saint-Mihiel*, 441.

(4) *Gallia christ.*, XIII, 463.

(5) *Ibid.*, 455.

(6) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCLXXII.

signe un acte d'Udo de Toul en faveur de l'abbaye de Bleurville (1), où figurent plusieurs localités du Saintois.

Sur la frontière occidentale du *Suentensis* se trouvent le château de Châtenois (2). Henri III, après la mort du duc Adalbert (1048) conféra le duché de Haute-Lotharingie à Gérard, son frère ou son neveu, que Laurent de Liège appelle *comes Castiniensis* (3). Or, Hedwige, femme de Gérard, qu'on dit sans motif sérieux fille d'Albert II de Namur, fonda vers 1070 le prieuré de Châtenois *apud Castenei castrum* (4); il est probable qu'elle était originaire de cette région.

Gérard constitua, en faveur de son fils appelé également Gérard, un comté comprenant la partie septentrionale du Saintois et qui fut appelé comté de Vaudémont (*Vadani-mons*), 1072 (5).

Ce premier comte de Vaudémont avait épousé Hedwige, fille de Gérard, comte du Nordgau (1064-1075), fils lui-même de Henri de Dasbourg-Egisheim.

(1) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCCVIII.

(2) Sur Châtenois, cf. CALMET, *Notice*, I, 216 et s.

(3) LAUR. LEOD. SS, X, 492.

(4) CALMET, II<sup>2</sup>, 343. *Dux Theodericus filius ejus (Hadewidis) eundem locum Casteneuse qui sibi a matre devenerat...*

(5) Sur Vaudémont, CALMET, *Notice*, II, 731 et s.; ALBRIC., SS, XXIII, 797.

## CHAPITRE XXXVII.

### *Le Soulossois.*

Le *comitatus Solocensis*, étroitement rattaché au Sain-tois, correspondait au bassin de la Meuse en aval de sa source et du Mouzon. Il tirait son nom de Soulosse sur le Vair (1), arrondissement de Neufchâteau, Vosges.

Un échange opéré entre l'abbé Bernard de Saint-Martin près de Metz et le noble Raimbaud, et approuvé par Otton I<sup>er</sup> (2), porte la signature du comte Raimbaud et de sa femme Bertrude : *in pago et comitatu Solocinse in Rainaldivilla*. L'acte est daté de 947, ce qui est incompatible avec divers détails du texte, et on l'a rejeté comme apocryphe (3); mais Ottenthal croit à une rénovation datant de 959 à 965 et ne le condamne pas absolument (4).

Ce comte Raimbaud était sans doute parent de celui que nous avons vu dans le Saulnois.

Au XI<sup>e</sup> siècle l'union du Sain-tois et du Soulossois se marque encore par la circonstance que Gérard, mari d'Éva de Luxembourg, oncle du duc Adalbert et oncle ou grand-oncle du duc Gérard, transféra en 1020, à Saint-Bénigne de Dijon, Goncourt (*Godincourt*) dans le *pagus Solocensis* (5);

(1) CALMET, *Notice*, II, 516.

(2) *Hist. de Metz*, IV, 65.

(3) STUMPF-BRENTANO, *Wirzburg. Immun.*, I, 27, 30.

(4) BO, 148.

(5) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCCXVI.

en 1033 il donna à la même église une partie de Vrécourt *in comitatu Solocensi* (1).

On comprend dès lors que le duc Gérard fût maître de Châteinois et il apparaît que ces deux territoires extrêmes de la Haute-Lotharingie rentraient dans le domaine de la nouvelle maison ducale.

Toutefois les anciens ducs de la maison de Wigeric devaient y avoir eu aussi des possessions que leurs héritiers les comtes de Bar ont conservées. Sophie de Bar, fille de Frédéric II, put en 1080 (2) définir les droits de l'avoué de Vrécourt et de Jainvillotte (Vosges, Neufchâteau), mais peut-être était-ce par suite de l'autorité qu'elle exerçait sur l'abbaye de Saint-Mihiel à laquelle ces deux villages étaient soumis.

(1) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCLXIII.

(2) *Cart. S. Michaelis*, LIX, 129. PARISOT, *De domo*, 29.

---

## CHAPITRE XXXVIII.

### *Les comtés de l'Ornois.*

Le traité de Meersén mentionne deux Ornois : *Odornense quod Bernhardus habuit... aliud Odornense quod Thietmarus habuit.*

M. Longnon est d'avis que ces territoires étaient tous deux sur l'Ornain, affluent de la Marne (1). L'Ornois supérieur correspondrait aux doyennés de Ligy et de Dammarié; l'Ornois inférieur aux doyennés de Gondrecourt et de Reynel.

J'ai eu l'occasion de dire que Menke place l'un des deux *Odornensis* sur la frontière occidentale de la Lotharingie, entre le Perthois (France) et le Soulossois; l'autre, au nord du *Viridunensis*, sur l'Orne, affluent de la Moselle (2).

M. Parisot (3) croit pouvoir assigner un gouvernement sur la Meuse ou sur l'Ornain au comte Wibert, qui avait été, ce semble, chargé à la mort de Lothaire II d'élever son jeune fils Hugues. En 870, Wibert concède à l'abbaye de Tournus (4) des biens situés à Domremy, Vaux, Mont, etc., dans le *pagus Odornensis*. Il figure comme

(1) *Atlas*, texte, 117; cf. PARISOT, 372.

(2) Ci-avant, p. 375.

(3) PARISOT, 443.

(4) CHIFFLET, *Hist. de l'abbaye de Tournus*, pr., 212.

témoin à la donation d'Hildebert, fils du comte Bérenger, faite en 882 à l'abbaye de Saint-Vanne (1). Seulement il ne pouvait pas être comte de l'*Odornensis* en 870, puisqu'on y voit alors le comte Thimer.

Un diplôme d'Otton I<sup>er</sup>, 965 (2), mentionne Horville, sur l'Ornain, au sud de Gondrecourt, avec tout ce qui en dépend *in comitatu Hornense*; la donation avait été faite à l'abbaye de Bouxières (dans le Chaumontois) par le comte Teutbert, pour la sépulture de sa femme Judith et l'oblation de sa fille *Rotlindis*; elle est postérieure au 4 juin 960, car elle ne figure pas dans la confirmation des possessions de l'abbaye octroyée à cette date et dont celle de 965 n'est que la reproduction amplifiée (3).

Les *Gesta episcoporum Tullensium* (4) rapportent qu'un comte Roger remit à l'évêque Gauzlin (922-962) *Amboldivilla* (Abainville) *in pago Odornensi*. Il s'agit probablement du comte Roger de Laon (5).

L'*Odornensis*, comme la plupart des comtés voisins, fut acquis par les comtes de Bar, ducs de Haute-Lotharingie (6). Au XI<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Gondrecourt étaient leurs vassaux : Milo de Gondrecourt est témoin aux chartes de Sophie et de Walfridus en faveur de l'abbaye de Saint-Mihiel (7).

(1) *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, X, 384 et ci-avant, 339.

(2) *DD*, I, 402. Il y a un comte Teutbert dans le Saulnois, vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle.

(3) *Ibid.*, I, 291.

(4) *SS*, VII, 640.

(5) Cf. PARISOT, *De prima domo*, 28.

(6) *Ibid.*, 63 et 123.

(7) *Ibid.*, 28. DE L'ISLE, *Hist. de Saint-Mihiel*, 450.

## CHAPITRE XXXIX.

### *Le Chaumontois.*

Le vaste Chaumontois (*Calmenzgowe, comitatus Calvomontensis*) formait l'extrémité sud-est de la Lotharingie supérieure; limité à l'ouest par le Saintois et le *Tullensis*, au nord par le Saulnois et l'*Albensis*, il comprenait les bassins de la Haute-Moselle et de la Meurthe, avec Épinal, Nancy, Lunéville, et les abbayes de Bouxières dans sa partie septentrionale, de Saint-Dié, de Senones et de Moyenmoutier sur le versant des Vosges, de Remiremont au sud.

C'était encore un apanage des Matfrid. On y voit, en 891, Étienne (1), frère de Walahon, probablement identique au comte Étienne du *pagus* Bedensis.

La *Chronique de Moyenmoutier*, après avoir signalé le comte-abbé Hillinus (2) (que Richer (3) nomme Hasura), comme ayant, sous Zwentibold en 896, remplacé les moines par des chanoines, lui donne pour successeur Ricuin, puis Otton. Ce sont vraisemblablement le comte de Verdun († 923) et son fils († 944), et l'extinction de cette race fera apparaître dans le Chaumontois comme à Verdun les descendants de Wigeric.

(1) BM, 1800.

(2) SS, IV, 89.

(3) RICHERI *Gesta Senoniensis ecclesiae*, SS, XXV, 274.

Il y a cependant entre eux un intervalle qu'occupent Boson et Ainardus. Boson est sans doute le meurtrier de Ricuin; fils de Richard le Justicier, comte ou duc de Bourgogne (1), il eut des démêlés avec Otton, fils de Ricuin, et mourut en 935 au siège de Saint-Quentin: Otton n'avait donc pas réussi à conserver ce territoire.

Quant à Ainardus que le chroniqueur nomme après Boson, j'ignore son origine.

Vient ensuite probablement le comte Hugues, que le chroniqueur n'a pas mentionné, mais qui figure avec le titre de *comes Calvomontisis* dans la liste des donateurs à Saint-Arnoul de Metz (2), et dont la veuve Éva fonda, au profit de cette abbaye, le prieuré de Lay-Saint-Christophe (près de Nancy) (3). Il était mort avant le milieu du x<sup>e</sup> siècle, et il faut l'identifier probablement avec un comte Hugo, propriétaire à Einville-au-Jard (Chaumontois) qui est mentionné en 922 (4). Peut-être est-ce le même Hugues que l'on trouve en 910 dans l'*Albensis* (5), mais je n'oserais affirmer qu'on puisse le confondre avec le comte Hugues du *Suentensis* et du *Tullensis*.

Hugues et Éva avaient eu deux fils: Arnoul, tué fort jeune (avant 958), et Udalric, d'abord abbé de Bouxières, puis archevêque de Reims (962-969).

(1) Cf. PARISOT, 645, n. 1. FLODOARD, 923, 924.

(2) SS, XXIV, 530; cf. 537.

(3) CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CXCVI (950); DUCHESNE, *Luxembourg*, pr., 3, avec la date de 963; CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CXCVIII (950); cf. WOLFRAM, *Jahrb. f. Lothr. Gesch.*, I, 62 et s.: les deux actes relatifs à la donation d'Éva sont faits après coup et interpolés, mais la confirmation par Udalric en 958 (CALMET, II<sup>2</sup>, pr., CCVII) paraît authentique.

(4) *Hist. de Metz*, III, pr., 58; cf. PARISOT, 690, n. 6, qui rappelle aussi le comte Hugues souscrivant une charte du comte Ricuin (1<sup>er</sup> février 918. *Hist. de Metz*, III, pr., 57).

(5) Ci-avant, p. 441.



La disparition prématurée d'Arnoul fit sans doute passer le Chaumontois à Giselbert, fils de Wigeric, qui devait être proche parent d'Éva, et peut-être son neveu. Dans la donation de Lay-Saint-Christophe, qui est signée par le comte Giselbert et son frère Frédéric, elle nomme son fils défunt, Arnoul, cousin (*consanguineus*), d'Adalbéron de Metz (962-969), qui était lui-même frère des deux précédents personnages (1).

Giselbert fut vers 960 abbé laïque de l'abbaye de Moyenmoutier, dans le Chaumontois. On a vu qu'il mourut avant 965 (2).

Il est possible que dès la mort de Hugues le Chaumontois se soit divisé; peut-être avait-il laissé des filles dont l'une, Bertha, épousa le comte Folmar du Bliesgau. Elle put transmettre la seigneurie d'Amance (nord du Chaumontois) à sa fille Richilde lorsqu'elle la maria à Thierry de Haute-Lotharingie (3).

D'autre part, le comte Gérard, époux d'Éva de Luxembourg, est en l'an 1000 avoué de Senones (4), et dans la partie centrale du territoire il s'est formé entre Épinal et Lunéville un comté de Mortagne qui, suivant Calmet (5), correspondait approximativement aux bailliages de La Bruyère et de Lunéville; une charte d'Udalric, fils d'Éva,

(1) Dans la version datée par DUCHESNE de 965, on lit : *venerabilis Adelberonis Metensium episcopi meique consanguinei*.

(2) Cf. le chapitre XX.

(3) PARISOT, *De prima domo*, 122, 129. Une charte de Pibon de Toul, 1076 (CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCCXLVIII), dit que le duc Thierry succéda à Amance au comte Folmar, mais il ne faut pas nécessairement en tirer la conclusion que Folmar, comte du Bliesgau, était comte d'Amance.

(4) *Gallia christ.*, XIII, pr., 461. L'abbé de Senones s'est plaint à l'évêque Adalbéron II de Metz : *super sui advocati Gerardi comitis injustitiis et violentia*.

(5) CALMET, *Notice*, II, LXXXV.

est dressée *apud Mortismum in mallo publico* (1). *Mortismum*, Mortagne, empruntait son nom à un affluent de la Meurthe. Un comte Raimbaud (*Regimbaldus*) est signalé, vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, à Roselieures (*Roserolis*) in *comitatu Mortisna* (2). Ce comté s'étendait toutefois sur la région septentrionale du Chaumontois, où se trouvait Bouxières; car dans une donation de 962, faite à ce monastère par l'abbé Udalric, le comte indiqué est précisément Raimbaud (3).

Au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, il fait place à Ripaldus (diplôme de Conrad II, de 1027) (4). Ripaldus est probablement identique au comte Beraldus, mentionné par l'auteur de la *Vie d'Adalbéron II* (5).

Trois actes de 1052, 1069, 1072 permettent d'attribuer un comte Haimo à une partie du Chaumontois (6); à la dernière date il signe avec son fils Udalric, et la réapparition de ce nom donne lieu de croire que le territoire n'était pas sorti de la famille du premier Hugo. Udalric, fils de Haimo, est en 1071 avoué de Nancy (7). Calmet a cru qu'il était le frère du duc Gérard; un privilège d'Adalbéron III (1065) signale en effet *dominus Odalricus frater*

(1) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCVII.

(2) *Ibid.*, CCXXI (966, fondation de l'abbaye de Vergaville). Raimbaud était probablement le fils de Raimbaud, comte du Saulnois; cf. chapitre XXXIV.

(3) *Ibid.*, CCXXVI : *Regnante Ottone rege, comite Regimbald.*

(4) *Ibid.*, CCLIX : *Buxerium in pago Calmontensi in comitatu Ripaldi comitis.*

(5) SS, IV, 665 : *Vandoperum* (Vendœuvres, dans le nord du Chaumontois), *Beraldi comitis in Calvomontense pago situm.*

(6) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCCVIII (1052); CCCXLIV (1071); CCCXLV (1072).

(7) *Ibid.*, CCCXLVII (1071) : *S. Odelrici advocati de Nanceio*. Ce titre permet de dire que son père était comte dans cette région; cf. l'acte de 1072 (CALMET, CCCXLVI) : *S. Haimonis comitis et filii ejus Odelrici.*

*ducis Gerardi* (1), mais il figure parmi les dignitaires de l'église de Metz, et ne peut être confondu avec *Odalricus filius comitis Haimonis*.

S'il fallait ajouter foi au témoignage du capucin Picard (2), dans son *Histoire de Toul*, il y aurait eu dès le x<sup>e</sup> siècle un comté de Lunéville, dont le titulaire, le comte Folmar, aurait, en 994, à la demande de son oncle paternel Étienne, évêque de Toul, renoncé à l'avouerie de certains biens de l'abbaye de Senones. Benoît Picard ne justifie pas cette assertion.

Ce qui est avéré, c'est que Folmar II, fils du comte Folmar de Bliesgau et de Bertha, avait acquis, probablement de sa mère, des alleux importants à Lunéville et qu'il fonda vers la fin du siècle le monastère de Saint-Remy dans cette ville (3). On a vu que ses fils Godefroid, Folmar et Hermann ont, à leur tour, doté cette maison, qu'ils avaient réformée vers 1033, en y établissant des religieuses.

L'évêque Étienne semble donc avoir été le frère de Folmar I<sup>er</sup>. En 1012 Folmar II signe un échange qui concerne certains biens d'Amance (4).

Au XII<sup>e</sup> siècle, il y aura des comtes de Lunéville; l'un d'eux fonda, en 1135, l'abbaye de Beaupré sur la Meurthe (5); mais il est prématuré de parler, comme le fait Witte (6), du comte de Castel et de Lunéville dès 994 ou

(1) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCCXXIII.

(2) BENOÎT PICARD, *Hist. ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 338.

(3) Ci-avant, p. 405 et s.

(4) PARISOT, *De prima domo*, 139, n. 4.

(5) CALMET, V<sup>e</sup>, pr., CCXCV.

(6) *Genealog. Untersuchungen (Jahrb. f. Lothr. Gesch., VII, 79-127)*. Je n'ose suivre Witte dans sa laborieuse construction de la généalogie des Folmar.

même dans le cours du XI<sup>e</sup> siècle. J'ignore quel rapport de parenté existe entre eux et la branche de Bliescastel, mais il est certain que les deux maisons se confondirent. La publication des nombreux documents qui reposent aux archives de Nancy (1) est désirable pour éclairer ces questions.

Le comté d'Amance ne paraît pas avoir existé comme tel; c'était une seigneurie que Thierry de Haute-Lotharingie avait obtenue par son mariage avec Richilde, fille de Folmar (2).

En 1085, Sophie, petite-fille de Thierry, veuve de Louis de Bar, s'intitule *Asmantia comitissa* (3); il est probable qu'elle s'était retirée dans ce domaine et qu'elle en portait le nom, en y ajoutant celui de comtesse. Dans un autre acte, elle se dit : *licet peccatrix, tamen comitissa nominata* (4). On a vu à plusieurs reprises que des femmes conservaient ainsi un titre, sans exercer d'autorité comtale.

Mais, comme il arriva toujours, les successeurs de Sophie attachèrent à la possession du territoire la qualification de *comes*; en 1137, l'évêque Étienne de Metz, *dominus et advocatus Asmantia*, nomme son frère : *dominus Fridericus, comes Asmantia, frater meus* (5); ce sont les fils de Thierry I<sup>er</sup> de Montbéliard, fils de Sophie.

(1) Cf. LEPAGE, *Inventaire du département de Meurthe et Moselle*.

(2) CALMET, II<sup>e</sup>, pr., CCCXLVIII, charte de Pibon : *Theodericus dux, comitissa avus, qui jure hereditario comiti Folmaro in Asmantia successit*.

(3) *Ibid.*, III<sup>e</sup>, pr., XI.

(4) *Ibid.*, II<sup>e</sup>, pr., CCCL.

(5) *Ibid.*, V<sup>e</sup>, pr., CCCI.

## CHAPITRE XL.

### *Conclusion.*

De la longue analyse qui précède ressort avec évidence le rôle capital que les grandes races seigneuriales ont joué dans la Lotharingie du haut moyen âge. Dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle, quelques dynastes avaient réussi à acquérir des domaines assez étendus pour assurer leur autorité sur un ensemble de *pagi*. L'organisation primitive du royaume franc qui assignait à chaque circonscription un comte, fonctionnaire du roi, avait cédé la place à un régime prononcé d'aristocratie foncière. Les comtés s'étaient agglomérés en quelques mains, et leurs détenteurs, dont la puissance était redoutable pour des voisins moins favorisés, menaçaient fréquemment le roi lui-même.

Toute l'histoire interne de la Lotharingie se résume dans les luttes incessantes des seigneurs, dans leurs rébellions, leurs succès et leurs revers, leurs accroissements ou leur déchéance.

Sous les derniers Carolingiens, deux races concentrent sur elles l'attention : les Matfrid et les Régnier.

Les Régnier dominant dans toute la zone qui s'étend du Hainaut jusqu'au delà de la Meuse et du Démer jusqu'à l'Ardenne. Les Matfrid se sont enracinés dans les pays ripuaires, dans le Bidgau, la Woëvre, le Messin, le Bliesgau, le Chaumontois, c'est-à-dire au revers de l'Ardenne et jusque dans la région de la Sarre et de la Haute-Moselle.

Zwentibold luttâ vainement contre les uns et contre les autres, et il fallut, pour briser l'arrogance des Matfrid, que les Conradins de Franconie vinsent prêter leurs bras à la vacillante autorité de Louis l'Enfant. Ils s'implantèrent dans le pays et ils reparaissent plus tard dans le Mayenfeld, dans l'Arlonais et dans la plupart des comtés ripuaires.

La courte période de la restauration des Carolingiens occidentaux sous Charles le Simple avait certainement introduit en Lotharingie quelques hommes nouveaux, tels Erbaut dans le *Castricius*, la Charpeigne et le Saulnois, Bérenger qui, outre le comté de Lomme, dû à son union avec une fille de Régnier I<sup>er</sup>, reçut momentanément le Mayenfeld. Et même, sous la dynastie de Saxe, la région de la Meuse, aux alentours de Givet, de Mézières, de Mouzon, d'Ivois, fut envahie plus d'une fois par des vassaux français et demeura litigieuse jusque vers la fin du x<sup>e</sup> siècle.

Henri I<sup>er</sup> créa le duché de Lotharingie en cherchant à s'appuyer sur les grands indigènes, spécialement sur les Régnier; mais leur infidélité obligea Otton I<sup>er</sup> à recourir à d'autres mesures. Le frère du roi prit la haute direction du gouvernement et il ne tarda pas à diviser le territoire en deux ressorts : la Haute et la Basse-Lotharingie.

Sur la frontière occidentale, Otton créa les marches de Gand, d'Eename et de Valenciennes, auxquelles Henri II ajouta celle d'Anvers.

Les Régnier, obstinément rebelles, furent durement châtiés, et dans leurs possessions du Hainaut, du Brabant, de la Hesbaie, le roi transporta des comtes de dévotion plus sûre.

De cette époque date la haute fortune des descendants de Wigeric. Au Bidgau, qui paraît avoir été le primitif

apanage du fondateur de cette maison, ils joignirent l'Ardenne méridionale, la plus grande partie de la Woëvre (Methingowe, Ivois, Verdun), le Barrois, le Chaumontois, sans compter la direction momentanée du Brabant occidental et du Hainaut proprement dit. Enfin, les deux duchés de Lotharingie leur seront confiés.

Dans la région septentrionale une autre race s'attacha également avec loyauté à la fortune des empereurs : les Baldéric-Ansfrid, qui dominent en Toxandrie, dans le Masau, dans la Betuwe, à Utrecht, et fournissent à la couronne des prélats, des guerriers, des administrateurs.

La Frise, avec les Thierry, issus de la lignée du roi Radbod, est de fidélité plus incertaine, et ici l'énergie des vieux écumeurs de mer réservera aux armées royales plus d'une défaite.

Entre l'Ardenne et la Moselle, une dynastie féconde grandit peu à peu; dès la fin du x<sup>e</sup> siècle, Sigefroid et ses enfants, cantonnés d'abord dans le Saargau et le Rizzigowe, puis de là gagnant du terrain et entamant successivement les contrées voisines de l'Ardenne, du Methingowe, du Bidgau, constitueront à leurs dépens une principauté nouvelle, le vaste Luxembourg. L'union de Cunégonde avec Henri donne à leur ambition de nouvelles espérances; en opposition ouverte avec les descendants de Wigeric, ducs de Haute-Lotharingie, ils tenteront de s'implanter à Trèves et à Metz, et leurs alliances répétées avec la maison des comtes alsaciens du Nordgowe aidera à l'expansion de ces derniers et contribuera à assurer dans la seconde moitié du xi<sup>e</sup> siècle leur accession à l'autorité ducale.

Mais, dès le début de la dynastie saxonne, les rois cherchent auprès des évêques l'appui que leur refuse trop souvent la jalousie inquiète de leurs vassaux laïques. La

puissance temporelle des prélats de Cambrai, de Liège, d'Utrecht, de Cologne, de Trèves, de Metz, de Toul, de Verdun vient modifier radicalement la constitution territoriale de la Lotharingie. Ces principautés ecclésiastiques n'ont plus rien de commun avec l'ancienne géographie politique du royaume franc.

Trois grands événements qui se dressent à une hauteur tragique ont contribué à morceler les comtés; c'est la condamnation de Baldéric du Tubalgo, celle du palatin Henri et la rébellion de Godefroid le Barbu.

La disgrâce de l'aventurier qui par son mariage avec la fille de Wichmann du Hamalant, par d'heureuses dévolutions et par des entreprises audacieuses et criminelles, avait concentré en ses mains toute la région de la Basse-Meuse et du Bas-Rhin, depuis l'aval de Cologne jusqu'au voisinage d'Utrecht, et de plus une partie de la Frise du Nord, ouvrit la voie à des créations nouvelles dont les plus importantes allaient devenir le comté de Zutphen, le comté de Clèves et le comté de Gueldre.

L'anéantissement de la puissance de la première maison palatine permit aux archevêques colonais de se débarrasser de rivaux fâcheux. Désormais, toute la zone ripuaire entre la Meuse et le Rhin ne verra plus reparaître de formation territoriale compacte et agressive, et forts de la suzeraineté sous laquelle ils réduisent les nombreux petits seigneurs, les prélats se hausseront jusqu'au titre ducal.

Enfin, la lutte que Godefroid le Barbu soutint pendant plusieurs années contre Henri III, et qui se termina à son désavantage, eut pour conséquence l'amoindrissement, la dislocation du duché de Basse-Lotharingie. Si le nom n'a pas disparu, en fait au XII<sup>e</sup> siècle le pouvoir ducal n'existe plus.



Au moment où s'arrête ce volume, les lignes principales de la constitution territoriale des pays lotharingiens sont arrêtées, et leur histoire future jusqu'à l'unification bourguignonne ne consistera plus guère qu'en remaniements (annexions ou partages).

Les soixante ou soixante-dix comtés du ix<sup>e</sup> siècle ont cédé la place à un petit nombre de grandes principautés; ce sont, en dehors des États ecclésiastiques : le Hainaut, le Brabant, Namur, Looz, le Limbourg, le Luxembourg, la Gueldre, Clèves, la Hollande; dans la Haute-Lotharingie, l'héritage agrandi de la famille de Bar et celui de la nouvelle maison de Lorraine.

A côté de ces facteurs principaux se placent, dans un désordre extrême, les comtés secondaires et les seigneuries vastes ou minuscules.

---



## ANNEXES.

---

### I. — Les ducs de Lotharingie.

---

903. Gebhard de Franconie, † 22 juin 910.  
925. Eberhard, comte du Salland (?).  
928. Giselbert, † 939.  
940. Henri, frère d'Otton I<sup>er</sup>.  
    Otton, fils de Ricuin, † 944.  
944. Conrad le Rouge, déposé 953.  
953. Bruno, frère d'Otton I<sup>er</sup>, † 965.

### *Basse-Lotharingie.*

959. Godefroid, † 964.  
.....  
977. Charles, frère du roi Lothaire, † en captivité 992/995.  
    Otton, fils de Charles, † 1005 ou 1012.  
1005 ou 1012. Godefroid, fils de Godefroid de Verdun, † 1023.  
1023. Gothelon I<sup>er</sup>, frère du précédent, † 1044.  
1044. Gothelon II, déposé 1046.  
1046. Frédéric de Luxembourg, † 1065.  
1065. Godefroid le Barbu, † 1069.  
1069. Godefroid le Bossu, † 1076.  
1076. Conrad, fils de Henri IV.  
1089(?) Godefroid de Bouillon, † à Jérusalem 1100.  
1101 Henri de Limbourg, déposé 1106.

*Haute-Lotharingie.*

959. Frédéric 1<sup>er</sup>, fils de Wigeric, † 978.  
978. Thierry 1<sup>er</sup>, † 1027.  
1027. Frédéric II, † 1033.  
1033. Gothelon 1<sup>er</sup>, † 1044.  
1044. Godefroid le Barbu, déposé 1047.  
1047. Adalbert, comte de Longwy, † 1048.  
1048. Gérard, † 1070.  
1070. Thierry II, † 1115.



II. — Les Régnier.

Giselbert, comte du Masau, comte du *Lommensis*,  
ép. une fille de Lothaire I<sup>er</sup>.

Albert,  
comte de l'Ardenne  
méridionale (?)  
Régnier I<sup>er</sup>, † 915.  
ép. : 1<sup>o</sup> Hersende (?); 2<sup>o</sup> Alberade.

de la 2<sup>e</sup> : Giselbert,  
duc de Lotharingie,  
† 939.  
Régnier II. Fille, ép. Bérenger, comte du *Lommensis* et du Meinvelt.

Régnier III, comte de Hainaut,  
ép. fille de Lambert,  
père d'Ansfriid,  
exilé en 958.  
Rodolphe, comte en Hesbaie, Liechardus. Fille, ép. Névelong.

Régnier IV, † 1013, comte de Hainaut,  
ép. Hedwige, fille de Hugues Capet.

Lambert, comte de Louvain, † 1015,  
ép. Gerberge, fille de Charles, duc de Basse-Lotharingie.

Régnier V, Béatrice,  
† après 1039, ép. : 1<sup>o</sup> Eble  
ép. Mathilde, de Roucy;  
fille de 2<sup>o</sup> Manassés  
Hermann *Calva Astina*  
d'Eename.

Henri I<sup>er</sup>,  
† 1038, ép. (?) fille de  
Baudouin IV de Flandre.

Lambert II Baldéric. Régnier.  
† vers 1063, ép. Oda, fille  
de Gothelon I<sup>er</sup>.

Mathilde,  
ép. Eustache I<sup>er</sup>,  
comte  
de Boulogne.

Hermann,  
† vers 1051,  
ép. Richilde  
(d'Egisheim).

Otton, Adélaïde. Cunégonde. Adèle.  
† vers 1041.

Henri II, † 1079, Adèle,  
ép. Adèle, fille du comte ép. : 1<sup>o</sup> Otton d'Orlamunde,  
Evrard de la Betuwe. margrave de Meissen;  
2<sup>o</sup> Dedi, margrave de  
Lusace.

Roger III, évêque Fille.  
de Châlons-sur-Marne  
(1061-1093).

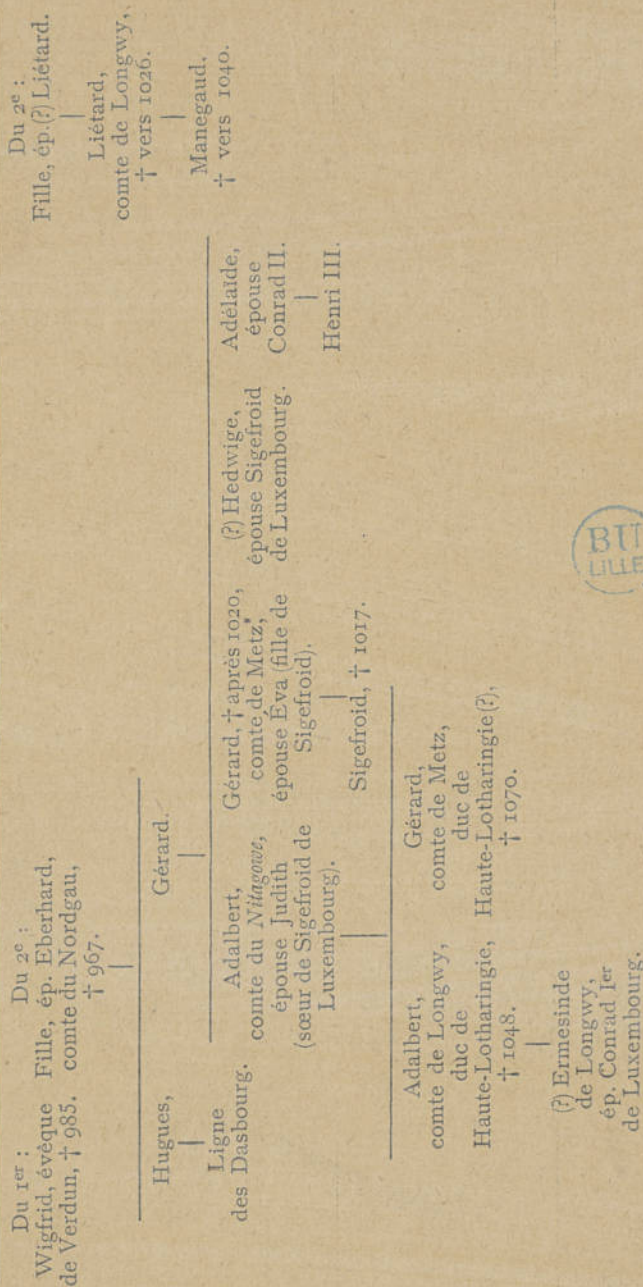
Henri III, † 1095, Godefroid I<sup>er</sup>, Adalbéron I<sup>er</sup>, Ida,  
ép. Gertrude, † 1140, évêque de Liège épouse  
fille de duc de Basse- (1121-1128). Baudouin II  
Robert le Frison. Lotharingie. de Hainaut.





IV. — Les descendants de Liutgarde.

Liutgarde épouse : 1<sup>o</sup> Eberhard, duc de Bavière, déposé en 938 ; 2<sup>o</sup> Adalbert, comte du Methingowe et de Metz, † 944.





V. — Les descendants de Sigefroid.

Cunégonde (fille d'Ermentrude, fille de Louis le Bègue).

Sigefroid, † 998, Judith, épouse Adalbert,  
épouse, 1<sup>o</sup> X...; 2<sup>o</sup> Hedwige. comte du *Nitogone*.

De la 1<sup>re</sup>: Henri, † 1026, Frédéric, † 1019, Thierry II, Adalbéron, Giselbert, Cunégonde, Liutgarde, Abenza,  
Eva, comte de l'Ardenne évêque prévôt † 1004. † 1033, ép. Arnoul, comte  
ép. Gérard, de la Woèvre de Metz, de St-Paulin, de St-Paulin, ép. Henri II. comte  
comte ardennaise, septentrionale, † 1047. archevêque de Trèves de Westfrise.  
de Metz. comte ép. une fille (1008 1015).  
de Luxembourg, d'Ermentrude, fille  
duc de Mégingaud.

Henri, † 1047, Frédéric, † 1065, Giselbert, Adalbéron III, Ogive, Ermengarde Uda,  
comte de l'Ardenne † 1057/1059, évêque de Metz, ép. Baudouin IV (*Imiza de Gleiberg*), abbesse  
de Luxembourg, septentrionale, c<sup>te</sup> de Salm, du Bidgau, † 1072. de Flandre. ép. Welf II de St-Remi.  
duc de Bavière comte du Luithgau, de Luxembourg (de Souabe).  
(1042-1047). duc de (1047-1037/1059).

Basse-Lotharingie  
(1046-1065), Hermann, Ermengarde  
épouse, 1<sup>o</sup> Gerberge, † 1088, comte de Salm, Uda,  
fille d'Eustache 1<sup>er</sup> comte de Salm, abbesse  
de Boulogne; élu roi (1081). ép. Welf II de St-Remi.  
2<sup>o</sup> Ida (de Saxe?).

Judith, Hermann II, Otton,  
ép. Udon d'Arlon. comte de Salm. comte de Rheineck.

De la 1<sup>re</sup>: Ermesinde, De la 1<sup>re</sup>: Mathilde, De la 2<sup>e</sup>: Guillaume,  
ép. 1<sup>o</sup> Albert de Dasbourg; ép. Godefroid II † 1096, † 1128/1129,  
2<sup>o</sup> Godefroid de Namur. de Bliescastel. comte de Luxembourg. comte de Luxembourg.

Conrad II, † 1136,  
comte de Luxembourg.

## ABRÉVIATIONS

---

- AASS = *Acta Sanctorum.*  
BM = BÖHMER-MÜHLBACHER. *Die Regesten des Kaiserreiches unter den Karolingern*, I, 1889.  
BM<sup>2</sup> se rapporte à la seconde édition, 1899.  
BO = BÖHMER-OTTENTHAL. *Die Regesten des Kaiserreiches unter den Herrschern aus dem sächsischen Hause.*  
DD = *Monumenta Germaniæ. Diplomata.*  
MGH = *Monumenta Germaniæ historica.*  
MRUB = BEYER. *Mittelrheinisches Urkundenbuch.*  
SS = *Monumenta Germaniæ. Scriptores.*  
SSRG = *Scriptores rerum germanicarum, ed. in usum scholarum.*
- 

La liste des ouvrages consultés et la table générale des noms de lieux et de personnes seront jointes au tome III de cet ouvrage.

---





## CORRECTIONS

---

P. 51, note 3; 52, l. 3; 66, l. 15; 67, l. 4 et l. 12; 68, l. 2; 104, l. 1 en bas; 107, l. 7, 10 15, 23; 139, l. 7 et note 2; 164, l. 9; 212, l. 15, au lieu de : Gislebert, lisez : Giselbert.

P. 79, l. 18, au lieu de : Florennes, lisez : Florennes.

P. 144, l. 17, » **Gorzon,** » **Gorgon.**

P. 186, l. 9, » Albuin, » Alboin.

P. 191, l. 17, » Mailleu, » Maillen.

P. 200, n. 3, » *DD*, I, 503, » *DD*, II, 503.

P. 203, n. 5, » *muuia*, » *munia*.

P. 206, n. 1, après Henri IV, 1070, il faut ; (au lieu de :).

P. 215, l. 2, effacez : également.

P. 215, n. 4, au lieu de *DD*, 214, lisez : *DD*, II, 214.

P. 223 La note 8 se rapporte au signe 9 du texte. Ajouter la note 8 : (MARTÈNE) *Voyage littéraire de deux bénédictins de la Compagnie de Saint-Maure*, II, 161 et s.

P. 232 La note 2 se rapporte au signe 3; la note 3 au signe 2.

P. 235, l. 1, au lieu de : **Ida**, lisez : **Uda**.

P. 252, n. 3, » 166, » 166

P. 277, l. 3, » Raddod, » Radbod.

P. 334, l. 15, » Sénones, » Senones.

P. 348, n. 3, 2<sup>e</sup> l. en bas, après *Mattensi*, ajoutez :

P. 359, l. 11, au lieu de : Wicfrid, lisez : Wigfrid

P. 361, l. 3, » *Custrei*, » *Custerei*.

P. 374, l. 6, » confisqués, » confisqué.

P. 374, l. 14, » à qui, » qui à.

P. 379, n. 5, » *Kalchstein*, » KALCKSTEIN.

P. 381, l. 21, » **947**, » **997**.



## TABLE DES MATIÈRES

---

### LIVRE II. LA LOTHARINGIE.

#### PREMIÈRE PARTIE. *La Lotharingie jusqu'au début du XII<sup>e</sup> siècle.*

	Pages.
CHAPITRE I <sup>er</sup> . Le royaume de Lothaire II. . . . .	1
— II. Les origines du duché de Lotharingie . . . . .	8
— III. Les deux duchés de Lotharingie jusqu'au commencement du XII <sup>e</sup> siècle . . . . .	23
— IV. La limite des deux Lotharingies . . . . .	37

#### SECTION I<sup>re</sup>. LA BASSE-LOTHARINGIE.

CHAPITRE V. Le Cambrésis . . . . .	46
Les châtelains de Cambrai . . . . .	56
CHAPITRE VI. Le Hainaut . . . . .	61
I. Le Hainaut jusqu'au milieu du VI <sup>e</sup> siècle . . . . .	»
II. Arnoul de Valenciennes . . . . .	79
III. Le Hainaut sous les Régnier . . . . .	87
IV. Le Hainaut sous les premiers Baudouin . . . . .	92
V. Les châtelains de Valenciennes . . . . .	96
CHAPITRE VII. Le Brabant . . . . .	102
— VIII. La Toxandrie . . . . .	119
— IV. La Hesbaie . . . . .	128
I. La Hesbaie orientale (comté d'Avernas, comté de Looz). . . . .	133
II. Le Haspinga. . . . .	141
III. Le comté de Brunengeruz . . . . .	143
IV. Jodoigne et le comté de Duras . . . . .	148
V. Le comté de Moha . . . . .	151
VI. Les comtés de Grez et d'Aerschot. . . . .	156

	Pages.
CHAPITRE X. Le Luthgau . . . . .	159
— XI. L'évêché de Liège. . . . .	184
— XII. Le <i>comitatus Lommensis</i> . . . . .	195
— XIII. Le Condroz . . . . .	210
I. Le Condroz et la Famenne . . . . .	»
II. Le comté de Huy . . . . .	213
III. Le comté de Clermont . . . . .	221
IV. Le comté de Durbuy . . . . .	222
CHAPITRE XIV. Les comtés ardennais . . . . .	228
— XV. Les comtés ripuaires . . . . .	243
— XVI. Le Masau . . . . .	265
— XVII. La Frise et les comtés du Bas-Rhin . . . . .	275
I. La Frise . . . . .	277
II. La Frise occidentale . . . . .	279
III. La Frise moyenne . . . . .	286
IV. La Frise orientale . . . . .	291
V. La race des Ansfrid. . . . .	293
VI. Le Hamalant . . . . .	301
VII. Le <i>comitatus Hatthuaris</i> . . . . .	304
VIII. Le Tubalgo . . . . .	305
IX. La Veluwe et le <i>pagus</i> Flethetti . . . . .	306
X. La Betuwe et le Testerbant . . . . .	309
XI. La Drenthe et le Salland . . . . .	311
XII. Le comté de Twenthe . . . . .	314
XIII. Le comté de Zutphen . . . . .	315
XIV. Les comtés de Clèves et de Gueldre . . . . .	320
XV. L'évêché d'Utrecht . . . . .	325

SECTION II. LA HAUTE-LOTHARINGIE.

CHAPITRE XVIII. Les grandes races seigneuriales de la Haute- Lotharingie. . . . .	328
— XIX. La Woëvre. Le comté d'Ivois . . . . .	337
— XX. Le Methingowe . . . . .	348
A. Le Methingowe ardennais. . . . .	352
B. Le comté de Luxembourg . . . . .	355
C. Le comté de Longwy . . . . .	359
CHAPITRE XXI. Le comté d'Arlon . . . . .	363
— XXII. Le comté de Verdun . . . . .	367
L' <i>Odornensis</i> . . . . .	375
— XXIII. Le <i>Castricius</i> , le <i>Mosomensis</i> et le <i>Dulcomensis</i> . . . . .	377
— XXIV. Le Bidgau. . . . .	393

	Pages.
CHAPITRE XXV. Le Meinvelt . . . . .	402
— XXVI. Le Bliesgau et le Saargau supérieur . . . . .	404
— XXVII. Le Saargau inférieur . . . . .	410
— XXVIII. Le Nitagowe . . . . .	414
— XXIX. Le comté de Metz . . . . .	417
— XXX. La Charpeigne . . . . .	426
— XXXI. Le comté de Toul . . . . .	431
— XXXII. Le <i>pagus Bedensis</i> . . . . .	438
— XXXIII. Le <i>comitatus Albensis</i> . . . . .	441
— XXXIV. Le Saulnois . . . . .	442
— XXXV. Le Barrois . . . . .	446
— XXXVI. Le Saintois . . . . .	452
— XXXVII. Le Soulossois . . . . .	455
— XXXVIII. Les comtés de l'Ornois . . . . .	457
— XXXIX. Le Chaumontois . . . . .	459
— XL. Conclusion . . . . .	465

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES.

(Dans le texte.)

Pages 59. Châtelains de Cambrai.	— X
— 88. Les Régnier de Hainaut et les comtes de Valenciennes.	
— 118. Les descendants de Théodoric et de Reinilde, de Régnier II et de Ricfrid.	
— 179. Les descendants de Gozlin.	
— 227. Les comtes de Durbuy et les comtes de Laroche.	
— 289. La famille de Bruno.	
— 298. Les descendants de Ricfrid.	
— 302. Les ascendants de Wichmann du Hamalant.	
— 343. La famille de Rodolphe, comte de l' <i>Ivoisins</i> .	
— 360. Les descendants de Liutgarde, fille de Wigeric.	
— 406. La filiation des Folmar du Bliesgau.	

ANNEXES.

I. Les ducs de Lotharingie . . . . .	471
II. Les Régnier . . . . .	473
III. Les descendants de Wigeric . . . . .	474
IV. Les descendants de Liutgarde . . . . .	477
V. Les descendants de Sigefroid . . . . .	478
Abréviations . . . . .	479
Corrections . . . . .	481
Table des matières . . . . .	483





